1055

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

1872-1873.

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

TOME ONZIÈME.



MONS,
DEQUESNE-MASQUILLIER, IMPRIMEUR.
1873.

RAPPORT

du Secrétaire

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES ACADÉMIQUES 1868 à 1871.

MESSIEURS,

Il est incontestable que l'archéologie a exercé et exerce encore la plus grande influence sur l'étude de la science du droit et de l'histoire, sur la peinture, sur l'architecture, sur tous les arts enfin.

A l'architecte, elle lui montre les monuments de nos ancêtres comme une mine féconde d'inspirations et de souvenirs. — Au jurisconsulte, elle lui fait comprendre l'esprit qui anime nos lois, elle lui fait assister aux transformations pénibles et longues de la législation tout en lui faisant connaître les causes et l'origine de nos libertés. — A l'historien, elle lui donne l'avantage de substituer les faits aux hypothèses, elle lui montre jusque dans les époques les plus reculées des témoignages irrécusables de la civilisation; que d'erreurs cette science n'a-t-elle pas dissipées? Il suffirait de citer l'histoire des peuples de l'Asie, de l'Égypte par exemple, pour être convaincu de la haute portée de l'archéologie. N'est-ce

pas par l'étude des monuments laissés par cet ancien peuple, que l'on a reconstitué pour ainsi dire son histoire tout entière? — Au peintre, elle donne à ses œuvres toute la supériorité de la vérité historique. Sans doute, Messieurs, une toile peut être magnifique, irréprochable comme dessin et comme coloris; comme telle, elle peut même avoir un prix élevé; mais si l'artiste à ces qualités du peintre joint la science de l'archéologue, il faut bien le reconnaître, ses œuvres dureront et seront toujours recherchées; elles échapperont aux influences des mille variations du goût; car elles auront pour elles comme un caractère de fixité que leur donnera la vérité qui ne change pas.

Vous le voyez, Messieurs, l'archéologie est autre chose qu'une science de simple curiosité; l'on peut avancer sans crainte d'être contredit que c'est l'auxiliatrice des arts et des sciences.

Et comment ne serait-elle pas cette auxiliatrice?

L'archéologue fouille dans le passé; il s'adresse aux monuments antiques, leur demande les secrets de leur construction, le génie qui les a fait surgir. — Ses investigations, il les porte même sur les ruines, demandant à celles-ci quelques mystères qu'il puisse découvrir et révéler! Il interroge les coutumes de nos pères, les franchises qui leur furent octroyées; il va s'asseoir au foyer domestique de nos aïeux, connaît ses plaisirs et ses peines, et en reconstruisant la vie de la famille antique, il fait revivre en même temps tout un peuple! Sa mémoire et son imagination s'enrichissent ainsi de mille souvenirs. Maintenant qu'il prenne la plume, qu'il se fasse historien, ses livres ne respireront-ils pas la vérité historique? Qu'il saisisse le compas et qu'il veuille donner le plan d'un édifice, d'un monument remarquable, ses études ne lui fourniront-elles pas mille inspirations puisées dans ses souvenirs?

Ne l'oublions pas, Messieurs, nos œuvres sont empreintes de nos souvenirs.

Le poëte s'il dépeint la nature, la beauté, c'est par le souvenir. L'artiste où ira-t-il chercher le sujet même de son chef-d'œuvre! il le cherchera dans ses souvenirs, demandant à sa mémoire ce

qu'il a vu de plus beau, et l'on ne conviendrait pas, après cela, de l'immense importance de l'archéologie, elle qui réunit et recueille tous les souvenirs du passé ?

Supposons, pour un instant, que les historiens latins n'aient jamais vu que les quatre murs d'un cachot, qu'ils n'aient jamais étudié les œuvres des grands maîtres, qu'ils n'aient pas admiré les poétiques et grandioses constructions romaines. Leur génie se serait peuplé d'images sombres comme leur prison, leur plume, loin de créer des œuvres immortelles, aurait produit quelque chose d'étonnant peut-être, mais en tout cas de fantasque. Et maintenant, si nous nous les figurons sans maître, sans guide, ignorant les mœurs et les coutumes romaines, nous devrons convenir que, malgré leur génie, leurs efforts eussent été impuissants; s'ils eussent produit quelque chose, c'eût été une œuvre bizarre dans laquelle ils n'eussent parlé que d'eux-mêmes : pareilles créations eussent été faites pour l'oubli.

Méfions-nous donc de ceux qui regardent l'archéologie comme une science inutile : à leur insu, ils en ont souvent ressenti l'influence bienfaisante ; ils sont semblables à ces hommes qui ont en horreur les institutions du passé, et qui ne s'aperçoivent pas que les libertés dont ils jouissent ont trouvé leur premier germe et leurs premiers défenseurs dans ces temps qu'ils regardent avec mépris.

Il est un fait d'ailleurs qui a dû vous frapper tous, c'est que plus nous avançons dans les siècles, plus, au lieu de nous éloigner de l'antiquité, nous nous rapprochons d'elle; chacune des années qui s'écoulent, au lieu d'apporter l'oubli, nous donne de nouvelles lumières, et cependant, Messieurs, le temps achève de réduire en poudre les derniers débris des monuments antiques; de ses doigts redoutables, il efface tous les jours les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture, de la statuaire !

Jamais vous ne vous expliquerez cet étonnant phénomène, si vous ne reconnaissez avec moi, que c'est grâce à l'étude de l'archéologie, grâce à ces sociétés infatigables qui se fondent tous les jours, que se répand cette lumière de plus en plus vive sur l'histoire des temps anciens !

Le travail qui s'opère maintenant, mais quel est-il ? Les sociétés archéologiques que font-elles ? Que faisons-nous nous-mêmes, si ce n'est de réunir nos efforts pour reconstituer en quelque sorte le passé de notre province et le léguer à l'avenir !

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir insisté sur l'importance de l'archéologie ; je n'avais pas besoin de vous en rappeler les avantages pour exciter votre ardeur ! En vous montrant son influence, je ne faisais qu'exprimer la pensée de tout le monde.

Dieu merci, la prospérité du Cercle nous indique suffisamment comment l'on apprécie aujourd'hui les études archéologiques. Depuis le dernier rapport de votre estimé vice-président M. A. Rouvez, vous avez reçu au nombre de vos membres effectifs et de vos membres honoraires beaucoup d'hommes d'élite, parmi lesquels je vous citerai notamment : MM. le prince de Caraman-Chimay, gouverneur du Hainaut ; Hubert Dolez, sénateur, à Bruxelles ; le comte Charles-Alexandre de Bousies, vicomte de Rouveroy, ancien membre du congrès national, ancien sénateur.

Vos travaux ont continué avec la même ardeur. Deux volumes de vos publications ont paru ; ils forment les tomes VIII et IX de vos Annales, et cette année vient de paraître le tome X. En voici la composition :

II. Découverte d'anciens tuyaux, à Lessines, par M. *Lesneucq.*
III. Découverte d'antiquités, à Acren, par M. *V.-J. Guignies.*
IV. Sur le castelet de Rouveroy, par M. *G. Montenez.*
V. Sur la chapelle de N.-D. de Bon-Conseil, à Arquennes, par le même.
VI. Sur l'invocation de sainte Aye, à Anvers, par M. *C. Monnier.*

Vous le voyez, Messieurs, vos travaux accusent une fameuse ardeur de recherches et d'études; je n'éprouve qu'un seul regret: c'est de ne pouvoir vous donner un aperçu de chacune des notices insérées dans vos Annales.

Trois ans nous séparent du dernier exposé de la situation du Cercle; comment dans un aperçu rapide vous parler de vos travaux pendant ce long espace de temps!

Ces notices, comme je le disais il n'y a qu'un instant, ont paru dans vos Annales, et quant à celles renfermées dans les tomes VIII et IX, il suffit de vous citer qu'elles ont pour auteurs MM. L. Devillers, l'abbé L. Petit, J. Demarteau, A. Lacroix, T. Bernier, l'abbé Baudelet, C. Monnier, Th. Lejeune et Emm. Fourdin, pour que vous compreniez de suite tout l'intérêt qui s'y rattache.

Parmi les communications qui vous ont été faites cette année, mentionnons :

1.° Un travail de M. Charles De Bove, intitulé : *Les archives souterraines d'Élouges,* avec de nombreuses planches.

Ce travail important est plein d'intérêt pour tous ceux qui s'occupent d'études archéologiques.

2.° Une monographie de l'abbaye de Cambron, par M. le major C. Monnier.

Cette monographie est considérable, remplie de recherches et de judicieuses critiques.

3.° *Les agrandissements successifs de Mons,* par M. Charles Rousselle, qui forment un travail approfondi, fruit de nombreuses investigations dans nos archives publiques et qui est appelé à jeter un grand jour sur l'histoire de notre ville.

Ces trois ouvrages paraîtront à mesure que les ressources du Cercle permettront d'en faire les frais d'impression.

Et puisque nous parlons des œuvres du Cercle, je vous rappellerai que vous avez accordé votre patronage à l'ouvrage de M. T.-A. Bernier : *Dictionnaire Biographique du Hainaut*[1].

Ce dictionnaire forme un volume très-intéressant; il présente au lecteur l'avantage immense d'avoir en quelques mots la Biographie résumée des hommes illustres du Hainaut.

C'est, en outre, à vos frais qu'ont été publiés :

1° l'ouvrage de M. Demarteau, qui a traduit le livre de Nicolas De Guise intitulé : « Mons, capitale du Hainaut, avec une chrono-« logie résumée des comtes jusqu'à Philippe-le-Beau[2]. »

Cette traduction est précédée d'une notice historique sur Nicolas De Guise et commentée par des notes du traducteur.

On ne saurait trop, Messieurs, encourager des publications comme celle-ci.

Depuis longtemps déjà, le Cercle s'était préoccupé de l'œuvre de De Guise; un ancien et regretté collègue, M. Ad. Bara, avait pensé mener à bonne fin cette tâche, lorsque la mort vint anéantir ses espérances. — M. Demarteau s'est chargé de cette entreprise.

Son ouvrage présente un double avantage. Il rappelle d'abord le souvenir d'un homme illustre de notre province; puis, il nous fait connaître l'histoire de Mons telle que l'a écrite De Guise; seulement par des notes judicieuses qu'il a insérées dans la traduction, M. Demarteau nous prémunit contre quelques erreurs dans lesquelles cet historien est tombé.

2° Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut. Tome I. 1334-1400[3].

3° Carte généalogique des comtes de Hainaut, par Melsnyder, grand in-folio.

[1] Mons, H. Manceaux, imprimeur-libraire, 1871, in-12, VIII-236 pp.

[2] Mons, capitale du Hainaut, etc., par Nicolas De Guise, licencié ès droits et chanoine de Cambrai. — Notice historique, notes et traduction par J.-E. Demarteau, professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal d'Anvers. — Mons H. Manceaux, 1871, in-8°, XX-194 pp., avec une vue et le grand sceau de Mons.

[3] Mons, H. Manceaux, 1871. In-8°, VII-275 pp.

A côté des travaux dont je viens de vous entretenir, il faut placer les découvertes d'antiques faites à Virelles, à Angre, à Ligny, à Acren, à Thuillies, à Chimay. MM. Bernier, Lesneucq, Guignies et Malengreau vous ont fait part de ces découvertes intéressantes; le récit de quelques-unes est rapporté dans vos Annales, les autres ont été mentionnées dans les bulletins de vos séances.

Quant à votre bibliothèque, elle s'est enrichie considérablement pendant ces trois années, et vos collections deviennent de plus en plus complètes; le local qui leur est destiné est trop étroit pour les contenir.

Parmi les donateurs, citons : le père Richard, capucin ; M. de Damseaux, qui nous a continué l'envoi de ses belles photographies représentant les principaux monuments de notre province, et M. Dosveld, qui ne laisse passer aucune occasion de nous communiquer des notes intéressantes sur tous les objets d'art que son esprit actif lui fait découvrir. Enfin, Messieurs, fidèles à vos anciennes traditions, vous n'avez pas oublié ce que j'appellerai volontiers vos courses archéologiques; vous vous êtes rendus à cet effet à Binche et à Braine-le-Comte.

Le récit de l'excursion de Binche vous a été fait par votre savant président, M. Devillers, dans une notice consciencieuse que vous connaissez. Vous allez entendre, dans un instant, le compte-rendu de l'excursion à Braine-le-Comte, par notre collègue M. Parmentier; je n'ai donc pas à m'y arrêter, ce serait retarder le plaisir que vous aurez d'écouter ce récit, en y insistant davantage.

Et maintenant, Messieurs, si vous me permettez de parler de la question matérielle de votre Cercle, je vous dirai que nos finances ne sont pas en mauvais état, mais que nous serions heureux de les voir plus prospères.

Quel essort plus grand prendraient nos publications, si l'État et la province augmentaient le subside qu'ils nous donnent chaque année !

Et puisque je suis à formuler des désirs, j'en sais un que vous partagez tous, c'est de voir votre société installée dans un local convenable.

Disons le, Messieurs, ce local est insuffisant et mesquin.

Dans vos séances, plusieurs fois déjà, l'on s'est plaint à ce sujet.

Espérons, Messieurs, que l'Administration communale comprendra l'opportunité de nos demandes et qu'elle nous donnera bientôt un local digne de notre Société.

Mons, le 22 octobre 1871.

FÉLIX DEBERT.

LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE,

au 16 novembre 1873.

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. François DOLEZ, *Bourgmestre de la ville de Mons.*

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. Devillers;
Vice-Président :	M. Rouvez;
Secrétaire :	M. Debert;
Trésorier :	M. le comte d'Auxy de Launois;
Conservateur-bibliothécaire :	M. Declève;
Questeurs :	MM. Sottiau et Toint.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. Devillers, *Président;* le comte d'Auxy de Launois, Declève, Quinet, Sottiau, Rouvez, *Secrétaire.*

COMMISSION PERMANENTE DES FOUILLES.

MM. Devillers, *Président;* Bernier, Cloquet, Dartevelle, De Bove, Houzeau de le Haie, Malengreau, Rouvez, Lejeune, *Secrétaire.*

MEMBRES EFFECTIFS.

Messieurs :

Arnould, *Gustave*, Ingénieur principal des Mines, à *Mons.*
Auxy de Launois (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, Propriétaire, à *Mons.*
Baudelet, *Louis*, Curé, Inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à *Bon-Secours-lez-Péruwelz.*
Becasseau, *Eugène*, Propriétaire, à *Mons.*
Bech, *Th.*, Capitaine en premier et commandant du Génie, à *Mons.*
Bernard, *Hector*, Docteur en médecine, à *Mons.*
Bernier, *T.-A.*, conseiller communal, à *Angre.*
Bousies (comte de), *Adhémar*, propriétaire, à *Harveng.*
Braconnier, *Emmanuël*, Curé de *Virelles.*
Bruyenne, *Justin*, Architecte, à *Tournay.*
Cador, *A.*, Architecte de la ville de *Charleroy.*
Carpentier, *Eugène*, Architecte, à *Belœil.*
Chastel de la Howarderie (comte du), *Paul*, à *Kain.*
Claus, *Louis*, Curé et Inspecteur cantonal des écoles, à *Trazegnies.*
Clerfayt, *Paul*, Agent de change, à *Mons.*
Clesse, *Antoine*, Littérateur, à *Mons.*
Cloquet, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Féluy.*
Coquelle, *Alexis*, Avocat, à *Mons.*
Cornet, *François*, Ingénieur du charbonnage du Levant du Flénu, à *Cuesmes.*

Cossée, *Ad.*, Docteur en droit, Bourgmestre, à *Jurbise.*

Croy (S. A. le Prince de), *Alf.-Emmanuël*, Attaché de légation de S. M. le Roi des Belges, à *Rœulx.*

Daignie, *Jules-Charles*, vicaire, à *Sirault.*

Dastot, *Jules*, Professeur à l'école des mines du Hainaut, Échevin de la ville de *Mons.*

Debert, *Félix*, Avocat, Juge suppléant, à *Mons.*

De Bettignies, *Charles*, Avocat, Trésorier de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons.*

De Bove, *Charles*, Propriétaire, à *Élouges.*

Decat, *Jules*, Propriétaire, à *Mons.*

Declève, *Jules*, Candidat-notaire, à *Mons.*

Dejardin, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies.*

Delecourt, *Jules*, Vice-Président du tribunal civil, à *Bruxelles.*

Delfosse, *A.-J.*, Curé de *Gages.*

Delhaye, *Lucien*, Ancien notaire, à *Bavai.*

Demarbaix, *Alexandre*, Sous-ingénieur de la ville de *Mons.*

Demeester, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart.*

Demoulin, *Gaspard*, Conseiller communal, à *Mons.*

Desguin, *Louis*, Éditeur, à *Mons.*

Desoignie, *Jules*, Chef de bureau au Gouvernement provincial, à *Mons.*

Destrebecq, *Magloire*, Prêtre, Directeur de l'hospice d'*Hautrage.*

Devillers, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État, Archiviste de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons;* **Fondateur.**

Dierickx, *Firmin*, Curé de *Neufmaison.*

Dosveld, *L.*, Architecte-adjoint de la ville de *Mons.*

Du Bois, Propriétaire, à *Écaussines-Lalaing.*

Dumont, *Alfred*, Négociant, à *Binche.*

Duray, *Vital*, Curé d'*Ellignies-Sainte-Anne.*

Duriau, *G.*, Curé de *Saint-Denis.*

Fourdin, *Emmanuël*, Professeur au collége royal, Bibliothécaire et Archiviste de la ville d'*Ath.*

Fournier, *Ernest*, Employé des Mines, à *Anzin* (France).

Francart, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'Administration des hospices civils, à *Mons.*

François, *Victor*, Curé-doyen de *Fontaine-l'Évêque.*

Friart, *Norbert*, Vicaire, à *Châtelet.*

Fromentin, *E.*, Secrétaire des hospices de la ville de *Valenciennes.*

Gossart, *Louis*, Docteur en médecine et en chirurgie, à *Mons.*

Guignies, *V.-J.*, Docteur en médecine, à *Deux-Acren.*

Hagemans, *Gustave*, Membre de la Chambre des Représentants, à *Chimay.*

HALLEZ, *Germain*, Directeur-gérant du charbonnage de Crachet-Picquery, à *Frameries*.
HENNEBICQ, *André*, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de *Mons*.
HOUZEAU DE LE HAIE, *Auguste*, Bourgmestre, Secrétaire-général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon*.
HOYAUX, *Émile*, Entrepreneur de travaux publics, à *Mons*.
HUBERT, *Joseph*, Architecte-Ingénieur de la ville de *Mons*.
JACQUET, *Adolphe*, Ingénieur civil, à *Mons*.
KERCKHOVE DE [illegible], Propriétaire, à *Thuin*.
LA BOËSSIÈRE-THIENNES (le marquis de), *Gaëtan*, Propriétaire, à *Lombise*.
LAMBERT, [illegible], Professeur au Séminaire de Bonne-Espérance, à *Vellereille-les-Brayeux*.
LAPOINTAINE, *Charles*, Curé-Doyen de *Chièvres*.
LAGNEAU, [illegible], Notaire, à *Ormeignies*.
LAROCQUE (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre de *Sars-la-Bruyère*.
LAROCHE, *Émile*, Propriétaire, à *Harveng*.
LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur, à *Mons*.
LECLERCQ, *Louis*, Directeur de l'école moyenne de *Quiévrain*.
LECOMTE, *Alphonse*, Docteur en sciences naturelles, Chapelain de Bon-Vouloir, à *Havré*.
LEJEUNE, *Théophile*, Instituteur pensionné et Géomètre, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes-au-Val*.
LE LOUCHIER, *Jules*, Avocat, à *Boudour*.
LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des Hospices, à *Lessines*.
LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, à *Mons*.
LEVECQ, *Joseph*, Secrétaire communal, à *Élouges*.
LOISEAUX, *Jean-Joseph*, Chanoine de la cathédrale de Tournai, à *Enghien*.
LOBERT, *Léopold-Alexandre*, Curé de *Vaulx*.
MALENGREAUX, *Auguste*, Avocat, à *Chimay*
MANCEAUX, *Hector*, Éditeur, à *Mons*.
MATTHIEU, *Ernest*, Candidat en droit, à *Mons*.
MISONNE, *Élie*, Régisseur du domaine de *Wallers* (France).
MONDIER, *Clément*, Major au 9e régiment de ligne, à *Namur*.
MONOYER, *Jules*, Candidat-notaire, à *Bracquegnies*.
MONTBREZ, *Gustave*, Instituteur communal de *Rouveroy*.
MOTTRIE, *Jean-Baptiste*, Architecte de la ville d'*Ath*.
NICAISE, *Jean-Baptiste*, Négociant, à *Mons*.
ORBOLLE, *Edmond*, Propriétaire, à *Mons*.
PARMENTIER, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
PÈRE, *Charles*, Docteur en médecine, à *Leuze*.
PETIT, *Émile*, Juge, à *Nivelles*

PETIT, *L.-A.-J.*, Curé de *Baudour.*
PICQUET, *Charles*, Avocat, à *Mons.*
PILETTE, *Clovis*, Docteur en droit, à *Ath.*
POSTEL, *Jules*, Géomètre et conducteur de travaux aux charbonnages du Levant du Flénu, à *Mons.*
POURBAIX, *Fidèle*, Curé de Saint-Nicolas, à *Tournai.*
POURCELET, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien.*
PRUD'HOMME, *Émile*, Employé des Archives de l'État, à *Mons.*
QUINET, *Émile*, Candidat en droit, à *Mons*; **Fondateur.**
RANDOUR, *E.*, curé de *Maubray.*
RENARD, *Bruno*, Lieutenant-Général, Inspecteur-général des gardes civiques du royaume, à *Bruxelles.*
ROBERSART (Comte de), *A.*, Bourgmestre de *Nouvelles.*
ROUSSELLE, *Charles*, Avocat, à *Mons.*
ROUVEZ, *Adolphe*, Propriétaire, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons.*
ROQUOIS, *Louis*, Instituteur, à *Chimay.*
SAVOYE (de), *Gustave*, Propriétaire, à *Baudour.*
SCHOUTHEETE DE TERVARENT (Chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas.*
SCOUPREMANNE, *H.*, Curé de *Thiméon.*
SEBAL, *François-Joseph*, Médecin-Directeur de l'hospice des Aliénées, à *Mons.*
SERVAIS, *Michel*, Conseiller communal, à *Mons.*
SIRAUT, *Émile*, Propriétaire, à *Mons.*
SOTTIAU, *Jules*, Professeur d'histoire à l'athénée royal de *Mons.*
TELLIER, *Henri*, Industriel, Bourgmestre d'*Élouges.*
TERCELIN, *Auguste*, Banquier, à *La Louvière.*
TOINT, *Charles*, Commis au gouvernement provincial, à *Mons*; **Fondateur.**
VAN BASTELAER, D.-A., Pharmacien-Chimiste, Président de la Société archéologique, à *Charleroi.*
VAN DEN BROECK, *Henri*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, à *Tournai.*
VINCENT, *Charles-Damas*, Architecte provincial, secrétaire du Comité provincial des Monuments, à *Mons.*
VORST-GUDENAU (baron de), *Ernest*, à *Ziadlowitz* (Moravie).
VOS, *Joachim*, Curé de *Bruyelles.*
WILLAIN, *Georges*, Docteur en médecine, à *Leuze.*
WILLAIN, *Jean-Baptiste*, Curé d'*Ormeignies.*
WOUTERS (de), *J.*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte.*
YSEBRANT DE DIFQUE, *Émile*, Propriétaire, à *Bruxelles.*

HALLEZ, *Germain*, Directeur-gérant du charbonnage de Crachet-Picquery, à *Frameries*.
HENNEBICQ, *André*, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de *Mons*.
HOUZEAU DE LE HAIE, *Auguste*, Bourgmestre, Secrétaire-général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon*.
HOYAUX, *Émile*, Entrepreneur de travaux publics, à *Mons*.
HUBERT, *Joseph*, Architecte-Ingénieur de la ville de *Mons*.
JACQUES, *Adolphe*, Ingénieur civil, à *Mons*.
KERCKHOVE (de), Propriétaire, à *Thieu*.
LA BOESSIÈRE-THIENNES (le marquis de), Gaïetan, Propriétaire, à *Lombise*.
LADEUZE (l'abbé), Professeur au Séminaire de Bonne-Espérance, à *Vellereille-le-Brayeux*.
LAFONTAINE, *Charles*, Curé-Doyen de *Chièvres*.
LAGNEAU, *Badilon*, Notaire, à *Ormeignies*.
LAROCHE (Chevalier de), *Camille*, Bourgmestre de *Sars-la-Bruyère*.
LAROCHE (*Émile de*), Propriétaire, à *Harveng*.
LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur, à *Mons*.
LECLERCQ, *Louis*, Directeur de l'école moyenne de *Quiévrain*.
LECOMTE, *Alphonse*, Docteur en sciences naturelles, Chapelain de Bon-Vouloir, à *Havré*.
LEJEUNE, *Théophile*, Instituteur pensionné et Géomètre, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes-au-Val*.
LE LOUCHIER (*Jules*), Avocat, à *Baudour*.
LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des Hospices, à *Lessines*.
LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, à *Mons*.
LEVECQ, *Joseph*, Secrétaire communal, à *Élouges*.
LOISEAUX, *Jean-Joseph*, Chanoine de la cathédrale de Tournai, à *Enghien*.
LORENT, *Léopold-Alexandre*, Curé de *Vaulx*.
MALENGRAUX, *Auguste*, Avocat, à *Chimay*
MANCEAUX, *Hector*, Éditeur, à *Mons*.
MATTHIEU, *Ernest*, Candidat en droit, à *Mons*.
MISONNE, *Élie*, Régisseur du domaine de *Wallers* (France).
MONNIER, *Clément*, Major au 9e régiment de ligne, à *Namur*.
MONOYER, *Jules*, Candidat-notaire, à *Bracquegnies*.
MONTENEZ, *Gustave*, Instituteur communal de *Rouveroy*.
MOTTRIE, *Jean-Baptiste*, Architecte de la ville d'*Ath*.
NICAISE, *Jean-Baptiste*, Négociant, à *Mons*.
ORSOLLE, *Edmond*, Propriétaire, à *Mons*.
PARMENTIER, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
PÈRE, *Charles*, Docteur en médecine, à *Leuze*.
PETIT, *Émile*, Juge, à *Nivelles*

Petit, *L.-A.-J.*, Curé de *Baudour.*
Picquet, *Charles*, Avocat, à *Mons.*
Pilette, *Clovis*, Docteur en droit, à *Ath.*
Postel, *Jules*, Géomètre et conducteur de travaux aux charbonnages du Levant du Flénu, à *Mons.*
Pourbaix, *Fidèle*, Curé de Saint-Nicolas, à *Tournai.*
Pourcelet, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien.*
Prud'homme, *Émile*, Employé des Archives de l'État, à *Mons.*
Quinet, *Émile*, Candidat en droit, à *Mons*; **Fondateur.**
Randour, *E.*, curé de *Maubray.*
Renard, *Bruno*, Lieutenant-Général, Inspecteur-général des gardes civiques du royaume, à *Bruxelles.*
Robersart (Comte de), *A.*, Bourgmestre de *Nouvelles.*
Rousselle, *Charles*, Avocat, à *Mons.*
Rouvez, *Adolphe*, Propriétaire, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons.*
Roquois, *Louis*, Instituteur, à *Chimay.*
Savoye (de), *Gustave*, Propriétaire, à *Baudour.*
Schoutheete de Tervarent (Chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas.*
Scoupremanne, *H.*, Curé de *Thiméon.*
Sebal, *François-Joseph*, Médecin-Directeur de l'hospice des Aliénées, à *Mons.*
Servais, *Michel*, Conseiller communal, à *Mons.*
Siraut, *Émile*, Propriétaire, à *Mons.*
Sottiau, *Jules*, Professeur d'histoire à l'athénée royal de *Mons.*
Tellier, *Henri*, Industriel, Bourgmestre d'*Élouges.*
Tercelin, *Auguste*, Banquier, à *La Louvière.*
Toint, *Charles*, Commis au gouvernement provincial, à *Mons*; **Fondateur.**
Van Bastelaer, D.-A., Pharmacien-Chimiste, Président de la Société archéologique, à *Charleroi.*
Van den Broeck, *Henri*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, à *Tournai.*
Vincent, *Charles-Damas*, Architecte provincial, secrétaire du Comité provincial des Monuments, à *Mons.*
Vorst-Gudenau (baron de), *Ernest*, à *Ziadlowitz* (Moravie).
Vos, *Joachim*, Curé de *Bruyelles.*
Willain, *Georges*, Docteur en médecine, à *Leuze.*
Willain, *Jean-Baptiste*, Curé d'*Ormeignies.*
Wouters (de), *J.*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte.*
Ysebrant de Difque, *Émile*, Propriétaire, à *Bruxelles.*

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

BOUSIES (Comte de), *Gustave*, vicomte de *Rouveroy*.
CARAMAN-CHIMAY (S. A. le Prince de), Gouverneur du Hainaut, à *Mons*.
CHALON, *Renier*, Membre de l'Académie, Président de la Société royale de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, vice-président de la Commission royale des Monuments, etc., à *Bruxelles*.
CORBISIER, *Frédéric*, ancien Sénateur et Président de la chambre de commerce, à *Mons*.
DEPORTEMONT, *P.-J*, ancien Notaire, à *Mons*.
DERBAIX, *Napoléon*, Bourgmestre et Membre du conseil provincial, à *Havay*.
DETHUIN, *Alfred*, Membre de la Chambre des Représentants, à *Mons*.
DOLEZ, *François*, Bourgmestre et Sénateur, à *Mons*.
DOLEZ, *Hubert*, Sénateur, à *Bruxelles*.
DORZÉE, *François*, Bourgmestre de *Boussu*.
DRION, *Jules*, Ingénieur civil, ancien échevin de la ville de *Mons*.
DU VAL DE BEAULIEU (Comte), *Adhémar*, Bourgmestre de *Cambron-Casteau*.
HÉRISSEM (Baron de), *Alfred*, ancien échevin, à *Mons*.
HOUZEAU DE LE HAIE, *Charles*, Propriétaire, à *Mons*.
LACROIX, *Augustin*, Conservateur honoraire des archives de l'État et Archiviste de la ville, Vice-Président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
LESCARTS, *Isidore*, Avocat, à *Mons*.
LIGNE (S. A. le Prince de), Président du Sénat, Ministre d'État, à *Belœil*.
MAIGRET, *Auguste*, Propriétaire, à *Mons*.
MASQUELIER, *André*, Avocat, Échevin de la ville de *Mons*.
MASQUELIER, *Émile*, Avocat, Conseiller provincial, à *Mons*.
PÉCHER, *Adolphe*, Échevin et Conseiller provincial, à *Mons*.
SIRAUT (Baron), *Louis*, Propriétaire, à *Nimy*.
TERCELIN, *Victor*, Sénateur, à *Mons*.
TROYE, *Louis*, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Marbaix*.
WANDERPEPEN, *Gustave*, Bourgmestre de la ville de *Binche*.
WOUTERS (Chevalier de), *Camille*, Propriétaire, à *Écaussines-Lalaing*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

Alvin, *A.-J.*, ancien Préfet des études à l'Athénée royal de *Bruxelles*.

Bonvarlet, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dunkerque*.

Bormans, *Stanislas*, Conservateur des Archives de l'État, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*.

Cellier, *Louis*, Secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture, etc., Rédacteur du Courrier du Nord, à *Valenciennes*.

Chicora, *L.-Ch*, Membre du Conseil des Mines, à *Bruxelles*.

Coussemaker (de), Président de la Commission historique du Département du Nord et du Comité flamand de France, à *Lille*.

Cuypers van Velthoven, *Prosper*, Numismate, à *Bruxelles*.

Dauby, *Joseph*, Régisseur du Moniteur, à *Bruxelles*.

De Bruyne. *Hthe*, Président du comité archéologique du Brabant, à *Bruxelles*.

De Busscher, *Edmond*. Archiviste du Conseil de Flandre et de la ville, Membre de l'Académie, Secrétaire-général de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand*.

Demarteau, *Joseph*, Inspecteur de l'Enseignement moyen, à *Bruxelles*.

De Ridder, *C.-B.*, Chanoine de la métropole, secrétaire et sous-archiviste de l'archevêché de *Malines*.

De Schodt, *Alphonse*, Directeur au Ministère des Finances, Secrétaire de la Société de numismatique belge, à *Bruxelles*.

Diegerick, *J.*, Archiviste de la ville, Secrétaire général de la Société historique, archéologique et littéraire, à *Ypres*.

Dognée, *Eugène*, Avocat, à *Liége*.

Driesen, *François*, ancien Secrétaire-Trésorier de la Société scientifique et littéraire, à *Tongres*.

Dugniolle, *Jean*, Conseiller provincial du Brabant, à *Ixelles*.

Duvivier, *Charles*, Avocat, à *Bruxelles*.

Gachard, *Louis-Prosper*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie, Secrétaire de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, etc., à *Bruxelles*.

Galesloot, *L.*, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

Guillaume, *L.-G.-H.*, Lieutenant-général, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

Habets, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht*.

Hachez, *Félix*, Docteur en droit, Directeur au Ministère de la Justice, à *Ixelles*.

Joly, *Édouard*, Avocat, à *Renaix*.

Juste, *Théodore*, Conservateur du Musée royal d'antiquités et d'armures, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.

LAMBERT, *Guillaume*, Professeur à l'université de *Louvain*.

LEFÈVRE, *T.*, Aumônier de la Solitude, à *Toullens* (Somme).

LEGRAND DE REULANDT, *Ed.*, Contrôleur des finances, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie, à *Anvers*.

LÉVY, *Edmond*, Architecte et Professeur d'archéologie, à *Rouen*.

LHOEST, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.

MARCHAND, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeck*.

MICHAUX, *Adrien*, Vice-Président de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Fourmies*.

O'KELLY DE GALWAY (le comte), *Alphonse*, Secrétaire du Comité archéologique du Brabant, à *Ixelles*.

ONGHENA, *Charles*, Graveur, à *Gand*.

OTREPPE DE BOUVETTE (d'), *Albert*, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, Conseiller honoraire au Conseil des Mines, Président honoraire de l'Institut archéologique, à *Liége*.

PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.

PEIGNÉ-DELACOURT, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Namur*.

PETIT DE THOZÉE, *Jules*, ancien Président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, Représentant, à *Grune* (Luxembourg).

PINCHART, *Alexandre*, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

PIOT, *Charles*, Archiviste-adjoint aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

ROTTHIER, *Zacharie*, Chef de bureau au département de l'Intérieur, à *Bruxelles*.

SCHAEPKENS, *Alexandre*, Artiste-peintre, à *Bruxelles*.

SCHAEPKENS, *Arnaud*, Littérateur, à *Maestricht*.

SCHELER, *Auguste*, Bibliothécaire du Roi et du comte de Flandre, à *Bruxelles*.

SCHOONBROODT, *F.-G.*, Conservateur des Archives de l'État, à *Liége*.

SCHOY, Architecte, à *Bruxelles*.

SCHUERMANS, *Henri*, Conseiller à la cour d'appel, à *Liége*.

VAN BEMMEL, *Eugène*, Professeur à l'université de *Bruxelles*.

VAN CAUWENBERGHE, *Édouard*, Littérateur, à *Audenarde*.

VANDENPEEREBOOM, *Alphonse*, Ministre d'État, Représentant, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'*Ypres*.

VANDER MAELEN, *Joseph*, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles*.

VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Commis aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

VANDEVIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles*.

VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain*.

VAN HOLLEBEKE, *Léopold*, Commis aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.
VAN MALDERGHEM, *Jean*, Littérateur, à *Bruxelles*.
WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
WEALE, *James*, Antiquaire, à *Bruges*.

MADAME :

DEFONTAINE-COPPÉE, *Angélique*, Littérateur, à *Malines*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Effectifs.

ANTHOINE *Dieudonné*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
BONIFACE, *Louis*, curé de *Marpent*.
DARTEVELLE, *Dieudonné-Joseph*, ancien curé, né à *Lobbes*, le 8 février 1803, y décédé le 19 mars 1872.
DETHUIN, *Louis*, Commissaire-voyer des arrondissements de Mons, Tournai et Ath, à *Mons*.
LEMAIGRE, *Camille-Arthur*, Négociant, à *Courcelles*.
LE TELLIER, *Gustave-Adrien-Léopold*, Notaire, à *Ath*
PARENT, *Augustin-Joseph*, ancien professeur au collége royal de Thuin, pharmacien, à *Braine-le-Comte*, décédé le 17 mai 1873, dans sa 71e année.
VAN DER ELST, *Valentin-Joseph*, Ingénieur civil, Vice-Président de la Société horticole et agricole du Hainaut, à *Cuesmes*.

Honoraire.

BOUSIES (comte de), *Charles-Alexandre*, vicomte de Rouveroy, ancien membre du Congrès national, ancien sénateur, à *Rouveroy*.

Correspondants.

BORGNET, *Jules*, Conservateur des archives de l'État, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*; né à Namur, le 16 novembre 1817 et y décédé le 21 octobre 1872.
DESCAMPS, *Vital*, Homme de lettres et chef de bureau à l'administration communale de *Bruxelles*, né à Mons, le 21 juin 1829, décédé à Bruxelles, le juin 1873.
GOETHALS, *Félix-Victor*, Littérateur, à *Bruxelles*.
POLAIN, *M.-L.*, Administrateur de l'Université, Membre de l'Académie, à *Liége*; né en cette dernière ville le 25 juin 1808 et y décédé le 4 avril 1872.
RAEPSAET, *Henri-Marie*, Juge de Paix du canton de *Lokeren*, décédé le 7 novembre 1871, à l'âge de 55 ans, 2 mois, 15 jours.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION :

Amiens.	— *Société des Antiquaires de Picardie.*
Anvers.	— *Académie d'archéologie de Belgique.*
Arlon.	— *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
Auxerre.	— *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
Avesnes.	— *Société archéologique de l'arrondissement.*
Bruxelles.	— *Commission royale d'histoire.*
»	— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
»	— *Comité archéologique du Brabant.*
»	— *Société de la numismatique belge.*
Caen.	— *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.*
Charleroy.	— *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
Dunkerque.	— *Comité flamand de France.*
Gand.	— *Société royale des beaux-arts et de littérature.*
»	— *Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale.*

Liége.	— *Institut archéologique.*
»	— *Société d'émulation.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
»	— *L'Union des artistes Liégeois.*
Lille.	— *Commission historique du département du Nord.*
Luxembourg.	— *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg.*
Maestricht.	— *Société historique du duché de Limbourg.*
Mons.	— *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
»	— *Société des Bibliophiles belges.*
»	— *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
»	— *Cercle pharmaceutique du Hainaut.*
Namur.	— *Société archéologique.*
Paris.	— *Institut des Sociétés savantes.*
Poitiers.	— *Société des antiquaires de l'Ouest.*
Saint-Nicolas.	— *Cercle archéologique.*
Saint-Pétersbourg.	— *Commission impériale archéologique.*
Termonde.	— *Cercle archéologique.*
Tongres.	— *Société scientifique et littéraire du Limbourg.*
Tournai.	— *Société historique et littéraire.*
Valenciennes.	— *Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
Washington.	— *Société Smithsonienne.*
Ypres.	— *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS :

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
Messager des sciences historiques de Belgique.
Journal des Beaux-Arts, sous la direction de M. Siret.
Collection de Précis historiques.
Le Progrès, Journal de l'éducation populaire.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

Le Cercle envoie un exemplaire de ses publications :

A **S. M. LE ROI.**
A M. le Ministre de l'Intérieur.
A la bibliothèque du Département de la Justice.
Au Conseil provincial du Hainaut.
Aux Archives de l'État, à Mons.
A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons.

NÉCROLOGIE.

Louis-Alexandre DETHUIN.

Le 29 janvier 1872, est décédé à Mons, M. Louis-Alexandre Dethuin, commissaire-voyer des arrondissements de Mons, Tournai et Ath, membre effectif du Cercle archéologique. Ses funérailles ont eu lieu, le 31, en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré. On remarquait parmi les assistants, Mgr. le prince de Caraman-Chimay, gouverneur de la province. Les coins du poêle étaient tenus par des commissaires-voyers cantonaux. Avant la levée du corps, M. Devillers, président du Cercle archéologique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Avant de nous séparer des restes mortels de M. Dethuin, permettez-moi de retracer en peu de mots la carrière, hélas! trop tôt brisée de cet homme de cœur et d'intelligence.

« Louis-Alexandre Dethuin naquit à Morlanwelz, le 14 juillet 1822.

« Issu d'une ancienne famille qui a fourni à la ville de Mons des artistes et des magistrats renommés, le jeune Louis comprit de bonne heure que *Noblesse oblige*.

« A la suite d'études brillantes, il sortit en 1841 de l'école des mines du Hainaut, avec le certificat de premier de l'établissement.

« Dethuin fut immédiatement attaché au charbonnage de Dampremy, en qualité d'ingénieur.

« Mais l'Administration provinciale réclama ses services, en 1844, et depuis cette époque, il remplit successivement les fonctions d'architecte et commissaire-voyer de l'arrondissement de Tournai, de 1844 à 1856; d'architecte et commissaire-voyer des arrondissements de Charleroi et Thuin, de 1856 à 1861, et en dernier lieu, de commissaire-voyer des arrondissements de Mons, Tournai et Ath.

« Comme architecte, il déploya une activité surprenante. De nombreux édifices, civils et religieux, de la province furent construits d'après ses plans et sous sa direction. Parmi ces édifices, je citerai : les églises de Boussoit, de Froidmont, de Molembaix, de Thimougies, la chapelle de Wez, l'hospice de Templeuve.

« Dethuin faisait partie du Cercle archéologique de Mons, depuis le 10 avril 1860. Nous devons à sa collaboration : un projet d'escalier pour le grand portail de l'église de Sainte-Waudru, avec une dissertation sur cette église[1]; des notices sur deux sculptures de l'ancienne collégiale de Mons[2], et sur des bas-reliefs de l'église d'Enghien; un rapport sur la topographie de la ville de Mons[3]; un plan d'élévation du château de cette ville, au XIIe siècle, reconstitué d'après ses propres recherches.

« Notre regretté collègue recueillait, depuis longtemps, des éléments pour un mémoire sur les spécimens de l'architecture romane dans le Hainaut. Cette œuvre dont il m'entretint souvent avec bonheur, aurait couronné ses chères études archéologiques.

« Mais lui dont l'avenir était si souriant, lui naguère si plein de vie, si actif, une maladie cruelle l'a atteint, ne laissant aucun espoir de guérison, jetant la consternation dans sa famille et chez ses amis, au moment où il venait de s'installer dans cette élégante habitation. Il s'est éteint pieusement le 29 de ce mois, laissant à

[1] *Annales du Cercle*, t. III, p. 1.
[2] Idem, p. 113.
[3] *Bulletins des séances*, 3e s., p. 97.

sa tendre épouse, à sa fille adorée, à ses amis, à tous ceux qui ont connu la pureté de ses sentiments et la fermeté de ses convictions, un souvenir ineffaçable de son trop court passage ici-bas.

« Perdu pour nous, enlevé à ce que tu avais de plus cher au monde, il nous reste à tous la suprême consolation, ô cher collègue et ami, que tu jouis auprès de Dieu de l'éternelle récompense.

« Reçois, au nom du Cercle archéologique de Mons, l'expression de notre reconnaissance et l'adieu de la terrestre séparation.

« Adieu, Louis Dethuin, adieu ! »

Félix GOETHALS.

Comme les savants, M. Gœthals a passé sa vie au milieu de ses livres et de ses manuscrits, et tout en jouissant des délices de sa bibliothèque, il a utilisé ses vastes connaissances à la composition d'œuvres curieuses et intéressantes.

Il a laissé deux catégories d'ouvrages : des biographies d'hommes distingués, et des généalogies nobiliaires.

A l'aide de ses profondes études historiques, il a introduit, dans ses biographies, des aperçus sur l'histoire de la société de l'époque de ses personnages; et grâce à son esprit d'observation, il a présenté des vues philosophiques sur les institutions des siècles passés et des temps modernes. Aussi remarque-t-on toujours dans ses notices des appréciations précieuses qu'on ne rencontre pas ailleurs et qu'on ne s'attendait même pas à y trouver.

Il commença les études de ce genre en 1818; et il édita, en 1829, la 1re livraison du premier volume d'un *Dictionnaire historique et bibliographique des écrivains et des artistes célèbres nés dans le royaume des Pays-Bas* (sans nom d'auteur); Bruxelles, in-8°, 94 pages. Cette brochure contient notamment un article sur Anglicus *(Michel)*, né à Beaumont, poëte, professeur de droit civil et canonique, qui florissait en 1495 et en 1507 (pp. 73-74). Ce fascicule est le seul qui ait paru.

Huit ans plus tard, l'auteur reprit sa publication, non plus dans l'ordre alphabétique, mais dans un ordre chronologique qu'il reprenait à chaque volume. Il produisit ainsi huit volumes in-8° en deux séries. La première a pour titre : *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, 4 volumes, 1837 et 1838; et la seconde est intitulée : *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique et dans les pays limitrophes,* 4 volumes, 1840 à 1844. Il terminait la préface du tome IV de son *Histoire des lettres* en ces termes : « Je pense devoir prévenir que le volume « consacré aux beaux-arts et à la poésie, ne pourra être mis

« sous presse qu'après avoir achevé le *Dictionnaire généalogique* « *et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, « dont je viens de publier le prospectus. » Ce cinquième volume de l'*Histoire des lettres* n'a jamais paru. Toutefois on nous a rapporté que les matériaux de ce livre sont réunis, et que si la rédaction définitive n'est pas achevée, celui qui se chargerait de ce travail n'aurait qu'à mettre en ordre les notes de l'auteur.

Pendant que notre écrivain éditait son *Histoire des lettres*, il fit paraître, le 13 décembre 1841, une brochure intitulée : « Notice « historique sur la vie et les travaux de Simon Stévin de Bruges, « suivie de remarques sur le Dodoens de M. Van Meerbeek. »

Nous citerons les articles que M. Goethals a consacrés à des personnages du Hainaut : Hucbald, + 932, écolâtre de l'abbaye de Saint-Amand (*Lectures*, t. Ier, p. 1-9); Folcuin, + 990, abbé de Lobbes, historien (*Ibid.*, t. IV, p. 1-7); Hériger, + 1007, abbé de Lobbes, historien (*Ibid.*, II, 15-26); Odon, évêque de Cambrai, + 1113 (*Histoire*, III, 1-40); Gilles li Muisis, 1272-1353, né à Rongy, chroniqueur (*Ibid.*, IV, 1-30); Gaspard Ophuys, 1456-1523, né à Tournai, chroniqueur de Rouge-Cloître (*Lectures*, I, 38-40); Philippe de Clèves, 1459-1527, seigneur d'Enghien, à titre de sa femme, Françoise de Luxembourg (*Histoire*, II, 15-109); Charles-Alexandre de Croy-d'Havré, 1581-1624, membre du conseil de guerre, historien (*Ibid.*, III, 107-130); François Noël, 1631-1729, né à Hestrud, Hainaut français, missionnaire jésuite (*Ibid.*, III, 231-242); Robert Philippe, 1665-1743, né à Cambrai, prédicateur et professeur au séminaire de Tournai (*Ibid.*, IV, 256-257); Guillaume Levaillant de la Bassardrie, 1667-1746, né à Tournai, poëte français et mathématicien (*Ibid.*, III, 290-292); Charles-Ghislain Daelman, 1671-1731, né à Mons, professeur de théologie à Louvain (*Ibid.*, IV, 230-245); Charles Wastelain, 1695-1782, né à Mariemont, historien et littérateur (*Ibid.*, I, 410-413); Aimable-François Tonnelier, 1773-1809, né à Tournai, médecin et naturaliste (*Lectures*, III, 309-314); Henri-Florent Delmotte, 1798-1836, né à Mons, bibliophile (*Histoire*, I, 432-452).

Quant aux œuvres généalogiques de M. Goethals, elles ont le double mérite de servir les intérêts privés et de profiter à la science. Il a restitué aux familles nobles, ou du moins à la noblesse officielle, les titres que les événements de la révolution française avaient fait égarer et que la législation abolitive du régime féodal avait privés de toute valeur, et en même temps, il a rendu à la science historique des documents qui lui sont parfois indispensables et toujours utiles.

Il a publié de 1849 à 1852, en quatre volumes in-4°, un *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, et de 1857 à 1862, en deux volumes in-4°, le *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France*. On assure qu'un certain nombre de feuilles du troisième volume du *Miroir* sont imprimées; mais l'ouvrage est resté inachevé.

M. Goethals avait réuni les matériaux d'un livre auquel il donnait le titre d'*Archéologie de la noblesse*, et qui devait exposer l'origine et les développements des familles nobles. Il avait fait graver pour cet ouvrage, environ quatre-vingts planches, reproduisant des inscriptions funéraires, des armoiries, des verrières et d'autres souvenirs de ce genre. Nous ignorons si le texte de ces gravures est préparé.

Il a en outre publié des généalogies de certaines familles, telles que celles de Horne, d'Hane-Steenhuyse, de T'Serclaes et autres. Ce sont des réimpressions des articles du *Miroir*, augmentés de blasons en vignettes ou en planches.

Félix-Victor Gœthals, fils de Josse-Guillaume-Marie-Jeanne Gœthals et de Thérèse-Barbe Vanden Cruyse, naquit à Gand, le 4 juin 1799[1]. Il appartient à l'ancienne famille flamande de ce nom, qui porte pour armoiries, l'écu de gueules à trois bustes de vierges.

Il fit ses études au collége et à l'université de Gand et y obtint le diplôme de docteur en droit. A cette époque, la cour supérieure de justice de Bruxelles s'étendait aussi sur les deux Flandres, de

[1] *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1854, p. 116.

sorte que notre capitale était le siége d'appel des tribunaux de ces provinces. Se destinant à l'ordre judiciaire, le jeune avocat fit un stage au parquet de la cour de Bruxelles, que dirigeait alors le procureur général Vanderfosse.

Félix Gœthals, intelligent et studieux, fréquenta assidûment la bibliothèque de la ville, et ne tarda pas à connaître ce dépôt aussi bien que le conservateur, M. Sylvain Vande Weyer. Aussi, en 1830, lorsque celui-ci fut nommé ministre de Belgique à Londres, M. Gœthals le remplaça à la bibliothèque. Il fut en même temps archiviste de la ville de Bruxelles.

En 1837, le gouvernement acheta la célèbre collection de livres de feu Charles Van Hultem, et la réunit au fonds de la ville pour en faire la bibliothèque royale. Le baron de Reiffenberg en fut nommé conservateur; mais M. Gœthals y resta pour opérer la fusion des deux fonds. Son concours était nécessaire : il rendit alors de grands services aux employés de ce nouveau dépôt et aux lecteurs qui le fréquentaient.

Il fut enfin pensionné comme bibliothécaire de la ville, et il se livra tout entier à ses études généalogiques. Sa bibliothèque et ses généalogies formaient un trésor unique; aussi recevait-il de nombreuses visites de personnes intéressées à des titres de noblesse, et de savants qui cultivaient les sciences historiques. Rentré tout-à-fait dans la vie privée, il continua à jouir d'une considération bien méritée. Il n'avait été mêlé ni aux luttes politiques, ni aux évènements sociaux du pays; mais il occupa une place distinguée dans le monde littéraire.

Il avait épousé la dame Hortense Van Dormael, de Bruxelles, dont il n'eut pas génération. Il était parvenu à l'âge de 72 ans et 11 mois, lorsqu'il fut atteint d'une apoplexie qui le priva de la parole. Il succomba après quelques jours de souffrance, le 10 mai 1872. Il fut inhumé dans un caveau de famille, à Anderlecht.

M. Gœthals avait été élu membre correspondant du Cercle archéologique de Mons, le 16 octobre 1864.

FÉLIX HACHEZ.

Louis BONIFACE.

> C'était un sage dans toute la force du terme, simple dans ses goûts, esclave du devoir, dévoué aux siens et comptant sur Celui qui fait mûrir les moissons.

Je viens rendre hommage à la mémoire d'un membre très-distingué de notre cercle, à M. l'abbé Boniface, avec lequel j'ai eu l'avantage d'entretenir des relations d'amitié.

Louis Boniface, né à Esne près de Cambrai le 2 janvier 1811, était fils de Jean-Baptiste Boniface, cultivateur, et de Pétronille Larivière. Sa mère, femme pieuse, résolut de faire entrer aux études l'aîné de ses douze enfants, à cause des heureuses dispositions qu'il montra dès son jeune âge. Louis fut donc placé au petit séminaire de Cambrai. Il y connut et s'attacha d'amitié fraternelle un condisciple qui est devenu le père Félix[1], une des gloires contemporaines de l'éloquence religieuse en France. Admis ensuite au Grand séminaire, il en suivit avec honneur les fortes études et fut ordonné prêtre le 16 août 1835. L'épiscopat lui confia immédiatement la cure d'Aubencheul-au-Bois, canton du Câtelet (Aisne), où il fit son entrée le 27 octobre. L'abbé Boniface donna ses soins à la réédification du presbytère et contribua pour une bonne part à l'ornementation de l'église paroissiale. Son exemple ramena l'austérité des mœurs chrétiennes parmi ses ouailles; aussi Monseigneur de Simony, évêque de Soissons, profita de sa tournée de confirmation, en 1839, pour se rendre à Aubencheul et féliciter les habitants de leur zèle pieux. Répondant aux discours de M. le maire et de M. le curé, Sa Gran-

[1] Né à Neufvilles sur l'Escaut (à trois kilomètres de Bouchain), le 28 juin 1810.

deur dit « qu'elle espérait que le bien persisterait, que l'autorité civile montrerait toujours le même dévouement et que le jeune pasteur passerait de longues années au milieu du troupeau qu'il avait si sagement conduit. »

Il n'en fut cependant pas ainsi quant au dernier de ces vœux; car M. Boniface se vit appelé à la direction du collége d'Armentières, au mois de février 1840, et dut se rendre à ce nouveau poste au mois de juin suivant. Quoiqu'éloigné de sa chère paroisse, le bon prêtre n'oublia pas ses premiers fidèles; il fit paraître à Lille, en 1842, une notice sur Aubencheul et la dédia aux habitants de la localité. Vers 1845, il fut nommé principal du collége de Cassel. Pendant les rares moments de loisir que lui laissait cette lourde charge, il reprit ses travaux historiques, et en 1846 il publia en collaboration avec l'abbé Capelle la biographie des membres du clergé morts dans le diocèse de Cambrai depuis 1800. Ne pouvant plus résister aux fatigues de la vie de professeur, il obtint, sur sa demande, la cure de Banteux; en 1866, il fut nommé recteur à Marpent où il eut à cœur de relever l'antique splendeur du pèlerinage de Notre-Dame en cet endroit; c'est lui qui inaugura les processions qui se font dans le cimetière le jour de la Trinité et attirent des milliers de fidèles. La vie paisible dont l'abbé Boniface jouissait à Marpent ne put apporter remède à la maladie qui minait sa constitution; il mourut au milieu de ses paroissiens désolés, le 2 juin 1872, et fut inhumé dans le cimetière, le 5 du même mois. Son oraison funèbre a été prononcée avec une véritable éloquence par M. le Doyen de Maubeuge.

L'abbé Louis Boniface était un érudit très distingué; il faisait partie de la Commission historique du département du Nord, des sociétés savantes de Douai et d'Angers, et avait été reçu membre du Cercle archéologique de Mons, le 19 janvier 1868.

Voici la liste des ouvrages qu'il a livrés à la publicité :

1. *Notice historique sur Aubencheul-au-bois, Montecouvez, le bois Maillard, Pienne et la Vieuville.* Lille, Lefort, 1842, in-8° de 62 pages.

2. *Biographie d'Albert Lemaire, doyen de Solesmes*. Cambrai, Carpentier, 1846, in-8° de 44 pages.

3. *Notice sur Aubencheul-au-Bois et les hameaux voisins*. Cambrai, Regnier-Farez, 1859, in-8° de 108 pages. C'est une nouvelle édition de l'ouvrage publié en 1842.

4. *Histoire du village d'Esne et de ses dépendances*. Cambrai, Regnier-Farez, 1863, in-8° de 520 pages.

5. *Études sur la signification des noms topographiques de l'arrondissement de Cambrai*. Valenciennes, L. Henry, 1866, in-8° de 238 pages.

6. *Notice sur le pèlerinage et la confrérie de Notre-Dame de Marpent*, Cambrai, 1867, in-8° de 24 pages. Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée en 1870, in-8° de 68 pages.

7. *Pierres de fiefs à Recquignies, Ostergnies, Avesnelles et Marpent*. Cette notice a été publiée dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. x, pp. 266-269.

8. *Dissertation sur le mot* MARTINAS *employé par Baldéric au livre 1er, chap.* XVI, *de sa chronique*. Elle sera insérée dans le t. XII des mêmes Annales.

THÉODORE BERNIER.

Valentin-Joseph VAN DER ELST.

Le samedi 7 septembre 1872, ont eu lieu, à Cuesmes, les funérailles de M. l'ingénieur Van der Elst[1]. Un grand nombre de personnes y assistaient. Parmi elles étaient des fonctionnaires supérieurs, M. le bourgmestre de Cuesmes, des délégués de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres, de la Société d'agriculture et d'horticulture du Hainaut, et du Cercle archéologique de Mons. Avant l'inhumation, M. Léopold Devillers a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut et le Cercle archéologique de Mons ont perdu dans la personne de Valentin-Joseph Van der Elst un de leurs membres les plus dévoués.

« C'est au nom de ces deux corps savants que je viens rendre un dernier hommage à celui qui fut notre collègue et notre ami.

« D'autres, Messieurs, pourraient vous retracer la carrière du défunt dans tous ses détails. Je ne vous parlerai de lui que pour rappeler brièvement ses belles qualités.

« Toujours simple dans ses goûts et dans son extérieur, Van der Elst était le type du penseur, de l'ami de l'étude pour ce qu'elle présente d'agréable et de consolant à ceux qui cultivent les sciences et les lettres. Ce qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer en lui, c'était son ardeur constante pour le travail et la fermeté inébranlable de ses convictions.

« Après une carrière tellement remplie que la fatigue aurait dû le faire aspirer au repos, il avait conservé une fraîcheur d'esprit et un besoin de travailler que rien ne pouvait altérer.

« Les études grammaticales surtout faisaient le charme de sa vie. Van der Elst avait été, dans sa jeunesse, instituteur communal de Cuesmes. De bonne heure, il avait voulu frayer une voie

[1] Né à Ronquières, en 1797.

nouvelle à l'enseignement primaire. La science du langage étant la clef de toutes les autres sciences, il s'était particulièrement appliqué à en rendre les principes moins arides. Dès 1824, il publiait à Mons divers traités: *Principes de la langue française, sur un nouveau plan, à l'usage des écoles moyennes et primaires;* — *Exercices d'orthographe*, etc. En 1834, il communiquait à la Société des Sciences la première partie d'un *Nouveau système de nomenclature grammaticale.* La même compagnie a publié, en 1869 (t. III, 3e s.), un long mémoire de Van der Elst, dont le titre porte: *Des bases d'un système grammatical fondé sur l'idéologie, le génie de la langue française, et les faits posés par les meilleurs écrivains français, poëtes et prosateurs; ou préambule d'un cours analytique, pratique et théorique de grammaire française.*

« Comme ingénieur, Van der Elst a mis au jour une foule de mémoires qui ont rapport aux charbonnages du couchant de Mons, à des projets de canaux, de chemins de fer, etc.

« Plus d'une fois, il s'est occupé de questions qui intéressaient la ville de Mons. Je citerai: ses plans et mémoires sur le projet de canal de Mons à la Sambre (1835-1838); ses *Considérations sur l'établissement de la station du chemin de fer, dans l'intérieur de la ville de Mons, au Béguinage ou à l'arsenal militaire* (1841), avec plan; et ses brochures sur *La démolition de la forteresse de Mons et la question des eaux* (1862) et sur le détournement de la Trouille (1866).

« L'archéologie ne lui était pas étrangère. Il coopéra notamment à une fouille pratiquée à Cuesmes, en 1835, et qui produisit la découverte d'un tombeau gallo-romain. Le 20 janvier 1867, il avait été élu membre effectif du Cercle archéologique.

« On l'a dit avec raison: un des plus beaux priviléges de l'homme de bien et de mérite, est de laisser, après sa mort, un pieux souvenir dans le cœur de tous ceux qui l'ont aimé et estimé.

« Ton nom, Van der Elst, sera toujours vénéré par ta famille, par tes amis, parcequ'il personnifie la modestie unie au savoir et qu'il rappelle un homme laborieux, bon citoyen et ami sincère.

« Adieu, cher collègue, repose en paix! »

CAMILLE-ARTHUR LEMAIGRE.

Le 4 décembre 1872, le glas funèbre annonçait aux habitants de Courcelles la mort d'un jeune homme qui était destiné à rendre de grands services à l'histoire de notre belle province. En effet, Camille Lemaigre charmait ses loisirs par des recherches sur l'histoire de son arrondissement. Appartenant à une famille qui occupe une position aisée, il fit de brillantes études professionnelles, et cultiva ensuite les sciences exactes et naturelles avec succès. Plus tard, le goût de l'archéologie se développa en lui. En 1870, le titre de membre de la société paléontologique et archéologique de Charleroi lui fut conféré. Cette société ne tarda pas à apprécier son mérite et le nomma membre de son conseil d'administration. Cette marque de distinction encouragea le jeune archéologue et quelque temps après son admission, il soumit à la société des notices intéressantes qui furent publiées dans les tomes 4 et 5 de ses *Documents et rapports*. Nommé membre effectif du cercle archéologique de Mons, le 18 juin 1871, il se disposait à prendre une part active à nos travaux. C'est ce que constaste l'extrait d'une lettre qu'il m'adressa après sa réception dans notre société, à laquelle il était fort attaché.

« J'ai bien reçu, en son temps, m'écrivait-il, la lettre par « laquelle vous m'annonciez ma nomination de membre du cercle « archéologique de Mons. J'ai eu depuis mon diplôme et la « lettre d'information de ma nomination officielle. Je ne suis « encore qu'un jeune néophyte en archéologie; mais petit pois- « son deviendra grand, et avec le temps nous travaillerons à la « prospérité et à la renommée du cercle de Mons, afin d'ajouter « une pierre de plus au bel édifice dont nos prédécesseurs ont « posé les bases depuis plusieurs années. »

Malheureusement, les espérances et les projets de notre bon collègue furent déçus; il est mort à l'âge de 25 ans. Son inhuma-

tion a eu lieu, le 7 décembre 1872, au cimetière de Courcelles. Une foule nombreuse et recueillie assista à ses funérailles.

Pour caractériser une existence si tôt brisée, nous dirons que le zèle qui animait notre ami Lemaigre, lui avait attiré les cœurs de ceux qui s'intéressent aux annales historiques de notre province.

THÉODORE BERNIER.

RÈGLEMENT

D'ORDRE INTÉRIEUR

rédigé conformément à l'art. 30 des statuts

DU CERCLE.

TITRE I.

Admission et Exclusion des membres.

Art. 1er. — Tout membre du Cercle reçoit, le plus tôt possible après son admission, un diplôme qui la constate. Ce diplôme est signé par le Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Art. 2. — La présentation des membres honoraires se fait dans la même forme que pour les membres effectifs, mais il est procédé au vote dans la séance où cette présentation a lieu.

Art. 3. — Si, contre toute attente, un membre se rendait indigne de faire partie du Cercle, il pourrait en être exclu par une assemblée générale convoquée à cet effet, et à la majorité des deux tiers des membres présents. La personne inculpée sera invitée par le Comité, huit jours au moins à l'avance, à présenter sa justification dans cette séance; elle ne pourra assister au vote qui aura lieu au scrutin secret.

Art. 4. — Le membre exclu pour des causes graves ne peut plus rentrer dans la suite.

TITRE II.

Pouvoirs des fonctionnaires.

Art. 5. — Le Président a la haute direction des affaires du Cercle; il se tient au courant des travaux du Secrétaire, du Conservateur-Bibliothécaire, du Trésorier, des Questeurs, et en délibère au besoin avec eux.

Il est de droit membre et Président de toutes les Commissions, sauf de celles dont il est question à l'article 23 des statuts. Il a la même prérogative pour la Commission des publications, sans toutefois venir en déduction des cinq membres à élire en vertu de l'article 22 des statuts.

Art. 6. — Le Président a la police des séances; en cas d'absence, il est remplacé par le Vice-Président et, à défaut de celui-ci, par le membre effectif le plus âgé. Dans ces deux circonstances, celui qui préside occupe le fauteuil pendant toute la séance.

Art. 7. — Le Vice-Président a tous les pouvoirs et les attributions du Président absent.

Art. 8. — Le Secrétaire rédige le procès-verbal de chaque séance du Cercle ou du Comité, le soumet à l'approbation respective de ces assemblées, dans la séance suivante, et le fait transcrire ensuite sur un registre à ce destiné.

Il donne lecture des propositions et des pièces qui doivent être communiquées au Cercle; il est chargé de la correspondance et de la tenue régulière du tableau des membres; il soumet le projet du rapport annuel au comité administratif. En cas d'absence, il est remplacé par le plus jeune des membres présents.

Art. 9. — Le Trésorier est chargé de faire les recettes et les paiements de toute nature. Il ne peut effectuer ces derniers que sur des mandats signés du Président et du Secrétaire; il fait connaître au Cercle l'état de sa caisse, à la fin de l'année sociale.

Art. 10. — Le compte du Trésorier est approuvé en séance du Cercle et signé par le Président et le Secrétaire. Les pièces justificatives sont déposées dans les archives de la Société.

Art. 11. — Le Conservateur-Bibliothécaire a sous sa garde la bibliothèque, les archives et les collections. Il en tient régulièrement les inventaires et en dresse au besoin des catalogues.

Il communique aux membres qui en font la demande et sur leur reçu, les ouvrages de la bibliothèque; il veille à ce que ces objets lui soient rendus un mois après au plus tard.

Enfin, il se conforme au règlement spécial pour les collections et la bibliothèque, en date du 23 octobre 1859, et en fait exécuter les prescriptions.

Quant aux pièces des archives, elles sont communiquées sans déplacement, à moins d'autorisation spéciale du président.

Art. 12. — Vers la fin de l'année académique et sur la demande du Président, le Trésorier et le Conservateur-Bibliothécaire adressent au Secrétaire les renseignements nécessaires au rapport annuel mentionné à l'art. 18 des statuts.

Art. 13. — Les Questeurs sont chargés de faire les préparatifs des séances et de s'occuper des locaux et de leur ameublement. Ils font, à tour de rôle, les convocations et veillent à leur expédition.

Art. 14. — Tous actes administratifs sont signés par le Président et contre-signés par le Secrétaire ou le Trésorier suivant la nature des pièces.

TITRE III.

Des Séances.

Art. 15. — L'ordre des séances ordinaires est le suivant :

1.° Lecture du procès-verbal de la séance précédente;

2.° Analyse de la correspondance et des ouvrages ou objets reçus;

3.° Lecture des rapports des Commissions;

4.° Lecture des manuscrits ou autres écrits;

5.° Ballotage des candidats présentés;

6.° Présentation de nouveaux candidats.

ART. 16. — Aucun membre ne peut prendre la parole sans l'autorisation du Président. La parole est accordée d'après l'ordre des demandes.

ART. 17. — Le Président fait observer les statuts et le règlement, accorde ou retire la parole, résume les questions pour le vote; annonce le résultat des suffrages et prononce les décisions du Cercle. Il ne peut prendre part aux discussions que pour présenter l'état de la question et y ramener au besoin. S'il veut prendre la parole, il quitte le fauteuil et ne le reprend qu'à la fin de la discussion.

ART. 18. — Si un orateur trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le Président, après avoir été entendu dans ses explications.

ART. 19. — Toute personnalité, toute imputation, toute expression inconvenante est réputée violation de l'ordre.

ART. 20. — Nul ne peut être interrompu quand il parle, si ce n'est par le Président et pour un rappel au règlement ou à la question.

ART. 21. — Si l'assemblée devient tumultueuse, le Président lève la séance.

ART. 22. — Si trois membres demandent la clôture d'une discussion, le Président la met aux voix. Il ne peut refuser la parole pour ou contre une demande de clôture.

ART. 23. — Avant de fermer la discussion, le Président consulte l'assemblée pour savoir si elle est suffisamment éclairée; dans le doute, après une seconde épreuve, la discussion continue.

ART. 24. — Le vote est pur et simple; il s'exprime par *oui* ou par *non*. En cas d'abstention, on est tenu d'en donner les

motifs. Néanmoins, l'assemblée peut décider qu'on votera spécialement au scrutin secret pour une proposition.

Art. 25. — Toute résolution est prise à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 26. — Le Cercle peut délibérer si, une demi-heure après l'heure fixée par la convocation, trois membres se trouvent réunis; mais dans ce cas, les résolutions ne sont valables que si elles sont prises à l'unanimité. S'il n'en est pas ainsi, la discussion est ajournée à une séance ultérieure, pourvu que cinq membres soient présents.

Att. 27. — Tout membre effectif peut faire une proposition et doit la formuler par écrit, avec un exposé des motifs; elle est indiquée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance, pourvu qu'il la fasse parvenir au Président quinze jours auparavant.

Pour les propositions présentées en séance, le vote n'a lieu que dans la séance subséquente, sauf le cas d'urgence reconnu par la majorité des membres présents.

Le Cercle peut renvoyer la proposition des membres à l'examen préalable d'une Commission.

Art. 28. — Chaque membre a le droit de présenter des amendements aux propositions soumises au Cercle.

Art. 29. — Quoique la discussion soit ouverte sur une proposition, celui qui l'a faite peut la retirer; mais si un autre membre la reprend, la discussion continue, à moins que le Président ne juge nécessaire de la renvoyer à une autre séance.

Art. 30. — Toute proposition qui a fait l'objet d'une délibération du Cercle et qui n'a point été admise ne peut être reproduite qu'après le délai d'un an.

ART. 31. — Les séances ordinaires ont lieu le 3.e dimanche de chaque mois.

ART. 32. — Les convocations pour les séances se font par cartes, huit jours à l'avance; sauf le cas où les membres non résidents auraient désigné un endroit où les convocations qui leur sont destinées pourraient être déposées, ils ne recevront ces convocations par la poste que pour la séance de la kermesse, la séance anniversaire, celles où il sera procédé à des élections de fonctionnaires et pour les séances spéciales mentionnées dans les statuts ou dans le présent règlement.

ART. 33. — Toute pièce destinée à être lue en séance publique, doit être communiquée au Cercle, à la séance précédente; l'assemblée décide si la lecture aura lieu.

Il est publié un bulletin contenant les procès-verbaux des séances et les communications non destinées aux Annales.

TITRE IV.

Des Commissions en général.

ART. 34. — Tous les articles relatifs à la tenue des séances du Cercle s'appliquent à celle du Comité et des Commissions. En ce qui concerne le nombre de membres nécessaire pour délibérer, il est fixé à trois.

ART. 35. — Les Commissions mentionnées à l'art. 23 des statuts nomment dans leur sein un Président et un Secrétaire. Les autres Commissions choisissent également leurs Secrétaires.

TITRE V.

Commission des publications.

ART. 36. — Les mémoires et notices renvoyés à la Commission des publications seront examinés par elle dans l'ordre chronologique où ils auront été présentés en séance du Cercle.

ART. 37. — Le Secrétaire de la Commission est tenu d'en communiquer les procès-verbaux aux membres auteurs de mémoires renvoyés à son examen, lorsqu'ils en feront la demande.

ART. 38. — Il présente au Cercle, avant la publication des Annales, un rapport sur les décisions prises par la Commission.

ART. 39. — Chaque volume des Annales devra porter au verso du faux titre, l'article 25 des statuts.

ART. 40. — Les auteurs de mémoires insérés dans les Annales ou dans le bulletin des séances, reçoivent gratuitement 50 exemplaires à part, brochés, avec titre sur la couverture. Ils peuvent en faire tirer, à leurs frais, un plus grand nombre.

TITRE VI.

Commission des Fouilles.

ART. 41. — Une commission permanente est chargée spécialement de la direction des fouilles qui peuvent avoir lieu, et de l'étude des objets antiques qui seront découverts dans la province.

Elle fait des communications et des propositions au Cercle, au sujet de ses travaux et des crédits qui peuvent lui être nécessaires.

TITRE VII.

Dispositions générales.

Art. 42. — Le présent règlement ne pourra être changé que dans une assemblée convoquée à cet effet, à la majorité des trois quarts des membres présents.

Art. 43. — Ayant été modifié comme ci-dessus, dans une séance tenue en conformité de l'article qui précède, il sera publié en tête du t. xi des *Annales*, et mis en vigueur à dater de ce jour.

Fait et adopté à Mons, en séance du 12 mai 1872.

Le Secrétaire,
F. DEBERT.

Le Président,
Léop. DEVILLERS.

Nota. Par décisions en date du 15 juillet 1866 et du 7 octobre 1869, prises sur le pied de l'art. 6 des statuts, la cotisation annuelle des membres effectifs a été portée à douze francs, et le droit d'entrée de ces membres a été fixé à vingt francs.

OUVRAGES ET NOTICES

publiés en dehors des Annales et des Bulletins du Cercle archéologique par des membres de la Société, en 1872 et 1873.

Nous n'indiquons dans cette liste que les ouvrages ayant directement rapport au but de la Société.

Bernier. — Notice biographique sur Paul Desorbay, médecin de la cour de Vienne au XVIIe siècle. — Extrait des *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VI. In-8°.

» — Notice sur le serment des archers de Saint-Sébastien de Quiévrain. (Quiévrain, J.-B. Lecocq, 1873). In-8°.

Briart, Cornet et Houzeau de le Haie. — Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867. (Mons, H. Manceaux, 1872.) In-8°.

Chastel de la Howardries (Comte du). — Généalogie de la famille du Chastel de la Howardries. (Tournai, Malo et Levasseur, 1872.) In-8°.

Cloquet (Dr N.). — Rapport sur la découverte d'une villa belgo-romaine à Arquennes. — Extrait des *Documents et rapports de la Société pal. et arch. de Charleroi*, t. VI. In-8°.

Declève. — De la majorité civile sous le régime des coutumes en pays de Hainaut. (Bruxelles, Toint-Scohier, 1872). In-8°.

Delhaye. — Histoire de la prévôté de Bavay, suivie d'une dissertation sur l'ancienne capitale de la Nervie. (Bavay, 1873). In-8°, 255 pp.

DEVILLERS. — Nouveau supplément à la Bibliographie Montoise. 1873. — Extrait du t. VII, 3e série des *Mémoires de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*. In-8°.

» — Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut. 1265-1286. Édité d'après le manuscrit original. Tome I. N° 23 des *Publications de la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons*. In-8°, XI-254 pp.

FOURDIN. — Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath. (Bruxelles, 1873.) In-8°, 2 tomes.

HACHEZ et DEVILLERS. — Recherches historiques sur la Kermesse de Mons. (Mons, H. Manceaux, 1872.) In-8°.

LEJEUNE. — Histoire et archéologie du canton de Binche. — T. VI des *Documents et rapports de la Société pal. et arch. de Charleroi*.

LEMAIGRE. — Notice sur un cartulaire de Tyberchamps, à Seneffe. — T. V des *Documents et rapports de la Société pal. et arch. de Charleroi*.

LESNEUCQ. — Histoire de Lessines. (Tournai, Ad. Delmée, 1873. In-8°.

PETIT (le curé). — Histoire civile et religieuse de la ville de Saint-Ghislain. Mémoire qui a obtenu la médaille de vermeil au concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, de 1870. In-8°. — Extrait des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 3e série, t. VII.

VAN BASTELAER. — Les fêtes et l'éloquence républicaines à Libre-sur-Sambre. — Extrait des *Documents et rapports de la Société pal. et arch. de Charleroi*, t. VI.

» — La première pierre de la forteresse de Charleroi et les objets que cette première pierre cachait, exhumés en 1871. — Extrait des *Documents* précités, t. VI.

» — Collection des actes de franchises, etc., donnés à la ville de Charleroi, 4e fascicule.— Extrait du t. V des *Documents* précités.

WAUTERS. — Table des chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique. Tome III. — Publication in-4° de la Commission royale d'histoire.

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

LES

AGRANDISSEMENTS SUCCESSIFS

DE MONS[1].

J'essaie de décrire l'origine et les agrandissements successifs de la ville de Mons. Mon but est de relever des erreurs que nos vieux historiens ont rendues, pour ainsi dire, populaires, et de

[1] Il y a longtemps déjà, la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* inscrivait cette question au programme de ses concours (année académique 1855-1856) : « Écrire l'histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs œuvres d'art. » Le problème demeura sans solution. Plus tard, la Société, simplifiant la question, se borna à demander : « Une dissertation sur l'origine et les transformations successives du château de Mons. » (Année académique 1866-1867.) Cette fois encore, aucun concurrent n'entra en lice. Mais en 1868 et en dehors de cette compagnie savante, un archéologue et artiste justement estimé, M. Vincent, architecte de la province de Hainaut, a consacré à l'*Ancien château de Mons* une intéressante notice qu'il a insérée dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 7e année, pp. 18 et suiv.

faciliter, par la publication de documents inédits, la solution de questions encore indécises, concernant l'ancienne topographie de cette ville[1].

Je néglige les faits qui ne reposent sur aucune base certaine. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, je m'abstiens de discuter les hypothèses ingénieuses de Vinchant (tome II, p. 254) sur la situation et l'étendue des jardins et du parc qui dépendaient du castel des comtes de Hainaut : les actes des XIIe et XIIIe siècles étant muets sur ces points intéressants. Ne rien affirmer, si ce n'est sur la foi de documents ou d'auteurs contemporains : telle est, me semble-t-il, la manière la plus sûre d'écrire l'histoire.

[1] S'il m'est permis d'exposer des idées neuves et exactes, dans cet essai historique, c'est grâce au concours dévoué des estimables fonctionnaires appartenant aux dépôts des archives de l'État, de la Ville et des Hospices de Mons. Je témoigne toute ma reconnaissance à M. Augustin Lacroix, ce savant et vénérable archiviste, qui m'a éclairé de son expérience et qui a mis à ma disposition avec une rare obligeance l'inventaire et les titres de la *Trésorerie des chartes de notre ville;* à M. Léopold Devillers, conservateur en chef des archives de l'État, qui m'a également indiqué la route avec intelligence et qui a facilité ma tâche avec un zèle auquel je rends hommage; à MM. Gustave Gondry, préposé à la section judiciaire des archives de l'État, et Alphonse Delcourt, archiviste de l'administration des Hospices, qui m'ont aussi aidé dans mes recherches.

I.

Si l'on en croyait le témoignage de Jacques de Guyse, trop légèrement accueilli par plusieurs écrivains, la ville de Mons aurait pour fondateur Jules César, l'illustre général romain, qui y bâtit un château-fort, 56 ans avant l'ère chrétienne, lorsqu'il vint déclarer la guerre aux peuplades qui habitaient les vastes forêts de la Nervie [3].

Mais ce n'est là qu'une légende, comme celles qui entourent d'ailleurs le berceau de la plupart des villes. L'antiquité n'a-t-elle pas eu recours aux fictions les plus poétiques, mais aussi les plus invraisemblables, pour décrire la fondation d'Athènes et de Rome? Ne remontant pas aux sources mêmes de l'Histoire, ne sachant discerner dans la tradition populaire la part de la vérité de la part de la fable, nos vieux annalistes, eux aussi, étaient dominés par une seule pensée, ou plutôt une seule ambition : celle d'attribuer à nos cités une origine non moins antique que glorieuse [4]. La science a réduit à leur juste valeur ces

[3] JACQUES DE GUYSE, *Histoire du Hainaut*, *traduite par de Fortia d'Urban*, livre IV, chap. XXXII et XXXVII, tome III, pp. 256, 257, 274 et 275. — *Le premier volume des Illustrations de la Gaule Belgique, antiquitez du Hainaut*, Paris, 1531 (Par Lessabée), f° 98. — *Jacobi Lessabei Hannoniæ urbium Anacephalæosis*, dans les Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut, et de Luxembourg, tome I, p. LXX. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, édit. des Bibliophiles de Mons, tome I pp. 3 et 4. — DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 14. — PARIDAENS, *Mons sous les rapports historiques*, p. 1. — D'après Jacques de Guyse, César se retira sur une montagne qui s'appela plus tard Mons en Hainaut, et où s'élevait un temple consacré au dieu Pan, (*montem qui nunc Mons in Hannonià dicitur, in quo erat idolum Pan*). Le chroniqueur ajoute que César fit construire au milieu des marais de la Haine (*in paludibus fluvii Haynæ*,) dans un endroit inaccessible et entouré d'eau de toutes parts, un château puissamment fortifié (*castrum potentissimum.*)

[4] Auteurs cités à la Note précédente. — Pour rappeler qu'il était né à Mons et que cette ville avait pour fondateur Jules César, l'écrivain Philippe Bosquier, dont la réputation fut grande au XVIe siècle, s'attribuait avec fierté le titre de *Cæsarimontanus*, au frontispice des nombreux ouvrages qu'il a publiés.

relations romanesques. Et en ce qui concerne particulièrement la ville de Mons, un écrivain à la sagacité de qui je rends hommage, Nicolas de Guyse, dans un livre publié il y a deux siècles et demi [5], fait remarquer que César ne mentionne aucun château bâti sur les bords de la Trouille. Or, ajoute de Guyse, l'auteur des *Commentaires* n'aurait certainement pas négligé de parler de *Château-lieu*, lui, « qui, pour relever sa gloire (je copie la traduction libre de Dom Baudry [6]), a grand soin de mentionner les autres forteresses qu'il fit construire pour contenir en respect les nations qu'il avait subjuguées. » Aussi doit-on trouver étrange que Vinchant et De Boussu, qui écrivaient après Nicolas De Guyse, aient reproduit des récits de fantaisie, dont le chanoine de Cambrai avait entièrement fait justice.

A supposer même que Quintus Cicero, lieutenant de César, et frère de l'orateur romain, ait placé son camp sur la montagne où Mons s'est élevée plus tard, il n'en faut pas moins conclure qu'un château-fort n'y a jamais été construit par le vainqueur des Gaules. En effet, l'Histoire [7] enseigne que, résistant aux efforts combinés d'Ambiorix, des Éburons, des Aduatiques et des Nerviens, Cicéron n'établit que des remparts de terre, des fossés, des fascines, des tours de bois [8], pour protéger ses retranchements qu'il défendit pendant un mois environ avec cinq mille hommes

[5] *Mons Hannoniæ metropolis interjecta comitum Hannoniæ chronologia brevi. Cameraci*, 1621, Pet. in-4°, chap. II.

[6] *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, tome VIII, p. 236.

[7] J. César, *Guerre des Gaules*, livre V, chapitres XXXIX et XL, édition Nisard, pp. 254 et 255. Lire aussi, même édition, la note 16 du livre V, pp. 336 et suiv.

[8] En une nuit on éleva, avec une célérité incroyable, cent-vingt tours au moyen du bois apporté pour fortifier le camp. — Les tours des Romains étaient construites avec des bois de faible échantillon, reliés entre eux par des traverses. C'est encore ainsi qu'à Rome aujourd'hui on élève les échafaudages. (*Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III, tome II, p. 209; atlas du tome II, planche 27 fig. 8).

contre des troupes dix fois plus fortes que les siennes. Il s'agit donc de fortifications simplement *passagères* et non d'une forteresse permanente.

Mais quel est le lieu où exista le camp de Cicéron? Cette question a éveillé l'attention d'éminents historiens et du plus grand stratégiste des temps modernes, l'empereur Napoléon Ier [9]. Les uns mettent ce camp où sont actuellement Mons [10], Tournai, Bavai; d'autres à Waudrez (près de Binche), à Velsique (entre Gand, Alost et Audenarde), à Tervueren, à Castres (entre Enghien et Bruxelles), au village d'Asche, en Brabant [11]. M. Renard le place aux environs de Sombreffe ou de Gembloux [12]. L'empereur Napoléon III, dans un livre récemment publié [13], admet que Cicéron campait à Charleroi. « Tout concourt, dit-il, à justifier cette opinion. Charleroi est situé sur la Sambre, près de la voie romaine d'Amiens à Tongres *(Aduatuca)*, et comme l'exige le texte latin, à cinquante milles de cette dernière ville. De la partie haute de Charleroi, où le camp fut sans doute établi, on commande la vallée de la Sambre, et on découvre au loin vers l'Ouest, le pays par lequel César arrivait. Enfin, la vallée de la Haine et le mont Sainte-Aldegonde, au-dessus du village de Carnières, répondent parfaitement au récit du combat où furent défaits les Gaulois. »

Plus loin, il ajoute : « Le septième jour du siége, un grand vent s'étant levé, les ennemis lancèrent dans le camp des dards enflammés, et avec la fronde des balles d'argile brûlante *(ferventes fusili ex argillâ glandes)*. — Or, dans le bassin houiller au centre duquel est situé Charleroi, les bancs de houille affleurent le sol sur divers points [14]. »

[9] *Précis des guerres de César*. Paris, 1836, in-8°. Ce livre avait été dicté à Ste-Hélène, par Napoléon Ier au comte Marchand qui l'a publié.

[10] Vinchant, tome I, pp. 133 et suiv.

[11] Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, tome I, p. 424.

[12] *Histoire politique et militaire de la Belgique*, 1re partie. Brux. 1847. in-8°.

[13] *Histoire de Jules César*, tome II, pp. 200 et 214.

[14] Même ouvrage, tome II p. 211.

Je me borne à signaler cette intéressante controverse qui divisera longtemps encore les savants [15]. Toutefois, il faut reconnaître que l'hypothèse de Napoléon ne manque pas de vraisemblance, surtout si l'on jette les yeux sur les cartes qui accompagnent son livre [16] et qui ont été dressées avec le plus grand soin par des officiers de l'état-major français. Ces officiers d'élite ont parcouru nos contrées et consulté dans nos bibliothèques publiques, spécialement dans celle de Mons, les documents qui pouvaient jeter quelque lumière nouvelle sur les combats livrés dans le pays des Nerviens.

II.

Cependant, si l'on ne peut déterminer avec certitude l'endroit où le lieutenant de César soutint un siége mémorable, on ne peut nier d'une façon absolue l'existence, à Mons, d'un camp ou d'un château fortifié, à l'époque gallo-romaine. Des documents sont là qui l'attestent, et entre autres preuves, je rappellerai que le plus ancien acte où Mons est citée, un diplôme de l'an 642 de notre ère [17], la désigne sous le nom de *Castri-locus* [18] qu'elle conserva jusqu'au XIIe siècle [19]. Dans la vie de Sainte Aldegonde, écrite

[15] M. Schayes est d'avis que toutes les hypothèses qui ont été émises sur l'emplacement du camp de Cicéron, sont aussi problématiques les unes que les autres. (*La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, 2e édit. tome I, p. 369).

[16] *Histoire de Jules César*, atlas du tome II, planche 14.

[17] *Actum Castri-loco anno Domini Incarnationis DCXLII*, lit-on dans un diplôme de Saint Aubert, évêque de Cambrai. — MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tome I, p. 490.

[18] Ce nom, que Mons portait au VIIe siècle, semble indiquer qu'il existait là, à cette époque, des restes d'un *castrum* ou d'un *castellum* romain. (SCHAYES, *Hist. de l'architecture en Belgique*, tome I. p. 177.— Id. *La Belgique avant et pendant la domination romaine*, tome III, p. 307.)

[19] Charte de 1086, citée par Vinchant (tome II, p. 141), et publiée par Miræus, (tome I, p. 262).—Charte de 1167, où Mons est encore qualifiée : *Castrum Montense.* Ce dernier acte est mentionné dans l'ouvrage de M. Schayes,

au VIIIe siècle et publiée par les *Bollandistes*, il est dit : que *Castri-locus* est ainsi appelé, parce qu'autrefois l'armée romaine y avait placé un camp *(in eo loco qui vocatur Castrorum locus, ut comperimus, ita vocatus, quia inibi quondam romanus exercitus castra locaverat*[20]). Mais l'hagiographe ne dit pas que ce fut l'armée commandée par Quintus Cicero qui établit ce camp. Certes il n'eût pas manqué de préciser un fait dont la valeur historique est considérable.

Il faut donc conclure, avec le savant M. Schayes, que « l'érection du camp ou du château de Mons ne remonte pas au-delà des IIIe, IVe ou Ve siècle, lorsque les irruptions continuelles des barbares obligèrent les Romains non-seulement à fortifier leurs villes et les bourgades du Nord des Gaules, mais encore à établir des camps fixes ou des châteaux sur tous les points les plus susceptibles de défense[21]. »

III.

Les ruines de la forteresse gallo-romaine subsistaient vraisemblablement[22] vers l'an 630, lorsque Saint Ghislain et ses disciples, Lantbert et Bellère, vinrent à *Castri-locus* pour y bâtir des cellules et y élever un oratoire dédié à Saint Pierre et à Saint Paul. Ces ruines occupaient le sommet d'une montagne, au pied de laquelle s'étendaient des forêts immenses et entre-coupées de marécages. La solitude régnait profonde sur les bords de deux rivières voisines, la Haine et la Trouille (*solitudinem Hainæ*

(tome III, p. 307, note 3). — Le *Mémoire*, de M. Ch. Duvivier, *sur les limites du Pagus Hainoensis* (Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2e série tome 9, p. 172, note 4), énumère un grand nombre de chartes et d'actes du VIIe au XIIe siècle, relatifs à Mons, et qu'il est utile de consulter.

20 ACTA SANCTORUM, tome III de janvier, p. 1036.

21 SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome I, p. 177.

22 Note 18.

fluvio contiguam[23]). C'était la nature sauvage dans tout ce qu'elle a de sombre et d'effrayant[24]. Le saint se mit à arracher les ronces et les broussailles qui couvraient la colline, et à jeter les fondements d'un monastère (*cœpit totis viribus spinas ac tribulos et noxia quæque radicitus extirpare, cupiens sibi cellulam construere qua Deo ancillari possit*). Mais un événement singulier, pour ne pas dire un prodige, lui fit abandonner *Castriloc* pour aller fonder cette abbaye autour de laquelle s'éleva plus tard la petite ville de Saint-Ghislain[25].

La plupart des éléments de ce récit sont empruntés à la vie de Saint Ghislain, écrite vers la fin du IXe siècle ou le commencement du Xe, par un moine du monastère fondé par le saint[26].

L'hagiographe continue. Waudru, femme du comte Madelgaire, (connu sous le nom de Saint Vincent) voulut embrasser la vie monastique. Elle prit conseil de Saint Ghislain qui lui indiqua *Castriloc* comme favorable à la retraite. « Je pense, dit-il à Waudru, que cette montagne couverte de bois (*montem silvosum*), conviendrait à des servantes du Seigneur, si elle était défrichée (*si foret exstirpatus*). Achète-la, si tu le peux (*illum etenim si vales eme*), et fais y construire une demeure pour toi et tes compagnes. »

Waudru suivit cet avis. Elle pria le seigneur Hidulphe qui avait épousé sa cousine (*Hidulphum cujus uxor Aja erat sanctæ consanguinea*), de faire construire un ermitage à *Castriloc*. Cet illustre

[23] L'hagiographe ne mentionne que la Haine. Si j'ajoute la Trouille, c'est parceque cette rivière est citée dans un document de la même époque. On lit dans l'*Homilia de actibus et prædicationibus S. Gisleni*, écrite en 938 : « Qui Mons, super fluvium Truilla situs, ob sui eminentiam Castrilocus dicitur. » (DOM BAUDRY, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, Monuments, etc., tome VIII, p. 236).

[24] L'emplacement de Mons, dit M. Schayes, consistait vers le milieu du VIIe siècle, en une colline déserte, inculte et couverte de bois. (*La Belgique avant et pendant la domination romaine*, tome II, p. 214, et tome III, p. 307).

[25] DUFAU, *Hagiographie belge*, tome I, p. 184.

[26] ACTA SANCTORUM, *Vita S. Gisleni confessoris*, tome IV d'octobre, pp 1030 à 1033.

personnage, au lieu d'une cellule modeste comme la désirait l'humble Waudru, fit bâtir au *sommet* de la montagne *(in montis vertice)*, une habitation splendide. Mais cet édifice qui déplut à Waudru, fut détruit de fond en comble par un ouragan, lorsqu'il venait à peine d'être achevé. Hidulphe revint à *Château-lieu*, fit arracher de nouveau les broussailles et les arbres (*ibique noxiis radicitus amputatis arboribus*) et ériger sur le *flanc* de la montagne *(in montis latere)* un oratoire d'une construction simple, qui fut placé sous l'invocation de l'apôtre Saint Pierre [27].

Waudru reçut le voile des mains de Saint Aubert, évêque de Cambrai, puis elle s'enferma dans la cellule qui lui était destinée. Plus tard, la sainte fut suivie dans sa retraite par de nobles dames qui avaient sollicité l'honneur de vivre sous sa loi [28].

Le monastère de Sainte-Waudru est donc fondé ! Mais non pas au « sommet » de la colline, comme le prétendent certains auteurs [29]. Le premier édifice élevé par Hidulphe fut, on vient de le voir, bâti au point culminant de Château-lieu (*in montis vertice*); le second, à un étage plus bas, sur le flanc de la montagne (*in montis latere*). L'hagiographe a soin de faire cette distinction qui a de l'importance, puisqu'elle peut faciliter la solution de l'emplacement du monastère, berceau de la ville de Mons.

[27] L'hagiographe dit : *Oratorium in SS. Apostolorum honore.* Si j'écris *Saint Pierre*, c'est d'après une autre version donnée par Mabillon (*Annales Ordinis S. Benedicti*, Paris 1703, tome I, p. 441). La leçon du savant bénédictin me paraît préférable. On sait, en effet, que l'église de Saint-Pierre est le plus ancien édifice religieux de Mons.

[28] Acta Sanctorum, *De Sancta Waldedrude*, tome I d'avril, p. 831.

[29] C'est par erreur que Jacques Simon, dans *Le portrait de l'état de mariage et de continence fait sur la vie de Sainte Waudru* (édit. de 1846, p. 90), dit que « ce monastère étoit situé comme au milieu et au plus haut de toute la ville, là où l'on voit encore aujourd'hui un château. »

IV.

Attirés par la renommée de ce monastère et par les bienfaits qu'il répandait, des colons ne tardèrent pas à s'établir sur le versant de la colline [30]. Un village s'y forma insensiblement.

Des écrivains allèguent que Mons avait acquis une telle importance au commencement du IXe siècle, qu'elle reçut de l'empereur Charlemagne le titre « de capitale du Hainaut, avec des priviléges particuliers [31]. » Or, ni les *Capitulaires*, ni la collection des *Historiens des Gaules* ne font mention de ce fait [32]. Et si *Castriloc* avait été élevé alors au rang de capitale, pourquoi n'est-il pas indiqué dans l'acte de partage du royaume de Lotharingie, de l'an 870, tandis que ce document cite l'abbaye de Saint-Ghislain, Leuze, Lobbes, Soignies, Condé et Hautmont [33]? Pourquoi a-t-il échappé aux ravages des Normands pendant les années 880 à 886, quand Saint-Ghislain et Lobbes étaient livrés aux flammes?

L'assertion de de Guyse, Vinchant, de Boussu et Dewez, que Charlemagne aurait fait de Mons le chef-lieu du Hainaut, ne repose donc sur rien de solide. Mais il n'en faut pas conclure, toutefois,

[30] « On n'est pas assez reconnaissant à l'égard de certains ordres religieux. Ce sont eux, les Bénédictins notamment, qui ont défriché l'Europe, qui l'ont civilisée. Autour de leurs cellules, dont les moines d'alors exerçaient le labourage et tous les arts mécaniques, le peuple a bâti de préférence des maisons. Leurs monastères sont le noyau de plusieurs grandes cités. » (MONTEIL, *Histoire des Français des divers états*, XIVe siècle, épître VII, le défrichement de l'Europe, édit. de Bruxelles, 1843, tome I, page 15).

[31] DE BOUSSU, p. 25. — VINCHANT, tome II, page 141.

[32] Déjà Delwarde n'admettait pas que Mons eût été déclarée capitale du Hainaut par Charlemagne. « Il est étrange, disait-il, que les historiens de ce temps-là ne l'aient pas écrit, quoiqu'ils aient marqué les temps et les lieux où ce prince se trouvait pendant les années 803 et 804 (*Histoire du Hainaut* tome I, p. 382). »

[33] MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tome I, p. 28. — DE REIFFENBERG, *Histoire du Hainaut*, tome I, pp. 55-57.

que Mons était alors un lieu obscur, ni, avec M. Charles Duvivier [34], que « le monastère de Ste-Waudru aurait même entièrement disparu aux VIIIe et IXe siècles. » En effet, les recueils de diplomatique [35] conservent un acte de 831, le testament d'Angésise, abbé de Fontanelle, qui avait légué une livre pesant d'argent à un grand nombre de monastères célèbres, parmi lesquels figurait celui de Mons (*ad Castrorum monasterium, similiter, unam liberam*). La supposition de M. Duvivier est donc inadmissible!

V.

Un siècle plus tard, Mons possédait un Donjon élevé par les comtes de Hainaut [36]. L'historien Richer, qui écrivait au Xe siècle nous a laissé le récit [37] de la prise de la forteresse de Mons, en 956, sous le comte Régnier III (*oppidum prædicti Rageneri, quod dicitur Mons-Castrati-Loci*). Il donne des détails intéressants sur

[34] *Mémoire sur les limites du Pagus Hainoensis* (Société des Sciences du Hainaut, 2e série, tome 9, p. 91).

[35] MABILLON, *Annales Ordinis S. Benedicti*, Paris 1704, in-f°, tome II, p. 542, et les sources indiquées dans la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique, par Wauters*, tome I, p. 193. — DELWARDE, tome II, p. 37.

[36] « Ce château, dit M. L. Devillers (*Mémoire sur l'église de Ste-Waudru*, p. 4), ne fut érigé qu'avec l'aveu du Chapitre noble, car il se trouvait sur le patrimoine de Ste-Waudru. C'est en reconnaissance de cela que le comte était soumis à payer 5 sols à l'église chaque année, le jour du jeudi saint et ne pouvait élever aucun bâtiment dans l'enceinte du château sans en avoir obtenu la permission des chanoinesses. » — On lit dans la Chronique de Gislebert (page 19) : « *Comes Hainoensis tenet ab Ecclesiâ Montensi situm castri sui, sub annuo censu quinque solidorum in Cœnâ Domini solvendorum, exceptis aliis mansuris quas Dominus Comes in eâdem villâ habet.* » — Voir aux *Annexes* nos 92 et 552, la mention du paiement de cette redevance, en 1346 et 1351.

[37] RICHER, apud PERTZ, *Monumenta*, tome III, p. 611. — RICHER, *Histoire de son temps*, Paris, 1847, gr. in-8°, 2 vol. — DUVIVIER, *loco citato*, Codex, n° XXXII, (Publ. de la Société des sciences du Hainaut, 2e série, tome 9, p. 369).— DE REIFFENBERG, *Histoire du comté de Hainaut*, tome I, pp. 99-101.

cet évènement dans lequel, Rodulphe, père de l'historien, joua le rôle le plus important. Ce fut par stratagème que le château-fort, dont le comte faisait alors construire les murailles, tomba au pouvoir de Rodulphe et de ses affidés qui le livrèrent aux flammes (*oppidum que succendit*).

Le château réduit en cendres (*quo combusto*) fut relevé peu de temps après. M. l'architecte Vincent [38] estime que les murs de l'enceinte du castel, dont on voit encore les ruines aujourd'hui sur le sommet de la montagne, appartiennent au XIe siècle. N'est-il pas plus vraisemblable de supposer qu'ils remontent à la seconde moitié du Xe siècle, l'incendie, dont parle Richer, datant de cette époque?

VI.

Le XIe siècle n'offre guère de faits à signaler. On ne trouve dans les sources qu'un seul document qui ait quelque rapport avec la topographie de Mons. C'est une charte de l'an 1084, par laquelle Bauduin II donne à l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie l'église de Saint-Pierre, située entre les deux monastères de Sainte-Waudru et de Saint-Germain (*ecclesiam Sancti Petri sita in Montibus inter duo monasteria Sancte Waldedrudis videlicet et Sancti Germani* [39]). Or, il y a deux ans à peine, les travaux de la distribution d'eau ont mis à découvert, sur la place actuelle de Saint-Germain, entre l'église de Sainte-Waudru et le pensionnat de l'École normale de demoiselles, les fondations en grès d'une ancienne tour de forme carrée; et à côté de ces fondations, les ouvriers ont déblayé trois ou quatre cryptes en maçonnerie, dont ils ont extrait

[38] Ouvrage cité, Note 1.

[39] *Archives de l'État, à Mons. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie*, f° 8 v°. — Ce diplôme ayant été édité très-incorrectement dans Vinchant (tome VI, p. 14), M. Duvivier l'a republié, d'après le cartulaire, (*Mémoire sur le Pagus*, etc. Codex, n° LXVIII, p. 448).

des ossements [40]. Pas de doute possible : ces cryptes appartenaient à l'ancienne chapelle de Saint-Pierre, dont l'origine est aussi ancienne que celle du monastère primitif de Sainte-Waudru, et qui fut démolie en 1451.

VII.

Des historiens prétendent que le chroniqueur Sigebert de Gembloux qui mourut, on le sait, en 1113, avait attribué à Mons le titre et le rang de ville. Voici ce que dit cet écrivain : *Anno 1112. In monte Castriloco ecclesia sanctæ Vualdetrudis cum toto pene oppido arsit* [41]. Le mot *oppidum* est ici synonyme de lieu commandé par un château-fort; c'est l'expression dont se servait déjà l'historien Richer, décrivant la surprise du castel de Mons, sous le comte Régnier III [42]. Or, qui oserait soutenir que Mons était « une ville forte », en 956? Ce qui est certain, c'est que vers le milieu du XIIe siècle, elle n'avait pas encore d'enceinte fortifiée, elle n'était dominée que par un donjon. *Mons vocatur castrum primum in provinciâ Haynonensium*, lit-on dans la relation du voyage de Saint Bernard dans nos contrées, lorsqu'il vint y prêcher la Croisade [43]. L'éloquent abbé de Clervaux reçut l'hospitalité au château de Mons, en 1147, et à son départ, ajoute le récit, le saint opéra des guérisons miraculeuses, en présence de la foule accourue du *village le plus proche* du château (*de villâ proximâ*).

Ces mots : *de villâ proximâ*, mis en regard d'écrits du même

[40] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome VIII, p. 260, tome IX, pp. 331 et suiv.

[41] SIGEBERTI GEMBLACENSIS *Chronicon ab anno* 381 *ad* 1113. Paris 1513, in-4°, f° 108 v°. — Jacques de Guyse (*Histoire du Hainaut*, édit. Fortia d'Urban, tome XI p. 312), reproduit le texte de Sigebert, avec une variante : « Anno MCXII, in monte Castri-loci, ecclesia sanctæ Waldetrudis, cum aliis duabus ecclesiis minoribus et cum toto pene oppido, arsit. »

[42] Voyez § V.

[43] *Miracula S. Bernardi auctore Gaufrido*, apud *S. Bernardi opera*

siècle, indiquent que le château formait alors comme le couronnement d'un village, dont les habitations, tantôt agglomérées, tantôt isolées, occupaient une assez vaste étendue, notamment vers le Nord-Est et le Sud-Ouest. Les preuves ne font pas défaut.

La Chronique de Gislebert, rappelant la cession du comté de Hainaut à Théoduin, évêque de Liége, excepte de cette cession, faite sous la comtesse Richilde, les droits féodaux que l'église de Sainte-Waudru possédait et dans l'enceinte du château et dans le village de Mons *(tam in castro quam in villâ* [44]*).*

Dans une sentence de l'an 1164, le comte de Hainaut fait connaître (*notum facit*) qu'il est mis fin au différend qui s'était élevé entre l'église de Sainte-Waudru et Harduin, mayeur de Mons (*villicum de Montibus*). Celui-ci avait réclamé le droit *d'adhéritance (potestatem adheredandi*) et de *déshéritance (potestatem exheredandi)* dans tout le village *(in totâ villâ)*. Les justiciers du comte décidèrent qu'aucune église, qu'aucune maison conventuelle ne pouvait posséder des terres ou des maisons (*terras vel domos*) dans Mons (*in Montibus*), ou dans l'étendue de son territoire (*aut in procinctu)*, sans le consentement de l'église noble de Sainte-Waudru [45].

omnia, tome II, p. 1197. — CH. DUVIVIER, Mémoire cité, *Codex*, n° CXXXIII bis, p. 605.

[44] *Gisleberti Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii Chronica Hannoniæ*, édit. Du Chasteler. Brux. 1784, in-4° p. 10. — Ce passage est relatif à la cession faite à Théoduin, évêque de Liége, des châteaux de Mons, de Beaumont et de Valenciennes, ainsi que des abbayes de Mons, de Maubeuge, de Saint-Ghislain, d'Hautmont, etc. La cession résulte d'actes des 11 et 25 mai 1071, analysés par M. Wauters, dans sa *Table Chronologique des chartes et diplômes*, tome I pp. 527 et 528. — MIRÆUS, tome III, p. 15. — DELWARDE, tome II, pp. 322 et 323. — DE REIFFENBERG, *Histoire du Hainaut*, tome I, pp. 165-167.

[45] *Annexe* A. — Cette charte, dont je publie le texte en entier, a été analysée par M. Léopold Devillers, dans son *Recueil des priviléges de Sainte-Waudru*. (Bull. du Cercle arch. de Mons, tome II, p. 422 n° 1). C'est le plus ancien document où il soit question du *mayeur* de Mons et de sa juridiction. M. Augustin Lacroix a donné dans sa *Notice sur le sceau primitif*

Une bulle du pape Lucius III, de l'an 1181 [46], énumère les établissements qui existaient alors à Mons et qui y avaient été fondés par la religion ou la charité : elle mentionne les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Germain et de Saint-Pierre, celle-ci située, comme on l'a vu [47], entre les deux premières ; — une seconde église de Saint-Pierre, élevée au milieu de prés voisins du village d'Hyon (*ecclesia in pratis S. Petri*) ; — la chapelle de Saint-Nicolas-en-Bertaimont (*capellam S. Nicolai in Bertemonte*) ; — la chapelle des Infirmes (*capella Infirmorum*), c'est-à-dire de l'hôpital de Saint-Nicolas en la rue d'Havré. La bulle confirme, en outre, l'église de Saint-Germain dans la possession des prés, des moulins, des courtils, des brasseries, des maisons qui lui appartiennent dans les lieux adjacents au château (*in locis adjacentibus dicto castro*).

Enfin, une charte, de l'an 1195 [48], indépendamment des établissements indiqués dans la bulle du pape Lucius III, constate l'existence des Écoles (École au Surplis), et de la chapelle des Lépreux qui subsista au faubourg de Saint-Lazare jusqu'au XVIe siècle.

L'ensemble de ces documents démontre aussi combien est erronée l'opinion de ceux qui soutiennent que les limites de Mons étaient étroitement circonscrites dans la forteresse, commencée en 1152, sous Bauduin IV, dit le Bâtisseur, et achevée, en 1185, sous Bauduin V, le Courageux.

La population d'une ville ne naît pas à l'improviste ; ses édifices,

de Mons (Ann. du Cercle arch., tome VII, p. 378) un acte de partage fait, en 1218, par Harduin, mayeur, et les échevins de Mons (*per Harduinum villicum et scabinos montenses*).

[46] *Annexe* B.

[47] Voir *supra* § VI.

[48] *Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.* — SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, tome I, p. 301. — Voir aux *Annexes* (n° 1), un acte de fondation, en date de 1201, au profit de la Maison des Frères lépreux de Mons. — VINCHANT (tome VI, p. 27) publie un diplôme du mois de juillet 1215, concernant l'administration de l'Hôpital des Ladres, à Mons.

ses institutions religieuses ou charitables, ne s'érigent pas comme par enchantement. Or, si l'on considère que la chapelle de Saint-Pierre, voisine d'Hyon, que la chapelle de Bertaimont, que la Léproserie de Saint-Lazare, que l'Hôpital de Saint-Nicolas, étaient disséminés sur les points les plus distants du territoire montois; si l'on envisage que l'église de Saint-Germain possédait des biens considérables dans les « lieux adjacents au château »; — on est amené à décider que l'enceinte, dite de Bauduin, (dont on voyait les ruines du temps de Vinchant[49] et de De Boussu[50], derrière les maisons des rues de la Chaussée, des Cinq-Visages, de la Grosse-Pomme, de Notre-Dame-Débonnaire, et dont on aperçoit encore aujourd'hui des vestiges dans la rue de la Terre-du-Prince), que cette enceinte n'environnait pas *tout* le village de Mons, qu'elle n'était qu'une seconde ligne de défense du château, destinée à protéger à la fois les églises et les monastères de Sainte-Waudru et de Saint-Germain. D'ailleurs, au moyen-âge, on voyait généralement des châteaux, des abbayes, des chapitres, même des couvents fortifiés, situés au centre des villes et des villages[51].

Autre argument : quelques années à peine s'étaient écoulées depuis la construction de la forteresse de Bauduin, qu'il fut reconnu nécessaire de créer, en 1224, la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré[52] et d'élever, en 1227, au rang de paroisse la

[49] *Annales du Hainaut*, tome II, p. 253.

[50] *Histoire de Mons*, pp. 45 et 46.

[51] MONTEIL, *Histoire des Français des divers états*, XIVe siècle, épître X, édit. de Bruxelles, tome I, p. 20. — Anciens plans des villes de France, dans la *Cosmographie* de Belleforêt.

[52] Les lettres d'institution de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré sont insérées dans le tome VI, p. 27 des *Annales* de Vinchant; elles contiennent ce passage: « Cùm igitur parochia de Montibus ferè sub unico presbytero hactenùs fuerit constituta ità ut *propter mœnia*, sui *diffusionem*, *necnon locorum remotionem*, innumerosa ovium multitudo sub pastoris sui notitia nullatenus poterat comprehendi. » — Nicolas de Guyse (*Mons Hannoniæ Metropolis*, chap. 41 p. 57) s'exprime ainsi : « Erat unica Sancti Germani parochia, in monte collocata: eidem, *in Montis declivi* secunda fuit addita, anno domini 1224, sub invocatione S. Nicolaï. » — F. HACHEZ, *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré*, p. 1.

chapelle de Saint-Nicolas qui existait, de temps immémorial, en Bertaimont, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui encore un Dieu-de-pitié [53]. D'après les lettres d'institution, la première de ces églises fut établie, parceque le seul pasteur de Saint-Germain ne pouvait exercer sa juridiction spirituelle sur un grand nombre de ses paroissiens qui étaient séparés de lui par les murailles de la forteresse *(propter mœnia)*, qui se trouvaient disséminés et qui habitaient à des distances éloignées. La paroisse de Bertaimont fut érigée pour des motifs analogues.

Et comme dernière preuve, citons ce passage d'une charte du comte Jean II d'Avesnes, du 29 mai 1304 : *Comme le ville de Mons euist esté par lonch tans sans fremetei et pour le dite ville fremer* [54]. » Cela achève la démonstration.

Il faut donc conclure : que la partie la plus considérable du village qui s'était graduellement développé sur le versant et dans le voisinage de la montagne où se dressait le castel des comtes de Hainaut, est demeurée en dehors des murs achevés sous Bauduin V, et que Mons n'eut pas, à proprement parler, d'enceinte fortifiée avant celle dite de Jean II d'Avesnes.

VIII.

La nature des travaux de défense, exécutés dans la seconde moitié du XIIe siècle, est une preuve encore de ce que je viens d'avancer. En effet, Bauduin IV se borna à réparer le château de Mons, à l'entourer de murailles et de tours [55]. Mais ces murs,

[53] L. Devillers, *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, dite de Notre-Dame de Messine, à Mons*, pp. 5 et 28. — Les lettres d'institution, en date du mois de mai 1227, disent que le pasteur de Saint-Germain ne pouvait que rarement visiter les habitants de Bertaimont, et elles déterminent la circonscription de la nouvelle paroisse.

[54] L. Devillers, *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des Comtes de Hainaut*, Brux. 1871, In 8°, p. 48.

[55] Jacques de Guyse, (tome XII, p. 10). s'exprime ainsi : « *Item castrum montense reparavit, ac muris et turribus circumvallavit et firmavit.* » — Dans son *Mémoire sur l'église de Ste-Waudru* (p. 78). M. Léopold Devillers

au dire de Gislebert, manquaient d'élévation et de puissance [56] : Bauduin V les fit exhausser; puis il restaura le donjon, et fit creuser un large fossé, après avoir renversé un grand nombre de maisons voisines [57].

Ces ouvrages de fortifications, si l'on interprète bien les textes, ne concernent donc que le château, et non point le village de Mons.

Le chancelier de Bauduin V ne mentionne que deux portes dans l'enceinte [58] : l'une, à proximité de l'église de Saint-Germain, était, selon toute probabilité, située au bas de la rue connue de nos jours sous le nom de rue Samson; l'autre, dite du Marché *(Porta Fori)*, se trouvait vraisemblablement au bas de la rue actuelle des Clercs. Vinchant (tome II, p. 253) et, après lui, De Boussu (p. 46) citent une troisième porte qu'ils surnomment porte des *Palis* et qu'ils placent au bas de la Rampe de Sainte-

reproduit l'épitaphe de Bauduin, dit le Bâtisseur, décédé en l'an 1171. Cette épitaphe, gravée sur le cercueil de plomb, portait ceci : « Balduinus hic requiescit... qui hanc ecclesiam S. Waldetrudis tertiò concrematam edificavit et Castri-locum muro cinxit, et super portam basilicam Sancti Servatii edificavit.... » — D'après Jacques Simon (*Le portrait de l'état de mariage et de continence fait sur la vie de Sainte Waudru*, édit. de Mons, 1846, p. 90), ce fut en 1140, d'après Vinchant (tome II p. 253), en 1152, et d'après De Boussu (pp. 45-46), en 1169, que Bauduin IV entreprit les ouvrages de défense dont il est ici question.

[56] Castrum vero montense quod *parvo et basso muro* circumdatum erat... (*Chronicon*, p. 138).

[57] Eodem anno (1185), Comes Hainoniensis murum castri montensis exaltari et propugnaculis ornari fecit, turrim renovavit, fossatum magnum, multis prostratis domibus, ad tuitionem majorem ipsius villæ et patriæ, sicut olim à multis annis fuerat, fieri fecit (Gislebert, p. 149). — Jacques de Guyse, tome XII, p. 323. — Delwarde, tome II, p. 463.

[58] Gislebert, p. 138 : « Domus fossato continguœ à portâ propè Sanctum Germanum in circuitu, usque ad portam quæ porta Fori dicitur. » — Le Cartulaire des revenus du comte de Hainaut, formé en 1265, et reposant aux Archives de l'État à Mons, parle *de fossés desous l'Escole*. Or, l'on sait que l'*Ecole au surplis*, fondée par le Chapitre de Saint-Germain, a existé de toute antiquité dans la rue que l'on appelle aujourd'hui rue Samson.

Waudru. Vainement cherche-t-on cette porte des *Palis* dans les documents contemporains[59].

Quant au donjon restauré sous Bauduin V, c'était (si l'on en juge par l'empreinte d'un sceau gravé à la fin du XIIe siècle), une tour de forme carrée, flanquée de deux ponts-levis, environnée d'une enceinte murale à créneaux[60].

IX.

Voici le XIIIe siècle. Les matériaux inédits abondent et permettent de présenter sous un jour vrai une époque que les chroniqueurs et annalistes avaient étrangement défigurée.

L'accroissement de population, je l'ai dit déjà, avait exigé l'érection des deux paroisses de Saint-Nicolas-en-Havré et de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, en 1224 et 1227. Peu de temps après, on remarque : l'institution du couvent des Frères-Mineurs, en 1238, sur le Pré du Joncquoy, où s'élevait une ancienne chapelle dédiée

[59] Dans son *Histoire des Français des divers états* (XIVe siècle, les forteresses, épître 32, édit. de Brux. tome I, p. 110), Monteil donne une description du château de Monts en Dauphiné, où il y avait une porte des *Palis* et des souterrains ayant issue à une grande distance dans la campagne. Vinchant aurait-il eu connaissance du document ancien où Monteil a puisé les éléments de son récit, et aurait-il fait quelque méprise ?

[60] Ce sceau est le sceau primitif de Mons. Il est appendu à un acte de partage de rentes, passé en 1218, entre les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain. (A. LACROIX, *Sceau primitif de la ville de Mons*, Ann. du Cercle arch. tome VII, pp 376 et suiv.).— Un savant belge a démontré que les édifices figurés sur les sceaux et les monnaies des XIIe et XIIIe siècles, représentent des édifices qui ont existé en réalité. Les échevins faisaient reproduire sur les sceaux, comme symbole spécial, le monument le plus remarquable de la commune ; et c'est à cet usage que l'on doit la conservation du plan perspectif d'édifices qui ont disparu depuis longtemps. (CH. PIOT, *Revue de la Numismatique belge*, 1re série, tome IV, pp. 1-64, tome V, p. 236. — *Le Beffroi de Tournai*, etc. par le même auteur, Ann. du Cercle arch. de Mons, tome I, pp. 97 et suiv.).

à la Vierge [61] ; — la création, en 1245, du Béguinage de Cantimpret [62], qu'il ne faut pas confondre avec un autre Béguinage, dit de Saint-Germain, presque aussi, si pas aussi, ancien que lui, et qui se composait de plusieurs couvents situés en la rue actuelle des Sarts, sous l'Enclos du Chapitre et autres rues voisines [63] ; — l'érection de la paroisse du Béguinage de Cantimpret [64], en 1248 ; — enfin, la fondation, en 1252, du Prieuré du Val-des-Écoliers, sur le Pré de la Vierge, qui relevait, comme le Béguinage de Cantimpret, de la juridiction seigneuriale que le Chapitre de Sainte-Waudru possédait sur le territoire de Cuesmes [65].

A cette époque, Mons était, pour ainsi dire, enclavée, du Nord-Est au Sud-Ouest, dans un bois qui contenait 432 bonniers [66]. Une portion de la forêt avait été essartée, et les possesseurs des terrains défrichés, soit qu'ils les eussent transformés en exploita-

[61] Je n'ai pu découvrir la charte de Marguerite de Constantinople, qui a institué le couvent des Frères-Mineurs. — Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, Mons, 1650, pet. in-8°, pp. 304 et 305. — Vinchant, tome II, pp. 326 et 332. — De Boussu, p. 59. — N. de Guyse, *Mons Hannoniæ metropolis*, chap. 42, p. 19.

[62] L. Devillers, *Cartulaire du Béguinage de Cantimpret, à Mons,* Ann. du Cercle arch. tome VI, pp. 200, 217 et 218. — On désignait sous le nom de Cantimpret six bonniers de prairies qui s'étendaient : d'un côté, depuis la Trouille jusqu'au Mont Éribus, et de l'autre, depuis le Pré du Joncquoy jusqu'au Pré de la Vierge.

[63] Je publie, pour la première fois (*Annexe* E), un certain nombre d'actes concernant le Béguinage qui était placé sous l'autorité du Chapitre de Saint-Germain.

[64] Voir la charte d'institution de l'église du Béguinage de Camtimpret, dans Vinchant, tome VI, p. 30.— L. Devillers, *Cartulaire du Béguinage de Cantimpret*, Ann. du Cercle arch. tome VI, p. 220.

[65] Voir les lettres de fondation dans Miræus (*Opera diplom.* tome III, pp. 114-115). — On lit dans un *Mémorial* des Archives de l'État : « La nuit de S. Remy 1427, le sergeant du Chapitre fit un arrest au Jardin des Escoliers, jugement et seigneurie de Cuesmes. »

[66] « Et si a li cuens ccccxxxij bonniers de bos ensi cum il gist au bonnier de Maubeuge (*Cartulaire des revenus du Comte de Hainaut*, formé en 1265, in-4° sur parchemin, f° 15. Archives de l'État, à Mons). »

tions agricoles, soit qu'ils les eussent couverts de masures, payaient au comte de Hainaut des rentes dites des *Nouveaux Sarts* [67]. La population devait être assez considérable, si l'on en juge par le nombre d'industries et de métiers qui étaient exercés [68]. Il existait un Marché [68 bis], un Change, une Halle aux draps, une Halle au blé ou aux grains, une Halle aux toiles, celle-ci, au pied du Castel [69],

La situation de ce bois est indiquée dans des Lettres de Guillaume I, comte de Hainaut, en date du 24 avril 1314. Il y est question de propriétés converties en viviers entre les portes d'Havré et de Nimy et le Bois. (*Annexes*, n° 52).

Un manuscrit de la Bibliothèque de Mons, *Mémoire sur le Hainaut*, par Dubuisson (pp. 403 et 464), donne des détails intéressants sur le Bois de Mons qui fut, on le sait, brûlé, en 1631.

« Les tailles de ce bois, avant qu'il ne fut brûlé, dit Dubuisson, étoient celles du Chêne Sainte-Barbe, de la Sayette, del Plancq à Warton, des Croyères, du Cuvelier, des Grands Aulnois de la Pariselle, des Petits Aulnois, de la Fosse du Ploich, du Mont Lagayant, de N.-Dame, de la Briqueterie vers St-Symphorien, de l'Hermitage, des Vignettes premières, des Vignettes secondes, et de desseur les Jardins d'Hyon. »

Depuis l'incendie, ajoute Dubuisson, « le Bois resta en friche et devint absolument bruyères jusqu'à ce que le Magistrat, ayant obtenu la permission de le faire déroder et convertir à nature de terres labourables, il en arrenta le fonds en plusieurs portions... Le terrain est aujourd'hui excellent, il produit la plus belle moisson qu'on puisse attendre. On a planté des vignes sur les trois dernières portions qui réussissent assez bien. »

[67] Sous ce titre : « Che sunt chil ki doivent des nouveaux sars », le *Cartulaire* de 1265 (f° 6) donne l'énumération des bourgeois qui payaient des rentes au Comte, soit pour des maisons, soit pour des pièces de terre, situées à Mons.

[68] Le *Cartulaire* de 1265 cite de nombreux corps de métiers, parmi lesquels : les Corbisiers, les Viesvariers (fripiers), les Merciers, les Drapiers, les Boulangers, les Macheliers (bouchers), etc, etc.

[68 bis] *Cartulaire* de 1265. — *Annexes*, n°s 597, 602.

[69] « C'est li cens quon doit por le Marchiet, por le Cange et les maisons qui sont deseure. — Et si a li Cuens se Hale des draps. — Et s'on vendoit nulle part en le ville ailleurs k'en le Hale au blet u autre grain. — Et si a li Cuens por une maison et por le pièce de terre séant au pied dou Castiel ki jadis fu Evrard Loeys, là ù li Halle des toiles sist. » (*Cartulaire de* 1265, f°s 4 v°, 5 v°, 10 v° et 14).

sur *verde place* [70]. Des rentes dues au Comte, et dites de bourgeois, grèvaient des terres et des maisons indiquées [70 bis] comme situées en la rue de *Biertaimont* [71], en la rue des *Nués* (nouveaux) *pons* [72], en la rue du *Parch* [73], en la rue de *Haverech*, en la rue de *Nimy* [74]. La Grande-Aumône des pauvres possédait aussi des « cens, rentes et seigneuries » sur des « masures » et héritages sis dans les mêmes rues, ainsi qu'en l'*Esplache* (Croix-Place), et dans les rues de le *Cauchie*, de *Hautbos*, des *Grouseliers*, de

[70] « Est vérité que le Marchiet du fillet a été intitullé (institué) par Mrs de la ville et par le dit Chapitre (de Ste-Waudru), *sur verde plache*, que de tout temps estoit joyssant et possessant le Chapitre, et non les dits Srs de la ville. » (*Documents sur l'histoire des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain*, publiés par la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons, p. 31).

[70 bis] *Cartulaire* de 1265.

[71] En le rue en Biertaimont..... Et si doit Jehan Preudhon por le semme (canal de moulin) et por le pièce de terre au pont à Trulle (*Cartulaire de* 1265, f° 1) — Le moulin « du pont à Trulle » avait deux tournans, et « ceux de Mons ki sunt ost (les hôtes) le Comte » devaient y moudre (*Cartulaire*, de 1265, f° 15). — *Annexes*, nos 593, 595.

[72] La rue des *Nués pons* comprenait les rues actuelles de Liége et des Orphelins; elle se prolongeait sur la rive gauche de la Trouille jusque la rue du Rivage. Le seigneur de Ligne possédait, rue des *Nués pons*, un hôtel qui devint successivement la propriété des seigneurs de Beaumont et de Molembaix. — Cette rue s'appela rue de la Bassecourt, rue de la Bassecourt de Beaumont, rue de Beaumont; plus tard elle fut nommée rue de Bavière, et enfin rue de Liége. L'hospice des orphelins a été établi dans l'hôtel de Molembaix. (*Annexes*, nos 31, 83, 119, 139, 156, 169, 171, 179, 182, 194, 200, 328, 562, 588. — Notes 202, 220, 223 et 298).

[73] La rue du Parc s'étendait alors depuis l'angle formé aujourd'hui par les rues d'Enghien et du Mont-de-Piété, jusqu'au bas de la rue qui aboutit à la porte du Parc démolie de nos jours. Elle fut appelée rue d'Enghien, après que les seigneurs de ce nom vinrent y bâtir un hôtel. Des documents de 1350 et 1372 énumèrent les propriétés que « Messire d'Enghien » avait « en le rue dou Parch » (*Annexes*, nos 133, 142, 569, 583).

[74] La rue de Nimy commençait, à cette époque, à l'angle actuel de la rue d'Enghien et de la Grand'Place, maison cotée n° 29; par suite, du côté gauche, l'emplacement de notre Hôtel-de-ville, et du côté droit, les maisons qui y faisaient face avant l'agrandissement du Marché, en 1348, appartenaient à la rue de Nimy. (F. Hachez, *Rapport sur les plans de la ville de*

Kevrois, de le *Potterie*, de *Montscouvet*, du *Fosset* et de le *Tillerie*[75].

C'est la première fois que ces noms de rues apparaissent dans les documents. Trois chartes de la même époque, c'est-à-dire des années 1265, 1266 et 1278, mentionnent : la première[76], la rue de *Staro (vicus de Staro)*; la seconde[77], le *Pont de Cantimpret*; la troisième[77bis], les *Anciennes boucheries (veteribus macellis montensibus)*. Les rues de la Chaussée, de Nimy et d'Havré étaient les grandes voies de communications qui conduisaient au Marché[78].

Mons avait grandi; mais sa population qui résidait en-dehors de la forteresse établie sous Bauduin, était, en cas d'attaque de la place, exposée à la fois aux coups de l'assiégeant et à ceux de l'assiégé. On jugea donc nécessaire de construire une enceinte fortifiée qui protégeât cette population. Le territoire compris dans le périmètre de la nouvelle forteresse, n'était pas moins étendu[78bis]

Mons, Bull. du Cercle arch. tome III, p. 43. — A. Lacroix, *Notice sur le sceau primitif de Mons*; *l'Hôtel de la paix*, etc. Ann. du Cercle arch. tome VII, pp. 388-390).

[75] *Annexes*, n°s 593 à 604.

[76] Ordonnance de la Comtesse Marguerite, de Hainaut, en date du 23 mai 1265, pour la répression de la prostitution à Mons. (Vinchant, *Annales*, tome VI, p. 37). — Mais quelle était cette rue dite de *Staro* dans la charte? M. Léopold Devillers — et je partage son avis, — pense « qu'il faut lire : *de Sarto* (du Sart), aujourd'hui la rue des Sarts, au bas de laquelle la prostitution a établi son séjour de toute ancienneté. » (*Priviléges de Sainte-Waudru*, Bull. du Cercle arch. tome II, p. 466 note 2).

[77] *Pontem de Cantimprato juxtà Montes*. (L. Devillers, ouvrage cité à la Note 64, p. 236).

[77bis] L. Devillers, ouvrage cité à la note 76, n° XV, p. 428.

[78] F. Hachez, *Rapport sur les plans de Mons*, Bull. du Cercle arch. tome III, pp. 40 et 43. — Jusqu'au XIVe siècle, la place du Marché n'était autre que le carrefour formé par les rues actuelles d'Havré, de la Chaussée, des Clercs et d'Enghien.

[78bis] C'est ce dont on peut facilement se convaincre, en lisant à la Table onomastique les noms des rues déjà citées à la fin du XIIIe et dans la première moitié du XIVe siècle.

que celui que l'on voit entouré de murs, de tours et de tourelles, sur les plans de Blaeu[79] et de Guicciardin[80], publiés au XVIe siècle, ainsi que sur le plan de Van Deventer, antérieur à ceux-ci, et qui accompagne ma notice. Ce territoire resta le même jusqu'à notre époque[81].

X.

Des historiens prétendent que Jean II d'Avesnes renferma les faubourgs dans des murailles commencées en 1290[81 bis], et achevées, selon les uns[82], en 1293, selon d'autres, en l'an 1300. C'est une erreur.

Est-il admissible, en effet, qu'une enceinte, qui avait à peu près la même étendue[83] que celle construite sous le roi Guil-

[79] Théatre des principales villes de tout l'Univers, par G. Braun et Fr. Hogenberg Cologne 1583. In-f°.

[80] Description de tous les Pays-Bas. Anvers, 1582. In-f°.

[81] Paridaens, *loc. cit.* (p. 19) dit « que c'est à Jean II d'Avesnes, que Mons était redevable de la clôture que de son temps (1818), on achevait d'abattre. »

[81 bis] Ces murailles furent évidemment commencées avant 1290. Une charte de 1287 mentionne « le plancque des Escoliers dalez *le porte du Rivaige.* » (Note 295 bis).— La charte de Jean II d'Avesnes de 1290 (*Annexes*, n° 44), n'ordonne pas, comme on l'a erronément prétendu, la création des fortifications de Mons; elle se borne à accorder à cette ville la jouissance des fossés et des herbages de la forteresse : ce qui autorise à dire que déjà certains ouvrages de défense étaient alors achevés.

[82] DELWARDE. tome IV, p. 56. — DE BOUSSU, pp. 73 et 74.

[83] Le circuit de la ville de Mons fut mesuré à différentes reprises. — Dans les *Particularités sur Jacqueline de Bavière*, publiées par les Bibliophiles de Mons (p. 81), on lit, à la date du 23 décembre 1424 : « Li chierkuytes de le ville de Mons contient mesuret par devens le ville vijc lviij verghes demie et iiij pies. Comptet pour cascune verghe, xx pies de loncg.... Dont il fait à rabattre ce que les portes de le ville ont delet qui monte xxiiij verghes et iiij pies. Reste qu'il demeure de chengles (enceinte) de murs vijc xxxiiij verghes demie. Se a es dittes chengles de murs iiijc iiijxx vj cretiaux (créneaux). » — DE BOUSSU, *Hist. de Mons* (p. 15), dit que de son temps (1725), le circuit de Mons avait plus d'une lieue.

laume I des Pays-Bas, ait été créée dans le court espace de trois ou même de dix ans? C'est la ville de Mons qui, avec ses seules et propres ressources, supporta la dépense de la construction de la forteresse [84] : elle ne pouvait, évidemment, accomplir ce travail immense dans l'intervalle de quelques années.

Si les ouvrages militaires avaient été terminés en 1293, ou en 1300, comme on le soutient, le même comte Jean II d'Avesnes aurait-il, en 1304, accordé à la ville l'autorisation de constituer cinquantes livres de rentes, *pour le fremeté parfaire*, *l'assise* (précédemment octroyée) *n'ayant mie souffit ne encore ne souffist à parfurnir ladite ville* [85]?

En 1350, la Comtesse Marguerite aurait-elle trouvé urgent « de hâter le fremeté [86]? »

En 1364, le duc Guillaume III de Bavière, aurait-il permis à la ville d'aliéner des rentes « pour parfaire avec plus de célérité » les fortifications [87]?

Il est certain que les ouvrages exécutés sous Jean II d'Avesnes, se composaient de grands et petits fossés, de palissades (sois) et de remparts de terre [88]. On conserve à l'Hôtel-de-ville des docu-

[84] « L'établissement et l'entretien des fortifications étaient alors, comme l'artillerie, des charges locales, et, dans la suite, les casernes construites pour le logement de la garnison; les dépenses qu'elles nécessitèrent furent si considérables que la ville de Mons dut recourir, dès le XIIIe siècle, à des emprunts qui vinrent bientôt obérer ses finances. La collection des comptes des levées et des travaux de cette nature, déposée aux Archives communales, permet d'attribuer à ces causes l'origine de la dette de la ville. » (A. Lacroix, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche*, Mém. et publ. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, tome I, p. 33).

[85] *Annexes*, n° 51.

[86] *Annexes*, n° 59.

[87] *Annexes*, n° 60.

[88] Comptes de la ville cités à la note suivante. — Consulter dans le *Moyen âge et la Renaissance* (tome V), l'article de M. Prosper Mérimée sur l'architecture militaire.—Lire aussi l'épître intitulée : *Les forteresses*, dans l'ouvrage de Monteil, XIVe siècle, tome I, édit. belge, p. 110.

ments qui font connaître « les conditions des ouvrages de *fosseyries*, entrepris par maître Philippe de Landrecies, en 1292. » On y conserve aussi la liste des habitants dont les maisons ou les héritages ont été « empris », vers 1290, pour les fortifications, avec indication des indemnités qui leur ont été allouées. Les premiers travaux furent exécutés près du Val-des-Écoliers [89].

Sous le comte Guillaume I, en 1309, des héritages de la rue d'Havré furent « empris pour les forteresses. »

En 1314, des héritages, situés « dehors le frumeté » entre les portes de Nimy, d'Havré et le Bois de Mons, furent convertis en viviers [90]. Ce sont, sans doute, les viviers de Prayelle [91] et des Apôtres, indiqués au plan de Van Deventer.

En 1318, on fit des ouvrages de maçonnerie aux portes du Rivage et de Nimy, et cette dernière fut *couverte d'escailles*. La même année, on creusa des fossés à la « Garitte Thupin [92] et viers les Apôtres. »

En 1334, on acheva le dos-d'asne des fossés situés sous le Parc.

En 1340, sous Guillaume III, on fit le petit fossé derrière Saint-Ladre, les petits fossés entre le Parc et la rue de Nimy,

[89] Les faits dont je n'indique pas la source, et relatifs à la construction des fortifications, ont été recueillis par feu mon père dans les Comptes de la ville qui lui avaient été communiqués par M. l'archiviste Lacroix. Ma notice était rédigée, lorsque M. Lacroix a publié (*Ann. du Cercle arch.* tome x, pp. 327 et suiv.) la première partie des extraits de notre ancienne comptabilité communale. J'y renvoie le lecteur.

[90] *Annexes*, n° 32.

[91] *Annexes*, n°s 3, 136, 146, 147.

[92] Dans un compte de 1371 (*Annexes*, n° 144), on parle d'un « journel de pret qui fut *Tuppinel* », c'est-à-dire qui appartint à Tuppinel. La porte de la Guérite ou de *Tuppinel* tirerait donc l'une de ses dénominations du nom du propriétaire d'un pré voisin. — D'après l'Encyclopédie, on appelle Guérite, « une espèce de petites tours de maçonnerie qu'on construit aux angles saillants des ouvrages de la fortification, pour découvrir ce qui se passe dans le fossé. »

et le fossé de Bertaimont. Ils sont aussi figurés au plan de Van Deventer.

En 1341 et 1342, sous le même prince, on commença seulement à revêtir les remparts de pierres et de briques [93].

Il résulte aussi d'une liste chronologique, que j'ai formée, des chartes relatives aux fortifications de Mons [94], que ces fortifications n'ont pas été bâties d'un seul jet : elles n'ont acquis l'importance assignée par les géographes du XVIe siècle, que par la réunion d'une suite de défenses, ajoutées les unes aux autres, à mesure que la nécessité en était reconnue ou que l'art de fortifier les places faisait des progrès [95].

XI.

Mais qu'elle extension prit Mons sous Jean II d'Avesnes ; quelles transformations se sont opérées, pendant la suite des siècles, dans l'intérieur de la place de guerre?

Le Béguinage de Cantimpret et le Prieuré du Val-des-Ecoliers [96],

[93] *Annexes*, n° 57.

[94] *Annexe* D, n°s 44 à 81.

[95] « Qu'un ingénieur, dit Monteil, soit chargé de fortifier une place, ne croyez pas que la première chose qu'il fera soit de raser tous les anciens ouvrages ; il les conservera, quelque malentendus, quelque irréguliers qu'ils soient, s'ils peuvent encore servir de défense ; mais, à une certaine distance, il les entourera de nouveaux ouvrages, d'une enceinte de remparts de terre revêtus d'une chemise de brique, de moellon ou de pierre de taille, protégés, de distance en distance, par des tours en demi-lunes, couronnés par des lignes de créneaux ou de fenêtres ; au delà de ces remparts, hauts comme des montagnes, il creusera des fossés, larges et profonds, qu'il remplira d'eau, s'il est possible, etc. » (*Histoire des Français des divers états*, XVe siècle, tome II, p. 229).

[96] *Dans l'Etat des biens du Clergé régulier, dressé en exécution des édits de Joseph II, des* 22 *et* 27 *mai* 1786, 4 *et* 20 *janvier* 1787, on lit : « que la ville de Mons payait à l'Abbaye de N.-D. du Val une rente irrédimible de 50 livres tournois, en indemnité du terrain pris en 1310 pour construire les bastions et remparts qui sont derrière cette abbaye ; — que lors de la démolition des fortifications en 1782, les religieux ont réclamé une partie de prés, grande

situé sur le Pré de la Vierge, furent compris dans la nouvelle enceinte, sans cesser toutefois de dépendre de la seigneurie que le Chapitre de Sainte-Waudru avait à Cuesmes. Il est vrai que Jean II d'Avesnes « s'était engagé [97] à acquérir à ses frais pour les mettre dans le jugement des Échevins de Mons, le Cantimpret ki est de le *tenanche de Cuesmes*, et tout chou ke li kastelain de Mons (seigneur d'Havré) et le sire de Bailluel (seigneur d'Hyon) tiennent à Mons, *ù ke soit*, *ki dedens le frumeté est u sera.* » Mais ni ce comte, ni ses successeurs ne donnèrent suite à cette promesse. Jusqu'à la fin du siècle dernier, le Chapitre de Sainte-Waudru retint la haute-justice sur le Béguinage [98]; de même, les sires d'Havré et d'Hyon conservèrent les seigneuries foncières qu'ils possédaient dans l'enceinte : le premier, sur la rive gauche de la Trouille, à la Guérite, au Pont-de-Londres, et au Béguinage [99]; le second, sur la rive droite, à la Grand'Rue, au Pont à Trouille, au Pont des Béguines, aux deux Pêcheries et au Rivage [100]. Mons resta donc divisée en quatre territoires distincts et séparés, ayant chacun leurs mayeurs et échevins, ainsi que leurs priviléges particuliers.

« Désirant moultepliier et peupleir » la ville nouvelle, Jean II d'Avesnes affranchit des droits de morte-main, de meilleur catel, de parchon, de servage et d'aubaine, « cette ville, et toute la prochainté qui est ou sera dou jugement des Échevins de Mons, et toutes li personnes et cascunes par li habitans.... qui ore y sont demorans et de chi en avant y venront demorer,... de quelconques

de quatre journaux, hors la porte du Rivage, qui avait été incorporée dans ces fortifications, et que la restitution avait été faite, à charge d'en faire l'aplanissement nécessaire. » (Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Chambre des Comptes). — Il semble résulter de ce que j'ai dit au § X, que l'expropriation des terrains appartenant à l'Abbaye du Val est antérieure à l'année 1310.

[97] Charte du mois d'août 1295. (*Annexes*, n° 48).

[98] *Annexes*, n° 41.

[99] *Annexes*, n°s 40bis, 234. — Note 234.

[100] *Annexes*, n°s 150 à 163, et 253.

lieux que ils soyent venus et viengnent et de quelconque condition que ils soyent [101]. » Le même prince accorda, en outre, aux Échevins le pouvoir de « donner à cens ou en arrentement les *waressaix* situés dedens la frumeté », à charge d'employer les deniers qui en proviendront, à indemniser ceux qui avaient essuyé du dommage à cause des emprises faites pour les fortifications [102]. Il ordonna que les rues à ouvrir et les maisons à élever sur ces waressaix fussent *compassées* par les gens du Comte, par les Échevins et par le Conseil de la ville [103].

Ainsi, pour subvenir aux dépenses qu'entraînaient la construction de la forteresse et l'adjonction d'ouvrages de défense à ceux existants, la ville aliénait ou cédait à rente les waressaix communaux sur lesquels on bâtissait des maisons [104]. Des rues étaient alors créées pour donner accès à ces habitations nouvelles. Entre autres exemples, un compte de 1338 énumère les dépenses occasionnées par les travaux de fortifications, et en même temps par l'établissement de « rues neufs. » De sorte, que l'intérieur de Mons se métamorphosa, on peut le dire, et se couvrit de bâtisses, à mesure que la forteresse acquérait de l'importance : l'un et l'autre suivaient un développement parallèle.

Malgré ces constructions et ces voies nouvelles, Mons n'en conservait pas moins la physionomie d'un village. Ainsi, en 1304, une prairie, située derrière la *Maison de Paix*, était donnée en location par l'autorité communale [105]. Dans chaque rue, des par-

[101] Lettres du mois d'août 1295. (Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux Archives de l'État à Mons). — De Boussu, *Hist. de Mons*. p. 78. — *Cartulaires de Hainaut*, dans les Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg, tome I, p. 447. — Saint-Genois, *Monuments anciens*, tome I. p. 362.

[102] Ordonnance du mois de mars 1294. (*Annexes*, n° 45.)

[103] Même ordonnance.

[104] Un compte de la ville, de 1297-1303, renseigne les indemnités payées à l'aide de deniers provenant des waressaix, pour des héritages incorporés dans les fossés des fortifications. — *Annexes*, n°s 45, 51, 56.

[105] Renseignement fourni par M. l'archiviste Lacroix.

celles de terre en culture, des courtilz [106], parmi lesquels ceux de l'Auwerie [107] et de l'hôpital le Tay [108]. Çà et là, des prés, tels que ceux de Tuppinel [109], de Corrosty [110] et de l'hôpital de Houdeng [110 bis]. Ici, des pâturages, notamment ceux appartenant au seigneur d'Hyon [111]. La plupart des habitations étaient en torchis ou en bois, et plâtrées d'argile [112]. Il y avait des marchands qui demeuraient dans de misérables échoppes adossées aux maisons [113].

C'était cependant le XIVe siècle, l'époque où les grands-seigneurs, attirés par le luxe de la cour des comtes de Hainaut, venaient bâtir des hôtels dans leur capitale [114]; — où un nouvel Hôtel-de-ville [115] était construit (1323); — où le Grand-Marché (nommé depuis Grand'Place) recevait (1348) la vaste étendue que

[106] Dans son *Recueil des privilèges de l'église de Ste-Waudru* (Bull du Cercle arch. 3e série, pp. 435 et suiv.), M. L. Devillers donne le texte d'une Charte, de l'an 1321, très-curieuse au point de vue de l'ancienne topographie de Mons. Cette charte énumère les biens, ainsi que les rentes que le Val-des-Écoliers possédait sur des manoirs, maisons, masures, granges, courtils et pièces de terre, situés dans l'enceinte de Mons. Indépendamment des rues de le Cauchie, de Haultbos, de Haverech, de Nimy, de le Potterie, de Kevroix et du Fosset, déjà connues, ce document cite le Triperie, le ruyelle Saint-Nicolas et le Rivage.

[107] *Annexes*, nos 133, 349, 556, 563, 564, 565. — Notes 211 bis, 296.

[108] *Annexes*, no 84.

[109] *Annexes*, nos 141, 144.

[110] *Annexes*, nos 140. — *Note* 212 bis.

[110 bis] *Note* 251.

[111] *Annexes*, no 253.

[112] SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome II, p. 312. — Voir à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, les admirables miniatures, attribuées à Hemling, qui ornent le manuscrit des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guyse.

[113] *Annexes*, no 11.

[114] DE BOUSSU, pp. 83 et 84. — DELWARDE, tome IV, p. 58. — Voir à la Table onomastique, la liste des hôtels des seigneurs.

[115] A. LACROIX, *Hôtel de la paix à Mons*, (Ann. du Cercle arch., tome VII pp. 385 et 386).

cette place occupe aujourd'hui [116]; — où plusieurs établissements de bienfaisance étaient fondés; — où des chapelles étaient ouvertes et des couvents établis [117]; — où une fontaine monumentale était élevée (1386) sur le Grand-Marché, et faisait jaillir l'eau amenée des sources de Saint-Denis, à l'aide de travaux d'art remarquables [118].

XII.

Et tandis que, pendant les siècles suivants, les XVe et XVIe, la magnifique collégiale de Ste-Waudru [119] s'élève (1450); que l'Hôtel-de-Ville [120] actuel est bâti (1458); que la paroisse de Ste-Élisabeth [121] est érigée (1516); que l'église de St-Germain [122] est reconstruite (1548); que les établissements charitables se multiplient; que deux colléges, celui de Houdain (1550) et celui des Jésuites (1598), sont fondés et donnent, l'un et l'autre, l'instruction à 400 élèves [123]; que des chapelles

[116] *Idem*, pp. 388 et suiv. — *Annexes*, nos 8 et 148.

[117] *Annexes* Y et Z.

[118] L. Devillers, *Les anciennes fontaines de Mons* (Ann. du Cercle arch., tome I, pp. 32, 34 et 36.)

[119] L. Devillers, *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Ste-Waudru, à Mons*. In-4°.

[120] A. Lacroix, ouvrage cité, Note 115, p. 390. — R. Chalon, *l'Hôtel-de-ville de Mons*. In-8°, 1843.

[121] L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Sainte-Elisabeth, à Mons*. In-4°. — Dés l'année 1398, il s'était agi d'ériger en paroisse « le cappelle de Sainte Ysabiaul » située dans la rue de Nimy. (L. Devillers, *Priviléges de Ste-Waudru*, n° XXXII, Bull. du Cercle arch. 3e série, pp. 449-50).

[122] L. Devillers, l'*Ancienne église de St.-Germain à Mons*. (Ann. du Cercle arch., tome III, p. 47 et suiv.)

[123] *Rapport sur les antiquités de Mons fait par le Magistrat de Mons, à la fin du* XVIe *siècle*, publié par les Bibliophiles belges, p. 9.

Il convient que je relate ici, puisque je parle du Collége des Jésuites, quelques faits entièrement inédits, qui concernent cette corporation religieuse, et qui ont été puisés par mon père aux Archives communales:

Les PP. de la Compagnie de Jésus s'établirent à Mons, en 1583, et non

sont ouvertes [124] ; que des édifices civils viennent aussi embellir la cité, telles que : la Halle au bled [125] construite en 1562, (rue de la Halle actuelle), la Halle des Pelletiers (1581-1582), devenue l'habitation particulière portant aujourd'hui le n° 27 de la rue des Clercs [126], la Grande Boucherie (1589) à front du

en 1587, comme le dit erronément Brasseur. Ils acquirent l'Hôtel d'Arschot, autrefois l'Hôtel de Chimai, et y ouvrirent leurs écoles, vers la fin de 1598. — Le 16 juin 1607, ils sollicitèrent du Magistrat l'autorisation de conclure l'échange de leur couvent contre le Refuge d'Épinlieu situé en la rue d'Enghien, afin d'y établir une église et un collége. Cette autorisation leur fut octroyée. Par résolution, en date du 29 mai 1608, le Conseil de ville leur accorda un subside de 400 livres, ainsi que des waressaix pour y élever leur église. Le même jour, le Magistrat posa la première pierre de l'édifice. — En 1611, le 24 janvier, les Jésuites achetèrent la maison de M. Delamotte, à front de la rue du Marché du Fillet. — La même année, Melle Godin leur fit donation d'une maison portant pour enseigne l'*Eschiquier*, au coin du Marché. — Le 17 novembre 1622, ils devinrent acquéreurs d'une maison appartenant à M. De La Barre, seigneur de Maurage, située rue d'Enghien, avec grand jardin et issue sur la rue Derrière le Château. Le prix d'acquisition était de 29,259 livres. Les écoles furent bâties sur le jardin; le surplus de l'immeuble fut revendu par les Jésuites pour 13,600 livres. — En 1628, le 6 octobre, ils achetèrent la maison de M. De Bettencourt à front de la rue d'Enghien, et devant les Prisons de la ville; en 1636, le 18 août, la maison dite du *Fournier*, à front de la rue Caudillon ; en 1638, le 16 août, la maison de M. Carbon, à front de la rue d'Enghien. — Indépendamment d'un Collége, les Jésuites possédaient un Séminaire établi à l'ancien Hôtel d'Aymeries, rue du Rivage, dont Mme Antoinette Godin leur avait fait donation en 1620. — A la fin du XVIIIe siècle, la ville de Mons acheta du Gouvernement, pour le prix de 9,000 florins, les bâtiments et terrains des *ci-devant Jésuittes*, selon soumission agréée par dépêche du prince Charles de Lorraine, du 24 novembre 1779. L'acte de cession définitive fut consenti par Marie-Thérèse le 17 août 1780. Il est dit dans la requête du Magistrat : *que n'ayant en vue que le bien de l'instruction, ils se proposent de transférer dans ces bâtiments les six classes du Collége de Houdain.*

[124] *Annexes* Y et Z.

[125] *Annexes*, n° 128.

[126] On lit dans les comptes généraux du Chapitre de Ste-Waudru, de 1581-1582 : « A Jacques Jonart, Me Maçon du Chapitre, pour avoir fait et thiré les traix de la platte-fourme de la maison et édifices que Chapitre voloit faire à la Halle des Pelletiers, et avoir mis par escript et par mesure toute la

Grand-Marché (Grand'Place), en face de la Fontaine [127]; — Mons ne perd rien de son aspect rustique.....

Presque toutes les maisons ont des jardins; beaucoup ont des granges ou des grangettes [128].

Ici, des courtils, parmi lesquels : ceux de Sepmeries [129], occupant la surface comprise entre les rues actuelles des Compagnons, des Telliers, du Gaillardmont et la Chasse-Mabrune; et ceux des Béguines de Saint-Germain [130], situés près de la Chapelle du Sart, et s'étendant depuis l'héritage de Borgne-Agace jusqu'au couvent des Repenties.

Là, des groupes de jardins [131] clôturés par des haies et séparés par des ruelles appelées vulgairement chasses. — Les Chasses du Cul du Sacq [132], du Grand Jour [133], et du Bon Dieu [134], la ruelle du Bailly [135] étaient les chemins étroits qui donnaient accès à des courtils ou à des jardins. —

Là, des vignobles, sur la motte du Château, enveloppant le donjon et s'étendant jusqu'au pied de la montagne, près de la Tour à horloge [136]. Derrière le Château, un vignoble tenant à la ruelle du Gaillardmont [137].

massonnerie. » (*Archives de l'État à Mons, section du Chapitre de Ste.-Waudru*). — L. Devillers, *Les Halles de Mons*, Ann. du Cercle arch. tome III, p. 155.

[127] L. Devillers, ouvrage cité à la Note précédente, pp. 153 et 154.

[128] M. L. Devillers a publié des extraits d'un chassereau, qui, groupés par rues, retracent la physionomie de Mons au XVIe siècle (*Priviléges de Sainte-Waudru*, appendice G; Bull. du Cercle arch. 2e série, pp. 516 et suiv.).

[129] *Annexes*, nos 172, 176, 193, 261, 263, 364.

[130] *Annexes*, nos 86, 90.

[131] *Annexes*, nos 205, 206, 212, 239, 347.

[132] *Annexes*, no 212.

[133] Il existait près de cette chasse plusieurs jardins, entre autres ceux des Archers de Sainte-Cécile, du Rossignol, et du Serment de Sainte-Christine (*Annexes*, nos 239, 311, 377, 398. — Notes 270, 273).

[134] *Annexes*, no 206.

[135] *Annexes*, no 380.

[136] *Annexes*, nos 98, 99, 100, 114, 115, 116, 120, 256, 258.

[137] *Annexes*, no 279.

Là, toute une population de pêcheurs a établi des ponts, des fossés et des réservoirs aux poissons, sur les bords de la Trouille, en des endroits qui portaient les noms de *Grande* et de *Petite-Pesquerie* ou *Pescherie* [138]. Une ruelle voisine est encore appelée de nos jours : *Ruelle des Pêcheurs*. La *Grande-Pêcherie* était surnommée *Trou-Oudart*, du nom d'*Oudart* porté par l'une de ces familles de pêcheurs [139].

Là, on extrait de la marne, pas loin de la Tour à horloge [140].

Là, des prés, tels que ceux des Sœurs-Grises [141], du Chêne au marais [142], de la Hughenesse [143], de l'hôtel de Molembaix [144], de l'hôpital Saint-Nicolas [145], de l'hôpital Saint-Jacques [146], de l'hôpital de Cantimpret [147].

Là, des marais [148], là des terrains vagues ou waressaix [149].

Là, des bergeries [150]; là, des houblonnières [151]; là, des abreuvoirs pour les chevaux.

Il existait trois abreuvoirs : le premier, dit la *Wallierne* [152], près de la Place St-Jean et de la rue Manessière ou des 4 Fils

[138] *Annexes*, nos 97, 111, 112, 113, 124, 274, 362.
[139] *Annexes*, nos 97, 240 et 274.
[140] *Annexes*, no 100.
[141] *Annexes*, no 477.
[142] *Annexes*, no 19.
[143] *Annexes*, no 295.
[144] *Annexes*, no 328.
[145] *Annexes*, nos 32, 394.
[146] *Annexes*, no 341.
[147] *Annexes*, no 362.
[148] *Annexes*, no 19.
[149] *Annexes*, nos 16, 24, 34, 36, 106, 241, 319, 426.
[150] *Annexes*, no 104.
[151] *Annexes*, no 295.
[152] *Annexes*, nos 294, 391. — On lit dans Vinchant (tome v, p. 265) : « Au dit an (1538) le tonnerre fut si véhément et si impétueux en l'air que, tombant en la ville de Mons dedans l'abreuvoir des chevaux qu'on appelle vulgairement la *Walierne*, fit sortir à l'instant toute l'eau qui y estoit le mettant à sec : en sorte que la dite eau sortant tout à une fois emporta la maison tenant le coing et se jetta dedans toutes les maisons suivantes, même en celles de la rue des Marcottes. »

Aymon ; — le second, désigné sous le nom de *Welz* [153], au pied du Château, près de la rue des Clercs et de la ruelle allant en la Poterie ; — le troisième, dit le *Nouveau Welz* [154], à la *Grande Pesquerie*, près du Pont de Trouille.

Telle était alors la physionomie pittoresque de Mons !

XIII.

Pendant le XVIe siècle, de grandes modifications sont apportées à la voirie intérieure de la ville.

Au commencement de ce siècle, si pas à la fin du précédent, la ville achète des héritages « qu'elle applique à faire une rue pour aller de la Place Saint-Jehan en la rue de Nimy [155]. » C'est, sans doute, la rue des Marcottes [156] ; car la rue Manessière ou des 4 Fils Aymon, existait à une époque bien antérieure [157].

Par résolution, en date du 13 janvier 1500, le Conseil de ville « arrente les terrains non bâtis autour de la Place Saint-Jean, pour y faire des maisons particulières [158]. » On avait constaté « que depuis le porte du Parc jusques le Marchiet, en venant par le Nuefve rue, il y avoit peu de maisons, et que, envers le *Place St-Jehan*, il y avoit grand wid ; » et l'on avait trouvé bon « de sur le ditte place bailler aucune cantité à rente [159]. » Les maisons nouvelles furent édifiées à double rang [160].

En 1534, la rue des Kiévroix est élargie [161] ;

[153] *Annexes*, nos 283, 313.
[154] *Annexes*, nos 97, 124, 198, 611.
[155] *Annexes*, no 108.
[156] *Annexes*, nos 339 et 611 bis.
[157] Note 245.
[158] L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Ste-Élisabeth*, p. 3, à la note 2.
[159] Résolution du Conseil de ville, du 19 décembre 1499. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 48).
[160] L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Ste-Elisabeth*, p. 3.
[161] *Annexes*, no 25.

La même année, la rue Jehan Henault, plus tard nommée rue de la Biche, est érigée [162];

En 1537, la rue Sigault, appelée aussi rue Verte, est créée [163];

En 1539, cette même rue est élargie [164];

En 1542, la rue du Miroir est percée [165];

En 1543, la rue des Fillettes (actuellement la rue des Gaillers) est élargie vers le Jardin de Saint-Sébastien [166];

En 1552, les Frères-Mineurs cèdent à la ville 140 verges tenant à leur couvent pour l'élargissement de la partie de la Grand'Rue, connue aujourd'hui sous le nom de rue de Bertaimont [167];

En 1577, la rue de la Clef est ouverte [168];

Enfin, en 1581, des maisons sont expropriées pour l'établisse-

[162] Conseil de ville, des 14 et 21 février 1534. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 58.)

[163] Conseil de ville, du 27 octobre 1537. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 58.)

[164] *Annexes*, n° 26.

[165] Conseil de ville, du 12 octobre 1542. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 49.)

[166] Conseil de ville, du 7 mai 1543. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 49). — Comme preuve que la rue des Fillettes prit plus tard le nom de rue des Gaillers, voir *Annexes*, n° 222 et Note 227.

[167] *Annexes*, n° 28. — Dans un document de la fin du siècle dernier, on lit : « Sur la ville de Mons, le Couvent (des Récollets) reçoit annuellement cent florins à raison d'une emprise de 6 portions de terrain, faite par la ville sur le Couvent. » — Le même document ajoute : « Le Couvent de Mons, situé sur un bonnier et demi de terrain, fondé l'an 1238, par Jeanne, Comtesse de Hainaut, fut d'abord habité par les Conventuels jusque vers l'an 1490 que succédèrent les Observants qui ont abdiqué toutes les possessions de leurs prédécesseurs en faveur du Magistrat de Mons. » (*Etat des biens du clergé régulier*, *dressé en exécution des édits de Joseph II*, *des 22 et 27 mai* 1786, 4 *et* 20 *janvier* 1787; Archives générales du royaume, à Bruxelles, Chambre des comptes).

[168] Conseil de ville, du 26 juillet 1577. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 49). Le 25 mai 1549, le Conseil avait déjà décidé le percement de cette rue qui prit le nom d'un hôtel voisin. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 49.— *Annexes*, n° 122).

ment du Marché-aux-Herbes, entre les rues de la Grande-Triperie et de la Clef[169].

Une ordonnance du Magistrat, en date de 1576, défendit de bâtir « des maisons plastrées en terre et couvertes d'estrain, prescrivant de les construire en pierres ou en briques et de les couvrir en tuiles ou en ardoises[170]. »

Mais cette ordonnance demeura, pour ainsi dire, sans résultat; car, après la prise de Mons par Louis XIV, en 1691, l'Intendant défendit de bâtir des maisons en bois, sous peine de 500 livres d'amende[171]; car, une ordonnance du Roi, en date du 2 octobre 1708, « enjoignit de rebâtir en pierres et briques, dans Mons, toutes les maisons de bois, et prescrivit d'autres mesures de police pour l'embellissement de la ville[172]. »

XIV.

Il suffit de comparer les plans de Mons, dressés au XVIe siècle[173], avec ceux publiés à la fin du siècle dernier[174], pour s'apercevoir que depuis 1550, si l'on excepte la rue de la Clef, la Cronque-rue, et le Marché-aux-Herbes, qui occupe un vaste espace entre les rues de la Clef et de la Coupe, aucune voie nouvelle n'a été établie.

Mais si le tracé des rues n'a pas varié pendant ce long laps de temps, un fait est à remarquer : c'est que durant les XVIIe et XVIIIe siècles, Mons se couvrit de nombreux et beaux monu-

[169] Conseil de ville, du 4 mars 1581. (*Bull. du Cercle arch.* 3e série, p. 68). — *Annexes*, no 368.

[170] VINCHANT, tome V, p. 306.

[171] Ordonnance de l'Intendant Voisin, du 5 juin 1691. J'ai publié par extraits cette importante ordonnance dans ma notice : *Mons pendant l'occupation française de* 1691 *à* 1697, § X, pp. 17 et suiv.

[172] H. ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, no 513, p. 380.

[173] Voir le plan de Van Deventer qui accompagne cette notice, ainsi que ceux de Blaeu et de Guicciardin, dont il est question aux Notes 79 et 80.

[174] Voir notamment le *Plan de la ville de Mons levé par Desaubleaux en* 1789, et publié par M. Emmanuel Hoyois dans son édition des *Mémoires sur l'histoire de Mons par Maximilien Leclercqz. Bruxelles* 1870, *In-4o*.

ments dont la plupart ont, hélas! cessé d'exister. Dans l'intervalle qui s'est écoulé de l'année 1608 à l'année 1666, douze corporations religieuses : les Carmélites déchaussées (1608), les Filles de Notre-Dame (1613), les Minimes (1618), les Dominicains (1620), les Célestines ou Annonciades (1628), les Oratoriens (1631), les Ursulines (1634), les Bénédictines (1638), les Capucines (1640), les Carmes déchaussés (1647), les Filles de Sainte-Marie (1650), les Carmes chaussés (1665), vinrent s'établir à Mons et y élevèrent des couvents et des chapelles dont les clochers élégants ou les flèches élancées donnèrent à la ville, surtout vue de l'extérieur, un aspect magnifique. Ces couvents prirent la place d'anciennes masures, de jardins, de prés et de terrains vagues[175].

Et parmi ces associations religieuses citons : les Filles de Notre-Dame qui, en 1667[176], et les Ursulines, qui, en 1688, obtinrent du Chapitre de Sainte-Waudru la permission d'amortir des immeubles pour y établir « des écoles à instruire la jeunesse qui est fort nombreuse. » La Chapelle des Filles de Notre-Dame, construite en 1650, existe encore (ancien Dépôt de mendicité); c'est un de nos beaux monuments.

L'aspect de Mons changea aussi par la création de bâtiments militaires, en nombre considérable. En exécution d'un traité conclu en 1676, entre le roi Charles II et la ville, des casernes pour près de 9,000 hommes et des écuries pour plus de 2,000 chevaux, furent construites sur des points divers de la cité[177]. On choisit de préférence, pour ces constructions, les jardins d'an-

[175] *Annexes* Y et Z. — De Boussu et Vinchant, aux dates indiquées. — Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, sous la rubrique de chaque communauté religieuse.

[176] *Annexes*, n° 533.

[177] Le texte du *Traité des Casernes*, du 16 avril 1676, est publié dans le *Mémoire historique concernant l'ancienne législation du Hainaut, et principalement de la ville de Mons, en matière d'impôts, par A. Lacroix* (pp. 148 et suiv.). — Voir aussi, même ouvrage, pp. 41 et suiv. — Après l'achèvement des casernes, en 1711, il fut fait un dénombrement qui en porta le nombre à 22, dont moitié pour l'infanterie, et moitié pour la cavalerie. Elles pouvaient contenir 8,852 hommes et 2,115 chevaux.

ciennes compagnies militaires (tels que ceux des Archers du Phénix et des Canonniers de Saint-Laurent), ainsi que des *wares-saix* communaux.

Mais un fait célèbre devait entièrement transformer la physionomie de notre ville. Le siége, entrepris en 1691, sous le commandement du roi Louis XIV, causa la ruine de plus de deux mille maisons, de divers édifices et chapelles. L'église de Sainte-Waudru ne fut pas épargnée; mais on parvint à éteindre l'incendie qui s'était déclaré à ce splendide monument [178].

A la suite de ce siége [179] et des siéges de 1709 et de 1746, Mons fut, pour ainsi dire, rebâtie à neuf.

Dans le courant du XVIIIe siècle, la plupart des corporations religieuses élevèrent d'élégants édifices [180]. De sorte qu'à l'époque où la révolution française éclata, Mons était réellement une ville remarquable au point de vue de l'art architectural, si l'on en juge par les chapelles qui ont été respectées : celles des Ursulines (1710), de Sainte-Marie, près du Parc (1715-1718), et du Refuge de Saint-Ghislain (1727), actuellement l'école moyenne de l'État.

Les fortifications de Mons, augmentées, après le siége de 1691, selon le système de Vauban [181], démolies en 1746 [181 bis],

[178] Voir ma notice : *Mons pendant l'occupation française*, *de* 1691 *à* 1697. pp. 6 et 13.

[179] Même notice, § X. pp. 17-19.

[180] *Annexes*, n°s 514, 516, 543, 546, 547, 548, 549.

[181] Avant le siége de 1691, l'enceinte de Mons ne se composait que d'une seule muraille flanquée de tours et de tourelles, et protégée par des fossés. « Ces fossés, dit un document de la fin du XVIe siècle, sont doubles et larges, de très difficile accès et à cuve d'eauwe; et s'y ont du costé du levant et du midy plusieurs beaux viviers joindans les fossés de la ville, les aucuns bien en grandeur de 20 bonniers. (*Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le Magistrat de cette ville*, publié par les Bibliophiles belges, p. 2).— Louis XIV compléta le système de défense et fit exécuter à l'extérieur de nombreux ouvrages en terre. (Voir ma notice : *Mons pendant l'occupation française de* 1691 *à* 1697, p. 12).

[181 bis] DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons depuis* 1725 *jusqu'à présent* 1734, éditée par Em. Hoyois, Bruxelles, 1868. In-4°, p. 20. — LECLERCQZ,

reconstruites en 1750 [182], furent de nouveau démolies en 1782 [183].

Sous le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, fut construite une forteresse qui était l'une des plus belles de l'Europe [184]. Nous avons vu, il y a dix ans à peine, tomber sous la pioche des démolisseurs [185] ces murs qui comprimaient l'essor de notre cité.

L'enceinte de Guillaume a cédé la place à de larges boulevards, à des rues droites et symétriques. Mais convient-il de parler des transformations et agrandissements réalisés de nos jours?... Cela n'est pas encore du domaine de l'Histoire.

Mémoires sur l'histoire de Mons, édités par Em. Hoyois, Brux. 1870, pp. 40 et 41.

182 De Boussu, ouvrage cité Note précédente, pp. 27 et 30. — Leclercqz, ouvrage cité à la même Note, pp. 68-69.

183 On a vu *supra* Note 96, que lors de la démolition de la forteresse en 1782, l'Abbaye du Val-des-Ecoliers rentra en possession d'une partie de prés incorporés jadis dans les ouvrages de défense. — Le 16 janvier 1783, le contrôleur des domaines de Sa Majesté « exposa au rabais, à l'intervention du receveur-général du Chapitre de Ste-Waudru, 78 portions d'ouvrages en terrasse, démarquées à la bèche pour l'applanissement d'une partie de terrain de la contenance de 9 bonniers 90 verges, que le Chapitre a récupérés dans les fortifications » (*Archives de l'Etat, à Mons*). — Lorsque la place fut démantelée en 1746, la ville et les particuliers avaient aussi été réintégrés dans la jouissance des terrains incorporés dans la forteresse (*Annexes*, n° 80).

184 Les fortifications de Mons furent reconstruites, en exécution d'un protocole du 3 novembre 1815. Elles ont coûté 11,423,427 florins (*Annales parlementaires de Belgique*, rapport sur le projet de loi relatif aux servitudes militaires, session de 1869-70, p. 285). — Dans mes *Annales montoises du* XIXe *siècle*, j'ai indiqué, sous les dates des 28 mars, novembre, décembre 1816, 17 mars 1817, 13 février, 18 mai, 30 juillet 1819, 13 août, 7 septembre 1820, et 17 mai 1821, des faits relatifs à la construction de la forteresse.

185 Une loi du 11 mai 1861 a ordonné la démolition des fortifications de Mons. Les travaux de démantèlement commencèrent le 24 juin suivant, hors la porte de Nimy.

ANNEXES.

A.

Charte de Bauduin, comte de Hainaut, de l'an 1164.

Ego Balduinus, comes Haynoensium, notum facio omnibus et presentibus et futuris quod causa ecclesie sancte Waldetrudis mota contra Harduinum villicum de Montibus qui in tota villa de Montibus adheredandi et exheredandi potestatem et solutionis censuum et reddituum justiciam reclamabat, tali distinctione et judicio hominum meorum, terminata est videlicet quod nulla ecclesia, nullus ve locus conventualis terras vel domos in Montibus aut in procinctu illo, absque consensu nobilis ecclesie montensis, sibi possit acquirere, non per elemosine donationem aut per emptionem seu per comcambii recompensationem : licet enim montensis ecclesie canonico cuilibet vel domine seu eorum servientibus, in omnes terras et domos de Montibus et de procinctu illo, pro defectu censuum seu aliorum reddituum suorum die justo et determinato nequaquam solutorum, non vocato vel requisito villico seu aliquo advocato vel eorum ministris, manum mittere tamquam in proprium et antiquum sancte Waldetrudis allodium, et census ac redditus debitos cum debita pena recuperare; mansionumque familiarum suarum et quatuor ministrorum suorum liberorum, post quamplures questiones ecclesia sepedicta dominationem et totam justiciam sibi retinuit. Ego vero de jure et dignitate ipsius ecclesie tamquam abbas et maior advocatus curam gerens debitam ac sollicitudinem ut hec omnia observentur inconcussa in perpetuum scripti munimine et sigilli mei appositione, cum testium subsignatione, confirmavi. Signum Eustacii de Ruez, signum Haeli de Caureng, signum Theodrici de Ligne, signum Willelmi de Brena, signum Karoli de Frasne, signum Gilleni de Belmonte. Actum anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo quarto.

Archives de l'État, à Mons. *Recueil du procès du Chapitre de Sainte-Waudru contre les Pauvres-sœurs du Béguinage de Cantimpret, en* 1484; f[os] 217 v° et 218. — Cette copie a été faite sur l'original, qui est aujourd'hui perdu et qui était muni d'un grand sceau équestre en cire rouge. Ce sceau avait pour légende : *Sigillum Balduini comitis Hainoensis.*

B.

Bulle du Pape Lucius III, de l'an 1181.

Cette bulle confirme les possessions et priviléges de l'église de Saint-Germain, à Mons. J'en reproduis le passage suivant, qui a été publié d'une façon incorrecte [186] :

« Locum ipsum in quo prefata ecclesia S. Germani sita est cum pertinentiis suis, altaria omnium ecclesiarum ipsius castri quod dicitur Castrologus, locum etiam ecclesie S. Waldedrudis, ecclesie S. Petri, jus alterius ecclesie in pratis S. Petri, capellam S. Andree, capellam Comitis supra portam, capellam S. Nicolai in Bertemonte, capellam Infirmorum; et liberam atque canonicam in ipsis ecclesiis presbiterorum institutionem, cum altarium oblationibus et obventionibus que vestris usibus sunt deputate; prata, molendina, curtilia, cambas, domos et quecumque in locis adiacentibus dicto castro possidetis. »

L'original de cette bulle repose aux Archives de l'Etat, à Mons; mais son état de vétusté est tel, qu'il n'est pas possible de le déchiffrer. Heureusement, on trouve, au même établissement, un *vidimus* de cette pièce, parfaitement conservé et délivré par l'Official de Cambrai, en 1406.

A l'aide de ce *vidimus*, j'ai pu rétablir le texte véritable, qui est : *Jus alterius ecclesie in* PRATIS *S. Petri*, et non : *Jus alterius ecclesiæ in* PORTIS *S. Petri.*

Nicolas De Guyse [187] et Delwarde [188], analysant la bulle, n'ont pas commis l'erreur que je viens de relever.

La version *in portis* est inintelligible; la leçon *in pratis* trouve, au contraire, une explication toute naturelle : il s'agit, en effet, de la Chapelle de Saint-Pierre, située dans des *prés* voisins du village de Hyon.

Une autre bulle du Pape Lucius III, de l'an 1185, range cette chapelle parmi les possessions de l'Abbaye de Lobbes. En voici un extrait, d'après Miræus [189] :

« Lucius III Pont. recenset possessiones Abbatiæ Lobbiensis.....

« In Cameracensi vero Episcopatu,..... Altare de Hyon cum appenditio suo, Capellam in pratis. »

Dans un document de 1425, on lit : « Li hoir Jehan Meurisse pour demi

[186] MIRÆUS, *Opera diplomatica*, tome II, p. 1188. — DE BOUSSU, *Hist. de Mons*, p. 48. — *Documents sur l'histoire des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, publiés par la société des Bibliophiles belges*, p. 100.

[187] *Mons Hannoniæ metropolis*, chap. XXXV, p. 49.

[188] *Histoire du Hainau*, tome III, p. 58.

[189] MIRÆUS, tome III, p. 713.

journel de *pret*, gisant ou Faivery, tenant d'une part au *pret* Ghobierjoy et d'autre part au *pret* de le maison Saint-Pire de Lobbes [190]. »

La chapelle et le monastère de St-Pierre de Lobbes, furent reconstruits en 1484, et ruinés, en 1572, par les troupes de Louis de Nassau, lorsque ce prince s'empara par surprise de la ville de Mons [191].

C.

Chirographes et actes inédits des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles* [192].

1. — 1201. Charte par laquelle Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, se disposant à partir pour la Terre-Sainte, donne en aumône perpétuelle à la Maison des Frères-Lépreux de Mons une terre qui lui appartenait, consistant en deux bonniers contigus à une autre terre que les dits Lépreux avaient acquise de Ghislain Billecoch.

Archives communales de la ville de Mons.

2. — 1202. Accord entre le comte Bauduin et le Chapitre de Ste-Waudru. Le souverain exempte « de tailles, exécutions et assis » les quatre hôtes de l'église de Sainte-Waudru et les courtils dépendants de leurs maisons.

Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.

3. — 1275 (La nuit de Saint-Mathieu). Sachent tout cil qui chest estat veront et oront que li Capiteles de medame Sainte-Waudrut de Mons a donné à Gilion le fil Rogier Lemerchier luy et sen oir le maison qui fu Bauduin Hunaut et toute le tere deriere y tient al Escholierie [193].

Arch. de l'État, à Mons. Section du Chapitre de Sainte-Waudru, Chirographe, n° 474 de l'Inventaire.

3 bis. — 1295 (Du lundi avant l'Ascension). Acte de fondation de l'hôpital Jean le Taye.

[190] Archives de l'Etat, à Mons. *Cartulaires du bien et revenu appartenant au Chapitre Ste-Waudru de Mons gisant ès lieux ci après déclarés.* (Registre, n° 750).

[191] Gilles Waulde, *Chronique de Lobbes*, p. 487. — Brasseur, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, Mons, 1650, In-12, pp. 93 et 107. — L'abbé Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, tome II, pp. 276 et 464. — Devillers, *Revue des anciens monuments de la ville de Mons*, dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome XIX, p. 515.

[192] Ces documents, ainsi que ceux formant les Annexes E et suivantes, ont été recueillis, en vue d'élucider différentes questions relatives à l'ancienne topographie et à la dénomination des rues de la ville de Mons.

[193] *L'Escholierie*, c'est-à-dire le Prieuré du Val-des-Ecoliers.

On lit dans cet acte : « Maison Jehan Katel tenant à Orde ruielle ». — « Fossé tenant à le ruèle de Condé. »

Archives des Hospices de Mons.

[4]. — 1321 (31 mars). Lettres d'acquisition par Guillaume I, comte de Hainaut, d'une maison et d'une grange, appartenant à Jean Frekin, son chambellan : la dite maison, « séant dessous le Castiel de Mons, tenant au moustier Saint-Pière; et la grange séant au cor de le rue de le Potterie, au leis devers le moustier Saint-Germain. » — A cette grange tenait une pièce de terre.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des Comptes. Deuxième Cartulaire de Hainaut*, f° 78 v°.

[5]. — 1326. Acte de reconnaissance par Wattier as Clokettes de l'arrentement perpétuel à lui fait par recours des terres situées en la *Chaussée du vivier de la rue de Haverech*, vers la Trouille.

Arch. comm. de Mons.

[5] . — 1329 (7 mars). Pierars de Chipli se desbirete de le maison qu'il a en le rue dou Castiaul.

Arch. comm de Mons.

[6]. — 1335. Maison..... en le rue de le Porte au bled,

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chap. de Ste-Waudru*, n° 405 de l'Invent.

[7]. — 1337. Inventaire des meubles trouvés à la mort de Messire de Naste dans ses diverses habitations, et prisés par un commis assermenté de la ville de Mons; le dit seigneur décédé la nuit de la Madeleine 1337.

Arch. de l'Etat, à Mons.

L'inventaire décrit, tout d'abord, les meubles et les livres manuscrits qui se trouvaient à l'Hôtel de Naast, à Mons.

[8]. 1353 (juillet). La ville de Mons constitue une rente au profit du Chapitre de Sainte-Waudru. Il est question dans cet acte de la seigneurie que le Chapitre avait sur la maison d'Ernoul le Barbieur et sur deux maisons y tenant, appartenant à Nichaise li Borgne et Colart Bourdons, acquises pour l'agrandissement du Marché.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 64 de l'Invent.

[9]. — 1358 (La nuit de Closes Pasques). Maison..... en le rue de le Peskerie, tenant d'une part à le maison Jaqueme d'Asquellies, et d'autre part au werissay.

Idem, n° 415 de l'Invent.

L'acte est « fait.... devant le Chapelle medame dou Sart. »

10. — 1362. Maison..... rue du Mont Scouvet, tenant à la grange Willame *Aubry*.

Idem, n° 385 de l'Invent.

11. — 1372 (Dernière semaine d'octobre). Cens .. sour le Halle des Plices qui est le dit Capitle, séant en le rue dou Castiaul [194] devant la maison Henri dou Parch, entre le maison Pierart de Biermeraing et le maison Colart de Le Court: si tient on celi Halle de la dite église même.

Idem, n° 492 de l'invent.

Cet acte a été « passé en *l'enchope* [195] desous le maison Jehan de Hurtry, à Mons. »

12. — 1382. Le Chapitre de Sainte-Waudru « a consenti que la place devant l'ostel de Naast seroit ragrandie et le duc, comte de Hainaut, donna au Chapitre cent chesnes pris sur les bois de Naast. »

Arch. de l'État, à Mons. Section du Chapitre de Ste-Waudru. *Petit Mémorial*. In-4° de 8 pp.

13. — 1386 (7 janvier). Par devant les Échevins de la ville de Mons, les doyen et jurés de la Draperie accordent pour trois ans à Marie li Brune, veuve de Jehan d'Estrepi, la maison des *Pollies* et ce qui y appartenait, moyennant 50 livres tournois par an.

Arch. de l'État à Mons — *Mons*, *Métiers*.

14. — 1399. Ruelle Desous le donjon dou Castiel.

Arch. de l'État, à Mons. *Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru*.

C'est, sans doute, la ruelle qui a pris le nom de rue du Gaillardmont.

14 bis. — 1404 (27 février). Maison entre les *bonnes* [196] que le dit Willames avoit, estant en le rue de le Guerlande.... faisant touquet de le ruelle le Comte [196 bis].

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. du Chapitre de St-Germain*.

15. — 1417. Maison, grange, et entrepresure, gisant derrière le Château, faisant touquet à le ruelle qui va à la Chapelle du Sart.

Arch. de l'État, à Mons *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 386 de l'Invent.

[194] La rue du Castiau est la rue actuelle des Clercs. En 1424, « le rue dou Castiel » formait l'un des « chincq quarfours de entours le Marchié. » Les rues de la Cauchie, de Haverech, du Sauvage-homme (actuellement rue d'Enghien) et de Nimy formaient les autres carrefours. (*Particularités sur Jacqueline de Bavière*, pp. 88 et 89).

[195] *Enchoppe*, échoppe.

[196] *Bonnes*, bornes.

[196 bis]. Un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, mentionne une ruelle venant de la rue de Naast en la Gerlende.

[16]. — 1457. Maison... gisant oultre le Pont du Béguinage, près des waressaix.

Arch. de l'État, à Mons. — *Procès du Chapitre de Ste-Waudru contre la ville de Mons, en matière de juridiction du Béguinage.* XVIIe siècle ; pièce n° 652.

[17]. — 1469. Maison con dist l'ostel du Noir Levrier, appartenant à Jehan Le Tellier, rue de Nimy, tenant à Mgr. de Ligne et de Belœil.

Arch. de l'État, à Mons. Sect. du Chapitre de Ste-Waudru, n° 407 de l'Invent.

[18]. — 1479. Maison, four, estable, *grangette*, gisant en le rue de le Gerlande, faisant touquet à le rue condist de Naste.

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. du Chapitre de St-Germain*, § VII n° 11 de l'Invent.

[19]. — 1488 (janvier) : Cens..... assis et assennés sur deux parties diretaiges appertenant au dit Collart (Letellier), gisant en ceste dite ville de Mons : si come ung journel de pret ou environ assez près du quesne condist as marès, tenant d'une part à le ruelle dudit Quesne as marès et d'autre part à le ruelle qui mene de le Thieullerie [197] ou Mont Scouvet et al eglise Saint-Nicolay ; et ossi al iretaige Franc Delée ; et sur ung courtil contenant demi journel gisant là assez prez, tenant d'une part à le dite ruelle qui mène du dit Mont Scouvet à le dite Thieullerie, d'autre part al iretaige Jehan le Carlier, aussi al iretaige Jehan Degricourt et au pusch estant sur liretaige du dit Franc Delée.

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. du Chapitre de St-Waudru*, n° 467 de l'Invent.

[20]. — 1491. Courtil.... tenant aux terres de la ville près la Grosse tour, à la voie de le Thieullerie à la dite Grosse tour.

Idem, n° 424 de l'Invent.

[21]. — 1494-1495. De maistre Jehan Roussel sur ses maisons dis les Graus et Petis Miroirs [197 bis], tenant à l'ostel du Noir Levrier...... une rente de bourgeois......

Arch. de l'Etat, à Mons. *Comptes généraux du Chapitre de Ste-Waudru.*

[22]. — 1504. Maison en dessous du Mont du Parc, tenant..... par-derrière à le ruelle, assez près des terres de la ville, allant à la Chapelle du Sart.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 410 de l'Invent.

[197] On lit dans un compte de la ville, de 1340 : « Reçu pour le ruelle où li Tuillerie fut. » — Un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de 1399, mentionne une maison « en le Tillerie, tenant à le ruelle allant en Mont Scouvet. »

[197 bis] Un Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, porte ceci : « Maison condist l'hostel au Miroir sur le Marché. »

[23]. — 1516 (14 avril). Acte de vente pour 2000 livres tournois au profit de la ville de Mons, par Colart Ghaillart, marchand en cette ville, « des héritages des maisons des *Grand et Petit Miroir*, avec tous les autres édifices : porte, cour, puits, jardins, étables, brasserie, issue; aussi trois maisons tenant à cette issue sur la rue *du Fosset*, appartenances et appendances; icelles maisons des *Grand et Petit Miroir* et porte, gisant et faisant toucquet sur le Grand marché et la rue de Nimy, tenant d'une part : du côté du Marché, à l'héritage Paul Dieudeghem, qu'on dit : à l'enseigne du *Griffon d'argent*, d'autre part, à l'héritage Roland Jonart, à l'héritage Josse Lejeune, à la dite brasserie, maison et issue sur la rue du Fosset, à l'héritage et hôtel que possède l'abbaye de St-Ghislain; d'autre part, à l'héritage de la veuve George Crohin, et par-derrière à l'héritage de l'hôtel du *Noir Levrier*, appartenant à la veuve et aux hoirs de Jehan Tuyau. »

Arch. comm. de Mons.

[24]. — 1517. Waressaix (au Béguinage) près de la ruelle des Ecoliers.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Procès du Chapitre de Ste-Waudru contre la ville de Mons, en matière de juridiction du Béguinage.* XVIIe siècle; pièce n° 699.

[25]. — 1534. Convention entre le Chapitre de Ste-Waudru et la ville de Mons, au sujet : 1° d'une emprise faite par le Chapitre sur des waressaix, au bout d'une ruelle entre l'hôtel de d^{lle} De Proet et l'hôtel de Bailloel; 2° d'une emprise faite par la ville sur les terres du Chapitre pour l'élargissement de la rue des Kiévroix.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 56 de l'Invent.

[26]. — 1539 (8 mars). Acte d'accord passé à loi. Emprise d'une partie de jardin pour l'élargissement de la rue Sigault.

Arch. comm. de Mons.

[27]. — 1550. Hôtel de Belœil, rue de Nimy, coing des rues de Nimy et du Fossé, tenant à l'ostel du Noir Levrier.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 477 de l'Invent.

[28]. — 1552 (4 avril). Lettres par lesquelles les Frères-Mineurs cèdent gratuitement à la ville de Mons 140 verges de terrain joignant leur couvent, à front de la Grande rue, au devant des hôtels de St-Julien et d'Hautmont, à partir du canal d'eau qui va jusqu'au grand jardin de la communauté, pour y construire des maisons, vu l'accroissement de la ville.— L'alignement doit être déterminé de commun accord.

Arch. comm de Mons.

[29]. — 1554 (12 février). Lettres par lesquelles les Mayeur, Echevins, Jurés

et Conseil de la ville de Mons reconnaissent qu'ils ont fait construire certain édifice au jardin des Polies, tenant au mur de l'hôtel de Bonne-Espérance, en la rue du Haulbois, etc.

Arch. comm. de Mons.

30. — 1555. De Gille De Le Samme, pour l'arrentement de la moitié de sa maison d'Enghien, séant en la ville de Mons, en la rue que l'on dist la rue d'Enghien....

Arch. de l'Etat, à Mons. *Compte de la terre d'Enghien confisquée au profit du Roi*, 1555-1556, f° 8 v°.

31. — 1562. On lit dans un document reposant à l'Hôtel-de-Ville de Mons, que :« l'établissement des Orphelins fut fondé en 1562 et placé dans un hostel qui avait appartenu à feu M. de Molembaix, situé en la rue condist de Liége, *aliàs* de Bavière. »

Arch. comm. de Mons. *Recueil des placarts et ordonnances*, de 1545 à 1564, p. 246.

32. — 1564 (19 mai). Appointement entre Jean Heurre et les Échevins, surintendants de l'hôpital de St-Nicolas en la rue d'Havré, par lequel sont traités les points de propriété et de passage par une issue allant de la dite rue à un pré situé derrière la maison portant l'enseigne du Corbeau, appartenant à l'hôpital.

Arch. comm. de Mons.

33. — 1577 (13 octobre). Criée de l'Ancien Poids de la ville de Mons, situé en la rue du Fossé, et du Nouveau, en la Grande rue : demeurés à Quentin Faigneau, pour le terme de trois ans.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. des archives des villes, villages et seigneuries.*

34. — 1584 (23 juin). Rachat d'une rente due sur une place et waressaix où précédemment étaient 6 maisons, à front de la rue de le Thieullerie, tenant de tous côtés aux waressaix de la ville.

Arch. comm. de Mons.

35. — 1610. Dans un compte, rendu au Chapitre de Ste-Waudru par Michel Amand, on lit (f° 5) : « *Rue du Mont Croquet* [198], montant de la rue d'Enghien à la rue Derrière le château. »

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru.*

198 Plus tard, cette rue s'est appelée *Rue Cronque*. Elle a, sans doute, été percée à la fin du XVIe siècle, car elle n'est point figurée au plan de Van De Venter. — Voir *Annexes*, n° 367. — *Mont-Croquet*, c'est-à-dire, *Mont du Clocher* : ce qui s'explique, ce lieu étant voisin de la Tour à horloge. (ROQUEFORT, *Glossaire roman, supplément*, v° Croquet.)

[55 bis]. — 1660 (21 avril). On lit dans un acte : « Les Pères Jésuites, au lieu du duc d'Arschot, sur leur maison qui fut l'hostel de Chimay à Mons, pour le rappliquement de trois maisons.... tenant par-deseure et par-derrière au Chapitre de Ste-Waudru. »

[56]. — 1663 (14 octobre). Lettres de François, duc d'Aremberg, grand bailli de Hainaut, « faisant savoir qu'à sa requête et demande, les demoiselles du noble Chapitre de Ste-Waudru lui ont accordé trois verges d'héritage vis-à-vis la rue de Nast, qui fait partie de la blancherie de la maison occupée à louage dudit Chapitre par Melle de Vignacourt, première aînée, laquelle y a particulièrement consenti, pour en bastir avec partie de la place, qu'on dit la *Tour du prince*, un lieu commode pour y mettre carrosses...... Et pour remettre le jardin, ou blancherie de la dite maison, de mesme grandeur qu'il estoit auparavant, le grand bailli a promis de remettre la muraille plus avant et près de la rue du costé de l'hostel d'Espinlieu et y faire enclore les trois verges de pareille estendue de waressaix dudit Chapitre, et faire remplir le lieu de terre pour le rendre à fleur de l'autre; sy promettant de ne faire aucune veue, porte ou fenestre audit bastiment du costé dudit jardin, et de ne rendre la place à aultre usage qui pourroit incommoder le Chapitre. »

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 36 de l'Invent.

Il existe un plan dressé, en 1663, par l'arpenteur Jean Mabille, et relatif à cet échange de terrains. — Voir *Inventaire des cartes et plans qui sont conservés au dépôt des archives de l'État, à Mons*, n° 358.

[57]. — 1677 (28 juillet). Maison rue des Dames Oyseuses, vis-à-vis N.-Dame de Bonnaire.

Arch. de l'Etat, à Mons. Registre aux résolutions du Chapitre de Sainte-Waudru.

[57 bis]. — 1693 (28 novembre). Ordonnance des Échevins, prescrivant aux bourgeois et habitants de Mons « d'adjouter aux billets qu'ils envoyent à Monseigneur le Gouverneur pour le logement des étrangers, la rue où est gisant leur maison, et de déclarer de quel quartier est la dite rue, à peine des amendes ordinaires. » — Cette ordonnance divise la ville en six quartiers : *Grand'Rue*, *Haut-Bois*, *Havré*, *Nimy*, *Garenne*, *Guerlande*, et donne la nomenclature des rues comprises dans chaque quartier. Voici quelques noms de rues qui apparaissent pour la première fois : Petit Trou-Oudart, de la Petite Boucherie, des Chartriers, les trois Chasses du Cul du Sacq, de la Halle, des Épingliers, des Belneurs, Cour du Levrier Noir, Trou Boudain [199], de la Couppe, Courte-rue ou rue Sans-maison, du Vieux-Gouvernement, des Cinq Visages, de l'Hôtel de Ligne.

Arch. comm. de Mons. *Collection de placards*, vol. de 1622-1699, n° 72.

[199] Dans un avis de père et de mère, du 24 décembre 1694, on lit : « Maison,

38. — 1710 (10 février). La maison de la Grosse-Pomme ou rue Pinsart est adjugée sur recours de non-partable à Gille Vanderhoven.

Fragment généalogique de la famille Bosquier. *Ma Bibliothèque.*

39. — 1731 (3 janvier). Maison ditte la *Tour-Aubron*, faisant coing de la rue des Telliers.

Chirographe.

39 bis. — 1734 (22 décembre). Maison en la rue d'Havré, tenant à la Cour Renty.

Chirographe.

40. — 1737. Arrangement entre le Chapitre de Sainte-Waudru et la ville de Mons, au sujet de différents terrains appartenant à l'un et à l'autre, le long de la rue nommée la Terre-du-prince; avec plan exécuté vers 1737.

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru*, n° 329 de l'Invent.

Une délibération du Chapitre de Sainte-Waudru, en date du 7 octobre 1737, approuve et accepte « le plan présenté et la convention conclue avec la ville, au sujet de l'Arsenal démoli qui estoit vis-à-vis des maisons des sieurs Le Maire et La prez et de la ruelle de Naast. » — En 1691 (Résolution du 31 octobre), les Chanoinesses s'étaient opposées, mais en vain, à la construction de l'Arsenal de la Terre-du-prince, « craignant que cela ne vint préjudicier aux murailles des jardins du Chapitre, y contigus. »

40 bis. — 1739 (20 octobre). Philippes Rousselle, paravant François Haneuse, sur les maisons et héritaiges, gisant à la Porte de la Gueritte de la ville de Mons, au-delà de la rivière de Trouille, tenant aux veuve et hoirs de Jean-François Rossignol de deux côtés et par-derrière à la chasse dudit Rossignol, ditte cy-devant la Chasse Buirette, et de froncq à la rue d'entre laditte rivière et les dites maisons, doit au St-Jehan, St-Remy et Noël, huit livres, dix sols deux deniers.

Arch. de l'État, à Mons. *Seigneurie d'Havré, à Mons.*

41. — 1749 (14 février). Sentence rendue par le Conseil souverain de Hainaut, en faveur du Chapitre de Sainte-Waudru contre le Magistrat de Mons.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Sect. du Chapitre de Ste-Waudru.*

On y lit ce considérant : « Or, il est constant que Jean d'Avesnes, non plus que ses successeurs, n'avoient pas acquis le Cantimpré, autrement dit Béguinage; aussi étoit-il également constant que le Chapitre n'avoit pas

jardin et héritage, nommé le Grand Jardin, tenant au Bon-Vouloir et au rempart du Trou Boudin. »

vendu ni autrement aliéné ses droits et n'avoit même rien négligé pour les conserver et maintenir contre tous les efforts des dits sieurs Magistrats pour se les attribuer. »

[41]. — 1766. Extraits du *Registre des maisons et rentes des Carmélites de Mons.*

F° 89 v°. Le jardin du Pré Mouton [200]. Cent livres de rendage de notre jardin du Pret Mouton, rendu à ferme à Pierre-Joseph Hedon pour le terme de 36 ans, pour en faire le premier paiement le 1er de mars 1766.

Nous avons fait une muraille pour entourer le dit jardin en septembre 1764. Pierre-Joseph Hedon nous a avancé 800 livres pour construire la dite muraille, à condition, etc.

Le bail ci-dessus finira le premier de mars 1801.

F° 90 v°. Les 3 praieries de notre couvent louées à J.-B. Descamps, pour le terme de 6 ans, à faire le premier paiement à la St-Remi 1768.

Id. La cour de l'église louée à François Devaux pour le prix de 42 livres l'an, à commencer d'en jouir le 6 de juillet 1777.

Arch. de l'Etat, à Mons.

[42]. — 1792 (25 décembre). Les Administrateurs provisoires de la ville libre de Mons arrêtent que « la *Rue Noble* s'appellera dorénavant *Rue de Voltaire* et que la Chambre des ouvrages fera substituer le dit nom en lieu et place de celui qui s'y trouve par une plaque de fer blanc, sur laquelle le nom de Voltaire sera marqué. »

Sur autre motion, ils arrêtent « que la rue dite *Terre-du-prince* sera nommée *rue de Jean-Jacques Rousseau.* »

Arch. de l'État, à Mons. *Résolutions et actes des administrateurs provisoires de la ville libre de Mons.* Registre du 8 novembre 1792 au 27 février 1793, n° 93, p. 42.

D.

Liste chronologique des Chartes, Lettres-patentes et Octrois, relatifs aux fortifications de la ville de Mons (1290-1763) [201].

[44]. — 1290 (avril.-v. st.). Octroi de Jean II d'Avesnes,

Contenant cession, au profit de la ville de Mons, du droit des portes,

[200] Vinchant (tome v, p. 417), dit qu'en 1632, les Carmélites vinrent habiter le monastère qu'elles avaient fait bâtir sur un lieu nommé vulgairement le *Pret Mouton.*

[201] J'ai dressé cette liste à l'aide de l'Inventaire analytique de la *Trésorerie des Chartes* de la ville de Mons, que le Collège échevinal a eu l'obligeance de mettre à ma disposition. Cet inventaire, entrepris par M. Lacroix, sera, je l'espère,

de la pêche dans les fossés qui entourent les fortifications, et des herbages croissants.

Voir le *fac-simile* de ce document dans les Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, tome I, p. 195 : *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne*, *par A. Lacroix*.

45. — 1294 (mars). Lettres de Jean II d'Avesnes.

Le comte accorde à la ville de Mons le pouvoir de donner à cens ou en arrentement les waressaix situés *dedens le frumetei* (forteresse), à charge d'employer les deniers qui en proviendront à indemniser ceux qui ont essuyé du dommage à cause des emprises faites pour les fortifications.

Il ordonne que les rues et les maisons à construire sur ces waressaix seront *compassées* par les Gens du comte, par les Échevins et par le Conseil de la ville.

VINCHANT, *Annales du Hainaut*, tome III, p. 34. — DE BOUSSU. *Hist. de Mons*, p. 76, et *Supplément*, publié par Emm. Hoyois, tome I, p. 26.

46. — 1295 (août). Lettres de Jean II d'Avesnes.

Il permet aux Échevins et au Conseil d'établir des tailles et accises jusqu'à concurrence de la somme de mille livres, pour l'œuvre des *fossés* qui entourent la ville.

47. — 1295 (août). Charte de Jean II d'Avesnes.

Il accorde à la ville de Mons pour dix ans le produit des accises qui se percevaient à son profit dans cette ville, moyennant de lui payer mille livres par an. Ce produit devait servir aux travaux des fortifications.

Le Dépôt des archives de l'État à Mons (Trésorerie des Chartes du Hainaut, n° 192), possède des lettres du Mayeur, des Échevins et de la Communauté de la ville de Mons, accusant réception de cet octroi. — Voir SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, tome I, p. 365.

48. — 1295 (août). Charte de Jean II d'Avesnes.

Il s'engage à acquérir à ses frais pour les mettre dans « le jugement de Mons, le Cantimpret ki est de le tenanche de Cuesmes, et tout chou ke li kastelain de Mons et le sire de Bailluel tiennent à Mons, ù ke soit, *ki dedens le frumetei est u sera*. »

DEVILLERS, *Cartulaire du Béguinage ;* Ann. du Cercle archéologique de Mons, tome VI, p. 202. — DE BOUSSU, p. 77. — Idem, *Supplément*, tome I, p. 27.

49. — 1297 (15 mai). Octroi de Jean II d'Avesnes.

bientôt achevé. S'il m'était permis d'émettre un vœu, ce serait celui de voir ce beau travail livré à la publicité par l'une ou l'autre de nos sociétés savantes, sous le patronage de la ville de Mons. Cette publication, en faisant connaître les titres de gloire de notre vieille cité, rendrait de grands services à l'histoire nationale.

Il accorde à la ville de Mons les accises courantes pour le terme de dix ans, à partir du 1er avril 1298, afin de mettre cette ville à même de lui payer aussi en dix ans la somme de dix mille livres qu'elle lui doit. L'excédant doit être employé aux fortifications.

50. — 1303. Octroi de Jean II d'Avesnes.

Il autorise la ville à lever de nouvelles accises pendant quatre années pour la mettre à même de servir les rentes au capital de trois mille livres tournois, qu'elle avait constituées à cause « de le frumetei. »

51. — 1304 (29 mai). Octroi de Jean II d'Avesnes,

Autorisant la ville de Mons à constituer cinq cents livres de rentes pour le parachèvement de ses fortifications. — Voir Note 54.

52. — 1314 (24 avril). Lettres de Guillaume I, comte de Hainaut.

Il promet de garantir le paiement des propriétés situées *hors de le frumetei* de la ville entre les portes d'Havré et de Nimy et le *Bois*, et qui avaient été acquises par les Échevins pour être incorporées dans la forteresse ou converties en *viviers*.

53. — 1315 (octobre). Lettres de Guillaume I, comte de Hainaut.

Il donne pouvoir aux Échevins d'emprunter des héritages tant en *dedens* qu'*au dehors* de la ville, pour les incorporer dans les fortifications. L'estimation en sera faite par des prud'hommes et bones gens élus par les Échevins et par le Prévôt de Mons.

De Boussu, p. 92.

54. — 1326 (12 octobre). Lettres de Guillaume I, comte de Hainaut.

Le souverain autorise la ville à faire « entamer fossez... pour faire cours de le rivière de Hayne..... venir jusques dedens les fossés de la ville. »

Annales du Cercle archéologique de Mons, tome VIII, p, 158. — De Boussu, Supplément, tome I, p. 29.

55. — 1328. Lettres de Guillaume I, comte de Hainaut.

Il décharge à perpétuité la ville de Mons des vieilles rentes héritières qu'elle lui devait à cause des héritages empris pour le Vivier de la rue d'Havré et pour les fossés qui entourent la ville.

56. — 1339. Lettres de Guillaume II, comte de Hainaut.

Il accorde à la ville de Mons le pouvoir de céder cent livrées de terre en rentes à vie aux bourgeois et *masuyers* de cette ville et non à d'autres, pour employer le produit de la cession aux ouvrages de la *frumetei*.

57. — 1340 (19 mai). Lettres de Guillaume II, comte de Hainaut.

Il autorise la ville de Mons à prendre, toutes les fois qu'elle en aura besoin, sur les territoires de Frameries et de Quaregnon, les pierres nécessaires à la maçonnerie des fortifications de cette ville.

Vinchant, Annales du Hainaut, tome VI, p. 97. — De Boussu, Supplément, tome I, p. 29.

58. — 1341 (décembre). Lettres de Guillaume II, comte de Hainaut.

Il autorise la ville à constituer des rentes viagères, pour en affecter une partie du produit aux ouvrages des fortifications.

59. — 1350. Octroi de Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut.

Le produit de cet octroi devait être employé « aux ouvrages, *qu'il convient de hâter*, de la *frumetei* de la ville de Mons, où bon semblera aux Échevins. »

60. — 1364 (14 avril). Lettres de Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut.

Il accorde à la ville de Mons le pouvoir de vendre des rentes, pour *parfaire avec plus de célérité* les ouvrages de fortifications.

61. — 1396 (février). Octroi d'Albert de Bavière.

Il y est question de grands ouvrages commencés à la porte de Nimy.

62. — 1477 (31 juillet). Octroi d'Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut.

Il autorise la levée de six mille livres tournois, pour les affecter aux ouvrages non-achevés des fortifications.

63. — 1507 (23 février). Octroi de Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut.

Il autorise la levée de douze cents livres de pensions pour la construction du boulevard de Bertaimont.

64. — 1509 (12 janvier). Octroi de Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut.

Autorisant la ville de Mons à lever en constitution de rentes un capital de huit mille livres tournois, à charge d'affecter ce capital aux affaires de la ville et à l'achèvement du boulevard extérieur de la porte de Bertaimont.

65. — 1513 (24 juin). Octroi de Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut,

Autorisant la levée de cent quatre-vingt mille livres tournois pour l'achèvement du boulevard de Bertaimont et autres travaux de fortifications.

66. — 1520 (5 août). Octroi de Charles V.

Le produit des accises et maltôtes autorisées devait servir : 1° à la construction de deux boulevards, l'un à la porte du Parc, l'autre à la porte de Bertaimont ; 2° à la réparation du boulevard d'Havré, et d'une grande partie des murailles tombées ; 3° à l'achèvement d'une grosse tour commencée entre la porte de Bertaimont et celle du Rivage, ainsi qu'à l'achèvement de la porte et du boulevard de Bertaimont.

67. — 1531 (25 avril). Octroi de Charles V.

Il continue pour six ans la perception de droits d'accises, afin d'en appliquer le montant aux fortifications, notamment à la reconstruction de murailles depuis la porte de Bertaimont jusqu'à la porte de la Guérite ; à

l'ouverture d'un grand fossé entre ces deux portes; à l'érection de murs depuis la porte de Bertaimont jusqu'à celle du Rivage et depuis cette dernière jusqu'à celle du Parc; à la construction de tenues d'eau et dos-d'âne.

68. — 1547 (21 mai). Octroi de Charles V.

Pour obtenir cet octroi, la ville exposait qu'elle avait essuyé de grands dommages par la ruine des tours abattues durant la guerre.

69. — 1555 (12 mars). Octroi de Charles de Lalaing, grand bailli de Hainaut.

Les Échevins avaient exposé la nécessité d'achever le boulevard de Nimy et de faire la porte de ce nom.

70. — 1556 (11 décembre). Octroi de Philippe de Castille,

Pour subvenir aux frais de construction de la porte de Nimy, et d'une muraille tombée entre cette porte et celle d'Havré.

71. — 1560 (27 septembre). Octroi du marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut,

Le produit de cet octroi devait être employé à la construction, encore imparfaite, du boulevard de la porte de Nimy.

72. — 1566 (3 juillet). Octroi du marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut.

Pour l'achèvement des fortifications.

73. — 1594 (17 mai). Continuation d'octroi,

Pour servir aux réparations des murailles, portes, ponts et fossés détruits pendant le siége de 1572.

74. — 1595 (18 août). Octroi de Charles de Croy, grand bailli de Hainaut.

La ville est autorisée à lever quarante mille livres tournois, pour construire une muraille de rempart depuis la porte du Rivage jusqu'à la Tour dite *Cornière;* pour établir, à l'opposite de cette tour, une autre muraille, en forme de demi-boulevard, destinée à correspondre avec la Tour Saint-André; pour revêtir cette dernière tour, ainsi que la courtine jusque la porte de Bertaimont; enfin, pour autres ouvrages de fortifications à la porte du Parc.

75. — 1597 (27 septembre). Octroi du Grand Bailli de Hainaut,

Pour la construction d'un boulevard entre les portes de Nimy et d'Havré.

76. — 1606 (30 septembre). Continuation d'octroi, par Charles de Croy, grand bailli de Hainaut,

Pour subvenir aux frais de construction des boulevards de Nimy et d'Havré, ainsi qu'aux réparations à faire aux murailles de la ville, tombées en ruine.

77. — 1619 (15 juin). Octroi du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut,

Pour l'achèvement des deux boulevards entre les portes de Nimy et d'Havré.

78. — 1636 (12 septembre). Octroi du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut.

Cet octroi est motivé sur ce que : le Grand Bailli avait donné l'ordre d'assurer la ville contre les invasions de l'ennemi ; — des parapets avaient été construits sur les remparts ; — d'importantes fortifications avaient été établies.

79. — 1724 (9 mars). Dépêche du Conseil privé.

Il est permis au Magistrat de Mons de planter des arbres sur la rive externe de la contrescarpe des fortifications.

80. — 1747 (16 mars). Décret, donné à Versailles, par le comte d'Argenson, ministre de France.

Le ministre écrit au baron de Lucé, intendant du Hainaut, de remettre la ville de Mons et les particuliers en possession et jouissance des terrains qui avaient été incorporés dans les fortifications démolies.

81. — 1763 (19 septembre). Octroi du prince Charles de Lorraine.

Le Magistrat de la ville de Mons, obtient la permission de reprendre possession et jouissance précaires de certains terrains des fortifications, devenus inutiles.

Archives communales de Mons.

E.

Chirographes concernant le Béguinage de Saint-Germain, à Mons.

82. — 1294 (mai). Sara de Hornut donne sa maison ayant précédemment appartenu à dame Rikaut (Richilde) de Hornut, pour mener avec elle en cette maison telles Béguines qu'elle voudra, et ainsi continuer après sa mort à être occupée par des Béguines du Commun Béguinage de Mons.

83. — 1354 (16 août). Demiselle Agnès de Rogierpuch, souveraine des couvents de Beghines de Mons, donne à cens la maison qui fut le demiselle de Hion, séant à Mons, en le rue que on dist de le Bassecourt [102], tenant

[102] Un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, porte : « *En le Gherlande et en le Pescherie.* Colars Bosques pour se maison en le rue de le Bassecourt de Biauimont qui est une partie de le maison Mgr. Rasse de Ligne. » — *Annexes*, n° 562.

d'un costeit à la rivière de Trouille, et d'autre à le maison Monseigneur Gerard Saisiniaul et Monseigneur Jehan de Hautrege, prestre.....

[84]. — 1360. Jehans Grougnars, prestre, curez del église Saint-Germain de Mons, et demiselle Jehenne li Anthonne, souveraine de tous les couvens de Béghines avaul le dite ville de Mons, excepté tant seulement le Cantimpret..... donnent à cens à Jehan Machon une maison que le dit couvent avoit Desous-l'Enclostre à Mons, tenant d'une part à le maison le dit Jehan Machon, et d'autre part au Couvent De le Piere [203]. Et ossi le courtil appartenant à le dite maison que le dis couvent avoit derrière le dite maison, tenant d'une part à le grenge messire Henri de Lidekerke qui fut, d'autre part as courtilz del Hospitaul le Tay.

[85]. — 1363. Demiselle Maroie le Hogenesse, béghine première, donne à cens une maison... en le rue Desous-l'Enclostre, tenant d'une part à le maison le demiselle de Bourbecke, et d'autre part au Couvent de Havrech.

[86]. — 1452 (19 mars). Deux maisons... gisants en la rue condist de le Cappelle du Sart, tenant.... par-derrière as courtilz des dites Béghines.

[87]. — 1459. Jehan Belart, tellier, prend à rente de le souveraine des Béghines de Saint-Germain, ung gardin que elles avoient gisant au derrière des maisons où jadis fut le Couvent de Houpelines et qui est des membres d'icelui couvent, tenant le dit gardin de l'un des costés as courtilz Pierart Moreau et Colin Capeau, d'autre al iretaige de le Borgne-Agache,... de l'autre debout au gardin des dites Béghines.

[88] — 1459. Gardin gisant au-deseure des maisons où jadis fut le Couvent de Houpelines devant le dite Capelle dou Sart.

[89]. — 1525 (5 juillet). Maison, gardin, condist le Béghinage Saint-Germain, gisant en la rue allant à le Chimentière condist de Sainte-Margherite.

[90]. — 1586 (26 avril). Par-devant Charles de Villers, mayeur de la ville de Mons, et eschevins d'icelle ville,... Nicolas Du Rondeau, comme procureur, comis et estably par messieurs dyen, chanoines et chappitre de l'église collégiale Monseigneur Saint-Germain..... ayant la maniance, régime et superintendance de la maison du Béghinaige du dit Sainct-Germain... met oultre et advoe un escrit de plainte ou droit condist de querelle atteinte... ayant dit et proposé comment, entre aultres biens

[203] Par son testament daté de l'an 1300 (*Ann. du Cercle arch.*, tome VI, p. 365), Isabelle de Houppeline légua à Héluise Delepière une maison pour y établir un couvent destiné aux pauvres Béguines de Mons. Isabelle de Houppeline n'est donc fondatrice que de l'un des couvents qui composaient le Béguinage de Saint-Germain, et non pas, comme on le prétend, fondatrice de ce Béguinage qui remonte à une époque plus reculée. — *Annexes*, nos 87, 88.

appertenans à icelle maison du Béghinaige, y avoit l'éritaige d'ung jardin à usance de courtillaige gisant en le rue condist la Chapelle du Sart, *alias* Ste-Margherite, tenant du coing à Gerard Hyon, tellier,... d'autre du long à la dite maison du Béghinaige,... et par-derrière à la maison et héritaige condist les Repenties.

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. du Béguinage de St-Germain.*

F.

Compte rendu par Guillaume del Escattière, de tous les biens, rentes et revenus du comté de Hainaut, depuis le jour de mai 1351 jusqu'au jour de mai 1352.

91. — A Mons. Florent de Biaulmont, pour rente que medame li doit cascun an pour le maison qui fuich à Frékin, séant desous le Castiel [203 bis].

92. — Al eglise medame Sainte-Wauldrud de Mons que medame y doit cascun an : premiers pour le Castiel de Mons v s.; pour les Vies maisiaus v s.; pour les Molins jumiaulx [204] xxx s.; pour le Court en Bertaimont ij s. vj d.

93. — De le graingne de le Bassecourt en Birtaimmont [204 bis] où il eit mis en laoust lan lj environ vij mil ixc garbes de bleid qui ont despuis estet baptues par Iehan Ghenet et Iehan Leprestre, bapteurs de leditte grange.

203 bis St-Genois, (*Monuments anciens*, tome I, pp. 340 et 399). analyse deux actes : l'un, passé en 1323, « à Mons, en la maison du Comte, au paravant Jehan Frékin » ; l'autre, dressé en 1325, « à Mons, en la maison du Comte, sous le Castiel. » — Un acte de 1370 donne à « le maison du Comte de Haynnau » la dénomination de Manoir de le Bassecourt » (*Ann. du Cercle arch.*, tome VIII, p. 159.) — *Annexes*, nos 4, 95, 101. — Note 269 ter.

204 Les Jumeaux Moullins, mentionnés dans un acte de 1321 (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, pp. 436 et 437).

204 bis. On lit dans un compte du Domaine de Mons, de l'an 1548 : « De iiij bonniersde pret que présentement est ung vivier au-derrière de la Bassecourt en Bertaimont. » (Archives générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, no 9774.)

Cette mention, rapprochée du plan de Van Deventer qui indique le vivier, fait connaître approximativement la situation de la grange que le comte de Hainaut possédait en Bertaimont. — Cette grange fut acquise de S. M. le 8 mars 1783, par le sieur Henri Algrain. (Arch. de l'État, à Mons. *Chassereau de la Mairie de Sainte-Waudru, formé en* 1790.)

[94]. — A maistre Iehan de Marchiennes que medame li doit cascun an à se vie sour le Molin braiserech de Mons.....

[95]. A Ernoul Duront, warde dou Castiel de Mons et de le maison Iehan Frékin, pour ses wages.

Archives générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des Comptes*, n° 3191.

G.

Compte rendu par Jean Rasoir, receveur-général de Hainaut, du premier septembre 1438 *au dernier décembre* 1439.

[96]. — Des hoirs Jehan Cambrelent, pour rente..... sour maison qui fu Jehan Puissart, faisant toucquet devant l'ostel au Leu[205], en la rue d'Havereh (F° ij).

[97]. — De Oudart le roulx, pesqueur, pour j ponchiel de bois à luy accordé à faire au-derrière de le maison et héritaige quil a gisans à Mons en la rue du Nouviel-Welz, passans au-derrière de la rivière de Trouille et allant à ses fossés qui sont oultre celly rivière..... (F° ij v°.)

[98]. — De Gilliart de Seneffe, pour rente qu'il doit à cause de le largheur de L pies de montaigne du Chastel de Mons, mouvant des murs dudit Chastel et deschendant au piet de la montaigne au plus près del yssue del Hostel de Hoves. (Fol. iiij.)

[99]. — De Colart Passaige, pour le place et héritaige des vignes le entour le dit Chastel de Mons, que Jehans Bosques souloit tenir à cense.

[100]. — Pierre de la Fontaine..... donne à rente..... aucune portion de la montaigne dudit Chastel pour y planter et faire j vignoble mouvans depuis le Tour del orloige[206] jusques à la seconde marlle[207] qui est au-devant del yssue Jehan Wattier.

[205] Cet hôtel est cité en 1417. (*Particularités sur Jacqueline de Bavière*, p. 16.)

[206] On voit dans un compte du Domaine de Mons, qu'au mois de septembre 1548, « le feu survint en la Tour à orloge, » et que des réparations furent faites « à la maison de l'orlogeur et aux maisons des gaitz et ménestreux du Chasteau de Mons. » (*Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Chambre des comptes*, n° 9774.)

[207] *Marlle*, marne, extraction de marne.

[101]. — Maître Jehan Marlette..... donne à rente le maison et hostel que on dist de le Bassecourt gisans au-desoubz du Chastel de la dite ville..... despuis le mur del allée dudit Chastel jusques au devant del église Saint-Germain.

Arch. générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 9733.

H.

Quayer de plusieurs reçoiptes faictes par divers receveurs de Mons (dans le Domaine de cette ville) au proffict des comtes de Haynau, de 1472 à 1574.

[102]. — Les dits hoirs pour sept solz dix deniers de rente qu'ilz avoient sur le maison de le Monnoye en la dite rue (de le Cauchie). (F° 8.)

Voir aussi f° 26 du même document.

[103]. — Maison Jehan Lango, le jone, faisant toucquez de le Place Saint-Jehan [108], venant en la rue d'Enghien. (F° 17 v°).

[104]. — Maison, estables et bergueries de Colart Blareau sur le Place St-Jehan, tenant aux hoirs Simon de Solre et à le ruelle allant de la dite Place St-Jehan en la rue de Nimy. (F° 20 v°).

[105]. — De Jacques Sigault, pour le vendaige par luy faict à Colart, son fils, de sa maison gisant emprès la porte de la Guérite, tenant aux terres de la ville. (F° 43 r°).

[106]. — Maison..... gisant au-desoubz du Mont du Parc, tenant... au waressaix. (F° 44 r°).

[107]. — Maison Jean Vigneron soub le Mont du Parcq, faisant toucquet de la nouvelle rue (F. 45 r°).

[108]. — De Jehan Bouillon, dit Dodu, pour le vendaige par luy fait à la ville de Mons de l'éritage d'une grange qu'il avoit sur le Place St-Jehan, aplicqué à faire une rue [108 bis] pour aller d'icelle en le rue de Nimy (F° 45 r°).

[109]. — De Gislain Alauwe, lequel a baillet de cents à Jacques Franeau L piez de gardin prins en un heritaige qu'il a heu de Monsieur de Philomelz, prenant contre l'éritaige sire Jehan Bouret, à froncq sur la rue de Sep-

[108] Un compte de 1344-1345 parle de maisons « con fait en l'Esplache Saint-Jehan sons le fossé Cokelet. »

[108 bis] C'est, sans doute, la rue des Marcottes ; car la rue Manessière, dite des Quatre-Fils-Aymon, remonte à une date bien antérieure. — Notes 157 et 245.

meries jusques la rue allant soubz le Parc condist des Fillettes [109]. (F° 57 r°).

[110]. Du dit Gislain Alauwe, pour aultres L piez d'éritaige et gardin que aussy il a baillié à rentes à Quintin Buisserel, scituez et tenant à la partie précédente et au surplus du gardin du dit Gislain montant vers le Marchiet, aussy tenant aux dites rues de Sepmeries et des Fillettes. (F° 57 r°).

Arch. de l'Etat, à Mons.

I.

Onziesme compte de Robert de Martigny, conseiller de mon très-redoublé et puiczan seigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Hainau, de Hollande, et son receveur de Mons et des appendances..... commenchant le premier octobre l'an 1475 et finissant le davrain jour de septembre ensuivant.

[111]. — De iiij s. blancs que doit..... la vesve Andrieu Hotterel pour ung aultre pont qu'elle a au-deseure la dite rivière allant à ses servoirs. (F° 3 v°.)

[112]. — De iij cappons et VII d. blancs que doit encore la dite vesve..... pour ung poinchelle qu'elle a sour ladite rivière. (F° 3 v°.)

[113]. — De deux cappons que doit aussi..... Jacquemart Leduc, por une buse emprès les ventailles du Moulin au Pont-à-Trouille, allant à ses servoirs. (F° 4 v°.)

[114]. — De C s. bl. que doit..... Jehan de Fromont..... pour un vignoble de la montagne dudit Casteau. (F° 5 v°.)

[115]. — De XXVIII s. blancs de rente que doit semblablement Jehan Le Legas, pour l'arrentement d'une partie de ladite montagne où il a ung vignoble. (F° 5 v°.)

[116]. — De X s. bl. que doit Thery Desomberg, pour une partie de ladite montaigne au-devant du Donjon dudit Chasteau de Mons où il a une aller yssant dudit Chasteau. qui longtemps a esté vaghe, à lui acordé pour y planter ung vignoble. (F° 5 v°.)

Arch. de l'Etat, à Mons.

[109] Le 14 octobre 1431, maître Jehan Pasquier, bourreau et Roi des Ribauds, décéda en une maison « gisant en le rue des Fillettes, desoubz le Mont du Parcq. » (*Ann. du Cercle arch. de Mons*, tome I, p. 318).

J.

Vingt-quattreyme et darain compte Nicolas de La Court, receveur de Mons, commenchant le premier jour du mois d'octobre l'an 1546 et finissant le darain jour du mois de septembre enssuivant l'an mil 1547.

117. — De cent et ung solz blancs que doit Colart Marescault ou lieu de Thiery Hocquet.... sur sa maison gisant en la Grande-rue à Mons, tenant aux Halles des grains et à L'escut de Haynaut. (F° ij.)

118. — Rente que doit Jehan Ghalopin... sur sa maison... faisant toucquet de la rue du Fosset devant l'ostel du Leup. (F° ij v°.)

119. — Rente..... sur l'ostel de Molembaix condist l'ostel de Beaumont. (F° iij.)

120. — De dix solz blancs de rente que doit chacun an Mahieu le Bourghignon.... pour une partie de ladite montaigne au-devant du Donjon dudit Chasteau, qui de long temps a esté vaghe, et à luy accordé pour planter ung vignoble. (F° vij.)

121. — A Colart et Pierquin Plomet, carpentiers, pour leurs sallaires d'avoir restouppé de planches pluiseurs trous au refen d'entre les Prisons de la Thour-Aubron [210]. (F° viij xx iiij.)

Arch. générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 9774.

K.

Compte du Domaine de Mons, pour l'année 1574-1575.

122. — De Guillaume S..... pour le v° estal en la dite Boucherie, du costé de l'ostel de la Clef. (F° 8.)

123. — De la veuve Nicolas Fiefvet, laquelle tient en arrentement..... une plasce mise à usance de jardin servant à l'issue de sa maison, icelle estant entre l'éritaige de l'ostel de Naste à Mons et la Halle qui fut aux grains, sur la rue de Naste. (F° 10 v°.)

Arch. générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 9784.

[210] Cette tour fut démolie en 1617. Les grès provenant de la démolition furent employés aux fondations du nouveau chœur de l'église de Ste-Elisabeth. (L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Ste-Elisabeth*, pp. 10 et 11).

L.

Compte du domaine, pour ung ang finy le dernier septembre 1624.

124. — De trois sols blancs de rentes que doit chaque an Jean de Bray... pour ung pont de bois ci-devant accordé estre fait en-deseure la rivière de Trouille à Mons, pour servir à ses servoirs et fossés en la rue du Nouveau-Welz. (F° 4.)

125. — D'un capon que doit chacun an Jean Quintin..... à cause d'une pièce de terre sur la longuesse emprès la Halle des draps à Mons. (F° 5.)

126. — Arrentement..... de l'héritage d'un jardin gisant à front les rues des Compaignons et des Fillettes. (F° 288 r°.)

127. — Rentes dues sur un jardin où ci-devant y eut maison et courtil sur le Parcq, jadis acquise pour servir au Moulin-à-vent sur ledit Parcq. (Fol. 335 v°.)

128. — Rentes dues sur la maison et héritages quy fut de Landas en la ville de Mons, où l'on a fait une Nouvelle Halle au bled, acquise au profit de Sa Majesté l'an quinze cens soixante-deux. (F° 337 v°.)

129. —Rentes dues sur la maison et héritaiges quy fut Loys Foncquière, gisante au Rivaige à Mons, jadis acquise, au proffit de feu Sa Majesté, pour y mettre les munitions de guerre, en l'an XVe LXIIII, le XIXe jour du mois d'octobre. (F° 339.)

Arch. de l'État, à Mons.

M.

Comptes rendus au Receveur de Hainaut par les Echevins de Mons des recettes et dépenses faites pour le comte de Hainaut.

1350.

130. — Nués pons. Li demisaus de Buri.

131. — Janus Tarte, pour le tenance qui fut monssigneur Willaume dou Markiet, tenant à le tenure les Remons et à le ruyelle Saint-Nicolay [211]...

211 Cette ruelle, qui devint la rue des Repenties, est mentionnée dans un acte de 1321. — Note 106.

[132]. — Jakes Dibi, pour se maison tenant al... monsigneur Jehan de Hiercies.

[133]. — Rue dou Parch, Wallierne et Awerie [211 bis].

Messire d'Enghien, pour le maison qui fu Aoustin Wiet.... .

Messire d'Enghien, pour le maison qui fu Nikaise le faukeur.. ..

[134]. — Masure... séant en le rue des Telieis....

1353-1354.

[135]. — Rue dou Cange [212]. Huars dou Cange; Simons li Caudillons.

[136]. — La ville de Mons, pour le vivier qui est al issue de le Porte Notre-Dame en le rue de Havrech [212 bis].

[137]. — Li Amosnes des povres, pour les maisons qui furent Craspournient viers le Moustier.

1365-1366.

[139]. — Nués pons. Li demisielle de Lingne; Messire de Boussu, pour se maison qui fut Jak le gris; Li maison monsigneur de Kievreng qui fut Huart de Rance.

[140]. — Jehenne Gillekine, pour le Pret Corrostit [212 ter].

[141]. — Item, pour journel de pret qui fut Tuppinaul.

1371-1372.

[142]. — Rue dou Park, Wallierne et Auwerie.

Item, (Messire d'Enghien) doit-il pour se maison.

[143]. — Rue du Cange. Gerars as Clokettes..... pour se maison dou Marquiet; Jehans li Caudillons, pour se maison.

[144]. — Item, pour j journel de pret qui fut Tuppinel [213].

Arch. de l'État, à Mons.

[211 bis]. Dans un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, on lit : « Li feme qui fu Jehan Musselin pour xj pièces de courtilz enssuivant, tenant l'uns à l'autre, en l'Oerie, derière le four de le Tillerie de le ville. » —D'après le chassereau de 1551, l'*Auwerie* tenait à la Place St-Jehan et aux terrains des fortifications (*Bull. du Cercle arch.* 2e série, p. 523). — *Annexes*, nos 232 et 349.

[212] Cette rue est mentionnée dans un compte de 1320.

[212 bis]. Un compte de la ville de 1296-1297, inscrit en dépenses 738 livres 16 sols 5 deniers tournois pour ouvrage fait à la Porte de la rue de Havrech.

[212 ter]. Ce pré était voisin des Pollies. — *Annexes*, n° 566.

[213] *Annexes*, n° 141.

N.

Comptes ke li Eskieuvin de le ville de Mons font au receveur de Haynau de tout chou quil ont rechuet del assenne.

1350-1351.

[145]. — Item, pour pluiseurs hiretages empris ou vivier de le rue de Havereck et ou fosset viers Prelle.

1354-1355.

[146]. — Item, pour pluiseurs hiretages empris ou vivier de le rue de Havereck et ou fosset viers Pirelle.

1358-1359.

[147]. — Pour .... une pièce de terre que le Ghierlende[214] soloit tenir.

1359-1360.

[148]. — Item, doit messire à le ville qu'elle a payet pour luy au Cappitle de medame Sainte-Waudrut par l'accort fait sour le transmutation du Markiet.

1369-1370.

[149]. — Item, pour ..... une pièce de terre que Gobiers Gallons soloit tenir desous le Parch.

Arch. générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 9997.

O.

Chirographes concernant la seigneurie d'Hyon à Mons.

[150]. — 1368 (27 mars). Jehan Aoustain vend à maistre Jakeme Vighereu, bourgois de Mons, un cens annuel sor une maison qui fut à son père, séant à Mons, delés le Pont à Troulle, tenue de Mgr. de Moriaulmeis... Par devant Nicaise dou Tiertre, maire de la tenance précitée (d'Hyon), Nicaise li Merchiers, Gerard li Wautiers, Sohiers Thieuls et Jehan de le Crois, ostes et tenaules.

[214] Un compte de la ville, de 1323-1324, renseigne des dépenses pour « cauchage en le Peskerie de le Gierlende. »

151. — 1371. Jehan Bertrant, bourgois de Mons, à la semonce de Nicaise dou Tiertre, à che jour mayeur de Hion, de puichant home et noble Monseigneur Jehan de Condet, seigneur de Morialmes et de Bailleul.... vend au dit Monseigneur Jakemon une maison, yestre, court et grange et tout le pourpris..... entre les iiij bonnes (bornes) gisant au Rivaige à Mons, tenant à le maison qui fu maistre Piere Aubry, le père.

152. — 1371. Pierars li Pottieres, demorant à Saint-Ghislain, vend à Colart de Bray, le pesqueur, bourgois de Mons..... xv s. blancs de cens que il avoit..... sour le maison Gerart le Wautier..... Et tient-on le dit hiretaige de Monseigneur de Bailluel.

153. — 1374 (12 septembre). Cens..... sour le maison... Jakemart de Miertines qui fu Gerard de le Porte, gisans enviers le Rivaige à Mons.

154. — 1381 (20 janvier). Par-devant le mayeur et les tenaules de le tenance Monseigneur de Morialmes en le ville de Mons..... Jehans Jehos, Colars Henne, Colars Robe, Thiery Charliers, à ce jour eschevin de le ville de Cuesmes, M..... Simons, à ce jour mambour de le dite ville, et Anssiaus de Villevesque, à ce jour mambour de l'ospitaul de Cuesmes, et là-endroit..... disent que vérité estoit que en tamps passeit il avoit été acquis et accatet par une certaine personne xxxiiij sols blans de cens .... sour le maison Jehan Brayoel, gisant à Mons en le rue du Rivaige, lequel cens on tient de Monseigneur de Morialmes.

155. — 1385 (12 février). Par-devant les mayeur et les tenaulez de Monseigneur de Morialmes en le ville de Mons..... Jehans Hostes... vend... une maison que ledis Jehans avoit gisans viers le Rivaige à Mons, tenant d'une part à l'ostel Monseigneur Willeme de Blairgniez, chevalier, et d'autre part à le maison Noulart Collebiaul, lequelle maison dessus dite on tient de Monseigneur de Morialmes.

156. — 1396 (12 décembre.) Par-devant le mayeur et les ostes Monseigneur Thiery de le Hamaide en le ville de Mons... vint empropre personne Margherite qui fu fille Ghodeffroit Doubrueck, tasneur... (laquelle) fait rapport de son hiretaige gisant ou jugement des ostes dessus dis,... hiretaige de une maison, qui fu Ghodeffroit Doubrouecq, tenant d'une part à li maison Monseigneur Anssiaul de Trasignies, viers le Rivaige et couvent doudit Monseigneur Thiery de li Hamaide.

157. — 1398 (22 août). Par-devant les mayeur et tenaules de le tenanche Monseigneur Thiery de le Hamaide en le ville de Mons..... Colars Polles... rapporte en le main de Gille Deure, demorant à Hion, adont mayeur de le dite tenance, l'iretaige de une maison... que il avoit gisant au Rivaige à Mons, tenant d'une part à le maison Monseigneur Wille de Blairgnies et d'autre part à la rivière de Trouille,et de une graigne, maison, court et jardin que il avoit gisans devant celi maison,... tenant d'une part à Colart de Sepme-

ries, et d'autre part à une maison qui est Simon Joveniaul, et par-derrière à Clais Cromp. Et furent jadis tout li heritaige dessusdit à Michault Aubry. Con tient doudit Monseigneur Thiery de le Hamaide.

[158]. — 1399 (14 décembre). Par-devant les mayeur et tenaules de Monseigneur Thiery de le Hamaide en le ville de Mons..... Colars Polles... vend à Jehan Pollet, son frère, une maison,.... entre les bonnes (bornes) que il avoit gisant au Rivaige à Mons, tenant d'une part à Monseigneur Willame de Blairegnies, et d'autre part à le rivière;..... et la petite maison là tenante que il avoit gisant d'autre part le rue, au-devant de le maison dessus dite, tenant d'une part à l'iretaige Monseigneur Desclebes et d'autre part à Simon Joveniaul.

[159]. — 1407 (17 mars). Devant les mayeur et tenaules Monsigneur de le Hamaide en le ville de Mons.... Jacqmars Trichars..... rapporte l'éritaige de iiij l. xv sols blanes de cens..... sor une maison...... gisant en la Grande rue à Mons, viers le Pont à Trouille, faisant toucket de le ruelle de le Pescherie.

[160]. — 1464 (16 mars). Jehan Jaumaut.... vend à Colaut Ghodefroid.... l'iretaige d'une maison..... gisant en le dite tenance emprès le Pont à Trouille à Mons, tenant d'une part au puizoir estant dales le mollin dudit pont... Che fut fait bien à loy à le maison le dit Phelippe de Masnuy qui est en celi tenance. Celli maison estant viers le Rivage dudit Mon s.

[161]. — 1520 (août). Par-devant le mayeur et les tenaules de la tenauté et seignourie de Hion en la ville de Mons.... Jehan Lemaire fait rapport en la main du dit mayeur de l'éritaige de une maison, gardin, cours, qu'il avoit gisant au jugement de ses tenaulles en le rue allant au Chierf Vollant, tenant.... par-derrière à le rivière.

[162]. — 1535 (21 décembre). Iretaige d'une maison, gardins, estables, puizoirs en la rivière de Trouille... gisant et faisant toucquet de la Grande rue.... allant en la rue de la Grande Pescherie, tenant d'un costé sur la dite Grande rue à l'éritaige Jehan de Le Haize; d'autre costé de la dite rue de la Grande Pescherie, tenant l'iretaige Jehan Du Bray, le fils, à cause de sa femme.

[163]. — 1580. Ursmer Despretz, bourgeois et marchand à Mons, dit qu'il avoit comme son vray héritaige cent solz tournois de rentes heritables... sur l'héritaige d'une maison..... aveo yssue sur la rivière, gisante en la ville de Mons, jugement des dits eschevins de Hyon, assez près du Pons les Cordeliers, tenant par-devant à froncq la Grande rue, d'autre et d'un costé à la maison et héritaige des vesve et hoirs Jacques Lemaire, à l'autre aux vesve et hoirs Jacques Desmazy, et par-derrière à la rivière de Trouille.

Arch. de l'État, à Mons. *Greffe scabinal de la seigneurie d'Hyon à Mons.*

P.

Registres aux Embriefveures passées par-devant les mayeur et tenaules du Chapitre de Ste-Waudru [215].

164.— 1393 (avril). Maisons en le Gerlande, tenant à l'ostel de Naste [215 bis].

[215] Un acte du 8 mars 1443, publié par M. Léopold Devillers (*Bull. du Cercle arch.* 2e série, p. 477), rappelle que « les mayeur et tenaulles du Chapitre avoient usé, joy et possessé, de si long et anchien temps que mémoire n'estoit au contraire, de faire et passer les convens et œuvres de loy des héritaiges de le ville de Mons tenuz de le dite église en seignourie fonsière. »

[215 bis] Cet hôtel était encore la propriété des seigneurs de Naast, en 1337 (*Annexes*, n° 7) ; dans l'intervalle compris entre cette année et l'année 1381, il entra dans le domaine des Comtes de Hainaut. On lit, en effet, dans un compte de la recette générale du comté de Hainaut, de 1381-1382 :

« Pour aucunes rentes que messire doit cascun an pour son ostel qui fu medame de Naste à Mons, pour le maison qui fu Huart de le Glisuelle, pour le maison qui fu monsigneur Alemans, pour le grange qui fu Jak Brisetieste, comme pour pluiseurs autres granges estant entre le dit ostel et le Halle, liquel maison et granges furent (ajoustées ?) au dit ostel de Naste. » (Arch. générales du Royaume, à Bruxelles. *Chambre des Comptes*, n° 3192).

Le même compte contient de plus ces détails intéressants :

« A Jakemart Floret pour le fachon de ij c lx los de vergus qui vient dou roisin de ving del ostel de Naste et de le Bassecourt desous le Castiel.

« As marchans de le taille dou Bos de le Sayette... pour lxxiij pels (pieux, perches) dont on fist une sois (haie, palissade) devant l'ostel de Naste .... item, pour xl estaques de vignes pour le dist ostel... et pour xlix pieuhes (troncs) d'alne pour les dites vingnes. »

On voit par ces documents qu'en 1382 le Comte de Hainaut fit construire une haie ou palissade devant l'hôtel de Naast, sans doute pour établir un champ-clos sur une place qui fut agrandie, la même année. (*Annexes*, n° 12; Note 238). — On voit encore que des vignobles existaient dans l'enclos de l'hôtel, et qu'on y faisait du vin. (Le *Véritable almanach historique du Hainaut*, 1851, à l'article : *Culture de la vigne à Mons.*)

L'hôtel de Naast était la demeure des Grands Baillis de Hainaut (Vinchant, tome III, p. 38).

Il fut restauré et agrandi, en 1562, pour être affecté aux assemblées des États. On y éleva une tour, dite *Tour de la trésorerie*, et ainsi appelée parce qu'on y déposait le trésor des chartes des Comtes de Hainaut. (H. Rousselle, *Notice sur les palais de justice, à Mons*, pp. 13 et 14).

J'ai visité, en compagnie de collègues du Cercle archéologique, les restes de cette tour, récemment découverts : ils se trouvent à l'entrée du jardin d'une maison, sise

166. — 1394 (29 mars). Maison gisant devant l'Atre Ste-Marguerite.

167. — 1395 (25 octobre). Maisons et courtils gisans devant l'ostel de St-Denis, tenant à le graingne Colart de Gemblucs.

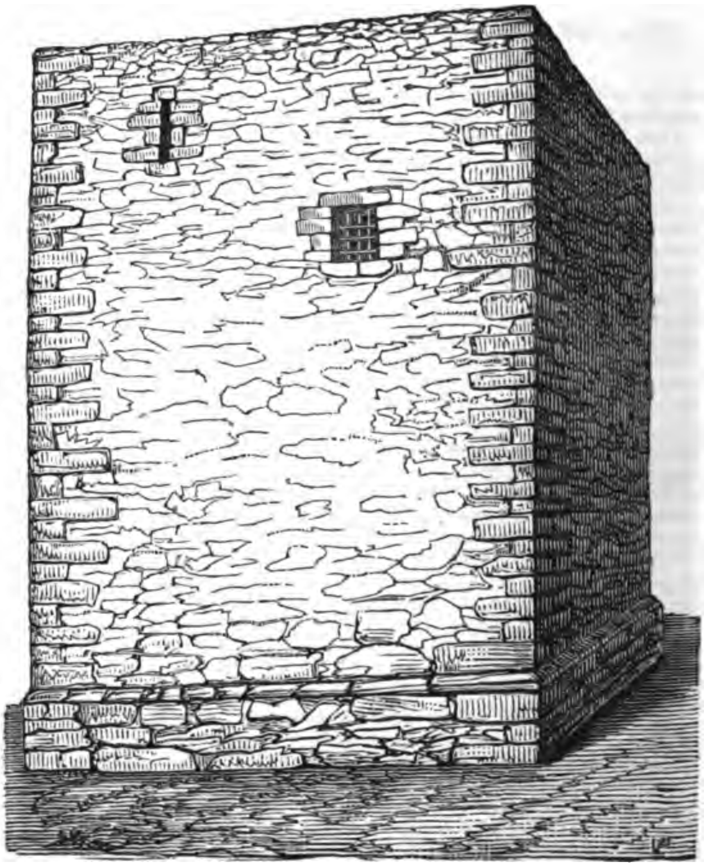
168. — 1403 (août). Maison.... gisant Desoub le Mont dou Parq.

rue de la Terre-du-prince n° 11, et appartenant à Mme veuve Gabriel Lecreps, née Duvivier.

L'hôtel de Naast fut presque détruit pendant le siége de 1691. La partie occupée par le Grand Bailli ne pouvant plus être habitée, les États et la ville de Mons furent obligés de contribuer, chacun pour moitié, au paiement du prix d'acquisition de plusieurs maisons et héritages incorporés dans l'hôtel de la rue du Mont-Escouvet, où avait résidé l'Intendant Voisin, pendant l'occupation française, sous Louis XIV. Afin d'indemniser les États et la ville de Mons, du chef de ces acquisitions, S. A. Électorale de Bavière, par décret du 8 Mars 1701, « leur céda en toute propriété les fonds, bastiments et ruines de l'hôtel de Naast et les héritages en dépendans, réservant seulement à Sa Majesté, et pour son service, les deux Arsenaux qui sont devant le dit hostel sur la Terre-du-prince, et au lieu où estoit l'ancien Manége sur la mesme Terre-du-prince ; comme aussi le Grand Arsenal, composé de deux corps ou grandes galeries qui sont dans le fond par-derrière, avec sortie qui donne dans la rue des Capucins, et le terrain, ou jardin, qui est entre les dites galeries, à condition que les dits États et la ville de Mons feront à chacune des dites galeries faire un plancher qui soit en état de soutenir le fardeau des armes et des mesches que l'on trouveroit bon d'y placer. » — Le 21 Mai 1701, les députés des États et le Magistrat de Mons exposèrent en vente publique « les bastiments, ruines et héritages restans de l'hostel de Naast, et qui ne sont emploiez pour les magasins au service du Roy. » Le tout était divisé en trois portions, selon le plan dressé par Urbain et Marcq Tellier, et annexé à l'acte de vente. D'après la légende de ce plan et l'acte, le lot A comprenait le puits, la *Tour de la trésorerie*, et les grandes écuries ; le lot B, une partie de la Grande salle, de la longueur de 43 pieds ; le lot C, le reste de la Grande salle, de la longueur de 59 pieds, et la Trésorerie qui faisait face à la rue de Naast. Le lot A fut adjugé à Florent-André Cloquette ; les lots B et C à Charles-Antoine Cossée, greffier du Siége de l'Audience. (Arch. de l'État, à Mons, États de Hainaut, Layette 35, n° 293, rubrique : *Bâtiments des États*.)

Le lot A, c'est-à-dire celui comprenant la *Tour de la trésorerie*, est actuellement la propriété de Mme Lecreps qui conserve, parmi ses titres, l'acte d'acquisition de Florent-André Cloquette. Les lots B et C correspondent aux maisons portant aujourd'hui les nos 13,15 et 17 de la rue de la Terre-du-prince, et possédées respectivement par Mme Guillochin-Defontaine, par M. Masy, et par M. Hubert, architecte-ingénieur de la ville. L'hôtel de Naast s'étendait donc, à front de la rue de la Terre-du-prince, depuis l'École dominicale jusqu'à la rue actuelle de Naast.

Il ne subsiste de la *Tour de la trésorerie*, dont la gravure ci-contre offre le dessin, que le rez-de-chaussée, le premier étage et une partie de l'escalier, pratiqué dans l'épaisseur des murs, lequel conduisait à un étage supérieur. On n'avait accès au rez-de-chaussée que par une trappe cachée dans le pavement de la salle du premier étage. A cet étage qui a 3 m. 40 c. de hauteur, on pénétrait, au moyen d'une échelle



TOUR DE NAAST,
EN 1872.

[169]. — 1404 (Nuit de Grandes Pâques). Maison.... à l'entrée de le rue c'on dist de Bialmont [216].

[170]. — 1405 (6 août). Maison et grangette Jehan Maghant en la rue dou Paon [216 bis].

[171]. 1406 (juillet). Maison en le Gerlande faisant touket à li ruelle c'on dist de Biamont.

[172]. — 1406 (22 novembre). Maison et courtil c'on dist de Sepmeries [217], gisans derrière le Castiel de Mons.

[173]. — 1407 (15 fevrier). Graingne au debout de le ruelle c'on dist de le Thieullerie, tenant d'une part au Passaige c'on dist le Koichette.

[174]. — 1410. Maison en la nouvelle rue dou Markiet des froumages, tenant d'une part à le graingne Jehan Rigault.

[175]. — 1414 (12 mars). Maison, graingne et courtil, gisant en le Peskerie, tenant à l'ostel qui fu Monseigneur de Biaumont.

[176]. — 1415 (mai). Maison et courtil.... gisant derrière le Capelle dou Sart, tenant d'une part à li ruelle qui va ez cortils de Sepmeries.

[177]. — 1416 (23 avril). Maison appelet l'ostel à le Louche, gisant en le Grant rue [217 bis].... faisant touket en le rue alant à le Croix en le Place.

mobile, par une porte créée dans l'une des faces extérieures de la tour. Le rez-de-chaussée et la salle de l'étage ont des voûtes à arêtes ogivales, contruites en sens opposé, à chacune des pièces. La tour est de forme carrée, ainsi que l'a décrite Vinchant (tome v, p. 274), et bâtie en grés durs. Son élévation actuelle est d'environ 7 m., depuis la base jusqu'au toit d'ardoises placé de nos jours; chacune des faces latérales mesure 5 m. 40 c.; les murs ont une épaisseur de 1 m. 10 c.

Ce serait chose facile que de restaurer ce petit monument du xvie siècle: il suffirait de l'isoler des constructions modernes qu'on y a adossées; de boucher la porte cintrée que l'on a ouverte, longtemps après la construction de la tour, dans le mur du rez-de-chaussée, faisant face à l'habitation; enfin de rétablir l'étage supérieur, et de surmonter celui-ci d'un toit conique, dans le style du temps.

[216] Cette rue tire son nom d'un hôtel qui y était situé et qui appartenait au Sire de Beaumont. — De Saint-Genois (*Mon. anciens*, tome I, pp. 385 et 40) analyse un acte « fait à Mons, en 1306, en la maison de Beaumont, » et une sentence rendue, en 1318, par Guillaume, comte de Hainaut, « en la maison de Jehan de Haynau, Sire de Beaumont, son frère. » — *Annexes*, n°s 175 et 562; Note 295 ter.

[216 bis] L'hôtel au Paon est mentionné dans un compte de 1364. (*Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut. Mons*, 1871. In-8°, p. 110).

[217] De Boussu cite dans sa liste des Échevins de Mons, en 1412 et 1417, Ghislain de Semeries, dit Veson.

[217 bis] Un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, porte ceci: « *En le Grand'rue*... Maison faisant toucquet de le rue allant viers le Croix en le place. »

[178]. — **1416 (17 juillet). Graingne gisant au Passage de le Thieulerie.... tenant d'une part à le maison le dit Camus, et d'autre au Passage le Cochette.**

[179]. — **1416 (5 août). Maison gisant en le rue de Biaumont, qui fu Monseigneur de Ligne, tenant à la Trouille.**

[180]. — **1417 (27 mai). Maison gisant en le rue de Poterie.... faisant toucquet à le ruelle qui va de le dite Poterie en le rue de le Cauchie [218].**

[181]. — **1418 (27 mai). Graingnette... gisant en le rue de Haubois [219], au-devant de l'ostel de Saint-Denis.**

[182]. — **1500. — Maison... gisant à froncq la rue de Bavière [220].**

[182 bis]. — **1501 (28 mai). Trois maisons, gardins,.... à froncq la rue c'on dist de Paillarmont, au-derrière de le Cimetière de Ste-Marguerite.**

[183]. — **1501 (25 septembre). Maison, gardins,.... à froncq le rue Caudillon [221].**

[184]. — **1502. Maison c'on dist du Liepart, à froncq le Cauchie, faisant toucquet sur le rue allant au Marché des compenaiges, c'on dist la rue de Notre-Dame [222].**

[185]. — **1502 (14 juillet). Maisons.... à froncq le rue c'on dist le Thieulerie thirant vers les Passaiges.**

[186]. — **1503. Maison au toucquet de la Grande-Tripperie et de le rue Notre-Dame.**

[187]. — **1503 (24 mars). Maisons gisans à froncq la rue de Liége [223], tenant à le rivière de Trouille.**

[188]. — **1505 (4 février). Maison en la rue de Cantimpret devant les Grises-seurs.**

[189]. — **1506 (14 juillet). Maisons, gardins au lieu c'on dist en Ghaillart-mon.. tenant à l'éritage de le cure de Saint-Germain.**

[218] C'est la rue aux Degrés. — *Annexes*, n° 260.

[219] Cette rue est mentionnée dans l'acte de fondation de l'hôpital de Houdeng, en date du 14 octobre 1313. (L. Devillers, *Priviléges de Ste-Waudru*, n° xix Bull. du Cercle arch. 2e série, p. 432.)

[220] En 1466, le duc de Charolais acheta l'*Hôtel de Jean Aubert*, dit *Hôtel de Bavière*, lequel devint plus tard l'Hospice des orphelins. (Lacroix, *Recherches sur les deniers de plomb du Chapitre de Ste-Aldegonde, à Maubeuge*, p. 18). — Note 223.

[221] *Annexes*, n° 251. — Note 250.

[222] *Annexes*, n° 574.

[223] La rue de Liége, dite aussi rue de Bavière (*Annexes*, n° 31), a pris le nom de l'hôtel que possédait dans cette rue Jean Aubert de Bavière, élu de Liége. — *Annexes*, n° 588. — Note 220.

[190]. — 1506 (6 août). Maisons à froncq la rue c'on dist Derrière l'ostel Monseigneur le prince de Chimay.... [224], tenant par-derrière as Grises seurs.

[191]. — 1507 (22 mars). Maison... à froncq la rue allant des Moulins Jumeaulx à le Croix en le Place.

[192]. — 1509 (18 octobre). Jehan Colin donne à rente à Jehan Martin une salle, une chambre,... gisant en la rue de Beaumont, au lieu c'on dist le Jeu de paume Jehenne Josse, tenant à la Trouille.

[193]. — 1512 (3 juin). Gardin, gisans à froncq la rue de Sepmeries c'on dist des Compaignons.

[194]. — 1516 (14 avril). Maison... à froncq la rue de la Grande-Gherlande, faisant toucquet à la rue de Bavière.

[195]. — 1517 (mars). Maison, courtilz et pourpris... gisant à froncq la rue S. Nicolay devant les Repenties [224 bis].

[196]. — 1536 (16 mai). Maison à froncq la rue Pinckart.

[197]. — 1556 (15 septembre). Héritage d'un petit gardin.... gisant en-desoubz la rue des Compaignons, tenant du long au mur du gardin du dit Jehan Lefevre; au bout de celui mur est le Dieu de pitié [225].

[198]. — 1561 (2 août). Maison... faisant coing de la rue du Nouveau Welz et Abbruvoir des chevaux [226] devant l'hostel de Crespin.

[199]. — 1573 (2 mars). Maisons gisantes à froncq la rue du Ghaillartmont avecq le jardin et deux yssues y appendantes, l'une sortant au bas et à l'opposite de la Chimetière de Ste-Margherite que l'on dict du Sart, et

[224] L'hôtel de Chimai fut acheté, en 1598, par les PP. Jésuites. La rue prit alors le nom de *rue Derrière l'hôtel des Jésuites*, puis celui de *rue des Cinq visages*. (Lacroix, *Recherches sur Jacques Du Brœucq*, pp. 8 et 11.)

[224 bis] Par acte passé, le 27 avril 1485, devant le Mayeur et les tenaulles du Chapitre de Ste-Waudru, « Madame la princesse Margherite d'Engleterre, duchesse de Bourgogne et de Brabant, dispose au profit des povres filles que l'on appelle les Repenties, de deux maisons (où elles sont à présent résidentes et demorantes) l'une grande et l'autre petite, .. courtil, jardin,... joindans ensemble et d'une teneure, gisant en la ville de Mons, à front sur le rue c'ondist de Saint-Nicollay, faisant toucquet à le rue c'ondist des Kiévroix, tenant sur le dite rue de Saint-Nicollay al iretaige des hoirs Jehan de Gemblues, et aussy al iretaige du Béghinaige de Saint-Germain, et par-derrière sur la dite rue des Kiévroix al iretaige de le Cappelle c'ondist du Borgne-Agache, et al iretaige Jehan de Lisle » — Les Chanoinesses qui intervinrent à cet acte, autorisèrent l'amortissement, moyennant certaines conditions déterminées. (Arch. de l'État, à Mons. *Couvent des Repenties de Mons*).

[225] Cité en 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 525.)

[226] Cet abreuvoir, cité en 1551, n'a été supprimé qu'en 1842. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 519).

l'aultre yssant en la ruelle que l'on dict du Bailly de Songnies, le dit héritaige francq masure de l'église medame Saincte Waldrud.

200. — 1585 (15 avril). Maisons faisant coing des rues de la Grande Gherlande et de Liége.

201. — 1586 (22 octobre). Maisons faisant toucquet des rues du Rivaige et Hordaing, *aliàs* Petite Gherlande.

202. — 1596 (29 août). Maisons..... devant la Gouffre des Mollins Jumeaux.

203. — 1617 (22 juin). Maison..... à froncq la rue du Pont du Béghinaige.

204. — 1623 (12 avril). Hostellerie du Rouge Cherf, gisante en la Grande rue de Bertaymont.

205. — 1627 (19 octobre). Héritage de sept verghes de jardin..... gisant à froncq le Marché des Bestes, tenant..... par-derrière à la Cache d'autre jardin.

206. — 1636 (7 avril). Maison, jardin et héritage gisant en la rue du Gaillartmont, tenant..... par-derrière à une Chasse allant aux jardinages où il at yssue.

207. 1640 (18 mai). Maison... en la rue de Houdain, tenant à l'hostel de Maroilles[226 bis].

208. — 1646 (9 juin). Maison, jardin... gisant en la rue des Kiévroix, tenant... par-derrière au Séminaire des Pères Jésuites et à l'Abbaye de La Thure.

209. — 1648 (29 août). Maison, jardin, en la rue des Passaiges, tenant au couvent des religieuses Carmélites d'ung costé, d'autre aux hoirs du sieur de Fantignies[226 ter].

210. — 1649 (20 février). Maison à froncq la rue des Orphelins.

211. — 1649 (12 mars). Maison en la rue Sans raison ditte du Dragon[226 quater].

212. — 1660 (28 juillet). Héritaiges à front de la Chasse des Jardins au Cul du Sacq.

226 bis Cité en 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 521.)

226 ter Une ordonnance de la Régence de Mons, du 29 Janvier 1834, porte: « A dater du vendredi 21 février prochain, le Marché au bétail se tiendra sur l'emplacement de l'ancienne Caserne de Fantignies et sur la Place à Chiens. »

226 quater Un compte de la Chapelle St-Georges, pour 1596-1597, porte: « Pour despens fais à la procession en la rue Sans-Raison au Kucq de quesnes, pour rafressir le *Draghon* et confrère. (*Ann. du Cercle arch.*, tome VII, p. 415.) — *Annexes*, nos 236, 357, 389.

[213]. — 1670 (22 novembre). Maison et héritaige en la rue des Quiévrois... tenant... par-derrière à la prairie des Dames de La Thure.

[214]. — 1690 (12 juin). Maison avecq jardin... en la rue des Repenties vis-à-vis du parloir des dites Religieuses, tenant par-derrière à l'hôtel de Frésin, à présent le Prince de Ligne.

[215]. — 1690 (1er juillet). Maison... rue des Dames Oyseuses, tenant d'un costé et par-derrière au seigneur prince de Ligne.

[216]. — 1691 (23 mars). Maison... dans la rue du Dieu des Indes, tenante par-derrière au rampart.

[217]. — 1691 (23 mars). Maison... en la rue des Kiévroit à présent ditte des Ursulines, tenante... par-derrière au jardin de La Thure.

[218]. — 1693 (2 mai). Maison... rue de Kiévroit... tenant par-derrière à l'hostel d'Aymeries, dit Séminaire.

[219]. — 1731 (10 mai). Nicolas Dumont, bourgeois de Mons,...... cède à messire Pierre-Félix Le Duc, seigneur de Tupignies,... acceptant au titre de sindicq des Révérendes abbesse et religieuses Clairisses de cette ville, deux maisons luy appertenantes, sises en la rue des Quiéveroix, tenantes aux dittes Clairisses,... à charge de la déservitude de deux messes chaque semaine à perpétuité dans l'église des dittes religieuses.

[220]. — 1776 (22 mars). Maison... faisant le coing de la rue des Frippiers, portente pour enseigne Le Léopard.

[221]. — 1776 (13 mai). Maison et héritage situé en la rue de la Grosse-Pomme avec issue et parvis en la rue des Ursulines.

[222]. — 1778 (5 janvier). Arrentement perpétuel... de trois maisons, cours, remises... et jardins, joignant l'une à l'autre, situées rue des Telliers dite des Dominicains... tenant par-derrière au Mont du Parcq, à la rue des Fillettes dite des Gailliers[227].

[223]. — 1792 (14 mars). Emmanuël-Joseph Lefebvre, Léonard Michel et Charles-Joseph Botte, bourgeois de Mons, considérant qu'ils sont propriétaires de huit maisons et héritaiges des ci-devant religieuses Carmélites à Mons, Place à Chiens,... et que ces huit maisons sont chargées d'une demi rente bourgeoise due au dit Chapitre roial de Ste-Waudru, sont convenus et s'obligent de payer dorénavant pour chacun leur quotité dans cette demi rente...

Arch. de l'État, à Mons.

[227] Un acte dressé, en 1761, par François Petit, receveur des droits seigneuriaux appartenant à la ville de Mons, porte ceci : « Maison et héritage en la rue des Gailliez dite des Fillettes..., tenant par-derrière au Mont du Parcq. »

Q.

Recueil des Embreffures de pluiseurs parties des biens en la ville de Mons apartenans au Chapitre de Sainte-Waudru (*du* 20 *Mai* 1440 *au* 20 *Mai* 1579).

224. — 1440 (20 mai). Maisons, courtils... au-devant de la Chappelle du Sart... tenant ossy par-devant à l'Hospital du Borgne-Agache [227 bis].

225. — 1441 (22 juin). Maison faisant toucquet sur les rues de le Grand' rue et des Juys (Juifs).

226. — 1441 (23 mars). Maison... c'ondist le *Chierf vollant*, gisant en le Petite-Pesquerie.

227. — 1441 (27 juin). Maison... en le Grand' rue... tenant par-derrière sur le Noble rue.

228. — 1442 (23 mars). Maison... en le rue de la Grande-Tripperie à froncq au-devant de le Croix en le Plache.

229. — 1446 (14 janvier). Maison gisant en la rue d'Enghien, tenant d'une part à l'éritaige et maison de l'église Notre-Dame d'Espinlieu, c'on dist l'hostel au Paon [228].

230. — 1459 (29 octobre). Maisons, estables, gardin... gisant au desoubz de l'Enclostre : l'une à froncq sur la rue allant de dessoulz le dit Enclostre [229] vers le Rivaige, marchissant d'une part à l'éritaige messire Pinckart de Herimelz ;... l'autre à froncq le rue c'on dist Sainct Nicolay.

231. — 1476 (19 août). Maison gisant en le rue allant de la rue du Paon en la rue des Telliers [230], tenant des deux costez à Pierre Caudillon [231].

232. — 1498. Grange, édifices, courtilz gisant en la Plasche Saint Jehan,

[227 bis] Dans sa *Chronique du Hainaut et de Mons*, M. Lacroix cite un acte de 1358 par lequel Jehan Borgneagace achète « une maison et pasture rue des Kiévroix, à l'intention d'y fonder un Hospital et Capelle en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de la Sainte-Croix. »

[228] Un chassereau de la Mairie de Sainte-Waudru, de l'an 1399, porte ceci : « En le rue dou Parcq... Hostel au Paon. » — Ce qui corrobore ce que je dis (Note 73), à propos de la rue du Parc.

[229] L'Enclos de Sainte-Waudru est mentionné dans des lettres de l'archevêque de Cambrai, de 1237. (L. Devillers, *Cartulaire d'Espinlieu*, n° 77 ; Bull. du Cercle arch. 1865-66, p. 97.)

[230] La rue dont il est ici question, reçut le nom de rue Caudillon. (*Annexes*, nos 183 et 331.) — C'est la rue actuelle de la Tour Auberon.

[231] *Annexes*, n° 583.

tenant d'une part à le grange de la ville, et d'aultre à le ruelle c'on dist de l'Auwerie [231 bis].

[233]. — 1545. Maison gisant en le rue de le Court du Miroir.

[234]. — 1566 (14 septembre). Maison c'on dist le *Sauvaige homme* [232], gisant à froncq le Grant Marchiet et faisant coing de la rue d'Enghien.

[235]. — 1569 (22 juin). Maison... à froncq la rue des Mollins jumiaulx, à l'opposite et assez près des Chartriers.

[236]. — 1573. Maison... à froncq les rues des Passaiges et Dragon.

Arch. de l'Etat, à Mons. *Section du Chapitre de Sainte-Waudru. Généralité*, n° 381.

R.

Recueil des drois seigneuriaux. Comptes par les mayeurs du noble et vénérable Chapitre de l'église madame Sainte-Waudru de Mons, des seigneuries et droittures appertenant au dit Chapitre en icelle ville de Mons, venues en leur congnoissance depuis le jour Saint-Jean-Baptiste 1569.

[237]. — M° Jean Houzeau demeurant au dit Mons vend à Guillaume Ghoy... tout tel droit... que le dit Houzeau avoit en l'éritaige d'une longhe ruelle la quelle vient de la court du dit Houzeau (Grand'Rue). (F° 1.)

[238]. — Maison, jardin,... gisant à froncq la rue de la Thieullerie, tenant... par-devant à une ruelle ci-devant appelée les Chesnes as marès. (F° 3 v°.)

[239]. — Maisons, gardins, gisant en la rue de Nimy assez près des remparts du costé de la porte... et une Cache et widenghe de plusieurs jardins. (F° 30.)

[240]. — Eritaige de deux maisons joindantes ensemble, et gardins,... gisant à froncq la rue de la Grande Pescherie c'on dist le *Trou Oudart* [232 bis], tenant à l'éritaige et brasserie de Roddes... à l'éritaige *Oudart* de Bray et par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 42 v°.)

[241]. — Maison, gardin, en la rue de Kiévroix, prochain des terrées et y tenant d'un costé, et par-devant aux rues et waressaix. (F° 47 v°.)

[231 bis] La ruelle de l'Oerie est mentionnée dans un chassereau de la Mairie de Sainte-Waudru, de l'an 1399.

[232] *Annexes*, n° 569. — Note 194.

[232 bis]. Le 10 novembre 1588, le Conseil de ville accepta l'offre, faite par les habitants du Trou Oudart, de livrer des matériaux pour y construire une chaussée.

[242]. — Eritaige d'une maison... gisant à froncq la rue des Telliers, franeq masure du Chapitre, tenant d'un costé à Adrien Pousseau, d'autre et par-derrière au Jardin de Saint-Sébastien. (F° 50 v°).

[243]. — Maison à froncq de la rue c'on dist Dame Oiseuse, *aliàs* de Frésin, avec issue sortant en la rue des Kiévroix. (F° 55 v°).

[244]. — Eritage d'un jardin enclos de mur qui ci-devant fut à M. Anthoine Mauclercq, chirurgien, gisant à froncq des Kiévroix, au dessoubz les jardins de l'Angèle et Dieu de pitié. (F° 77.)

[245]. — De Jean Robbin pour l'arrentement par luy fait à Thomas Salomon de l'éritage de deux maisons... à froncq la rue des Telliers, ayant issue sur le Parcq, tenant par-devant à l'éritage M° Loys Moreau, d'autre à Gilles Favreau, au Jardin de Saint-Sébastien, au Jardin du Roy et au Mont du parcq. (F° 105 v°.)

[246]. — Maison... gisant en la rue Pincquart de Hérimez, *aliàs* Dame Wizeuses, avecq yssue sortant sur la rue des Quiévroix. (F° 146.)

[247]. — Maison .. gisante en la rue du Rivaige, tenant à l'ostel d'Aymeries [253]. (F° 153 v°.)

Arch. de l'État, à Mons. *Section du Chapitre de Sainte-Waudru.*

S.

Cartulaires et Registres aux reliefs de la Cour féodale de Hainaut.

Cartulaire de 1410.

[248]. — Jacquemars Musselins tient de mon dit seigneur le comte un fief ample, gisant en une grainge et courtil estant deviers le Castiel de Mons, au-devant de le Tour de l'orloge. (f° 3).

[249]. — Piérars Boistiaux tient.... un fief ample gisant... sour les yestres et maisons de Jacquemart de Biaumont et Jehan de Trouille, appelet le lieu de Biaurepaire. (f° 5).

[250]. — Colins li Herus dis dou Parcq... tient... un fief gisant en le ville de Mons en le rue des Telliers pour pluiseurs lieux et maisons sour coy il a justiche fonssière et en pluiseurs menues rentes (f° 15).

[253] L'hôtel d'Aymeries avait été bâti par Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, grand veneur, maréchal, chambellan du duc de Bourgogne, et grand bailli de Hainaut, de 1467 à 1485. Cet hôtel fut vendu, le 11 mai 1611, par Jeanne Rolin, douairière de Joffreville, pour le prix de 52,000 livres tournois de 20 gros la livre, monnaie de Hainaut, à Antoinette Godin, veuve De le Haise, qui en fit donation, en 1620, aux PP. Jésuites. — Note 123. — *Annexes*, n° 218.

[251]. — Jehans Saumons dis Aleman, canonnes de Soignies, tient... un fief ample contenant et assis sour le grainge Andrieu Puche, gisant derrière le Castiel de Mons (f° 21).

[252]. — Fastres Craspourment... tient... un fief ample contenant et assis et assennet sour une grainge gisant derrière le Castiel de Mons qui est à Jaquemart Musselin, tenant à le grainge Jehan Aubry et à le grainge Andrieu Puche (f° 24).

[253]. — Ernoult, sire de le Hamaide (seigneur de Hion),.. tient... toute la signourie fonssière en pluiseurs lieux estant en le ville de Mons qui lui doivent rentes hiretaules et dont li maires de Hion doit droicturer par les tenaulles et rentiers, si comme en aucun lieu : au Pont à Trouille, au Pont des Béghines et au lieu que on dist les Pesqueries; cens et rentes; tonlieux en ycelles Pesqueries; prés, pasturaiges, rentes d'avoine, etc. (f° 31).

[254]. — Lidis sires de Haverech tient un autre fief liege appelet le Castèlerie de Mons qui se comprend en aucunes signouries [234] qu'il a en le ville de Mons, en rentes d'argent, d'avaine et de capons, en haulte justice, moyenne et basse sour aucuns lieux, et en pluiseurs autres menue parties (f° 32 v°).

Cartulaire de 1473.

[255]. — Franchois Habondans [234 bis] tient.... un fief gisant en la ville de Mons se comprendant en XII rentes de bourgeois assises sur pluiseurs héritages et maisons estant en la dite ville;.... il avoit le droit de avoir mayeur et tenaules pour les héritaiges qui doivent les dites rentes droicturer (tome I, f° 31 v°).

[256]. — Jehan de Fromont... tient ung fief gisant en la ville de Mons, se comprendant en une montaigne à vignoble qui est à front le Thour de l'orloge du Chasteau dudit Mons; aussy en deux maisons mannables estant au desoubz de ladite montaigne en le voye du dit chasteau (tome I, f° 76 v°).

Cartulaire de 1566.

[257]. — Demiselle Jehenne Doremus [235], vesve de feu Nicolas Blocq, tient

[234] Un acte d'accord de 1291, cite« un manoir séant oultre le Pont de Truille, de le tenanche de le castelain de Haverech. » (L. DEVILLERS, *Cartulaire du Béguinage*, n.° XXXVI, Ann. du Cercle arch., tome VI, p. 264. — Le même auteur, *Juridiction d'Havré à Mons*, Ann. du Cercle arch., tome VIII, pp. 263 et suiv.)

[234 bis] *Annexes*, n°s 456 à 464.

[235] L. DEVILLERS, *La Seigneurie d'Orémus à Mons*. Bull. du Cercle arch. 1865-66 pp. 58 et suiv. — Ann. du Cercle arch., tome VIII, p. 253.)

un fief ample c'ondist le fief de la rue des Telliers, consistant en sept rentes de bourgeois (f° 4).

Registre aux reliefs commençant en 1594.

[258]. — Louis le Joly fait relief, le 23 décembre 1596, d'un fief ample comprenant neuf maisons avec un vignoble et jardinaiges, le tout contenant un bonnier, tenant d'une part au Chastel de Mons, et allant jusqu'à l'héritage des hoirs Estaquet, d'autre part à la ruelle allant derrière le dit chasteau et au pied d'icelui (f° 69).

Registre aux reliefs de 1601 à 1623.

[259]. — Marguerite Carveau, épouse de Nicolas Baussart, fait relief d'un fief ample gisant derrière le Château, en la rue Aubron[236], tenant à Laurent Desart, à Jean Lescuyer et par-derrière à la Tour à l'horloge (f° 123).

Arch. de l'Etat, à Mons.

T.

Extrait thiré hors du Registre des chapitres des comptes de la ville de Mons pour services, yssues et entrées d'héritaiges comme pour aultres drois seigneouriaulx... depuis l'an finy le dernier jour du mois de septembre 1472 *jusques semblable jour* 1573.

[260]. — 1478. Maison faisant toucquet en la rue aux Degretz, en la rue de la Cauchie[237].

[261]. — 1479. Héritage d'une grangette et coulombier ès courtilz de Sepmeries.

[262]. — 1491. Maisons gisant à froncq sur le rue d'Enghien devant la Chapelle Saincte-Anne.

[263]. — 1503. Maisons... derrière le Chasteau ès courtils de Sepmeries.

[236] Des résolutions du Chapitre de Sainte-Waudru, en date de 1538 et de 1549, mentionnent les « Compaignons de la rue d'Aubron. » (L. Devillers, *Anciens usages, fêtes et solennités à Mons*. Ann. du Cercle arch., tome II, p. 429). — Il nous semble résulter de la combinaison des n°s 259 et 422 des *Annexes*, que la rue Aubron n'est autre que la rue actuelle des Gades.

[237] *Annexes*, n° 180. — Note 218.

[264]. — 1515. Maison... gisant en la rue allant de la Place Sainct-Jean à la porte du Parcq.

[265]. — 1545. Maison faisant le coing des rues Sampson [238] et de Naste.

Arch. de l'État, à Mons. *Sect. des villes, villages et seigneuries du Hainaut.*

U.

Registres aux Embriefeures de la ville de Mons [239].

1513 [240].

[267]. — La veuve Gérard Flandre, pour une grange qui fut Pierre Mourée en l'Orde-ruelle [241].

[268]. — Héritaige d'une maison nouvelle... faisant toucquet sur le rue deschendant à la Volsure de l'église St-Germain. (F° 3.)

[269]. — Rue Sansson [242] devant la Volsure. (F° 7 v°.)

[270]. — Rentes sur les Moulins au vent sur le Mont du Parcq [242bis]. (F° 8.)

[238] On lit dans un compte rendu, en 1610, au Chapitre de Sainte-Waudru : « *Rue Sampson*, maison et héritage faisant coing des lieux, en temps passé, appelés les *Joutes.* » — Un compte de 1394-1395, mentionne « une fieste de joustes qui fu faite à Mons, devant l'ostel de Naste (*Extraits des comptes de la recette de l'ancien comté de Hainaut.* Mons, 1871. In-8°, p. 221). — L'emplacement destiné aux joûtes et aux tournois devait donc comprendre l'espace qu'occupent aujourd'hui le Poids de fer, l'École Dominicale et le groupe contigu de maisons, faisant saillie sur le carrefour formé par les rues Samson, de la Chaussée, des Fripiers et la Grand'Rue. — *Annexes*, n° 12. — Note 215bis.

[239] Il eût été, pour ainsi dire, impossible de consulter les 202 registres in-f° dont se compose cette collection. Voici de quelle manière j'ai procédé : j'ai examiné sans exception tous les registres antérieurs à l'année 1550, date du plan de Van Deventer, afin de donner une légende exacte à ce plan ; de 1551 à 1600, j'ai parcouru un volume de cinq en cinq ans, et de 1600 à 1795, un volume de vingt en vingt ans.

[240] Les premiers feuillets du registre de 1513 ne sont pas numérotés.

[241] *Orde*, impure, malpropre, réceptacle d'immondices.

[242] *Annexes*, n° 618.

[242bis] *Annexes*, n°s 127, 293, 314, 407. — Le compte du domaine de Hainaut, de l'an 1725, donne l'indication des moulins suivants : Moulin à vent du Parc transporté sur les remparts des Groseliers ; Moulin à vent derrière les Escoliers ; Moulin à vent au Bastion Saint-André entre la porte du Rivage et celle de Bertaimont ; Moulin à vent du rempart de la Guérite. (Arch. générales du royaume, à Bruxelles. *Domaine de Mons*, carton, n° 559.) — D'après Vinchant (tome IV, p. 264), deux « moulins à vent pour moudre le grain » auraient été établis, en 1460, « en un lieu éminent de la ville, que le vulgaire appelle le *Parcq.* »

271. — En le rue de Borgneagache [242 ter]. (F° 8 v°.)

272. — Maison... gisant sur le Place devant le Pont de Londres, tenant d'un costé à le brasserie c'on dist de Londres [243]... (F° 12.)

273. — Rente sur l'ostel et entrepresure du Leu [243 bis] en le rue de Havrecht... faisant toucquet sur la ruelle du Leu [244]. (F° 14.)

274. — Jehan Boucquin, cambier, et Jehan De Bray, corduanier, ont vendu... à *Oudart* De Bray, poissonnier, deux v^es qu'ilz avoient et ont en l'éritaige d'une maison, fossés à mettre poissons, gardin et entrepresure, gisant en le Grande-Peskerie qui cy-devant fu à *Oudart* de Bray, despuis à Jehan De Bray qui fu son fils. (F° 23.)

275. — Maison, gardin gisant à froncq la rue des Juifs, faisant toucquet de la rue allant au Nouveau Welz. (F° 23 v°.)

276. — Maison à froncq la Noble-rue c'on dist le Marchiet des fromaiges. (F° 23 v°.)

276 bis. — Maison en la Grant-rue devant la Halle au bled [243 ter]. (F° 37 v°.)

277. — Maison... portant l'enseigne des *Balances* en le rue du Paon, devant l'ostel d'Enghien... tenue des Sars (le comte). (F° 44.)

278. — Maison sur le Place Saint-Jehan, tenant à celle de *L'escut de Bourgogne*, faisant toucquet devant le Mont du Parcq et tenant à Jehan Hossart, marchand de chevaux, tenue des Sars-le-Comte. (F° 44 v°.)

279. — Deux maisons, gardin et vignobles, l'une gisant derrière le Casteau... tenant à la ruelle c'on dist du Paillart-Mont, et à l'éritage de la cure de St-Germain; et l'autre maison gisant ou dit Paillart-Mont... tenant à une grange... (F° 48.)

281. — Maison en le rue Manechière [245] c'on dist des iiij Filz Aymont. (F° 48 v°.)

242 ter On lit dans un compte de la Grande-Aumône des pauvres, de 1485 : « Rue de Borgne-Agaiche ».

243 Un compte de la ville, de 1466, mentionne la « Maison de Loudres, près de la Porte de la Gharitte ». (*Ann. du Cercle arch.*, 3e série, p. 51.)

243 bis On lit dans un compte de la recette générale du comté de Hainaut, de 1381-1382 : « Maison séant devant l'*Ostel au Leu.* » (Arch. générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 3192).

243 ter *Annexes*, n°s 574, 589. — Note 300.

244 Un *Cahier du 100e denier*, de 1576, contient cette rubrique : *La ruelle du Loup et du Fosset, commenchant vers le Haultbois, au reng du Blan-cheval et du Vieux-Poix.* — Le même document cite aussi la *Rue du Fosset*.

245 Cette rue est très-ancienne. — Un chassereau de 1349, mentionne « le maison Manessière », après avoir cité, quelques lignes plus haut, la Place St-Jehan. — En 1423, la procession de la Trinité, venant de la Place St-Jean, « s'en alla par-devant

282. — Maisons gisant en le Grant-rue au-devant des Frères-Mineurs, tenant par-derrière à l'ostel d'Omont. (F° 56.)

283. — Maison au-devant le Piet du Casteau et du Welz là-endroit estant, faisant toucquet sur le ruelle allant en le Poterie [246]. (F° 58.)

284. — Maisons au-devant le Capelle des Noires-Sœurs [247] en le rue des Juifz. (F° 68.)

1521.

285. — Iretaige d'une maison, court, gardin, courtil, estable,... appartenant à Gabriel De Lattre, gisant au Rivaige, au lieu que l'on disoit anchiennement les *Carbonnières*, tenant à l'éritaige Loys de Boussut, à la rivière de Trouille d'un costé, et par-derrière à l'iretaige et ruelle de la ville par où cy-devant l'on solloit aller du Béghinaige à l'église des Escoliers, tenue de l'Abbaye de Belyant et de la Confrérie St-Christophe. (F° 2.)

286. — Iretaige d'une maison... gisant en la rue de Hordaing [247 bis], tenant à l'iretaige Marion Jorge et à l'iretaige des Grises-Sœurs. (F° 9.)

287. — Iretaige d'une maison... c'on dist le *Blanc Mouisson* [248] en le rue allant au Pont de Thuing. (F° 11.)

288. — Maison... gisant en la rue c'on dist la Petite-Pesquerie, tenant à l'iretaige dist du *Blan Mouisson* [249]. (F° 15 v°.)

289. — Maison... gisant en le rue du Cul du Sac, ci-devant nommée la Vièse-Thieull(erie). (F° 20 v°.)

290. — Deux maisons, court, édifices, gardins, courtils,... gisant à le rue des Grouseliers, tenant à le Maison de cure de St-Nicolas. (F° 23.)

291. — En vertu de certaines conditions et œuvres de loy cy-devant souffisamment faittes et passées par Jacques Corosty, apparant par cyrographe

le Wallierne, en le rue de Nimy. » (*Particularités sur Jacqueline de Bavière*, p. 66.) — La rue Manessière est citée dans un compte de 1464. (*Bull. du Cercle arch.*, 5e série, p. 41.) Au XVIe siècle, elle prit le nom de Quatre fils Aymond.

246 C'est actuellement la rue Courte.

247 La rue des Sœurs-Noires est citée dans un *Cahier du 20e denier*, de l'année 1630.

247 bis *Annexes*, nos 201, 291, 301. — Note 249 bis.

248 *Mouisson*, mouchon (oiseau).

249 La rue de la *Petite-Pesquerie*, changeant de nom, reçut celui d'une maison qui portait pour enseigne : *Le Blanc Mouchon*.— *Annexes*, nos 287, 300, 385. — Cependant un auteur a écrit : « Les oiseaux blancs qui ont donné leur nom à cette rue, ne peuvent être que des canards, des oies ou des cygnes que des voisins élevaient près de la rivière. » (*Le véritable almanach historique du Hainaut*, 1853.) Mais cette supposition n'est qu'un jeu d'esprit.

portant date le XIIIe jour du mois de may l'an mil iiijc iiijxx et xv, Jehan Desprez, escuyer, seigneur de Ciply, comme mary à demoiselle Marie Corosty, et Artus de Ligne, aussy escuyer, comme mari à demoiselle Yolent Corosty, ont mis par vendaige et par recours l'iretaige de deux maisons,... gardin... joindans ensemble et d'une teneure, et toute la seigneurie sur icelles que on dist anchiennement l'ostel de Hordaing [249 bis] qui fut et appertint dairainement au dit Jacques meisme, auparavant à feu Jehan de Gorges; icelles dites maisons et iretaiges gisans à froncq le rue deschendant de le Croix de Cantimpret [250] au Rivaige de la dite ville de Mons, tenant d'une part à l'iretaige la vesve et hoirs Liévin Sauvaige et à la rivière de Trouille du loin sur le derrière. (F° 28 v°.)

292. — Maison, pret, gardin, que l'on dist le Grand-Haussart au-dehors de la Porte de Haverech... tenant au Vivier de Prayelle. (F° 30.)

292 bis. — Maison, courcelles, gardin... en le Petite-Gherlande qu'on dist le rue du Seigneur. (F° 48.)

293. — Maison, cour, gardin, en la rue des Telliers, tenant... par-derrière au Gardin des Moulins au vent. (F° 51.)

294. — Iretaige d'une petite maison et une grange gisant à froncq devant a Wallerne, faisant toucquet sur le rue Manessière qu'on dist des Quatre-fllz-Aymont. (F° 67.)

295. — Maison, brasserie, court... houblonnière... pret... c'on dist le Hughenesse, gisant à Mons en la rue des Kiévroix, assez près de la Croix de la Chapelle de le Borgneagache. (F° 76 v°.)

296. — Deux maisons, grange, estable, gardin, gisant à froncq la rue Derrière-le-Casteau, c'on dist le *Haulte-folie*, faisant toucquet sur le rue de Sepmeries. (F° 97 v°).

1523.

297. — Maison... en le rue du Hault-Bois devant la Bonne-Maison de Houdeng [251]. (F° 14).

298. — Maison, gardin, gisant sur le rue dist la Croix-Place [252], tenant

[249 bis] Un seigneur de Hordaing fut Grand Bailli de Hainaut, de 1372 à 1377. — Les Chartes du Hainaut, de l'an 1410, portent la signature de Jehan de Lallaing, seigneur de Hordaing et sénéchal d'Ostrevant.

[250] Le Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, mentionne la rue de le Croix-en-Cantimpret.

[251] Le même chassereau, de l'an 1399, porte ceci : « *En le rue de le Triperie...* Le hospitaul de Housdeng, pour j pret gisant au préel qui fut Hennekart. »

[252] On lit dans un acte passé, le 7 mai 1586, devant les tenaules de la Cour et hôpital de Cantimpret : « Maison, tasnerie, gardin, gisant à l'opposite de la Grosse-Plasche, tenant d'un costé à l'Hostel de Boussu ; d'autre, aux vefve et hoirs Franchois de Behault, et par-derrière à la rivière de Trouille. »

à l'ostel de Havrech [252 bis] et par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 36.)

[300]. — Maison... gisant en la rue que l'on dist du Cherf Volant [253], tenant d'une part à la maison et héritage portant l'enseigne du *Blan-Mouisson*. (F° 60.)

[301]. — Maison... gisant en le rue de Hordaing devant la maison Nicolas Corosty, tenant à l'issue du Couvent des dites Sœurs (grises). (F° 73.)

1524-1525.

[302]. — Maison et gardin derrière le Chasteau en le rue de Sepmeries, devant le Marchiet du filet [253 bis]. (F° 12 v°.)

[303]. — Maison et héritage en le Grant-rue, faisant toucquet en le ruelle allant as fossés des Pesqueurs. (F° 17 v°.)

[304]. — Maisons, grange, gardin... en la rue d'Enghien sur le Marchiet des Bestes [254]. (F° 22 v°.)

[305]. — Grange gisant en la dite rue c'on dist du Vergier, au-devant de l'issue des dites *Estuves du Dieu d'amour* [255]... tenant à... de la *Brasserie de Dinant*. (F° 23.)

[306]. — Maison... gisant en la rue du Fosset au-devant du Poix [256]. (F° 25.)

[252 bis] Cet hôtel fut acheté, le 14 octobre 1418, par Gérard d'Enghien, seigneur de Haverech. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 521).

[253] Ce nom de rue vient, sans doute, d'une maison qui portait pour enseigne le *Chierf volant*, et qui existait déjà en 1441 (*Annexes*, n° 226). C'est donc à tort que Vinchant (tome v, p. 270) a prétendu que la rue du Cerf-Volant doit son nom à certain voleur qui l'habitait en 1559.

[253 bis] Note 269 ter.

[254] Un *Cahier du 20e denier*, de l'an 1593, énumère les maisons sises, rue d'Enghien, devant *l'Eschiellye de la ville*, c'est-à-dire le hangar où l'on déposait les échelles employées lors des incendies. — J'ai possédé les titres anciens d'une maison de la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue des Échelles : ces actes, datés des 17 septembre 1746, 6 juillet 1764, 14 août 1767, 19 juin 1786 et 10 août 1793, indiquent cette maison comme située, tantôt sur le « Marché-aux-Bêtes, » tantôt sur la « Rue du Marché-aux-Bêtes » Le nom de rue des Échelles est cité dans une ordonnance du 11 octobre 1792.

[255] *Estuve*, maison de bain.

[256] Dans un compte du domaine de Mons, de l'an 1548, il s'agit de réparations faites « au Pois de la ville, thirant du costé de l'ostel de Liessies. » (Arch. générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 9774). — *Annexes*, n° 33.

[308]. — **Maison en le rue Notre-Dame [258] devant l'ostel du Gromadaire [259]** (F° 43.)

[309]. — **Maison... gisant en le rue du Hautbois, faisant toucquet sur le ruelle allant as Polyes.** (F° 88 v°.)

1548.

[310]. — **Maison gisant à froncq de la rue du Mont-Escouvet [259 bis]... tenant**

[258] Vinchant, sous l'année 1559, (tome v, p. 268), dit que la ***Rue des Rattes*** changea de nom et prit celui de rue Notre-Dame. Un chirographe du 16 août 1694, cite une maison gisante en la rue Notre-Dame, tenant à la maison portant l'enseigne des ***Trois Rats***.

[259] Un compte de la Grande Aumône, de l'an 1450, mentionne « l'ostel que on dist au Dromadaire. » — Il existe, à front de la rue des Fripiers (autrefois appelée rue Notre-Dame), une cour qui porte encore le nom de Cour du Dromadaire.

[259 bis] La rue du Mont-Escouvet était autrefois beaucoup plus longue qu'aujourd'hui : elle comprenait aussi les rues actuelles du Gouvernement et de la Raquette. Une enseigne : la ***Raquette d'argent*** (*Annexes*, n° 371), donna son nom à la portion de rue qui s'étend du Marché-aux-Poulets à la rue Verte ; la portion limitée par les rues Verte et des Passages, tire sa dénomination de l'Hôtel du Grand Bailliage ou du Gouvernement, lequel y fut construit à la fin du XVII[e] siècle.

Lors du bombardement de Mons par les troupes de Louis XIV, l'hôtel de Naast, qui servait d'habitation au Grand-Bailli de Hainaut, avait été presque détruit. (Note 215 bis). L'Intendant du roi de France requit les Etats de Hainaut et la Ville de Mons de lui procurer, à leurs frais, un hôtel. Ils achetèrent, le 1[er] mai 1691, la maison de M. Joachim Biseau, rue du Mont-Escouvet. Ils durent, en outre, acquérir plusieurs maisons et jardins qui furent incorporés dans la demeure du gouverneur français. Parmi ces héritages était une maison située en la ruelle Roger, ruelle qui cessa alors d'exister. Le jardin de la Confrérie des Arbalétriers de Notre-Dame vint aussi, par ordre de l'Intendant Voisin, augmenter l'étendue du jardin de l'hôtel. Sous la date du 19 Mai 1702, les Etats et la Ville convinrent de contribuer, chacun pour moitié, au paiement des rentes constituées en faveur des personnes dont les héritages avoient été expropriés pour l'établissement de l'Hôtel du Gouvernement. En 1719, le Grand-Bailli, « ne trouvant pas son hôtel assez spacieux pour contenir ses officiers, jugea bon de faire occuper la maison de M. Louis Duquesne, rue des Passages, tant pour loger les troupes, que pour avoir un accès commode aux écuries de Fantignies et du Bon-Vouloir. » L'héritage de M. Duquesne fut pris à bail par acte du 2 septembre 1721. Enfin, par transaction du 7 décembre 1786, M. Cornet de Fréville céda aux Etats, moyennant indemnité, 22 verges de terrain sises rue des Passages, qu'il prétendait tenir des héritiers Duquesne. Ce terrain servait d'issue à l'hôtel, et M. Cornet en contestait, depuis 1759, la propriété aux Etats.

Un fait à rappeler : c'est que par lettres du 16 novembre 1774, le prince Charles de Lorraine ordonna « que les finances royales pourvoieraient à l'entretien ordinaire de l'Hôtel du Gouvernement, en ce compris les réparations des murs et gouttières ;

à la ruelle allant en la Chimetière St-Nicolas d'une part, d'autre part à l'héritage de l'hospital de St-Nicolas, et par-derrière à la dite chimetière. (Fo 32 vo.)

311. — Héritage d'une maison, gardin et pourpris, gisante à froncq la Place St-Jehan... proche du Gardin des Archers de Ste-Cécille, le dit gardin allant jusques et tenant les palis du gardin du *Grant-Milan*. (Fo 40.)

311bis. — Maison et brasserie c'on dist de *Spire*, gisant devant la rivière de Trouille, tenant du costé le Cul du Sacq à l'héritage Pierre du Marez, et vers les terrées à Jehan Masquellier, cureur. (Fo 42.)

312. — Maison... gisant en la Grande-Tripperie au lieu de le Croix Place. (Fo 48.)

313. — Rente sur maison... gisant en la rue des Clercqz... au-devant du Welz. (Fo 63.)

314. — Maisons... gisans Desoubz le Mont du Parcq, tenant au Moulin à cheval de la dite ville, faisant toucquet au dit Mont du Parcq. (Fo 65.)

315. — Maison... faisant coing de la rue Rivart et rue du Fosset[259ter]. (Fo 85.)

316. — Hôtel monseigneur de Landas en Hautbois. (Fo 100 vo).

317. — Héritage d'une maison c'on dist l'hostel de Molembaix, gisant en la rue de Liége... (Fo 110.)

318. — Héritaige de trois maisons joindantes ensemble et d'une teneure non encore y faites, gisant au Petiz-Marchiet en la rue de Nimy. (Fo 144.)

1551.

319. — Maison... où à présent y a trois demeures, gardin et yssue allant au lieu que l'on dist le Petit-Marchiet, appartenant à la dite ville de Mons,

mais que les Etats de la province et la Ville de Mons, en leur qualité de propriétaires de l'hôtel, auraient à leur charge la restauration et réédification de celui-ci. »

Ces détails inédits sont puisés aux Archives de l'Etat à Mons (section des Etats de Hainaut, Layette 35, no 293, rubrique : *Bâtiments des Etats*)

Il existe aussi à ce Dépot d'archives (même layette), plusieurs plans coloriés figurant le jardin, l'ensemble des bâtiments et la distribution de l'Hôtel du Gouvernement, vers le milieu et la fin du siècle dernier.

259ter La rue des Fossés s'étendait autrefois jusque la rue du Hautbois (Note 244), c'est-à-dire qu'elle comprenait aussi les rues actuelles de la Peine-perdue et des Epingliers. — Une criée du 16 avril 1693, mentionne une « maison en la rue des Fossés, gisant à froncq la rue d'Havrez » — Un acte du 13 Avril 1769, relatif à une maison connue de nos jours sous le nom *d'Hôtel d'Allemagne*, indique cette maison comme située rue « des Fossets. » D'autres titres de la même propriété disent qu'elle tenait au *Pot d'Etain* et qu'elle était sise « rue des Fossets, vulgairement nommée rue de la *Peine-perdue*. » Ce dernier nom provient d'une enseigne (*Annales du Cercle arch.*, tome II, p. 442).

ayant ci-devant porté pour enseigne le *Petit thoison d'or*, gisans à froncq la rue de Nimy, tenant d'une part à froncq la dite rue... et à froncq le dit Petit-Marchiet, à la ruelle et warissaix de la ville. (F° 11.)

520. — Maison... à froncq la rue des Telliers, tenant d'une part à le ruelle allant sous le Mont du Parcq, *aliàs* des Fillettes[260]. (F° 67 v°).

521. — Maison... en la rue au Sacq[260 bis], *aliàs* Sans-Coeron. (F° 72 v°.)

522. — Grange gisant à froncq le rue Rivart c'on dist l'Orde-ruelle. (F° 145 v°.)

1555.

523. — Maison, gardin... gisant à froncq la rue de Dynant.

524. — Maisons, gardins .. à froncq la Grande-rue au-devant des Cordeliers, deux d'icelles tenant... par-derrière au Rieu ; et l'autre maison tenant d'une part à l'éritage et hostel d'Omont.

525. — Maisons, où y a pluiseurs demeures, court, gardin... gisantes à froncq la Grande-rue au-devant des Cordeliers, portant l'enseigne du *Repoz*[260 ter], tenant par-derrière au Rieu.

526. — Maison... gisant en la cour de la maison qui fut ci-devant *l'Empereur* emprès la Porte d'Havrech[261], tenant... par-derrière aux terres d'icelle ville allant de la dite Porte de Haverech à la Porte de Nimy.

528. — Maistre Jehan de Lannoy, chevalier de l'ordre de la Thoison, seigneur de Molembaix, chambellan de Sa Majesté... fait rapport de sa maison, hostel, court, gardin, pret, avec la seigneurie toutte qu'il avoit sur

260 Un acte du 10 mars 1692, porte : « Maison en la rue des Jeunes-fillettes, dite la rue des Gaillers. » (Arch. de l'État, à Mons. *Registre aux criées*, 1691-1693, f° 203.) » — Dans un relevé fait en 1765, des maisons grevées de rentes seigneuriales au profit du Domaine, on trouve parmi les noms de rues : « Coin des Fillettes et des Quiévroix. » (Arch. générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, Domaine de Mons ; carton n° 559.) — Ces documents confirment ce que je dis à la Note 166.

260 bis Le compte du massard pour 1414-1415, mentionne une « rue que on dist au Sacq en le Gierlande, marchissant à le rivière de Trouille » (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série, p. 58).

260 ter *Annexes*, n° 401 ; Note 276.

261. Un compte de 1292, cite « le Porte en le rue de Haverech » (*Ann. du Cercle arch.*, tome VII, p. 387). — M. L. Devillers a publié (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série p. 100), une charte de Marguerite, comtesse de Hainaut, en date de « M.CC et sissante », relative à une « masure ki est dalès le masure Saint-Nicholal *à le porte* » : incontestablement la Porte d'Havré, d'après cette annotation latine placée au dos de l'acte : « *De libertate unius domus juxta Januam de Havree.* » — Nouvelle preuve de ce que j'avance plus haut (Note 81 bis) : que les fortifications, dites de Jean II d'Avesnes, furent évidemment commencées avant 1290. — Note 212 bis.

icelle, gisant en la rue c'on dist de Liége, à raison du dict hostel qui fut l'ostel de Liége [262], et présentement l'hostel de Molembaix, tenant d'une part à la rivière de Trouille, d'autre part à l'héritage de Saint-Julien et au Béghinaige.

[329] — Maisons... à froncq la rue du Mont-Escouvet, faisant toucquet du Marchiet du poisson de mer [263], tenant... par-derrière à l'éritaige et allée du Min, appartenant à la dite ville de Mons.

[330]. — Maison... en la rue de Sepmeries... tenant par-derrière aux terrées.

[331]. — Maison... à froncq la rue d'Enghien... tenant... à la rue Caudillon.

[332]. — Maison, gardin... gisant devant l'église du monastère Sainte-Croix, dict Borgne-Agasse, en la rue des Quiévroix.

[333]. — Maison, gardin,... à froncq la Grant-rue, devant les Cordeliers, tenant... par-derrière au Rieu des Curies [264].

1561.

[334]. — Maison... gisant à froncq la rue d'Enghien, emprès la Wallerne. (21 avril.)

[335]. — Maison... jardin... à froncq la rue Noble, *aliàs* des Compenaiges, au-devant de la Petite-Boucherie [265], avec yssue sur la Grande-Tripperie. (23 mai.)

[336]. — Maison... gisant à froncq la Grande rue, faisant coing de la ruelle Lucquet [266], allant à la Petite-Boucherie... avec une autre petite maison au-derrière, à froncq la dite ruelle. (11 juin.)

[337]. — Maison à froncq la ruelle Hoginette, tenant... au mur de la *Couppe d'or*. (19 juin.)

[338]. — Maison... gardin... à froncq la Grande rue... avec trois autres maisons, à froncq la dite Grande rue, ayant ci-devant porté l'enseigne de la

[262] *Annexes*, n° 187. — Notes 220 et 223.

[263] Le 24 avril 1520, le Conseil de ville ordonna le transfert du *Marchiet du poisson de mer* dans la cour de la maison du *Miroir*. Mais ce transfert ne fut opéré qu'en vertu d'une nouvelle décision du Conseil, en date du 5 juin 1540. (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série, p. 47).

[264] C'est, sans doute, la *Curie Sainte-Anne*, citée dans le Chasscreau de 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e *série*, p. 532).

[265] La Petite-Boucherie fut construite en 1490. Elle fut démolie en 1797, et son emplacement vendu par la ville, en 1821, à MM. Campion et Murmuse, à charge d'y bâtir des maisons. — Note 266.

[266] En 1416, on fit la ruelle allant de la Grand'rue en la Noble rue (De Boussu, p. 421). En 1490, on élargit cette ruelle, dite ruelle Lucquet, pour y établir une seconde Boucherie. (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série, pp. 43 et 44.)

Cloche... tenant par-derrière à la ruelle allant de la dite Grande rue à la Petite-Boucherie, à l'éritaige Jehan Houzeau et à la maison et héritaige de l'Escole des pauvres enfants[266 bis]. (28 juillet.)

[339]. — Eritaige d'une grande maison portant l'enseigne du *Petit-Saint-Pierre*, avecq une aultre y tenant... à froncq des rue des Marcottes et Place St-Jehan. (30 août).

[340]. — Maisons gisant à froncq la rue Samson, avecq voye et yssue allant par-deseure l'allée de la Grande escole ou Chimetière de l'église du dit St-Germain. (22 décembre.)

1564.

[341]. — Maison, gardin... gisant à froncq la rue de la Thieullerie... tenant... par-derrière au pret et jardin de l'Hospital Saint-Jacques. (F° 3.)

[342]. — Maison... à froncq la rue d'Enghien, au-devant du puisch, deschendant du Mont du Parcq, et tenant... par-derrière au Mont du Parcq. (F° 17 v°.)

[343]. — Rente... sur l'héritage et hospital c'on dist des Chartriers. (F° 53 v°.)

[344]. — Gardin... gisant à froncq la rue des Moulins Jumieaulx... tenant... par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 53 v°.)

[345]. — Maison et héritage des *Quatre-Fils-Aymont*, gisant à froncq la rue de Nimy. (F° 60.)

[346]. — Maison... gisant à froncq la rue des Sœurs-Grises. (F° 71.)

[347]. — Eritaige d'un grant jardin... gisant à froncq la rue des Quatre-fils-Aymont,... et ce en plusieurs et diverses portions... (F° 93).

1570.

[348]. — Maison... gisant à froncq la rue du Mont du Parc... tenant par-derrière aux remparts et terrées de la ville. (9 mai.)

[349]. — Héritage d'une masure, gardin... à froncq la Place Saint-Jehan, au lieu c'on dist le Trou de l'Aurie. (15 juin.)

[350]. — Maison... brasserie, gardin... portant l'enseigne du *Cherf*

[266 bis] Ce fut le 19 septembre 1534, que l'*École des pauvres* fut transférée dans un bâtiment situé rue Noble (aujourd'hui rue Notre-Dame, n° 44). Mais cette école existait à une époque très-reculée. Par testament, daté du jour de la St-Martin 1290, Nicolas Leleux, curé de l'église de St-Nicolas, légua à la Grande-Aumône un revenu en biens-fonds, dont le quart devait être appliqué aux besoins de l'*École des pauvres*. (H. Rousselle, *De la Charité, à Mons*, p. 14. — F. Hachez, *Les fondations charitables de Mons*, Ann. du Cercle arch., t. II, pp. 326 et 327).

Blanc[267], gisant à froncq la rue d'Enghien, faisant coing de la Plache Saint-Jehan.... tenant d'un costé à l'éritaige Jaspart de Masnet, d'aultre au courant d'eauwe de la ville. (7 septembre).

351. — Maison, brasserie,... à froncq la rue de la Grande-Tripperie, portant l'enseigne de *Rome*, tenant à l'éritage, église et abbaye de Lobbes. (16 octobre.)

352. — Maison... à froncq la rue de la Grande-Gherlande, au-devant de la maison et hostel de Trélon[267 bis]. (21 décembre.)

353. — Maison, gardin,... à froncq la rue d'Enghien deschendant du Mont du Parcq, à l'opposite du *Chierf blan*.

1576.

354. — Maison .. gisant à froncq la rue d'Enghien descendant à la Porte du Parcq[268], tenant par-derrière au Mont du Parcq. (F° 12 v°.)

355. — Grande maison, hostel, court, estable, granges, gardin,... qui ci-devant fut l'hostel de Molembaix, c'on dist présentement la maison des Orphelins de la dite ville de Mons. (F° 19.)

356. — Maison, grange... gisant à froncq la rue des Telliers, avecq yssue sortante en la rue des Compaignons, la dite maison faisant coing de la rue des Compaignons, appellée la *Haulte-Folie*. (F° 25.)

357. — Maison... gisant à froncq la rue Sans-Raison. (F° 147.)

358. — Maisons... à froncq la rue de la Tieulerie, tenant... à la ruelle c'on dist des Passaiges. (F° 186 v°.)

1580.

359. — Maison gisant à froncq la Verde rue[268 bis]. (F° 21 v°).

360. — Maison... à froncq la rue Rivart, c'on dist l'Orde-ruelle, et faisant toucquet en la rue Henault. (F° 66).

1585.

361. — Jardin... à froncq la rue des Passaiges... tenant au Jardin Notre-Dame. (F° 75.)

[267] Un document du XVIII[e] siècle, mentionne la rue du Blan Cerf. (*Ann. du Cercle arch.*, t. II, p. 433.)
Une ruelle, dite du Cerf blanc, existe encore aujourd'hui, près du Parc.

[267 bis] Cet hôtel est sité en 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2[e] série, p. 531.)

[268] La porte du Parc, mentionnée dans un compte de la ville de 1325-1326, fut construite en 1293. (*Ann. du Cercle arch.*. t. IV, p. 281, et t. X, p. 545).

[268 bis] On lit dans le procès-verbal de la séance du Conseil de ville, du 9 juin 1554 : « Rue Sigault, *aliàs*, Verde-rue. Conclud d'y faire un puits. » (*Bull. du Cercle arch.*, 3[e] série, p. 58).

[362]. — Maison, curie, gardin, fossetz,... du costé de la rivière de Trouille,... gisante à froncq la Place du Béghinaige... par-derrière au Pret de l'hospital de Cantimpret [268 ter] et à la ruelle allant du dit Béghinaige aux Escolliers. (F° 100.)

[363]. — Maison, courtil, en la rue d'Enghien, assez prosche de la barrière de la Porte du Parc. (F° 125 v°.)

[364]. — Maison à froncq la rue des Compaignons, *aliàs* de Sepmeries. (F° 130 v°.)

[365]. — Maison... en la Grand'rue, tenant au petit Ponceau emprès la Porte de Bertaimont[269]. (F° 143 v°.)

1590.

[366]. — Maisons, brasseries... à froncq en la rue de la Petite-Gherlande, tenant... à l'héritage Monseigneur le Révérendissime archevèque de Cambray, et par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 36.)

[367]. — Maison et héritaige gisant en la rue d'Enghien, c'on dist Mont Croquet [269 bis]. (F° 44.)

[368]. — Maison... n'estant pas encore présentement du tout bastie, gisant à froncq le Nouveau-Marchié, faisant coing allant à la Halle. (F° 119 v°.)

1595.

[369]. — Maison, tasnerye,... gisant à froncq la rue de la Porte de la Gharitte... tenant par-derrière aux remparts. (F° 3 v°.)

[370]. — Maison... à froncq la rue d'Enghien, tenant... à l'yssue de l'hostel de Symphorien et par-derrière au jardin du dit hostel. (F° 24.)

[371]. — Maison... portant pour enseigne *La Raquette d'argent*, gisant à

[268 ter] J'ai consulté, aux Archives de l'État, à Mons, le dossier d'un procès intenté, en 1662, par le Chapitre de Ste-Waudru à l'Abbé du Val-des-Écoliers. Dans leur requête, les chanoinesses exposaient que : « depuis quelques années, pour faire plus grand profit de certaines prairies appartenantes à la Cour et Hôpital de Cantimpret, vers les remparts et les religieux des Écoliers, elles les avoient fait passer à louage par portions, afin de les réduire à jardins. »

[269] Un compte de la ville, de 1314, porte en dépenses : « A Maitre Gillain le machon, pour refaire le Porte en Biertaimont, 20 s. »

[269 bis] *Annexes*, n° 35. — La Note 198, où il s'agit de la rue du Mont-Croquet, était déjà imprimée, lorsque j'ai découvert que le 20 janvier 1589 le Conseil de ville résolut d'acheter « maison, pour faire rue allant de la rue d'Enghien derrière le Château. » Le 7 août 1593, le Conseil décida que cette rue nouvelle serait pavée. C'est donc avec raison que je dis, plus haut, que la *Cronque-rue* date de la fin du XVIe siècle. — Une criée, du 22 septembre 1692 (f° 324), porte : « Maison... rue du Mont-Crocquet, vulgairement appelée la Cronque-rue. »

froncq la rue du Mont-Escouvet, tenant à la Chimetière de l'église de Ste-Élisabeth. (F° 34.)

372. — Héritaige d'un gardin... gisant à froncq la Verde-rue; sur quoy y a ung petit parvis, contenant à froncq la dite rue, iiij^{xx} iiij pieds, et sur le derrière lxxvj pieds demy ou environ. (F° 66.)

373. — Maison à froncq la rue de la Petitte-Gherlande, tenant à l'héritage et hostel de Monseigneur le Révérendissime de Cambray... et par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 70.)

374. — Maison, jardin... gisant sur le Marchié du Fillet[269 ter], au lieu c'on dist la Cour du Bailly. (F° 100.)

375. — Maison... gisant à froncq la Grand'rue, au-delà du Pont de Trouille, faisant coing de la ruelle des Pecqueurs. (F° 105.)

376. — Maison et héritaige, gisant sur le Marchié des bestes, portant pour enseigne le *Blan-Cherf.* (F° 192.)

377. — Maison, cours, jardin... gisant en la rue de Nimy, tenant... par-derrière au Jardin du Rossignol[270]. (F° 203).

1600.

378. — Maison gissante à froncq la Grand'rue, faisant coing c'on dist la rue de Tuing, portant l'enseigne de la *Couronne.* (F° 1.)

1620.

379. — Éritaige d'une maison et hostellerie portant pour enseigne *Le Wit Cocq*[271], gisante en la rue de Havrech, tenant par-derrière aux remparts. (F° 29.)

380. — Jardin ayant son entrée de ruelle en la rue qu'on dist la Court du Bailly, située à l'opposite de l'église de la Compaignie de Jésus. (F° 31.)

269 ter Primitivement, le Marché du Fillet se tenait près de l'église de Ste-Waudru, sur *Verde plasche*, située entre la Chapelle St-Pierre et la maison des comtes de Hainaut, dite le Manoir de la Bassecourt (*Documents sur l'histoire des églises de Ste-Waudru et de St-Germain*, pp. 30 et 31. — L. Devillers, *Analectes Montois*, Ann. du Cercle arch., t. viii, p. 159.) — Dans un acte du 4 mars 1484, il s'agit « d'une maison au-devant de l'église de Ste-Waudru, joindant le Marchiet des Fillés. » — Vinchant (t. v, p. 217) dit qu'en 1511, ce Marché fut transféré derrière le Château, par ordonnance du Magistrat.

270 Les Jardins du Rossignol et les Jardins de Sainte-Christine sont mentionnés dans un chassereau de 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 523.)

271 Dans une ordonnance du 11 octobre 1792, on trouve mentionnée la Cour du Vit de Coq. (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série, p. 81).

581. — Maison et hostellerie, gisant en la Grande-Tripperie, au-devant du Rouge-Puich, portant pour enseigne *Le Heausme*. (F° 76.)

582. — Maison, jardin... gisant à froncq la rue de Bertaymont, au-devant des Cordeliers. (F° 107 v°.)

583. — Maison... à froncq la rue de la Grande-Tripperie, tenant d'ung costé à la ruelle c'on dict Hoqhinette. (F° 114 v°.)

1640.

584. — Jean Havart, libraire, demorant à Mons, remontre avoir fait ériger une maison en la rue du Bon-Vouloir, au-devant de l'issue des dittes religieuses Carmes... (F° 57.)

585. — Maison Pierre De Le Court, gisant en la Grande-rue, faisant coing de la rue des Blans-Mouchons [271 bis]. (F° 94 v°.)

586. — Héritaige d'ung jardin, parvis et fossés à mettre poissons, gisant en la Grande-Pescherie, tenant à la rivière de Trouille. (F° 148.)

1659.

587. — Antoine Favart... vend au profit des Religieuses de la Visitation, un jardin gisant en la ruelle sur la Place Saint-Jean, tenant à Brigans et à elles-mesmes. (F° 17.)

588. — Maison en la rue des Quiévrois, tenant d'un costé à la *Grosse-Pomme* [272] et... par-derrière à l'hostel d'Espinlieu. (F° 34.)

589. — Maison et héritage, gisant en la rue de Nimy, portant pour en seigne le *Dragon d'or*,... ayant yssue sur la rue Sans-raisons. (F° 37.)

1660.

590. — Nicolas Gallet... a reconnu avoir eu et receu des revérendes mères prieure et religieuses Carmélites... la somme de 862 livres 10 sols tournois pour le capital et extinction de 47 livres 18 sols 9 deniers de rente... sur une maison et héritage gisant en la rue des Passaiges qui fut cy-devant Martin Walrant, acquise pour le dit couvent par la dame douarière d'Arschot. (F° 146.)

591. — Maison et héritage, gisante sur la Place St-Jean, vis-à-vis le Corps de garde des soldats, cy-devant la Wallière, tenant... par-derrière aux hostelleries de la *Cloche* et *Petit-Bruxelles*. (F° 251 v°.)

271 bis Un chirographe, de 1726, porte : « rue des Blancs-Moucherons. » — Note 249.

272 Le *Gros Pome* est mentionné dans un *Cahier du 20e denier*, de l'an 1594.

1680.

392. — Maisons et héritaiges, gisans au Culo du Rossignol, à froncq la Place St-Jehan. (F° 102 v°.)

393. — Maison gisant en la rue des Compagnons... tenant par-derrière à la rue des Galliers. (F° 108.)

394. — Maison et héritage, gisant en la rue de Havrez, portant l'enseigne du *Corbeau*[272 bis], tenant... par-derrière au pret de l'Hospital St-Nicolas. (F° 122.)

395. — Maison... avec issue sortant par la ruelle de l'Attre St-Nicolas[272 ter], gisante en la rue du Mont-Escouvet. (F° 138.)

1681.

396. — Maison et jardin au Cul du Sacq[272 quater], gisant dans la Chasse Rachot... faisant coing de la Chasse quy conduit du Cul du Sacq au rampart. (F° 247.)

1700.

397. — Gilles-Noël Rexsom... a cogneu d'avoir eu et receu de François-Dominique Du Buisson et Philippe Descamps, mambour de Messines, *aliàs* St-Nicolas en Bertaymont, les capitaux, deniers du rachat et extinction de la dite rente... luy deue sur une maison et jardin avec plusieurs demeures appelée communément la Curie près la Porte de Bertaymont, appertenant à l'église de Messines, tenant aux remparts, aux Révérends Pères Recollects et à ladite église. (F° 35.)

398. — Jardin et héritage... gisant en la Chasse Grand-Jour[273], tenant... par-deseure aux relligieuses de la Visitation. (F° 106.)

---

272 bis Dans un Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de 1744, il est fait mention d'un pret appartenant à l'Hôpital St-Nicolas, entre les portes de la Guérite et d'Havré, et réduit en plusieurs portions de jardins.

272 ter On lit dans un compte de l'Hôpital Saint-Nicolas, de l'an 1368 : « Maison tenant à le ruelle de l'Attre Sainct-Nicolay et venant à le ruelle des Grouselliers. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

272 quater Primitivement, le Cul du Sac s'appelait la Vièse-Thieullerie. (*Annexes*, n° 289.) — Un chirographe, du mois d'avril 1309, porte : « Maison Bauduin Hardit, en le Vies Tiulerie. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

273 Cette chasse est mentionnée dans un acte, du 14 mars 1694, relatif à la vente d'un jardin. — Un chirographe du 14 février 1753, porte : « Parvis, en la Chasse Grand'jour, dite la Chasse-Robert. » — La table alphétique des chassereaux de la Mairie de Ste-Waudru, indique la Chasse Robert, ou Chasse Grand'jour, ou Chasse de Fèlerie. — En 1724, on rencontre la ruelle Grand'jour.

399. — Maison et héritage portant l'enseigne de *La Biche* [274], en la rue de Havré, avec issue en la rue Rivart... (F° 107 v°.)

400. — Maison et héritage... gisant en la rue de Notre-Dame de Bonnaire... (F° 109.)

401. — Maison... dans la rue de Bertaymont, vis-à-vis des Récollets, qui portoit anciennement l'enseigne du *Repos de fer* [275]. Le preneur aura la liberté de faire une porte ou issue par-derrière pour entrer dans la Cour du Repos [276]. (F° 139 v°.)

1701.

402. — Maison et héritage en la rue de la Couppe, portant l'enseigne de *St-Laurent*. (F° 162 v°.)

403. — Héritage d'un jardin avec parvis en la Chasse prez la rue du Gaillartmont [276 bis]. (F° 194.)

404. — Maison gisant en la rue des Gades [277], vis-à-vis des Écoles des R. Pères Jésuites, tenant... par-derrière au Château. (F° 198 v°.)

405. — Maison et héritage en la rue des Viésiers [278]. (F° 205 v°.)

1702.

406. — Louis Petit, greffier du Grand-Baillage du Haynau,... fait rapport... d'une brasserie gisante au Cul du Sacq, ditte la brasserie *St-Paul*, et d'une maison en dépendant, tenant à l'avocat Hublé et au rampart. (F° 268.)

[274] Un chirographe du 13 juin 1695, parle d'une « maison gisante, rue d'Havré, au coing de la rue Jean Renault, tenant à la maison portant l'enseigne de *La Biche*. »

[275] *Repos, repoz*, berceau d'enfant. — *Annexes*, n° 325.

[276] La Cour du Repos, au-devant des Cordeliers, est mentionnée dans un *Cahier de 20e*, de l'an 1605. — Il existe, aux Archives de l'État, à Mons, (*Inventaire des cartes et plans*, n° 324,) un croquis colorié, levé au XVIIIe siècle, et intitulé : *Plan du pont de la ruelle du Repos-de-fer*.

[276 bis] Une criée de 1692, (f° 26), porte : « Parvis à jardin gisant en la Chasse de la rue des Compagnons allant au Gaillarmon. » — C'est la Chasse, dite aujourd'hui, *Chasse ma brune*.

[277] Cette rue portait aussi le nom de rue du Collége des PP. Jésuites. On lit, en effet, dans une criée, du 16 mars 1692 : « Maison en la rue du Collége des PP. Jésuites, tenant à la Tour et murailles du Château. » — Elle s'appelait encore, en 1751, rue du Parloir des Jésuites. (*Ann. du Cercle arch.*, t. I, p. 153.)

[278] Mentionnée dans un avis de père et de mère, du 16 mars 1683. — Un chirographe de 1724, cite la rue Notre-Dame, dite des Viésiers.

1720-1721.

407. — Maison... en la rue du Parc, tenant d'un costé à Jacques Hautbois, et d'autre au Moulin-à-chevaux. (F° 23.)

408. — Les Confrères de Saint-Jean-Décollé, dits de la Miséricorde... se sont déshéritez d'une rente due sur un jardin gisant derrière les héritages de la ditte Confrérie, tenant d'un costé aux Casernes. (F° 45.)

409. — Maison, à froncq la rue du Mont-Escouvet, portant l'enseigne de l'*Escritoire*, tenant à la *Raquette d'or*. (F° 77.)

410. — Maison faisant le coing de la Petite-Triperie, à l'opposite de l'Abreuvoir des Moulins Jumeaux, tenant à la brasserie de *Bologne*. (F° 92 v°.)

411. — Maison en la rue Notre-Dame, dite des Frippiers[279]. (F° 126.)

412. — Maison en la rue des Compagnons, près du Dieu des Indes, tenant à la Chasse dite des Clairisses. (F. 126 v°.)

413. —Maison en la rue de la Grande-Tripperie, dite la rue de la Couppe, à l'opposite du Puits rouge. (F° 152 v°.)

414. — Maison en la rue des Dames-Oiseuses, ditte Notre-Dame Débonnaire (F° 203 v°.)

1739-1740.

415. — Rente... sur trois maisons joignantes ensemble, situées en la rue du Hautbois, proche de l'Abreuvoir, vis-à-vis du Quartier des Polies. (F° 8 v°.)

416. — Maison et héritage, en la rue des Splingliers, portant l'enseigne du *Jambon de Bois*. (F° 9 v°.)

417. — Maison faisante le coing de la rue de la Biche. (F° 23.)

418. — Maison et héritage en la rue de la Halle au bled[280], aiant issue en la rue du Cul-du-Sacq. (F° 24 v°.)

419. — Maison et héritage en la Chasse Montignies[281]. (F° 24 v°.)

420. — Maison faisant le coing de la rue des Cautillons, tenant d'un costé à la Brasserie des Révérends Pères Jésuites, et d'autre à leur Escolle. (F° 28).

279 Un chirographe du 11 mai 1750, mentionne « une maison gisante en la rue Notre-Dame, dite des Fripiers, portant l'enseigne de la *Cour du Dromadaire*. »

280 En 1653, l'imprimeur Stiévenart habitait « la rue du Haut-Bois dessoubs la Halle. » (H. Rousselle, *Bibliog. montoise*, n° 330). — Un chirographe, du 4 janvier 1751, porte : « Maison en la rue du Hautbois, dite de la Halle, tenant au Refuge de Bonne-Espérance. »

281 Un chirographe, du 23 février 1736, porte : « Onze petites maisons situées aux Chasses Roussiau et à la Chasse de Montignies. »

[421]. — Maison... rue de la Petite-Guerlande, tenant d'un côté aux héritiers du conseiller Cossée, d'autre à la ruelle des Sœurs-Grises, et par-derrière à la rivière de Trouille. (F° 107.)

[422]. — Maison gisante rue Aubron [281 bis], tenant par-derrière au Château. (F° 112.)

[423]. — Maison en la rue des Passages [281 ter], tenant à la Place-aux-Chiens. (F° 131 v°.)

[424]. — Maison et héritage en la rue du Bon-Vouloir, tenant aux Relligieuses Carmélites. (F° 150 v°).

[425]. — Grande maison et héritage sise en la rue d'Enghien, aiant issue en la rue des Dominicains [282]. (F° 199 v°.)

[426]. — Maison... en la rue des Marcottes, tenant... par-derrière au waressaix. (F° 211 v°.)

[427]. — Maison et brasserie nommée communément de *Thuin* [283], tenant à la Curie des R. Pères Jésuittes. (F° 215 v°.)

[428]. — Dame Marie-Catherine Varlet, abbesse de l'Abbaie de Betheléem, dite communément Bélian, tant pour elle que comme procuratrice des anciennes et religieuses de la dite abbaye,.... ont conneu d'avoir vendu... pour le prix de 4,300 livres argent fort, à Albert-Laurent Fonson..... leur Petit-Refuge gisant en la rue de la Petitte-Tripperie, vis-à-vis de la Chapelle de N.-D. du Refuge. (Acte du 3 nov. 1740; f° 222.)

1760.

[429]. — Maison... en la rue du Mont-Escouvet, ditte de la Raquette. (F° 22).

[430]. — Trois maisons joignantes ensemble : deux situées en la rue du Parcq, dite aussi rue d'Enghien; la troisième tenant par-derrière aux précédentes, l'entrée de laquelle est du côté de la Place Saint-Jean. (F° 29 v°.)

[431]. — Maison... rue des Dames-Oiseuses, faisant coing de la rue Notre-Dame du Sars. (F° 46 v°.)

[432]. — Jardin à usage de cabuterie, vis-à-vis la Baterie des Grouseliers, tenant par en haut au sieur Laigle, d'un côté aux Religieuses Carmélites. (F° 78.)

[281 bis] Une criée, du 25 janvier 1734, porte : « rue des Gades ou Aubron. »

[281 ter] Le 27 octobre 1541, on soumit au Conseil de ville la proposition de « faire une rue allant de la rue de Nimy en la rue des Passaiges, où que la maison du *Dragon d'or* est située. » (*Arch. comm. de Mons.*)

[282] Un chirographe, du 13 décembre 1693, mentionne « une maison sise rue des Dominicains, faisant coing de la rue des Gailliers, tenant à la Drapperie et par-derrière au Jardin de St-Sébastien. »

[283] Cette brasserie est citée en 1551. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 532.)

433. — Maison située en la Chasse Spira[284], faisant le coin pour aller aux Casernes. (F° 117 v°.)

434. — Maison et héritage... rue Saint-Paul. (F° 120.)

1761.

435. — Maison... située rue des Capucins. (F° 132 v°.)

436. — Maison sise sous le Mont-du-Parcq, tenant à la grange de la ville. (F° 140 v°.)

1780.

437. — Maison... rue du Marché-aux-Bêtes, tenant... à l'issue des Filles Notre-Dame, et par-derrière auxdittes Filles Notre-Dame. (F° 42 v°.)

438. — Maison... rue de la Grosse-Pomme, tenant à l'hôtel de S. A. le Prince de Ligne,... et par le fond à la rue de Quiévroix. (F° 61.)

439. — Maison et jardin situés en la Chasse Spira, Quartier d'Havré[285]. (F° 64 v°.)

440. — Jean-Baptiste Sclobas[285 bis] fait rapport d'une maison en trois demeures sises rue Noble, portant cy-devant l'enseigne des *Trois Moulins*. (F° 81 v°).

440 bis. — Maison... située en la rue d'Havré, portant pour enseigne *Le Prince d'Orange*, avec une autre maison à l'issue d'icelle dans la rue Rivart[285 ter], ditte rue des Belneux. (F° 88 v°.)

441. — Maison... rue du Cul-du-Sacq, faisant coing de la Chasse Rachot, ditte de la Dame de Montignies (F° 147).

442. — Maisons.... rue d'Enghien, ditte du Mont-de-Piété. (F° 189.)

443. — Maison... en la rue de la Grande-Guerlande... tenant par derrière à l'Arsenal. (F° 203 v°.)

444. — Maison... sise sur le Marché-aux-Herbes[285 quater]. (F° 221 v°.)

[284] Le 19 février 1601, le Conseil de ville accorda « le Waressais prétendu par Adrien Spira, au fond du Cul du Sac, du costé du rempart de la Ghérite. » (*Bull. du Cercle arch.*, 3e série, p. 58.) — La Chasse Spira est mentionnée dans un avis de père et de mère, du 24 décembre 1694.

[285] On lit dans un chirographe, du 22 février 1736 : « Maisons gisantes aux Chasses de la porte d'Havré, tenant au Tourniquet du Quartier des Dragons. »

[285 bis] Il existe encore dans la rue Notre-Dame (ancienne rue Noble), une cour appelée Cour Sclobas.

[285 ter] Dans la séance du Conseil de ville, du 13 octobre 1412, il fut question « d'ouvrir » la ruelle Rivart qui était « enclose. » (*Arch. comm. de Mons*).

[285 quater] En 1746, on trouve cette mention : « Rue de la Clef, vis-à-vis le Marché-aux-Herbes. » (H. Rousselle, *Bibliog. montoise*, n° 707.)

1795-1796.

[445]. — Maison et héritage gisant en la rue Rivart, dite des Belneux, tenant aux Casernes. (F° 29.)

[446]. — Item, un bonnier (hors la porte du Rivage), tenant à la ditte chaussée sur la droite en sortant de la ville, au Cimetière militaire et à l'Abbaye-du-Val.

[447]. — Maison située... rue de Bertaimont, tenant au ruisseau de la ville nommé le Ponceau [286], sur lequel l'allée de la dite maison est bâtie. (F° 37.)

[448]. — Jardin sis en la rue Sans Corron, de 31 pieds de large sur 65 de long, entouré de murailles... avec un parvis tenant à la ruelle de la Masure et passage dans ladite ruelle. (F° 62 v°.)

[449]. — Maison rue de Bertemont... tenant à la Cour de Messinnes... et au couvent des Récolets (F° 89).

[450]. — Maison en la rue de Cautillons, tenant d'un côté à la *Tour Aubron* (F° 125).

Arch. de l'État, à Mons.

V.

Cahiers de la recette du centième denier (dans la ville de Mons).

1569.

[451]. — Rue de l'Hostel de Frezin [286 bis]. (F° 15 v°.)

1587.

[452]. — Rue des Passaiges enssuyvant la dite rue de la Thieullerie vers les terrées. (F° 10.)

A l'autre rang du costé du Bon-Volloir. (F° 11.)

La maison et jardin du Bon-Volloir [287].

[453]. — Le Nouveau-Marchiet. (F° 35.)

Arch. de l'État, à Mons.

[286] *Annexes*, n° 365.

[286 bis] Cette rue s'appelait aussi rue des Dames-Oiseuses (*Annexes*, nos 214, 215, 245). — C'est la rue actuelle de la Grosse-Pomme.

[287] C'est le jardin de la Confrérie des Arquebusiers du Noble-Phénix, instituée par lettres de Charles V, du 28 novembre 1545. (L. Devillers, *Analectes*, Ann. du Cercle arch., t. viii, pp. 163 à 166).

W.

Cahier de la recette du vingtième denier (dans la ville de Mons).

1587.

454. — Trou de Boussu[288]. (F° 6 v°.)

455. — Rue de l'Hostel de Vicoigne[288 bis]. (F° 15.)

Arch. de l'État, à Mons.

X.

Compte rendu au sieur Cornet, seigneur des Habondans, par Louis-Joseph Papin, pour 1747-1749.

456. — Rue des Fossés, à Mons. Maison et héritage, tenant au puits de la ville, et par-en-bas aux hoirs Rottenberg qui font le coing du Marché, et qui a servi autrefois d'issue au Noir-Levrier. (F° 1 v°.)

457. — Rue de Nimy. Maison portant l'enseigne du *Noir-Levrier*, tenant au sieur Petit et à la *Cour du Noir-Levrier*. (F° 2.)

459. — Grand'rue ou Guerlande. Maison faisant coing des dites deux rues. (F° 2 v°).

460. — Rue d'Enghien. Maison de M. Robert, écuyer, seigneur de Quiévelon, tenant à l'issue du Conseil. (F° 2 v°.)

461. — Estampes[289]. Mémoire que Sa Majesté, au lieu de l'Abbaye de Cambron, doit sur sa maison ou hostel où le Conseil souverain d'Hainau[289 bis] tient aujourdhuy ses séances, deux rentes de bourgeois, avec seigneurie toutte. (F° 3.)

462. — Estampes. Deux maisons présentement réunies, sur les quelles sont dues deux demi-rentes de bourgeois, avec seigneurie toutte. (F° 3 v°.)

288 Le Chassereau de 1531, indique l'Hôtel de Boussu, comme situé au Rivaige. (*Bull. du Cercle arch.*, 2e série, p. 529.)

288 bis C'est la rue actuelle de la Petite-Guirlande. (*Annexes*, n° 482.)

289 Un *Cahier du 20e denier*, de l'an 1577, cite *les Estampes*.

289 bis Par acte passé devant féodaux, le 16 juin 1717, les Religieux de Cambron donnèrent en arrentement perpétuel aux conseillers, députés par le Conseil souverain de Hainaut, acquérant pour Sa Majesté, leur hôtel ou maison de refuge, situé en la rue de Nimy, faisant face par-devant à la dite rue et par-derrière au Marché-aux-Bestes. (H. Rousselle, *Notice sur les Palais de justice à Mons*, pp. 19 et 31).

[463]. — Wallierne. Du sieur de Vinchant, seigneur de La Haie, sur sa maison au-devant de la Wallierne, une demi-rente de bourgeois, avec seigneurie toute. (F° 4.)

Arch. de l'État à Mons. *Liasse de comptes de la seigneurie des Habondants, à Mons.*

Y.

Liste chronologique des autorisations et amortissements accordés par le Chapitre de Sainte-Waudru pour fondation de couvents ou érection de clochers dans la ville de Mons [290].

[465]. — 1232. Amortissement pour les Écoliers de Mons. (Titre coté, *Mons*, n° 706.)

L. Devillers, *Privilèges de Ste-Waudru*, Bull. du Cercle arch., t. ii, p. 424, n° viii. — Vinchant, tome vi, p. 34.

[466]. — 1296. Amortissement obtenu par Jean Le Tay pour héberger les pauvres Béguines. (N°s 9 et 594.)

L. Devillers, *Privilèges de Sainte-Waudru*, Bull. du Cercle arch., tome ii, p. 429, n° xvii. — Vinchant, tome vi, p. 66.

[467]. — 1297. Amortissement obtenu par le chapelain de l'église de Saint-Germain. (N° 9.)

[468]. — 1313. Amortissement obtenu par Nicolas de Houdeng pour l'Hôpital des pauvres. (N° 9.)

Annales du Cercle arch., tome v, p. 453. — L. Devillers, *Privilèges de Sainte-Waudru*, Bull. du Cercle arch., tome ii, p. 432, n° xix. — Vinchant, tome vi, pp. 81-85.

[469]. — 1316. Amortissement du Refuge de l'Abbaye de Cambron. (N° 732.)

[470]. — 1316. Approbation donnée par le Chapitre de Ste-Waudru à l'échange conclu entre l'Abbaye de Cambron et Jehan Le Roy. Ce dernier avait cédé aux abbés une maison et trois maisonettes, gisant en la rue de Nimy, et avait reçu en retour une maison, avec cellier et appendances, sise rue de la Poterie. (N° 248.)

Cartulaire de l'Abbaye de Cambron, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur et Hainaut*, tome ii, 1re partie, p. 177.

[290] Cette liste a été dressée, à l'aide de *l'Inventaire des titres et papiers du Chapitre de Sainte-Waudru*, lequel repose aux Archives de l'État, à Mons ; mais la plupart des actes que l'inventaire décrit, ne se trouvent pas à cet établissement.

471. — 1347. Grâce accordée pour le clocher des Lombards [291], en la rue d'Havré. (N° 709.)

L. Devillers, *Priviléges de Ste-Waudru,* Bull. du Cercle arch., tome II, p. 441, n° XXVI.

472. — 1465. Copie collationnée de la sentence obtenue par le Chapitre contre les Maire et Échevins, jurés et communauté de la ville de Mons, au procès mû par-devant Monseigneur le Duc et son Grand-Conseil pour l'édification de la Chapelle Sainte-Anne en la rue Neuve [291 bis]. (N° 38.)

Il existe aux Archives communales, des lettres, en date du 4 septembre 1457, de Jean Aubert, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur-général de Hainaut, permettant à la Confrérie de Ste-Anne d'ériger une chapelle à l'angle des rues Neuve et d'Enghien, sur un héritage appartenant à la ville de Mons.

Consulter sur cette chapelle : L. Devillers, *Priviléges de Ste-Waudru*, n°s LV, et LX à LXVI, Bull. du Cercle arch., 2e série, pp. 487, 489 et suiv.

473. — 1470. Lettres d'amortissement de la maison et Hôpital des Sœurs-Grises, avec cimetière et héritage adjacent. (N° 704.)

474. — 1479. Amortissement obtenu par les sœurs de l'Hôpital Taye. (N° 9.)

476. — 1479. Lettres contenant permission donnée par le Chapitre aux Confrères de N.-Dame, dits des Arbalestiers, de pouvoir édifier un clocher et y pendre cloche. (N°s 9 et 237.)

L. Devillers, *Analectes*, Ann. du Cercle arch., tome VIII, pp. 159 et suiv.

477. — 1480. Reconnaissance des Sœurs-Grises, au sujet de l'adjonction d'un pré à leur maison. (N° 845.)

478. — 1512. Autorisation accordée aux Échevins de la ville de Mons et aux Directeurs de la Chapelle Sainte-Isabeau [292] de pouvoir ériger en cette chapelle un petit clocher semblable à celui de la Chapelle Saint-Jacques. (N°s 9, 435 et 907.)

L. Devillers, *Mémoire sur l'église de Sainte-Élisabeth*, p. 5.

[291] En 1289, Rauls du Fosset fit donation à la Commune-Aumône d'une rente sur sa maison en la rue de Haverech, tenant à l'yestre des Lombars. (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.* — Un chirographe du 7 décembre 1770, porte ceci : « Maison rue d'Havré, tenant d'un côté à la Chapelle N-D De Hon, d'autre au Refuge de l'Abbaye d'Aulne. » Ce refuge est déjà cité comme situé rue d'Havré, dans un acte de 1749.

[291 bis]. On a prétendu que la rue Neuve date de l'agrandissement du Marché, en 1348, et qu'elle fut percée pour mettre en relation cette place avec le haut de la ville : un bourgeois, dit-on, céda sa prairie à cet effet. Je n'ai pas découvert d'acte ancien mentionnant ce fait qui n'est pourtant pas dépourvu de vraisemblance.

[292] La Chapelle de Ste-Ysabiaul avait été érigée en 1345.

479. — 1535. Reconnaissance par Gilles Delsamme, touchant l'érection de la Chapelle du St-Nom de Jésus en la rue d'Enghien.

Cet acte qui n'est pas indiqué à l'*Inventaire*, m'a été signalé par M. L. Devillers.

480. — 1539. Amortissement accordé aux Grises-Sœurs. (N° 9.)

481. — 1565. Permission accordée au curé de Saint-Nicolas de faire ériger dans le cimetière de Saint-Nicolas, une chapelle pour y célébrer la messe pour les trépassés. (N°s 9 et 245.)

482. — 1576. Permission donnée à l'Abbaye de Vicogne d'ériger une chapelle et oratoire en son refuge de la rue de la Petite-Guerlande. (N°s 9 et 247.)

484. — 1601. Reconnaissance du Magistrat, pour la chapelle érigée au Collége de Houdain. 192 bis. (N°s 9 et 712.)

485. — 1602. Permission d'ériger une chapelle et oratoire en l'hostel d'Haumont. (N°s 9 et 243.)

486. — 1603. Amortissement au profit de l'Abbaye de St-Denis. (N° 717.)

487. — 1603. Grâce accordée aux religieux de Saint-Feuillen pour l'érection d'un oratoire. (N° 244.)

488. — 1608. Amortissement au profit des Jésuites. (N° 9.)

489. — 1608. Amortissement de deux maisons et héritages en la rue du Sart, au profit des Clairisses. (N° 722.)

490. — 1611. Érection de la Chapelle Saint-Julien. (N° 694.)

491. — 1613. Amortissement au profit des Carmélites. (N° 9.)

492. — 1615. Amortissement au profit des Jésuites. (N° 9.)

493. — 1615. Permission d'ériger chapelle dans le Refuge de Maroilles. (N° 716).

494. — 1619. Amortissement de l'hôtel de Saint-Symphorien pour les Filles de Notre-Dame. (N° 731.)

495. — 1627. Reconnaissance des Dominicains pour un petit clocher. (N° 713.)

496. — 1635. Amortissement pour l'abbaye de Lobbes. (N° 9.)

497. — 1636. Amortissement de la maison qui fut ci-devant le Refuge de Lobbes, à présent l'hôtel du prince de Ligne. (N° 729.)

192 bis Le 12 août 1581, Philippe Franeau, seigneur de Hyon, présenta requête au Conseil de ville, « affin d'avoir quelque portion de l'yssue de la Maison de Houdain, pour l'aplicquier à sa maison et héritaige. » — Voir aussi la séance du Conseil, du 28 octobre 1581. (*Arch. comm. de Mons*). — L'hôtel de Hyon était donc alors situé rue de Houdeng.

498. — 1638. Amortissement de la maison qui fut aux Carmélites, près de l'hôtel de Lobbes. (N° 867.)

499. — 1638. Lettres de reconnaisance de l'Abbaye d'Épinlieu, de la permission accordée de pouvoir pendre cloche en un petit clocher à ériger sur leur bâtiment nouveau. (N° 707.)

500. — 1646. Reconnaissance des Capucines, pour l'érection d'un petit clocher à la maison du prince de Ligne. (N° 870.)

501. — 1647-1648. Amortissements pour les Carmes-Déchaussés. (N° 9.)

502. — 1648. Reconnaissance des Bénédictines, pour la permission accordée d'ériger leur église et clocher. (Nos 9 et 839.)

503. — 1648. Amortissement pour les Capucines[293]. (Nos 9 et 721.)

504. — 1654. Amortissement de la maison et héritage des religieuses Ursulines, en la rue des Quiévroix. (Nos 9 et 859.)

505. — 1668. Amortissement de deux maisons en la rue de Nimy, pour bâtir une nouvelle église aux Annonciades-Célestes. (N° 727.)

506. — 1669. Permission d'élever clocher, accordée aux religieuses Annonciades. (N° 703.)

507. — 1669. Amortissement de la maison et église des PP. de l'Oratoire. (Nos 9 et 702.)

508. — 1670. Amortissement de sept jardins au profit des PP. Carmes de la rue du Haut-Bois, pour être appliqués à leur couvent. (N° 720.)

509. — 1673. Amortissement de plusieurs maisons acquises par les Filles de la Congrégation-de-Notre-Dame, et ajoutées à leur couvent pour y établir des écoles. (Nos 66 et 725.)

510. — 1675-1678. Lettres de reconnaissance des Religieuses de la Visitation, touchant l'amortissement de plusieurs jardins et héritages ajoutés à leur couvent. (N° 701.)

511. — 1676. Amortissement pour les Carmes-Déchaussés. (N° 9.)

512. — 1677. Amortissement du Refuge de Lobbes, en la rue du Cul-du-Sac. (Nos 9 et 728.)

513. — 1691. Amortissement au profit des Célestines. (N° 872.)

514. — 1704. Reconnaissance de l'Abbaye de Lobbes, pour l'érection d'une chapelle en son refuge. (N° 906.)

293 Par acte du 12 janvier 1648, Sa Majesté céda à Claire-Françoise de Nancy, princesse de Ligne, la Maison des Munitions de guerre, située au Rivage, pour la construction du couvent des Capucines. (Arch. générales du Royaume, à Bruxelles. Chambre des comptes, carton, n° 559; *Dépouillement du Domaine d'Haynaut suivant le compte de l'an* 1725.)

515. — 1704. Amortissement du Refuge de l'Olive [293 bis]. (N° 881.)

516. — 1705. Permission accordée aux PP. Minimes de changer leur église, de faire clocher, d'y pendre cloche et de rester en possession du fonds. (N° 32.)

517. — 1710. Sentence en faveur du Chapitre contre les Échevins de Mons, au sujet de la construction d'une chapelle ou oratoire en l'honneur de la Sainte-Vierge sur les remparts de cette ville, près de la Blancherie des Chartriers. (N° 83.)

518. — 1726. Amortissement du Refuge de Saint-Ghislain [293 ter]. (N° 927.)

519. — 1760. Amortissement demandé par les PP. Dominicains pour la partie du Parcq que leur avait cédé la ville de Mons. (N° 79.)

520. — 1767 (31 mars). Reconnaissance de 6 s. de rente irrédimible, des religieuses Capucines, pour la grâce leur accordée par le Chapitre de Sainte-Waudru, le 11 dito, de pouvoir mettre des contre-forts sur le terrain du Chapitre le long de la muraille, du côté de la ruelle qui conduit à la rivière, au Béguinage. (N° 216.)

Arch. de l'État, à Mons. *Section du Chapitre de Sainte-Waudru.*

Z.

Extraits des registres aux résolutions du Chapitre de Ste-Waudru, concernant : 1° les amortissements accordés aux corporations religieuses; 2° la construction de chapelles ou de clochers dans la ville de Mons [294].

521. — 1515 (29 décembre). Alors accordet que par grâce les Sœres c'on dist des Repenties polront édiffier leur chappelle en longhesse de xxxvi pieds, vingt-quatre pieds de large dedens œvre, ou environ, à cul-de-lampe, et y ayant six verrières. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 708.)

522. — 1548. (12 mai). Accordé au pater et quatre religieux de la Borne-Agache de pooir érigier une nouvelle églize à la dite Borne-Agache, et fait reconguissance du dit accord, présent notaire et tesmoins, tout prestement.

[293 bis] Un chirographe de 1693, cite une maison et héritage en la rue des Passages, tenant au sieur de Fantignies et au Refuge de l'Abbaye de l'Olive.

[293 ter] On lit dans un compte des droits seigneuriaux de la Grande-Aumône, de l'an 1425 : « Maison et entrepresure Quintin Cannart, gisant en le Cauchie, tenant à le nœfve maison et hostel de Monsigneur l'abbet de l'église de Sainct-Gillain. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

[294] Ces extraits ont été faits par M. L. Devillers, qui me les a communiqués avec une extrême obligeance.

523. — 1551 (31 mai). Lors chergié à Michiel de Trezière d'aller vers Messgrs. Eschevins et leur advertir que Chappittre consentoit l'érigement de la Chapelle au-dehors de la Porte du Parcq 524 bis, pourveu lettrez de recongnoissance sour le scel perpétuel de la ville.

524. — 1554, v. st. (9 mars). Accordé aux Sœurs-Noires de Mons d'avoir chimetière en leur maison, parmi tant qu'elles seront subjectes, advenant que personne laye se volzist faire inhumer illecq, en advertir Chapitre, et d'en faire recongnoissance : ce qu'elles ont promis faire.

525. — 1557 (20 novembre). Sœur Marie Ghossart, mère des Sœurs-Noires, sœurs Anthonnette Cattel, Magdelaine Fovan, Marie Brassart, Jehenne de Bouzanton et Anne Monseur, religieuses du dit couvent, ont recongneu que la bénédiction de leur cloistre à eulx accordée faire par Chapitre, a esté et est par grâce; présent comme notaire, etc.

526. — 1557, v. st. (12 janvier). Conclud de demander aux Eschevins de la ville de Mons, pour l'amortissement de la Maison des Chartriers, que la dite ville a acquis puis aucuns ans, lettres de recongnoissance.

527. — 1559, v. st. (26 mars). Henri Dessus-le-Moustier et Guillaume Fourneau, eschevins de la ville de Mons, tant pour eulx que pour leurs consorts eschevins d'icelle ville, accompaigniez de Michiel Druart et Chrispoffe Gouvion, Maistres de la bonne Maison des Chartriers, requirent lors Chapitre leur voloir accorder povoir faire et construire une chapelle et clochier en la dite Maison des Chartriers et de povoir pendre une cloche au dit clochier. Leur fu leur requeste accordée.

528. — 1573, v. st. (24 janvier). Il s'agit dans cette longue délibération de l'érection de la Chapelle et de l'Ecole dominicale que les Échevins avaient fait construire en la Halle-aux-Draps, sans l'autorisation préalable du Chapitre. (*Invent. des titres du Chapitre*, n°s 245 et 718.)

529. — 1592 (10 décembre). Les Jésuites demandent l'autorisation de construire une église avec clocher.

Un compte du Chapitre nous apprend que, le 21 mars 1597, des chanoinesses assistèrent à la bénédiction de la cloche de l'église des Jésuites, et firent à cette occasion un présent de c livres.

L. Devillers, *Analectes*, Ann. du Cercle arch., tome viii, pp. 166 et suiv.

530. — 1601 (17 mars). Sur la requeste faicte par les maistresse et religieuses du couvent des Sœurs-Noires, de l'Ordre de St-Augustin, remonstrant qu'elles auroient acquis certaine maison et héritage de la vesve de... joindant de tous costés à leur héritage, et ont requis leur volloir accorder l'amortissement soubz quelque petite redevance amiable. Conclu de amortir

524 bis. Cette chapelle, dite de N.-D. de Cambron, n'a été démolie qu'en 1817, lors de l'érection des fortifications.

ladite maison et héritage, en payant cincq sols tournois l'an pour recongnoissance de la dite grasce.

531. — 1602 (17 septembre). Ordonné au recepveur-général de donner en aulmosne et advanchement des fraix du nouveau clochier que les Religieuses de Ste-Clare ont fait sur leur église, la somme de douze livres tournois. Les dis sœurs ont fait présenter par le dit recepveur-général en Chapitre une platine d'argent en recognoissanse de la grâce et accord à elles fait de povoir érigier ledit clochier. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 9.)

532. — 1605 (5 mars). Me Phles de le Samme, pensionnaire de la ville de Mons, a remonstré que l'on at la volonté de érigier une chapelle à la Maison des pauvres Orphelins de ceste ville; ayant requis leur volloir donner grâce et permission de pouvoir érigier chapelle : ce que at esté ordonnet et accordet, moyennant lettre de recongnissance avec une platine d'argent.

533. — 1628 (4 novembre). Permis aux PP. Minimes d'ériger chapelle, clocher et pendre cloche.

534. — 1638 (20 novembre). Accordé aux Dominicains l'amortissement du terrain acheté sur le Parc, rue des Telliers et aux environs, pour le bastiment de leur maison, à la recongnoissance de deux chapons par an sans rachat, et lettre avouée des supérieurs. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 730).

535. — 1663 (2 mai). Les Capucines obtiennent permission de faire construire une autre chapelle et clocher, à peu-près comme la première. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 696.)

536. — 1663 (24 octobre). Les Bénédictines obtiennent la même grâce.

537. — 1665 (28 juillet). Recognoissance de la grâce octroyée par le Chapitre de St-Waudru, pour l'érection de l'oratoire des PP. Carmes-Réformez, en la maison de la *Longue allée*, rue du Haut-Bois.

538. — 1667 (6 avril). Sur la requête des Filles de N.-D. de cette ville, prétendant l'amortissement des maisons gisantes en la Nœufve-rue, pour servir d'escolle à instruire la jeunesse. Conclu d'amortir les dites maisons, attendu que c'est pour un bien public et pour servir d'escolle à instruire la jeunesse qui est fort nombreuse aujourd'huy ; parmi la recognoissance, etc.

539. — 1663 (4 avril et 16 mai). Carmes-Reformez, de la rue du Haut-bois, peuvent ouvrir leur chapelle et faire un petit clocher avec un cocquelet. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 692.)

540. — 1668 (25 août). Les Célestines peuvent construire leur église.

541. — 1687 (8 octobre). Permission d'ériger un clocher et y pendre deux cloches, aussi d'apposer une croix sur le frontispice de leur nouvelle église, accordée aux Carmes-Déchaussés.

542. — 1688 (28 avril). Amortissement d'une maison et de trois maison-

nettes, rue de Quiéveroy, au profit des Ursulines, accordé par le Chapitre, sous une reconnaissance annuelle d'un chapon et de 30 l. de rente irrédimible.

544. — 1704 (3 décembre). Les Ursulines sont autorisées à faire reconstruire leur église et clocher.

545. — 1704 (11 décembre). Les Minimes reçoivent la permission de s'établir dans la chapelle des Arbalestriers.

546. — 1711 (15 juillet). Filles de Sainte-Marie obtiennent la permission d'élever un clocher.

547. — 1722 (15 juillet). Permis aux Dominicains de faire un nouveau clocher.

548. — 1727 (12 février). Accordé aux Srs Abbé et religieux de St-Ghislain permission d'ériger une chapelle avec clocher en leur nouveau refuge à Mons, en la rue des Quiévroix.

549. — 1728 (21 avril). Les PP. Carmes-Chaussés peuvent construire une nouvelle église à la rue du Haut-bois. (*Invent. des titres du Chapitre*, n° 921.)

550. — 1741 (21 juin). Hôtel de Landas, rue d'Havré, devient le Refuge de Bélian.

551. — 1793 (30 octobre). Octroi aux Religieux de St-Feuillen d'acheter l'hôtel de la rue d'Havré, ayant vendu celui derrière la Halle.

Arch. de l'État à Mons. Section du Chapitre de Sainte-Waudru.

AA.

Chassereau des cens et rentes que li église de medame Sainte-Waudru a en le ditte ville de Mons, renovelet en l'an 1349.

552. — Messire li cuens de Haynau, pour le Castiel de Mons, v s.

553. — Li castelains de Mons, pour le doingnon [294 ter] de ce Castiel.

554. — Maroie qui fut femme Willaume dou Parch, pour pluiseurs maisons

[294 ter] De Saint-Genois (*Monuments anciens*, tome I, pp. 236, 354, 397) analyse plusieurs actes du XIVe siècle, qui font connaître la distribution intérieure du Castel de Mons. Ces documents constatent qu'il y existait : une chapelle, une salle aux plaids, la chambre du donjon, la chambre du comte. — Le testament de Jean II d'Avesnes fut fait, l'an 1302, « en le cambre dou dognon ou Castiel de Mons. »

et une masure séant devant le maison qui fut Willaume de l'Esplasche, en le ruelle le Profien [294 quater].

[555]. — Piérars Dousart, pour se maison tenant à le Halle-des-plices.

[556]. — Gillos li Tilliers, pour ij pièches de courtil qui sielles delès le puch furnet en l'Auerie dou Parch, delès fossés.

[557]. — Monnes li maçons, pour l'iestre qui (fut) Brune le fruiteresse ès Grouseliers.

[558]. — Piérars Despiennes, pour une maison qui fut Jakt de Saint-Pierre devant le maison le curet de Saint-Nicolay.

[559]. — Messire Jakèmes dou Parch, pour une maison tenant à le sienne qui siet en le ruelle qui-va viers les maisons de l'Asmône.

[560]. — Li Eskevins de Mons, pour les Maisiaus dou Pain [295] et del Char.

[561] — *Item*, doivent-il pour le maison qui fu Pière le fendeur en le Couture Saint-Jehan.

[562]. — Messire Jehan de Haynnau, pour sa maison c'on dist le Bassecourt [295 bis], qui fut monseigneur Bauduin de Biaumont [295 ter], en le Pesserie.

[563]. — Piérars.... et maistres Jakèmes li Vigreus, pour j courtil en l'Auerie, hors des fossés de le ville.

[564]. — *Item*, doivent-elles pour j courtil qui fu Piérars de Renlies et Colart de l'Auwerie, là-tenant.

[294 quater] *Annexes*, n° 577. — Par testament en date de 1305, Adam de Quarignon légua à l'Hôpital Le Taye, à Mons, 2 sols par an sur un courtil en le ruelle le Pouroffien. — Un compte de la Grande-Aumône, de l'an 1371, porte : « Maison en le Triperie sour le touket de le ruelle Proffien. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

[295] Un compte de la Grande-Aumône, de 1371, porte : « Rue de Havrech. Jehans De le Porte de l'ostel à le *Clef*, pour se maison tenant as Maisiauls dou Pain. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

[295 bis] On lit dans la charte-loi de Cuesmes, de l'an 1297 : « *Item*.... se puellent toutes les bestes de le ville (de Cuesmes) campier jusques au pret Monseigneur de Haynault vers le Bassecourt à Mons et jusques à le Voye-des-Vacques et jusques à le Planeque des Escholliers. » — Et plus loin : « *Item*, doit le ville de Cuesmes retenir et refaire le Plancque des Escholliers de Mons qui est dalez le Porte du Rivaige, parmi tant que le ville en rechoipt chacun an de rente à tousiours sur le maison et yestre, etc. » (*Arch. de l'État, à Mons.* — *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut*, etc., t. III, p. 105.)

[295 ter] De St-Genois (*Monuments anciens*, tome I, p. 353) analyse un acte fait à Mons, en 1296, « en la maison de feu Mgr. Bauduin d'Avesnes » qui était comte et seigneur de Beaumont.

[565]. — Willekin de Pottes, por j courtil qui fu Colart de l'Auwerie [296], delès le fossé Cokelet.

[566]. — Li fille Loys Biertrant, por j courtil as Pollies qui fu Renier de Gemblues, tenant à Pière Corostil.

Arch. communales de Mons.

BB.

Chassereau d'actes de déshéritance et d'adhéritance passés devant les Mayeurs et échevins des seigneuries du Chapitre de Sainte-Waudru, de 1265 à 1460.

[567]. — 1370 (11 mars). Maison Mahiu de Trouille, séant en le rue de le Ghierlande, tenant à le ruelle c'on dist Catel [296 bis]. (F° 329 v°.)

[568]. — 1381 (2 juillet). Maison séant en le Ghierlande, sour le touket de le rue dou Pont de Cantimpret. (F° 332 v°.)

Arch. de l'État, à Mons. Section du Chapitre de Ste-Waudru.

CC.

Chassereau des cens et rentes de la Mairie du Chapitre de Sainte-Waudru, de l'an 1411 [297].

[569]. — Maison..., à l'*Ome sauvage*, faisant le touket de le rue allant du Marchiet ou Parcq. (F° 1.)

[296] Colars del Awerie est cité dans le Cartulaire de 1265, parmi ceux : « ki doivent des Nouveaux Sars. »

[296 bis] On lit dans le Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1411 (F° 6 v°) : « Lidis mess. li contes assenet sur sen dit ostel de Naste, sur tel partie qu'il y a compris de le maison qui fut messire *Jehan Catel*, priestre, pour l'obit Audeghon et Boinne Joie, jadis femme Jehan Ghellet. » Cette mention semble indiquer que la ruelle *Catel* est la rue actuelle de Naast, laquelle autrefois s'appelait indifféremment rue ou ruelle de Naast. (*Chassereau* de 1551, Bull. du Cercle arch., 2e série, p. 531.— *Annexes*, n° 18).— La rue actuelle de la Terre-du-Prince a porté aussi le nom de rue de Naast. C'est ce que prouvent les n°s 265 et 571 des *Annexes*, ainsi que la criée, en date du 7 décembre 1691, « d'une maison, en la rue de Naast ou Terre-du-Prince. »

[297] Les extraits marqués d'un astérisque, sont conformes au Chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399. (*Arch. de l'État, à Mons.*)

570*. — En le rue de le Triperie. Trois maisons tenans l'unes à l'autre et couviertes d'escaille... faisant le touket de le ruelle qui va en le Cauchie, et tenant d'une part, par-derrière le Triperie, à le maison qui fut Alexis de Gierpines, et d'autre part, en le dite ruelle, as maisons que le ville y fist faire. (F° 2.)

571*. — En le rue de Naste. Monseigneur de La Hamaide, pour le courtil de son ostel, qui fut dame Mabille dou Parcq et despuis Monseigneur de Gomignies... tenant par-deviers le Croix-en-Cantimpret à le maison le curé de Saint-Germain [297 bis]. (F° 2 v°.)

572*. — En le rue Desous-le-Mont-dou-Parc. (F° 3.)

573. — En le rue dou Fosset. Maison tenant d'une part à l'Orde-ruelle. (F° 3 v°.)

574. — En le Grand'rue. Maison faisant le touket d'iceli rue devant la Halle-au-bled, tenant d'une part à l'ostel monseigneur de Haverech. (F° 8.)

575. — En le rue de le Croix-en-le-Place. Gérard de Ville, escuyers, pour le gardin au-derière de se maison, devant le Croix-en-le-Place... est assavoir sur une partie dou dit gardin gisant près de la Trouille, qui est à l'autre leis des Wazenières. (F° 10.)

Item, sur une autre partie dou gardin de la dite maison, par-delà la dite Trouile, appelet les Wazenières. (F° 11.)

576. — Jehans Piérars, vieswariers, pour se maison gisant en le Noble-rue.

577*. — En le rue de le Croix-en-le-Place. Maison à l'entrée de le ruelle le Pouroffiène. (F° 11.)

578. — En le rue de le Triperie. Maison tenant à le maison Jehan Craspournient, c'on dist l'ostel à le *Couppe-d'Or*. (F° 12.)

579. — Li doyens de le Draperie de Mons, pour le maison qui fut Ankiel le Grumelière en Haultbos, de laquelle maison on a fait les Polies de la dite ville de Mons, tenant, d'une part, à l'ostel de Bonne-Esperanche, et d'autre part, as petites maisons de le dite Draperie. (F° 12 v°.)

580. — En la rue de Haverech. Mess. li Abbés de Saint-Feuillen [298], pour son hostel qui fu medame de Mierulle. (F° 13.)

581. — En le rue des Grousseliers. Maisons gisans ès Grouseillers qui furent Jehan Gillekart de Harveng, devant le puch, assez près des terrées. (F° 13 v°.)

[297 bis] On lit dans un compte de la Grande-Aumône, de l'an 1371 : « Grange en la rue de Naste devant l'Attre de St-Germain. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

[298] Un chassereau de la Mairie de Ste-Waudru, de l'an 1399, porte : « Maison oultre le Pont de Cantimpret qui fut Monseigneur l'abbé de St-Feuillyen, tenant à le maison qui fut Monseigneur de Boussu. »

[582]. — En le rue de Nimy. Maison tenant à l'ostel monseigneur de Ligne, c'on dist l'hostel de Bailluel. (F° 14 v°.)

[583]. — En le rue dou Parcq. Maison, grange, courtil, qui fut Jehan Caudillon.... tenant par-derrière viers le Castiel à l'issue de le maison Jehan Thiery. (F° 16.)

[584]*. — En le rue des Telliers... Maison... séant en le rue qui va de le rue des Telliers as terrées viers le Tour-Brisie. (F° 17.)

[585]*. — En le rue de le Capelle dou Sart et Derrière-le-Castiel. Medame li abbesse de Ghillenghien, pour son ostel derrière ledit Castiel. (F° 18.)

[586]. — Maison, gardin et courtil.... dalès le puch à l'entrée de le ruelle des Compagnons, sur le touket par-deviers le Croix-en-Kévrois, tenant d'une part à ledite ruelle des Compaignons et tout au-long par-derière, et d'autre part à le rue devant le Tour dou Dos-d'âne[299 bis]. (F° 19.)

[587]. — En le rue de Kévrois. Li maisons et courtils qui fu frère Jehan Borgne-Aghace... pour l'amortissement que Capitles consent as Frères de le Tierche-Ordenne, pour demorer et avoir leur résidence à tousiours.

[588]. — En le rue de le Peskerie. Le curé de Cantimpret, pour pluiseurs maisons et héritaiges séans entre l'ostel monseigneur Jehan de Bavière, esleu de Liége, c'on dist l'ostel de Biaumont, et le Pont en le Peskerie.

[589]. — Ostel de Hérinnes. Medame de Stainkierke, pour une maison qu'elle avoit gisant en le rue qui va de le Tripperie à le Halle-au-bled[300], faisant le toucquet de le dite rue. (F° 53 v°.)

Arch. de l'État à Mons. *Section du Chapitre de Ste-Waudru.*

[299 bis] Il résulte d'un compte de la ville, que la Tour du Dos-d'asne et la Tour du Rivage avaient été construites en 1340. — Des documents, datés de 1424 et 1425, mentionnent, indépendamment des tours précitées : 1° Le Garitte-au-moulin empriès le Grosse-Tour ; 2° Le Tour Saint-Jorge,... c'est la deffence dou bachin qui est daleis le Porte dou Parcq ; 3° Li Maille (allée d'arbres) enssuivant la dite Tour Saint-Jorge ; 4° Le Tour-quarrée desous les tierrées entre le Porte de le Garite et le Porte de Bertaimont. (*Particularités sur Jacqueline de Bavière*, pp. 82 et 106).

[300] La rue dont il s'agit, est celle connue plus tard sous le nom de rue Notre-Dame, et enfin sous celui de rue des Fripiers. — *Annexes*, n°s 184, 220, 276 bis, 574. — Note 312.

DD.

Chassereau de la Mairie du Chapitre de Ste-Waudru, de l'an 1790.

[590]. — Maison rue de la Clef, enseignée le *Cerf*[300 bis], tenant par-dessus à l'entrée de la Comédie.

[591]. — Jardin des Religieuses supprimées de Sainte-Claire, à front la rue des Quiévroix, mis à présent à usage de Boulengerie et magasin militaire.

[592]. — Les religieuses Bénédictines, au lieu du seigneur comte de Bucquoy, doivent sur leur maison de *Paix-du-cœur*[300 ter], tenant à la ruelle allant aux nouveaux jardins...

Arch. de l'État, à Mons. *Section du Chapitre de Ste-Waudru.*

EE.

Comptes des rentes et seigneuries de la Grande-Aumône des pauvres.

MIL CC...

[593]. — Le rue de Biertaimont...

[595]. — Del Pont-à-Trouille jusques à le rue de le Cauchie[301].

[300 bis] Dans un compte de la recette du comté de Hainaut, de 1381-1382, on lit : « De Colart Joye, bouchier, pour le quatrième étal des Maisiauls de le Char, gisant en le reng qui est al encontre del hostel au *Chierf.* » (Arch. générales du Royaume, à Bruxelles, *Chambre des Comptes*, n° 3192.) — *Annexes*, n° 560.

[300 ter] Il existe aux Archives de l'Administration des Hospices de Mons, un dossier « touchant le fait Gille de Chimay, callengié et prins prisonnier par les sergans de la Ville en le maison et hostel que on dist *Paix-de-Cœur*, estant emprès l'église du Beghinaige, sour le justice de Coesmes, le jour de l'an, l'an 1451 (1452 n. st.). » — Liasse de pièces relatives aux limites de la seigneurie de Cuesmes dans la ville de Mons, Carton du Béguinage de Cantimpret.

[301] On conserve aux Archives de l'État, à Mons, l'original avec sceau de plomb, des lettres en latin, données le dimanche après la Trinité 1286, par Jean de Villers, maître de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et concernant une rente due au Chapitre de Sainte-Waudru à Mons, sur une maison que l'Ordre de St-Jean possédait dans la rue de la Chaussée. (*In vico qui vulgariter dicitur vicus in Calceia de Montibus.*)

596. — Li rue de Hautbos 301 bis et li Esplache 302.

597. — El Markiet viers le Castiel et en le Seuwe 303.

598. — Li rue de Haverech.

599. — En li rue des Grouseliers.

600. — En li rue de Nimy 303 bis.

601. — En li rue don Parch, de Kévrois 304.

1290.

602. — Ou Markiet, en le Sewe et en le Potterie 304 bis.

603. — Rue des Grouseliers, en Mon-Scouvet 304 ter et ou Fosset 304 quater.

301 bis Autrefois la rue du Hautbois s'étendait depuis la rue d'Havré jusque la Croix-Place, c'est-à-dire qu'elle comprenait les rues actuelles du Hautbois, de la Halle, des Chartriers. La rue actuelle de Houdeng s'appelait aussi rue du Hautbois. (*Annexes*, nos 29, 181, 297. — Notes 219, 280.) — J'ai lu un acte du 2 septembre 1791, relatif à la vente de la Brasserie de *l'Empereur*, « située rue du Hautbois sur la Croix-Place, tenant par-derrière à la rivière de Trouille. »

302 C'est la Croix-Place actuelle. — *Annexes*, nos 607 et 614.

303 Dans des lettres, de l'an 1348, relatives à l'agrandissement du Marché, le Grand-bailli donna pouvoir aux Echevins « de faire prisier et abbattre toutes les maisons... qui sont à un lés et à l'autre, entre le Seuve (coulant d'eau) et le rue de Nimy. » (A. Lacroix, *Notice sur le sceau primitif de Mons*, etc., Ann. du Cercle arch., tome VII, p. 389.)

303 bis Depuis l'impression de la Note 245, j'ai eu connaissance d'un acte du 13 mars 1371, concernant l'hôpital des Apôtres. Ce chirographe porte : « Maison en le rue de Nimy, tenant à le rue qui va à le Walierne. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*) — Ce qui prouve combien est ancienne la rue actuellement appelée rue des Quatre-fils-Aimond.

304 *Kevrois*, *Kievroi*, c'est-à-dire chemin ou voie des chèvres (Hécart, *Dictionnaire Rouchi-français*, au mot : Kièvre ; Roquefort, au mot : Roye.) — Un auteur avait déjà émis cette conjecture : qu'un « Kévroi ou Quiévroi pourrait bien être un lieu de pâturage pour les chèvres. La terminaison *oi* emporte une idée de localité : l'aulnois, le jonquois, le buquois, lieux couverts d'aulnes, de joncs, de buis. » (*Le Véritable almanach historique du Hainaut*, année 1853.) — On a écrit qu'en 1295, le seigneur de Chièvres avait fait construire, à Mons, un hôtel dans une rue qui dut à cette circonstance la dénomination de rue des Quièvroix ou Chièvroix. C'est une erreur ; car *Le Kevroix* (et cela résulte des comptes de la Grande-Aumône) existait même avant 1290.

304 bis On lit dans un chirographe, de 1423 : « Maison, en le rue de le Potterie... faisant toucquet à le ruelle qui s'avalle derrière le cuer de l'église de Saint-Germain. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

304 ter En 1297, Gilos de Mont-Scouvet fit donation à la Commune-Aumône, d'une rente sur cinq pièces de courtil tenues de l'Hôpital St-Nicolas en la rue d'Havré. (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

304 quater En 1287, Thomas Rainuart fit donation à la Commune-Aumône de sa maison située en la rue du Fosset. (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*)

[604]. — Thiebault Brisions, pour se maison en le Tilerio.

1307.

[605]. — En le rue des Grouseliers, en Mont-Scouvet et ou Fosset. Li hoirs Jehans Dou Four, pour se maison au Passaige.

1351.

[606]. — Biertaimont, dou Pont-à-Trouille jusques au Marquiet.

[607]. — Hautbos, Tripperie et l'Esplache.

1374.

[608]. — Maison tenant au Rieu de Condé, delès les Frères-Meneurs, séant devant l'hospitaul Dou Sart que on dict Saint-Jullyen.

1388.

[609]. — Pour le sourcens de le maison qui fut Jakemart Colrostit, séant deviers les Moulins Jumiaulx[305]... et appartenant à l'Amonsne pour le partie dou dit otel et partie dou jardin; les ij pars... pour le court et yssue sour le Petite-Triperie à mesdemiselles medame Saincte-Waudrud et à monseigneur Pière Andrieu pour se cappellenie.

[305] Le *Moulin-Jumeau* et le *Moulin-au-Pont*, dont l'existence remonte vraisemblablement au-delà du XIIIe siècle, appartenaient au comte de Hainaut (*Annexes*, n° 92; Notes 71 et 204). — Par lettres-patentes, du 5 Avril 1784, l'Empereur Joseph II céda en arrentement-perpétuel au Magistrat de Mons, moyennant la somme annuelle de 7982 livres, « tous les moulins banaux faisant partie du Domaine au quartier de cette ville, au nombre de six, savoir : le *Moulin-au-Bois*, le *Moulin Pally*, et les quatre autres situés dans la dite ville; ensemble les Fouleries des *Moulins-au-Bois, du Bie*, et de *Saint-Pierre*. » (Arch. générales du Royaume, à Bruxelles; *Conseil des Finances*, Registre aux octrois et actes commençant le 7 mai 1783, vol. 272, fos 20 v° à 24 v°. — Id. *Conseil des Finances*, Domaines de Mons, carton n° 591). — Le 10 avril 1823, la Régence vendit publiquement le *Moulin-au-Bois* pour le prix de 21,130 florins, et le *Moulin-au-Pont* pour 13,223 florins; le 19 du même mois, elle adjugea le *Moulin-Jumeau* pour 15,000 florins. (*Mémoires inédits d'un ancien conseiller de Régence.*) — Le 6 mai 1863, le Conseil communal décréta la suppression, à l'intérieur de la ville, de la rivière de Trouille et le creusement, à l'extérieur, d'un nouveau lit. L'exécution de ce travail d'utilité publique devait entraîner la suppression des deux moulins établis sur la partie de la rivière, traversant la ville. Dans sa séance du 3 février 1866, le Conseil décréta la démolition partielle des bâtiments du *Moulin-Jumeau* qui avait été récemment acquis pour le prix de 40,000 francs. Sur recours public tenu le 27 décembre 1867, le *Moulin-au-Pont*, appartenant aux héritiers Paulet, fut acheté par le Collége échevinal pour la somme de 70,000 francs, et cette acquisition fut ratifiée le lendemain par le Conseil communal.

1402.

610. — Maison gisant en le rue de le Couronne[305 bis].

1403.

610 bis. — Rue des Moustiers allant jusques à le Tripperie.

1410.

611. — Rechut pour l'issue et entrée de le grange le dit Henri Cambelot faisant touket de le nœfve rue qui s'en va au Noviaul-Welz.

1486.

611 bis. — Maison en le rue des Clercqz[305 ter]...

1531.

612. — Maison rue des Marcottes[306].

1610.

612 bis. — Thieulleryе. La vesve Nicolas de Braine, au lieu des hoirs Jean Ansseau, dit *Mouton*, pour leurs maisons, *prets*, jardins, contenant deux bonniers et demi, tenant à l'héritage de la ville, à la ruelle du Quesne-as-Marrez, et par-derrière aux ramparts[306 bis].

Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.

[305 bis] Cette rue, ouverte vers 1385, tire son nom d'un hôtel qui portait pour enseigne la *Couronne*. On lit, en effet, dans un compte des cens et rentes de la Grande-Aumône, de 1425 : « Pour l'ostel à *le Couronne* séant en le Cauchie, de la quelle maison on a fait d'une partie une rue allant de le Cauchie en le Tripperie. » — Un compte des droits seigneuriaux de la Grande-Aumône, de 1450, porte : « Maison en le rue de le Cauchie qui judis fut del éritaige del hostel à le *Couronne*, faisant touequet à le rue de le Couronne. » — *Annexes*, n° 570.

[305 ter] Le dernier de septembre 1515, le Conseil de ville accorda à un habitant l'autorisation « de faire un pont deseure le Welz de la rue des Clercqs, afin de pouvoir entrer en sa maison. » (*Arch. communales de Mons.*)

[306] *Annexes*, n° 108. — Note 208 bis.

[306 bis] Il s'agit du Pré-Mouton. — *Annexes*, n° 42. — Note 200.

FF.

Cartulaire des cens et rentes dues à l'hôpitaul Saint-Nicolay, le Maison des Appostèles, le Maison St-Laddre, l'ospitaul de Housdeng, l'ospitaul maistre Jehan le Taye, le Maison Ste-Ysabiel et l'ospitaul St-Jullyen..... l'an 1405 [307].

612 ter. — Le Markiet. Robiers Crohins, recheveur de Haynnau, doit... pour se maison et yestre séant al entrée dou Markiet que on dist l'*Ostel au Levrier* [307 bis], qui fu Gobert Joye, tenant d'une part à le maison qui fu Jehan de Jourbise, et d'autre part à le maison Colart Cornet, wantier...

613. — Rue de Biertaimont, Grand'rue et le Cauchie. Huars Houniaux, peskieus, pour son yestre... tenant à le ruelle de Condet [307 ter].

613 bis. — Rue dou Castiel, Pottrie, et rue de l'Escolle despuis le Moustier jusques à le rue de le Tripperie.

614. — Haultbos, Tripperie, Crois-en-l'Esplache et Cul-dou-Sacq.

615. — Rue d'Enghien commenchant à l'entrée dou Markiet.

616. — Yssue de l'hostel au Miroir [308], séant en le rue dou Fosset.

617. — Rue des Moustiers et Desous-l'Encloistre.

Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.

307 Un acte du mois de février 1267 (n. st.) mentionne « le Maison Saint-Nicholai en le rue de Haverech, le Maison des Apostèles, le Maison Saint-Lasdre, l'Hospital de Cantinpret, le Cumune-Aumosne des povres. » (L. Devillers, *Cartulaire du Béguinage*, Ann. du Cercle arch., tome vi, p. 237.)

307 bis On lit dans un compte des droits seigneuriaux de la Grande-Aumône, de 1506 : « Maison et héritage gisant sur le dit Marchiet, tenant à l'héritaige de Loys Malapert, portant l'enseigne du *Blan Levrier*. » C'est la maison indiquée actuellement sous le nº 36 de la Grand'Place, et dont la façade monumentale date de 1530.

307 ter Un chassereau de la Grande-Aumône, de 1641, porte : « Maison, tasnerie et brasserie, au-devant de l'hospital Saint-Julien, tenant par-derrière au Rieu de Condé. » — *Annexes*, nºˢ 3 bis et 608.

308 Il existe aux Archives de l'Etat, à Mons, dans le dossier d'un procès soutenu par le Chapitre de Ste-Waudru, d'intéressants documents, relatifs à l'ouverture de la rue du Miroir. L'un de ces documents rappelle que le 31 décembre 1542 et le 1er janvier 1543, « le commis de la ville tint recours par portions des maisons des *Grand* et *Petit-Miroir* mis à usance de rue et waressaix depuis le Marchiet et *Griffon d'argent* jusques à le rue du Fosset. » — On trouve aussi dans ce dossier un plan colorié, dressé en 1648, figurant une partie du Marché (Grand' Place actuelle), de la rue Neuve, et de la rue de Nimy, ainsi que la ruelle du Noir-Levrier, l'issue de cette ruelle, et « la rue de la Cour du Miroir descendante au Marché-du-poisson, faite en l'an 1544. » Le plan indique les noms des propriétaires des maisons situées dans ces rues. — *Annexes*, nºˢ 21, 23.; Notes 165, 197 bis.

GG.

Cacherel des parties des cens et rentes appartenant à l'ospitaul Monseigneur Saint-Nicolas en le rue de Haverech à Mons et à l'ospitaul St-Julien, commenchié... en l'an 1459.

618. — Rue Sanson et rue Notre-Dame.

619. — Rue des Juys. Le Seigneur de Havrech doit... sour une pièce de terre au-derière de son hostel, tenant as murs des Fre-Mineurs et tenant au Joncquoy [309].

Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.

HH.

Compte des cens et rentes que on doit al ospitaul des Appostèles et al ospitaul Monsigneur Louwis, de l'an 1369.

620. — Maison en Hautbos, tenant d'une part al ostel de Bonne-Espéranche.

621. — Maison Piérart de Hayne, séant devant l'ostel à Paon en le rue dou Parch.

Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.

JJ.

Registres intitulés : « *Œuvres de Loi.* »

622. — 1464 (7 mars). Maison que on dist à l'*Estoille*... gisant à l'entrée de le rue de la Cauchie.... faisant toucquet au-devant de l'ostel du *Heaulme* sur le rue de le Triperie. (Tome I, f° 25.)

[309] M. Lacroix a publié un compte, rendu, en 1292, par Jehan Villain aux Échevins de Mons, et dans lequel le comptable renseigne en recettes « les louages dou Jonkoit et des Werissaix. » — En 1318, la ville vendit deux bonniers de werrissay au Jonkoit. (*Ann. du Cercle arch.*, tome VIII, p. 386; tome X, p. 539.)

[623]. — 1433 (7 février). Maison... gisant en le rue dou Paon, tenant d'une part à l'éritaige et issue de le *Maison de le Paix* [310]. (Tome I, f° 32.)

[624]. — 1435 (4 mai). Maison en le rue de Nimy au lieu c'on dist en l'Owerie, tenant d'une part au courtil Leurent As-aulx, et d'autre as terrées de le ville. (Tome I, f° 161 v°.)

[625]. — 1414 (6 septembre). Maison en le rue que on dist le Thuilier [311], allant derrière les *Polies*. (Tome II, f° 416 r°.)

[626]. — 1366 (9 décembre). Maison..... séant en le rue de le Halle-au-bled à Mons [312], viers le Peskerie. (Tome III, f° 509.)

[627]. — 1435 (5 avril). Maison... faisant toucquet à le rue c'on dist des Juys, allant viers les Moullins-Jumiaux. (Tome III, f° 581 v°.)

Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.

CHARLES ROUSSELLE.

---

[310] On lit dans un compte de la Grande-Aumône, de 1374 : « Le ville de Mons doit pour les deux maisons séant devant l'ostel au *Paon*, acquises pour faire une issue à le Maison-de-Paix. » (*Arch. de l'Administration des Hospices de Mons.*) — Le 7 août 1512, le Conseil de ville résolut d'acheter une maison joignant la Prison nouvellement édifiée à l'issue de la Maison-de-Paix. (*Arch. comm. de Mons.*)

[311] C'est la rue du Cul-du-Sac, puisque les *Pollies* occupaient l'emplacement de la maison portant actuellement le n° 39 de la rue de la Halle. — *Annexes*, n°s 29, 289, 579. — Notes 272 quater, 301 bis.

[312] Où était alors située cette rue ? Un compte de la Grande-Aumône, de 1371, jette quelque jour sur ce point. On lit, en effet, dans ce document : « Jakème de Cuesmes, pour se maison qui fut *Jehan d'Avesnes*, en le rue de le Halle-au-bled. » Peut-être, s'agit-il de Jehan de Haynnau, de la famille des d'Avesnes, sire de Beaumont, qui signait, en 1345, au nom de l'Empereur Louis de Bavière, une charte octroyée aux Echevins de Mons, et qui mourut en 1356. S'il en est ainsi, la Halle-au-bled aurait existé, à une époque très-reculée, près de « le Peskerie, » dans la rue de la Bassecourt de Beaumont, appelée de nos jours, rue de Liége (*Annexes*, n° 562; Note 72). Plus tard, elle fut placée à la Grand'Rue (*Annexes*, n°s 117, 123, 128, 276 bis, 574, 589; Note 300); en 1562, on la transféra dans la partie de la rue du Hautbois, nommée depuis rue de la Halle. (*Annexes*, n° 128; Note 301 bis.)

TABLE.

La lettre A renvoie aux Annexes; la lettre N aux Notes placées au bas des pages.

Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du document le plus ancien où le nom se trouve cité.

Rues, ruelles, cours, places, etc., etc.

Rue allant au Chierf-vollant (1520). A. 161.
Rue derrière l'ostel de Chimay (1506). A. 190. — N. 224.
Rue allant à le Chimentière de Ste-Margherite (1525). A. 89.
Ruelle allant en la Chimetière St-Nicolas (1548). A. 310.
Rue des Cinq-Visages (1693). A. 37 bis. — N. 224.
Chasse des Clairisses (1720). A. 412.
Rue de la Clef (1577). A. 590. — N. 168, 285 quater.
Rue des Clercqz, rue des Clers. (1486). A. 313, 611 bis. — N. 78, 194, 305 ter.
Passaige le Cochette (1416). A. 178. — Voy. *Passaige le Koichette*.
Le fossé Cokelet (1344). A. 565. — N. 208.
Rue des Compaignons (1512). A. 126, 193, 197, 356, 393, 412.
Ruelle des Compaignons (1411). A. 586.
Rue des Compaignons, *aliàs* de Sepmeries (1585). A. 364.
Chasse de la rue des Compagnons (1692). N. 276 bis.
Ruelle le Comte (1404). A. 14 bis.
Ruèle de Condé (1295). A. 3 bis, 613.
Rieu de Condé (1374). A. 608. — N. 307 ter.
Pons-les-Cordeliers (1580). A. 163.
Pret Corrostit (1365). A. 140. — N. 212 ter.
Rue de la Couppe (1693). A. 37 bis, 402, 413.
Rue de le Couronne (1402). A. 610. — N. 305 bis.
Courte-rue ou rue Sans-maison (1693). A. 37 bis. — N. 246.
Le Croix-en-Cantimpret (1399). A. 571.
Rue de le Croix-en-Cantimpret (1399). N. 250.
Rue deschendant de le Croix-de-Cantimpret au Rivaige (1495). A. 291.
Crois-en-Kevrois (1411). A. 586.
Crois-en-l'Esplache, Croix-en-le-Plache, Croix-Place (1399). A. 191, 228, 312, 575, 577, 614. — N. 301 bis, 302. — Voy. *Esplache*.
Rue de le Croix-en-le-Plache, rue de le Croix-Place, (1399). A. 298, 575, 577.
Cronque-rue (1693). N. 198, 269 bis.
Seigneurie et Justice de Cuesmes, à Mons (1427). N. 65, 300 ter.
Cul-du-Sac (1405). A 37 bis, 311 bis, 396, 406, 614. — N. 272 quater, 284, 311.
Rue du Cul-du-Sac (1521). A. 289, 418, 441, 512.
Rue du Cul-du-Sac, ci-devant la Vièse-Thieullerie (1521). A. 289.
Chasse des jardins au Cul-du-Sac (1660). A. 212.
Les trois Chasses du Cul-du-Sac (1693). A. 37 bis.
Chasse qui conduit du Cul-du-Sac au rempart (1681). A. 396.
Rieu des Curies (1555). A. 333.

Rue des Dames-Oyseuses (1569). A. 37, 215, 246, 431. — N. 286 bis.
Rue Dame-Oiseuse, *aliàs* de Frésin (1569). A. 243.
Rue des Dames-Oiseuses, ditte N.-D. Débonnaire (1720). A. 414.
Rue aux Degretz (1478). A. 260. — N. 218.

Rue du Dieu des Indes (1691). A. 216.

Rue des Dominicains (1693). A. 222, 425. — N. 282.

Rue devant le Tour dou Dos-d'asne (1411). A. 586.

Rue du Dragon (1573). A. 211, 236. N. 281 ter.

Cour du Dromadaire (1750). N. 259, 279.

Rue de Dynant (1555). A. 323.

Rue des Echelles (1792). — N. 254.

Cour de l'Empereur (1555). A. 326.

Enclostre (1237). A. 230. — N. 229.

Desous l'Enclostre (1360). A. 84, 230, 617.

Rue Desous l'Enclostre (1363). A. 85.

Rue d'Enghien (1405). A. 30, 35, 103, 229, 234, 262, 304, 331, 334, 342, 350, 353, 354, 363, 367, 370, 425, 430, 460, 472, 479, 615. — N. 73, 78, 123, 194, 254, 269 bis.

Rue d'Enghien, c'on dist Mont-Croquet (1590). A. 367.

Rue d'Enghien, dite du Mont-de-Piété (1780). A. 442.

Rue allant de la rue d'Enghien derrière le Château (1589). N. 269 bis. — Voy. *Cronque-rue*, *rue du Mont-Croquet*.

Rue de l'Escolle (1405). A. 613 bis.

Fossés desous l'Escole (1265). N. 58.

Ruelle des Escolliers (1517). A. 24.

Plancque des Escolliers (1287). N. 81 bis, 295 bis.

Rue des Espingliers (1693). A. 37 bis. — Voy. *rue des Spingliers*.

Esplache (x. cc...) A. 596, 607.

Les Estampes (1577). A. 401, 402. — N. 289.

Chasse de Felerie (xviiie siècle). N. 273.

Rue des Fillettes (1431). A. 109, 110, 126, 320. — N. 166, 209, 227, 260.

Rue des Fillettes, dite des Gailliers (1778). A. 222. — N. 166.

Forum (xiie siècle). N. 58.

Le Fosset (1290). A. 603, 605.

Rue dou Fosset, rue des Fossés (1287). A. 23, 27, 33, 118, 306, 315, 456, 573, 616. — N. 106, 244, 259 ter, 304 quater, 308.

Rue des Fossets, dite de la Peine-Perdue (xviiie siècle). N. 259 ter.

Rue de l'hostel de Frezin (1569). A. 451. — N. 286 bis.

Rue des Fripiers (1720). A. 220, 411. — N. 259, 279, 300.

Rue des Gades (1701). A. 404. — N. 236, 277, 281 bis.

Rue des Gades ou Aubron (1734). N. 281 bis.

Chasse allant de la rue du Gaillart-Mont aux jardinages (1636). A. 206.

Chasse près la rue du Gaillartmont (1701). A. 403.

Rue des Gailliers (1680). A. 222, 393. — N. 260, 282.

Rue des Gailliez, dite des Fillettes (1761). N. 227.

Ghaillart-Mont (1506). A. 189. — N. 276 bis.

Rue du Ghaillartmont, rue de Gaillartmont (1573). A. 14, 199, 206.

Édifices civils.

Établissements militaires.

Établissements d'instruction.

Escole, Grande-Escole (1195). A. 340, 613 bis. — N. 48, 58.
École dominicale (1574). A. 528.
Escole des povres, Escole des pauvres-enfants (1290). A. 338, — N. 266 bis.
École des Filles-Notre-Dame (1667). A. 538.
Maison et Collége de Houdain (1550). A. 484. — N. 123, 292 bis.
Escoles et Collége des PP. Jésuites (1598). A. 404, 420. — N. 123, 277.
Séminaire des Jésuites (1620). A. 208, 218. — N. 123, 233.
Écoles des Ursulines (1688). A. 542.

Établissements d'industrie et de commerce.

Boucherie, Grande-Boucherie (1574). A. 122. — N. 127. — Voy. *Maisiau del Char.*
Petite-Boucherie (1490). A. 335, 336, 338. — N. 265, 266.
Le Cange (1265). A. 135, 143. — N. 69.
Maisons de le Draperie, le Draperie (1411). A. 579. — N. 282.
Halle-au-blet, Halle-des-grains (1265). A. 117, 123, 276 bis, 574, 589, 626. — N. 69, 125, 312.
Nouvelle Halle-au-bled (1562). A. 128, 368. — N. 280, 301 bis, 312.
Halle-des-draps (1265). A. 125, 528. — N. 69.
Halle-des-plices, Halle-des-pelletiers (1349). A. 11, 555. — N. 126.
Halle-des-toiles (1265). N. 69.
Vetera-Macella, Anciennes-Boucheries (1278). N. 77 bis.
Maisiau del Char (1349). A. 560. — N. 300 bis.
Maisiau dou Pain (1349). A. 560. — N. 295.
Vies-Maisiaux (1331). A. 92.
Le Min (1555). A. 329.
Molin-Braiserech (1331). A. 94.
Moulin-à-cheval, Moulin-à-chevaux (1548). A. 314, 407.
Jumiaux-Mollins, Moulins-Jumeaux (1321). A. 92, 202, 609. — N. 204, 305.
Molin du Pont-à-Trulle, Moulin du Pont-à-Trouille (1263). A. 113, 160. — N. 71, 305.
Moulin-à-vent du Bastion Saint-André (1725). N. 242 bis.
Moulin-à-vent derrière les Escoliers (1725). N. 242 bis.
Moulin-à-vent du rempart des Groseliers (1725). N. 242 bis.
Moulin-à-vent du rempart de la Guérite (1725). N. 242 bis.
Moulins-à-vent du Mont du Parcq (1513). A. 127, 270, 293. — N. 242 bis.
Poids de la Ville (1524). A. 306. — N. 256.
Ancien-Poids, Vieux-Poids (1576). A. 33. — N. 244.
Nouveau-Poids (1577). A. 33.
Pollies (1349). A. 13, 29, 415, 566, 579, 625. — N. 311.
Tillerie de le Ville (1399). N. 211 bis.

Établissements religieux.

Églises, Presbytères, Cimetières.

Ecclesia de Cantimprato (1248). N. 64.

Paroisse, Église de Ste-Élisabeth (1516). N. 121, 210.

Ecclesia S. Germani, Moustier de S. Germain, Eglize St-Germain (1181). *Annexes* B, 4, 101, 467. — N. 60, 122, 304 bis.

Capella, Parochia S. Nicholai in Berlemonte, Eglise de St-Nicolas-en-Berlaimont, Eglise de Messines (1181). *Annexes* B, 397. — N. 53.

Parochia juxtà Hospitale S. Nicholaï, Eglise S. Nicolay, (1224). A. 19. — N. 52.

Ecclesia S. Waldetrudis, Eglize medame Ste-Wauldrud (1112). *Annexes* B, 92. — N. 41, 55, 60.

Maison le curet de Cantimpret (1411). A. 588.

Maison le curet de S. Germain (1399). A. 189, 279, 571.

Maison le curet de S. Nicolay (1349). A. 290, 558.

Cimeterium de Cantimprato (1248). N. 64.

Atre, Cimetière de S. Germain (1371). A. 340. — N. 297 bis.

Atre, Chimetière de Ste-Marguerite, dit du Sart (1394). A. 89, 166, 182 bis, 199.

Atre Sainct-Nicolay, Chimetière de Saint-Nicolay (1368). A. 310, 395, 481. — N. 272 ter.

Chimetière de l'église de Sainte-Elisabeth (1593). A. 371.

Chapelles.

Oratorium SS. Apostolorum (ixe siècle). N. 27.

Chap. des Arbalestriers N.-D. (1461). A. 476, 545.

Capella Comitis (1181). *Annexe* B.

Capella Infirmorum (1181). *Annexe* B.

Chap. des Lombards, Chap. de N.-D. de Hon (1347). A. 471. — N. 291.

Chap. de N.-D. Débonnaire (1677). A. 37.

Chap. de N.-D. du Refuge (1740). A. 428.

Chap. de la Porte du Parc, Chap. de N.-D. de Cambron (1551). A. 523. — N. 294 bis.

Capella S. Andree (1181). *Annexe* B.

Chap. Ste-Anne (1457). A. 262, 472.

Chap. St-George. N. 226 quater.

Chap. du Saint-Nom de Jésus (1535). A. 479.

Oratorium S. Petri, Ecclesia S. Petri, Moustier de S. Pière, Chap. S. Pierre (ixe siècle). *Annexes* B, 4. — N. 27, 39, 269 ter.

Ecclesia in pratis S. Petri, Maison S. Pierre de Lobbes (1181). *Annexe* B.

Chap. de N.-D. du Refuge (1740). A. 428.

Basilica S. Servatii (1171). N. 55.

Chap. de la Ste-Vierge, sur les remparts (1710). A. 517.

Capelle Ste-Ysabiaul (1345). A 478. — N. 121, 292.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES.

COMMUNAUTÉS DE FEMMES.

REFUGES :

de Maroilles (1551). A. 207, 493, — N. 226 bis.
de l'Olive (1693). A. 515. — N. 293 bis.
de Saint-Denis (1395). A. 167, 181, 486.
de Saint-Feuillyen (1399). A. 487, 551, 580. — N. 298.
de Sainct-Gillain, de Saint-Ghislain (1425). A. 23, 518, 548. — N. 293 ter.
de La Thure (1646). A. 208, 213, 217.
de Vicoigne (1576). A. 455, 482.

Établissements de Bienfaisance.

Maison des Apostèles (1267). N. 307.
Cumune - Aumosne des povres, Maison de l'Asmosne (M.CC...). A. 137, 559, 609. — N. 304 quater, 307.
Hospitale Beginarum prati Beate-Marie, Hospitaul de Cantimpret (1245). A. 362. — N. 62, 252, 268 ter, 300 ter, 307.
Cumun-Beghinaige de Mons, ou de S. Germain (1294). A. 82. — N. 63, 224 bis.
Hospitaul de Borgne-Agache (1358). A. 87, 224. — N. 227 bis.
Chartriers (1557). A. 235, 343, 517, 526, 527.
Couvent De le Pière (1360). A. 84. — N. 203.
Couvent de Havrech (1363). A. 85.
Hospitaul, Bonne-Maison de Houdeng (1313). A. 297, 468. — N. 251.
Couvent de Houpelines (1300). A. 87, 88. — N. 203.
Lépreux, Frères-Lépreux, Maison S. Lasdre (1195). A. 1. — N. 48, 307.
Hospitaul Jehan Le Taye (1295). A. 3 bis, 84, 466, 474. — N. 294 quater.
Orphelins (1562). A. 31, 355, 532. — N. 72.
Hospitaul Saint-Jacques (1512). A. 341, 478.
Hospitaul Dou Sart, dit de Sainct-Jullyen (1374). A. 28, 328, 490, 608.
Hospitale S. Nicholai, Maison, Hospitaul S. Nicholai en le rue de Haverech (1224). A. 32, 310, 394. — N. 52, 272 bis, 304 ter, 307.
Maison Ste-Ysabiel (1405). *Annexe* FF.
Hospitaul des Sœurs-Grises (1470). A. 473, 474, 477.

Établissements divers.

La Comédie (1790). A. 590.
Héritages de la Confrérie de St-Jean-Décollé (1720). A. 408.
Court, Bassecourt-en-Bertaimont (1351). A. 92, 93. — N. 204 bis.
Courtilz des Quatre hôtes de l'église de Ste-Waudru (1202). A. 2.
Curie du Béghinaige (1585). A. 362.

Hôtels privés.

Hostel de Frésin (1569). A. 214, 451.
Ostel de Mgr. de Gomignies (1399). A. 571.
Couvent, Ostel de Mgr. de Li Hamaide (1396). A. 156, 571.
Ostel de Mgr. de Haverech (1411). A. 298, 574, 619. — N. 252 bis.
Maison Jehan de Haynau (1318). A. 562. — N. 216. — Voy. *Bassecourt de Biaumont.*
Ostel de Hérinnes (1411). A. 589.
Maison Mgr. de Hiercies (1350). A. 132.
Maison qui fut le demiselle de Hion, Hostel d'Hyon (1354.) A. 83. — 292 bis.
Ancien ostel de Hordaing (1495). A. 291.
Hostel de Hoves (1438). A. 98.
Maison Mgr. de Kievreng (1365). A. 139.
Hostel Mgr. de Landas (1548). A. 128, 316, 550.
Ostel de Liége (1411). A. 328, 588.
Maison du demiselle de Ligne, Hôtel de Belœil, Hôtel de Ligne (1365). A. 17, 27, 37 bis, 139, 179, 214, 215, 438, 497, 500, 582. — N. 72, 202.
Eritaige messire Pinkart de Herimelz (1459). A. 230.
Hôtel de Molembaix, dit Hôtel de Beaumont, dit Hôtel de Liége (1546). A. 31, 119, 317, 328, 355. — N. 72.
Ostel de Naast (1387). A. 7, 12, 123, 164. — N. 215 bis, 238, 259 bis, 296 bis.
Hôtel de Saint-Symphorien (1595). A. 370, 494.
Maison Mgr. de Trasignies (1396). A. 156.
Hostel de Trélon (1551). A. 352. — N. 267 bis.

Enseignes historiques*.

La Biche (1695). A. 399. — N. 274.
Le Blanc-Mouisson, le Blanc-Mouchon (1521). A. 287, 288, 300. — N. 249.
Brasserie du Chierf-Blan, le Blan-Cherf (1570). A. 350, 353, 376.
Le Chierf-Volant (1441). A. 226. — N. 253.
Les Cinq-Visages (1693). A. 37 bis.
Ostel à le Clef (1371). A. 122. — N. 295.
La Coupe d'or (1411). A. 337, 578.
Ostel à le Couronne (1385). N. 305 bis.
Brasserie de Dinant (1524). A. 305.
Le Dragon d'or (1541). A. 389. — N. 281 ter.
Ostel dist au Dromadaire, Ostel du Gromadaire (1450). A. 308. — N. 259.
L'Empereur (1555). A. 326.

* J'indique sous cette rubrique les enseignes d'où les rues, ruelles, places, etc., tirent leur dénomination.

ERRATA.

Page 2, à la Note, ligne 3, appartenant, lisez : attachés.
— 11, — 5, Fontanelle, — Fontenelle.
— 25, — 9, Cinquantes, — Cinq-cents.
— 122, Trou de Boussu (1547). A. 458, lisez : Trou de Boussu (1587). A. 454.

EXPLICATION DU PLAN.

Le plan de Jacques Van Deventer étant muet, une légende avait été composée par M. Félix Hachez, notre savant collègue, qui s'était notamment servi des énonciations d'un Chassereau de la Mairie de Sainte-Waudru, contemporain de la confection de ce plan, et publié dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2e série, pp. 516 et suiv.

C'est cette légende — à laquelle on ajoute quelques indications puisées aussi dans des documents de l'époque — qui accompagne l'œuvre, jusqu'à ce jour inédite, de l'illustre géographe du XVIe siècle.

Rues, ruelles, cours, places, etc., etc.

1. Ruelle du Bailli de Soignies.
2. Rue de Borgne-Agache.
3. — Cantimpret.
4. — la Cauchie.
5. — Caudillon.
6. Lieu dit autrefois les Carbonnières.
7. Rue de la Chapelle du Sart, rue du Sart.
8. Ruelle du Chêne-au-marais.
9. — allant au Cimetière de St-Nicolas, ruelle de l'Atre St-Nicolas.
10. Rue des Clercqz.
11. — Compaignons, *alids* de Sepmeries.
12. Rue de la Couronne.
13. — Croix-en-Cantimpret.
14. La Croix-Place et rue des Moulins-Jumeaux.
15. Rue du Cul-du-Sac, ou Vieille-Thieulerie.
16. Rue aux Degretz.
17. — Derrière-le-Château.
18. — Derrière l'hôtel de Chimay.
19. — Dessous le Mont-du-Parc.
20. — Dessous l'Encloistre, rue des Dames-Oizeuses, rue Pinkart de Hérimelz.
21. Rue de Dinant.
22. — du Dragon.
23. Ruelle des Écoliers.
24. L'Encloistre du Chapitre.
25. Rue d'Enghien.
26. — des Fillettes.
27. — du Fosset.
28. — du Gaillard-Mont, ou Paillardmont.
29. Rue de la Grande-Gherlande, rue de la Gherlande.
30. Le Grand-Marché.
31. La Grand'rue, et rue de Bertaymont.
32. Rue des Grouseliers.

33. Rue du Hautbois.
34. — d'Haverech.
35. Ruelle Hoginette.
36. Rue de Hordaing, Petite-Gherlande, rue du Seigneur.
37. Rue Henault (Jean).
38. — des Juifs.
39. — des Kiévroix.
40. — de Liége, *aliàs* de Bavière.
41. Ruelle Lucquet.
42. Rue Manessière, dite des Quatre-fils-Aymon.
43. Marché-au-poisson de mer.
44. Marché des Bêtes, et Wallierne.
45. Marché du Filet.
46. Rue des Marcottes.
47. — du Miroir ou Cour du Miroir.
48. Le Mont-du-Parc.
49. Rue du Mont-Escouvet.
50. — de Naast.
51. Ruelle de Naast, ruelle descendant de le rue de Naast en la Gherlande.
52. Neuve-rue.
53. Rue de Nimy.
54. — Noble, Marché-des-molz-fromages.
55. Rue Notre-Dame.
56. — du Paon.
57. Les Passages.
58. Le Petit-Marché.
59. La Grande-Peskerie, dite Trou-Oudart, ou rue du Nouveau-Wez.
60. La Petite-Peskerie, et rue du Cerf-Volant.
61. Rue du Pied-du-Château, ou rue Aubron.
62. Rue de la Poterie.
63. Ruelle allant à la Poterie.
64. Rue du Rivage.
65. — Rivart, ou Orde-ruelle.
66. — au Sacq, dite Sans-Corron.
67. Place Saint-Jehan.
68. Rue Saint-Nicolas, ou des Repenties.
69. Rue Sampson, Samson, Sansson.
70. Rue de Sepmeries.
71. — Sigault, *aliàs* Verde-rue.
72. — des Telliers.
73. — de la Thieulerie.
74. — — Grande-Triperie.
75. — — Petite-Triperie.
76. La Volsure de l'église de St-Germain.
77. Wallierne, et Estampes.
78. Le Welz de la rue des Clercs.
79. Le Nouveau-Welz.
80. Le Vivier des Apôtres.
81. — de Prayelle.
82. — du Petit-Haussart.
83. La Trouille.
84. La Haine.
85. L'arbre-des-croix, faisant desoivre des juridictions de Mons et de Nimy.
86. Chemin de Bavay.
87. — Binche.
88. — Cuesmes.
89. — Ghlin.
90. — Havré.
91. — Hyon.
92. — la Masure.
93. — des Mourdreux.
94. Grand chemin de Nimy.
95. Petit chemin de Nimy.
96. Chemin de la Procession.
97. — Valenciennes.

Édifices civils.

A La Cour, au Château.
B La Maison-de-Paix.
C Les Prisons de la Ville.
D Hôtel de Naast (Grand-bailliage).

Bâtiments militaires.

E Ruines de l'ancien donjon, dit Tour Aubron.
É Tour du Château, dite Tour-à-horloge.
È Arsenal de la Ville.
Ê Local, chapelle et jardin des Arbalétriers de Notre-Dame.
Æ Local des Archers de St-Sébastien.
Œ Local des Archers de Ste-Cécile.
F — des Arquebusiers de Ste-Christine.
G Local des Canoniers de St-Laurent.
H Local de la Confrérie du Noble-Phénix.
I La Grosse-Tour.
K Le Dos-d'ausne.
L Porte de Nimy.
M — d'Haverech.
N — de la Ghérite.
Ô — de Bertaimont.
P — du Rivage.
Q — du Parc.

Institutions de commerce et d'industrie.

R La Boucherie.
S La Petite-Boucherie.
T La Halle-au-bled.
U — aux-draps.
V — des Pelletiers.
W L'Ancien-poids de la ville.
X Le Nouveau-poids de la ville.
Y Les Moulins-Jumeaux.
Z Le Moulin-au-Pont.

Institutions religieuses.

a Église de Ste-Waudru.
b — St-Germain.
cc — St-Nicolas-en-la-rue-d'Haverech.
d Église de St-Nicolas-en-Bertaimont.
e Église du Béguinage.
é — Ste-Élisabeth.
è Beffroi de Ste-Waudru et de St-Germain.
ê Cimetière de Ste-Waudru, ou de St-Andrieu.
æ Cimetière de St-Germain.
œ — St-Nicolas, Atre St-Nicolas.
f Cimetière de Bertaimont.
ff — du Béguinage.
g — de Ste-Élisabeth.
h — Ste-Marguerite, Atre Ste-Marguerite.

i Chapelle de la Porte du Parcq, ou de Notre-Dame de Cambron.
î Chapelle Saint-Georges.
ï Chapelle de N.-D. de Hon, dite des Lombards.
k Chapelle de N.-D. du Sart, ou de Ste-Marguerite.
L' Monastère du Val-des-Écoliers.
m — des Franciscains de Ste-Croix.
n Monastère des Récollets.
o — des Pauvres-Sœurs du Béguinage.
ô Monastère des Sœurs-Noires.
P' — des Sœurs-Grises.
q — des Repenties de la Madeleine.
r Monastère d'Épinlieu.
S' Prieuré de St-Pierre de Lobbes.

Établissements d'instruction.

t Grande-École (École au surplis).
u École des enfants pauvres.

Établissements charitables.

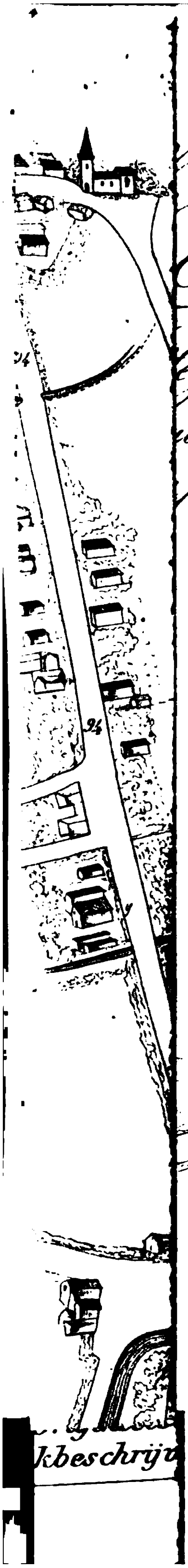
ù Hôpital de Cantimpret.
û — et chap. St-Jacques.
ü — — St-Julien.
V' — de Houdeng.
W' Couvent de Houpelines.
x Maison Saint-Ladre.
y Hôpital St-Nicolas.
Z' — Jean Le Taye.

Refuges :

a de Cambron.
b Crépin.
C' Epinlieu, dit hôtel-du-Paon.
d Hasnon.
e Hautmont.
f Liessies.
g Maroilles.
h Saint-Ghislain.

Propriétés particulières.

i Hôtel d'Aymeries.
j — de Bousenton.
k — Boussu.
l — Chimay et d'Aerschot.
m — Enghien.
n — Eugies.
o — Frésin.
p — Hyon et Bailleul.
q — Landas.
r — Ligne.
s Hôtel de Molembaix, ci-devant hôtel de Bavière.
t Hôtel de Trelon.
u Hôtellerie de l'Ange.
v — du Heaulme.
w — de la Coupe d'or.
x Héritage de Paix-de-cœur.
y — de Saint-Christophe.
z Manoir Gilles Druelin.



de Mons,

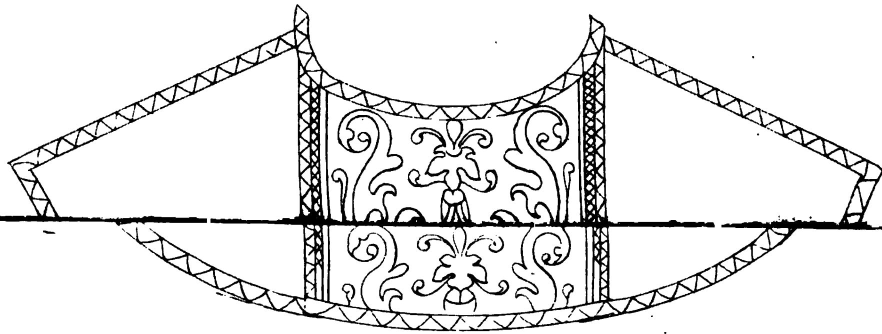
Deventer en 1550.

eghem et publié

ue de Mons,

PL. I.

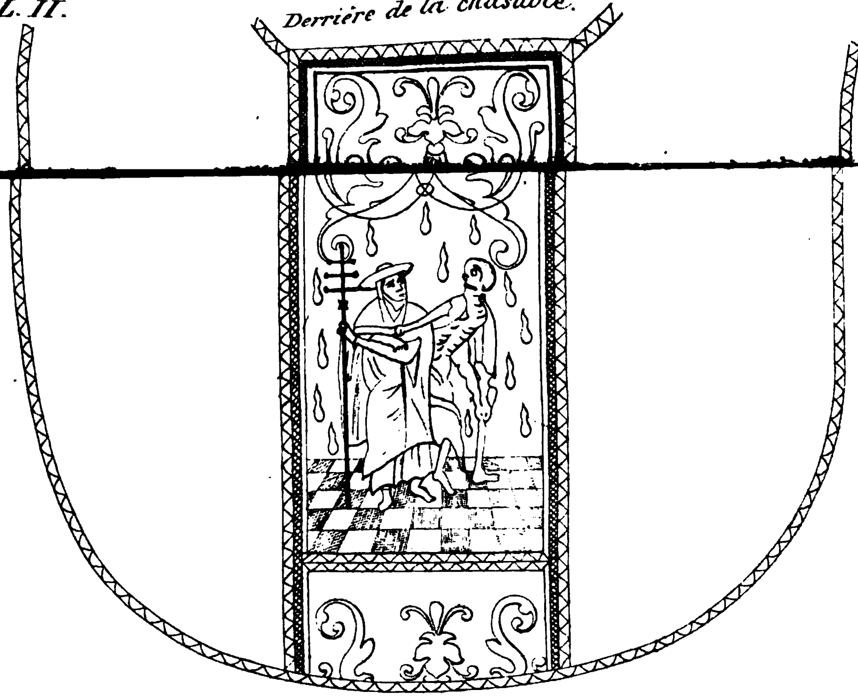
Devant de la chasuble.



Ornements sacerdotaux de St Nicolas en Havré.

Mons_Lith de Quinet

PL. II.

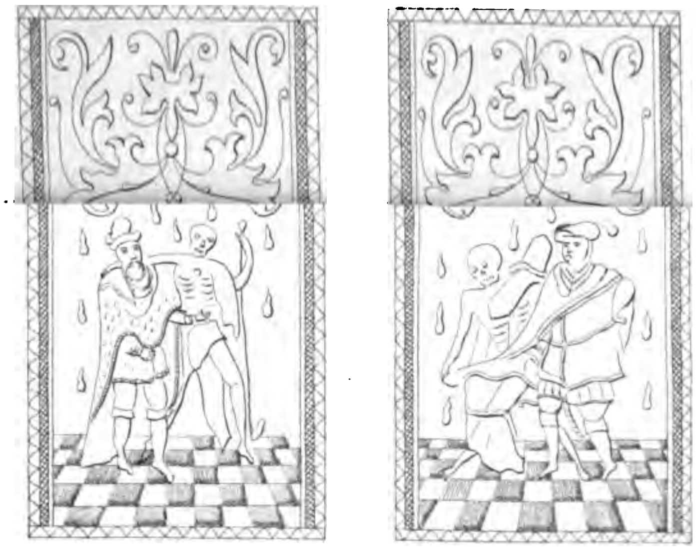


Ornements sacerdotaux de S^t. Nicolas en Havré.

Mons Lith. de Quinet.

Pl. III.

Orfrois de la Chape.



Ornements sacerdotaux de St. Nicolas en Havré.

Lith de Quinet.

PL. IV. *Chaperon de la Châpe.*

Ornements sacerdotaux de St. Nicolas en Havré.

Mons Lith de Quinet *Aug Gerboux del*

APERÇU

SUR

LA DANSE MACABRE,

à propos des ornements sacerdotaux de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons.

« Les œuvres d'art sont comme les personnages : ceux qui ont eu un biographe figurent comme des hommes distingués, tandis qu'on oublie ceux d'un mérite égal dont la vie n'a pas été décrite. »

(Félix Hachez, *Mémoire sur l'église et la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons.*)

Si l'église de Saint-Nicolas-en-Havré est loin de posséder un trésor comparable à celui des grandes cathédrales, sa sacristie renferme cependant des productions artistiques, dignes d'attirer l'attention du curieux, de l'amateur d'antiquités. Nous n'hésitons pas à ranger parmi elles, les ornements sacerdotaux de deuil qui font l'objet de cette étude.

Dans l'intéressant mémoire qu'il a écrit sur notre paroisse, notre savant concitoyen, M. Félix Hachez, dit : « Les ornements sacerdotaux, très-convenables du reste, n'ont aucun mérite artistique, sauf ceux dont on se sert aux funérailles de 1[re] classe. Ceux-ci, en velours noir, sont couverts de broderies gothiques en soie, en argent et en or; la chasuble du célébrant et la chappe sont surtout précieuses, » et il les décrit ensuite. Nous le ferons tout à l'heure, en entrant même dans des détails plus circonstanciés, notre petit travail étant spécialement consacré à ce sujet.

Mais, abandonnant un instant les ornements qui nous occupent, voyons ce qu'est cette danse Macabre si originale, et dont l'aspect éveille en nous un mélange d'horreur et d'intérêt.

La danse Macabre, chacun le sait, originaire soi-disant d'Allemagne[1], est une allégorie née au moyen-âge et représentant la mort entraînant dans une ronde fatale, c'est-à-dire forcée, les représentants de toutes les conditions sociales, depuis le pape, l'empereur, jusques et y compris le manant.

Le but de la fête est la mort, la mort personnifiée par l'affreux squelette inventé par le moyen-âge, mais que l'antiquité n'aurait pas accepté, préoccupée qu'elle était toujours de déguiser sous des dehors agréables les idées les plus tristes[2].

Si un caractère de fatalité insurmontable domine ici, l'instinct de la conservation, si naturel à l'homme, éclate aussi d'une manière saisissante; mais la mort est toujours là, impitoyable, narguant ses victimes; elle brise le tissu de leur existence au moment où elles se croyaient pleines de vie, dans tout l'éclat de leur jeunesse, dans la splendeur de leur opulence; il faut tout abandonner. Aussi que de regrets, que de plaintes amères! mais aussi, selon nous, que de philosophie, et l'artiste qui enfanta cette

[1] Nous voici déjà en présence d'un doute. Peignot, dont le nom reviendra souvent dans cette étude, soutient, au contraire, que la première représentation de la danse a paru à Paris, en 1383.

[2] L'antiquité représentait le fantôme de la mort par des ailes noires et une robe semée d'étoiles.

naïve, mais terrible conception, ne devait-il pas avoir toujours présents, et comme une idée fixe, à l'esprit, ces beaux vers du poète Ovide :

Durum ! sed levius fit patientiâ,
Quidquid corrigere est nefas,

car c'est bien là la morale qui se dégage de la fixion qu'il a rêvée.

Le plus indifférent ne saurait examiner froidement la série des dessins constituant la Danse Macabre. L'attitude donnée à la mort, ses sauts et soubresauts, son rire impitoyable et expressif[1], l'idée incompréhensible d'associer deux choses si contraires : la mort et le rire, la naïveté admirable présidant à cette œuvre, comme à tout œuvre de cette époque, la représentation des costumes du xve siècle rendus dans toute leur vérité, enfin la légende explicative, complément obligé de l'allégorie, tout contribue à faire de la Danse Macabre une production de valeur, et explique la vogue dont elle jouît dès son apparition et qui subsiste encore aujourd'hui puisqu'on la reproduit toujours.

Nous avons dit que la danse Macabre remonte au moyen-âge[2]; c'est aussi la manière de voir de Peignot[3], le premier des écrivains qui aient traité sérieusement le sujet qui nous occupe. Il fixe à l'année 1383 l'apparition de la danse, et envisageant le motif

[1] Ce qui pourrait paraître invraisemblable, la mort ne se composant que d'un assemblage d'ossements, mais ce qui est cependant, tellement l'artiste a déployé d'expression et a mis d'intention dans ses divers dessins.

[2] La danse Macabre, si bien dans les idées de cette époque, n'aurait-elle pas été dansée, et les peintures qu'on en connaît ne seraient-elles que la représentation de ce qui a été exécuté? C'est ce que se demandent certains commentateurs, entre autres Demogeot, opinant qu'il pourrait bien en être ainsi, et assimilant la danse aux drames allégoriques appelés Moralités, ainsi qu'aux danses exécutées dans les églises, à cette époque.

[3] *Recherches historiques et littéraires sur les Danses des Morts et sur l'origine des cartes à jouer*, par Gabriel Peignot; Dijon, Victor Lagier, 1826.

qu'on pense le plus généralement lui avoir donné naissance, il dit :

« On est assez généralement d'avis que, dans le principe, ces
« danses ont vu le jour à la suite de pestes et d'épidémies qui
« ont ravagé l'Europe, à différentes époques ; et comme la première
« danse que l'on connaisse a paru dans le XIVe siècle (en 1383),
« on a pensé qu'elle avait été exécutée après la terrible catas-
« trophe connue sous le nom de peste noire, qui, en 1346, 1347
« et 1348, exerça ses ravages d'abord en Asie, ensuite en Europe,
« et fit périr, dit-on, la cinquième partie de l'espèce humaine. »

Mais il ajoute comme correctif :

« Cependant la danse des morts de Minden, la première connue,
« date de 1383; est-il présumable qu'on aurait attendu trente-
« cinq ans (de 1348 à 1383) pour l'exécuter, comme tableau
« destiné à conserver le souvenir de cette catastrophe, et à fami-
« liariser le peuple avec l'idée de la mort? nous ne le pensons
« pas. » Ce qu'il y a de certain, ce que tout le monde sait, c'est que l'idée de la mort, que l'on s'ingénie d'ordinaire à écarter de soi le plus possible, était dans tous les esprits à cette époque (époque de foi et de superstition, mélange de barbarie et de civilisation tout à la fois), et les danses des morts ne faisaient en quelque sorte que réaliser, matérialiser la pensée de tous. Elles avaient sans doute un but consolateur, puisqu'elles faisaient ressortir à chaque pas l'inévitabilité des coups de la mort, et montraient bien au peuple que devant elle, rois et manants sont égaux, doivent courber la tête, et se résigner à la volonté divine.

Aussi quelle ne fut pas alors la vogue des danses des morts; il s'en trouvait des représentations peintes, sculptées sur les monuments, les murs des églises et des cimetières, les marges des livres manuscrits.

De même que la connaissance de l'antiquité nous est transmise par ses monuments, sur lesquels on peut lire comme dans un livre, l'esprit du moyen-âge nous apparaît ici d'une façon très-claire, et tout-à-fait personnifiée en l'idée conceptrice des danses[1].

[1] Au moyen-âge, les livres étaient rares, mais bien plus rares encore étaient ceux qui savaient y lire.

Holbein a repris plus tard cette idée dont on le croit généralement le créateur[1] et l'a traitée avec une supériorité de talent telle que sa version est passée à la postérité, au point de lui donner la paternité de cette œuvre. Elle est incarnée en lui, lui appartient, et l'on ne peut séparer son nom de la pensée de la Danse.

Tout le monde admire ses dessins, l'esprit, l'originalité dont ils sont pénétrés, l'expression des physionomies, leur naïveté.

Il est incroyable avec quel art, dit M. de Saint-Marc-Girardin[2], Holbein donne l'expression et la vie du sentiment à ces squelettes hideux, à ces figures décharnées. Toutes ces morts vivent, pensent, respirent; toutes ont le geste, la physionomie, j'allais presque ajouter les regards et les couleurs de la vie.

Il y a, nous l'avons dit, plusieurs versions de la Danse Macabre ; elles présentent entre elles des différences notables.

Tout à l'heure nous examinerons, en la décrivant, à laquelle appartient celle représentée sur les ornements de Saint-Nicolas ; si c'est à celle du charnier des Innocents, à celle de Bâle, ou bien si elle est une production originale, ce qui augmenterait de beaucoup sa valeur.

Dans la danse de Bâle, la plus curieuse à observer, la mort est représentée vêtue, et son accoutrement est approprié à chacun des personnages qu'elle accompagne ; ainsi lorsqu'il s'agit du Pape, elle porte sa chaise, et est revêtue du costume de Cardinal ; une autre mort suit en costume de hallebardier. Accompagne-t-elle l'Impératrice en costume de cérémonie, son manteau royal porté par deux dames d'honneur, la mort est aussi couverte d'un long manteau. S'empare-t-elle du Comte, elle est revêtue de la cuirasse et d'une lance dont elle pourfend ce seigneur. De même pour le gentilhomme en général (le seigneur, Edelman), la mort se battant avec lui, se protège d'un bouclier. Lorsqu'elle fait danser l'Abbé, elle porte la mître en tête et une crosse des plus surchar-

[1] Peignot nous paraît avoir prouvé à la dernière évidence que la danse de Bâle, peinte vers 1441, n'a pu sortir du pinceau d'Holbein, né en 1498.

[2] Dans un charmant article, paru dans le Dictionnaire de la conversation, tome VII, page 159, de l'édition de Paris de 1854.

gée d'ornements. Mais il existe également plusieurs espèces de danses, en général; ces dernières se subdivisent en danses d'hommes et en danses de femmes. Elles comptent toutes deux un grand nombre de personnages. Ceux de la première sont : le Pape, l'Empereur, le Cardinal, le Roi, le Patriarche, le Connétable, l'Archevêque, le Chevalier, l'Évêque, l'Écuyer, l'Abbé, le Prévôt, l'Astrologue, le Bourgeois, le Chanoine, le Marchand, le Chartreux, le Sergent, le Moine, l'Usurier, le Médecin, l'Amoureux, l'Avocat, le Ménétrier, le Curé, le Laboureur, le Cordelier, l'Enfant, le Clerc, l'Ermite; ceux de la danse des femmes : la Reine, la Duchesse, la Régente, la Chevalière, l'Abbesse, la Femme d'Écuyer, la Prieure, la Demoiselle, la Bourgeoise, la Cordelière, la Femme d'accueil, la Nourrice, la Chambrière, la Recommanderesse, la Vieille-Damoiselle, la Veuve, la Marchande, la Balline, la Théologienne, la Nouvelle-Mariée, la Femme grosse, l'Épousée, la Mignote, la Pucelle, la Garde d'accouchée, la Jeune-fille, la Religieuse, la Bergère, la Femme aux potences (aux béquilles), la Femme de village, la Vieille, la Revenderesse, l'Amoureuse, la Sorcière, la Bigote, la Sotte.

Ici, quelques réflexions faites par Larousse ne sont pas hors de saison, et le lecteur les connaîtra volontiers, nous en avons l'assurance :

« La danse des hommes est bien composée; toutes les conditions « sociales y sont représentées sans lacunes et sans répétitions; il « s'en faut de beaucoup, comme le remarque Langlois, que la « danse des femmes offre un ensemble aussi correct. Les doubles « emplois y sont fréquents. Ainsi, par exemple, la jeune fille et la « pucelle, la nouvelle mariée et l'épousée ne sont guère que des « types redoublés. Une classe de femmes semble avoir préoccupé « particulièrement l'auteur de la danse (danse des femmes). La « femme galante y figure par trois fois sous trois noms différents : « celui de la femme d'accueil, celui de la mignote, et celui « d'amoureuse. Trois fois, c'est trop, mais la courtisane n'offre « pas moins un grand intérêt en face de la mort inattendue. » Nous ne pouvons résister au désir de donner aussi le texte du pas-

sage de la légende qui a trait au personnage dont il vient d'être question, car il nous paraît empreint d'un caractère de gaieté et de naïveté (cette dernière qualité, la qualité dominante au moyen-âge, l'esprit même de toutes les danses des morts), intéressant à considérer.

A LA FEMME D'ACCUEIL.

Femme d'accueil, femme aimable,
Avec toutes gens de qualité
Acquis avez amis de table
En vivant avec liberté.
Le temps n'est tel qu'il a été,
Rien ne vaut d'être vagabonde ;
Trop parler n'est que vanité
Il est temps de quitter le monde.

A LA MIGNOTE.

Femme nourrie en mignardise,
Qui dormez jusques à dîner,
Je vais chauffer votre chemise
Et vous donner à déjeûner.
Jamais vous n'avez sceu jeûner,
Il y paraît à votre mine;
Mais où je m'en vais vous mener
Vous serez bientôt maigre échine.

A L'AMOUREUSE.

Femme charnelle et mal vivante
Qui jamais ne songez à moi,
Est-ce que je vous épouvante?
Vous êtes surprise, je croi ?
Vous vous êtes bien divertie;
Laissez le monde et ses appas ;
Dansons le branle de sortie,
Je vous tiens bien, ne craignez pas.

N'est-ce pas là de la bonne morale, présentée sous une forme agréable et vivante; figurez-vous maintenant les dessins dont elle est la partie explicative, ceux d'Holbein, par exemple, et ne croyez-vous pas assister à une sarabande parfois échevelée, infiniment plus vivante et expressive que ne pourrait l'être la réalité?

Mais d'où vient l'étymologie du mot Macabre donnée à l'allégorie qui nous occupe? Aux savants, aux érudits seuls, il appartient de pénétrer ce mystère, s'ils le peuvent, car ici, comme souvent, ils sont divisés.

Selon le savant M. Van Praet, le mot Macabre viendrait de l'arabe *magbarah*, *magbourah* ou *magabir*, qui signifient cimetière. Ainsi Danse Macabre, mot corrompu de *magbarah*, voudrait dire danse de cimetière. Cette conjecture, dit Peignot, « pourrait paraître d'autant plus fondée que le mot Danse Macabre « était très-connu en France avant l'invention de l'imprimerie. »

Il en aboutit cependant à croire qu'il n'y a rien de plausible dans cette opinion. Langlois suppose que cette expression aurait pris naissance lors de la translation des restes des Machabées envoyés d'Italie à Cologne, en 1164.

Certains archéologues, dit Larousse, « ont trouvé au mot « Macabre une étymologie au moins raisonnable; ils le font « venir du mot *Macharia*, terme de basse latinité, équivalent de « *paries*, muraille. C'était, en effet, comme nous l'avons déjà vu, « sur les murs des églises que se déployaient communément les « danses des morts. Enfin, on a pensé que ce mot Macabre était « un nom propre, et désignait l'artiste peintre ou sculpteur, le « créateur de ces sortes de représentations. Par malheur, un seul « Macabre est authentiquement connu comme ayant existé, et ce « personnage, assez obscur d'ailleurs, était un poète, un trouvère « et n'a absolument rien de commun avec les danses qui portent « son nom. »

Voilà un jugement bien vîte rendu, et les considérants dont on l'étaie ne nous paraissent guère concluants. N'est-on pas, en effet, tenté de croire que le mot Macabre est bien un nom propre, celui de l'inventeur de la danse.

C'était, dit-on, un poète, un trouvère, et non un dessinateur ; mais si, comme l'a dit Cicéron, dans le style magique et enchanteur qui le distingue, « toutes les sciences sont sœurs et se tiennent comme par la main[1] ; » n'en est-il pas de même des arts?

On ajoute que cet artiste était obscur ; cela ne lui enlèverait pas davantage d'avoir enfanté l'idée de la danse. Une œuvre conçue dans un jour d'inspiration n'a-t-elle pas fait souvent un maître d'un artiste jusqu'alors inconnu? L'histoire des arts, celle de la littérature sont remplies de faits de ce genre.

Occupons-nous maintenant, nous n'avons que trop tardé à le faire, de la version de la danse représentée sur les ornements de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré et de leur description.

LA CHASUBLE.

Le haut et le bas de la croix représentent le jugement dernier.

Le Christ assis repose les pieds sur le globe terrestre et montre ses plaies. Il porte un manteau attaché par une agrafe. La tête est nimbée et a à dextre une tige de fleurs de lys, et à senestre un glaive. D'un côté, on lit : *Surgite mortui*, et de l'autre côté : *Venite ad judicium;* au bas, deux morts sortent de leurs tombeaux. Au bras droit est la Vierge Marie agenouillée, les mains étendues sur la poitrine et la tête nimbée ; au bras gauche, saint Jean dans l'attitude de la supplication et aussi la tête nimbée. Dans la partie inférieure de la croix, on voit la mort tenant sur l'épaule une pique et amenant du bras droit le Souverain-Pontife ; plus bas, elle s'empare d'un cardinal. Les sujets, de même que tous ceux représentés, sont surmontés de charmantes broderies et le fond rouge des orfrois est parsemé de larmes d'argent.

Sur le devant de la chasuble, la mort, portant un cercueil sur l'épaule droite, a par la main un archevêque, et plus bas un évêque ou un abbé mîtré ayant la crosse tournée en dedans.

[1] « Etenim omnes artes quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum, et quasi cognatione quadam inter se continentur. » Ciceron, *Pro Archia Poeta*.

LA CHAPE.

Sur le chaperon, Jésus ressuscite Lazare. Il est accompagné de six personnages ayant la tête nimbée ainsi que lui. Près de Lazare ressuscité sont deux femmes agenouillées, les mains jointes, et par-derrière trois hommes dont les coiffures sont très-originales. Au côté droit, divisé en trois compartiments, la mort portant une faulx de la main gauche, surprend un empereur; armée d'une houlette, elle se rend maîtresse d'un roi, puis ayant une faulx, elle capture un prince. De l'autre côté, elle décoche un arc, et un monarque tombe dans ses bras; puis un prince portant une épée dans la main gauche, et plus bas, ayant, de nouveau, un cercueil sur l'épaule, elle attire par le manteau, un noble personnage[1].

Après une étude consciencieuse des scènes représentées nous n'hésitons pas à les faire remonter au XVe siècle et à les donner comme une représentation de la version la plus répandue de la Danse Macabre. Nous ne pouvons voir en elles ni la Danse Macabre de Bâle, qui offre avec l'autre de si notables différences, ni une œuvre originale, puisque, comme nous venons de le dire, nous la trouvons entièrement conforme à celle connue de tous.

Cette description un peu succincte, sans doute, ne donnerait qu'une idée bien imparfaite du talent déployé dans la danse des ornements, de la beauté de ces derniers, si les gravures qui accompagnent notre notice, ne venaient lui prêter son concours et parler aux yeux bien mieux que nous ne pourrions le faire.

Ce petit travail, malgré sa faiblesse et toutes ses imperfections, aura démontré, nous l'esperons, du moins, l'intérêt que peut offrir l'étude de la Danse Macabre ; s'il inspirait à quelque collègue le désir d'approfondir ce sujet, hérissé de doutes, nous y trouverions la récompense des quelques recherches qu'il nous a nécessitées.

[1] Sur les orfrois des deux dalmatiques figurent seulement des têtes de morts et des ossements.

Il y a un côté du sujet que nous avons négligé à dessein, et quoique nous n'ayons pas l'intention de le traiter en ce moment, — nous y reviendrons peut-être un jour, — nous ne pouvons nous abstenir d'en dire quelques mots en finissant.

Nous le ferons brièvement, car il y aurait là, si on le voulait, matière à une longue étude, plus intéressante peut-être, mais en tout cas d'un autre genre que celle à laquelle nous venons de nous livrer.

Nous voulons parler de la portée morale des danses des morts. Elle est envisagée de diverses manières par les commentateurs ; les uns ne voient dans leur esprit qu'un moyen d'action, de compression même du peuple par le clergé, toujours désireux de le terrifier par l'idée de la mort, la tenant toujours suspendue sur sa tête comme l'épée de Damoclès. Emportés par une fougue antireligieuse, qui les trouble et leur rend les idées incohérentes, ils se mettent à leur insu en contradiction avec eux-mêmes, et aboutissent presque toujours à des conclusions opposées aux théories exposées par eux un instant auparavant [1].

D'autres, au contraire, se rapprochant de la vérité, attribuent aux danses une portée démocratique. Quant à nous, nous trouvons que cette allégorie présente un caractère de philosophie et de démocratie tout à la fois.

De philosophie, les légendes dont elle est accompagnée en sont pleines, on ne peut le méconnaître ; de démocratie, elle éclate aussi et sans aucun doute, la mort s'adressant à tous, sans établir aucune distinction de personnes, de castes, ni de dignités.

Les vers suivants, tracés au-dessous de la figure d'un squelette ou bien de celle du personnage nommé « l'Acteur », nous présentent la curieuse variante de la danse des Machabées :

> O créature raisonnable,
> Qui désire le firmament,
> Voici ton portrait véritable,
> Afin de mourir sainctement.

[1] Nous pourrions en signaler des cas, preuves en mains, mais nous préférons nous abstenir, ne voulant pas introduire de polémique dans ce travail.

C'est la danse des Machabées
Où chacun à danser apprend,
Car les Parques, ces obstinées,
N'épargnent ni petits ni grands.
Dans ce miroir chacun peut lire
Qu'il lui convient ici danser;
Saige est celui qui s'y mire.
Quand la mort le viendra presser,
Le plus grand s'en va commencer,
Car il n'est nul que la mort fière
Ne porte dans le cimetière,
Oh! qu'il est fâcheux d'y penser!

Au surplus, quelques citations devant rendre notre pensée infiniment mieux que nous ne pourrions le faire nous-même, nous prions le lecteur de vouloir bien nous les permettre, en lui promettant de ne pas les multiplier ni retarder la fin de cette étude, déjà beaucoup trop longue.

S'adressant au Pape, la mort lui dit :

Vous qui vivez: certainnement
Quoy qu'il tarde ainsi danserés :
Mais quand? Dieu le scet seulement.
Advisez comme vous ferés.
Dam Pape: vous commencerés
Comme le plus digne seigneur:
En ce point honoré serés,
Aux grans maistre est deu l'honneur.

Voici venir le tour du Cardinal :

Vous faîtes l'esbay, ce semble,
Cardinal : sus légièrement.
Suivons les autres tous ensemble,
Rien ne vaut ébaïssement.
Vous avez vescu haultement
Et en honneur à grand devis :
Prenez en gré l'esbatement.
En grant honneur se pert l'advis.

La mort, certes, ne lui ménage pas les remontrances. On ne peut reprocher à l'esprit de la Danse d'user ici de ménagements envers le haut clergé.

Voyons si la mort sera plus indulgente pour le simple abbé :

Abbé: venez tost: vous fuyez:
N'ayez jà la chière esbaye.
Il convient que la mort suyvez:
Combien que moult l'avez haye.
Commandez à Dieu l'abaye:
Que gros et gras vous a nourry.
Tost pourrirez a peu de aye
Le plus gras est premier pourry.

Il n'y paraît pas; mais elle a souvent le petit mot pour rire. Certaines professions sont parfois mal menées par elle.

En effet, interpellant le médecin, elle lui dit :

Médicin à tout votre orinne
Voiés vous ici quamander
Jadis sçutes de médicine
Assés pour pouvoir commander.
Or vous vient la mort demander.
Comme autre vous convient morir.
Vous n'y pouvez contremander.
Bon mire est: qui se scet guérir.

Et pour se montrer plus ironique encore à l'égard de ce dernier personnage, l'image de la mort qui lui apparaît, est encore plus décharnée que les autres, sans doute pour le remercier des immenses services que son art a rendus à l'humanité. « Chose » remarquable, dit Larousse, la critique devient moins amère et » plus sérieuse à mesure que le peintre descend vers les classes » inférieures; parfois même, quoique dans des cas fort rares, » l'imagination de l'artiste rencontre une pensée touchante. »

Nous sommes heureux de nous trouver en ce moment de l'opinion de Larousse; nous ne pourrions l'être toujours, et nous

restons de plus en plus affermi dans notre pensée de voir dans l'esprit qui a présidé à la création des Danses des morts une portée philosophique et démocratique.

Voilà les quelques réflexions que nous désirions encore soumettre en considérant le côté moral du sujet que nous avons entrepris de traiter.

ADOLPHE ROUVEZ.

Octobre 1871.

ANNEXES.

---

§ I. — Bibliographie.

Arrivé à la fin de ce travail, nous ne pouvons résister au désir de le faire suivre d'un exposé d'éditions curieuses, et devenues rares aujourd'hui, concernant le sujet dont nous nous sommes occupé, ainsi que des ouvrages consultés en écrivant cette notice.

Les plus anciens livres [1] qu'on connaisse sur la Danse Macabre sont des petites brochures dites « plaquettes. »

S'adressant spécialement au peuple, elles faisaient partie de l'Imagerie populaire, et prirent place à côté de brochures telles que la légende des Quatre-fils Aymon, celles relatives à Charlemagne, à Salomon, l'Amadis des Gaules, la Chronique de Gargantua, etc.

N'ayant pas été tirées à un grand nombre d'exemplaires, de communes qu'elles étaient à leur apparition, elles sont devenues difficiles à trouver, et par conséquent se vendent actuellement de grands prix. Il nous a été donné d'acquérir certaines d'entre elles; nous les mentionnerons, ainsi que celles dont nous ne connaissons que les titres.

La grande Danse Macabre des Hommes et des Femmes, historiée et renouvellée de vieux gaulois, en langage le plus poli de notre temps.

[1] Nous avons demandé à notre savant ami et collègue, M. Devillers, archiviste de l'État à Mons, si dans l'important dépôt confié à ses soins il ne se trouve rien concernant la Danse Macabre, il nous a répondu négativement.

Avec
Le débat du corps et de l'âme.
La complainte de l'âme damnée.
L'Exhortation de bien vivre et de bien mourir.
La vie du mauvais Antechrist.
Les quinze signes du jugement.
A Troyes,
Chez Jean-Antoine Garnier, Imprimeur-Libraire, rue du Temple.
Avec permission.

Cette plaquette qui ne porte pas de date, est rare. Les gravures en sont remarquables, et remontent au moins au XVIIe siècle.

Le frontispice est orné de quatre morts — quatre squelettes, disposés en ligne, et jouant de quatre instruments différents de musique :

Le 1er de la cornemuse,
Le 2e de l'orgue portatif,
Le 3e de la harpe de ménestrel,
Le 4e du flayol et du tambourin.

La grande danse Macabre des Hommes et des Femmes précédée du dict des trois mors et des trois vifz, du débat du corps et de l'âme, et de la complaincte de l'âme dampnée. In-4°, Paris, Baillieu, quai des Grands-Augustins, n° 43.

L'avant-propos nous ayant paru intéressant, nous croyons bien faire de le reproduire ici.

« Ayant acquis, il y a plusieurs années, les bois gravés de la Danse Macabre de Troyes, nous en donnons une nouvelle édition conforme quant au texte à l'édition de 1486, dont l'édition de Jean Lecocq, Troyes, 1539, était la copie et qui fut copiée à son tour par Garnier, de Troyes, en 1641.

» Il y a certainement loin de cette copie à l'original dont nous reproduisons le texte, mais l'impossibilité de rencontrer les éditions des xve et xvie siècles, leur prix élevé dans les ventes publiques [1], quand par hasard il s'en présente, nous fait penser que notre édition sera bien accueillie des amateurs, et remplacera les éditions de Troyes avec leur *langage renouvelé et plus poli de notre temps*, et souvent tronqué, qui ne donne qu'une faible idée de l'original, dont nous avons conservé soigneusement l'orthographe en y ajoutant souvent la ponctuation, inconnue ou négligée au xve siècle. »

Ce volume n'est pas rare; il se trouve, au contraire, facilement. Son auteur a le tort de traiter avec beaucoup de légèreté la plaquette précédente qui, elle, est peu commune, et a infiniment plus de mérite. Il y a entre les deux la différence d'un livre qu'on peut se procurer tous les jours, pour peu qu'on le recherche, et d'un autre qui ne se trouve qu'à de rares intervalles, et qui vaut nécessairement un grand prix.

Il sort des presses de Garnier, et, de l'aveu de notre dernier auteur, il daterait de 1641; cela n'est déjà pas si jeune, ni si commun.

Der todten Tanz wie derselben in der weitberühmten Stadt Basel, als ein Spiegel menschlicher Beschaffenheit ganz Künstlich mit lebendigen Farben gemahlet, nicht ohne nützliche Verwunderung zu sehen ist.

Basel-bei gebrüdern Fon Machel, 1796.

L'Alfabeto della morte di Hans Holbein, attorniato di fregii incisi in legno, et accompagnato di sentenze

[1] Un exemplaire de la Danse Macabre; Paris Gillet Coustiau, 1492, s'est vendu le 19 avril 1862, à la salle Silvestre, 1170 francs, très-court de marges et dérélié. (*Note du reproducteur de la brochure.*)

latine et di quartine del xvi secolo scelte da Anatole de Montaiglon.

Parigi,

Presso edwin Tross, nella strada des bons Enfants, 28.

1856. Petit in-8°.

Literatur der Todtentanze, von Prof. Dr H. F. Masmann. Leipzig, Weigel, 1840, in-8°.

Hans Holbein's celebrated Dance of Death, Illustrated by a series of Photo-Lithographic Facsimiles from the copy of the first edition now in the British Museum. Accompanied by explanatory Descriptions and a concise History of the origin and subsequent development of the subject : by H. Noel Humphreys.

London,

Bernard Quaritch, 1868 — In-18 anglais.

The Dance of death exhebited in elegant engravings on wood, with a dissertation, on the several representations of that subject but more particularly on those ascribed to Macaber and Hals Holbein, by Francis Dance. London, Pickering, 1833, in-8°, figg.

Douce. Le même ouvrage, 2e édition. London, Henry G. Bohn, sans date, in-12, avec figures.

La grant Dance Macabre des Femmes, que composa Maistre Marcial de Paris dit d'Auvergne.

Reproduction d'une des variétés des Danses des Morts (Danse

des Femmes), parue dans le *Bibliophile Français*, 5 vol. gr. in-8°, de 1868 à 1871 (première série). Paris, chez Bachelin-Deflorenne.

Elle est précédée d'un travail savant, écrit par M. P.-L. Miot-Frochot, membre de la Société de l'Histoire de France.

Le Frontispice représente la mort à cheval, tenant sous le bras gauche un cercueil, et de l'autre une flèche; elle foule aux pieds les divers représentants de l'autorité sur la terre : le Pape, l'Empereur, un Cardinal et un Seigneur. L'Enfer est figuré à gauche par la gueule béante du monstre.

Ce Frontispice porte cette phrase : « Cy commance la Dance des » Femmes, laquelle composa Maistre Marcial d'Auvergne, Pro- » cureur au Parlement de Paris. »

Le Bibliophile Français, illustré, que nous avons eu de vives craintes de voir cesser de paraître, est une véritable perle bibliographique. Imprimé sur magnifique papier de Hollande, il donne des biographies et portraits de Bibliophiles illustres, publie une infinité de planches « photo-gravures » représentant des reliures anciennes, planches parfaitement exécutées, et donnant une idée tout-à-fait exacte des reliures. Enfin, parmi une infinité de travaux intéressants parus dans cette belle Revue, citons l'*Armorial du Bibliophile* par Joannis Guigard.

La première série du *Bibliophile Français*, illustré forme cinq magnifiques volumes in-8°, — Paris, Librairie Bachelin-Deflorenne, 3, Quai Malaquais, — qui réunissent comme texte et gravures tous les éléments d'une véritable encyclopédie des Bibliophiles.

La seconde série, commencée en janvier 1872, continue à réaliser pleinement le programme que s'était proposé l'intelligent Directeur de ce beau recueil, lorsqu'il en publia le prospectus.

La Danse Macabre et la Fleur de la Mort à la chapelle du cimetière de Binche, par M. le vic.-gén. C.-J. Voisin.

Intéressant travail, et, d'autant plus, qu'il concerne une ville de notre province.

Il a paru dans le tome XIV des *Bulletins de la Société Historique et Littéraire de Tournai* (Juillet 1870) et a été reproduit dans le *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, 8e année, nos 7 et 8, — année 1869-1870.

Cette notice est accompagnée, non-seulement de gravures des sculptures de l'atrium de la chapelle, de la chapelle elle-même de Binche, mais encore d'une autre représentant : L'arbre de la Vie et de la Mort, sculpture de la cathédrale de Trèves, du XIIIe siècle.

Les trois plaquettes suivantes faisaient partie d'une vente de livres qui eut lieu le 13 novembre 1871, chez M. A. Bluff, libraire à Bruxelles.

Nos du catalogue :

14. Quelain. Mortis descriptio. Gandavi, 1554, petit in-8°, maroquin bleu janséniste, doublé de maroquin rouge, avec large dentelle, d. s. tr., au revers du titre la figure de la mort tirant une flèche [1].

139. Bœttiger. Les furies d'après les anciens. Paris, 1802, br., avec pl. noires et color.

221. La grande danse macabre des hommes et des femmes. Paris, s d., in-4°, vél., dentelles sur plats, d. s. tr., rempli de figures.

(Sans doute un des volumes que nous avons cités précédemment.)

A une autre grande vente tenue, le 8 avril 1872, chez le libraire

[1] Unique exemplaire connu de ce livre, qui n'est mentionné dans aucun ouvrage relatif aux danses des morts. Ce volume provient de la vente Borluut de Nortdonck, où il a été payé 230 fr. (*Note du catalogue de la vente.*)

Olivier, aussi de Bruxelles, on put remarquer l'ouvrage ayant pour titre :

Les funérailles de l'Empereur Charles-Quint, célébrées à Bruxelles, le 29 décembre 1558.—(N° 406 du catalogue.) In-fol. oblong de 34 planches, demi-maroq. rouge avec coins [1].

Cet ouvrage renferme 3 planches représentant une Danse des Morts. Elles sont dues au burin de Hondius.

Recherches historiques et littéraires sur les Danses des Morts et l'origine des cartes à jouer. Ouvrage orné de cinq lithographies et de vignettes par Gabriel Peignot.

Dijon, Victor Lagier. — Paris, même maison. 1826, in-8°.

Essai historique, philosophique et pittoresque sur les Danses des Morts, par E.-H. Langlois, accompagné de 54 pl. et de nombr. vignettes ; ouvrage complété et publié par M. André Pottier et par M. Alfred Baudry. Rouen, Lebrument, 1852. 2 vol. in-8°.

G. Kastner. Les Danses des Morts, dissertations et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales sur les divers monuments qui existent ou qui ont existé tant en France qu'à l'étranger, accompagnées de la Danse Macabre, grande ronde vocale et instrumentale : paroles d'Edouard Thierry, musique de George Kastner, et d'une suite de planches représentant des sujets tirés d'anciennes danses des morts des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, la plupart publiées

[1] Vendu 360 francs.

en France pour la première fois, avec les figures des instruments de musique qu'ils contiennent, ainsi que d'autres figures d'instruments du moyen âge et de la Renaissance par G. Kastner. Paris, Brandus, 1852, in-4°, avec tableaux, figures et musique.

---

§ II. — Ouvrages consultés.

A. Dictionnaires.

Bouillet. — *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, avec supplément et atlas. Paris, L. Hachette et Cie, un gros vol. in-8°, à 2 col. 1850, 7e édition.

La dernière édition, la 23e, est de la présente année (1872).

Le même. — *Dictionnaire universel des Sciences, des Arts et des Lettres.* Paris, L. Hachette et Cie, gros vol. in-8°, à 2 col., 1854.

L'édition n'étant pas indiquée, c'est donc la 1re. La dernière, la dixième, est de la présente année (1872).

Ces dictionnaires sont tellement connus et appréciés, qu'il serait superflu d'en faire l'éloge.

Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous; par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. W. Duckett, 2e édition. Paris, Firmin Didot, f^res, 16 vol. G^d in-8° à 2 col.

Publié, par fascicules, de 1852 à 1858.

L'article relatif à la Danse Macabre est dû à la plume de M. Saint-Marc-Girardin.

Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle. — Ouvrage orné d'environ 20.000 figures gravées sur acier par les meilleurs artistes, dirigé par B. Dupiney de Vorepière, et rédigé par une société de savants et de gens de lettres. Paris, 1864. Imp. de E. Martinet; en vente chez Michel Lévy f^res^, 2 gros vol. in-4°, à 2 col.

Dictionnaire historique des Institutions, mœurs et coutumes de la France, par A. Chéruel, Inspecteur G^al^ de l'Instruction Publique. 2e édition Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 2 vol. petit in-8°, à 2 col. 1865.

Ouvrage très-recommandé et indispensable aux possesseurs du Dictionnaire des antiquités romaines et grecques de Rich [1], dont il forme en quelque sorte une suite.

Grand Dictionnaire universel du XIXe *siècle, Français, Historique, Géographique, Mythologique, Bibliographique, Littéraire, Artistique, Scientifique;* par Pierre Larousse. Paris, 1866; à l'Administration du G^d^-Dictionnaire universel.

Cet ouvrage en cours de publication formera *douze* vol. gros in-4°, à 4 col. par page. Il est arrivé actuellement au tome 8. — Livraisons 225 et 226.

Cette œuvre est un monument, et constitue à elle seule une bibliothèque entière. Il ne s'est jamais rien vu d'aussi complet en ce genre.

L'article relatif aux Danses des morts est un travail approfondi et à consulter de préférence à la plupart des traités spéciaux sur la matière, tant il est complet et consciencieusement fait.

[1] Paris, Firmin Didot f^res^.

Nous avouons y avoir puisé à pleines mains ; nous l'aurions bien fait plus encore, si nous n'avions craint de nous voir accusé de plagiat.

B. Autres ouvrages.

Dans la collection du *Magasin pittoresque*, les tomes IV, année 1835, p. 314, et V, année 1836, p. 324, renferment des articles sur les Danses des Morts : — le 1er de ces volumes sur la Danse d'Holbein, le 2e sur la Danse de Bâle.

Le moyen âge et la Renaissance, Histoire et description des mœurs et usages, du commerce et de l'industrie, des Sciences, des Arts, des Littératures et des Beaux-Arts en Europe. Direction Littéraire de Paul Lacroix. Direction artistique de Ferdinand Seré. Dessins Fac-Simile par A. Rivaud. Paris, typ. Plon. (5 vol. in-4°); administration, 5, rue du Pont-de-Lodi. 1848.

Splendide ouvrage, épuisé depuis assez longtemps déjà, et d'une valeur d'au moins 500 francs.

La Bibliothèque communale de Mons en possède un exemplaire.

Histoire de la Littérature Française, depuis ses origines jusqu'en 1830, par J. Demogeot. Paris, L. Hachette et Cie. 1852, in-18 anglais.

Étude sur les poésies morales de Maître Jean Bosquet, écolâtre à Mons au XVIe *siècle*; par Léopold Devillers et Adolphe Bara. Mons. — Imp. de Masquillier et Lamir. 1856. — In-12, 48 pp.

Ce petit volume contient, pages 28, 29 et 30, un dialogue entre la mort et le viateur (*viator — id est* voyageur) [1].

Nous engageons beaucoup à lire cette intéressante étude, car elle met en lumière tout le mérite du célèbre concitoyen qui n'est connu que de nom par la plupart des montois. Les œuvres de Bosquet se trouvent à la Bibliothèque communale de Mons, sous le n° 4895. — 2e édition.

Annales du Cercle archéologique de Mons. Tome premier. Mons, Masquillier et Lamir, 1857. In-8°.

A la page 70 de ce volume, M. Devillers décrit un groupe en marbre blanc représentant le *Chevalier de la Mort* et qui appartient au Cercle archéologique. Il reproduit, à cette occasion, deux quatrains qui se trouvent au bas d'une petite gravure sur parchemin, figurant la Mort et un gentilhomme armé, gravure de la collection de M. Isidore Lescarts.

On trouve aussi dans le tome X (Mons, Dequesne-Masquillier, 1871), p. 264, une gravure représentant un tableau de l'*Allégorie de la Mort*, peinture du XVe siècle, qui appartint à l'ancien hospice de Saint-Julien, à Mons. M. Félix Hachez en donne la description et en publie les inscriptions sentencieuses. Ce tableau est devenu la propriété du Cercle archéologique de Mons.

Les *Annales du Cercle archéologique de Mons* ont commencé à paraître en 1857. Elles sont arrivées aujourd'hui au XIe volume.

Mémoire sur la Paroisse et l'Église de St-Nicolas-en-Havré, à Mons; par Félix Hachez Mons, chez les principaux Libraires. 1859, in-4° ; avec de nombreuses lithographies.

[1] Pour l'homme qui est ici-bas comme en voyage. (*Note des auteurs.*)

Gazette des Beaux-Arts. Courrier européen de l'art et de la curiosité. Paris.

Elle paraît depuis 1859 et est arrivée actuellement au t. VI, 2e période.

Elle renferme dans les t. VIII, p. 90, et IX, pp. 276 et 278, des articles sur les Danses des Morts.

Ce remarquable recueil artistique, le premier de notre époque, est enrichi d'eaux-fortes tirées à part, et de gravures imprimées dans le texte, reproduisant les objets d'art qui y sont décrits, tels que : tableaux, dessins de maîtres, monuments d'architecture, armes anciennes, etc.

Il se trouve à la bibliothèque communale de Mons.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. 3e série, t. II. Mons, Dequesne-Masquillier, 1868.

Ces Mémoires paraissent depuis 1833, année de la fondation de la Société.

Le volume de l'année 1868 renferme p. 327 un travail (tiré à part) intitulé : *Essai sur l'histoire de la musique, à Mons*, par M. L. Devillers; avec planches dont l'une représente le carillon de la tour du Château et une autre, des instruments de musique du moyen-âge d'après des vitraux de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

Les Arts au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Ouvrage illustré de dix-sept planches chromolithographiques exécutées par F. Kellerhoven, et de quatre cents gravures sur bois. Paris, Librairie de Firmin Didot fres et Cie, gd in-8°. 1869.

Mœurs, usages et costumes du moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Ouvrage illustré de quinze planches chromolithographiques exécutées par F. Kellerhoven et de quatre cent-quarante gravures. Paris, Librairie de Firmin Didot f[res] et C[ie], g[d] in-8°. 1871.

Nous ne saurions trop recommander ces superbes volumes à ceux d'entre nos lecteurs qui ne les connaîtraient pas.

D'un prix avantageux pour ce qu'ils sont (25 francs brochés, 32 francs soigneusement reliés en maroquin rouge, fers et tranches dorés), ils doivent prendre place dans la bibliothèque de tout amateur de belles éditions, et de curieux tant soit peu archéologue.

Ils reproduisent, dans des chromolithographies habilement exécutées, les miniatures des manuscrits, et avec tant de bonheur, qu'on les prendrait pour les miniatures elles-mêmes; enfin, dans les chefs-d'œuvre artistiques rendus par la gravure, un grand nombre sont originaires de notre pays et y existent encore pour la plupart.

A l'apparition du premier de ces volumes, il semblait que les auteurs avaient l'intention de publier un résumé du grand ouvrage cité plus haut. Mais bientôt au premier succéda un deuxième volume; un troisième verra le jour à la fin de cette année, et sera consacré à l'art militaire et à la vie religieuse; enfin, certains bibliophiles nous ont assuré que le nouvel ouvrage, dépassant le premier en importance, compterait huit volumes, d'autres ne nous en ont promis que quatre : l'avenir nous renseignera à ce sujet; ce qui paraît certain, c'est que nous aurons le plaisir de pouvoir nous procurer encore plusieurs de ces beaux livres, perspective, nous l'avouons sans réserve, qui nous sourit beaucoup.

Éloge de la Folie d'Erasme, traduit par Victor

Develay et accompagné des dessins de Hans Holbein. Paris, Librairie des Bibliophiles. 1872, in-8°.

Autres joyaux bibliographiques que ces éditions *Jouaust*, de la librairie des Bibliophiles !

Procurez-vous en le catalogue, amateurs qui ne les connaissez pas (ne peut-il y en avoir), vous achèterez, et, nous vous l'assurons, vous serez satisfaits, mieux encore, émerveillés !

LES

SILEX TAILLÉS

de la Trouille et du levant de Mons.

Une question très-controversée a été sans contredit la découverte des pierres taillées dans l'intérieur du sol.

Accueillie d'abord avec une grande incrédulité, cette découverte fit bientôt surgir de nombreuses contestations, les unes concernant l'origine et la progression de notre race ; les autres relatives au temps de son apparition sur la terre.

Aujourd'hui, le doute n'est plus possible au sujet de l'enfouissement de ces pierres dont le gisement parmi les graviers et les cailloux roulés semble avoir été le résultat de certains remaniements diluviens.

Un phénomène d'une nature complexe, dont la cause initiale n'est encore qu'imparfaitement déterminée, donnerait lieu périodiquement à ces révolutions, par le déplacement et l'accumulation des eaux tantôt au nord et tantôt au sud des deux hémisphères.

Ce phénomène, qu'on pourrait diviser en plusieurs phases, doit bouleverser la surface terrestre depuis son origine.

Sans suspendre un instant sa force agissante, il ne laisse de traces visibles qu'après un temps considérable dont le chiffre se calcule par milliers d'années.

Aux perturbations locales, excessivement variées, qu'il occasionne à chaque retour soit de l'émergement, soit de l'immersion des continents et des îles, viennent s'ajouter les effets d'un refroidissement progressif.

Ces changements, on le conçoit, doivent influer fortement sur les transformations de la Faune et de la Flore du globe entier.

Certains animaux exotiques apparaissent, d'autres disparaissent complètement; quelques-uns sont refoulés vers l'équateur, et l'homme, sans doute, n'a pu échapper à cette migration presque générale.

L'époque quaternaire doit aussi avoir embrassé plusieurs périodes que la géologie a comprises dans un seul et vaste ensemble de révolutions diluviennes.

C'est, croit-on, pendant la longue durée de cette époque qu'auraient été taillés ces multitudes d'outils.

Mais, parmi ceux-ci, n'en remarquons-nous pas, à certains signes particuliers, qui pourraient remonter encore à une plus haute antiquité ?

Les terrains à graviers superficiels qui en renferment un grand nombre ne seraient-ils pas, de tous les sédiments diluviens, ceux qui auraient subi le plus de remaniements? Les silex contenus dans la couche à galets de craie de l'âge du mammouth, et ceux des souterrains de Spiennes appartiendraient à deux âges intermédiaires compris entre les plus anciens et les plus récents, mais séparés par de grandes inondations glaciaires et fluviatiles.

Quoi qu'il en soit, la présence dans cette couche à galets de craie, d'un silex brun, étranger au pays, silex que l'on retrouve aussi parfois à la surface, ne peut éveiller que bien difficilement une idée d'échange ou d'importation entre les indigènes dans une contrée, comme la nôtre, qui produit cette pierre en si grande quantité.

Il est à remarquer que la couche à galets de craie qui renferme les plus grossiers de ces outils n'en possède aucun portant des traces de décomposition sur les parties éclatées artificiellement.

S'il était démontré que la position que ces derniers occupent dans le sous-sol détermine leur priorité originelle, il est évident que tous les caractères d'ancienneté, attribués aux autres silex gîtés dans les limons supérieurs, seraient dus, moins au temps, qu'à l'action des agents de l'air ou du sol dans lequel ils auraient longtemps séjourné.

Mais la superposition des couches n'indique pas toujours leur âge géologique.

En effet, la couche supérieure qui contient les silex taillés les plus décomposés, et peut-être les plus anciens, renferme des Belemnites, des oursins fossiles, des huîtres tertiaires et très-communément des cailloux roulés, etc., qui témoignent avoir appartenu à d'autres formations d'un âge antérieur au mammouth.

Tout indique, par conséquent, que, dès le début de l'époque quaternaire, de vastes inondations fluviatiles et marines s'étaient tour-à-tour étendues sur toutes les parties basses du pays.

Un froid d'une rigueur excessive suivit bientôt et régna sur toute l'Europe. Les montagnes encore émergées se couvrirent d'immenses glaciers. A la faune tropicale qui avait habité naguère nos contrées succède une faune nouvelle, étrange et appropriée aux climats du nord.

Mais, après une longue série de ce froid, la température s'étant insensiblement réchauffée, les glaces se fondent, les eaux de la mer s'abaissent et les fleuves dégorgent de toutes parts vers l'Océan leurs masses torrentielles. On reconnaît le passage de ces eaux bourbeuses à leurs alluvions formées d'argile, de graviers et de cailloux roulés.

C'est dans leurs dépôts que l'on retrouve aujourd'hui les nombreux outils taillés de main d'homme.

Aux différents degrés de décomposition de ces outils, l'on a cru reconnaître le signe d'une plus ou moins grande antiquité et peut-être le caractère propre à certaines périodes antédiluviennes.

C'est, du reste, ce que nous indiquent les traces des différents étages auxquels l'envahissement des eaux l'a contraint d'habiter avant sa disparition de nos contrées, et ce que nous démontrent également les vestiges plus récents de sa réapparition favorisée par le réchauffement de la température et l'abaissement successif du niveau des lacs et des fleuves.

Nous n'avons dans nos environs pour nous guider à travers ces premiers temps de l'humanité en dehors des débris d'animaux éteints ou disparus, associés aux silex taillés, que des souterrains creusés à l'aide de ces mêmes silex, et comblés par une dernière grande inondation.

Ailleurs, il y a des cavernes, des ossements, des poteries grossières et bien d'autres indices irrécusables de l'existence d'un être intelligent et de son travail.

Toutes ces choses réunies affirment nécessairement sa présence dans le pays. La rudesse de ses mœurs nous est attestée par l'habitation des souterrains et des cavernes, et la forme bizarre de ses outils nous révèle toutes les difficultés de sa misérable existence.

Ses armes nous font supposer qu'il se livrait à la guerre tout autant qu'à la chasse, sans nous initier en rien de ses mœurs qui devaient obéir à tous les instincts du sauvage.

C'est après avoir saisi les détails le plus souvent infimes de ses différentes stations que nous pourrons suivre la progression de sa marche jusqu'aux débuts de l'histoire.

Nos premiers monuments, les plus anciens de tous, sont les tombeaux. C'est par eux que le passé revit tout entier à nos yeux. C'est là que l'homme primitif, à côté de ses ossements poudreux, nous a légué ses plus intéressants souvenirs.

A peine sorti de l'état de nature, la peur et le respect de la mort s'empare de lui; il cache la dépouille des siens à la rapacité des loups et des vautours; ils les enfouit au fond d'une grotte obscure qu'il ferme et qu'il rouvre à chaque mortalité.

A défaut de caverne, il creuse péniblement la terre et y dépose les restes de ceux qu'il aime ou qu'il vénère.

Le sol dépositaire de ces précieuses dépouilles sera bientôt son domaine, et ses liens de famille, en devenant chaque jour plus étroits, donneront plus tard naissance à la tribu.

Dans une grotte voisine de l'ossuaire de ses parents, il établira son gîte ; sur la lisière d'une sombre forêt, au bord d'une rivière poissonneuse, il construira sa première demeure. Pour mieux se garantir des rigueurs des longs hivers, il creusera de ses propres mains des souterrains profonds comme ceux de Spiennes et de Vellereille-le-Sec.

Peut-être y renfermera-t-il les provisions que sa sagacité lui fait un devoir d'amasser en prévision des mauvais jours. Cachés sous d'épais taillis, au fond des solitudes de l'ancien monde, ces souterrains lui serviront à l'occasion d'abri et de refuge contre ses féroces ennemis.

Bientôt il perfectionnera ses armes ; la massue de bois ne lui servira plus uniquement ; il taillera la pierre qui deviendra dans sa main une arme redoutable ; graduellement il la fera servir à tous ses usages.

Puis à côté de ses cadavres, comme marque d'un profond attachement, il placera à grand'peine des blocs de granit et de grès, apportés quelquefois de très-loin.

Sa superstition en retirera des souvenirs respectueux ; et réuni à plusieurs de ses semblables, il édifiera les dolmens ou pierres gigantesques autour desquelles il se livrera aux premiers rudiments d'un culte.

La chasse, la pêche ne lui suffisant plus, il choisira parmi les herbes quelques céréales ; et le soleil qui les fait mûrir, le feu du ciel qui les consume, recevront de lui les honneurs divins. Riche de dons, il dédiera des offrandes à ses nouveaux dieux ; victorieux et cruel, il leur fera des hécatombes.

Constamment occupé des soins de sa rude existence, il a reconnu depuis longtemps l'insuffisance de ses armes de pierre. Le hasard lui a fait découvrir les métaux ; leur supériorité se manifeste à ses yeux ; il apprend bientôt à les forger et leur usage se répand peu à peu.

Ensuite, la fièvre des conquêtes, la faim peut-être, réveillant ses sauvages instincts, il tentera des incursions lointaines ; il portera la mort et l'incendie chez l'étranger ; et les tumuli seront les seuls monuments qui éterniseront sa victoire.

C'est donc à quelques-unes des premières étapes de l'humanité que nous devons d'abord ces squelettes isolés, parfois entourés de grosses pierres qu'on a exhumés, ici, sur les bords de la Trouille.

C'est encore à l'une d'elles que se rattache l'origine du dolmen de Waudrez, près de Binche, ainsi que les deux tumuli qui s'élèvent sur les champs voisins de Villers-Saint-Ghislain et de Givry.

La population s'étant accrue, le besoin d'ordre se faisant de plus en plus sentir, la tribu s'est donné un chef; devenue sédentaire, elle a planté sa tente à Spiennes, dans un angle solitaire formé par la rivière d'où elle tirait, sans doute, les principales ressources de son alimentation.

Depuis de longs siècles, cette pauvre tribu a disparu, et ses cendres reposaient dans l'oubli et comme protégées par la stérilité du sol où elle avait choisi sa sépulture ; actuellement, elle doit à la construction d'un chemin de fer de revoir le jour, et ses morts nous révèlent en partie ce qu'elle a été jadis.

La vie de société a déjà fait un grand pas; et nous observons chez ce peuple, dans l'arrangement de ses tombes, une certaine symétrie qui trahit un commencement de civilisation. La guerre, du moins, n'y est pas arrivée à l'état permanent ; les armes n'y sont pas encore un attribut inséparable du guerrier ; aussi n'a-t-on rencontré que peu ou point de poteries, d'ustensiles en fer; mais les classes y sont déjà signalées par un monument, par une tombe en briques de craie avec ciment de sable.

Un peu plus avant sur Harmignies, le même tracé qui traverse le précédent cimetière a mis à jour d'autres tombes. Celles-là renferment des poteries et des armes; des lances en fer, très-effilées; des haches aussi en fer; une urne en verre.

L'époque primitive s'est écoulée, et les temps historiques se trahissent successivement par les dénominations que conservent la plupart de nos localités.

Malgré l'incertitude de dates qui plane sur tous ces monuments, on n'en est pas moins parvenu à rattacher un à un les anneaux de l'immense chaîne du passé, et à donner à tous ces vestiges le signe d'une époque particulière.

Nous avons divisé les instruments de pierre d'après la décomposition du silex en quatre âges distincts dont nous avons cherché à reproduire la physionomie dans les deux planches ci-jointes.

Le dernier âge seul semblerait avoir été d'une moins longue durée que les précédents : les silex qui s'y rapportent étant en plus petit nombre. On les reconnaît à l'aspect luisant de la cassure. Ils sont relativement beaucoup plus récents.

Les haches polies que l'on rencontre sur Harmignies et les communes circonvoisines, présentent les mêmes caractères d'antiquité que les haches taillées.

C'est ce qui nous a fait supposer que l'homme, victime des mêmes phénomènes, a conservé pendant leur durée, partout où il a vécu, la même manière de tailler et de polir la pierre jusqu'à l'emploi des métaux.

Ainsi, les différentes races primordiales qui le représentaient dès le principe ont-elles dû exister et se propager bien avant l'époque dite quaternaire.

Elles vivaient certainement ailleurs que dans nos contrées. Dans quels lieux? Là, sans doute, est le mystère. Il est probable, néanmoins, que les hautes terres du nord, voisines des pôles, ont été les premières peuplées, et que l'invasion des races asiatiques en Europe ne date avec certitude que du dernier déluge. A mesure de la progression du froid, les descendants des races primordiales auront pénétré dans les pays chauds de l'Asie et de l'Afrique en suivant dans leur migration les éléphants et les autres grands animaux.

D'autres races congénères continuèrent à vivre ou revinrent habiter dans le voisinage des pôles où elles se sont maintenues jusqu'à nos jours.

La fusion qui a pu résulter, dans la suite, du mélange de ces diverses populations avec les races originaires du sud de l'équateur, rapprochées du centre par des causes correspondantes, a pu opérer cette singulière variété de types dont les rejetons plus tard s'établirent successivement sur tel ou tel point du globe, en faisant de la Perse et de l'Inde actuelles le siége de leurs innombrables incursions en Europe.

L'écart qui persiste aujourd'hui entre l'homme blanc, le nègre ou l'Australien avait existé autrefois, mais n'existait déjà plus, dès l'époque quaternaire, entre l'homme préhistorique ou des cavernes et l'homme Anthropoïde, lequel a dû disparaître dans le courant de l'époque tertiaire.

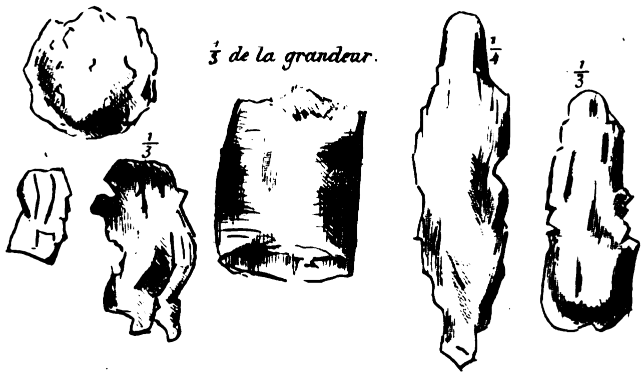
Nous croyons devoir faire observer que l'alluvion de la Trouille ne paraît pas renfermer d'outils taillés : ce qui prouve vraisemblablement qu'elle appartient à une formation plus récente.

D'ailleurs, le cours de cette rivière, depuis Givry, a dû traverser, pendant bien des siècles, et peut-être jusqu'à nos temps historiques, une longue suite d'étangs et de marais dont on croit voir les limites encore marquées par les anciennes berges et les affaissements de terrains.

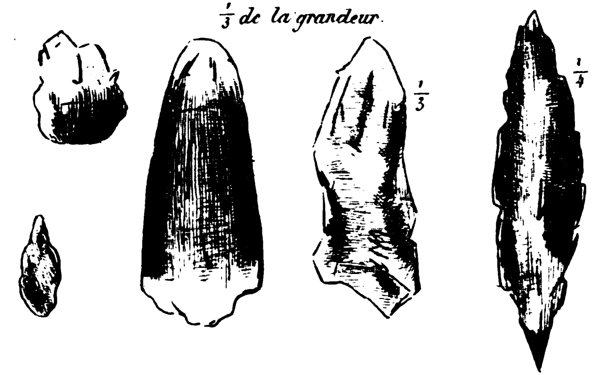
VICTOR DEJARDIN.

Harmignies, le 20 mai 1872.

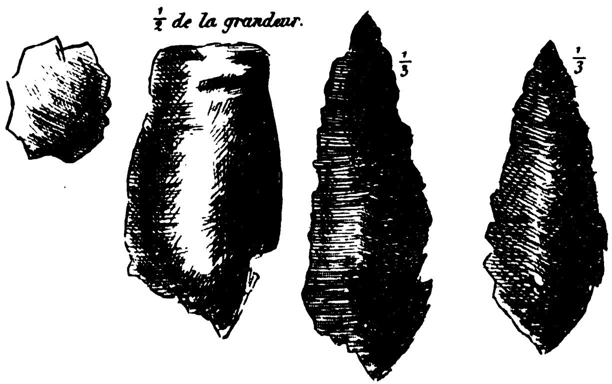
Premier Âge de la Pierre. Surface du Sol.
Givry. Harmignies et Spiennes.



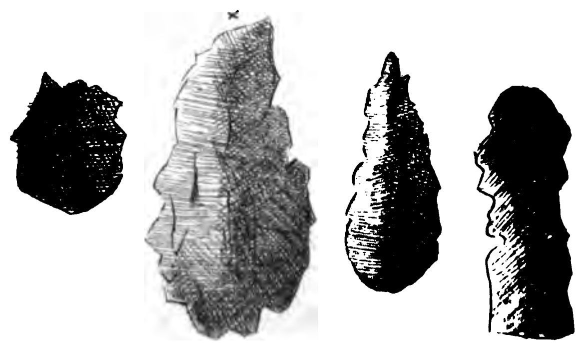
Deuxième Âge de la Pierre. Surface du Sol.
Harmignies et Spiennes.



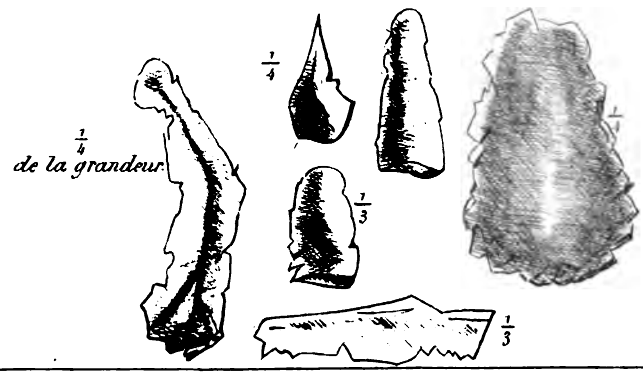
Troisième Âge de la Pierre. Surface du Sol.
Harmignies, Spiennes et Villers St Ghislain.



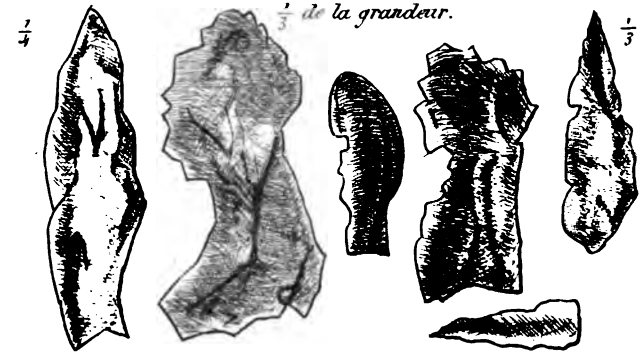
Quatrième Âge de la Pierre.
Harmignies. × Hache en silex provenant de l'intérieur d'un souterrain, à Spiennes.

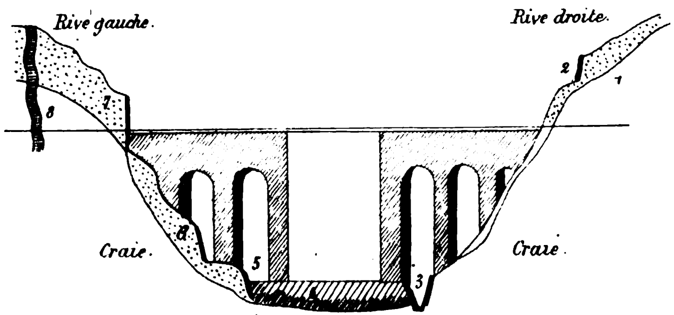


Sous Sol. Spiennes, rive droite.



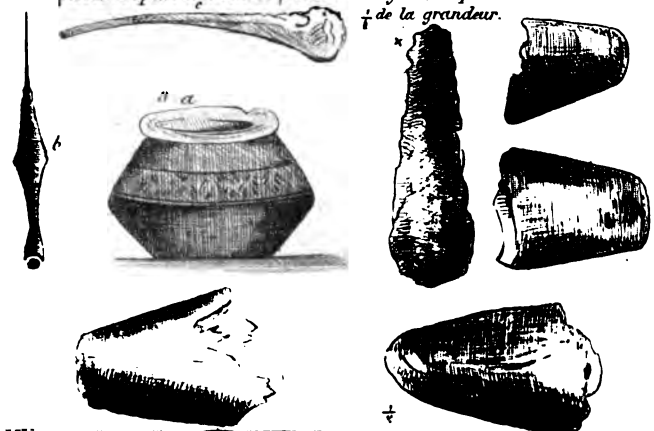
Sous-Sol. Spiennes, rive gauche.





Coupe de la Vallée de la Trouille à Spiennes et Pont du chemin de fer.
1. Ancien cimetière — 2. 5. 6. 7. Couches à silex taillés.
4. Limon de la Trouille — 3. Trouille, rivière 8. Souterrain.

Harmignies : a. b. Urne et lance en fer extraites d'un tombeau. c. Poinçon en os.
x. Lance de pierre de Spiennes. Haches polies d'Harmignies, de Spiennes et de Villerelle le Sec.



Lith. de Duret.

ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

trouvées à Saint-Denis-en-Broqueroie,

en 1635 et en 1636.

Des découvertes importantes d'antiquités ont eu lieu dans le voisinage de l'ancienne abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie [1], en 1635 et en 1636 [2]. La relation nous en a été conservée par un religieux contemporain, Gérard Sacré, auteur de la *Pantopographie géométricque de S. Denys ou description généralle de tous les lieux, bastimens et officines de l'abbaye, comme aussy de toutes les maisons, bastimens et héritages du village et terroir de Saint-Denys*, etc. (1654), manuscrit in-folio du dépôt des archives de l'État, à Mons.

M. Alexandre Pinchart a inséré dans sa première *Notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut*, p. 5 [3], l'un des deux passages de ce manuscrit qui concernent les découvertes prémentionnées. Mais les dessins dont Gérard Sacré a accompagné le texte de son récit, sont restés inédits jusqu'aujourd'hui.

Feu Albert Toilliez avait conçu l'idée de mettre au jour ces dessins et de décrire, dans nos Annales, les objets qu'ils représentent.

[1] Cette abbaye de Bénédictins était située au village de Saint-Denis, 1 l. $^1/_2$ N.-E. de Mons.

[2] Vinchant mentionne une autre découverte qui avait eu lieu dans l'abbaye même, « au jardin à pommes, » vers 1618. Elle consistait en « aucuns anneaux d'or avec leurs pierreries, » qui, d'après l'annaliste, avaient dû appartenir aux chevaliers tués à la meurtrière journée de Broqueroie, en 1072. — *Annales du Hainaut*, éd. des Bibliophiles, t. II, p. 231.

[3] T. XXII des *Mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique*.

Nous réalisons en partie son projet, sans avoir la prétention de remplir entièrement les intentions de notre ami regretté.

Le texte complet de Gérard Sacré nous paraît tout naturellement devoir être publié avec nos trois planches.

Au fol. 52 verso, n° 68, Sacré mentionne ce qui suit :

« Remarques.

« Environ l'an 1635, tout proche du petit jardin n° 66 [1], en la « pente du chemin montant du ruisseau au bois de Becqueron, « contre la closure n° 67, en creusant après du bon sablon pour « faire du mortier, on a trouvé beaucoup de marques d'antiquité « comme des médailles fort grossières et bien estoffées et des « pointes de dard et espieux faites de cuivre et airain en cette « forme. »

L'auteur donne au bas de la page, le dessin de « la vraye « forme et grandeur du plus petit des dards susdits ou pointes « de lances et picques, » ayant en longueur 14 centimètres et 5 millimètres. La planche II ci-contre, n° 1, contient la réduction de ce dessin.

« On a trouvé aussi en ce lieu des gros charbons de forge « qu'on appelle vulgairement *crahias* : ce qui a donné subjet de « penser à aucuns qu'il y auroit eu une forge à fondre cuivre et « airain, ayant le ruisseau de Becqueron fort commode à cet « effect et y ayant en plusieurs endroits du village des veines de « terre de pottier toute verde, comme nous avons trouvé dans le « grand jardin de l'abbaye, dont plusieurs pensoyent et disoyent « qu'en affinant cette terre à force de bon feu qu'on en tireroit du « cuivre.

[1] On lit sous le n° 66 que ce jardin contenait environ un journel et était « gisant proche du bois de *Becqueron*, où il y a eu une maison ruinée « depuis 50 ou 60 ans, les masures paroissant encor, et s'appelloit la « *Maladerie*, que les prélats avoyent accomodé la communauté pour le « service des lépreux, et le village ou massardrie en rendoit de rente 1 ob. « fr.; tenant aux bois et rieu de Becqueron et à une ruelle conduisant au dit « bois. — Il est croyable qu'il y auroit eu en ce lieu une des croix de fran- « chise, à cause qu'on l'appelloit anciènement le *Francq-Becqueron*. »

« On a encor trouvé d'autres antiquitez, comme pots de terre,
« etc., ainsi qu'il sera remarqué au n° 143. »

Voici le passage déjà publié par M. Pinchart et extrait des fol. 97 et 98 du manuscrit :

« N° 143.

« Environ cent apas distant de la dite fosse *Boigné*, dans le
« bois de *Becqueron*, tirant du dit lieu droit à l'Orient, il y a la
« fosse *au Sablon*, qui en a beaucoup furnit pour les bastiments
« du monastère et spécialement pour la magnificque église et
« cloistre. Comme on creusoit en ce lieu, l'an 1636, on des-
« couvre par hazard beaucoup de marques d'antiquitez, comme
« médailles de cuivre et bronse de diverses formes et grandeurs,
« assez bien estoffées, dans des pots de terre ioliment travaillez,
« dont on s'imaginoit que ces médailles et images estoyent des
« espèces de monoye de ce temps. Voicy la forme d'aucunes de
« ces médailles, qui estoyent de diverses sortes et grandeurs, et
« aussi des pots de terre, dans lesquels estoyent les médailles. »

Ici sont les dessins des avers de huit médailles, que nous reproduisons pl. III, n°s 1 à 8. Au-dessus de la première, qui est un Gratien, Sacré a écrit : *Florebat anno 370*, et au-dessus de la quatrième, l'empereur Probus : *Florebat anno 276.*

Puis, viennent cinq vases, qui figurent sous les n°s 1 à 5 de notre planche I.

Le narrateur continue ainsi :

« Il y avoit encor autres médailles grandes comme des duca-
« tons et patagons, et autres beaucoup plus grandes, qu'on a
« donné à des amys qui en font grand estat.

« Il y avoit encor d'autres pots de terre un peu différents des
« précédents, touts remplis de petits ossements humains comme se
« seroyent les os des mains et pieds, ou de petits enfans, avec
« des cendres qu'on croit aussi estre cendres humaines, et tous
« ces pots estoyent fort bien couverts, sans aucune figure ou
« curiosité, mais bien polis. Les Latins appellent ceux icy *urnæ*,
« qui servoyent anciènement parmy les payens pour mettre les

« cendres des corps morts, dont le poète, parlant de ces pots et
« cendres, dit ainsi :

Aspicite, ô Cives, senis Ennii imaginis urnam.

« Voicy la forme de ces pots, en latin *urna*, et des phioles
« trouvées avec iceux. »

Notre planche II figure les urnes, 5 et 6, et les fioles, 2 à 4, dont il s'agit.

« On a aussi rencontré, dit Sacré, entre ces pots et ossements,
« des phioles et ampoules de verre, pleines de quelque liqueur,
« que l'on croit estre des larmes de ceux qui avoyent pleuré les
« personnes mortes, qu'on enteroit aussi avec les cendres et osse-
« ments des défuncts.

« Pendant qu'on descouvroit ces pots et antiquitez, en l'an
« susdit, vient à St.-Denys le R.d P. dom Lucq, coadiuteur de
« Mons.r le prélat de St.-Hubert en Ardenne; et comme tous les
« religieux alloyent ce mesme jour aux champs pour nostre diver-
« tissement, mons.r Vincqx, lors abbé, print occasion de venir
« avec le dit coadiuteur (qui désiroit nous accompagner) se pro-
« menner au lieu où on avoit rencontrez ces pots. Plusieurs des
« religieux avoyent prins des besches pour travailler avec aucuns
« manouvres à la recherche de ces antiquitez, mais nostre travail
« fut en vain: ces choses ne se rencontrant que par hazar et
« fortuitement.

« Tout le voisinage fut incontinent imbut de l'invention des
« susdites antiquitez, et plusieures personnes de marque en ont
« demandé avec grande instance; dont voicy aucuns des princi-
« paux qui en furent gratifiez : monseigneur l'illustrissime arche-
« vesque de Malinnes, les président, conseilliers et officiers du
« conseil privé en Bruxelles, etc., mons.r le prélat de St-Martin
« en Tournay, celuy de St-Adrien à Grand-Mont, ceux d'Affle-
« gem, etc.

« Il y a eu divers sentiments et opinions sur ce subiet (mais
« sans asseurance). Aucuns disoyent qu'il y auroit eu en ce lieu
« une grande bataille et que les payens occis en cette défaite et
« conflict, auroyent esté réduits en cendres et leurs os et cendres
« ensevelis en ces pots de terre, etc.

« La commune opinion des habitans de S. Denys est que ce
« seroyent ossements des Sarazins, qui auroyent autres fois esté
« là défaits en rodant par ces quartiers ; mais on ne treuve aucun
« autheur qui face mention desdits Sarazins, etc. »

Autrefois, dans notre contrée, on attribuait aux Sarrasins (ou musulmans) tout ce qui paraissait être extraordinaire ou dont on ne s'expliquait pas l'origine. C'est ainsi que l'on montre encore à Ciply, à une lieue sud de Mons, les entrées de grottes naturelles que l'on appelle les Trous de Sarrasins[1].

Les deux derniers paragraphes du texte de Gérard Sacré que nous venons de transcrire, ont été biffés et l'on a écrit en marge du manuscrit, ce qui suit :

« Celuy qui est tant soit peu versé dans l'histoire aura bientôt
« conjecturé d'où viennent ces pots et ces urnes. L'histoire de
« Cæsar et les médailles qui estoient dans ces pots, disent assez
« que ce sunt esté les sépulchres des soldats Romains qui estoient
« campez dans ce mesme lieu ; et, de faict, on voit encor les
« vestiges du camp. On y a aussy trouvé des bouts de leurs
« lances, appellées *pila*, etc. N° 68. »

Gérard Sacré termine ainsi : « Autres se sont imaginez que mons^r^
« Vincqx, abbé, auroit trouvé en ces pots des grands thrésors,
« dont il se seroit servit fort à propos pour parachever la magni-
« fique église qu'il a bastie, et plusieurs ont esté imbus de cette
« opinion forgée au creu du cerveau des premiers autheurs, n'y
« ayant rien de semblable, n'ayant rencontré autre chose que
« ce que dit est. »

Nous n'ajouterons guère de réflexion aux renseignements circonstanciés que nous venons de reproduire littéralement, et nous laisserons aux savants le soin de relever les erreurs dans lesquelles les contemporains des découvertes faites à Saint-Denis, en 1635-1636, sont tombés à propos de l'origine des objets recueillis.

La relation de Gérard Sacré fait suffisamment ressortir l'impor-

[1] Voy. Félix Hachez et L. Devillers, *Recherches historiques sur la Kermesse de Mons*, Mons, Hector Manceaux, 1872 ; p. 52, note 1.

tance qu'eurent ces découvertes, et l'intérêt que présenteraient de nouvelles fouilles dans le bois de Becqueron.

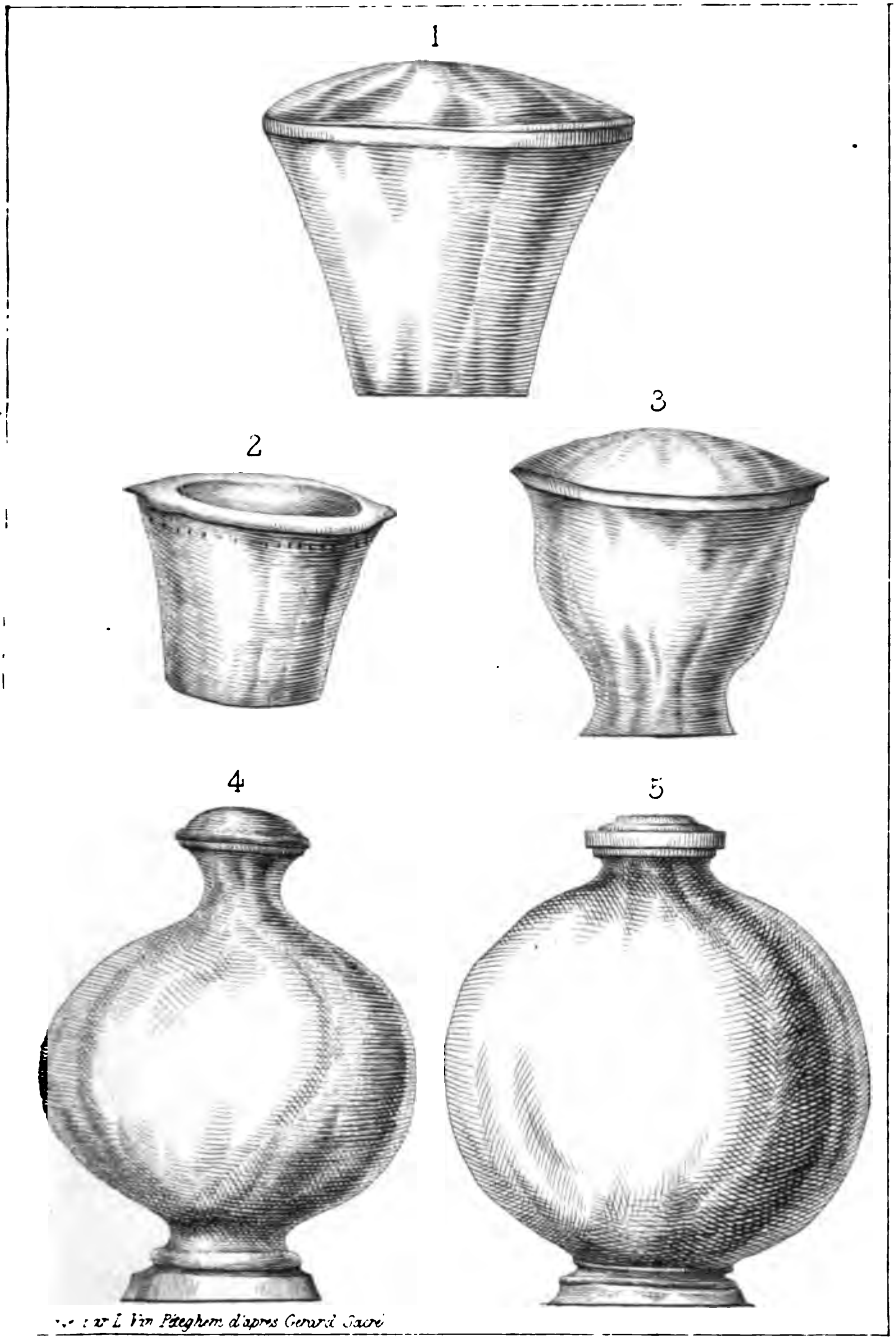
En octobre 1846, trois archéologues se rendirent à Saint-Denis, dans la vue de retrouver l'endroit indiqué par Gérard Sacré et de s'y livrer à quelques explorations.

« Arrivés à Saint-Denis, dit M. Pinchart, il nous fut assez « difficile de reconnaître les lieux dont la culture avait changé « l'aspect : nous marchions au hasard dans le chemin qui conduit « à travers le bois de Becqueron à Ville-sur-Haine, lorsque nos « yeux rencontrèrent un grand morceau de poterie que nous re- « connûmes appartenir à la période gallo-romaine. Nous courons « aussitôt, moi troisième, à la chaumière la plus voisine, et nous « revenons avec des bêches. Après avoir creusé et fouillé la terre « pendant trois quarts d'heure, nous ne parvînmes qu'à recueillir « quelques fragments d'urnes cinéraires et de potiches de terre « grisâtre et noirâtre, et d'autres de terre rouge vernissée.

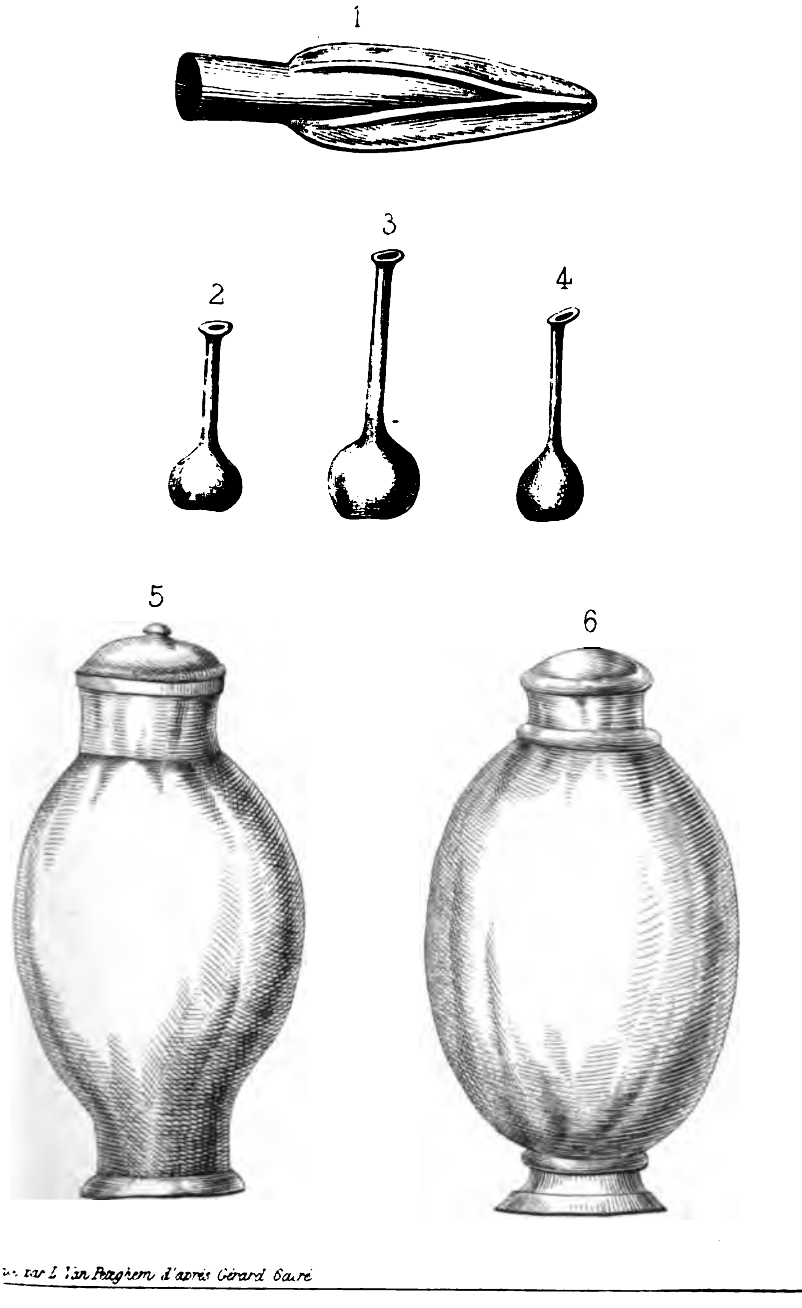
« Quoique nos espérances n'eussent pas été entièrement réali- « sées, nous retournâmes satisfaits de notre exploration. Que pou- « vions-nous en effet attendre de plus? Nous avions retrouvé « les bois de *Becqueron* et de *Lion*, cités dans le manuscrit, et « nous avions acquis la certitude que l'on pourrait parvenir à « de plus beaux résultats en y faisant faire des fouilles sur une « grande superficie. Nous en fûmes plus convaincus encore par « le dire d'une femme qui habite non loin de là, et dont le mari, « l'an dernier, trouva en déracinant un tronc d'arbre, un vase « d'une terre noirâtre, mais qui se brisa dans ses mains. Cette « personne nous assura pouvoir nous en indiquer avec précision « la localité. »

Depuis longtemps, le Cercle archéologique de Mons a décidé en principe de faire exécuter des fouilles à Saint-Denis. Il convient indubitablement de donner suite à cette résolution.

LÉOP. DEVILLERS.



Antiquités trouvées en 1636 à Saint-Denis-en-Broqueroie.



[illegible] par L. Van Peteghem d'après Gérard Sauré

Antiquités trouvées en 1636 à Saint-Denis-en-Broqueroie.



par L. Van Peteghem d'après Gérard Sacré

Antiquités trouvées en 1636 à Saint-Denis-en-Broqueroie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

FAYT-LEZ-SENEFFE.

Nosce patriam.
Étudiez et connoissez votre pays, afin de l'aimer.

PRÉAMBULE.

Les personnes peu initiées aux investigations historiques affectent généralement un certain mépris pour les monographies de nos communes rurales. Il est certain, cependant, qu'elles excitent l'intérêt et le patriotisme des habitants et qu'elles peuvent servir à rectifier des appréciations historiques trop souvent empreintes d'exagération et de partialité. L'histoire générale forme le tronc, les histoires locales forment les branches qui étendent de plus en plus le développement de l'arbre, tout en contribuant à sa splendeur.

Jusqu'ici, Fayt-lez-Seneffe n'a fait l'objet d'aucune esquisse. Nous avons tâché de remplir cette lacune, en mettant à profit les embrefs déposés chez Me Fontaine, notaire, à Ressaix; les vieux registres et les anciennes archives de l'abbaye de Bonne-Espérance; ainsi que les renseignements épars que nous avons puisés aux meilleures sources.

Topographie et Statistique.

La commune de Fayt, dépendante du canton de Seneffe, est bornée au Nord par Manage, à l'Est par Bellecourt, au Sud par La Hestre et Haine-Saint-Pierre, à l'Ouest par Bois-d'Haine. Elle est à 24.5 kilom. de Mons, à 23 kilom. de Charleroy, à 6 kilom. de la station de La Louvière, à 2 kilom. de la station de Manage.

Son territoire, d'une étendue de 262 hect. 39 a. 80 cent., forme un mamelon, élevé de plus de 180 m. au-dessus du niveau de la mer, et d'où l'on peut distinguer, non-seulement les nombreux établissements industriels des environs; mais même la tour du château de Mons. Cette proéminence du territoire explique assez qu'il ne s'y trouve guère de cours d'eau : on ne peut citer que le ruisseau de *Scailmon*, qui doit avoir en plafond une largeur de 90 centimètres : il prend sa source à la Basse-Hestre, suit du Sud au Nord la limite de Bellecourt, et va se jeter dans la Samme, à Seneffe. La Samme se déverse, à Tubize, dans la Senne, qui traverse Bruxelles; de sorte que les eaux courantes de Fayt peuvent se boire en excellent faro dans la capitale.

Comme hameaux ou lieux-dits, citons : Jolimont, Basse-Hestre, St-Fiacre, Haut-du-Rœulx, Haies-gravelle ou à gravelles, les Rigaults, L'argilière, la Golinoise, champ St-Nicolas, champs derrière les courtils, champs derrière l'écaille ou de l'Escaille.

D'après les cartes géologiques de la Belgique d'André Dumont, cette commune repose sur le terrain houiller, lequel y est caché par des roches tertiaires; savoir: les argiles et les sables glauconifères du système yprésien et les sables du système bruxellien. Mais un dépôt quaternaire, le limon hesbayen, recouvre la majeure partie du territoire et lui communique une grande fertilité.

Lors du recensement général, le 31 décembre 1866, il y avait 751 parcelles exploitées en culture et la population était de 2991 habitants, dont :

Sachant lire et écrire 998
Ne sachant pas lire et écrire . . . 1993.

Cette population se subdivisait comme suit, par rapport à l'origine :

Nés dans la commune	1515.
Nés dans une autre commune belge .	1461.
Nés en France	13.
Nés en Allemagne	2.

Deux habitants seulement parlaient le flamand.

A la même époque, il y avait 698 maisons, dont 644 habitées et 54 inhabitées. Le nombre de ménages recensés étant de 644, on peut dire que chaque ménage avait son habitation, ce qui est un indice de bien-être. Au 1er janvier 1871, la population de Fayt était portée à 3188 habitants. Elle continue de s'accroître, ce qui est un autre indice de prospérité.

Dans le courant de l'exercice de 1871, les contributions perçues au profit de l'État, se sont élevées comme suit :

Impôts fonciers . . .	fr.	6556,72 c	total : fr. 14181,18c
Impôts personnels . .	—	5293,38	
Droits de patentes . .	—	2258,59	
Redevance fixe sur les mines		72,49	

Il est perçu 17 %, au profit de la commune, sur le principal des deux premières contributions et 10 p. %, sur le produit des patentes.

Il y avait, au 1er janvier 1873, 1612 parcelles cadastrales et 366 propriétaires fonciers.

Étymologies.

L'étymologie du nom de Fayt pourrait être cherchée dans sa situation topographique : le mot *faîte* en latin *fastigium*, *fastigii* par contraction *fagii*, se rapproche assez de cette dénomination ; mais il est beaucoup plus vraisemblable que, placé au milieu de forêts dont le pays était autrefois couvert, forêts abondant en bois

de hêtre *(fagus-fagi)*, le village a tiré son nom de cette production du sol, comme les manuscrits de Bonne-Espérance semblent l'insinuer en écrivant en latin, *de fageto* (de Fayt). Le hameau de la *Basse-Hestre* et la paroisse de *La Hestre*, sa voisine, semblent appuyer cette opinion. Les comptes du massard, de 1766-1785, se servent de la dénomination *Fayt-le-Petit-Heest*. En outre, il y a au dépôt des archives de l'État, à Mons, un plan du bois nommé *le Grand* et *le Petit-Fayt*, sous la juridiction de Grandglise.

Tous les Fayt ou Fay se prononcent en Belgique *Fa-ï* et paraissent avoir une étymologie semblable, indiquant l'emplacement ou le voisinage d'un bois, d'une touffe de hêtres, d'arbres à faînes. Ainsi, nous avons : dans la province de Hainaut, Fayt-le-Franc ; dans celle de Luxembourg, Fayt-les-Veneurs et Haut-Fays; dans celle de Namur, Gros-Fays et Petit-Fays; dans celle de Liége, Beau-Fays, etc [1]. Il y a un affluent du Tiriau qui s'appelle *Le Fayt*.

Dans son Histoire de Cambrai et du Cambrésis, Le Carpentier dit qu'il existait dans les Pays-Bas et en France 30 seigneuries du nom de *Fay*.

Comme noms de personnes, on peut citer : Jacques du Fay, qui prit part à la croisade contre Bajazet; Guillaume du Fayt, un des plus célèbres musiciens du XIVe siècle [2], et Charles du Fayt, brave officier qui, avec une garnison peu nombreuse, défendit en 1676 la place de Philisbourg contre toutes les forces de l'Allemagne, pendant près de six mois.

On le voit, Fayt est en même temps un nom propre et un nom très-commun, ce qui rend les recherches difficiles et pénibles.

Il y avait à Fayt, comme à Féluy, une seigneurie de *l'Escaille*.

Ce mot signifie ardoises, tuiles : un *scaillier* était un ardoisier. Autrefois, on ne voyait guère que des couvertures en chaume, même au sein de villes populeuses; au xve siècle, les toitures étaient généralement en paille; encore au xvie et au xviie siècle,

[1] Parfois, on a eu le tort de confondre Fayt-lez-Seneffe avec les Fayts, dans le canton d'Avesnes-sur-Helpe (DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 169).

[2] Voir *Dictionnaire biographique du Hainaut*, par T.-A. BERNIER.

la tuile, l'ardoise étaient réservées pour les édifices publics et l'habitation du riche. Le château de *l'Escaille* fut peut-être la première habitation de l'endroit, couverte de tuiles. C'est par suite de circonstances analogues que plusieurs fermes de la province d'Anvers sont nommées *Pannenhuis*, maisons à pannes, couvertes de tuiles. Il n'existe pas de schiste ardoisier à Fayt, ni dans les environs; mais on doit croire qu'il y avait des fabriques de pannes à *Scailmon*.

Origine et accroissement.

Fayt a dû être occupé sous les Romains, si l'on en juge par l'existence à la *troupelle as arbres* d'un tumulus d'environ 30 à 40 mètres de diamètre, sur 12 à 15 d'élévation. M. Delalieux de Scaron, en faisant enlever les terres jusqu'au niveau du sol, a trouvé une couche de deux pieds de cendre de bois, avec quelques débris d'ossements et des pièces de monnaie de cuivre et d'argent très-minces, n'offrant plus d'inscription lisible[1].

Il existe aux archives de Lille (chambres des Comptes), et M. le baron de Reiffenberg mentionne dans ses *Monuments anciens*, des lettres de 921, par lesquelles le roi Charles-le-Simple confirme, à la prière des comtes Isaac et Hugalon, les possessions de l'abbaye de Maroilles en Hainaut, savoir : au Fayt, à Flobecq, etc. C'est le plus ancien document que nous ayons trouvé où le nom de cette première localité soit mentionné. Fayt figure, comme ressortissant au doyenné de Binche, sur la liste de 1186, conservée par Jacques de Guise[2].

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 198; *Annales de la Société paléontologique de Charleroi*, t. 1er, p. 41.

[2] *Histoire du Hainaut*, t. XII, p. 341. — Voir aussi Benezech de St-Honoré : *Études sur l'histoire de Hainaut de Jacques de Guyse*, p. 84.

de hêtre *(fagus-fagi)*, le village a tiré so
du sol, comme les manuscrits de
l'insinuer en écrivant en latin, de
de la *Basse-Hestre* et la paroisse d
appuyer cette opinion. Les com
servent de la dénomination
au dépôt des archives de l'
le Grand et *le Petit-Fayt*
Tous les Fayt ou Fay
sent avoir une étymol
le voisinage d'un b
Ainsi, nous avon
dans celle de L
celle de Nam
Beau-Fays,
Dans so
dit qu'il
nom d
Ce
qu
d

ate de 1253.
comme ayant
Bois-d'Haine
hevalier, sire de
1315, par Gillot

tit-Hestre ne ren-
vait 216 maisons.
ation a naturellement
u l'an x de la république,
sement fait en 1806, de 598;
146. Enfin, comme on va le voir,
e de suivre une marche ascendante :

	46 habitants.	Année 1850	— 1943
	885	» 1855	— 2303
—	975	» 1860	— 2398
35 —	1034	» 1865	— 2565
1840 —	1151	» 1870	— 3147.
1845 —	1394		

Histoire religieuse.

L'autel de la commune de Fayt commença par être un bénéfice, fondé en 1253 par Gilles du Sart *(Egidius de Sarto)*, chevalier, seigneur de Fayt, qui avait fait construire dans sa propriété *(in villâ suâ del Fayt)* une chapelle qu'il remit sous le patronage de l'abbaye de Bonne-Espérance [2]. Cette abbaye avait alors sur ce territoire ce qu'on appelait droit paroissial. En effet, la chapelle de Saint-

[1] *Mémoire sur le Hainaut*, par Du Buisson, manuscrit de la bibliothèque communale de Mons.

[2] Maghe : *Chronicum ecclesiæ Bonæ Spei*, p. 185. — Voir *Annexe A*.

·omme plus tard la chapelle de Bois-d'Haine, était
paroisse de Haine-Saint-Paul, laquelle avait
·. aux religieux de Bonne-Espérance.
·erpétuité à l'entretien d'un chapelain des-
evalier du Sart légua 200 livres d'argent
d'argent annuellement. Ce chapelain,
de l'abbaye, devait résider dans le
·l ne pouvait donner le sacrement
.. ne célébrait pas la messe les jours
. Pentecôte et de saint Paul, patron de la
. église paroissiale que le seigneur et ses vas-
..iors assister aux offices et recevoir les sacrements.
..ents statuts furent approuvés, en octobre 1253, par
..e, évêque de Cambrai, qui, plus tard, étendit à tous les jours
de l'année l'autorisation de dire la messe[2].

La famille des seigneurs du Sart se perpétua longtemps dans la localité : nous avons rencontré divers actes de donations et de fondations pieuses qui nous la signalent comme étant d'une générosité inépuisable.

Nos souverains avaient accordé à l'université de Louvain le droit de nommer aux cures qui devenaient vacantes, par suite de décès, pendant trois des mois de l'année. Ce privilége que les anciens collateurs cherchaient souvent à éluder, donna lieu à certaines contestations : l'abbaye de Bonne-Espérance réclama, le 7 janvier 1602, au conseil du Hainaut, à propos d'une nomination faite à Fayt par l'université.

Bois-d'Haine et Fayt furent quelquefois réunis pour être desservis par un vicaire dépendant de la cure de Haine-St-Paul; ce dernier habitait alors Bois-d'Haine, dont Fayt était ainsi considéré comme annexe, au point de vue religieux. Les habitants ayant demandé d'avoir un curé en titre pour les deux communes, l'archevêque de Cambrai érigea Fayt en cure, en lui

[1] Le prieuré est devenu une caserne de gendarmerie, près de Manage.

[2] Ordonnance datée de Thuin, le lundi lendemain de la Saint-Martin d'hiver 1311.

annexant comme secours le village de Bois-d'Haine (1763). L'église succursale de ce village fut, à son tour, érigée en cure, dix ans après, avec annexion de Fayt[1].

En 1769, des voleurs s'emparèrent à Fayt, des vases sacrés, qui n'étaient probablement pas nombreux. L'archiduc Charles de Lorraine, alors à Mariemont, fit cadeau d'un ciboire en argent surmonté d'une croix avec pierrerie et de la custode d'argent, aux armes impériales, où sont renfermées les saintes huiles.

Nous voyons dans les comptes de massarderie qu'il a été payé 12 livres à F. Deneubourg, pasteur, pour avoir chanté le service de feu de Tonnoy, seigneur de l'endroit (1er juin 1772).

Les anciens registres de publication mentionnent une collecte faite en 1782, par ordre de l'archevêque de Cambrai, pour le rachat de huit religieux, captifs chez les Turcs.

Pendant les jours de terreur, sous la république, le culte catholique fut impitoyablement proscrit, toute apparence de religion disparut : M. Gerin, curé de Fayt et de Bois-d'Haine, dut se cacher. Mais cet ecclésiastique, du fond de sa retraite ; l'abbé Amandeau, chapelain des dames de Looz, avec qui il avait habité le château de l'Escaille ; M. Caroly, religieux de Bonne-Espérance, proscrit comme tous ses confrères et réfugié à la ferme de *Préaux* (Seneffe), étaient toujours à la disposition des fidèles, pour leur administrer les secours religieux. L'ordre reparut enfin et l'église de Fayt, fermée depuis septembre 1797, fut rouverte au culte sous le consulat de Napoléon (1802), puis érigée en succursale par ordonnance de l'évêque de Tournai (octobre 1803).

La pénurie des prêtres se faisait de plus en plus sentir dans tout le diocèse : beaucoup étaient morts dans l'exil ou sous la hache révolutionnaire ; d'autres étaient devenus incapables de porter le fardeau des charges pastorales. La dispersion ou l'emprisonnement des évêques, la fermeture des séminaires, l'obligation pour tous les jeunes gens de porter les armes sous le consulat et l'empire, le régime despotique de Napoléon n'avaient pas

[1] Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

permis de réparer de sitôt les brèches faites au sanctuaire. M. Delecosse, successeur de M. Gerin, dirigea donc seul les paroisses de Bois-d'Haine et de Fayt jusqu'en 1822; fatigué alors de cette double charge, il résilia la cure de Bois-d'Haine et se fixa de préférence à Fayt.

Le gouvernement républicain s'étant emparé de tous les biens du clergé, avait fait main basse sur la *closière du curé*, demi-bonier tenant à la place publique, et l'avait vendue à M. Tiberghien, propriétaire, à Bruxelles. Une maison y fut bâtie; puis le bien fut racheté (1816) par la fabrique de l'église, avec les fonds payés par l'État pour logement et vivres fournis aux militaires, pendant la dernière campagne: ces indemnités avaient été abandonnées par les habitants à la demande du conseil communal, afin de procurer un logement au curé. Elles permirent à la fabrique d'acquérir, en outre, un demi-bonier de terre sis à la Basse-Hestre. Telles étaient les seules propriétés de cette administration, encore en 1840.

M. Delecosse mourut en 1825 et fut remplacé par M. Dugauquier, qui quitta Fayt, le 1er juillet 1836. M. Saillиez, vicaire de Sainte-Waudru à Mons, vint ensuite diriger la paroisse avec autant de vertu que de modération; mais il n'y demeura que le temps nécessaire pour être regretté de ses ouailles, à qui il fut enlevé, le 23 octobre 1839, par la fièvre typhoïde. Il est remplacé par M. Geudens, ancien vicaire du Rœulx.

M. Adrien-Joseph Dechamps, père de l'archevêque actuel de Malines, est décédé à Fayt, le 26 juin 1852, à l'âge de 79 ans; M. Geudens a prononcé une oraison funèbre sur le corps du vénérable vieillard, qui habitait l'endroit. Mgr Victor Dechamps, dans sa jeunesse, y avait organisé une société musicale, dans laquelle il tenait le premier rang : il jouait de la petite flûte avec beaucoup de succès. Le grand virtuose Charles De Bériot, son ami, venait souvent prendre part aux concerts qu'organisait la société.

Nous parlerons plus loin de l'église de Fayt, qui est dédiée à saint Gilles.

Egidius est le mot latin correspondant à *Gilles*, nom du fondateur du village. De même, l'église de Bois-d'Haine est dédiée à St-Jean-Baptiste, du nom de Jean Sausses, qui y a fondé la première chapelle.

Saint Gilles est venu de Grèce dans les Gaules, vers la fin du ve siècle. Ayant découvert près du Rhosnes, un antre environné de bois et presque inaccessible aux hommes, il s'y renferma pour y achever ses jours dans les exercices de la prière et de la pénitence. Il se nourrissait d'herbes et d'eau, et aussi, pendant quelque temps, du lait d'une biche qu'il avait accoutumée à se retirer dans la caverne. Cela contribua à le faire découvrir au roi des Goths, dans une chasse où la biche, poursuivie par les chiens, vint se réfugier près de Gilles. Plus tard, on bâtit en cet endroit un monastère qui donna naissance à la ville de Saint-Gilles, dans le Languedoc.

On pourrait citer bien d'autres villes qui n'ont eu pour origine qu'une pauvre cellule : Mons date de sainte Waudru, Rœulx de saint Feuillen, Saint-Ghislain du solitaire de ce nom, Soignies de saint Vincent, Leuze de saint Amand, Nivelles de sainte Gertrude, etc., etc.

Fêtes et jeux populaires.

La fête patronale de saint Gilles tombant le 1er septembre, la kermesse de Fayt a été fixée au premier dimanche du même mois. Le hameau de Basse-Hestre a aussi sa fête, le dimanche après l'Ascension. La place publique, parfaitement régulière et formant un vaste parallélogramme, se prête on ne peut mieux au jeu de balle, l'un des principaux agréments de la localité.

L'origine de ce jeu est pour ainsi dire inconnue. On sait seulement qu'au xve siècle, les nobles comme les bourgeois s'y

livraient volontiers; la cour et Philippe-le-Bon lui-même y trouvaient un délassement. Pendant un séjour de trois semaines qu'il fit à Paris, en 1429, on y vit également une fille de 28 ans, née en Hainaut, appelée en France *Margot de Haynaut* et qui défiait les meilleurs joueurs.

« Icelle provoca au jeu de paulme tous joueurs avec ses habits de femme, dit Vinchant; elle jouoit de l'avant-main et de l'arrière très-puissamment. A raison de quoy, elle fit grand bruit en France, et estoit fort caressée des seigneurs et petits compaignons, lesquels le volurent induire de se revestir d'habit d'homme pour estre plus habile; mais ne volut entendre. Elle retourna au pays de Hainaut avec bonne somme d'argent qu'elle gaigna par ledit jeu de paulme. Elle se transporta depuis en Flandres et en Brabant; enfin s'estant rendue au pays de Namur, se rendit illec religieuse, n'ayant jamais été mariée et estant encore vierge[1]. »

Étant resté quelque temps à Mons, en 1451, le duc Philippe de Bourgogne, après avoir tenu le chapitre de la Toison-d'Or à l'église de Sainte-Waudru, « s'esbatoit au jeu de paulme avec ses seigneurs, » lorsqu'il apprit la nouvelle que Mahomet II projetait le siège de Constantinople.

Les fils de M. Dechamps, dont l'un est actuellement Ministre d'État, homme politique des plus éminent, dont un autre est revêtu de la plus haute dignité ecclésiastique du pays, se sont livrés souvent au jeu de balle sur la place publique de Fayt; ils y ont même remporté plusieurs fois la palme.

En 1818, Fayt fut le théâtre d'une scène héroï-comique. Il s'agissait d'une partie décisive pour le gain d'une balle en argent, entre les joueurs de Binche et ceux de Thieusies. Comme d'usage, les premiers avaient été suivis de beaucoup de Binchois, les uns à pied, les autres à cheval ou en voiture. Vers la fin de la partie, une difficulté fut soulevée au sujet d'une balle bonne ou mauvaise et le petit milieu de Thieusies se permit de donner un soufflet à

[1] Ms. autographe, à la bibliothèque publique de Mons, t. II, fol. 684 v°. — Edition des Bibliophiles, t. IV, p. 125.

un joueur adverse des plus paisible. De là une collision tellement sérieuse qu'on s'est porté, de part et d'autre, à des voies de fait qui menacèrent d'amener de terribles résultats; on s'est armé de perches, de bâtons, etc., et M. Coquiart, bourgmestre de Binche, quoique dans sa voiture, fut poursuivi à coups de pierres, même en dehors de Fayt. Voici la façon burlesque dont l'évènement est raconté dans une pancarte surmontée des armoiries coloriées de la ville de Binche :

Bulletin du 2 août 1818. — BATAILLE DU FAYT.

Vers sept heures du soir, après quelques combats d'avant-poste, les paysans, joints aux charbonniers des villages environnants, jetèrent un cri tumultueux, qui fut le signal d'un combat aussi sanglant qu'inoui. Le fort de l'armée binchoise et surtout la cavalerie, ne s'attendant point à rencontrer des ennemis dans un pays dont ils se croyaient les coalisés, évacuèrent le village. Le général commandant le corps de réserve, qui n'était fort que de 50 hommes d'infanterie et de dix cavaliers, fit faire halte au milieu de la chaussée, et divisa sa petite armée en deux corps, dont l'un fut confié à son premier aide-de-camp, qui occupa l'aile droite. Ne voulant pas combattre vis-à-vis des maisons où les ennemis, au nombre infiniment supérieur de 4 à 5000, s'étaient bien retranchés, le commandant fit tourner le dos au village; et, feignant de battre en retraite, pour attirer l'ennemi en rase campagne, il marcha ainsi pendant cinq minutes.

Cette feinte lui procura tout le succès attendu; car les paysans croyant avoir affaire à des fuyards, sortent de leurs retranchements et viennent en désordre pour le prendre en queue. Mais, lorsqu'ils furent à la portée du jet de pierre, le général, après une courte harangue, suivie des cris de *Vivent les Binchois*, fait faire demi-tour, et, à la tête de la cavalerie, commande la charge au galop; puis, se faisant jour à travers les ennemis, il passe à leur arrière-garde et les met en désordre. L'infanterie, composée de l'élite de l'armée, voyant les rangs des alliés éclaircis, tant par les blessures des uns que par la fuite des autres, s'élance sur eux avec fureur et en fait un horrible carnage.

Cependant, les ennemis se rallient, s'enferment dans les jardins, se postent sur les greniers; une partie s'emparent du cimetière, pour s'y retrancher. Du haut des maisons, on jette des pierres d'une grosseur démesurée, des bouteilles pleines de boisson, des verres, des pots, enfin tout ce qui se trouve sous la main. Des jardins et du cimetière, s'élevait aussi une nuée

continuelle de projectiles qui obscurcissaient les airs en s'entrechoquant. Ce qui désespérait les braves assiégeants, c'était de se voir assommer impunément; de sorte que leur colère se tournant en rage, ils se mirent à escalader les murailles et les fenêtres pour trouver un ennemi sur qui ils pussent assouvir leur vengeance. On fit voir alors jusqu'où peut aller la valeur des Binchois : le lieutenant-général, comprenant qu'il était de la plus grande importance de s'emparer des retranchements de l'ennemi, se met à la tête d'une partie de l'infanterie; celle-ci animée d'un juste et noble courroux, marche au pas de charge vers le cimetière, qui, malgré la plus vigoureuse résistance, est bientôt emporté d'assaut. Alors les alliés ne cherchent plus leur salut que dans une fuite honteuse et précipitée.

Enfin, maîtres du champ de bataille, las de combattre, exténués de soif et de lassitude, les vainqueurs regagnent le camp gaiement, mais en bon ordre. Soudain, étonnés par le bruit des cloches et par les cris de cette multitude effrénée, les soldats s'arrêtent; aussitôt renforcés par quelques cavaliers, ils font demi-tour et se portent en avant pour rencontrer les ennemis, qui, au premier abord, chargent avec fureur. Mais au commandement du général, la cavalerie fonce avec tant d'impétuosité, que, du premier choc, elle fait plier leurs nombreux bataillons. L'armée binchoise fit des prodiges de valeur, s'empara quatre fois du champ de bataille; puis, sûre enfin de la victoire, se dirigea vers Binche.

Tel fut le résultat de cette glorieuse journée, si fertile en belles actions : on a vu l'un des principaux chefs franchir à cheval les murs du cimetière et s'emparer du drapeau en bravant les plus grands périls. Deux soldats, voyant que des ennemis se sauvaient dans un grenier avec une provision de pierres, s'empressèrent d'y courir; et d'une main aguerrie, renversèrent l'échelle d'où l'on vit tomber sept de ces misérables; l'échelle servit ensuite à briser leurs membres déjà mutilés par la chûte. Deux autres braves, sans aucune arme, étant assaillis dans une maison, arrachèrent une caisse d'horloge et en frappèrent vigoureusement leurs agresseurs.

Il est facile de deviner que cette relation, empreinte de vantardise, est l'œuvre d'un plaisant. Nous avons trop de confiance dans le bon esprit des habitants de Fayt pour supposer qu'ils puissent s'en trouver amoindris. D'ailleurs, depuis 1818, beaucoup d'eau a coulé au moulin et bien des chopes se sont vidées entre les *paysans* réconciliés et les citadins *exténués de soif*.

Histoire civile et politique.

Par acte de 1253, l'abbaye de Bonne-Espérance cède à celle d'Hautmont la dîme sur neuf bonniers et un demi-journel à Fayt, entre Bersillies et le Sart.

Gilles Du Sart[1], qui assistait à la bataille de Bouvines et qui figure parmi les preux du Hainaut tombés alors prisonniers entre les mains du roi de France, était un riche chevalier, si l'on en juge par ses donations et fondations. Son fils, également nommé Gilles Du Sart, que nous avons déjà cité comme fondateur de la chapelle, est considéré comme le premier seigneur de Fayt. En 1284, il comparut, en qualité de témoin, à un acte d'asservissement à l'église de St-Ghislain. En 1293, il scella en compagnie de Gilles du Rœulx, Nicholon de Houdeng[2] et autres seigneurs, la charte par laquelle Jean d'Avesnes exonéra la ville de Mons du droit de mainmorte. Sa tombe se trouvait encore dans l'église des Prémontrés du Rœulx, en 1572 : c'était un marbre « *où est ung hôme armé de haubergeie*[3], *un grand escu sur luy*, » avec cette inscription :

« Chy gist Messire Gille dou Sart, chvlr. jadis sire du Fayt, qui trespassa l'an de grace mil iij^c XII, le ve jour d'auril[4]. »

Ce Gilles du Sart et Marie, sa mère, avaient donné, l'an 1260, à l'abbaye de St-Feuillien au Rœulx, le $^1/_3$ dans les dîmes de Fayt et de Bois-d'Haine[5].

[1] *Sart*, ancienne seigneurie à Houdeng et Gœgnies. Il faut rapporter à la même lignée Jean Du Sart et Jacques Du Sart, tous les deux échevins de la ville de Mons, au XVe siècle.

[2] M. Jules Monoyer donne des détails sur ce personnage, dans son remarquable travail historique sur les villages d'Houdeng, Gœgnies et Strépy.

[3] *Haubergeie*, haubert, casque.

[4] *Recueil des épitaphes des Pays-Bas*, par le chanoine Calonne de Beaufaict, manuscrit de 1572, avec enluminures (bibliothèque publique de Mons).

[5] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 161.

D'après le cartulaire des revenus du comte de Hainaut, formé en 1265 (folio 98), voici les droits que le souverain possédait « A le Hestre et al Fayt :

« Si a li cuens l'ost et le chevaucie. Mais il dient k'il n'y furent onques. Et si a mortemain, dousaines et sisaines à ses gens. »

L'ost *(ostis)* était le service dû au prince suzerain en temps de guerre, par tous les hommes de 16 à 20 ans, sauf les nouveaux mariés, les boulangers et les meuniers; la chevauchée *(cavalcata)* était le concours dû au seigneur pour ses expéditions particulières. Le droit de dousaines et de sisaines était une redevance fixée à douze deniers pour les chefs de ménage, à six deniers pour les veuves. Ceux qui étaient sainteurs *(serfs de monastère)* ne payaient point le droit de dousaines.

En vertu d'un traité conclu à Cambrai, le 5 novembre 1334, entre Walerand, archevêque de Cologne; Jean, duc de Brabant; Guillaume, comte de Hainaut; Renard, comte de Gueldre et de Zutphem, deux ou trois députés furent envoyés par ces princes « en la ville nommée Fayt dalés le Hestre pour terminer un différend à cause des *marches*[1] du Brabant et du Hainaut[2]. »

D'après un autre document, de 1460, on prélevait à Fayt le *meilleur catel* sur tous les habitants de « franque orine »; un tiers de ce droit appartenait au seigneur du Rœulx et le reste à l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles[3].

La servitude du meilleur catel *(meilleur objet mobilier)* permettait au seigneur, après le décès du chef d'une famille mainmortable, de prendre le meuble le plus précieux qui se trouvait dans la maison. Quand il n'y avait pas de meuble, on coupait la main droite du défunt et on la présentait cérémonieusement au seigneur pour marquer que son sujet ne le servirait plus.

Malgré ses bornes étroites, le territoire de Fayt n'appartint pas toujours au même souverain : ce qu'on appelait *terres franches* était Brabant, le reste était pays de Hainaut; il se composait

[1] Limites.
[2] De Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. 222.
[3] Archives générales du Royaume, chambre des comptes, N° 1312.

de deux seigneuries qui avaient leurs magistrats spéciaux, leurs mayeurs et échevins, administrant d'après leurs lois et coutumes respectives : 1° la seigneurie de Fayt; 2° la seigneurie de l'Escaille, enclavée dans la précédente.

Ces deux seigneuries sont mentionnées dans l'acte de vente du château de l'Escaille, dont nous parlerons plus loin, ainsi que dans les deux documents ci-après :

1° — « Par-devant mayeur et échevins de la justice et seigneurie c'on dist *de l'Escaille au Fayt* ci desoubz nommez, comparurent Julyen et Gillechon et Jeannette Calmont, frère et suer germains demeurant au dit Fayt, et Pierart le cordier dit Desruelles demeurant à Haine-St-Pol, leur beau-frère, et là-endroit iceulx. . . . dirent et congneulrent qu'ilz avoient . . . vendus . . . à maistre Jehan Fouret prestre demeurans au dit Fayt l'éritaege et propriété d'une maison édifices gardin . . . . . en grandeur de chinqz journels . . . . gisants au dit Fayt, seubz la dite *seigneurie de l'Escaille*, tenant au dit *Seigneur du Fayt* par-deseure , aussi du loing au dit *Seigneur de l'Escaille*, et d'aultre du loing au dit *Seigneur de Lescaille* et d'autre loing descendant jusques au rieu là-endroit au bois condist de Sainct-Nicolay. . . . à tout ce que devant est dit ainsi faire, congnoistre, ordonner, deviser et passer bien et à loy fut présent comme mayeur de la dite justice et *seigneurie que l'on dist de l'Escaille au Fayt*, Collart de Haulchon, et ce y furent aussi present comme eschevins d'icelle tenance et seigneurie pour ce especiallement requis et appellet, sauf tous droix, Collart Jourdhaing, Jehan Delande, Pierart Hennekart et Martin Sallet. Ces devoirs et besongnemens furent fais et passez bien et à loy ou pooir et jugement les dis eschevins, l'an mil chincq cens quarante-chincq, le dix-septisme jour du mois de novembre, etc [1]. »

2° — « Item, Waudru Le Dieu, vefve de feu Jehan Le Cocq et fille de feu Jehan Le Dieu, tient en plain fief ung arierfief de la dite seigneurie des Lintes, lequel fief se nomme le *fief de la Scaille au Fay* et se comprent en une thour, maison, fossez et entrepresure avecq terre ahannable, preiz, pasturaiges, aulnois et yawes, gisans à l'enthour de la dite maison, *surquoy elle a toute justice haulte moyenne et basse*, et luy vaut par an LX livres tournoy monnoye de Hennault [2]. »

On ne connaît pas les prédécesseurs ni les successeurs de la veuve Le Dieu dans la seigneurie de l'Escaille. On n'a pu retrouver

[1] Extrait des archives de l'abbaye de Bonne-Espérance.
[2] Extrait d'un registre du XVIe siècle de la cour féodale du Brabant.

jusqu'ici les registres des greffes féodaux de Rèves et Luttéal, dont relevaient les deux seigneuries [1]. Du reste, comme nous le verrons plus loin, le fief de l'Escaille fut parfois confondu, dans les mêmes mains, avec la seigneurie de Fayt.

Celle-ci appartenait, au XVe siècle, à la maison des comtes de Gongnie, qui la posséda jusqu'à la révolution française. Le Carpentier dit que cette maison est issue d'un puîné de la maison de Boussoit, dont elle portait les armes d'azur à la croix ancrée d'argent. Voici ce que nous avons pu réunir sur sa généalogie [2], en laissant l'orthographe des noms telle que nous l'avons trouvée :

Léon Fauneau, dit de Gognies, ép : Catherine du Parcque.

— Jean Fauneau, dit de Gognies, seigneur du Fayt, ép : Jeanne Ascloquette, Dame du Fayt, fille de Raoul, échevin de Mons. 1414.

— Jacques Fauneau, dit de Gognies, seigneur de Sotteville et du Fayt, vivant 1482, ép : Jeanne de Castelloye, dame d'Arkenne, fille de Colart.

—Jean ou Léon, dit de Gognies, seigneur du Fayt et Sotteville, ép : Jeanne de Hennin, dame de Zaa.

— Ch. Fauneau, dit de Gognies, seigneur du Fayt et Sotteville, châtelain de Braine, mort 1557, ép : 1548, Adrienne de la Cornhuse, fille de Charles et d'Anne de Peussin.

— Ph. Adrien Fauneau, dit de Gœgnies, seigneur du Fayt et Sotteville, ép : 1592, Marie Le Baron, Dame de Brunemont.

— Louis Fanneau, dit de Gognies, seigneur du Fayt, Sotteville et Brunemont, ép : Jeanne Desclebes.

— Emmanuël Fauneau, dit de Gognies, seigneur du Fayt *et de l'Escaille*, gouverneur et prévôt de la ville de Binche, de la chambre de la noblesse du Hainaut, décédé à son château *de l'Escaille*, le 6

[1] *Resves* ou *Rêves* est un village du Hainaut, mais qui a eu rang de baronnie du Brabant-wallon. Wautier *de Raive* vivait en 1219. Alard, Evrard, Gilles, Jeanne et le marquis *de Rèves* sont cités dans l'Inventaire de la cour féodale du Brabant, par M. Galesloot, p. 448. — *Luttéal* est cité à une foule d'endroits du même volume, voir à la table, p. 476.

[2] Voir notamment les généalogies manuscrites de Prud'homme, à la bibliothèque publique de Mons, et le *Nobiliaire des Pays-Bas*.

février 1763 [1], ép : Marie-Charlotte (de) Franeau, fille de Georges-François-Paul Franeau, seigneur du Monceau, créé vicomte le 20 septembre 1687, et de Marie-Anne de Kerckem.

— Antoine-Françoise de Gongnies, fille unique et héritière de la veuve d'Emmanuël de Gongnies, épouse Charles-Humbert de Tonnois, Lorrain, gouverneur de Binche, Major au service de S. M. I. et gentilhomme ordinaire de S. A. R. le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar [2]. Il obtint la permission de porter le nom et les armes de la famille de Gongnies, par lettres du 16 mars 1557. Ce Charles-Humbert étant mort sans postérité, laissa ses biens à ses neveux : entre autres, Messire Joseph-Louis-Antoine-Humbert, chevalier, seigneur de Tonnois, en Lorraine, et des fiefs et seigneuries de Fayt *et de l'Escaille* (Hainaut et Brabant), et lieutenant au régiment Dauphin (infanterie au service de France). Ce dernier maria sa fille à Messire François-Joseph de Feydau, ancien capitaine au même régiment Dauphin, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis. Ils eurent une fille qui mourut en naissant.

En 1788, Messire de Feydau vendit le château de l'Escaille aux dames De Looz, puis alla mourir à Paris sur l'échafaud, comme suspect d'aristocratie. Ce fut le dernier seigneur féodal de Fayt, l'assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainaut ayant décrété l'abolition de l'ancien régime, le 12 décembre 1792.

Nous lisons dans un registre de la cour féodale de Brabant qu'en 1530 : « Léon de Goignies, escuyer, seigneur du Fay, tient en arier-fief sa seigneurie du dit Fay en toute *justice haulte moyenne et basse,* à loy venue par succession de son père, et se comprend en maison et terre ahannable, preit, pasturage...; en cens

[1] Le 5 janvier 1758, le sieur de Biseau, seigneur de Familleureux, acquiert d'Emmanuël de Gongnies, seigneur du Fayt, le 3e quart de la terre de Familleureux, pour la somme de 13965 florins. (Notice sur Familleureux, par M. Lejeune, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 28.)

[2] Ailleurs, nous le trouvons désigné comme *chambellan de l'empereur, premier écuyer du duc Charles.*

et en rentes d'argent, d'avaine, poulles, chappons; en terraiges, tournois, fouraiges et winaiges. Et luy vault par an desduyt les charges environ deux cent livres tournois monnoye de Haynault. Ainsi en a fait le dit Léon de Goignies rapport apparant par ses lettres. »

Il y a au dépôt des archives de l'Etat, à Mons, deux comptes, rendus par la veuve de l'avocat Bourgeois et par Jean-Baptiste Bourgeois, son beau-frère, des biens, cens, rentes et revenus de la terre et seigneurie du Fayt, pour les années 1681 à 1685, et neuf comptes, rendus par Philippe Bourgeois, receveur de la dite seigneurie, pour les années 1685 à 1689, 1691, 1701 à 1706.

Cette seigneurie appartenait alors à Charles-Antoine de *Goignies* et ses biens avaient été saisis par l'office de la prévôté de Binche. Philippe Bourgeois en avait été nommé receveur par commission d'Albert-André de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, gouverneur et prévôt de Binche (6 juin 1686) [1].

Le même dépôt des archives de l'État possède aussi deux comptes généraux de la commune de Fayt-le-Petit-Heest, pour les années 1766 à 1785.

Autrefois, le pouvoir judiciaire appartenait au possesseur du sol; c'est ainsi que les seigneurs de l'Escaille et de Fayt avaient la *justice haute, moyenne et basse*, qu'on peut comparer respectivement à nos cours suprêmes, aux tribunaux de 1[re] instance et aux justices de paix. Voici comment les chartes du Hainaut, promulguées en 1534 et revues en 1619, définissent, au chapitre CXXX, les attributions du Haut-justicier :

« Article I. — Haute-justice et seigneurie s'entend et com-

[1] L. DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des archives de l'État, à Mons*, p. 136. — Rien d'étonnant que de *Gongnies* soit devenu de *Goignies* dans ces comptes, de *Gognies* dans la généalogie et de *Gœgnies* dans l'histoire Cambrai et du Cambrésis, par LeCarpentier. De semblables transformations se rencontrent souvent dans les actes des siècles précédents : nous trouvons dans l'Histoire de Mons, par de Boussu, et dans d'autres écrits anciens, tantôt de *Songnie* (1391), tantôt de *Soignies*, greffier, échevin, chanoine ou doyen du chapitre de Saint-Germain. L'acte de naissance de notre aïeul (1720) porte de *Sogny*, d'autres de *Soignies*.

prend de faire emprisonner, pilloriser, eschaffauder; faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, brûler, enfouir, flastrer, exoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer; lever corps morts; trouve de mouches à miel; de droits d'aubaine, de bastardise, biens vacans, espaves; avoir en terre non extrayé; lois de sang; aussi celles à faute de payer dixmes, terrage, winage, tonlieux et toutes amendes avec création des sergeans. »

Dans son Histoire de Féluy, l'abbé Stroobant donne de nombreux détails sur les réquisitions et les désastres causés par le passage des armées, surtout au siècle de Louis XIV. Nul doute que Fayt s'en ressentit également. Le 3 juin 1693, l'armée du maréchal de Luxembourg décampa de Givry pour aller à Féluy, en marchant sur sept colonnes. L'une d'elles se rendit à la hauteur de Hardimont à Fayt et à Manage, où fut la droite du camp. Le 6 septembre suivant, une troupe bleue vint enlever les chevaux et les vaches de l'Escaille, cense de Féluy. Les habitants donnèrent l'alarme et se mirent à la poursuite des pillards qui, abandonnant les vaches, montèrent sur les chevaux et se dirigèrent vers Fayt. Une troupe de 20 volontaires continua de les poursuivre, aidée de gens de ce village qui s'étaient réfugiés aux châteaux de Familleureux et de Buisseret. Les bleus, atteints près de Fayt, résistèrent quelque temps, puis s'enfuirent, en abandonnant les chevaux.

Parmi les administrateurs qui ont rendu des services à la commune, on mentionne M. Emmanuël Harou, nommé maire en 1803. Il fit vendre une partie du marais, se procurant ainsi les ressources nécessaires pour le transformer en place publique et pour organiser les services administratifs. Il se construisit une assez jolie habitation, qui fut suivie de beaucoup d'autres, lesquelles entourent aujourd'hui toute la place. Cet honorable fonctionnaire, allié à l'illustre maison des comtes de Villers-Wavrin-au-Tertre, est mort juge de paix du canton, vers 1816.

Les bourgmestres qui lui ont succédé sont :

M. Dupont F., qui avait pour échevins MM. Dupont, Isid. et

Grard; ces derniers étaient remplacés, en 1825, par MM. Coche, Jean-Baptiste, et Hoyaux, A.;

M. Thiriar, Zen., qui avait, en 1831, pour assesseurs MM. Coche, Jean-Baptiste, et Demoulin, Fr. M. Coche était remplacé, en 1835, par M. Delfosse, Ad.;

M. Harou, Victor-Joseph, qui resta à la tête de la commune depuis 1836 jusqu'à son décès (1870). Il a été remplacé par M. Dupont, Émile. Voici les échevins qui se sont succédés durant cette période :

MM. Demoulin, François,	resté en fonctions de	1836 à 1840.
Staquet, Charles,	—	1836-1840.
Thiriar, Jean,	—	1840-1854.
Dechamps, Joseph,	—	1840-1861.
Dupont-Dupont,	—	1854-1856.
Lechien, Augustin,	—	1856-1872.
Wanderpepen, Émile,	—	1861-1872.
Thiriar, Évariste,	—	1864- »
Dejardin, Victor,	—	1872- »

La gestion des intérêts communaux est confiée à neuf conseillers, parmi lesquels sont choisis le bourgmestre et les deux échevins.

Le budget communal monte annuellement à frs. 28,500 environ.

Le bureau de bienfaisance a un revenu propre de près de mille francs.

Château de l'Escaille.

Un document de 1344 cite un « Godefroy de Lescailles, demourans à Lescaille en le voie de Nivielles [1]. » Il existait dès lors un château de l'Escaille, qui a subi successivement bien des transformations. Nous avons vu plus haut qu'au XVIe siècle, ce château

[1] *Mémoires de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. IX, p. 138.

avait une tour avec fossés. En 1833, l'aile droite comprenait une chapelle castrale et le château était encore entouré d'eau avec pont-levis. Derrière, il existe aujourd'hui un étang d'environ un hectare, près duquel nous avons remarqué l'inscription suivante, gravée dans la pierre :

« Le 21 août 1732, Son Altesse Sérénissime Marie-Élisabeth, par la grâce de Dieu princesse royale de Hongrie, de Bohême, des Deux-Siciles, archiduchesse d'Autriche et gouvernante générale des Pays-Bas, daignant honorer cet endroit de son auguste présence, accompagnée de sa sœur, y prit plusieurs carpes de ses royales mains. »

Ces visites princières n'ont rien d'étonnant : alliés au seigneur de Tonnoy, diocèse de Nancy, bailliage de Rosier, intendance de Lorraine, les comtes de Gongnies étaient attachés au service de la royale maison de Lorraine, alors qu'elle gouvernait notre pays. D'ailleurs, la maison d'Autriche se tenait, une grande partie de l'année, dans le magnifique domaine de Mariemont[1] qui n'est qu'à une très-courte distance de Fayt, où la cour faisait de fréquents passages, soit à cheval, soit dans de brillants équipages.

Nous avons dit que Messire de Feydau n'eut qu'une enfant qui mourut en naissant. Les parents privés d'héritier et extrêmement désolés de ce qu'elle n'avait pu être baptisée, firent porter le corps sur l'autel de la Vierge, à qui ils promirent une chapelle, où tous les jours ils viendraient la remercier, si la vie était rendue à leur chère enfant. La tradition rapporte que ce vœu fut exaucé, et que l'enfant, après avoir été baptisée, aurait vécu quelques jours encore. Telle est du moins l'origine attribuée à la chapelle qui fut érigée à N.-D. de Hal, sur la prairie où se trouve actuellement la serre du château. Cette chapelle, ornée d'un tableau représentant le prodige rapporté, devint un but de pèlerinage et un lieu de station, lors des rogations et processions.

[1] Voir l'intéressante notice de M. Arthur Dinaux, sur Mariemont. (*Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, t. VI de la 2e série.)

L'orage révolutionnaire commençait à gronder dans nos provinces, par suite des imprudentes innovations de Joseph II. Les seigneurs attachés à la cour, voyant la tempête grossir de jour en jour, cherchèrent à s'assurer un abri hors du pays. Alors, messires François de Feydau et Charles-Ant.-Hyacinthe-Humbert de Tonnoy vendirent « à très-noble et illustre dame Odile de Looz-Corswarem, comtesse princière du Saint-Empire, descendue en ligne directe masculine et légitime des anciens princes, comtes souverains de Looz, ducs de Hesbaye, issus ainsi que les ducs de Brabant, des anciens comtes de Hainaut, demeurant en son hôtel en cette ville.... les fiefs, terres et seigneuries de Fayt et *l'Escaille*, avec toutes leurs propriétés, franchises, droits honorifiques, etc., tels que collations de bourses, bénéfice et cantuaire, savoir le fief du Fayt, les petits Heest, terre à clocher, située dans le pays et comté de Hainaut, tenant aux limites du Brabant, contenant une chapelle de N.-D. de Hal, en face de la grande allée du jardin, sise sur l'héritage du nommé Pierre Carez, à front le chemin de Péronnes, etc., etc., ne faisant qu'un fief appelé la terre et seigneurie de Fayt relevant à plein-fief de Rèves et Luttéal, et le *fief de l'Escaille*, terre franche située en Brabant, enclavée dans la dite seigneurie de Fayt, consistant en un château entouré d'eau, ferme, brasserie à bière et à eau-de-vie, en outre ferme appelée la Jolie cense, maison de la grande franchise, maison du meunier, 65 bonniers de terres, prés, bois et pâtures, formant la *seigneurie de l'Escaille*, relevant en plein fief de la terre et baronnie de Rèves et Luttéal, à laquelle il ne doit rien qu'un seul relief, échu par le trépas de messire Marc-Antoine-Humbert de Tonnoy, son père, au château de Tonnoy, bailliage de Rosières, pour la somme de 143,000 fl. argent courant de Brabant et 1500 fl. pour indemnité et remboursement des frais de réparations faites au château, censes, etc., pendant cette campagne[1]. »

Les comtesses de Looz-Corswaren venaient de Nivelles : cha-

[1] Acte passé à Nivelles, le 24 décembre 1788.

noinesses de l'antique et noble chapitre de Sainte-Gertrude, elles en avaient été chassées par les édits de l'empereur Joseph II. Elles firent élever, selon l'usage féodal, sur la place publique, le pilori traditionnel, qui rappelait aux malfaiteurs que la justice veillait. Le pilori était le signe matériel de la puissance du seigneur haut-justicier. C'était habituellement un poteau surmonté de son écusson avec des chaînes et des colliers de fer *(carcans)*, qu'on passait au cou des patients exposés aux yeux du public.

Les dames de Looz ne demeurèrent pas longtemps paisibles habitantes de Fayt ; la révolution française gagnant de proche en proche, déborda comme un torrent dévastateur sur nos provinces, et Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, se vit obligée de regagner l'Autriche : le château de l'Escaille fut abandonné, comme tant d'autres.

Quant à la chapelle de N.-D., elle fut renversée par la chûte d'un gros arbre : ses ruines jonchèrent longtemps le sol seigneurial, qui n'avait plus en quelque sorte de maître. Quelques années plus tard, des habitants se cotisèrent pour la relever un peu plus loin, près du chemin de Péronnes, où elle existe encore.

Au début du XVIIIe siècle, les familles fortunées ornaient somptueusement leurs demeures. Des tentures de toile peinte remplaçaient partout les tapisseries de haute-lice; les couronnements de portes, les plafonds étaient aussi décorés de peintures variées. Le règne de Louis XV avait vu s'ouvrir pour l'art une ère nouvelle, inaugurée par Antoine Watteau : les grands sujets historiques avaient fait place aux tableaux champêtres où la grâce et la coquetterie faisaient tous les frais; enfin, des vases, des statues, des cornes d'abondance, les motifs les plus délicats ornaient les vestibules, les cages d'escaliers et les autres dégagements. Les toiles, les panneaux et les autres objets d'art qui garnissaient le château de l'Escaille furent enlevés et vendus à vil prix.

Bataille célèbre.

Les localités qui donnent leur nom aux batailles mémorables ne sont pas toujours celles où s'est soutenu le plus fort de l'action : la bataille de Jemmapes s'est livrée principalement à Quaregnon, à Cuesmes et à Ciply ; la victoire de Fleurus que les Français remportèrent ensuite, ne reçut ce nom que parce que le duc de Luxembourg l'avait déjà illustré sous Louis XIV : la bataille s'était étendue sur un demi-cercle de dix lieues, et Fleurus n'y avait joué qu'un rôle secondaire. On sait que c'est principalement à Plancenoit qu'eut lieu la bataille de Waterloo. De même, Fayt fut le théâtre principal de la bataille de Seneffe (11 août 1674).

Le plan publié par le chevalier de Beauraing et les meilleurs documents [1] s'accordent à démontrer que c'est là que le gros des armées ennemies fut en présence et soutint cette lutte longue, acharnée et sanglante. Des débris militaires furent trouvés en grand nombre dans le sol de Fayt et les vieillards se rappellent encore avoir connu à la Basse-Hestre *l'épine du Prince*, près de laquelle le grand Condé s'étendit, épuisé de fatigue.

Les armées espagnole, hollandaise et impériale ayant pour généralissime le prince d'Orange, stathouder de Hollande et, plus tard, roi d'Angleterre, formaient une force de près de 65,000 hommes, campés sur Genappes, Nivelles, Féluy et Arquennes. Le prince de Condé, qui commandait l'armée française, se voyant moins fort de près de 20,000 hommes, alla se retrancher derrière la rivière de *Piéton*.

Le prince d'Orange fut d'avis d'aller le chercher pour l'attirer hors de son poste, et lui livrer combat. Dans cette résolution, il

[1] Voyez: *Histoire de la campagne de M. le Prince de Condé en Flandres*, par le chevalier de Beauraing. — *Histoire de la campagne de M. le prince de Condé en Flandre*, en 1674, par D'Aguessau. — *Histoire de Hollande depuis la mort du prince d'Orange Frédéric-Henri*, par de la Neuville. Paris 1702. - *Relation de la bataille de Seneffe*, en 1674. Leyde, 1747. — *Une page de l'histoire de Charleroy*, par F. Isaac.

s'avança le 9 août jusqu'au village de Seneffe, où il resta toute la journée du lendemain, sans pouvoir faire sortir l'ennemi ; de sorte que, désespérant de pouvoir le forcer, il résolut de décamper, le jour après, pour prendre la route de Mariemont et de Binche. Mais la contenance du plus illustre capitaine de Louis XIV rompit toutes les mesures que les alliés avaient prises pour entrer en France par la Champagne. Alors, le prince d'Orange, déçu encore de cette espérance, résolut de faire le siége de quelque place considérable, croyant que c'était l'unique moyen qui lui restait pour attirer les Français au combat.

Condé ayant fait observer la marche des alliés et sachant qu'ils devaient nécessairement s'étendre par des défilés très-étroits et des chemins couverts de haies, imagina sur-le-champ de couper leurs colonnes : le colonel de Saint-Clair prit le ravin entre la Hestre et Bascoup pour attaquer l'avant-garde des alliés dans la plaine de Jolimont. En même temps, le comte de Montal attaqua l'arrière-garde, passa sur le ventre aux troupes les plus proches et épouvanta tellement celles plus avancées que, sans songer à se joindre à l'avant-garde, elles se jetèrent dans l'église et dans les maisons de Seneffe, où elles croyaient faire plus de résistance. Le prince de Vaudemont ayant fair avertir le prince d'Orange du danger et des embarras où il se trouvait, reçut incontinent du renfort. Néanmoins, ceux qui s'étaient retranchés dans Seneffe furent forcés et taillés en pièces ; les autres qui s'étaient rangés en bataille, furent mis en désordre et détruits à leur tour.

Ce premier succès n'avait pas coûté 100 hommes aux Français ; tandis que les Espagnols et les Hollandais en avaient perdu plus de 3,000, outre leurs équipages, qui furent pillés, et beaucoup de prisonniers marquants, parmi lesquels se trouvait le jeune prince Maurice de Nassau, qui fut conduit à Paris.

Non satisfait d'une victoire remportée à si bon marché, Condé en voulut une seconde plus éclatante et plus décisive. Il fit avancer toute son armée, laquelle était encore inférieure en nombre, mais composée de braves officiers, de soldats choisis, bien disciplinés, préparés au combat par de longs exercices et animés par le bon-

heur continuel qui les avait accompagnés pendant les deux dernières guerres.

Cependant, le sthatouder accourait avec le reste du corps de bataille, qui s'était déjà fort éloigné ; mais il fut lui-même arrêté dans sa route par les fuyards en grand nombre qu'il ne pouvait faire retourner, ni par promesses, ni par reproches, ni par coups de cannes et d'épée ; de sorte que, rejoint bientôt par l'avant-garde, sous les ordres du comte de Souches, il disposa l'armée en bataille derrière le petit hameau de Saint-Nicolas-au-Bois. Toutes les avenues de l'endroit, les buissons, les houblonnières, les haies et les jardins furent garnis d'infanterie et de dragons ; l'artillerie fut mise sur le bord d'une ravine, où le prince d'Orange comptait bien arrêter les vainqueurs qui, poursuivant leur pointe, faisaient un grand carnage de fuyards.

Malgré cette réunion d'obstacles et quoique beaucoup moins avantagés, les Français ne craignent point d'attaquer : le champ de bataille est bientôt couvert de morts, de part et d'autre.

Condé, prévoyant que cette journée lui serait plus sanglante que celles de Rocroi, de Fribourg, de Norlingue et de Lens, se repentit de s'être engagé si légèrement dans un si grand péril. Mais l'affaire étant entamée, il ne cherche plus que les moyens d'en sortir heureusement. Il prend rapidement d'autres dispositions et ordonne une attaque nouvelle.

Alors, le chevalier de Fouvilles osa lui représenter que la position des ennemis était redoutable, qu'il serait difficile de les en déposter, et que, si l'on y réussissait, ce ne serait qu'au prix de grandes pertes. Le prince de Condé, qui sentait ses avantages plus qu'il ne les calculait et qui, dans les choses possibles, voyait bien au-delà des autres hommes, s'emporta jusqu'à lui répondre qu'il ne lui demandait pas des conseils, mais de l'obéissance et que ce n'était pas de ce jour qu'il le connaissait pour être plus propre à raisonner qu'à combattre. Outré de ce reproche dur et immérité, ce brave officier vole aux ennemis. On peut juger que cette charge fut vigoureuse et coûta beaucoup aux alliés ; cependant, il fut repoussé avec perte, après avoir reçu un coup de feu, dont il mourut une heure après.

s'avança le 9 août jusqu'au village de Seneffe,
journée du lendemain, sans pouvoir faire
sorte que, désespérant de pouvoir le forc
camper, le jour après, pour prendre la r
Binche. Mais la contenance du plus illus
rompit toutes les mesures que les allié
en France par la Champagne. Alor
encore de cette espérance, résolu
place considérable, croyant qu
restait pour attirer les Françai

Condé ayant fait observer
devaient nécessairement s'
des chemins couverts de
leurs colonnes : le colo
Hestre et Bascoup po
plaine de Jolimont.
l'arrière-garde, pa
et épouvanta tell ...ures du matin
se joindre à l' ..., c'est au centre de
les maisons d ..., où Condé voulait absolu-
Le prince d ...pagne.
danger et ...ait découragé ni par ces défaites par-
renfort. ...uant des Français, ni par les talents, l'expé-
furent ...utation brillante de leur chef. Tout annonçait
en br ...il allait être attaqué par l'armée entière, dont un
...ent avait suffi pour battre son arrière-garde et une
... de son corps de bataille ; mais les trois armées alliées se
...errant partout vers le centre, il lui arrivait en proportion des
...upes nouvelles à opposer.

D'ailleurs, le poste de Fayt était excellent, avec « une forte
« église et un château entouré de haies, nommé le château de
« l'Escaille », lesquels étaient d'une très-bonne défense. Ces
lieux furent hérissés d'infanterie ; on plaça de l'artillerie à tous

'lement que chaque passage nécessiterait un
ravine plus ou moins profonde qui s'étendait
vit à couvrir une partie de l'infanterie des
avalerie était plus en arrière sur une
verte qui domine un peu le village. A
n bois fourré formant la tête de la
il y avait aussi des bois et les
x qui forment celui de Seneffe.
mêmes troupes qui avaient
avaient passé le Piéton;
à la hâte, essoufflées.
ait frémir les Hollan-
des Français à la
ti et d'Auvergne;
aie de Rœulx;
ence et d'exécution,
de l'église.
ombat dont nous allons résumer

des Français fut une cruelle et sanglante
e, l'.stance des alliés, que l'honneur des trois nations,
des l'activité et l'exemple du prince d'Orange animaient
ger de vainqueurs tout fiers de ce que la victoire n'osait
uar rant la parti; il n'y eut pas un officier, pas un soldat qui,
préf mort à la honte de reculer, ne fit désormais son
dev ir au-delà de ce qu'on pouvait attendre. Aussi, il n'y eut
plus chez les Français que des succès alternatifs et balancés.
Condé voyant le peu de succès qu'on obtenait contre le village
de Fayt, fit attaquer en même temps la ravine, et ce ne fut pas
d'abord infructueusement : l'ennemi dut l'abandonner, après
s'être vu enlever quelques pièces de canons.

[1] Le prince d'Orange, qui n'avait jamais pu tenir contre le duc de Luxembourg, dit un jour: « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là? » — « Bossu! s'écria le maréchal, qui était en effet un peu contrefait, comment le sait-il? Il ne m'a jamais vu par-derrière. »

Peu rebuté de cet insuccès, Condé prend des troupes fraîches, rallie les premières et se rue aussitôt sur les haies et vergers contre lesquels le malheureux Fouvilles venait d'échouer. Il enfonce l'infanterie hollandaise et charge si vaillamment les escadrons qui la soutenaient, qu'il les fait branler, malgré le courage et la prudence du duc de Villa-Hermosa. La débandade commence parmi les alliés et le prieuré de Saint-Nicolas est emporté de vive force.

D'Alwa, l'un des lieutenants-généraux de l'armée hollandaise, se signala extraordinairement en cette occasion, et sauva une grande partie de l'infanterie dans le village de Fayt. Mais, ayant été grièvement blessé, il fut obligé d'abandonner de nombreux bagages, qui furent brûlés par les Français, après qu'ils en eurent enlevé les munitions.

Les charretiers, à qui la peur avait fait couper les rênes de leurs chevaux, au lieu de se retrancher avec leurs chariots, comme on les y avait voulu contraindre, s'enfuirent jusqu'à Bruxelles et en Flandres, où ils publièrent prématurément que tout était perdu.

Ces faits préliminaires ont duré depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de relevée. Désormais, c'est au centre de Fayt qu'est fixé le champ de bataille, où Condé voulait absolument décider du sort de la campagne.

Le prince d'Orange n'était découragé ni par ces défaites partielles, ni par l'ascendant des Français, ni par les talents, l'expérience et la réputation brillante de leur chef. Tout annonçait cependant qu'il allait être attaqué par l'armée entière, dont un détachement avait suffi pour battre son arrière-garde et une partie de son corps de bataille; mais les trois armées alliées se resserrant partout vers le centre, il lui arrivait en proportion des troupes nouvelles à opposer.

D'ailleurs, le poste de Fayt était excellent, avec « une forte « église et un château entouré de haies, nommé le château de « l'Escaille », lesquels étaient d'une très-bonne défense. Ces lieux furent hérissés d'infanterie; on plaça de l'artillerie à tous

les débouchés; tellement que chaque passage nécessiterait un combat nouveau. La ravine plus ou moins profonde qui s'étendait derrière le château, servit à couvrir une partie de l'infanterie des alliés. Leur nombreuse cavalerie était plus en arrière sur une plaine très-étendue et très-ouverte qui domine un peu le village. A la gauche de la ravine, était un bois fourré formant la tête de la *haie du Rœulx*. Vers la droite, il y avait aussi des bois et les sources marécageuses des ruisseaux qui forment celui de Seneffe.

Condé, lui, n'avait encore que ces mêmes troupes qui avaient toujours combattu et qui les premières avaient passé le Piéton; mais les autres arrivaient par des détours à la hâte, essouflées.

Le duc de Luxembourg, dont le nom faisait frémir les Hollandais depuis l'an 1672[1], commandait la droite des Français à la tête des régiments d'Enghien, de Condé, de Conti et d'Auvergne; il était chargé d'attaquer l'ennemi du côté de la haie de Rœulx; tandis que le duc de Navailles, homme d'expérience et d'exécution, l'aborderait du côté du marais à gauche de l'église.

Tels furent les préparatifs du combat dont nous allons résumer les péripéties.

La première attaque des Français fut une cruelle et sanglante épreuve de la constance des alliés, que l'honneur des trois nations, la vengeance, l'activité et l'exemple du prince d'Orange animaient contre des vainqueurs tout fiers de ce que la victoire n'osait changer de parti; il n'y eut pas un officier, pas un soldat qui, préférant la mort à la honte de reculer, ne fit désormais son devoir au-delà de ce qu'on pouvait attendre. Aussi, il n'y eut plus chez les Français que des succès alternatifs et balancés.

Condé voyant le peu de succès qu'on obtenait contre le village de Fayt, fit attaquer en même temps la ravine, et ce ne fut pas d'abord infructueusement : l'ennemi dut l'abandonner, après s'être vu enlever quelques pièces de canons.

[1] Le prince d'Orange, qui n'avait jamais pu tenir contre le duc de Luxembourg, dit un jour: « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là? » — « Bossu! s'écria le maréchal, qui était en effet un peu contrefait, comment le sait-il? Il ne m'a jamais vu par-derrière. »

[illegible] nous. [illegible]

[illegible] presque [illegible]

[illegible] le Navailles. Après [illegible] ordinaire, il fut enfin mis

hors de combat par une blessure qu'il reçut à la tête. Le vieux comte de Souches lui-même, malgré les lenteurs qu'on lui reprocha au début de la bataille, soutint bien aussi la réputation qu'il avait acquise ailleurs[1]. Le comte de Staremberg fut fait prisonnier, après avoir vendu chèrement sa liberté aux Français[2].

Le prince Maurice de Nassau, oncle de celui qui avait été fait prisonnier le matin, fit dans la soirée beaucoup plus qu'on ne devait espérer d'un valétudinaire de 75 ans. Il était nouvellement relevé d'une grave maladie; et, n'ayant pu trouver la fin de ses maux dans son lit, il était venu la chercher dans la mêlée. Il fut trompé néanmoins dans son attente : échappé au feu des ennemis, il eut le chagrin de revenir à La Haye, et de traîner encore sa triste vie au milieu des douleurs de la goutte et de la pierre.

Le prince d'Orange eut plusieurs chevaux tués sous lui et son capitaine des gardes fut grièvement blessé en voulant le garantir d'un coup de pistolet.

Du côté des Français, les gardes du corps eurent un grand nombre de leurs officiers tués ou blessés.

Le marquis de Beauveau reçut un coup de feu à la main droite et un autre à travers la main gauche, dont il avait déjà perdu deux doigts au passage du Rhin. Quoiqu'il lui fût devenu impossible de tenir la bride de son cheval, il voulait encore suivre son escadron, lorsqu'un troisième coup à la tête le força de se retirer. Le grand Condé n'eut pas moins de trois chevaux tués sous lui. Le duc d'Enghien, qui combattit toujours à ses côtés, en eut deux et reçut plusieurs contusions.

[1] On n'a pas toujours rendu justice au comte de Souches, parce qu'il était haï, même dans sa propre armée : de Chavagnac nous peint l'antipathie du général Sporck, en disant *que si le comte de Souches eût été en paradis, l'autre n'aurait pas voulu y aller.*

[2] Dînant chez le prince d'Orange quelque temps avant la bataille, le comte de Staremberg observa que le vin n'était pas très-bon; le prince lui promit alors de lui en faire boire du meilleur en Champagne. Conduit à Rheims : « *Eh bien* ! dit Staremberg, *Guillaume est homme d'honneur, il m'a tenu parole : buvons à sa santé.* »

Le marquis de Villars, alors fort jeune, plus tard maréchal et vainqueur de Denain, servit également comme volontaire auprès de lui; il annonça dès lors ce caractère de bravoure romanesque qu'il a soutenu pendant toute sa carrière. Lorsqu'il vit le prince tirer son épée pour s'élancer à la tête des premiers escadrons: « Voilà, s'écria-t-il, ce que j'ai toujours le plus désiré de voir, « le grand Condé l'épée à la main ! » Malgré une blessure à la cuisse, il ne voulut pas se retirer avant que la bataille ne fût entièrement finie.

Cette véritable boucherie dura jusque dans la nuit, sans qu'aucun des partis ait pu gagner du terrain sur l'autre. Il y eut pendant ce long espace de temps bien des charges à la baïonnette, mais une fusillade continuelle en remplit toujours les intervalles et fut en quelque sorte le fond sur lequel ressortirent tous les événements de cette terrible journée.

Pour le malheur d'un grand nombre, la soirée était très-sereine avec un beau clair de lune. Les combats d'infanterie se soutinrent à la faveur de sa lumière, sans qu'il en résultât autre chose que des pertes inutiles.

Enfin, la lune ayant disparu entre 10 et 11 heures, les ténèbres firent cesser le combat que la lassitude et l'épuisement n'avaient pu ralentir. Une obscurité profonde empêchant les troupes de se reconnaître, personne ne put avancer. Alors, les armes dans les bras, elles se couchèrent parmi ceux qui ne devaient plus s'éveiller, attendant ce que les généraux allaient décider de leur sort... repos silencieux et solennel, pendant lequel la nature reprit son empire.... les courages tombèrent avec les forces physiques. Condé lui-même, qui ne sentait pas de terme au sien, ne se crut plus en état d'attaquer avec la vigueur nécessaire pour arriver au but qu'il poursuivait. Il renvoya sa cavalerie au camp de Piéton, avec les dépouilles ennemies et, restant parmi ses fantassins, il s'étendit dans un manteau au pied d'un buisson de la Basse-Hestre, où il se fit rendre compte de l'état inquiétant de l'armée [1].

[1] C'est ce buisson qui a conservé le nom d'*Épine du prince*.

Tout-à-coup, une décharge, une explosion épouvantable, qu'on n'a jamais bien expliquée, jette l'alarme et la confusion dans tous les rangs. Partout on se dresse sans pouvoir se rendre compte de la situation, et l'on se disperse en tumulte. Condé s'apercevant bientôt que l'ennemi ne poursuit pas, arrête ses soldats, qui restèrent au bivouac jusqu'à la pointe du jour.

Les alliés, qui s'étaient retirés spontanément deux heures auparavant, s'attribuèrent néanmoins la victoire, de même que les Français.

Mais, si le nombre des morts et des blessés fut d'environ 14,000 également de part et d'autre, on ne peut faire de comparaison dans le reste. Car, tandis que les alliés ne citent que trois étendards pris aux Français, ceux-ci leur avaient enlevé 107 étendards et drapeaux, 2,000 chariots de bagages, 300 pontons et 300,000 écus destinés au paiement des trois années; enfin, ils avaient fait dans cette bataille plus de 3,500 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient les principaux colonels et quatre princes de l'Empire, outre le Prince de Solms et le Comte de Mérode, relâchés sur parole.

Tous les drapeaux furent envoyés à Notre-Dame de Paris, où l'on chanta le *Te Deum*, et jamais le Prince de Condé ne mérita mieux d'être appelé *le tapissier* de cette métropole.

Il y eut également de grandes réjouissances à Bruxelles, à La Haye, à Vienne et à Madrid. Personne ne fut plus digne d'en être le héros que le brave prince d'Orange, qui n'avait alors que 24 ans et dont Condé fit l'éloge en ces termes : « qu'il avait agi « partout en vieux capitaine, excepté qu'il s'était exposé à trop « de dangers, en quoi il s'était comporté en jeune homme. »

Les États-généraux, persuadés qu'ils n'auraient plus de capitaine, en le perdant, le conjurèrent publiquement de mieux pourvoir dans la suite à la sûreté de sa personne, protestant qu'ils préféraient sa conservation au gain de plusieurs batailles. Mais, le prince d'Orange avait de quoi s'excuser, dans la certitude de tout perdre en agissant autrement et dans l'exemple du général français qui, tout chargé qu'il était d'années et de lauriers, et

tout incommodé de ses gouttes, ne laissa point de se montrer partout au plus fort du péril, sans négliger les devoirs du commandement : « Je voudrais, dit le jeune Stathouder à cette occa-« sion, qu'il m'en eût coûté la moitié de mon bien, et avoir fait « quelque campagne sous le Prince. »

Ce vœu, dans la bouche d'un rival, fait à la fois l'éloge de l'un et de l'autre.

En 1675, Louis XIV voulut visiter le champ de bataille de Seneffe avant de recommencer les hostilités. Il se fit montrer par le Prince les différents endroits où s'étaient livrés les combats, et témoigna sa tristesse à la vue de ces lieux, tombeau de tant de braves !

Église, écoles et autres établissements publics.

Dans un petit village, les établissements publics se réduisent généralement à peu de choses : l'église, le presbytère, les écoles, la maison commune et le cimetière.

L'église actuelle, de style ogival et dont la façade principale donne sur la place publique, mesure 37 m 10 c de longueur sur 20 m 16 c de largeur ; elle a coûté 72,800 francs. Le plan en fut dressé par M. Léon Suys, architecte à Bruxelles ; puis modifié par l'architecte Slaater, qui vint à mourir le jour même où l'on commença la démolition de l'ancienne église. La pose de la première pierre eut lieu d'une manière solennelle, avec le concours de la société de musique et du conseil communal au complet. Cette pierre forme un coffre de 60 c sur 20, marqué d'une croix à chaque angle, avec couvercle portant millésime ; elle est scellée au chœur et contient, outre quelques pièces de monnaie, le procès-verbal suivant, écrit sur parchemin :

« Le 28 avril 1856, le clergé de la paroisse de Fayt a béni et placé, avec « l'administration communale, cette première pierre de cette nouvelle « église, dédiée comme l'ancienne à St-Egide, en présence d'un nombreux

« concours de prêtres des environs et des habitants de la paroisse. Daigne « le Seigneur la bénir avec nous. la protéger, la rendre solide et durable « jusqu'à la consommation des siècles et son dernier avènement ! »

Si cette dernière prière est exaucée, les contribuables de Fayt n'auront plus de longtemps à s'imposer pour semblable construction. Grâce à l'activité des entrepreneurs, les frères Devreux, de Braine-le-Château, l'église put être bénie dès le 16 août de la même année. Deux pierres tumulaires érigées à deux prêtres charitables, MM. Caroly et Sailliez, sont adossées à l'extérieur, près de l'entrée ; de modestes épitaphes témoignent de la reconnaissance de leurs ouailles, dont ils avaient su se faire aimer : leurs ossements reposent là. . . . à quelques pas.

L'orgue, acheté pour 6,000 francs à la maison Merklin et Schultz, de Bruxelles, a été payé par une souscription volontaire de presque tous les habitants sans distinction.

L'ornementation de l'église a été complétée successivement, au moyen de dons particuliers et avec le produit de tombolas : un beau tableau attribué à Van Dyck et représentant le Christ descendu de la croix, a été donné par M. François Dupont, fils du sénateur.

L'édifice vient de recevoir des embellissements remarquables : les fenêtres, qui étaient beaucoup trop simples pour une église ogivale, ont été décorées d'élégants meneaux en pierre, dessinés par M. l'architecte Puchot, élève de notre habile architecte provincial, M. Charles Vincent. Des verrières peintes, exécutées par la maison Basin et Cie de Mesnil-St-Firmain (département de l'Oise), sont venues compléter l'œuvre et en rehausser l'effet intérieur. La plupart des églises ogivales modernes n'ont de ce style que les grandes lignes, sans les détails et les accessoires. Il n'en est plus de même à Fayt, où les préoccupations commerciales ne font pas oublier les droits de l'art.

Disons un mot de l'ancienne construction, qui existait sur le même emplacement. Elle n'avait que $15^{m} 50^{c}$ dans œuvre, non compris le clocher, formant un carré de 3^{m} de côté, ni le chœur, dont la construction remontait à 1636, millésime découvert lors

de sa démolition. Ce chœur était beaucoup plus ancien que les autres parties de l'édifice, construites en 1777, aux frais de l'abbaye de Bonne-Espérance, avec le concours de l'abbaye du Rœulx : celle-ci est intervenue pour un tiers dans la dépense. Lors de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse (29 novembre 1780), les cloches de Fayt n'étaient pas encore suspendues dans la tour. Placées provisoirement dans la nef droite, elles sonnèrent, tous les jours, pendant six semaines, un glas funèbre, qui rappelait au peuple de cette localité la mort de la meilleure et de la plus regrettée souveraine.

Est-ce un effet du hazard? Nous avons vu souvent, à la campagne, que la sonnerie des cloches était le privilége d'un idiot; manière à lui de faire du bruit dans le monde : chacun sa petite vanité. C'est surtout à la veille du *jour des Morts* que le sonneur tient à donner signe de vie. Alors, les triples coups retentissent et se répercutent à toute volée, à vous fendre la tête. « Là-bas, « se dit le Quasimodo en nage, au bout du hameau, dans la val- « lée, chacun m'entend » ; et il tire de plus belle la corde qui lui brûle les mains. Il paraît qu'à la Toussaint de 1844, cette gymnastique était, à Fayt, confiée à des poignets plus solides que d'usage; car la cloche ne put résister aux chocs et se brisa net. Il est vrai qu'elle ne pesait que 237 kilog., et qu'elle avait prêté son office pendant près de deux siècles, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante :

LOUIS DE GONGNIES, SEIGNEUR DU FAYT, ET DAME JENNE DESCLÈVES, SA COMPAIGNE MA MARRAINE + JÉSUS, MARIA, JOSEPH. AVECQUE L'ASSISTANCE DES HABITANTS DE CE LIEU M'ONT FAIT FONDRE EN AOUT 1660.

La cloche nouvelle pèse 593 kilogrammes 1/2 et porte cette autre inscription :

J'AMÈNE AU PIED DE DIEU TOUS LES ENFANTS QU'IL AIME.

JE M'APPELLE VICTORIA PAULINA, NÉE ET BAPTISÉE EN JUILLET 1845, PAR LA LIBÉRALITÉ DES PAROISSIENS DE FAYT. J'EUS POUR PARRAIN M. VICTOR JOS. HAROU, BOURGMESTRE, ET MARRAINE M[me] PAULINE DUPONT, NÉE BORGNET.

GLOIRE A DIEU [1].

[1] L'invention des cloches paraît appartenir aux Chinois et remonter à l'an

D'après une transaction approuvée par arrêté royal du 20 juillet 1841, le conseil de fabrique a cédé ses propriétés à la commune, sous la condition qu'elle ferait bâtir une maison de cure convenable, ainsi que la loi lui en fait d'ailleurs une obligation. Le nouveau presbytère, d'une contenance de 8 ares 80 centiares, et bâti sur la place communale, est occupé depuis le 28 octobre 1845.

2260 avant J.-C. Elles étaient en usage chez les peuples antiques de l'Inde, comme chez les Egyptiens, les Juifs, les Grecs et les Romains; les prêtres de Proserpine appelaient le peuple d'Athènes aux sacrifices avec une cloche; ceux de Cybèle s'en servaient dans leurs mystères; Suétone, Tibule, Dion, Ovide, Polybe, Josèphe, Juvenal, Pline, Plutarque, Strabon en font mention; chez les Hébreux, le grand prêtre portait plusieurs clochettes au bas de sa tunique.

L'usage des cloches a commencé en France et en Italie vers le VIe siècle. Saint Paulin est le premier qui en ait fait emploi pour les offices de l'église chrétienne: Durant de Maillanne prétend du moins que ce fut au temps du saint Evêque de Nole qu'on trouva, dans la Campanie, des vases d'airain dont on employa le tintement à rassembler les fidèles; de l'emploi de ces vases d'airain à celui des cloches, la transition fut prompte et facile; d'où viennent à celles-ci leurs dénominations latines de *Campana*, *aes campanum*, *nola*.

Il est fait mention, dans des monuments du VIIIe siècle, de la cérémonie de la bénédiction des cloches, vulgairement appelée *baptême*; et Alcuin, qui vivait sous Charlemagne, en parle comme d'une chose usitée.

Le bourdon de Notre-Dame, à Paris, dont on parle beaucoup pour ses dimensions, est loin d'égaler certains instruments de ce genre existant à Pékin et à Moscou. On mentionne aussi la cloche de la cathédrale de Vienne.

Il y avait à Rouen une énorme cloche nommée *la Rigault*; il fallait de tels efforts et un tel travail pour la mettre en branle que les sonneurs jouissaient du privilége de boire, dans le clocher, un galon de vin pris dans les celliers de l'archevêque. De là vient, dit-on le proverbe : *Boire à tire la Rigault*.

Il n'y a pas très-longtemps, on avait encore la coutume de faire sonner les cloches à pleine volée pour combattre les orages, conjurer les tempêtes C'était une vieille erreur que le progrès des sciences a fait disparaître.

La sonnerie des cloches est réglementée, pour la province de Hainaut, par une convention du 4 septembre 1839, faite entre le gouverneur et l'évêque diocésain, en vertu de l'art. 40 de la loi organique du concordat.

Le développement de la population nécessita aussi le remplacement du champ mortuaire qui entourait l'église. Le nouveau, plus vaste, hors de l'agglomération, a été béni par le doyen du canton, le 15 juillet 1851. Un beau Christ en fonte, de grandeur naturelle, y surmonte le caveau de la famille Dupont. On y remarque également le caveau de la famille Harou.

Les bâtiments d'écoles ont été reconstruits vers 1860, pour les deux sexes. Ils ont coûté 34,800 francs. Il s'y trouve des classes d'adultes, et l'on y donne un cours de musique où se recrute une société d'harmonie, laquelle prête volontiers son concours aux réjouissances de la localité.

Routes, industrie et commerce.

Ce qui caractérise surtout notre siècle, c'est la création ou le perfectionnement des voies de communication intérieure. Autrefois, le commerce en gros ne se faisait guère que par mer; pas de ville de commerce qui ne fût un port : les pays enfermés dans l'intérieur des terres, presque inconnus les uns aux autres, ne pouvaient avoir de relations commerciales de quelque importance; les richesses naturelles, situées loin des côtes, étaient pour ainsi dire inaccessibles au reste du monde; par les routes, par les canaux, par les chemins de fer surtout, ces richesses se déversent sur tous les points du globe, pour y féconder l'industrie et pourvoir à tous les besoins.

Avant l'établissement de la route de Bray à Nivelles, il n'y avait pour ainsi dire pas de commerce extérieur à Fayt. Grâce à ce moyen de communication, le village devint bientôt un lieu de passage pour de nombreux voituriers, qui venaient de Charleroy, de Namur, de Liége et même d'Allemagne, avec d'énormes charges de marchandises.

Cette route qui appartient aujourd'hui à l'État, a été construite par les jurés de Nivelles, en vertu d'un octroi impérial du 30 octobre 1764[1]. Le produit des barrières établies sur cette chaussée n'a jamais pu compenser les sacrifices que la ville de Nivelles a dû s'imposer pour cette construction et quelques autres semblables, et elle eut à lutter, pendant plus d'un siècle, contre des difficultés financières telles qu'en 1851, elle se trouvait encore en présence d'une dette de 465,525 frs. Mais ayant profité de diverses circonstances favorables pour sortir de cette situation, elle put réduire sa dette à 35,000 frs. environ.

En 1833, la barrière de Fayt a été affermée pour 36,000 frs. : ce qui donne une idée de l'importance du roulage à cette époque; mais, quand les embranchements du canal de Charleroy eurent été construits, la majeure partie des transports se fit par eau. On sait que le droit de barrière a été aboli sur les routes de l'État, à partir du 1er janvier 1867.

La route provinciale de Gosselies vers le Rœulx aboutit à celle de Nivelles, sur le territoire de Fayt; elle a été décrétée par arrêté royal du 11 mai 1840, et construite par voie de concession de péages; le tarif de la taxe et la durée de la concession sont réglés par arrêtés royaux des 24 octobre 1842 et 9 octobre 1850. Il existait déjà auparavant, depuis les houillères de Chapelle-lez-Herlaimont jusqu'au pavé de Nivelles, une chaussée construite en vertu d'un octroi du souverain, en date du 28 juillet 1788; mais cette partie de chaussée avait été complètement usée par le voiturage des charbons.

Quant à la route de l'État qui va de Bascoup à Anderlues et forme embranchement avec la précédente, on la doit, en partie, à l'initiative de M. François-Isidore Dupont, et ce n'est pas un mince service qu'il a rendu; car, autrefois, pendant huit mois sur douze, les voituriers ne pouvaient aller charger aux charbonnages de Carnières, etc. Les chemins étaient tellement mauvais dans tous

[1] *Inventaire des cartes et plans, conservés aux archives de l'État, à Mons*, par L. Devillers, p. 40.

les environs, après deux ou trois jours pluvieux, que pour venir de Fontaine-l'Évêque ou d'Anderlues à Fayt, les voituriers se voyaient obligés d'aller par Binche, Bray et Péronnes et de faire ainsi un détour de sept à huit lieues. Cinq années de sollicitations et de démarches n'avaient pu faire remédier à cet état de choses. Enfin, en 1837, M. Dupont ayant présenté une soumission plus avantageuse que celle de son concurrent (M. Abel Warocqué), il fut déclaré concessionnaire, en société avec MM. Houtart-Cossée et Bouly[1]. L'État a pris possession de cette route et de ses produits, à partir de l'expiration de la concession; mais il n'y perçoit plus de droit de barrière depuis la suppression de ce droit.

Nous devons aussi mentionner le chemin vicinal de grande communication de Fayt à Écaussines, qui a sur notre commune un parcours de 361 mètres. On entend par chemin de *grande communication*, celui qui a été déclaré tel, par la députation permanente du conseil provincial, en vertu de l'article 24 de la loi du 10 avril 1841. Cette déclaration a pour effet de permettre à l'autorité provinciale de se substituer aux communes pour l'amélioration et l'entretien du chemin; la dépense est alors répartie entre les communes intéressées selon le degré d'utilité qu'elles doivent retirer de l'exécution des travaux. Quand il importe de paver ou d'empierrer un chemin qui traverse plusieurs territoires, que les administrations locales ne peuvent s'entendre pour arriver au résultat désiré, ou que l'on veut donner aux travaux une direction plus homogène, la députation permanente déclare ce chemin de grande communication. C'est ce qui eut lieu, le 18 juin 1859, pour le chemin de Fayt à Écaussines. C'est alors qu'il fut amélioré, aux frais des communes traversées et à l'aide de subsides tant de la province que de l'État.

Les chemins vicinaux sont décrits sur des plans réunis en

[1] M. Dupont s'était déjà rendu concessionnaire de la route de Gerpinnes à Châtelet.

atlas, qui vaut titre à la commune pour l'acquisition de la prescription. Nous avons calculé, d'après les données de l'atlas de Fayt, que les chemins y ont une longueur totale de 14,874 mètres et occupent une superficie de cinq hectares, 77 ares, 53 centiares.

Le commerce de ce village n'a d'importance qu'en ce qui concerne ses produits industriels.

L'industrie sidérurgique, implantée à Fayt vers 1821, a donné un grand élan à la prospérité locale. Nous consignerons des détails à cet égard dans la biographie qui termine cette notice.

Mentionnons ici la corderie de MM. Deltenre et Cie, mue par deux machines à vapeur, de la force de 39 chevaux, et la scierie de M. Brison, activée par une machine de cinq chevaux.

Tous les villages voisins avaient leur charbonnage et la première fosse de Haine-Saint-Pierre avait été ouverte par un habitant de Fayt, M. Hoyaux. Mais, il y a quelques années, la commune ne possédait pas encore cette branche de richesses, que M. François-Isidore Dupont et quelques autres industriels avaient autrefois tenté d'y fonder. Son fils Émile ouvrit enfin un puits à l'extrémité sud du territoire et constitua une société qui fut ensuite réunie à celle de Bois-d'Haine. C'est la société des deux charbonnages réunis qui a obtenu, par arrêté royal du 22 août 1863, la concession des mines de houille gisantes sous une étendue de 359 hectares, comprenant tout le territoire de Fayt, et une partie des communes de Bois-d'Haine, Bellecourt, Seneffe et Saint-Vaast. Cette exploitation occupe 217 ouvriers environ et deux machines à vapeur de la force de 170 chevaux; elle fait partie du *bassin du Centre*.

L'histoire ne fait pas mention du bassin houiller du Centre avant la seconde moitié du XIIIe siècle : la chronique de l'abbaye de Bonne-Espérance rapporte qu'en 1299, Gilles, seigneur du Rœulx, en vue du salut de son âme et de celles de ses parents, permit à l'abbé de la dite maison, d'extraire de la houille sous les possessions de la communauté à *Houdeng* et à *Goignies*. En 1372, Jean, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, donna à bail les veines de houille sur les territoires des deux Houdeng, à la con-

dition que les exploitants rendraient à l'abbaye le quart des produits de l'extraction. Néanmoins, pendant trois siècles, les houillères du centre produisirent peu de combustible, faute de capitaux suffisants; elles ne commencèrent à acquérir quelque importance que vers l'an 1680. Cette année, trois simples ouvriers de Houdeng conçurent le projet de percer un grand conduit souterrain pour assécher les veines carbonifères et déverser les eaux du fond dans le Thiriau, en aval de leurs ouvrages. En 1685, ils s'associèrent des capitalistes de Binche et de Mons. Ce fut l'origine de la Société du *Bois-du-Luc*, qui tient le premier rang parmi celles du Centre. Les trois ouvriers qui avaient pris l'initiative de cette exploitation, s'étaient engagés à travailler au prix de 15 patards par jour, soit environ un franc 35 centimes.

Biographie.

François-Isidore Dupont est né à Seneffe, le 28 mars 1780, d'un simple agriculteur. Il fit de modestes études au collége de Soignies, de 1792 à 1795, et rentra dans la maison paternelle, pour se livrer à l'agronomie. Dès cette époque, il montra un goût prononcé pour l'étude de la mécanique; un accident qui lui arriva pendant la construction d'un moulin à vent, ne le détourna point de l'industrie, qui était sa vocation. Devenu orphelin, avec des ressources modestes (1800), il céda à ses deux frères plus jeunes l'exploitation confiée à ses soins et se livra au commerce de clous, dont les profits le mirent à même de construire, deux ans après, une assez vaste habitation qu'occupe encore son fils.

Des difficultés sans nombre et des obstacles toujours renaissants entravèrent les commencements de sa carrière. Le crédit, ce nerf indispensable des affaires, lui manquait; la guerre, aussitôt reprise que finie, brisait à chaque instant les relations internationales, et ôtait toute sécurité aux transactions. Néanmoins,

ses opérations commerciales grandirent de jour en jour; il fournit des fers belges dans la Normandie, la Picardie, la Touraine, le Berry, jusqu'aux portes des forges françaises, et devint ainsi le principal intermédiaire entre les producteurs belges et les consommateurs français. En 1809, il avait déjà réalisé des bénéfices assez considérables pour pouvoir construire à Féluy une forge mue par les eaux de la Samme et destinée à la fabrication des fers battus. Il lui donna, depuis, des accroissements notables et y puisa les premières notions d'une industrie, dont il devint plus tard un des représentants les plus distingués. Délégué du département de Jemmapes, il figura parmi les notabilités qui, en 1810, assistèrent au mariage de l'empereur Napoléon avec Marie-Louise.

Les évènements de 1814 arrêtèrent subitement son essor. Comme presque tout son commerce se faisait avec la France, la séparation l'obligea à chercher d'autres débouchés, à moins qu'à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, il ne préférât se fixer en France. Mais l'amour de la patrie fut chez lui plus puissant que l'intérêt, et Dupont conserva quand même sa résidence à Fayt; il exploita les marchés belges, ceux de l'Allemagne et de la Hollande, et répara bientôt les suites fâcheuses de la chûte de l'empire par rapport à ses relations commerciales.

L'établissement de laminoirs à fer exige une force motrice considérable. Sa forge de Féluy n'ayant pas un cours d'eau assez puissant, et le haut prix où étaient alors les machines à vapeur mettant cet agent au-dessus de ses moyens, Dupont résolut de trancher la difficulté, en construisant lui-même la machine de ses premiers laminoirs. Il employa à ce travail des ouvriers de Fayt, fit fondre ou forger sous ses yeux les diverses pièces, et monta pour ainsi dire lui-même la première machine qui ait fonctionné dans l'endroit. Après y avoir servi vingt années, elle fut remplacée par des machines plus puissantes, puis utilisée dans l'établissement de Féluy [1].

[1] La première machine à vapeur placée en Belgique servait à la houillère de la montagne Saint-Gilles, à Liège; la seconde fut bientôt établie (1725) par un Liégeois, à Lodelinsart; quelque temps après, on en vit aux

Dupont établit donc, en face de son habitation (1820), des laminoirs avec deux martinets, ainsi qu'une fonderie de fer. Ce fut une des premières fabriques du continent pour la production du fer affiné au charbon minéral et étiré aux laminoirs. Cette usine reçut bientôt des améliorations avec fours à puddler, etc., d'après la méthode anglaise.

Toujours avide de perfectionner son œuvre, et voulant s'assimiler tous les progrès réalisés dans sa spécialité, notre industriel envoya en Angleterre son fils François, qui, malgré les difficultés excessives que présentait alors l'entrée des fabriques anglaises, parvint, grâce à une connaissance parfaite de la langue du pays, à visiter les usines les plus importantes, et à recueillir des renseignements précieux. C'est à la suite de ces excursions, que Dupont érigea, en 1829, à Châtelineau, un haut-fourneau activé par une machine à vapeur de la puissance de cinquante chevaux, pour la production de la fonte au charbon minéral. Alors, une pareille entreprise exigeait une grande initiative. Depuis, que de

environs de Mons : aux charbonnages de *la Grande-Veine-l'Evêque* et de *la Grande-Garde-de-Dieu*, sur Pâturages. En 1753, on en monta deux à Jemmapes, sur le Haut-Flénu. Depuis lors, elles n'ont fait que se multiplier. Au 31 décembre 1871, il y avait en activité, dans le Hainaut, 3,440 machines à vapeur, représentant une force totale de 121,805 chevaux, et desservies par 3,815 chaudières à vapeur, non compris les locomotives des chemins de fer exploités par l'État.

Chaque jour voit se généraliser la tendance à substituer la vapeur à l'effort musculaire, de manière à réserver l'homme pour les travaux de l'intelligence. Malgré cet accroissement de l'emploi des agents naturels, notre population ouvrière n'a cessé de s'augmenter; d'où l'on peut conclure que plus ces agents se multiplient, plus le cercle de l'activité humaine s'agrandit; plus l'effort humain emprunte d'efficacité aux moyens que l'intelligence met en réquisition, plus cet effort se développe. C'est là un fait providentiel, au point de vue économique et au point de vue de la civilisation; car, tandis que la peine physique de l'ouvrier diminue, son travail d'esprit augmente; à mesure que sa condition matérielle s'améliore, sa responsabilité morale se développe : c'est la loi du progrès par l'intelligence; le travailleur ne peut conquérir le bien-être qu'à la condition de s'instruire chaque jour davantage.

changements ! En 1866, il y avait en Belgique, 43 établissements producteurs de fonte et 69 fabriques de fer proprement dites, et la valeur des produits annuels de ces dernières pouvait être estimée à près de 67 millions de francs !

Une révolution extraordinaire, révolution toute pacifique, s'est opérée par l'établissement des chemins de fer. Stéphenson d'abord montra aux regards de l'Angleterre étonnée, la rapide et puissante locomotive [1]. Bientôt, des chemins de fer s'étudièrent entre Bruxelles et Anvers et de ce port vers Liége et Cologne, pour ouvrir enfin à notre commerce une route indépendante vers le Rhin. L'établissement d'un railway aussi étendu était encore sans précédent sur le continent. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les services immenses que le pays tout entier a retirés de ce mode de transport, jusqu'alors presque inconnu. Ces résultats merveilleux, nous en sommes redevables, non-seulement aux Ministres et aux Ingénieurs [2] ; mais aussi à ceux qui, dans une sphère plus modeste, ont introduit sur le continent la fabrication du rail, pour laquelle tant de contrées européennes ont été et sont encore nos tributaires. Après le vote de la loi du 1er mai 1834, décrétant la construction du railway belge, Dupont voulut enlever aux Anglais le monopole qu'ils s'étaient réservé jusqu'alors, et alla étudier cette fabrication dans leur pays. Au mois de juillet suivant, une adjudication de 5,600 tonnes de rails et

[1] Les Stéphenson, père et fils, sont en quelque sorte les inventeurs des chemins de fer. Le père fut d'abord un simple ouvrier houilleur et parvint, par son travail, à laisser une immense fortune à son fils. Celui-ci, qui le seconda si glorieusement, n'en travailla pas moins toute sa vie. Mettant en pratique le dicton anglais : *le temps c'est de l'argent*, il ne voulait perdre une seule journée. A Londres, il avait l'habitude de vivre et de travailler dans un bateau à vapeur qu'il s'était construit sur la Tamise pour éloigner les importuns qui demandaient à voir le grand homme, souvent par simple curiosité.

[2] La pensée de construire le railway belge remonte à décembre 1830 ; mais elle ne reçut de commencement d'exécution que sous le ministère de M. Charles Rogier, qui fut puissamment secondé par les ingénieurs Simons et Deridder.

accessoires fut faite par le gouvernement. Deux soumissionnaires seulement se présentèrent et se partagèrent la fourniture. C'étaient les deux maîtres de forges qui avaient le plus contribué au développement de la sidérurgie en Belgique : M. Dupont et M. John Cockerill, ce dernier, propriétaire des magnifiques ateliers de Seraing [1]. C'est alors que Dupont monta des laminoirs spéciaux pour la fabrication des rails. On lui doit, en outre, l'introduction en Belgique, d'un grand perfectionnement : l'emploi de l'air chaud pour la fabrication de la fonte, eut lieu d'abord dans son établissement de Châtelineau.

Après une carrière si bien remplie, cet honorable citoyen crut pouvoir remettre ses affaires entre les mains de son fils Émile. La patrie réclamait de lui le concours de son expérience et de ses lumières : il fut élu membre du Sénat belge, le 17 août 1836, par le district de Thuin.

C'est ainsi que, par son courage, son esprit d'ordre, sa persévérance, cet homme, de condition modeste, parvint à une fortune et une position considérables, tout en dotant son pays de plusieurs établissements qui ont contribué beaucoup à la richesse nationale.

Malheureusement, il ne jouit pas longtemps des honneurs politiques qui couronnaient si dignement une carrière laborieuse.

[1] Les établissements Cockerill, à Seraing, sont activés par 223 machines à vapeur, représentant une force motrice de 4,770 chevaux. Le chiffre annuel de production des diverses divisions est de 25 à 30 millions de francs. Les ateliers ont construit jusqu'à ce jour 2,040 machines à vapeur, 890 machines locomotives, 30,900 groupes d'organes mécaniques et de pièces diverses.

Deux statues ont été érigées successivement à feu John Cockerill : l'une, en 1871, à Seraing même; l'autre, en 1872, à Ixelles (place du Luxembourg). Les deux statuaires se sont inspirés de la même pensée : l'union allégorique du capital et du travail. Pendant la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu à Ixelles, avec une grande solennité, les ouvriers de Seraing sont venus déposer sur le socle une immense couronne d'immortelles. C'était certainement la partie la plus intéressante de la cérémonie.

Toutes ces marques de reconnaissance sont d'un bon exemple.

D'une constitution robuste, mais habitué à une vie très-active, il trouva sans doute dans le régime trop sédentaire auquel l'avaient condamné ses nouvelles fonctions, la cause d'une mort prématurée. Il succomba, le 25 avril 1838, âgé seulement de 58 ans. Cette perte laissa de profonds regrets parmi les ouvriers qui s'étaient habitués à le regarder comme un père, et un grand nombre de journaux lui consacrèrent les articles les plus élogieux.

Sa veuve, née Christine-Charlotte Silez [1], dont le cœur avait été si rudement éprouvé par la mort de cinq enfants et d'un époux qu'elle chérissait, consacra les dernières années de sa vie à la pratique des bonnes œuvres. Après avoir été la providence des pauvres de la contrée, elle mourut âgée de 65 ans, au château de l'Escaille, que son mari avait acquis, depuis le 30 mai 1833.

M. Émile Dupont a depuis donné de nouveaux développements aux usines fondées par son père. Le 4 août 1839, elles avaient acquis une importance assez considérable pour que le Roi Léopold Ier vînt les visiter dans tous leurs détails, à l'occasion de l'inauguration des embranchements du canal de Charleroy à Bruxelles. Elles nécessitent maintenant l'emploi de huit machines à vapeur, d'une force totale d'environ 300 chevaux.

JULES DE SOIGNIE.

---

[1] Tante maternelle de l'auteur de la présente notice, décédée le 27 juin 1844.

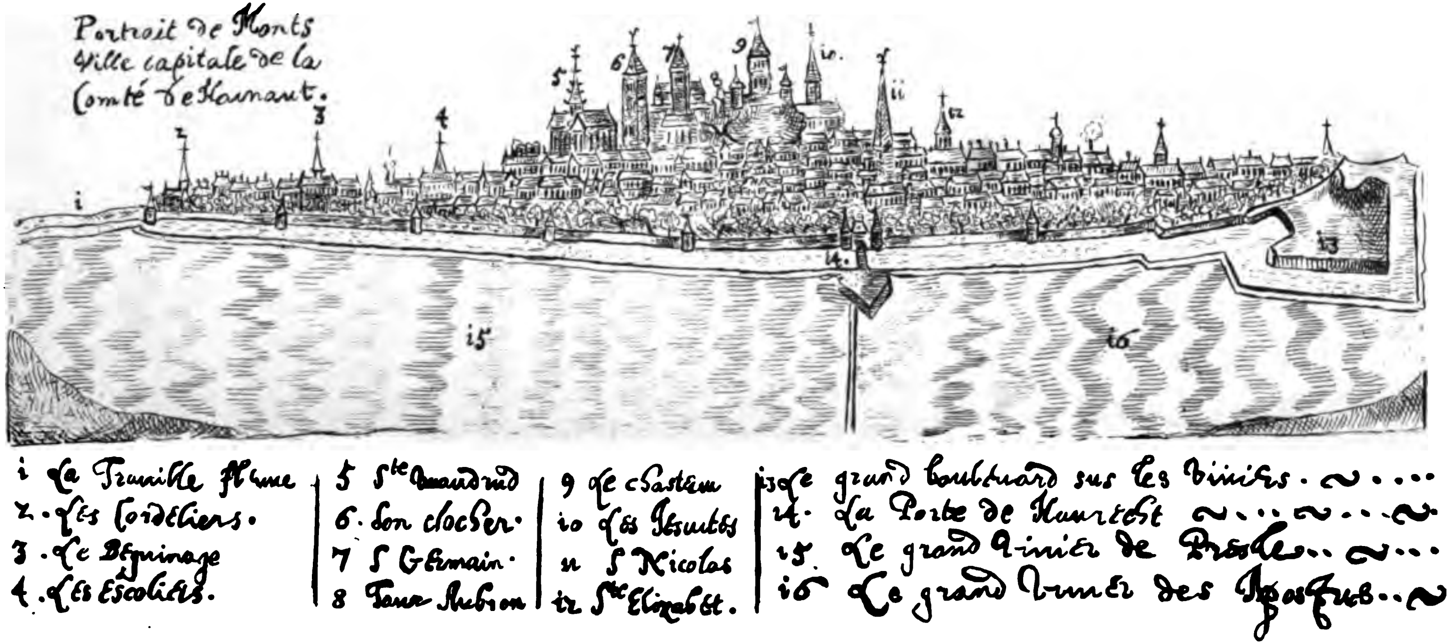
ANNEXE A.

Confirmation par l'évêque de Cambrai de la fondation faite par Gilles, chevalier du Sart, de la chapellenie de Saint-Gilles de Fayt.

Octobre 1253

N., Dei gratia, Cameracensis episcopus, omnibus presentes litteras visuris tam præsentibus quam futuris, salutem in vero salutari. Noverit universitas vestra quod cum dominus Ægidius, miles de Sarto, in villâ suâ del Fait nostræ diocesis quandam capellam construxisset et ab abbate et conventu Bonæ-Spei Præmonstratensis ordinis, qui in prædicto loco jus parochiale habent et patronatum, obtinuisset quod dictus abbas et conventus de ducentis libris alborum, quas propter hoc eis contulerat dominus Ægidius supradictus, quam cito facultas se offerret reditus acquirerent duodecim libras alborum valentes annuatim in perpetuum assignandos capellano qui in dictâ capellâ deserviret, et ab ipso percipiendos; obtinuisset etiam quod predicti abbas et conventus per unum de canonicis suis quem ibidem capellanum instituerent sufficientem et honestum ter in ebdomada celebraturum, vel amplius. facerent in dictâ capellâ in perpetuum deserviri, in curte suo S. Nicholai contiguâ residentem, et quod per dictum capellanum vel loci curatum hominibus dicti domini Ægidii in villâ del Fait manentibus ab ipso capellano vel loci curato omnia jura ecclesiastica, exceptis baptismate et sepultura, ministrarentur, et quod dictis hominibus diebus profestis et aliis missam audire, et præcepta ecclesiastica liceret ibidem, hoc excepto quod in diebus Natalis Domini, Paschæ et Pentecostes, et beati Pauli patroni ecclesiæ, ad parochialem ecclesiam venire et interesse, et debita sacramenta percipere tenebuntur, prius in dicta capella, si velint, a suo curato confessi. Et donec reditus de prædicta pecunia, sicut prædictum est, acquisiti fuerint, et dicto capellano assignati, tenebuntur abbas et conventus annuatim ipsi capellano in provisione valoris duodecim librarum prædictarum. Ita quod salvum erit omne jus parochiale curato dicti loci. Dictus dominus Ægidius miles, una cum prædictis abbate et conventu, a nobis humiliter supplicârunt, quatenus prædictæ ordinationi sicut superius est expressum, nostrum præberemus assensum, et licentiam concederemus celebrandi et præmissa confirmaremus. Nos igitur humilibus precibus eorum inclinati, predictam ordinationem sicut pie facta est, pontificali auctoritate concedimus et confirmamus. In cujus rei testimonium, præsentes litteras conscribi fecimus et sigillo nostro communiri. Datum et actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio, mense octobri.

E. Maghe, *Chronicum ecclesiæ beatæ Mariæ Virginis Bonæ-Spei* (1704), p. 185.


Portroit de Monts
ville capitale de la
Comté de Haynaut.
1 La Trouille fleuve
2. Les Cordeliers.
3. Le Beguinage
4. Les Escoliers.
5 Ste Waudru
6. Son clocher.
7 S Germain.
8
9 Le Chasteau
10 Les Jesuites
11 S Nicolas
12 Ste Elizabeth.
13 Le grand boulevard sur les viviers.
14. La Porte de Havrech
15. Le grand vivier de
16 Le grand vivier des

DESCRIPTION

DE LA

VILLE DE MONS

et de ses environs,

en 1615.

En 1615, alors que la peste sévissait à Mons, un magistrat de Tournai, Philippe de Hurges, entreprit avec un avocat de Lille, maître Denis Tesson, son ami intime, un voyage dont la relation vient d'être publiée par M. H. Michelant, pour la Société des Bibliophiles Liégeois, sous le titre de : *Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestrect en 1615* (Liége, imprimerie de L. Grandmont-Donders, 1872), in-8°, xxii-347 pp., et gravures.

Dans une intéressante introduction, M. Michelant fait connaître que Philippe de Hurges naquit à Arras, de Philippe de Hurges, originaire de Mons et qui s'était fait recevoir bourgeois d'Arras en 1582, et de Marguerite Monnel, et que ses aïeuls paternels étaient Eustache de Hurges et Françoise Visée. Il donne d'excellents renseignements sur la biographie de Philippe de Hurges le jeune. Nous y voyons que celui-ci est l'auteur des *Mémoires d'eschevin de Tournay*, de 1609 à 1611, publiés par M. Hennebert [1], et d'autres recueils inédits.

« Après avoir étudié le droit dans une université du pays, pro-« bablement celle de Louvain, et pris dans cette faculté la double « licence comme il était d'usage alors, Philippe dut se fixer à

[1] Voy. Bozière, *Armorial de Tournai et du Tournaisis*, pp. 134-135.

« Tournai pour y exercer la profession de jurisconsulte et sans « doute ce sont ses connaissances et son mérite qui lui valurent « l'honneur d'être appelé aux fonctions d'Eschevin, sorte d'em- « ploi d'administration municipale et de judicature qui compre- « nait à la fois une juridiction civile et correctionnelle ; comme « récompense de ses services dans cette espèce de magistrature, « il fut élevé à un poste supérieur, celui de Juré de Tournai; il « occupa encore d'autres emplois; il portait le titre de conseiller « du Roi et avocat fiscal de S. M. dans son bailliage de Tournai « et Tournaisis lorsqu'il mourut, comme l'indiquent divers actes « notariés, entre autres son testament du 3 juillet 1643, ainsi « que son épitaphe gravée selon sa volonté sur une plaque de « cuivre dans l'église du Noviciat des Jésuites (paroisse Saint- « Brice), aujourd'hui salle de distribution des prix de l'Athénée, « où il fut inhumé. Elle est conçue dans les termes suivants :

EXSPECTO DONEC VENIAT IMMUTATIO MEA.
PHILIPPUS DE HURGES HIC JACET, JURIS UTRIUSQUE
LICENTIATUS, REGIS CONSILIARIUS, ADVOCATUS
FISCI IN DISTRICTU TORNACENSI ET TORNACESII.
OBIIT 27a JULII ANNO 1643, ÆTATIS SUÆ 58 ;
ET DOMICELLA MARGARETTA DE SURHON
LECTISSIMA ILLI CONJUX ; DECESSIT
ANNO 1681, 31a OCTOBRIS, ÆTATIS 88.

« Au-dessus se trouve un écusson en lozange, comme ceux « des veuves, dont les émaux ne sont indiqués qu'en partie et qui « peut se blasonner ainsi : Parti au premier (les armes du mari?) « écartelé au 1er et 4e, de..... à la fasce de..... chargée de trois « merlettes; au 2 et 3, à la fasce de..... chargée d'une quinte- « feuille ; le second parti est de gueules à un chevron accom- « pagné de trois coquilles, 2 et 1, en pointe. »

M. Michelant voudra bien nous pardonner cet emprunt fait à sa préface, dans le but d'enregistrer quelques souvenirs sur une ancienne famille montoise.

Arrivons à la relation du voyage de Philippe de Hurges à Liége ou plutôt à Cologne par Liége.

« Les pauses et stations de ce voyage furent telles, dit de « Hurges, que nous, partis de Tournay le jeudi, 27 d'aoust 1615, « vinsmes dîner à Quevaucamp, coucher à Espinleu. »

Usant de l'autorisation que nous avons reçue de la Société des Bibliophiles Liégeois, grâce à l'obligeante intervention de notre estimé collègue M. Stanislas Bormans, nous allons insérer ici le texte de la partie du récit du voyageur qui concerne Mons et ses environs, avec les notes qu'y a jointes l'éditeur. Nos extraits seront certainement lus avec plaisir par nos concitoyens et par les habitants du Hainaut.

Philippe de Hurges a orné son manuscrit de dessins curieux et entre autres, d'une vue générale de notre ville. Cette vue n'ayant pas été reproduite dans l'édition des Bibliophiles Liégeois, nous l'avons fait graver par M. Marcette, de Liége, pour servir d'accompagnement à notre publication.

« Ayant déduit et discouru en gros nostre voyage de Cologne, il sembleroit que j'aurois prise en vain la peine de le faire, et ferois d'ailleurs injure à tant de belles singularitez que j'y ay veües, si je n'estendois le vol de ma plume plus avant en ce sujet, rapportant en particulier les rencontres et adventures qui nous sont survenües, ensemble ce qui s'est présenté à nos yeux de plus digne d'estre admiré ou ramenteü. Pour prendre donc la matière en sa source, l'emprise d'un tel voiage, en tel temps qu'il faisoit lors, n'estoit certes de peu de considération, car comme, justement en ce mesme mois, la guerre recommençast pour la seconde fois des princes françois associez aux Hérétiques, contre Marie de Médicis [1], royne mère de Loys XIII, roy de France

Guerre des princes de France contre leur roi.

[1] Le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Longueville, de Vendôme, assistés de plusieurs autres, s'étaient soulevés en 1614; le traité de Ste-Menehould les fit rentrer dans l'obéissance. En 1615, Condé quitte la cour avec de nombreux adhérents, après avoir publié un violent manifeste contre le maréchal d'Ancre. (Note de M. Michelant).

et de Navarre, (pensants empescher le roy d'espouser l'Infante d'Espagne, et la fille aisnée de France qui estoit desjà promise au prince d'Espagne) toutes nos provinces, mais plus encores celles de Liége et d'Allemagne, furent comme en un instant veues couvertes de soldats, ne plus ne moins que s'ils eussent à poinct nommé esté regorgez de la terre; dont une partie passant son chemin, pilloit et rançonnoit tout ce qui tomboit en ses mains, l'autre s'arrestant ès fondrières, cavernes, bruyères et forest, destroussoit, voire et telle fois blessoit et tuoit ceux qu'elle pouvoit attrapper, sans que les drossarts [1] ou prévosts des mareschaux, commis d'ordinaire à l'anéantissement de ceste vermine et à l'asseurance des chemins, y peussent ou voulussent donner ordre. D'ailleurs la peste qui avoit commencé à Wesel avec l'automne 1614, avoit eslancé ses esclats par tous ses environs, et mesmes, par le moien d'une garse, jusques à Monts, capitale de Haynaut, où elle accreut de sorte en peu de temps, qu'entre le 25 de juin [2] 1615 et le 25 de septembre suivant, y moururent de contagion plus de cinq mil persones; sans tirer en compte celles qui, s'esloignants de ceste ville désolée, n'ont peu pourtant s'esloingner de leur mal, qui les a fait mourir enmy les champs ou ès villages voisins qui en devindrent tous infectez avant le 15 d'aoust. Et comme, pour faire ce voyage, je ne pouvois sans grande perte de temps les éviter, joint qu'en Allemagne (j'entens le païs d'entre la Meuse et le Rhin, vers lequel nous allions) le mesme mal y estoit desjà tout estably, sans que l'on s'en peust garder, pour ce que ceste nation ne l'abhorre guères plus qu'une simple fiebvre, et ainsi converse les pestiférez et ne les contraint pour ce de porter en eux ou leurs maisons aucune marque de

Peste grande à Monts.

[1] Nom donné aux magistrats en Hollande et à certains officiers de justice de l'évêché de Liége. (Note de M. M.)

[2] D'après de Boussu (*Hist. de Mons*, p. 257), la peste fut apportée à Mons, le 8 juillet, par une femme de Wesel, et enleva en moins de trois mois plus de 15,000 personnes de tout âge, chiffre évidemment exagéré, puisque la population de Mons ne dépassait pas 16,000 âmes à cette époque. (Note de M. M.)

leur mal, comme il se practique ès Païs-Bas, auquel les empestez ont leurs maisons barrées, portent la verge blanche allans en public, et ne sont délivrez de telle servitude que six semaines après le dernier mort de peste en leur domicile; il sembloit de prime face que le poids de ces difficultez deust largement contre-balancer l'espoir conceu sur le plaisir qu'auroit la veue au rencontre des belles singularitez de ce voiage; mais l'amour, qui, bien que feint aveugle, surmonte en force toute autre passion, et le désir de veoir tant de nouveautez, qui n'avoit en moy rien de comparable que l'amour, me feirent mespriser toutes incommoditez, ne les estimant suffire pour destourner un si beau dessein; et ainsi je résoluz de me mettre en chemin pendant la saison sereine qui continuoit, et ès mois de l'année èsquels les chemins sont plus entiers et le moins endommagez; sus quelle considération, la pluspart de mes voyages ont esté faits en automne. Quand je parle de l'amour, par adventure on penseroit que les yeux d'une belle, demeurante en quelque ville dessus nommée, auroient peu sur mon cœur ce que peut l'aymant sur le fer, et seroient le sujet de ce dessein; je l'entends tout autrement, car je ne cognois point d'amour, que chaste, dont les bornes sont limitez entre les murs de ma maison; mais je veux que l'on entende que l'amour que je portois à mon Tesson, ayant pour un temps esté entremis, se ralluma de sorte en nos cœurs qu'il nous fut impossible en cette réunion de refuser aucune chose l'un à l'autre, comme on le veoid cy-dessus; et davantage, la curiosité de veoir tousjours de plus en plus, qui n'est finie qu'autant que l'est nostre âme, jointe à ce grand amour, se mocquoit de tous les inconvénients qu'on luy portoit pour obstacle, veu que jamais les environs de Cologne ny les frontières des provinces diverses ne furent sans voleurs, non plus que l'Allemagne, et, sur tous, le cartier où nous allions, sans peste; et à ce compte, il y avoit du péril en tout temps, et n'eust jamais esté saison de le veoir.

« Toutes ces considérations laissées en arrière, nous partismes de Tournay le jeudy, 27 d'aoust, environ les dix heures du matin, et, tenants le grand chemin de Monts, vinsmes repaistre en un

village appellé Quevaucamp, que l'on tient estre sis à my-chemin de Monts à Tournay. En ce lieu nous entendismes une partie des misères que la peste causoit à Monts, et nomméement, que ceux qui estoient entachez de ce mal, sentoient à l'abord une grande douleur de ventre, pour ce que il estoit intérieur, ne paroissant au dehors qu'après la mort, qui survenoit le plus souvent vingt-quattre heures depuis le premier accez; que la moitié du peuple, principalement les riches, avoient abandonné la ville, pour se retirer en lieu sauf; que la famine y commençoit entre les artisants par faute de trafic et de manufacture, cessants à cause du péril que craignoient encourir les acheteurs; que la populace avoit pillé quelques maisons abandonnées de leurs maistres, mesmes un vivandier conduisant une pièce de vin et grand nombre de fromages en la ville avoit esté despouillé en plein jour et en pleine rue de tout ce qu'il conduisoit, sans espoir de quelque grand proffit, et ce par vifve force que luy feirent les habitans; que le Prince avoit fait un édict par lequel il deffendoit à tous ceux de Monts de sortir de leur ville, sous peine de confiscation de biens (sçavoir, afin qu'ils ne portassent le mal par tout le païs); deffendoit en oultre et à mesme fin et soubs la mesme peine, à tous ses sujets, d'y entrer pour telle cause que ce fust; plus, commandoit généralement à tous les habitans qui en estoient sortis depuis un mois ençà, d'y retourner demeurer. Ce troisième poinct, comme trop rigoureux, ne fut pas observé, ains en obtint la dispense qui voulut la poursuivre. L'on nous dit, en oultre, que rarement il arrivoit qu'un seul eschappast la mort en la maison où la peste avoit une fois pris pied; que ceux qui gardoient les empestez faisoient par poisons augmenter le mal, et empoisonnoient des familles tout entières, pour en piller les biens et faire tant plus de proffit; que le magistrat donnoit cinq sols par jour à chasque pauvre ayant la peste, d'où arrivoit que, pour avoir de quoy vivre, plusieurs sains et entiers se rangeoient entre les pestiférez, et s'empestoient volontairement et à crédit, dont le mal augmentoit infiniment. Oultre quoy, les ordures qui sont tousjours au milieu des rues et la saleté naturelle des habitans, la faute qu'ils feirent quand, au

Peste à Monts.

commencement de ce mal, ils jettèrent par ordre du Magistrat tous leurs chiens et chats en la rivière, au lieu de les enterrer, sans avoir ouverte la grille de la porte d'eau, contre laquelle tous ces animaux s'entassèrent, de sorte qu'on ne l'en pouvoit tirer amont, et la fallut rompre, après que l'air fust corrompu des exhalations que luy donnoit la pourriture de tant de charongnes; et l'autre faute, quand ils vuidèrent le grand vivier des Apostres, et celuy de Presle, voisins de leur ville (èsquels on trouva plus de trois cens anatomies[1] ou carcasques de corps humains, là jectez en temps de guerre ou en temps de peste, qui est plus vray-semblable, à cause qu'entre ces viviers et le fossé de la ville ont esté de long-temps situées les maisons destinées aux pestiférez, qui par désespoir se pouvoient, ou par fureur, lancer là-dedans ou y estre jectez après leur mort, pour éviter la peine de les enterrer); ces viviers, dis-je, donnèrent des vapeurs sentants le bourbier, propres à l'entretènement et à l'augmentation de la peste, qui fait que chascun treuve moins estrange cet infortune des Montois. Au surplus, le train de la justice y cessoit en tous les siéges, fors en l'eschevinal qui ne pouvoit cesser sans le renversement de l'Estat; toutes escoles, mesmes les boutiques des marchands, y estoient fermées. On adjoustoit, pour augmenter la terreur, qu'un quidam estant entré dans Monts, fut tellement espouvanté, voiant tant de pestiférez, que, s'estant couvert la teste avec son manteau, pour n'estre touché du mauvais air, en sortit bien viste en ceste posture, et craignant que la contagion se fust attachée sus son manteau, il l'abandonna et le jecta en terre, estant venu au-delà des fauxbourgs, où un lourdaut, le pensant faire sien, s'en saisit et, tout sain qu'il estoit, en gagna la peste dont il mourut.

« D'ailleurs, on nous racomptoit des adventures estranges en matière d'hoiries et de successions dont aucunes, de 7 et 8 mille florins de revenu, estoient arrivées à tels qui ne tenoient pas la

[1] Cette expression désignait un squelette, mot qui n'était pas encore en usage. (Note de M. M.)

maille, et qui n'eussent jamais pensé veoir presque toute leur parenté mourir en mesme temps (comme ils faisoient de ce mal), après avoir amassé des biens pour ceux qu'en santé ils ne regardoient qu'à crève-cœur et de travers: j'entens parler des riches envers leurs pauvres parents; qui sont choses que j'ay jugées dignes de la note que j'en faits, tant pour ce qu'elles contiennent en elles-mesmes, comme à cause de la sincérité et grandes qualitez de ceux qui m'en ont fait le récit, estans gens d'estat réfugiez de Monts au village susnommé.

« Pour achever ce discours des misères de ceste ville, on s'advisa, environ la fin de septembre de ceste année, d'envoyer quérir à Gand quelque corps saint, qui fut celuy de S. Macaire [1], lequel mourut jadis de la peste; au moien duquel les Gantois furent autresfois sauvez de la peste; qui fut délivré aux Montois, à charge de le rendre, dont ils donnèrent un abbé pour ostage. Depuis qu'il leur a esté porté, l'on a remarqué que la peste n'est entrée en aucune maison nouvelle, c'est-à-dire celles qui n'estoient infectées avant sa venue; ains on s'apperçoit évidemment de la diminution de ce mal. Toutes ces nouvelles entendues au lieu où nous disnasmes, ne nous peurent empescher de poursuivre nostre dessein, ains nous feirent penser qu'on l'estimeroit plus généreux d'autant qu'il estoit plus périlleux. Donc passants oultre, nous traversasmes les forêts d'Estambruge et de Baudour, dont je ne parle autrement en cet endroit pour en avoir assez dit cy-devant en ces Mémoires, sous le septembre et l'octobre 1614 [2]. Finalement, passants la rivière de Haisne sus un pont, un peu au dessus de l'endroit auquel elle reçoit celle de Trouille qui vient de Monts, nous vinsmes descendre en un pauvre hameau nommé Espinleu, distant seulement un petit cart de lieue de

[1] Le Catalogue des Saints en donne dix-huit du nom de Macaire; celui dont il est question ici est S. Macaire d'Antioche, évèque de Gand, qui mourut de la peste en 1012. *Bollandistes*, 1er Avril. (Note de M. M.)

[2] La partie des Mémoires de Philippe de Hurges de l'an 1614 dont il fait ici mention, est perdue.

Monts ; et estoit lors la nuict advancée de plus qu'une bonne heure. Espinleu[1] est une riche abbaye de filles nobles, ainsi nommée à cause de quelques espines de la corone de Nostre Saulveur que l'on y garde, et qui sont visitées en grande dévotion. Les édifices en sont beaux, et nommément l'église; le pourpris en est grand; l'assiète forte à cause de la rivière et des marais qui l'entourent; aussi n'oublia pas le duc d'Albe, dom Ferdinand de Toledo, de s'en saisir comme d'une place importante, lorsque l'an 1572 il assiégea Monts pour l'oster aux estats rebelles du Païs-Bas, comme j'ay entendu des vieillards de ce temps qui en estoient tesmoins oculaires, contre ce qu'en dit Gabriel Chappuys en son *Histoire des guerres de Flandres*, livre 3, p. 189, où, pour honorer sa nation, il racompte que Rouer et quelques François estans lors au lieu dont nous parlons, soustinrent contre toutes les forces du duc venant au siége de Monts, en sorte qu'il ne sceut jamais forcer Espinleu. Proche ceste abbaye sont quelques cinq à six maisons qui, pour dépendre d'elle, portent le mesme nom ; il y en avoit desjà deux abandonnées à cause de la peste, et le jour de nostre arrivée estoit mort de peste subite un valet en ladite abbaye; de mode que, si nous avions entendu merveilles à Quevaucamp, nous ouïsmes en ce lieu racompter encore plus de misères et de désolation. En la maison où nous logeasmes, qui n'estoit une taverne, mais une brasserie, ne restoient que l'homme et la femme, leurs enfans et autres domestiques s'estans sauvez pour crainte de la peste; le passage estoit si peu fréquenté que nous n'y trouvasmes que de la bierre, du pain bien noir et du beurre, et de la paille pour coucher; pour quoy une bouteille de vin que nous avions portée de Tournay, nous vint très à propos.

Espinleu, lez Monts.

[1] L'abbaye d'Espinleu ou Épinlieu, *Spinosus locus*, ordre de Citeaux, situé sur la Haine, fut fondée en 1216, et dépendait de l'évêché de Cambrai. Marie IV de Buzegnies en était abbesse en 1615. Ayant été détruite en 1682, elle fut transférée à Mons par ordre du roi d'Espagne. On la voit cependant figurer encore sur le plan de Mons de Jaillot de 1746, comme abbaye de femmes, dans la redoute qui défendait les approches de la porte du Parc. V. *Mercator*, *Gallia christiana*, etc. (Note de M. M.)

Au reste, je ne dormis pas de ceste nuict pour l'appréhension que j'avois d'estre si voisin d'un lieu tant contagionné que Monts, et de la peine que j'aurois à retourner seul d'un tel voiage, parmy tant de difficultez qui se présentoient en chemin.

Seconde journée.

« Le vendredy, 28 d'aoust, nous fusmes en place dez les quatre heures du matin, et après avoir invocqué le nom de Dieu, avoir pris de la terre sigelée, de la licorne et de la pierre de Bezar[1], trois grands antidotes et préservatifs contre la peste et contre tout autre venin; oultre quoy je portois trois aultres contrepoisons dressez à mesme fin, que l'on ne prend en la bouche et qui ne se mangent comme les précédents; mais de ceux-cy, les deux dont le nom m'est incogneu, se portent sus l'estomac nud; le tiers est une Pom-ambre qu'ils appellent en Allemagne, ou une pomme de musc et de senteurs, en laquelle se rencontre grand nombre d'ingredients de grand odeur et plaisant, remèdes très-expérimentez contre ce mal. Nous avions encores fait provision de vinaigre d'ails, le plus fort qui se peust recouvrer, auquel nous trempions une petite esponge mise de là dans une pomme accommodée pour sentir, qui est un autre antidote souverain parmy l'air contagieux et corrompu. Oultre tout cela, nous beusmes chacun une verrée de vin meslé de succre, de noix muscade et de canelle, munitions que nous avions apportées de Tournay à mesme fin que dite est. Avec ces remèdes il y avoit apparence non-seulement de passer sans crainte parmy les pestiférez, mais mesmes de les approcher, secourir et assister; pourquoy, restans exemts de ceste appréhension, nous partismes d'Espinleu au petit poinct du jour, et vinsmes long la chaussée jusques sus les fossez de Monts, à la porte du Parc, auquel endroit la peste avoit tout dévoré dans la ville et, y ayant commencé, avoit deschargé sa plus grande rage. Nous voyons comme une bruyne espeisse, amassée en forme de quelque gros nuage, par-dessus toute la ville, ores qu'en dehors tous les environs fussent nets et sereins,

Remèdes contre l'air pestiféré et contagieux.

[1] Le Bézoard était alors regardé comme un contre-poison et antiseptique très-puissant. (Note de M. M.)

qui estoit un signe manifeste de la corruption de cet air ; au surplus ne se présentoit que silence et horreur en toute ceste grand'ville, dont les portes estoient encore fermées, et n'en oyoit-on non plus de bruit que si elle eust esté toute déserte et abandonnée. Costoiants le fossé, nous vinsmes traverser le fauxbourg de Nimy, où il n'y avoit encore que deux maisons infectées, en l'une desquelles estoient mortes neuf persones, en l'autre huict, qui estoient tous ceux qui les avoient habitées. A la sortie de ce fauxbourg nous montasmes le mont de Bariselle qui regarde la ville au septentrion, d'où elle paroist telle que les Montois en ont fait ce vers :

« Qui veut voir la vil' de Monts belle
« L'aille voir du mont Bariselle;
« Et qui la veut voir encor' mieux
« L'aille voir de Heribuz.

« Ce Heribuz est un hameau sis au grand chemin de Monts à Maubeuge, sus une colline, laquelle commençant à la porte de Bertemont, va tousjours montante jusque Heribuz qui est au sommet; dond la ville paroist aussi de fort bone grâce et plus ample que du mont Bariselle, duquel elle paroist en prospective telle que la monstre ce portrait tiré à la haste et au léger.

« J'ay tant parlé de ceste ville cy devant, sous mes Mémoires de septembre et octobre 1614, qu'il pourroit sembler superflu d'en dire davantage; toutes fois, ayant pris la peine de coucher son portrait en cest endroit, je diray, quand ce ne fust que par forme de répétition, que Monts est une ville ample et puissante et capitale de la comté de Hainaut, selon la prérogative que luy en donna jadis Charlemagne empereur; au reste bien fortifiée de murs, de boulevards et d'eaux, de laquelle Jacques Lessabeus [1]

Description de Monts.

[1] Jacques Lessabé, humaniste du XVI[e] siècle, né à Marchiennes, près de Douai, et mort à Tournai en 1557. Voici le titre exact de son ouvrage qui est fort rare : *Hannoniæ urbium et nominatorum locorum ac cœnobiorum, adjectis anacephalæosis aliquot limitaneis ex annalibus poeticæ*

parle en ces termes au livre qu'il intitule *Hannoniæ descriptio :*
« Julium Cæsarem, rebus alioqui felicissime gestis, tradunt obsi-
« dioni Belgensi multa clade fatigatum, aliquantisper super-
« sedisse, intereaque eo loci penetravisse, ubi in edito colle,
« Pani fanum erat, ac mox eum montem vallis et ligneis propu-
« gnaculis, uti earum rerum materia suppetebat, velut præsidio
« futurum instruxisse. Porro Hunnis, Pannoniis, quibus a Pane
« nomen remanserat, Rhætiis, et id genus fortunæ, adjuratis viris,
« qui tum palantes, suo quisque more agebant, huc summum
« erat oraculi gratia confugium, donec nominatissimi terra ma-
« rique ducis Julii adventu, ex fano castrum haberi cœpit. Post
« supremum Brunulphi diem, qui eam arcem obtinuerat, tradita
« rerum habena Alberico, Sigiberti Austrasiorum regis (Austra-
« siam inter Oceanum, Mosam et Scaldim tum posuere), ad recu-
« perandas, mortuo Dagoberto, possessiones adjumento; unde
« et filiam ejus sibi matrimonio copulavit. Alberico tandem libuit
« otium arcis instauratione oblectare, maxime autem turris cui
« ex suo nomine vocabulum indidit, quanquam aliis placet ad
« Albonem eam referri. Secus castrum locus erat quem sanctæ
« habitationis gratia Gislenus antistes Valdetrudi designarat, ubi
« jam miraculis quoque conspicua erat. In eo Sigibertus ædem
« Deiparæ construxit, sanctimonialesque ex Valdetrudis ædiculo,
« opima sorte ascivit. In arce Montana prætor, ex ordine Tor-
« quatorum, Principem agens, jus dicit, noxios et patria inter-
« dictos civitate donat. Penes eundem creandi in annos singulos
« Montani senatus, sub ferias Joannis præcidanias mense junio
« jus est. Tradunt Carolum magnum donasse Montes metropolitano
« nomine ac munere, Cæsareisque privilegiis firmasse. Jam ex
« ipsa urbis nomenclatura intellectum oportuit præcipuam urbis
« faciem, nunc in colles assurgere, nunc vallibus deprimi. Ad

Indication du chasteau de Monts.

declamatiuncula. Jacobo Lessabeo Marcænensi autore. Antverpiæ, apud Michaelem Hillenium, 1534, in-12°. V. *Paquot*, t. I, p. 196. Louvain, 1765; de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur*, etc., t. I., prélim., p. LXX. (Note de M. M.) Le passage extrait de Lessabé par Philippe de Hurges, concernant la ville de Mons, est incomplet.

« fori crepidinem fons est, magno totius populi commodo procul
« ductus; nam supra Dionysii in Broceria, paludes ortum habet,
« ligneis fistulis gravissima arte compactis, quæ fluvium Haniam
« et citeriorem silvulam transmittunt. Alluitur oppidum Trulla,
« fluvio parvo, admodum usui invehendis evehendisque mer-
« cibus, nisi hinc rusticana ex superiore parte palus suas aquas
« hebdomadatim foeneraret. Primo quam Montes reliquit, lepide
« Trullæ immiscetur Hania; hincque toto nomine ei Trulla cedit
« Condatum usque. Urbs paucis supra sæculis et virorum et
« ædium frequentia ad maximum numerum locupletata, opibus
« quantum facies ipsa pollicetur non inferioribus. Frequens ad
« Franco-fortianum et Antverpianum mercatus profectio, idque
« sagariæ negotiationis gratia, quare textrinarum ingens copia.
« Oppidum, si quod aliud natura et propugnaculis munitissimum,
« fossa circundatum, et una haud temere parte obsidionis impa-
« tiens. Gens ab hujus ætatis, vitiis ne dicam prorsus aliena, sed
« tamen comitatis et benevolentiæ magistra in tractandis amicis
« et excipiendis hospitibus, summam ejus agnosceres humani-
« tatem. Imo mecum contenderes quorundam ædes munificentiæ
« ac liberalitatis officinas potius quam privatas domos, optimo
« jure censeri posse. Ut autem templorum anacephaleosim
« traham in compendium : curiata sunt Valdetrudis, Germani,
« Nicolai, Elisabethæ, ac rursum Nicolai in suburbanis, Bertæ-
« montis appellatione, circumlatis cum eo, quod est Valdetrudis
« xenodochio finitimum, Beguinagium dicunt. Cæterum habet
« S. Franciscus sodalitium virile, habet idem fæmineum. Augus-
« tino sacra est quæ dicitur Vallis Scholarium. Eidem antistiti
« addictæ sunt etiam virgines, quas a pullis vestibus vulgus Ni-
« gellas nuncupat, haud tamen nigris moribus; nam vita integra
« omnem sinistram opinionem sustulit. Magdalenæ sacellum est,
« cum publicis ædibus, excipiendis puellis, quæ sicut exhibue-
« runt membra sua servire immundiciæ ad iniquitatem, ita decre-
« vere impendere justitiæ in sanctificationem. Harum laboris ac
« ærumnarum hic scopus est adstare, succurrere, invigilare pes-
« tilente lue correptis, qua in re strenuam navant operam, ubi

« malum volentibus superis grassari cœperit. Proximus est locus « eorum qui tertium Franciscanorum ordinem indepti, Minimi « vocantur. Egressis urbe offert se jucundissima deambulatio, et « ferme quaqua versum ornatissima suburbia, ut ne dicam de « silvis in quibus nec frondium virorem, nec avium garritum « desideres, cum riget æstivis hirsutus campus aristis. » Qui est ce que j'avois à dire de Monts par-dessus le discours que j'en ay fait cy-devant. Poursuivons maintenant nostre première pointe.

« Estants montez sus le mont Bariselle, nous (laissants la forest de mesme nom à main droite) descendismes droit à un village nommé Saint-Symphorian, distant une lieue de Monts, où la crainte de la peste nous laissa, pour ce qu'il n'y avoit, à ce que nous dirent les paysants qui l'habitoient, encore aucune contagion en cet endroit. De là nous vinsmes à un autre village nommé Bray, peu oultre lequel nous rencontrasmes la chaussée de Brunehaut, qui conduit droit de Bavay à Maestrect. »

Notre voyageur entame, en cet endroit de sa relation, une longue dissertation sur les chaussées de Brunehault et sur l'origine des Celtes et des Belges, dissertation qui accuse de la part de son auteur de l'érudition et du jugement.

Plus loin, il dit quelques mots de *la riche abbaye* de Saint-Denis-en-Broqueroie, « tellement située en lieu éminent que, quoique distante deux grosses lieues de Monts, et qu'il y ait plusieurs combes et forests entre deux, si est-il qu'on la descouvre facilement de dessus le chasteau de Monts, ce qui se fait, l'un et l'autre estant assis sus des collines bien hautes. La fonteine qui jaillit au marché de Monts, est conduite par des canaux souterreins de ceste abbaye, d'où arrive souvent qu'elle cesse son cours aux grandes sécheresses, pour ce que ceux de Saint-Denys l'arrestent pour leurs nécessitez.

« Elle paroist fort ample et bien magnifique du costé dont nous la veismes; on la nomme communément Saint-Denis-en-Brocque-

roy, sans que j'en sache la cause. Elle est fort riche; ses moines sont de l'ordre de saint Benoist. »

De Bray, il passe par Péronnes, « assez bon petit village, auquel les voyageurs sont fort proprement accomodez de vin et de viandes. »

Puis, il continue ainsi :

« A demie-lieuë d'iceluy, tirant tousjours vers Liége, nous descendismes en la vallée de Mariemont laquelle, tant par la beauté de sa veuë comme pour ce que nostre prince, à l'imitation de Marie, royne douairière de Hongrie, sœur de Charles-Quint empereur, y prend tous les automnes au déduit de la chasse, mérite une description particulière et au large. Ceste vallée donc, est toute environnée de longues et hautes collines, dont la cime paroist couverte et revestuë de grandes forests, qui les semblent couronner pour ce qu'elles font tout le circuit en rond, comme font les collines qui les soustiennent; la pente, avec le fond de la vallée, sont cultivez et couverts de grains en leur saison; la rivière de Haisne, encore petite comme n'estant guères eslongnée de ses sources, passe par le milieu de ce val; par endroits on y veoid de grands buissons au milieu des terres labourées, voire et si grands qu'on les prendroit pour des petites forests de la taille de six ans, ce qui se laisse ou fut planté ainsy pour y faire retirer le gibier, lorsque le prince en veut avoir le déduit: de sorte que les veneurs ayant le soir là remisé une beste noire ou fauve, sont asseurez de l'y retenir avec les pans jusque le lendemain, tant que le prince y vienne; et lors on oste les pans du costé dont on la veut faire courir, ce qui ne se peut faire au plain des forests à cause de leur estenduë; et lors on fait sortir la beste, laquelle a beau moien de courir parmy la vallée, qui contient tout au moins deux lieuës de tour. Quant à la forest, elle est fort grande et abonde en toute sorte de gibier, nomméement en sangliers, cerfs et chevreulx; l'on y veoid partout des sentes et des chemins tirez en ligne droite, pour y courir les bestes à cheval et en carosse, quand la princesse veut prendre sa part du plaisir. L'on y veoid maint arbre tourné par art en corone, en estoille et autres figures, et sont-ce tilleuls ou noble-espines. En la vallée abondent les per-

Val de Mariemont.

dris, les cailles et les pies, comme font encore les lièvres, les blereaux et les lapins, avec les renards; en la forest, les faisants, les poulles de bois, les tourterelles, de mode qu'il n'y a déduit de chasse que l'on ne prenne en ce beau lieu; car la pesche des truites et des escrevisses y est aussi furnie de la part de la petite rivière que je viens de nommer. A la sortie de la forest, on veoid des longues bruyères toutes composées de brossailles et de fougère, estroites de 100 pieds, où se retirent la pluspart les moindres bestes de chasse, estant poursuivies ou autrement; et comme pour le peu de largeur, il soit aisé de les en faire desloger, il y a grand plaisir quand on leur veoid prendre le vol ou la course parmy une si vaste estenduë de campagnes toutes plattes et unies au long et au large, tant que la veuë humaine peut porter loing: ce qui est du costé de Trasignies et de Brabant, non de celluy de Monts où le terroir est assez inégal et montueux. Or n'est-ce pas merveille, si la royne douairière susnommée, ayant sa demeure à Bins, tant à cause de la commodité de la chasse qui est aux environs comme pour la bonté de l'air que l'on préfère à tout autre du Païs-Bas, eut envie de dresser la tour ou le pavillon que nous voions situé au milieu de la pente d'une montagne qui le garantist des vents septentrionaux, pour estre eslevée entre deux, et ce pavillon qu'elle nomma Mariemont: j'entends le mont mesme sur lequel il fut basti ou, si vous aymez mieux, le pavillon qui luy servoit de retraite après la chasse (comme elle y estoit fort adonnée); car je ne cognois pas de lieux plus délicieux pour le prospect ny plus propre à toute chasse en tout le Païs-Bas. Il n'est distant que demie-lieue de Bins. Elle feit une faute quant à la situation de l'édifice, pour ce qu'il est exposé du tout au midy, et toutes ses ouvertures y sont tournées, ce qui seroit sain durant l'hyver, pour ce que le mont, surpassant de beaucoup le bastiment en hauteur, le garantist de beaucoup de froidures qui luy arriveroient du costé de Septentrion; mais comme c'est un édifice pour l'esté, il est fort incommodé des chaleurs; et comme les vents méridionaux sont les plus dangereux, le séjour en est estimé moins sain. Il semble donc qu'elle deust avoir basti du costé d'Occident, qui est celuy de Monts, puisque la prospective en

eust esté aussi plaisante et de tant plus saine que, ses veuës estants la pluspart vers le Levant, elle n'en eut receu que des bons vents, poinct fort considérable en matière d'édifices et de bastir. Quant au chasteau, nous n'y entrasmes pas pour ce que l'on n'y admettoit lors aucun estranger à cause de la peste de Monts; nous le veismes par le dehors, sans que j'en puisse dire autre chose, fors que c'est un pavillon carré, fait de briques et de pierre blanche, couvert d'ardoises, qui paroist de fort bone grâce, comme font encore les escuieries que le prince y fait bastir, de mesme estoffe que le chasteau. Le village de Marlanwez en est le plus proche, et presque tout sus la mesme colline. Or, comme il n'y a commodité de loger les cavaliers au chasteau lorsque le prince y est, et comme souvent il y réside un automne tout entier, ils ont fait bastir grand nombre de maisons à la légère, tant à Marlanwez que entre iceluy et le chasteau, ce qui sert pour ceux qui ne se contentent d'estre à Bins, où demeure une bonne part des courtisans au grand proffit des habitans de ceste petite ville; ains veulent estre plus proches de la cour. Toutes ces demeures restent vuides quand le prince n'y est pas; au reste, elles paroissent comme en forme de théâtre et donnent fort belle prospective au mont qui les soustient, que l'on pourroit comparer, sinon en hauteur du moins en beauté, aux racines du Mont-Athos, selon la représentation qu'en fait André Thevet, au livre 18 de la *Cosmographie universelle*, chapitre 13, page 810, où l'on veoid plus de cent cabanes de Caloyers, moines grecs, entremeslez de roches, de terres montueuses et de forests. Et, bien que ce ne soit si grand chose que le mont Athos, je ne laisseray d'en tracer en cet endroit un crayon, selon la mémoire que j'en ay, où se verront Mariemont, Marlanwez, avec les forests et montagnes qui les entourent[1].

[1] Le dessin dont il s'agit, n'a pas été publié par la Société des Bibliophiles Liégeois. Il existe à la section historique du musée royal de peinture, à Bruxelles, un grand tableau représentant le château et le parc de Mariemont, et d'après lequel une vue du château a été publiée dans le Musée populaire de Belgique. Ce tableau porte le millésime 1620. — Voy. Th Lejeune, *Monographies historiques et archéol. du Hainaut*, t vii, p. 111.

« Venant de Monts pour tirer à Namur ou à Liége, vous descendez tousjours jusques la petite rivière susdite qui coule au fond de la vallée, et, de là en avant, vous montez une pente de montagne bien droite et de grand travail aux chevaux qui tirent le charroy, auquel endroit on entre de rechef dans les boys qui peuvent durer un quart d'heure de travers. A leur sortie se voient les longues bruyères dont je parlois tantost, desquelles nous veismes saillir deux maistres lièvres sans estre poursuivis ny chassez, qui nous donnèrent le plaisir de les veoir poster par les grandes campagnes qui en sont voisines. Estans quelque peu advancez oultre la forest, nous descouvrismes à main droite le beau chasteau de Trasigny, lequel estant sis en lieu eslevé, flanqué de hautes tours couvertes d'ardoises comme tout le surplus du bastiment, paroist de fort bone grâce par le dehors, et tel que le monstre ce portrait. Au surplus, la maison qui porte le surnom de Trasigny est estimée l'une des plus anciennes du Païs-Bas, et, comme telle, du tiltre de baronie qu'elle portoit, fut érigée en celuy de marquisat par nos princes Albert et Isabelle, il y a deux ans ou environ. La haste de nostre chartier et la crainte que nous avions de n'estre admis en ce lieu, nous feirent contenter de le veoir par le dehors seulement; et passants oultre, nous vinsmes, le long d'un petit bois, descendre en une vallée au fond de laquelle est une maison destinée au fermier des imposts et tailles que les comtes de Hainault mirent jadis sus chasque charette de marchandise sortant de leur païs pour tirer en Brabant (qui confine au Hainault en cet endroit); et continuë encore aujourd'huy l'impost de trente sols tournois pour la charette, ores que ces deux provinces appartiennent à un mesme seigneur, comme continuë le mesme sur ce qui sort de Brabant pour venir en Hainault: tant est aggréable aux princes le goust du gaing, que depuis qu'un impost est une fois estably, ils le tournent en patrimoine et ne sçavent que c'est de l'oster; et, par cet exemple et semblables qui ne nous sont que trop communs, je voudrois que les Estats du païs et les Magistrats des villes pesassent meurement et plus qu'ils ne font les octrois de tailles qu'ils donnent ou continuent aux princes qui n'affectent

Trasigny.

rien de tirannique ou d'injuste; car, quant aux autres, il faut leur céder par force, ou les chasser, ou les tuer. Quelque quarante pas oultre ceste maison, l'on traverse une petite rivière nommée le Piéton à cause d'un village de mesme nom proche lequel elle prend ses sources; et fuz estonné de veoir un si petit canal couvert d'un fort haut pont et long; sur quoi me fut dit que parfois y arrivoit tel desbord des eaux y descendantes de tous costez, que mesmes ce pont en estoit couvert. Pour lors que nous veismes ceste rivière, elle estoit remise en son canal naturel, ne faisant la largeur de 60 pieds; au reste, si profonde, que le plus grand homme de nostre temps n'y eust pu tenir fond, ce que l'on jugeoit par sa clarté qui estoit extrême, voire rapportable à celle des plus belles eaux que l'on puisse veoir. Elle abonde en truites et en toute autre sorte de menuz poissons, comme encore en escrevisses que l'on y pesche aussi grandes qu'en nul autre endroit du Pays-Bas.

« Ayants passé ce pont, nous vinsmes mettre pied à terre en un petit hameau tout joignant, nommé Lut-le-Ploüy, distant deux bones lieues de Mariemont, où nous disnasmes bien maigrement, estans servis de pain de seigle à demy cuit; et nous vint pour ce très à-propos la bouteille que nous y avions portée garnie de vin, que nous beusmes, sur l'asseurance que nous donna nostre vilain chartier que nous en treuverions de l'autre à la giste, ce qui fut faux. La maison où nous disnasmes estoit celle du fermier commis à lever la dace [1] de trente sols tournois sus chasque charrette de marchandise passant de Brabant en Hainaut, qui sont séparez par ceste petite rivière en cet endroit; et fut mis sus cet impost quand il y avoit un duc en Brabant et un comte particulier en Hainaut; maintenant que ces deux provinces sont incorporées en un domaine, il se continuë comme auparavant. Je remarquay en oultre que toutes les charettes d'Allemagne et de Liége venantes au Pays-Bas, ayants passé le comté de Namur, et les nostres qui tirent en Allemagne, à Liége et à Namur, passoient toutes, comme

[1] De l'italien *Dazio*, droit, impôt, gabelle. (Note de M. Michelant.)

par un pas nécessaire, en cet endroit, pour ce que les forests, estangs, marescages, les précipices et rivières, les empeschent de passer ailleurs bien loing aux environs; pour quelle cause et considération furent illec establies ces deux maisons de ferme dont je viens de parler. Ce lieu au surplus est l'un des plus délectables pour la veuë que l'on puisse guères rencontrer, à cause des montagnes verdoiantes, des forests et prairies qui l'environnent; mais il y fait humide à merveilles, et n'y veoit-on que des sources d'eaux ferrugineuses et rougeastres qui prennent dez le sommet des montagnes; à quoy l'on juge qu'elles passent ou procèdent des mines de fer que l'on y treuveroit en abondance, si l'on y vouloit creuser. Le comte de Warfusez en est seigneur. La rivière du Piéton s'en va rendre de là dans la Sambre, entre Couillet et Marchinelle, après avoir séparé en quelques endroits le Hainault d'avec Brabant et Namur.

« Ayants repeu en ce lieu, nous remontasmes en charette et, environ une demye-lieuë de là, nous vinsmes descendre en un fond bien dangereux à cause des vols qui s'y commettent fréquentement, comme en un lieu tout propre aux larrons, à cause de sa solitude, et qu'il est eslongné de tout secours, s'il n'est fortuit, pour n'y avoir maison qui en soit plus voisine que celle où nous avions disné, et y avoir de grandes forests tout aux environs; d'où, pour ce qu'elles sont situées en lieu éminent, ceux qui aguettent les passans peuvent les recognoistre sans en estre apperceuz.....

« Au sortir de ce pas, on chemine longtemps par de vastes campagnes sans rencontrer aucune maison, voire et presque jusque Ratentost, qui fut nostre giste ce mesme soir; nous ne veismes que par endroits quelques misérables tavernes escartées de toute autre demeure et vrays réceptacles de brigands : car, quant à Villeparoy, Sombref et Giblours, nous n'y entrasmes, ainsi les veismes de loing seulement, n'en ayant fait mention en l'abbrégé de ce voiage que pour la commodité de ceux qui voudront prendre leur chemin par là, où ils seront mieux et plus seurement accommodez que nous ne fusmes au chemin que nous tinsmes, estans

partout misérablement logez depuis Tournay jusques à Liége, par la malice de nostre chartier qui ne se soucioit de nous, pourveu que ses chevaux fussent bien receuz, et ne vouloit loger ès villes ny ès bones hostelleries, pour éviter la despense; ce que nous expérimentasmes depuis encores en tous les chartiers allemands par nous mis en œuvre durant ce voiaige; et ne gagne-l'on rien leur conditionnant le contraire, veu qu'à dessein ils iront plus doucement pour n'arriver en une ville ou bourgade; et s'ils y viennent avant le soleil couché, on ne les y sçaura faire arrester, n'est que l'on soit le plus fort; ains passeront-ils oultre et logeront en la pire taverne qu'ils rencontreront au-delà. De les forcer, il est dangereux et mal aisé, pour ce que d'ordinaire voyageants, ils vont en train de quinze ou dix-huict charettes pour s'entre-secourir contre les voleurs ou pour se débarasser des fanges et bourbiers, et que, qui s'attaqueroit à un de la trouppe, auroit affaire à tous. Quant aux menasses, ils ne s'en esmeuvent point du tout, non plus que des belles parolles; et pour ce faut-il vivre à leur discrétion dès qu'on s'est une fois mis en leurs mains, comme il va des nautonniers sur la mer; n'estant rien de plus humble ny de plus officieux en apparence que ces sortes de gens quand on est sur le poinct de s'accorder avec eux, rien de plus opiniastre, plus impérieux ny de moins supportable quand on despend de leur volonté. »

Nos extraits s'arrêtent ici. Ils contiennent non-seulement de curieux souvenirs sur les localités du Hainaut qu'a traversées Philippe de Hurges, et de judicieuses réflexions, mais une idée des difficultés que les voyageurs avaient à vaincre, au commencement du XVIIe siècle, pour visiter leur propre pays.

Rappelons, à ce propos, que Philippe de Hurges et son ami voyageaient sur la charrette d'un charretier allemand qui se rendait directement de Tournai à Liége, sans avoir aucune charge à y transporter. Le prix réglé avec ce charretier avait été de douze florins, pour le transport des deux voyageurs et du domestique de

l'avocat Tesson. Celui-ci avait déterminé le voyage, par le motif que se rendant aux bains d'Aix, pour sa santé, il avait invité, en passant par Tournai, Philippe de Hurges à l'y accompagner.

LÉOP. D.

NOTICES

SUR DES ÉDIFICES RELIGIEUX DU HAINAUT.

(*Suite.* — Voir t. VI, pp. 92-113 ; t. IX, pp. 151-158.)

---

§ 14. ÉGLISE ET CHAPELLE SÉPULCRALE DE BOUSSU.

Cette église, dédiée à saint Géry, évêque de Cambray, est citée dans la Vie de sainte Waudru, patronne de Mons, qui existait au VIIe siècle [1].

L'autel de Boussu fut donné à l'abbaye de St-Ghislain en échange de celui de Pecquencourt, par Gérard, évêque de Cambray, l'an 1079; il était alors une dépendance de celui d'Hornu, puisqu'on lit dans une lettre du pape Gelase en date de 1118 : *villam Hornud cum appenditio Buxud;* « le village d'Hornu, avec sa dépendance Boussu. »

Dans un diplôme du pape Lucius en date du 4 avril 1183, on lit : *altare de Boussu à personatu et ab omni exactione liberum, præter annuum sex denariorum redditum pro episcopi obsonio;* « l'autel de Boussu, exempt de toute redevance personnelle et de tout droit, excepté une rente annuelle de six deniers pour l'entretien de l'évêque. »

En 1278, deux chapelles en l'honneur de la Sainte-Vierge, furent fondées dans l'église de Boussu, avec l'assentiment de l'abbé de St-Ghislain, l'une par Jean de Hennin, seigneur de Boussu, et l'autre par Gervais Le Duc [2].

L'église actuelle et la chapelle seigneuriale qui lui est contiguë

[1] *Acta sanctorum*, 9 *aprilis*. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 78.

[2] *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, p. 458.

sont de différents âges. Le chœur peut remonter au XIVe siècle [1] ; il est de style ogival et son chevet est à pans coupés. De chaque côté de l'autel se trouve une fenêtre garnie d'une verrière en forme de mosaïque, don de Madame Guerin (1847). Au dessus de la porte de la sacristie qui se trouve à droite, on voit une belle fenêtre à meneaux trilobés, ornée d'une magnifique verrière représentant dans sa partie gauche S[t] Joseph, au dessous duquel se trouve un ange agenouillé, tenant dans les mains une banderole sur laquelle on lit : *Georgius comes de Nedonchel*. Au milieu, est une Vierge ayant l'enfant Jésus sur le bras droit; au dessous, sont les armes du comte, portant d'azur à la bande d'argent, et celles de sa dame, d'azur à une croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq dans chaque canton posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe mise en orle. On lit cette légende : *Antiquitas et nobilitas*. Dans l'autre partie est saint Charles en habit de cardinal; au dessous il y a aussi un ange agenouillé, tenant des deux mains une banderole sur laquelle on lit : *Maria de Choiseul conjux. Dederunt anno 1864*.

De l'autre côté du chœur, on remarque les tribunes du seigneur et une porte communiquant avec la chapelle qui sera décrite plus bas.

Le maître-autel est en style corinthien, aux colonnes torses; il est surmonté d'un rétable en marbre blanc représentant la Sainte-Trinité.

Le chœur mesure en longueur 10 mètres et en largeur 5 mètres 20 centimètres.

Depuis le banc de communion qui est partie en marbre noir et partie en marbre rouge et blanc, jusqu'à la porte principale, le vaisseau a en longueur 22 mètres 50 centimètres, ainsi répartis : 5 mètres 50 centimètres pour le transsept, 12 mètres pour le

[1] M. Warlomont a donné un dessin de l'église et du cimetière de Boussu, au XI[e] siècle, dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t. VI, p. 24.

vaisseau proprement dit, et 5 mètres pour la tour qui est enclavée dans le vaisseau, dont la largeur est de 11 mètres. Chaque bras du transsept a sept mètres de profondeur.

Le transsept est en style ogival; ses extrémités sont à pans coupés. Il est éclairé à droite par deux fenêtres et à gauche par une seule, la 2e ayant été masquée. De chaque côté, on voit un sommier sculpté. Les arcatures des ogives reposent sur des corbeaux sculptés.

Chacun des quatre autels du transsept est orné d'un tableau peint par M. Guérin, de Boussu.

Dans la fenêtre masquée, on a posé un retable en bois sculpté qui remonte au siècle de Louis XI. Cette œuvre d'art est d'un fini et d'une délicatesse admirables. Sa division en trois compartiments, dirigés dans le sens de la hauteur, en fait, pour ainsi dire, trois grandes chapelles séparées par un faisceau de nervures à angles saillants, que de petites chapelles coupent dans le pourtour.

La grande chapelle de droite représente l'étable de Bethléem, dans laquelle se trouvent Joseph, Marie, etc.; elle est entourée de six petites chapelles, renfermant chacune un groupe tiré de la vie de la Sainte-Vierge.

La grande chapelle du milieu rappelle trois circonstances: dans la partie inférieure, c'est la Sainte-Vierge sur son lit de mort entourée des apôtres; dans la partie médiane, Marie est portée au ciel par les anges, et dans la partie supérieure elle est couronnée par Dieu le Père et Jésus son fils. Cette grande chapelle est entourée de dix petites, dans chacune desquelles se trouvent encore des groupes rappelant la Reine des Cieux.

La grande chapelle de gauche montre la circoncision de Jésus-Christ. On y voit le grand-prêtre et les lévites, et aussi Joseph et Marie. Elle est également environnée de six petites chapelles, donnant autant de souvenirs de la vie de la Vierge bénie.

Ce retable est certes d'une très-grande valeur; je ne pense pas qu'on puisse trouver ailleurs quelque chose de mieux en ce genre; aussi mériterait-il d'être lithographié et de paraître dans les Annales du Cercle archéologique.

Non loin de là sont encastrées dans la muraille deux grandes plaques en cuivre, sur la première desquelles se trouve cette inscription :

D. O. M.

Dre LE CHŒUR DE CETTE ÉGLISE REPOSE LE CORPS DE M.e Fois LOBEZ, NATIF DE LILLE EN FLANDRES, EN SON VIVANT PASTEUR DE BOUSSU L'ESPACE DE 30 ANS, RECOMMANDABLE PAR SON AMOUR, SES SOINS ET SA VIGILANCE ENVERS SES PAROISSIENS, SA CHARITÉ POUR LES PAUVRES, PAR SON INTÉGRITÉ A L'ÉGARD D'UN CHACUN, LES ÉDIFIANT TANT PAR SES PAROLES QUE PAR SES EXEMPLES, LEQUEL OUTRE PLUSIEURS LEGS QU'IL A FAITS TANT A L'ÉGLISE QU'AUX PAUVRES DE CE LIEU, A FONDÉ TRENTE LIVRES DE RENTE PAR AN POUR CINQ MESSES VOTIVES ET LES VÊPRES A L'HONNEUR DU VÉNÉRABLE SAINT-SACREMENT, PLUS IL A DONNÉ QUINZE PISTOLES PAR AN A LA CHAPELLE DU ROSAIRE, A CHARGE DE TROIS MESSES BASSES, SUIVIES D'UN *de profundis,* ETC. IL A ORDONNÉ L'OUVRAGE NÉCESSAIRE PR. FAIRE SONNER L'ANGELUS, FONDÉ DEUX BOURSES PR. LA PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE A LOUVAIN, RENDIT SON AME A SON CRÉATEUR LE 7 FÉVRIER 1760, AGÉ DE 61 ANS.

DAIGNE PIEUX LECTEUR L'AIDER PAR TES PRIÈRES ET LUI OBTENIR DU PÈRE DES MISÉRICORDES DE REPOSER EN PAIX.

R. I. P.

Sur la seconde on lit :

ICI REPOSE LE CORPS DE MAÎTRE GHISLAIN-JOSEPH DELATTRE, NATIF DE MONS, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE EN L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, NOMMÉ PAR CONCOURS PUBLIC A LA CURE DE CE LIEU, OÙ PAR UN ZÈLE INFATIGABLE SOUTENU D'UNE SAGESSE, DOUCEUR ET PURETÉ DE MŒURS ADMIRABLE, ET ENCORE PLUS PAR UN DÉSINTÉRESSEMENT ET CHARITÉ SANS BORNES ENVERS LES PAUVRES, IL SE RENDIT EXTRÊMEM.t CHER A TOUTE SA PAROISSE QU'IL NE GOUVERNA CEPEND.t QUE PEU DE TEMPS, QUOIQUE BIEN DIGNE D'UN PLUS LONG RÈGNE : CAR DIEU DONT LES DESSEINS SONT INCONNUS, L'APPELA A LUI APRÈS HUIT

MOIS DE RÉSIDENCE. IL MOURUT UNIVERSELLEMENT REGRETTÉ LE 17 AVRIL 1768. AGÉ DE 30 ANS. IL A LAISSÉ A CETTE PAROISSE UNE RENTE DE 21 LIVRES AU DENIER 30 FORT, POUR Y ÊTRE CÉLÉBRÉ A PERPÉTUITÉ LE JOUR ANNIVERSAIRE DE SON TRÉPAS UNE GRAND'MESSE A TROIS PRÊTRES AVEC UN SALUT ET POUR Y DISTRIBUER 30 PAINS DE TROIS PATARS AUX PAUVRES DE LA PAROISSE PRÉSENTS A LA MESSE, PRIANT PR. LE REPOS DE SON AME ET DE CELLES DE SES PROCHES PARENTS.

R. I. P.

Du banc de communion à la tour il y a trois travées, séparées par des colonnes toscanes et éclairées par des fenêtres très-larges. La nef du milieu a sa voûte garnie de nervures; elle est peinte en bleu et parsemée d'étoiles dorées.

La tour a été commencée en 1501. Du sol aux abat-vent, elle est en pierres taillées et flanquée de huits contreforts. La partie supérieure est en moëllons. Elle est surmontée d'une flèche octogone, dont la base est garnie de quatre clochetons de même forme. Le travail n'a été terminé qu'au XVIIe siècle.

Les soubassements de l'église sont en moëllons et pierres; le reste est en briques. Le monument paraît être plus ancien que la tour.

L'église de Boussu avait été réparée en 1715; mais en 1861, sous la sage administration de M. le curé-doyen Legrain[1] et l'habile direction de M. le bourgmestre Dorzée, elle fut entièrement restaurée. C'est vraiment dommage qu'elle soit si exiguë pour une population de plus de 7,000 âmes!

Toutes les murailles à l'intérieur sont garnies d'un beau lambris en chêne. La chaire à prêcher est aussi en chêne bien ciselé.

En face du portail de l'église, dans le cimetière, on voit une grande pierre tumulaire représentant un seigneur et une dame couchés et surmontés de leurs armoiries. On lit dans le contour :

Chy gisent Lambert de Ligne bastart de Barbanson escuier qui trespassa l'an

[1] M. Legrain est actuellement curé-doyen de Sainte-Waudru, à Mons, et chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai.

XV^{c} 55 le 20 de novembre et mademoiselle Jeanne de Lalain sa feme laquelle trespassa le jo^{r} saincte Katerine l'an XV^{c} 40. Priez Dieu po^{r} le^{r} ames.

Au Nord, dans le mur extérieur de la chapelle de la Sainte-Vierge, est scellée une petite pierre grise, fort endommagée, représentant la sainte Vierge, et à ses pieds deux hommes à genoux, dont l'un tient en main un bâton et porte un couteau de chasse au côté. Au bas se trouve une inscription en lettres gothiques, ainsi conçue :

Priez pour Landrin Dynandel qui par Bruge at un an servi au seigneur de Bossut si bel que oultre Rice ala avec pr̄ns a saint Jaq en l'an chis MCCCC et LIII deux jours moins du VI mars.

Derrière le chœur, il y a une croix en fer placée sur une base en pierre taillée, et qui remonte au commencement du XVIe siècle.

Dans l'angle formé par le chœur de l'église et l'autel de la sainte Vierge, se trouve la chapelle seigneuriale [1]. Cette cha-

[1] La terre de Boussu était une seigneurie importante, qui appartenait à de puissants seigneurs. Son château était fort célèbre. Guicciardin qui, dans sa *Description des Pays-Bas*, en fait un long et pompeux éloge, dit que c'était « un des plus beaux chasteaux qu'on sache en Hainaut, voire « en touts les Pays-Bas. » L'édifice dont parle l'écrivain italien en avait remplacé un autre, d'architecture romane, dont un dessin a été publié dans le t. II des *Annales du Cercle archéologique de Mons*. L'édifice qu'il a vu debout, datait de 1539, ainsi que le rappelle l'inscription suivante, placée au côté gauche de la façade actuelle :

LE XXIII DE MARS MD XXXIX FUT MISE LA PREMIÈRE PIERRE DE CESTE ÉDIFICE.

Un incendie embrasa la majeure partie du château, en 1554, et ce qui en subsista, fut restauré en 1810 par M. le comte de Caraman On lit sur la façade postérieure :

BRULÉ EN MDLIV. RECONSTRUIT EN MDCCCX.

Le château de Boussu est encore une fort belle résidence, à front du chemin de fer, dont elle est séparée par une grille en fer. Le frontispice du château est orné des statues de Charles-Quint et de François Ier.

Nous avons remarqué, dans le parc, plusieurs bas-reliefs, fort curieux, et un manteau de cheminée portant des armoiries et la fameuse légende : JE Y SERAI BOUSSU, qui se retrouve en plusieurs endroits du château. Ces mots, suivant l'opinion la plus répandue, seraient la réponse que Charles-Quint fit à Jean de Hennin, comte de Boussu, qui l'invitait à visiter son château : ce que l'empereur fit. Une autre inscription : A JAMES BOURGOGNE, se lit encore sur la façade.

pelle a été érigée en l'honneur de la Sainte-Vierge, en 1278, par Jean de Hennin et Marie de Blaugies, son épouse, avec la permission et sous le patronage de Pierre, abbé de Saint-Ghislain. Vers le chœur, les murs de la chapelle forment une grande arcade cintrée dans la demi-épaisseur du côté interne, avec galeries latérales également cintrées et soutenues par de petites colonnes massives, de style roman. C'est de là, dans une tribune ouverte et élevée, d'où l'on voit tout l'intérieur de l'église, que les seigneurs de Boussu assistaient aux offices. Dans le bas, une porte vitrée fait communiquer le chœur avec la chapelle sépulcrale. Au-dessus de l'entrée de la chapelle, vers le cimetière, on lit la devise : *Ie y serai Boussu.*

L'architecture de la chapelle seigneuriale, en style roman, est simple et sévère. Les vitraux, qui sont modernes, viennent seuls réveiller par leurs lumières éblouissantes, ce sanctuaire de la mort. On y voit les armes de Hennin-Liétard, mi-parti avec celles de Caraman. Ces vitraux portent aussi la devise *Je y serai Boussu*, et celle-ci : *Juvat pietas.*

Sous le pavement de cette chapelle se trouve le caveau sépulcral de la famille seigneuriale de Boussu. Ce vaste caveau est voûté en pierres; son entrée, au milieu de la chapelle est recouverte d'une plaque en cuivre sur laquelle on lit :

D. O. M.

En cette chapelle et dans le caveau destiné à la sépulture des maisons d'Alsace de Hennin Boussu-Chimay et Riquet de Caraman, reposent :

1° Jean comte d'Alsace de Hennin-Liétard, seigneur de Boussu, Gameraiges, né en 1400, mort en 1452.

2° Pierre d'Alsace de Hennin, seigneur de Boussu, chevalier de la Toison d'Or, né en 1433, mort en 1490.

3° Philippe d'Alsace, né en 1464, seigneur de Boussu, marié à Catherine de Ligne, dame de Barbançon.

4° Jean d'Alsace, premier comte de Boussu.

5° Anne de Bourgogne, marquise de la Vère, son épouse.

6° Charles d'Alsace, leur fils, mort en 1566.

7° Maximilien, comte de Boussu, gouverneur de Hollande.
8° Charlotte de Verchin épouse de Charles, puis de Maximilien.
9° Jacques d'Alsace, marquis de la Vère.
10° Pierre d'Alsace, comte de Boussu, mort en 1598.
11° Marie-Béatrice de Velasco, morte en 1599.
12° Maximilien, comte de Boussu, mort en 1625.
13° Anne d'Alsace, comtesse de Tyrconel, décédée en 1634.
14° Alexandrine de Gavre, comtesse de Frezin, épouse de Maximilien.
15° Anne de Ligne d'Aremberg, princesse de Chimay, épouse du suivant.
16° Eugène, comte de Boussu, prince de Chimay, mort en 1656.
17° Philippe, comte de Boussu, prince de Chimay, mort en 1688.
18° Gabrielle Massieni Mazarini, duchesse de Nevers et de Douzy, épouse de Charles-Louis d'Alsace, morte en 1716.
19° Marie-Louise Verreyken, baronne de Boulers et d'Impden, épouse de Philippe-Louis, morte en 1729.
20° Charles-Louis d'Alsace, mort en 1740.
21° Alexandre d'Alsace, mort en 1745.
22° Phillippe mort en 1804.
23° Anne-Gabrielle d'Alsace, princesse de Chimay, héritière des biens immenses de sa famille, épousa :
24° Victor-Maurice Riquet, comte de Caraman, décédé en 1800. On l'inhuma à Boussu. Son épouse la suivit en 1807.
25° Marie-Anne de Caraman épousa son cousin Victor, comte de Caraman.
26° Maurice Gabriel Riquet de Caraman, père de la précédente et fils de Victor-Maurice, décédé en 1835.
27° Victor-Marie-Joseph, marquis de Caraman, décédé à Constantine, général d'artillerie, en 1837.
28° Louis-Charles, duc de Caraman, mort en 1839.
29° Antoinette de la Garde, comtesse Maurice de Caraman, décédée en 1850.

A l'autel, on voit de chaque côté de la statue de la Sainte-Vierge un seigneur et sa dame agenouillés, les mains jointes et en grand costume de cour : ce sont les statues de Maximilien, comte de Boussu, marquis de la Vère, mort en 1625, et de dame Alexandrine-Françoise de Gavre, baronne de Frezin, son épouse, décédée en 1650; entre eux, sur l'autel, on remarque un petit coffre, contenant des lettres de ces époux. Le haut de l'autel est décoré d'un retable en marbre blanc.

Sur deux urnes placées de chaque côté de l'autel, on lit :

CECI CONTIENT LE COEUR
DE MADAME JOSÉPHINE-LÉOPOLDINE-GHISLAINE DE MÉRODE WESTERLOO,
NÉE LE 30 OCTOBRE 1765
MARIÉE LE 10 JUILLET 1785 A MONSIEUR LE MARQUIS DE CARAMAN
PAIR DE FRANCE AMBASSADEUR DU ROI A VIENNE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, ETC.
DÉCÉDÉE A PARIS LE 12 FÉVRIER 1824.
R. I. P.

L. C. V.[te] DE RIQUET DE CARAMAN DUC ET PAIR DE F[ce] CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, GRAND D'ESPAGNE DE 1[re] CLASSE, EX-AMBASSADEUR PRÈS LA COUR DE VIENNE ET LIEUTENANT G[RAL] DES ARMÉES DU ROI.
D[CÉ] A MONTPELLIER LE 25 D[BRE] 1839.

Dans le fond, en face de l'autel, se trouve le tombeau de très-haut et très-puissant seigneur Jean 1[er], comte de Boussu, général de bataille de l'empereur Charles V, et de haute et puissante dame et princesse Anne de Bourgogne, son épouse. Ce monument, en marbre, se compose de deux colonnes, de style corinthien, supportant les statues des deux époux, placées en face l'une de l'autre et tenant chacune à la main un écusson à leurs armes.

Une arcade de marbre blanc joint les deux colonnes; au-dessous se trouve un sarcophage en porphyre, sur lequel Jean de Boussu et Anne de Bourgogne sont représentés avec leurs quatre jeunes enfants. Le comte est armé de toutes pièces, sauf son casque qui repose à ses pieds; sa femme est placée en face, et entre eux est un christ. Le fils aîné est agenouillé et paraît pleurer. Sous le sarcophage se trouve une statue représentant un homme mort récemment[1]. Ce morceau est un véritable chef-d'œuvre, attribué à Jean Goujon, tandis que le tombeau est de Luc Petit, sculpteur de Valenciennes.

[1] Un recueil manuscrit d'*Épitaphes des Pays-Bas*, déposé à la bibliothèque publique de Mons, (in-folio), mentionne de la manière suivante ce monument : « Au costé senestre du cœur est une chappelle grande où est « dessoubz une tombe eslevée, ung homme armé, vestu de sa cotte d'arme, « portant l'ordre du thoison, six filz derrière luy, sa femme à l'opposite, « une fille derrière elle, et embas de ladite tombe est ung mort : le tout

Dans la muraille, en face de la porte d'entrée, est encastrée une pierre représentant : à dextre, Thierry de Hennin avec S[te] Barbe qui le présente à la sainte Vierge; à senestre, un écusson portant un lion, et au-dessous un pèlerin traversant la mer. On lit plus bas cette inscription, gravée en caractères gothiques :

Voeulliés pour l'ame a Dieu prier :
De hault et noble chevalier:
Monsigneur Thiery de Henin :
Dit de Boussut qui pelerin :
Du S. Sepulcre repassa :
par Venise u il trespassa :
L'an XXX awec xiiij[c] :
Le nuit S. Mahieu et gist eus :
Legle du grat S. Franchois :
Mais a sen tems et anchois :
Ou no de le verge puchelle :
Qu'il amoit en cheste capelle :
Dona des ornemens mult riches :
Provisces as divins serviches :
Seigne[r] de Bliagies estoit :
Lame de luy en joye soi'.

Sous cette épitaphe, aux angles de la pierre, sont deux autres écussons, dont l'un porte un aigle aux aîles éployées, et l'autre, endenté, un lion.

En face de cette tombe se trouve un squelette en stuc, rongé par les vers, et encore çà et là garni de chair. C'est une œuvre parfaite, à cause de sa précision anatomique et de son effrayante vérité.

« d'allebastre, de jaspre et de jayet, et sont les dits personnaiges prians « devant ung crucifix. »

Le même manuscrit a conservé l'épitaphe suivante, que l'on ne retrouve plus :

« Sur ung marbre en la ditte chappelle est ung jeusne enffant :

Chy gist Philippes de Henin filz aisné du sgr. de Bossu quy trespassa en l'an mil v[c]·xlij, le vij[e] an de son aage, le iiij[e] jour de mars. »

A droite de l'autel et près de la porte d'entrée, s'élève sous une arcade romane, un beau mausolée, sur lequel sont agenouillés en face de la statue du Sauveur du monde, d'un côté : Pierre comte de Boussu, en armure, et une dame de la famille de Croy; de l'autre, Maximilien, comte de Boussu, aussi en armure, et sa femme.

Au centre du mausolée est la statue de la Ste-Vierge tenant l'enfant Jésus. Des emblêmes d'artillerie se trouvent sur le mausolée, du côté de Pierre, et des emblêmes de marine, du côté de Maximilien. On lit sur le monument ces épitaphes, rehaussées de nombreux écussons armoriés :

15 BOVSSV 02

CROY. HALEWIN. CROY.
LANNOY. BOVSSV. WERCHIN.
BOURGONGNE. VERGY.

Icy repose le corps de heavlt noble et pvissant seignevr Messire Pierre comte de Bovssv baron de Faignoelles sr de Bleaugies, Gameraiges, Boevery, Chocqvet, Jeumont, Villers Mesire Nicol. ez. Gnal de lartill de sa maité chief de 40 homes d'armes des ordonances et capne d'vne compaignie de lances : leqvel movrvt av chasteav de Jevmont, le ZIe dapvril lan 1598.

WERCHIN. VERGY.
LVXEMBOVRG. BOVSSV.
BOVRGONGNE. LIGNE. BERGHES.

Icy reposent les corps de havlt noble et pvissant Sr Messire Maximilien comte de Bovssv Sr de Bleavgies Gameraiges, Boevery, ez. govvernevr de Hollande W..... et Vtrecht, admiral de la mer, chief de 40 hommes d'armes des ordonnances de sa Mté movrvt en la ville d'Anvers lan 1578 le jour St Thomas et de havlte noble et pvissante dame madame Charlotte de Werchin sa très chière compaigne dame de Jevmont, Villers Messire Nicol, Hestrvde, ez. la qvelle deceda a La Haye en Hollande en lan 1571. le 26e iour de Jvin.

Sur une pierre bleue du pavement de la chapelle, est gravée cette épitaphe :

ICY GIST NOBLE DAMOISELLE
MARIE BEATRICE DE VELASCO
EAGEE DE XVIII MOIS FILLE
DE ILLVSTRE S^r DOM LOVIS
DE VELASCO GNAL DE L'AR-
TILLERIE DE SA MA^té AV PAYS-
BAS ET DE DAME ANNE DE
BOVSSV CONIOINS LAQVELLE
MOVRVT LE IIIe DE IVIN
AN 1599.

La paroisse de Boussu appartenait autrefois à l'évêché de Cambray et au doyenné de Bavay. Lors de la réorganisation du diocèse de Tournay par décret du 16 octobre 1803, elle devint une cure secondaire. Le premier curé-doyen fut M. Clément Laveine, de Soignies.

Sous le rapport civil, le décret du 23 novembre 1795 incorpora Boussu dans le canton de Thulin; mais ensuite d'une nouvelle circonscription, en vertu d'un arrêté du 28 novembre 1801, cette commune fut érigée en chef-lieu de canton.

L.-A.-J. PETIT.

PL. I.



G N.

Instruments de paix de Deux-Acren.

NOTICE

SUR

LES INSTRUMENTS DE PAIX

DE DEUX-ACREN.

Une coutume, qui se pratique depuis des siècles dans l'église Saint-Martin à Deux-Acren, nous a suggéré l'idée de cette notice.

Le premier jour de l'an, les enfants de chœur parcourent les rangs des fidèles, en leur donnant à baiser un *instrument de paix*. Notre mère la Sainte-Église, mue par un inaltérable désir de voir unis tous ses enfants, les invite par cette cérémonie religieuse à inaugurer la nouvelle année par l'oubli de tout sentiment d'inimitié et à se procurer ainsi la paix intérieure, source du véritable bonheur.

Nous entrerons dans quelques considérations pour démontrer l'origine de l'emploi des instruments de paix, avant d'en décrire les différentes formes.

Dès l'origine de l'Église, la coutume s'introduisit parmi les chrétiens, dans leurs assemblées, de se donner le *baiser de paix*, symbole de concorde et de charité mutuelle. Il en est fait mention dans les écrits des pères de l'Église et dans toutes les anciennes liturgies.

Jésus-Christ avait dit: « Si votre frère a quelque chose contre vous, laissez-là votre oblation devant l'autel et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère. » S. Math. c. 5, ℣. 24.

Les fidèles conclürent de là qu'une disposition nécessaire pour participer aux saints mystères, était d'avoir la paix entre eux, de renoncer à tout sentiment de haine et de jalousie, de se témoigner mutuellement une sincère amitié, puisque la communion est un symbole d'union et de bienveillance.

Conséquemment, dans l'Église d'Orient, le *baiser de paix* se donnait avant l'oblation, et après avoir congédié les catéchumènes; cet usage fut même suivi dans les Gaules et en Espagne; mais dans l'Église de Rome, il paraît que la coutume a été constante de faire cette cérémonie immédiatement avant la communion. Il s'est établi dans toute l'Église latine, à mesure que la liturgie romaine y a été adoptée.

La manière de donner la *paix* n'a point varié non plus dans l'Église de Rome; le célébrant baise l'autel et embrasse le diacre en lui disant: *Pax tibi, frater, et ecclesiæ sanctæ Dei*; le diacre fait de même au sous-diacre, et lui dit : *Pax tecum*; celui-ci donne la *paix* au reste du clergé.

Ce n'est qu'à la fin du xve siècle que l'on a substitué un instrument de *paix*, la patène, une image ou une relique, qui était baisée d'abord par le prêtre, ensuite par les assistants et par le clergé. On ne la présentait point aux laïques, si ce n'est aux personnes d'une haute dignité, de peur de donner lieu à quelques contestations sur la préséance.

De nos jours, la patène (du mot latin *patina*, qui signifie un plat,) se donne à baiser à ceux qui vont à l'offrande.

D'après M. de Caumont, *(Abécédaire d'archéologie)*, les instruments de paix « étaient faits en ivoire, en argent, en or, en « bois, en marbre, en métal émaillé, et affectaient différentes « formes. On représentait souvent sur la tablette des scènes de la « vie de Jésus-Christ en bas-relief ou en émail, des figures d'or- « nement, guirlandes, arabesques, etc., etc.

« Au xie et au xiie siècle surtout (ère romane secondaire), « on les voit en usage. Au xve siècle, ils ressemblent quelquefois « à un portail, dont l'arc surbaissé est orné de crochets. »

PL. 11.



GN.

Instruments de paix de Deux-Acren.

C'est à cette dernière époque qu'appartiennent les instruments de paix, en usage dans l'église de Deux-Acren.

« Au XVIIe siècle; ils montrent habituellement l'image d'un « rétable avec son tableau central, couronné d'un fronton et « accompagné de modillons renversés[1]. »

Les instruments de paix, dont nous reproduisons le dessin, sont en os, sculptés en bas-relief et munis d'une poignée en bois.

La planche N° 1 représente sous une arcade trilobée, supportée par des colonnettes torses, saint Martin à cheval, coupant son manteau, pour le donner à un pauvre estropié. Sauf la figure du saint évêque de Tours, le reste est d'une exécution grossière et se ressent de la décadence de l'art. Mais si on reporte ses regards sur l'autre planche, on éprouve une agréable satisfaction à la vue de cette fine production de la sculpture. Elle est modelée avec un goût plein de délicatesse et taillée avec un sentiment peu commun dans les ouvrages que le XVIe siècle vit éclore en Belgique. Le dessin est d'une pureté qui ne laisse rien à désirer; quelle expression de douceur et d'amour dans les traits de la mère de Dieu! Les draperies, jetées avec toute l'élégance que pouvait permettre la matière, sont d'une souplesse qui le dispute aux ouvrages des grands maîtres.

La Sainte-Vierge est assise sur un banc à l'antique, dans un encadrement formé de colonnettes, supportant une arcade surbaissée, à trois lobes. Elle porte une fleur de marguerite dans la main droite et tient son divin Enfant sur le bras gauche.

V.-J. GUIGNIES.

---

[1] De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e édit. 1867; pp. 351, 352 et 726.

EXÉCUTIONS POUR SORCELLERIE
A ANGRE ET A ROISIN,
en 1565[1].

L'histoire du sortilége est l'histoire la plus affligeante de toutes, parcequ'elle montre à quel point d'aberration peut arriver l'intelligence humaine.

La sorcière est de tous les lieux et de tous les temps. A la naissance de toutes les sociétés, il s'est rencontré des êtres maltraités par la nature ou les ans, auxquels la croyance populaire attribuait un pouvoir nuisible et surnaturel. La femme surtout, par sa complexion délicate et nerveuse, par la facilité avec laquelle s'exalte son imagination si vive se prêtait naturellement à réaliser les rêveries de la superstition. Aussi pour un sorcier dix mille sorcières.

Le paganisme gréco-romain avait sa sorcière dans la sybille ; la même croyance se retrouve dans les mythologies du Nord. Elle existait chez les Celtes, les Germains et les Francs, avant la victoire du christianisme. Dans son principe, l'Église combat la funeste doctrine comme hérésie ; elle l'anathématise au concile de Leptines, en 742. Comment se fait-il qu'aux ténébreux siècles du moyen-âge, elle y croit, exorcise et allume des bûchers?

C'est à partir du XIV[e] siècle que la superstition des sortiléges

[1] Les *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain* font mention de plusieurs exécutions qui ont eu lieu, en la même année, à Saint-Ghislain et à Basècles. Voy. De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut*, *Namur*, etc., t. VIII, p. 638.

sévit avec le plus de rage et fit le plus de victimes. Malheur à la femme pauvre, laide et âgée que la voix publique accuse et poursuit du nom maudit de *Sorcière!* Elle est bientôt traînée devant un tribunal moitié ecclésiastique, moitié séculier, sous l'inculpation de relations avec le *Mauvais-Esprit* ou d'avoir jeté un sort sur les bestiaux pour les faire mourir, et d'autres crimes purement imaginaires. Lorsque la torture lui avait arraché des aveux, la pauvre hallucinée (que notre siècle enverrait aux hôpitaux,) entendait la terrible sentence qui la condamnait à être brûlée à petit feu!

Ce fut le sort cruel de neuf femmes, dont une d'Onnezies et les autres de Roisin, qui furent arrêtées comme sorcières en 1565, transférées à la prison de l'abbaye des Trinitaires à Audregnies, jugées par la haute justice des seigneurs d'Angre et de Roisin, et exécutées dans ces deux villages, dans le courant de la dite année.

Les documents suivants qui concernent le supplice de ces malheureuses ont été recueillis dans les registres des seigneuries d'Angre et de Roisin, lesquels se trouvent déposés aux Archives de l'État, à Mons.

EXTRAITS DU COMPTE DE LA SEIGNEURIE D'ANGRE, POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 30 SEPTEMBRE 1565.

Mises et délivrances d'argent faictes et payées par le bailly compteur, à cause des calenge[1], *interrogation, information et exécution de feue Jacqueline de le Warde, femme à Nicolas de Malbecque, dit Mirlan, à cause qu'elle usoit de sortilège.*

Aux quatre sergens dudit Angre et Roisin, pour avoir apréhendé prisonnière ladite Jacqueline à Onnezies lieu de sa résidence, leur a esté payé XVIII s. chacun . . . . LXXII sols.

A Jehan de le Haye, greffyer dudit Angre, pour sept jours par luy employez en avoir esté tant à Angre, Onnezies, Kiévrechin[2], Kiévrain et Crespin,

[1] *Calenge*, acte d'accusation, prise de corps, réquisition.

[2] Quiévrechain, village français du canton de Valenciennes, à 3 kilomètres de Quiévrain.

faire information de la vie, falme et renommée d'icelle Jacqueline, a esté payé à IIII l. par iour . . . . XVII l. X s.

A Nicolas Moreau, bailly, pour aussi sept journées par luy employez d'avoir faict aucune information et esté present aux interrogations, a esté payé. XVII l. X s.

A esté payé pour le conseil prins sur le procès de la dicte Jacqueline, pour savoir si on le mecteroit de rechief sur la torture de tant qu'elle avoit tout denyet sur la torture, que lors fu conclud le remectre seconde fois . . . . IIII l. IIII s.

A esté encore payé pour aultre conseil prins sur sa confession et information, où fu trouvet et conclud en faire l'exécution . . . IIII l. XVIII s.

A Gerard Le Saige[1], officier et serviteur de justice, pour avoir mis lad. Jacqueline à torture par deux fois et en faict l'exécution, a esté payé XXIIII l.

Au fils Penghalle, nommet Claude Crupin, pour avoir esté quérir le dict officier à Valencienne et les cordeliers . . . . X s.

A Pierre Moreau et Angely Carlier, sergens, pour avoir adjournet les tesmoins oys, où employez chacun trois jours à XVIII s. par jour . CVIII s.

A Ghys Bronchart, sergent d'Andregnies, pour les despens de la ditte Jacqueline, ayant esté prisonnière depuis le XXVIII[e] aoust XV[c] LXV jusques le XXV[e] septembre, quy font XXXIX iours à III s. par iour . . . CXVI s.

A ung carpentier, pour avoir abatu ung arbre pour faire l'estache et avoir faict les trous, a esté payé . . . . VI s.

A ung homme manouvrier, pour avoir faict la fosse pour lad. estache et l'enterrer, a esté payé . . . . VII s.

Aus dicts sergens, pour avoir esté à l'exécution de lad. Jacqueline, a esté payé . . . . XXXVI s.

Pour la despence faicte par les cordeliers, bailly, greffyer, sergens et pluiseurs manans dudit Angre et Onnezies, ayant accompaigné les gens de justice le jour de l'exécution de la ditte Jacqueline, a esté payé IX l.; icy pour le tierch contre Monsgr. de Roisin . . . . LX s.

A Nicolas Danhier, demorant à Angreau, pour avoi livré les faghots employez à brusler ladite Jacqueline, a esté payé . . . . . XXIIII s.

---

[1] Ce Gérard Le Saige était fils de Jehan Le Saige, exécuteur des hautes-œuvres de Valenciennes, lequel recevait pour gages ordinaires 60 livres annuellement. LOUISE, *De la sorcellerie et de la justice criminelle à Valenciennes, aux* XVI[e] *et* XVII[e] *siècles.*

EXTRAIT DU COMPTE DE LA SEIGNEURIE DE ROISIN, POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 30 SEPTEMBRE 1565.

Mises et délivrances d'argent faictes et payées par le bailly comptenr, à cause des callenges et exécutions de Barbe Ch(eva)l, vefve de feu Pierre Destumbe, Marguerite sa fille, Nanon Barbe, vefve de feu Jehan Estiévenart, Quentinette Courtois, vefve de feu Jehan Verman, Magdelaine Carpentier, femme à Laudry Carlier, Colle Dubuisson, vefve de feu Martin Wattier, Colette Machon, vefve de feu Jehan Leurent, dit Petittrain, et Oursette Lefebvre, femme à Jacques Legrant, lesquelles avoient estez exécutées par le feu pour les avoir trouvez convainquues d'user de sortilèges, comme il senssuit :

Assavoir aux sergens dudit Roisin, pour avoir calengié lesdites huyt femmes, en nombre de deux sergens à chacune fois, leur a esté payé à XVIII s. par jour . . . . XIIII l. VIII s.

A Gérard Le Saige, maistre des haultes-œuvres de Vallenciennes, pour avoir mis par deux fois lad. Barbette Ch(eva)l à torture, a esté payet. XXI l.

A luy, pour l'avoir exécuté . . . . XII l.

A luy, pour avoir mis les aultres six à torture, à VI l. chacune torture par marchiet faict avec luy. . . . . XXXVI l.

A luy encore, pour avoir faict l'exécution des sept aultres desdites femmes, a esté payé à XII l. chacune par marchiet aussi faict. IIII XX IIII l.

A esté payet pour despens faictes audit Roisin par trois fois tant par monsgr. d'Audregnies, cordeliers ayans administrez lesdittes femmes, bailly, greffyer et officiers, les iours que les dites femmes furent exécutées, la somme de XLII l. IIII s.; surquoy faict à hoster LX s. qui sont à la charge de monsgr. d'Angre, à cause qu'il en y avoit heu une exécutée sur la seigneurie dudit Angre, reste. . . . . XXXIX l. IIII s.

A pluiseurs carpentiers ayant fais huyt ataches pour les dittes prisonnières brusler, à VI s. pièce . . . . XLVIII s.

A pluiseurs hommes manouvriers, pour avoir plantez lesdittes ataches, faict huyt fosses pour mectre les corps desdittes sorchières et les remplis, a esté payet a VII s. pièche . . . . LVI s.

A pluiseurs hommes bosquillons [1], pour avoir abattu huyt arbres pour faire lesdites estaches, leur a esté payé à VI s. chacun . . . XLVIII s.

A Jehan Doisies, pour avoir livret cent-chinquante faghots employez à brûler les trois premières sorchières exécutées . . . . LXX s.

A Henry Dufayt [2], pour avoir livret les fagholz pour brûler lad. Magdeleine Carpentier, a esté payet . . . . XXIII s.

[1] *Bosquillon*, qui travaille dans les bois ou les bosquets.
[2] Il fut échevin de Roisin et ensuite mayeur.

A luy, pour aussi avoir livret ceulx de la dite Quintinette, a esté payet . . . . xxIII s.

Quant à ceulx de quoy Colette Moneresse fu bruslée, Amand Fiefvet les a donnet, pourquoi ici . . . . néant.

Aux sergens dudit Roisin, pour avoir livret les faghots dont lesdittes Collette Machon et Oursette ont esté bruslées leur a esté payet . XLVI s.

Au fils Pareghal, pour avoir esté à Vallentienne quérir les cordeliers et officier de justice . . . . XX s.

Pour conseil prins en la ville de Mons sur le procez Colette Machon, dont fu conclud oyr encore tesmoins pour plus grant appaisement, a esté payet. . . . . : . . . . IIII l. IIII s.

Sievant ladite information achevée et interrogation, ledit procez fu encore mis en conseil, et conclud le faire morir. A esté payet . . LXX s.

Le procez de la devantditte Oursette sur les informations et dénéghations a esté mis en conseil et conclud de le mectre à torture, a esté payet IIII l. IIII s.

Après l'avoir mis à torture et confessez ses charges, led. procez avoit de rechief esté mis en conseil et pour ce quelle estoit variable, conclud ly donner des verges, pour lequel conseil a esté payet . . . . IIII l. XVIII s.

A Ghys Bronchart, sergent dud. Audregnies, pour avoir noury et gouvernet la devanditte Barbe Cheval depuis le XXV[e] iour de juillet XV[c]LXV jusques le XXIX[e] iour d'aoust enss., a esté payet à IIII s. par jour . . . VII l. IIII s.

A luy, pour avoir nourry ladite Colette Machon depuis le XXVI[e] juillet jusque le XXV[e] septembre enssuiant portant LXII iours . . XII l. VIII s.

A luy, pour les despens de Margherite Destombe, fille de ladite Barbe Cheval, et pour XXXII iours au dit pris. . . . . VI l. VIII s.

A luy encore, pour les despens de la devantd. Hanon Barbe et pour huyt jours . . . . XXXII s.

A luy, pour les despens de lad. Magdelaine Carpentier dit Petisière, depuis le XXII aoust jusques le V[e] septembre enssuiant dudit an, portant XV iours au dit meisme pris. . . . . LX s.

A luy, pour ceulx de la devantdite Quintinette ayant esté XII iours prisonnière . . . . XLVIII s.

A luy encore, pour les despens de la devantdite Colette Moneresse ayant esté prisonnière IX iours, payet au pris susdit . . . . . . XXXVI s.

A luy aussi, pour les despens de la devantdite Oursette, depuis le XXIX[e] aoust XV[c]LXV jusques le XXV[e] septembre enssuiant . . . . . . CXII s.

A le femme saige d'Eth, pour avoir visité la ditte Petisière se disant enchainte, a esté payet . . . . XX s.

A ung barbyer de Vallencienne et sa femme, pour avoir barbyet les dittes Barbette Cheval, sa fille et Petizière, a esté payet pour deux voyaiges. XII l.

A Liesnart de Grignacourt, serrurier, demorant à Mons, pour avoir fait deux fers servans à enferer lesdittes prisonnières, a esté payet . . IIII l.

A ce compteur, pour avoir faict aulcunes informations, aussy esté inter-

roghier les dittes prisonnières, instruire leur procez et les avoir faict mectre à exécution, où employa quarante jours à l s. chacun. . . . . . c l.

A Jehan de le Haye, greffyer dudit Roisin, pour aussy XL jours par luy employez à faire aulcunes informations desdittes femmes sorchières, ensemble aux interroghations . . . . c l.

A Josse Farrot, hoste de l'Ange dudit Audregnies, pour despens fais par les sergens dudit Roisin, avec le m[e] officyer, barbyeur et aultres, apparant par billet dudit Josse où les parties sont déclarées par le menu, a esté payé la somme de XLII l. IX s., sur quoy faict à déduire quy a esté rabattu au dict officier VIII l., par quoy reste . . . . XXXVI l. IX s.

A la belle-sœur Ballet, pour avoir gardé ladittc Barbette Cheval l'espace de XV iours après sa confession des cas à elle inposet, a esté payet à VI s. par iour . . . . IIII l. X s.

Aux meschines[1] de l'abbaye d'Audregnies, pour leurs peines d'avoir ouvert et refrumet la cave de laditte abbaye pour mectre les dittes femmes ès prisons prochain et tenant laditte cave, et affaict que l'on avoit affaire de parler à elles, ensamble nestoyetz lesdittes prisons, leur a esté donné XX sols.

Au devant dit Ghys Bronchart, pour avoir servy lesd. prisonnières en leur portant à boire et à mangier, mèismes les mener devant justice affaict qu'il estoit requis, a esté payet pour tout ensemble . . . . XII l.

A ung messagîer de Mons, envoyet vers monseigneur d'Audregnies porter lettres de la conclution et advis des conseilliers dudit Mons sur les procès des trois dernières exécutées . . . . X s.

A Nicolas de Monteville, pour avoir esté par deux fois en la ville de Thournay quéryr M[e] Noel et luy porté les noms et sournoms des suspitionnées d'estre sorchières, etc., a esté payé . . . . XII l.

Au devant dit Josse Farrot, hostelain, pour avoir livret les despens faict par les sergens gardant lad. Barbette Cheval à la maison de plaisance d'Audregnies où estoit aussi Marion Blondeau gardant laditte Barbette, lesquelz mengeolent illecq par ensamble par l'espace de XV iours routiers si comme deux sergents et laditte femme, et ce après qu'elle heult congneult ses charges, craindant qu'elle ne fit mal à son corps, le tenant adfin qu'elle heuist à accuser ses compaignes, a esté payet . . . . XIX l. II s

[1] *Meschine*, *Mesquène*, veut dire : servante. On trouve dans le *Roman de la bible*, par Herman de Valenciennes, poète du XII[e] siècle :

« La Meschine fut belle et de gentil façon. »

Dans le roman de la Rose, on lit :

« N'est nul qui chascun jour ni pinte
« De ces tonneaux ou quarte ou pinte,
« Ou muy, ou sestier, ou chopine,
« Si comme il plaist à la Meschine. »

Meschine signifiait une jeune fille et *Meschin*, un jeune garçon, d'où est derivé : Mesquin.

Au gardien des cordelliers dudit Vallencienne et deux à trois religieulx dudit lieu, pour avoir confessé et administré lesdittes sorchières, leur a esté donnet trois rasières de bledz prins sur le ghernier de mon dit sgr. de Roisin, pourquoy ici. . . . . néant.

Au devant dit Me Noel, pour estre venu par deux voiages au dit Audregnies pour acuser icelles sorchières . . . . xvi l. viii s.

Aux dis sergens de Roisin en nombre de quatre, pour leur journées d'avoir esté au dit Roisin mener lesdittes femmes pour estre interroghiée, meisme pour les mettre à torture, aussy gardé à deux laditte Barbette xv iours et nuict, leur a esté payet y comprins les avoir menez à la justice, si comme à Pierre Moreau xii l., item, à Jehan du Hot x l., item, à Nicolas Carpentier ix l. et à Angely Carlier ix l. Ensemble. . . . . xl l.

Notre notice était terminée lorsque nous avons trouvé dans un sac à procès, provenant de M. Lepoint, dernier bailli de Roisin, la mention d'un procès de sorcellerie dont l'accusée fut bannie du territoire de Roisin, puis du pays. Ce procès date de 1561, c'est-à-dire qu'il est antérieur à ceux dont nous venons de publier les souvenirs. Voici la teneur de cet autre document :

Despens engendrez pour cause de l'appréhention et pugnition faicte par l'office du bailliage de Roisin, de la personne de Barbette Flocquet dite Grosse Barbette, femme et espeuse à Nicaise Piettre, demorant à Roisin, laquelle estoit falmée et renomée de user de sorchelerie, aussy menaschant et disant mal aux gens de biens, dont après avoir veu son procet et sa confession en délibération de conseil par-devant les conseillers du Roy notre Sire résidens à Mons, avoit esté banye de toutte la ville, terre et srie. de Roisin, et par la lissence et consentement monsgr. le grand bailly de Haynnau de tout le pays et comté de Haynnau, sans y pooir jamais rentrer sur paine criminelz. Desquelz despens la déclaration s'enssieut :

Premier, à Nicolas Carpentier, Piere Moreau et Angely Carlier, sergens dudit Roisin, pour avoir calengiet et apprehendet prisonnière laditte Barbette Flocquet, où emploièrent trois jours à xiiii s. chacun par jour. vi l. vi s.

A Nicolas Moreau, bailly dudit Roisin, pour avoir esté les xviii, xix, xx, pénultiesme et dernier jour du mois de juing mil vc lxi, tant au dit Roisin come à Eth [1] faire information de la vie, falme et renomée de laditte Barbette, à xl s. par jour . . . . x l.

Aux dicts Nicolas Carpentier et Jehan Masse, pour avoir esté avecq ledit bailly adjourner les tesmoings et adsister d'avoir iceulx tesmoings, leur a esté payetz pour eulx deulx . . . . lxx s.

[1] Village Français du département du Nord, à 3 kilomètres de Roisin.

A ce dit Nicolas Moreau, bailly, pour, le xxve jour de juing et en la présence de Me Jacques Vivien, Guillaume le Bèghe, Severin Franchois, conseillers ordinaires du Roy, et Me Jehan Hallet, avoir déclaret à la ditte Barbette les causes de son appréhention et mis ce jour son encquest en conseil. Dont avoit esté conclud de le mectre à torture. Leur a esté payet à xiiii s. chacun . . . . lxx s.

Au bailly, pour le xxviiie jour dudit mois de juing et en présence Anthoine Hallez, Jacques Moreau, Paul de Navarre et maître Jehan Hallet, avoir faict mectre laditte Barbette prisonnière à torture, à xii s. chacun. . . lx s.

Au bailly, pour le viie jour du mois de jullet enssuiant dudit an, avoir encore faict mectre laditte Barbette à torture, présens ledit Vivien, Bèghe, Hallet, à xiiii s. chacun. . . . . lvi s.

Au lendemain viiie jour dudit mois et an, fu mis le procet de lad. Barbette avecq sa confession en conseil par-devant ledit bailly, présens le dit Vivien, Bèghe, Franchois et Hallet, dont fu conclud de le banir de la terre de Roisin, et par le consentement de monsgr. le grand bailly de Haynnau de tout le pays; à xiiii s. chacun . . . . lxx s.

A Quentin du Pret, clercq à mond. sgr. le grand bailly de Haynnau, pour avoir enregistré en son registre le banissement de laditte Barbette, a esté payet . . . . xiiii s.

A maître Pière Le Saige, serviteur de justice, pour avoir mis par deux fois lad. Barbette à torture, a esté payet apparant par sa quictance. xl s.

A deux hommes ayddes demorans en la ville de Mons, nommez Quentin Billet et Bastien Montois, pour le ixe jour dudit mois de jullet, avoir menet laditte Barbette audit Roisin, leur a esté payet. . . . . l s.

Audit Nicolas Moreau, bailly, pour avoir esté au dit Roisin rendre à la ditte Barbette son bannissement, où emploia deux jours de . . . iiii l.

A Jehan de le Haye, greffyer dudit Roisin, pour avoir esté au dit Roisin avecq le dit bailly prononcher son bannissement . . . . iiii l.

A George Bausoit, cheppier des prisons du chastel à Mons, pour avoir noury et emprysonet laditte Barbette l'espace de xix jours . . . iiii l.

Par le tesmoings de ceste, signée d'aucuns ci-dessus pour autant que chacun d'eulx puelt composer et touchier son nom, tenans comptens de leurs deuz.

J. De le Haye, J. Hallet, Collard Carpentier, Angely Carlier.

Lu en séance du Cercle archéologique de Mons, le 22 octobre 1871.

T.-A. BERNIER.

Au gardien des cordelliers dudit Vallencienne
dudit lieu, pour avoir confessé et administré les
donnet trois rasières de bledz prins sur le ghe
sin, pourquoy ici. . . . .

Au devant dit Me Noel, pour estre venu
gnies pour acuser icelles sorchières .

Aux dis sergens de Roisin en nombre
eslé au dit Roisin mener lesdittes fe
pour les mettre à torture, aussy
nuict, leur a esté payet y compri … uvres
Pierre Moreau xii l., item, à Je … ants sou-
ix l. et à Angely Carlier ix l

Notre notice était te … INT-ÉLOI.
sac à procès, proven
la mention d'un pr
territoire de Rois … plus beaux de l'église de Sainte-
à-dire qu'il est … position de Malines, en 1864. M. James
souvenirs. Voi … ription suivante :

Despens en l'office du b … Barbette, estoit fa … mal a … délit à l … l

… ostensoir doré en partie, du XIVe siècle. A chaque … pied oblong dont les angles sont évasés, se trouve … bout. Ceux-ci soutiennent d'une main un cylindre … une relique de saint Éloi, *de brachio Sancti Eligii … Noviomensis*, et de l'autre un petit édicule à quatre … deux grandes et deux petites, surmontées de pignons à … et dont les contre-forts aux angles se terminent par des … tandis que le tout est dominé par un petit crucifix qui … du milieu de la toiture. Les deux faces principales de … sont percées d'une ouverture ronde à travers laquelle on … une relique de saint Laurent, *de ossibus Sancti Laurencii … martiris*. Le piédestal sur lequel est placé le cylindre est orné … écusson armorié (de gueules, à une croix d'argent[2] accompagnée d'un chaperon de même au premier) du donateur, qui est représenté à genoux sur le devant du pied vis-à-vis de sainte

[1] *Catalogue des objets d'art religieux du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes; exposés à l'hôtel Liedekerke à Malines*, 2e éd., p. 100.

[2] Mais qui a été losangée.

Archéologie Montoise.

Nous publions aujourd'hui les dessins de quelques œuvres d'art qui rappellent pour la ville de Mons d'intéressants souvenirs.

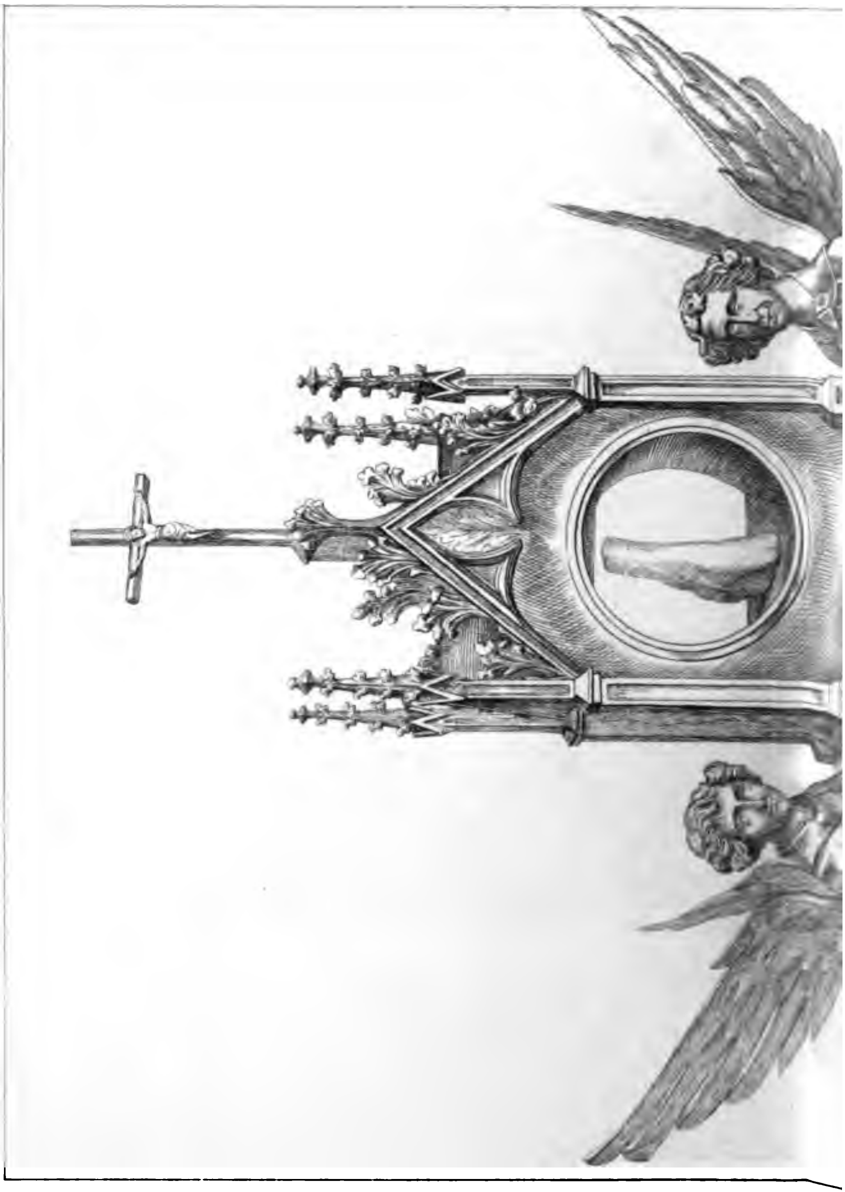
I. — Reliquaire de Saint-Éloi.

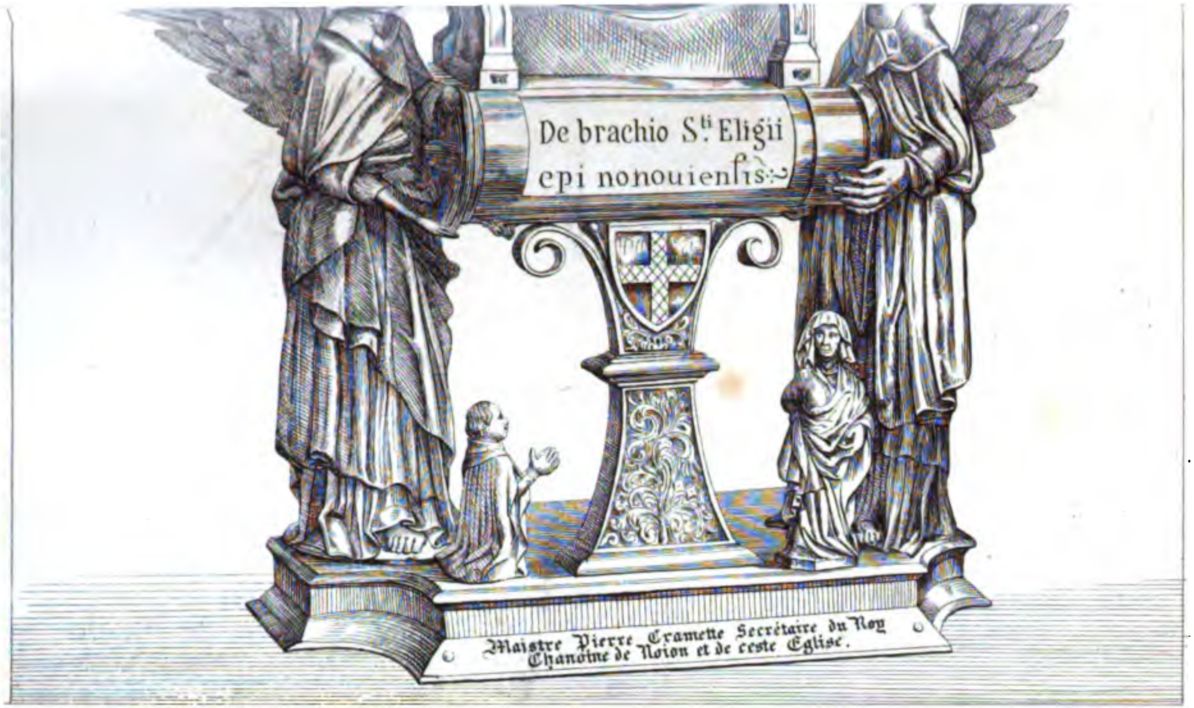
Ce reliquaire est l'un des plus beaux de l'église de Sainte-Waudru. Il a figuré à l'exposition de Malines, en 1864. M. James Weale [1] en fait la description suivante :

« Reliquaire ostensoir doré en partie, du XIVe siècle. A chaque extrémité d'un pied oblong dont les angles sont évasés, se trouve un ange debout. Ceux-ci soutiennent d'une main un cylindre renfermant une relique de saint Éloi, *de brachio Sancti Eligii Episcopi Nonoviensis*, et de l'autre un petit édicule à quatre faces, deux grandes et deux petites, surmontées de pignons à crochets et dont les contre-forts aux angles se terminent par des pinacles, tandis que le tout est dominé par un petit crucifix qui s'élève du milieu de la toiture. Les deux faces principales de l'édicule sont percées d'une ouverture ronde à travers laquelle on voit une relique de saint Laurent, *de ossibus Sancti Laurencii martyris*. Le piédestal sur lequel est placé le cylindre est orné de l'écusson armorié (de gueules, à une croix d'argent [2] accompagnée d'un chaperon de même au premier) du donateur, qui est représenté à genoux sur le devant du pied vis-à-vis de sainte

[1] *Catalogue des objets d'art religieux du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes; exposés à l'hôtel Liedekerke à Malines*, 2e éd., p. 100.

[2] Mais qui a été losangée.





Gravé par L. Van Peteghem, d'après une photographie.

Reliquaire de Saint-Eloi, appartenant à l'Eglise de Sainte-Waudru, à Mons.

Waudru, laquelle tient un livre de la main droite. L'emblème placé dans la main gauche est perdu[1]. Sur le bord du pied se trouve gravé :

Maistre Pierre Cramette Secrétaire du Roy
Chanoine de Noion et de ceste Eglise.

« H. 0,34. Pied 0,187 sur 0,097. »

Pierre Cramette, secrétaire du roi de France et chanoine de Noyon, avait été investi le 26 octobre 1376 d'une prébende de chanoine du chapitre noble de Sainte-Waudru, à Mons. L'acte de réception de ce chanoine, représenté par son procureur Guillaume le Veau, fut dressé en présence de Nicolas Tassard et de Jacques Bourdon, notaires publics, de chanoinesses et des officiers et hommes de fief du chapitre[2].

En offrant à l'église collégiale de Sainte-Waudru le magnifique objet dont le dessin et la description précèdent, le chanoine Cramette a voulu certainement donner aux chanoinesses de Mons une marque durable de sa piété envers leur patronne. De leur côté, elles ont dû être sensibles à ce précieux souvenir, qui leur procura une relique du saint évêque de Noyon.

Ajoutons que la tombe de Pierre Cramette a été retrouvée parmi celles de l'abbaye d'Ourscamp, voisine de Noyon; elle se trouvait dans le chœur de l'église de ce monastère, du côté de

[1] C'était probablement une crosse abbatiale.

[2] « Anno Domini M° CCC^mo lxxvj, indictione xiiij, mensis octobris die xxvj, pontificatus Gregorii pape XI anno vj, dominus Willelmus Vituli, procurator domini Petri Cramette secretarii regis Francie, receptus fuit ad prebendam et canonicatum ecclesie presentis vacantes per mortem domini Stephani Malion, cautione privatim facta de iij^c franc. de Francia ab eodem Egidio Vituli et Johanne Cardenal, presentibus dominis Nicolao Tassardi et Jacobo Bourdon, notariis publicis ; de domicellabus : Semeries, Anvaing, N. de Gres, N. de Hoves, N. de Coulongne, de Goumignies, de Mastaing, de Saint-Aubin et compluribus. Testes fuerunt : dominus Petrus de Tornaco, Colardus Renals, Willelmus Aubris, Johannes d'Audenarde et quamplures alii. » — *Reg. aux actes de réception du chapitre de Sainte-Waudru*, de 1360 à 1680, fol. 8. — Archives de l'Etat, à Mons.

l'évangile [1]. On n'y lit que les premières lignes de l'épitaphe, le reste ayant été usé par le frottement des pieds des passants :

HIC JACET VENERABILIS ET DISCRETVS VIR MAGISTER
PETRVS CRAMETTE. QUONDAM DNI REGIS SECRETARIVS.
ECCLESIARVM BEATÆ MARIÆ NOVIOMENSIS.
ET SANCTÆ WALDRVD. IN HANNONIA CANONICVS.

Le canonicat que Pierre Cramette possédait dans la collégiale de Mons fut, après sa mort, conféré à Jean Lengret, secrétaire du comte de Nevers, dont la réception eut lieu le 25 septembre 1401.

II. — Clôture d'une chapelle du Val-des-Écoliers.

Le *Catalogue des collections composant le musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie* (Bruxelles), publié en 1864 par M. Théodore Juste, contient à la page 226, n° B, 25, l'indication suivante : « Écran ou clôture à jour d'une chapelle, en « bois de chêne, richement sculpté. Les chapiteaux et les sculp- « tures des fûts des colonnettes sont tous d'un dessin différent. « Ce bel écran, dont le style accuse la fin du xve siècle ou le « commencement du xvie, provient de l'hôpital militaire de « Mons, autrefois abbaye du Val-des-Écoliers. »

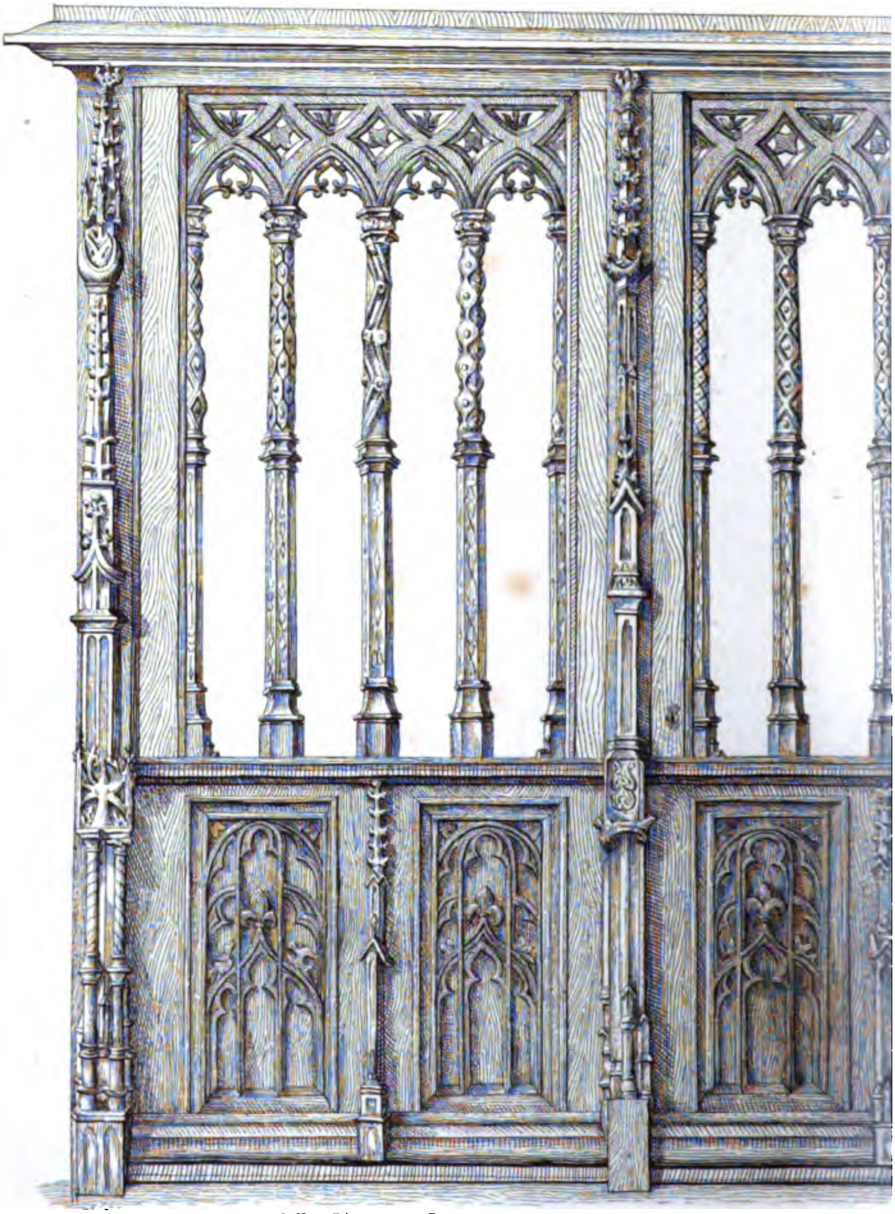
Nous ferons remarquer de suite que l'abbaye du Val-des-Écoliers est devenue l'hôpital civil et non l'hôpital militaire de Mons [2]. L'erreur est due sans doute à la proximité de ces deux établissements. Dans tous les cas, la clôture provient, ainsi que le dit le Catalogue, du Val-des-Écoliers de Mons.

Ce monastère, dans le principe un prieuré, avait été érigé en abbaye, en 1617.

Une église importante y avait été élevée, à la fin du XIIIe siècle. Cette église fut consacrée et dédiée à la Vierge Marie, le dimanche après la fête de la Sainte-Croix 1301, par l'évêque de Cambrai.

[1] Ce renseignement nous a été fourni par M. Peigné-Delacour.

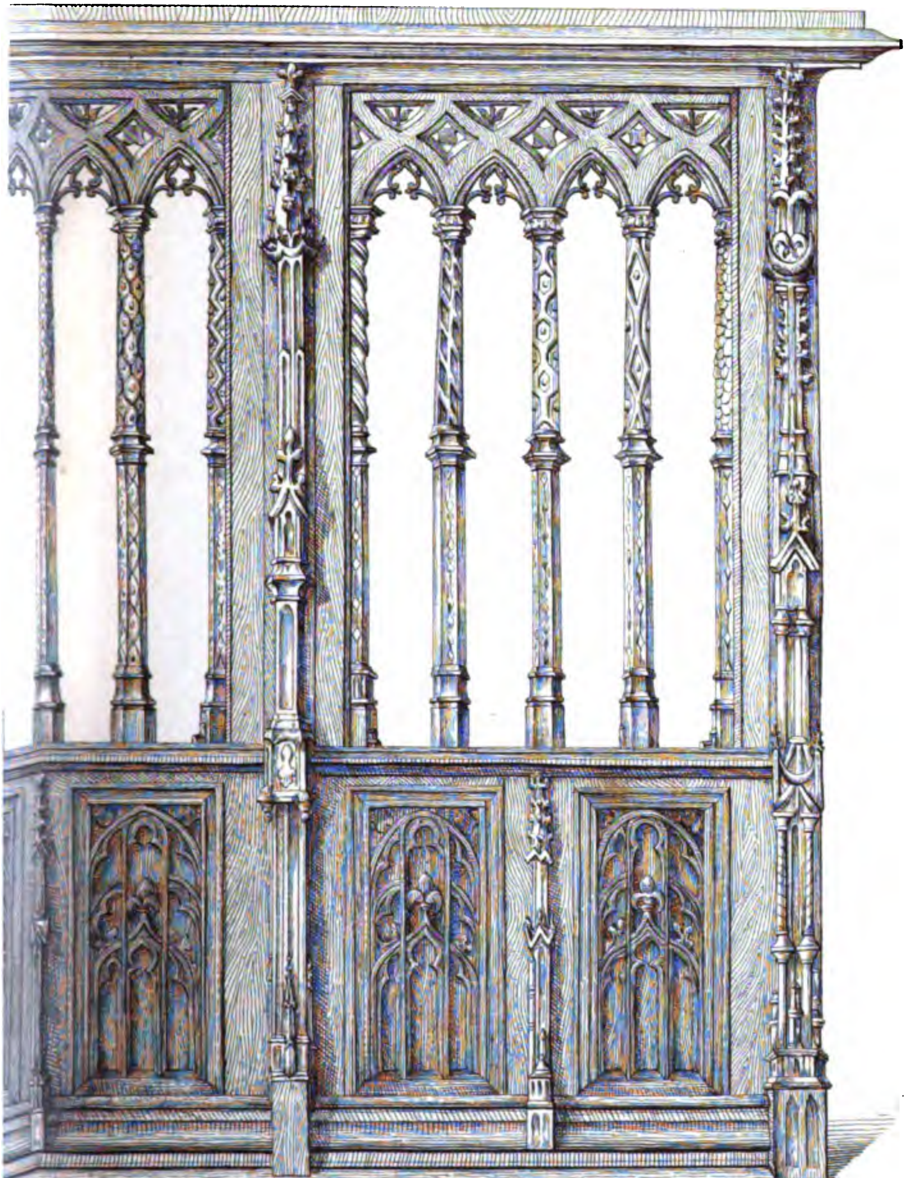
[2] Cette légère erreur a été commise dans la première édition du catalogue, par feu Schayès (1854), p. 114, n° 403.



Dessiné et gravé par L. Van Peteghem à Bruxelles

Cloture à jour d'une chapel

H 2m 90. -



Imprimé par P. Vervoort.

...pelle du Val-des-Ecoliers, à Mons.

L. 3m 60.

Plusieurs chapelles y furent successivement élevées en l'honneur de la Sainte-Vierge, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Saint-Nicolas, de Sainte-Catherine, de Saint-Augustin, de Sainte-Marie-Madeleine, du Saint-Sépulcre, de la Passion du Sauveur et de Notre-Dame de la Gésine.

Des travaux d'art très remarquables y furent commencés en 1456 et durèrent pendant de nombreuses années, sous l'habile direction du prieur Pierre Desmaretz, lequel fut un amateur des arts fort distingué et un savant théologien. Ce prieur fit notamment construire : le grand portail, en 1470-1472 ; un porche en bois à l'intérieur, en 1480; un jubé, « entretaillé de belles histoires représentantes la Passion de Nostre-Seigneur, » à l'entrée du chœur, en 1486. Il fit surmonter ce jubé d'un grand crucifix, décorer le chœur de stalles (faites à Bruxelles par Pierre Volgue, en 1487,) et des statues en bois des douze apôtres, orner le maître-autel des statues de Notre-Dame, de sainte Agnès et de saint Nicolas, poser au sanctuaire un christ en pierre devant lequel on chantait l'évangile et un grand chandelier de cuivre devant le maître-autel. Grâce à son zèle et à ses connaissances artistiques, les chapelles furent décorées avec autant de goût que le chœur [1].

D'après ces données, il est évident que la clôture qui orne actuellement le musée de la porte de Hal, est un débris de cette riche décoration à laquelle Pierre Desmaretz avait attaché son nom.

III. — Sceau du Mont-de-piété de la ville de Mons.

Le Mont-de-piété de la ville de Mons fut ouvert le 28 avril 1625 dans les bâtiments de l'ancien hôtel d'Enghien, dont l'appropriation coûta 67,413 florins [2].

[1] Vinchant, *Annales du Hainaut*, éd. des Bibl., t. II, pp. 340-350; ms. autographe à la bibliothèque de Mons, t. I, année 1252.

[2] De Decker, *Études historiques et critiques sur les monts-de-piété en Belgique*, p. 97. — F. Hachez, *Essai sur la résidence à Mons des Juifs et des Lombards*, p. 37. — Idem, *Les fondations charitables de Mons*, p. 261. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 401.

De même que les autres monts auxquels il était uni sur le pied de l'ordonnance des archiducs du 23 mai 1621, celui de Mons adopta un sceau figurant une croix avec les instruments de la Passion, et portant de chaque côté les mots MONS PIETATIS et tout autour le verset : BEATVS QVI INTELLIGIT. SVPER EGENVM. ET PAVPEREM. IN DIE MALA LIBERABIT EVM DOMINVS [1]. On ajouta au pied de la croix les armoiries de la ville de Mons et le millésime 1625.

Notre dessin représente ce sceau, d'après un exemplaire en cire rouge qui est apposé au bas d'un acte de constitution de rente dont voici le texte :

Nous Charles Coberger, surintendent général des monts de Piété érigez et à ériger en toutes les villes des provinces de par-deçà ès quelles l'on a tenu ou tient encores tables de prest usuraires, et Cornille de Bruyns, surintendent particulier, gouverneur et conseiller du mont de piété en ceste ville de Mons, à tous ceux qui ces présentes lettres verront ou lire oyront, salut. Sçavoir faisons qu'en conformité des priviléges, statuts et ordonnances des dits monts et par espécial du pouvoir à nous donné par l'archiducq Albert, de très haute mémoire, et par sadite Altèze, ès xij^{e}, xiij^{e}, xiiij^{e} et xve articles de nostre instruction dressée sur le fait de l'érection des dits monts, en datte du xvij de mars xvj^{c} dix-huict, et par l'acte de l'union d'iceux en datte du xxiij^{e} de may xvj^{c} vingt-ung, où nous sommes expressément authorisés de pouvoir vaillablement vendre, créer et constituer rentes sur tous les dits monts et sur tous et quelconques les biens mœubles et immeubles appartenants à iceux et particulièrement au mont où les deniers capitaux des dittes rentes seront employés, sans autres œuvres de loy, affectations et hypothecques des dits biens, ny autres formalitez ou solemnitez que celles cy-après déclarées, lesquelles ventes et créations doibvent estre tenues pour bonnes et vaillables et sortir leur plain et entier effect, nous avons bien et léalement vendu et vendons à Monsieur Bertrand Amand, s^{r} d'Angy, présent et acceptant pour luy, ses hoirs ou ayant cause une rente pour tenir nature de meuble de vingt-cincq florins par an, au rachapt du denier vingt, pour le prix et somme de cincq cents florins une fois que le dit S^{r} d'Angy at payé en deniers comptant en noz mains ; laquelle rente avons créée et constituée, et par ces présentes créons et constituons sur tous et quelconques les biens mœubles et immeubles, présents et advenir, appartenants et dépendants de tous les dits monts et particulièrement de la maison et mont de piété érigé en ceste ditte ville de Mons, à l'usaige duquel les dits deniers capitaux de l'achapt de la ditte rente sont applicqués ; lesquels biens mœubles et immeubles et signament la ditte maison et généralement tout ce

[1] DAVID, ps. XL, v. 2.

quy appartient présentement et y appartiendra à l'advenir par quel droict ou tiltre que ce puisse estre, nulz exceptez ou réservez, nous avons, pour plus grande asseurance des dits deniers capitaux et aussy du cours de la ditte rente, de l'aucthorité et pouvoir que dessus, obligé, affecté et hippotecqué comme par ces présentes affectons, obligeons et hippotecquons spécialement envers le dit s^r d'Angy, auquel en qualité que dessus promectons payer le cours de la ditte rente de vingt-cincq florins par an à deux termes, le premier desquels eschéra au jour St-Jean-Baptiste de l'an seize cents trente-trois et le second au Noël ensuivant, et d'ainsy le continuer de terme en terme, dez ce jour en avant jusques au jour du rachapt ou rembourcement des dits deniers capitaux, que pourrons faire toutes et quantes fois que bon nous samblera à la descharge du dit mont de piété de ceste ville de Mons. Bien entendu que le dit rachapt ou remboursement ne se fera qu'en deniers comptans ayant cours en ces pays et sans aucuns despens de lettres de cassation ny autres à la charge du rentier ou rentiers, et après avoir interpellé et sommé le dit s^r d'Angi ou ayans cause, trois mois auparavant, pour venir accepter le dit rachapt et rapporter ces présentes lettres incontinent après les dits trois mois expirez pour estre cassée et la ditte rente dez lors en avant tenue pour esteinte; et à ces conditions le dit s^r d'Angy ou ayans cause jouiront de la ditte rente aux franchises, exemptions, libertez et privilèges concédez par leurs dittes Altèzes en faveur des dittes constitutions de rentes, spécialement désignez par la ditte instruction, ès xixe, xxe et xxj^e articles, assavoir que toutes les dittes constitutions seront libres et exemptes de tous droicts quy pourroient en après estre deuz à Sa Ma.^té ou au prince du pays, à cause d'icelles. Item, qu'elles seront tousiours franches et libres de toutes charges d'impositions, capitations, contributions, x^es, xx^es, c^es et autres deniers et tailles de quelque nom, qualité ou nature qu'elles pourroient estre ja accordées ou accorder par quy ou par quel ordre que ce soit; de plus, qu'elles seront affranchies de touttes confiscations tant en leur capital que cours jusques à la somme de six mille florins en capital pour chacun rentier, à la charge de chacun mont, pour quelque cas ou crime qu'ils pourroient avoir commis deux ans après l'achapt des dittes, excepté le crime de lèze-Ma.^té, saulf que ce privilège n'aura lieu qu'en faveur du premier achepteur et ses enfans légittimes, sans s'extendre plus avant. Laquelle rente créée et constituée comme dit est, le dit s^r d'Angy ou ayans cause ne pourra obliger, transporter, vendre ny alliéner, ne fût du sceu du dit surintendent particulier, conseil et greffier du dit mont, pour estre le tout annotté, enregistré et soubsigné desdits surintendent particulier, conseillers et greffier, comme aussy sur la lettre de constitution de la ditte rente. En tesmoignage et approbation de quoy, nous dessus nommez avons, en conformité des dits statuts, fait enregistrer la ditte rente au registre des rentes, soubz nouz signatures et celles des conseillers du dit mont,

par le greffier sermenté d'icelluy, comme aussy fait signer ces présentes par le dit greffier et y apendre le grand séel du dit mont. Et d'autant qu'il est dit par la ditte instruction que toutes les lettres de création et vendition des dittes rentes se debveront pour la plus grande asseurance des achetteurs vérifier et intériner par Messeigneurs l'Archevesque de Malines et chancelier de Brabant, protecteurs perpétuels des dits monts ès pays de Brabant, d'Outre-Meuze et Malines, et par provision de ceux érigez et à ériger ès autres provinces de l'obéissance de Sa Ma.té, ou bien par l'un d'iceux, nous promettons en la ditte qualité de faire endosser l'acte du dit intérinement au dos de ceste. Donné à Mons en Haynaut, l'an de grâce mil six cents-trente et trois, le vingt-quattriesme jour d'apvril.

(*Signé*:) G. VAN HOKE. »

Au dos est transcrit l'acte d'entérinement, daté de Bruxelles, le 10 septembre 1633.

Les opinions les plus divergentes ont été émises sur l'institution des monts de piété [1]. De Boussu [2] parle de celui de Mons en termes élogieux. L'abbé Fonson [3] rappelle que le dessein des fondateurs fut de soulager les pauvres par un secours prompt et assuré. Il ajoute: « Cette maison est sûrement de la plus grande « utilité; elle est une ressource certaine pour le présent; elle « donne de l'aisance au marchand et lui facilite le moyen de « trouver de l'argent toujours prêt, pour faire des payemens, qui, « sans cela, le gêneroient beaucoup et le réduiroient souvent à la « dernière extrêmité; car si les fonds ne sont pas rentrés, il ne « faut quelquefois qu'un billet de change inattendu pour occa- « sionner une faillite. Là vous avez de quoi vous dégager sur le « champ. Mais, comme le mal va presque toujours à côté du bien, « on abuse aussi de cette source d'avantages. Rien n'est plus

[1] Voy. Plétain, *Du Paupérisme*, mémoire couronné par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut ; en réponse à cette question : Quels sont les moyens les plus efficaces pour extirper le paupérisme dans la province de Hainaut? 1844, in-8°, p. 152. — *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. IV, p. 152.

[2] *Histoire de la ville de Mons*. (1725), p. 262.

[3] *Le petit tableau de la ville de Mons* (1784), p. 57.



Dessiné et gravé par L. Van Peteghem, à Bruxelles.

SCEAU DU MONT-DE-PIÉTÉ DE LA VILLE DE MONS,

d'après un exemplaire en cire rouge dont la partie supérieure est brisée.

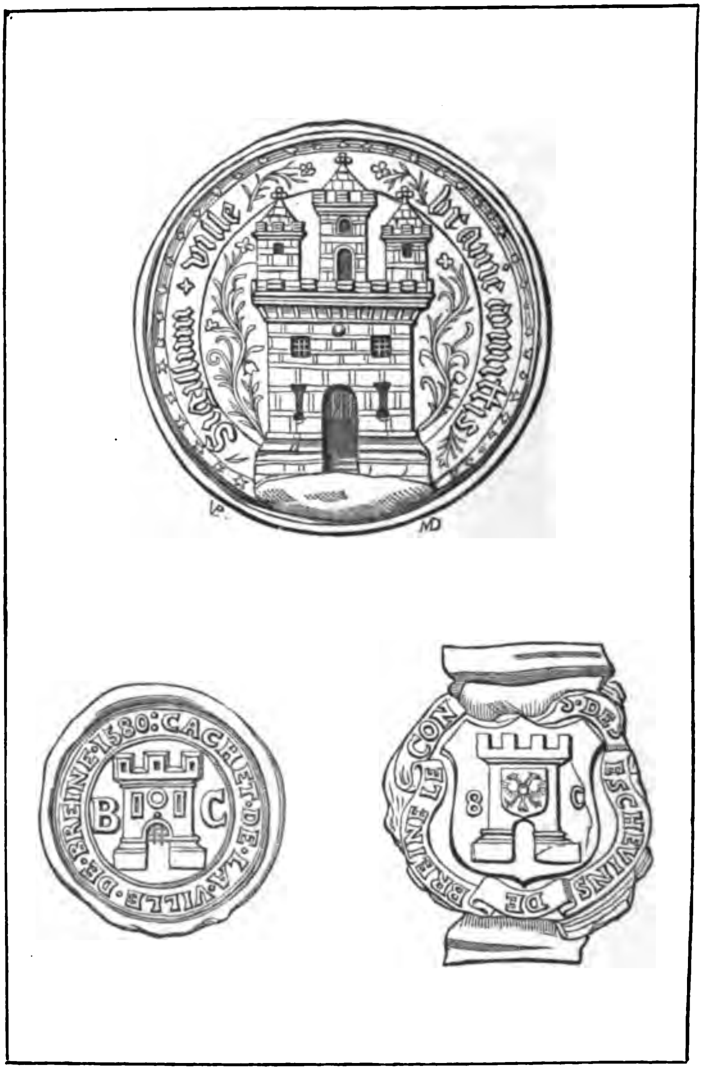
« fréquent, et en même temps plus déplorable que de voir le « peuple, aux approches du Carnaval, de la Dédicace, ou de « quelque fête particulière, courir en foule y porter ses nippes, « sa garderobe entière, pour briller un instant et se divertir. « Effet d'un luxe excessif, qui ensuite produit les larmes et le « repentir [1] »

Ce jugement est fort sensé. Le but des fondateurs des monts-de-piété a été de mettre le nécessiteux à l'abri des honteux trafics et de la cupidité des usuriers, de ces hommes assez lâches pour spéculer sur la misère. Aussi ces établissements furent-ils, à leur origine, salués comme un bienfait social. S'ils ont dégénéré depuis, on peut dire que le mal qu'ils ont eu pour objet de combattre, persiste toujours. Il n'en est pas moins vrai que, pour être maintenus et rendre des services sérieux, les monts-de-piété ont besoin d'être rappelés à leur véritable destination, qui consiste à ***prêter sans en tirer bénéfice*** [1].

LÉOP. DEVILLERS.

---

[1] ***Mutuum date, nihil inde sperantes.*** (S. LUC, VI, 35.)



SCEAUX DE LA VILLE DE BRAINE-LE-COMTE.

COMPTE RENDU

DE

L'EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A BRAINE-LE-COMTE.

La ville de Braine-le-Comte, située à 31 kilomètres de Mons et à 30 kilomètres de Bruxelles, aux confins du Hainaut et du Brabant, est aujourd'hui une jolie cité qui semble destinée, grâce à sa situation topographique et aux cinq lignes de chemin de fer qui y aboutissent, à prendre un essor considérable.

Braine est devenu un centre commercial important et depuis quelques années on y a vu s'élever des quartiers tout nouveaux où plusieurs rues, bien bâties et bien pavées, pourraient certes faire envie à bien des chefs-lieux de province.

Au milieu de ces élégantes constructions, les quelques monuments que le temps et les générations passées ont respectés sont comme des vestiges épars d'un âge disparu et forment, par leur aspect sévère, un contraste frappant avec les gracieuses créations de l'architecture moderne.

Parmi les édifices que les siècles précédents nous ont légués, il y a lieu de signaler l'Hôtel-de-ville, le Couvent et l'Église paroissiale, qui feront successivement l'objet de notre examen, quand nous aurons rapidement jeté un coup-d'œil indispensable sur l'histoire de la vieille cité.

L'origine de Braine-le-Comte semble remonter au moins au XIe siècle, et son histoire offre à certaines époques un intérêt très-réel. Deux membres du Cercle Archéologique de Mons en

Depuis cette époque, l'histoire de Braine-le-Comte n'offre plus guère de faits saillants et ce n'est que de loin en loin que nous voyons le nom de cette ville figurer dans les annales de notre province.

Lors de la réunion de la Belgique à la France, à la fin du siècle dernier, la terre de Braine-le-Comte, comme toutes les autres propriétés de la maison d'Aremberg en Belgique, a été mise sous séquestre par le Gouvernement français, et le duc d'Aremberg est rentré en possession de tous ces biens à la levée du sequestre en 1804.

Dans le domaine alors restitué fut compris l'Hôtel-de-Ville appartenant aujourd'hui encore (particularité curieuse) à la maison d'Aremberg qui perçoit annuellement, pour les locaux occupés par l'Administration communale, un loyer qui ne s'élève à la vérité qu'à la modique somme de quarante francs.

L'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville qui vraisemblablement fut la demeure des derniers châtelains de Braine, est une construction de style renaissance en pierres de taille et bâtie apparemment en deux fois.

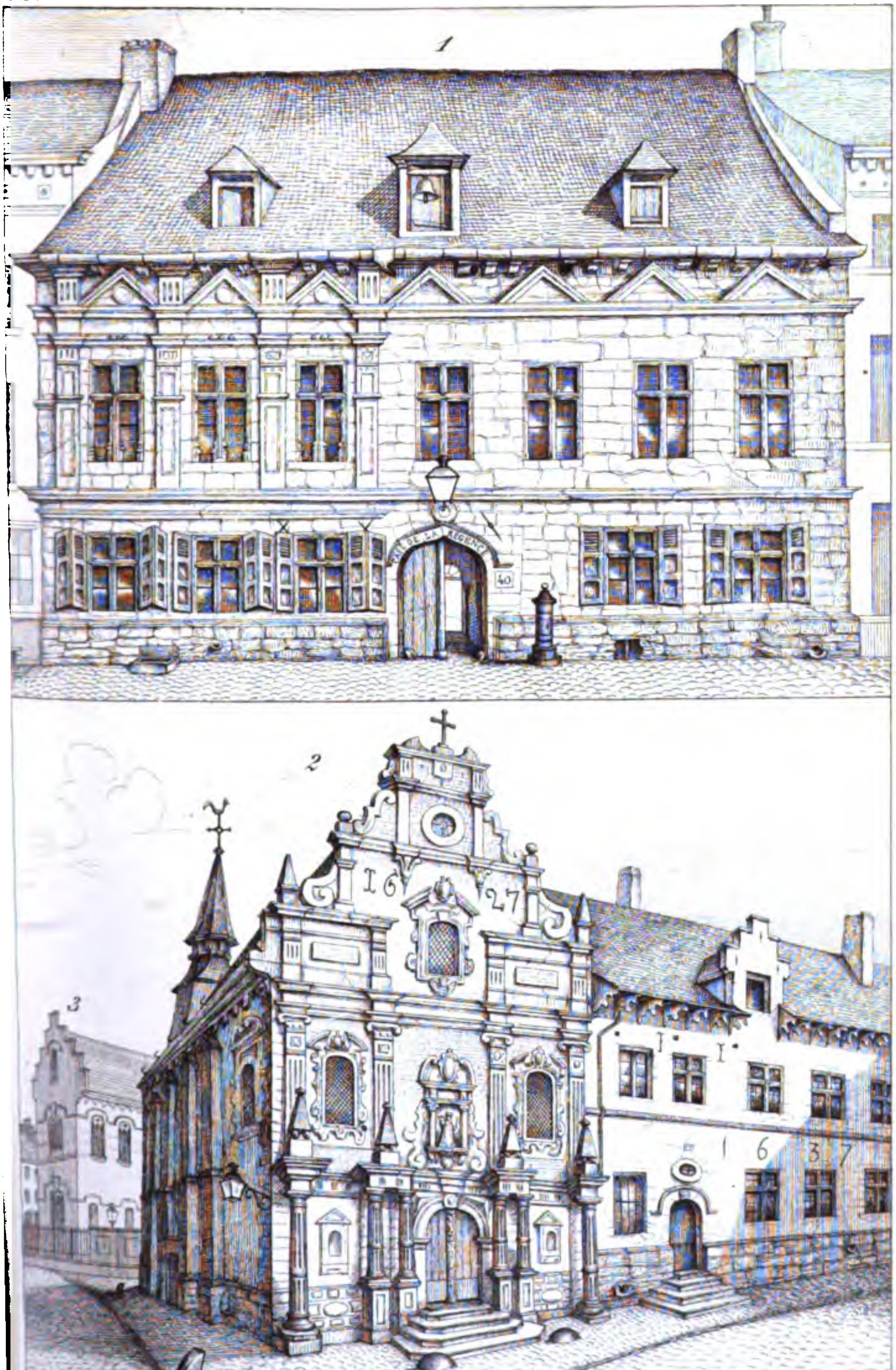
La façade comprend au rez-de-chaussée cinq fenêtres et à l'étage sept fenêtres à meneaux surmontées de frontons triangulaires.

Les fenêtres de la partie gauche qui est la plus ancienne sont séparées par quatre trumeaux plats à ornements variés, surmontés de chapiteaux sur lesquels reposent les frontons.

Au-dessus de la porte d'entrée, placée au milieu du bâtiment, se voit à une fenêtre de grenier une cloche d'environ trente-cinq centimètres de diamètre à sa base et que les Brainois ont nommée: *la Bâgeole.*

Il existait autrefois à Braine une autre cloche qui fut enlevée lors du pillage de cette ville en 1425, et attribuée dans leur part

PL I



Dessiné et Gravé par L. Van Peteghem — Octobre 1873.

MONUMENTS DE BRAINE-LE-COMTE.

1. Hôtel de Ville. 2. Eglise et Couvent des Récollectines. 3. Hospice Rey.

de butin aux archers lierrois qui faisaient partie de l'armée brabançonne. Cette cloche fut alors suspendue dans le beffroi de Lierre et y sonna les heures jusqu'en 1714, époque à laquelle elle fut brisée et ses débris mis au creuset[1].

A la partie inférieure de la cloche actuelle, sur un écusson circulaire, se voient les armes de la ville (d'argent à une tour de sable crênelée de deux pièces et de deux demis[2]), et à la partie supérieure se lit sur deux lignes la légende suivante :

J'APARTIENS A LA VILLE DE BRAINE-LE-COMTE.
FONDUE L'AN 1727 PAR MOY NICOLAS DROUOT.

La *Bâgeole* est, paraît-il, employée à deux usages essentiellement différents. Tour à tour elle marque les divers événements de la vie communale, appelle aux jours d'élection les citoyens au scrutin, donne l'alarme en cas d'incendie, et tour à tour, — dépouillant en quelque sorte le caractère officiel que lui confèrent ses fonctions civiques pour rentrer complètement dans le domaine privé, — elle annonce les ventes de haute futaie qui se font périodiquement, pour le compte de la maison d'Aremberg, dans le local même de l'Hôtel-de-Ville.

Le rez-de-chaussée de cet édifice est occupé par le poids communal et par un estaminet dont l'enseigne peinte en lettres jaunes sur fond bleu au cintre de l'entrée principale porte : CAFÉ DE LA RÉGENCE.

Cette coexistence d'un débit de boissons et du siége de l'autorité municipale dans le même bâtiment doit être très-ancienne. Nous retrouvons des traces de cet usage un peu partout, notamment à Namur où plusieurs délibérations de l'ancien conseil com-

[1] Nous devons ce renseignement à M. A. BERGMANN, avocat, à Lierre, qui est en ce moment occupé à publier sur cette cité un travail historique qui ne peut manquer d'être intéressant.

[2] Un arrêté royal du 31 juillet 1838 a accordé à la commune de Braine-le-Comte l'autorisation de continuer à avoir et à porter ces armoiries.

munal portaient la mention : *Ainsi fait au Kabaret de Namur*, tel jour, telle année.

Dans la cour de l'Hôtel-de-Ville se trouve une antique porte avec guichet donnant accès à une ancienne prison basse surmontée d'une chambre à pistole. Cette prison était à la fois à l'usage de la châtellenie et de la ville.

On exhumerait sans doute et sur cette prison et sur l'Hôtel-de-Ville lui-même de curieuses révélations en fouillant dans les archives locales aujourd'hui enfouies pèle-mêle dans un réduit obscur sis à l'étage. A cet égard, il est fortement à désirer que le Conseil communal s'inspirant de l'exemple de la ville de Binche et d'autres localités, veuille à son tour poser un acte de bonne et intelligente administration en faisant classer ces documents dont certains pourraient avoir une grande valeur historique.

Nous avons vu à l'Hôtel-de-Ville, les matrices des anciens sceaux communaux [1] et les types des poids et mesures dont on faisait autrefois usage à Braine-le-Comte.

Le Couvent des Récollectines.

Le couvent, situé rue Grande, est actuellement occupé par les sœurs Récollectines du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assises. Ces dames, au nombre de vingt-huit, ont pour mission de soigner les malades de l'Hôpital-Hospice bâti sur les anciennes dépendances du Couvent et dont M. Rey, aîné, le riche négociant philantrope vient de doter sa ville natale [2].

Avant 1793, le couvent était occupé par la corporation des Frères-Prêcheurs, plus généralement connus sous le nom de Dominicains.

[1] Voy. sur ces sceaux, la notice de M. Monnier, *Annales du Cercle arch.*, t. VII, pp. 13 à 15.

[2] M. Parent a consacré dans son ouvrage une longue et intéressante biographie à ce bienfaiteur des pauvres.

S'il faut en croire leur historiographe DE JONGHE[1], ces cénobites, appelés par Ferrand de Portugal à sa sortie de captivité en 1227 pour catéchiser les Flandres, ne tardèrent pas à se répandre en Belgique et à y créer de nombreux monastères.

C'est en 1612 qu'ils vinrent s'établir à Braine-le-Comte, « à la « sollicitation de l'autorité et des Bourgeois, » et la première pierre de leur couvent a été posée en 1622 par un certain P. M. de Loix, sans doute le provincial de l'Ordre.

Nous trouvons dans l'ouvrage de DE JONGHE un curieux plan à vol d'oiseau du monastère et de ses dépendances vers le milieu du XVIIIe siècle et nous y remarquons notamment les bâtiments donnant sur la Grand'Rue actuelle, c'est-à-dire l'église et le monastère proprement dit.

La façade de l'église, qui porte le millésime 1627, est de cette gracieuse et remarquable architecture de l'époque de la renaissance dont les Dominicains semblent avoir conservé la spécialité et le secret. Le portique, accosté de deux colonnes d'ordre dorique avec entablement, est surmonté d'une niche dans laquelle est une vierge en bois qui semble remonter à une haute antiquité. Au centre de la porte est enchâssé un écusson de forme ovale aux armoiries effacées et dont la légende à demi martelée laisse encore voir le mot CNOY. Enfin, deux tablettes rectangulaires contenant des inscriptions votives figurent à la partie supérieure du monument ornée de chapiteaux en forme d'obélisques. Sur l'une d'elles on lit :

CHRISTO. IESV.
ET. INTEMERATAE. MATRI.
SERTA. ROSARII. HAC. IN. ÆDE.
SACRA. APPENDIT. FAMILIA.
DOMINICANA.

et sur l'autre :

SS. DOMINICO.
PRÆDICATORV̄. DVLCI. PATRI.

[1] *Belgium dominicanum.*

MAGDALENÆ. APOSTOLORVM.
APOSTOLÆ. HANC. DICAVERUNT.
ET. PRÆDICATORES.

A l'intérieur de l'église, nous avons à signaler la gracieuse conformation des fenêtres renaissance, la vieille chaire de vérité et la balustrade qui ferme le chœur. Dans le chœur même, nous trouvons deux rangées de stalles : des stalles hautes et basses, ouvrage des moines dominicains qui excellaient, paraît-il, dans la sculpture.

Au maître-autel, dont la toile du fond est une copie médiocre du Christ de Saventhem, se trouve cette inscription dédicatoire, sous forme de chronogramme :

UtrIqVe. MarIæ. VIrgInI.
atqVe. penItentI. DICaVerVnt.

Notons encore un assez beau tableau relatant un épisode de la vie de saint Dominique et une copie de la Descente de croix de Rubens.

Le monastère est contigu à l'église. Sa façade comprend dix fenêtres à meneaux au rez-de-chaussée et neuf à l'étage.

Au-dessus de la porte d'entrée, où se lit la date 1671, est scellée une statuette de saint Dominique tenant de la main gauche un chapelet et de la main droite une branche de chêne ou d'olivier. A ses pieds, à droite, est un sanglier ayant un rameau entre les crocs.

Dans les cloîtres, où l'on a immédiatement accès, se trouve une foule de pierres tumulaires des moines ou des bourgeois notables que l'on avait coutume, dans les siècles passés, d'enterrer en cet endroit.

Une curiosité à signaler dans cette partie du couvent ce sont deux tableaux nécrologiques sur parchemin comprenant les noms de tous les moines Dominicains depuis la fondation du couvent jusqu'en 1793.

Des cloîtres on passe au réfectoire. Aux murs de cette vaste pièce qui n'a conservé aucune trace du passage des Dominicains, sont appendus çà et là quelques tableaux parmi lesquels nous avons remarqué une sainte Lutgarde et une Apparition à une novice de la Vierge Marie en habit de Récollectine.

L'Église paroissiale.

L'origine de la paroisse de Braine-le-Comte se perd, à vrai dire, dans la nuit des temps. La légende en attribue l'érection à saint Géry, cinquième titulaire du siége épiscopal de Cambrai, né en 555, mort en 624, à qui elle est dédiée. Cette version manque absolument de base historique et nul vestige ne reste d'ailleurs de cette église primitive.

Il nous paraît toutefois incontestable que cette paroisse soit une des plus anciennes de nos contrées. Dans son remarquable travail sur le Hainaut ancien, M. Ch. Duvivier émet l'avis que l'autel de Braine-le-Comte appartint, dès le XIIe siècle, à l'archevêché de Cambrai qui en était décimateur. Cet écrivain donne la nomenclature des localités comprises dans l'archidiaconé du Hainaut, et mentionne l'adjonction au décanat de Mons, vers les années 1150 à 1177, de quelques communes au nombre desquelles figure Braine-le-Comte.

Nous croyons, quant à nous, que l'incorporation de Braine dans l'archidiaconé de Hainaut est antérieure à cette époque, et nous y sommes amenés par la découverte d'un diplôme de Gérard II, évêque de Cambrai, de l'an 1092, où figure comme témoin signataire un certain Abbo de Brene [1].

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que l'autel de Braine,

[1] Duvivier. *Recherches sur le Hainaut ancien, du* VIIe *au* XIIe *siècle* Codex, n° LXXX, page 457.

adjoint au décanat de Mons, n'a pas cessé du milieu du XIIe siècle à la fin du XVIIIe d'appartenir au chapitre de Sainte-Waudru à Mons et d'être soumis à la juridiction et à la suprématie de ce collége.

Dans la charte de 1150, citée plus haut, par laquelle Baudouin IV fait l'acquisition de Braine-le-Comte, nous voyons en effet des réserves formelles au sujet des redevances qui demeurent affectées aux dames chanoinesses. Ce n'est donc que le village qui devient la propriété de Baudouin IV; et l'alleu que le chapitre de Sainte-Waudru détenait depuis longtemps continue de lui appartenir libre de toutes charges. Ces droits sont formellement reconnus et confirmés pour les chartes de Baudouin V du 8 décembre 1195 [1] et de Baudouin VI du mois de février de l'année suivante [2].

D'un autre côté, les anciennes archives de Sainte-Waudru contiennent des documents qui ne peuvent laisser de doute relativement à la domination de ce chapitre sur l'église de Braine [3].

Nous citerons notamment à l'appui de notre thèse : 1° deux chirographes de l'année 1254 concernant la châtellenie de Braine-le-Comte et stipulant l'obligation par le châtelain de prêter serment de fidélité au chapitre et d'aider le curé de Braine [4]; 2° la sentence de 1590 en faveur du chapitre de Sainte-Waudru au sujet de la menue dîme qu'il aurait le droit de lever au dixième en la ville, franchise et jugement de Braine-le-Comte [5]; enfin 3° la reconnaissance par les échevins de Braine-le-Comte, de l'an 1751, que le chapitre de Sainte-Waudru avait droit dans l'autelage, les offrandes et redevances de l'église paroissiale du dit Braine [6].

[1] DUVIVIER, n° CLII, p. 657.

[2] *Ibidem*, n° CLIV, p. 660.

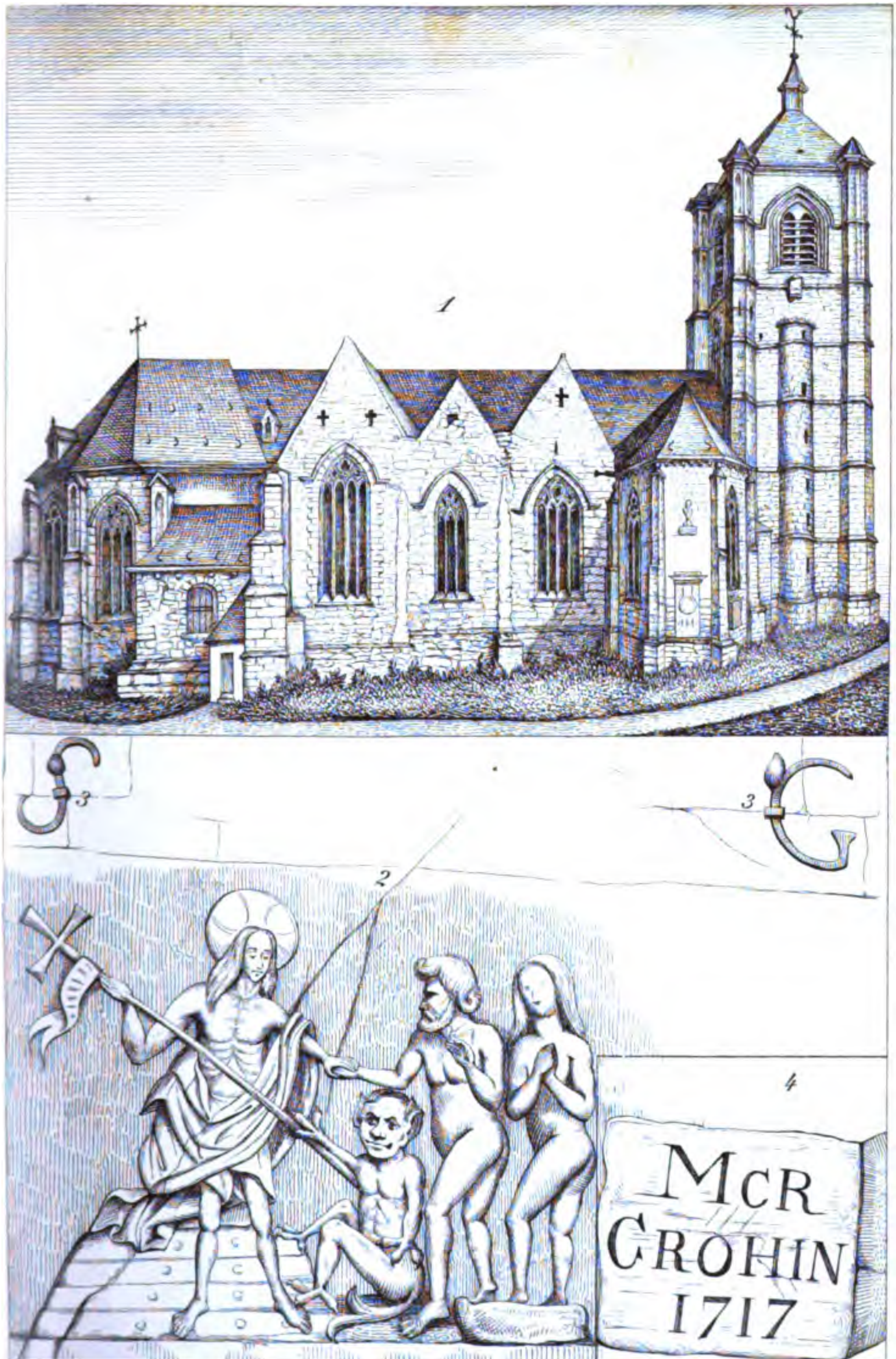
[3] Ces documents reposent au dépôt des archives de l'Etat à Mons. Nous en devons la communication à l'obligeance bien connue de M. LÉOPOLD DEVILLERS, archiviste de l'Etat.

[4] Titres de Braine-le-Comte, dans le chartrier du chapitre de Sainte-Waudru, n° 8.

[5] *Ibidem*, n° 15.

[6] *Ibidem*, n° 13.

Pl. II



Dessiné et Gravé par L. Van Peteghem. Octobre 1873

MONUMENTS DE BRAINE-LE-COMTE.

1. Eglise paroissiale, côté nord. 2. Bas-relief du portail. 3. Ancres de la tour.
4. Inscription placée à l'angle méridional de la tour.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, l'église paroissiale de Braine-le-Comte est un monument de style ogival dont la construction remonte au XVIe siècle.

Une tour carrée très-massive, au bas de laquelle est percée l'entrée principale, surmonte l'église. Dans cette tour se trouve une grosse cloche portant pour inscription :

Pour grâce divine implorer
Pour servir au rire ou plorer
Pour orer et exhorter
Et atraire toute personne
Pour esmouvoir et inciter
Exiter
Et citer
A faire toutes œuvre bonne
On me triboulle, tire, soune
Dont je ensonne et résonne
Et de raisonner est mon faict
Au service de Dieu.
Je donne
M'habandonne
Et ordonne
Le tout ce que de moi est faicte
Le mien nom Maxillende est qui fu faict
Et parfaite
L'an
M C C C C C.
X L V I I.

L'église contiguë à la tour, se compose d'une grande nef et de deux nefs latérales. La partie la plus ancienne est apparemment le chœur dont la clef de voûte porte les millésimes de 1547 et 1548.

Autour de l'église, dont la partie Nord est construite en briques, règne l'ancien cimetière où se trouvent encore adossées au mur deux pierres tumulaires que nous pensons appartenir à des membres de familles montoises : P. J. De Behault et Demaret de Seines, décédés tous deux en 1821.

Le portail au bas de la tour de l'église est surmonté d'un bas-relief très-ancien et qui a vivement excité notre curiosité. Deux

personnages y sont représentés à demi-vêtus, en implorant à gauche un troisième qui, à l'aide de la croix armée d'une banderole renverse à ses pieds un monstre à énorme tête humaine.

Ce groupe personnifie vraisemblablement un épisode de la vie de saint Géry. Si nous en croyons un de ses panégyristes [1], l'évêque de Cambrai, dont la vie ne fut qu'une suite de miracles, aurait à maintes reprises, par sa puissance surnaturelle, guéri des malades, délivré des prisonniers et combattu victorieusement le paganisme en y substituant la foi nouvelle. « C'est là, » nous dit le thuriféraire ROMAIN CHOQUETZ, « la juste raison qu'a eu « l'antiquité de nous représenter ce saint évesque avec un dragon « sous ses pieds : c'est sans doute en mémoire de sa glorieuse et « triomphante victoire que le saint remporta de l'infidélité et « du dragon infernal [2]. »

Dans le bas-relief de Braine est-ce le Diable, incarnation de l'esprit du mal et des ténèbres, que terrasse l'évêque à la prière de deux néophytes, ou bien est-ce un geôlier barbare et inhumain [3] qu'il écrase sous les yeux de deux captifs rendus à la liberté? — C'est ce que nous ne pourrions préciser eu égard à l'état de mauvaise conservation du bas-relief.

Une troisième interprétation, qui pourrait bien être la bonne et qui a certainement le mérite de la simplicité, consisterait à voir tout simplement dans le groupe dont il s'agit, Adam et Ève chassés, après le péché, du Paradis terrestre, ou bien le triomphe du Christ sur le génie du mal.

Nous laissons à la sagacité des futurs historiographes brainois le soin de résoudre ce point délicat qui laisse le champ vaste aux hypothèses.

En entrant dans l'église, la vue est d'abord attirée vers la nef de gauche où se trouve une statue de proportions gigantesques représentant saint Christophe.

[1] ROMAIN CHOQUETZ. *Vie et Miracles de Saint Géry.* — Tournai, 1662, page 40.
[2] *Ibidem*, page 22.
[3] *Ibidem*, pages 18 et 27.

Saint Christophe, on se le rappelle, est le symbole du christianisme poursuivant à travers le monde sa marche triomphante. Portant sur ses épaules robustes Jésus encore enfant, le saint appuyé sur un énorme bâton à la mode des coureurs des Landes, enjambe monts et vallées et franchit fleuves et rivières.

Le soubassement en pierre de taille de la statue est formé d'une colonne octogonale surmontée d'un chapiteau du XIIe ou du XIIIe siècle à quatre faces ornées de feuilles au centre desquelles se trouve de chaque côté une figure différente.

La statue, haute de quatre à cinq mètres, n'a guère de remarquable que ses dimensions colossales et son cachet tout primitif. Comme détails d'anatomie l'œuvre est d'un naïf qui fait sourire. Elle rappelle, — moins la valeur artistique bien entendu, — les peintures de Hans Memling de Bruges, où il n'est pas rare de voir l'artiste du XVe siècle donner aux jambes d'un Christ crucifié une longueur double de celle du restant du corps.

Au pourtour de l'église, dans les nefs latérales, nous comptons neuf chapelles. Ce sont, à gauche en remontant vers le chœur, d'abord la chapelle Saint-Christophe, où se trouve une pierre tumulaire et un gracieux monument funéraire élevé en 1632 à la mémoire de Richard Moreau, décédé le 29 juin 1596, et de Marguerite Jouart, son épouse, morte le 25 novembre 1616.

Viennent ensuite : la chapelle de Sainte-Brigitte et Saint-Joseph, où l'on voit au-dessus de l'autel un tableau gothique qui ne manque pas de mérite, divisé en deux compartiments représentant, l'un l'Annonciation et l'autre Saint Géry en costume d'évêque; celle de l'archiconfrérie; celle de Saint-François, et finalement sur le même côté, en avant du chœur, l'autel de Notre-Dame des Grâces fondé par un certain docteur Dubois de Douai, en 1625.

A droite nous avons d'abord, conformément à un ancien usage liturgique, l'autel de Saint-Géry, le patron de l'église : viennent ensuite, en descendant dans la nef de droite, les chapelles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Éloi et de Saint-Antoine qui n'offrent rien de bien intéressant.

La partie réellement artistique de l'église est le chœur.

Le jubé qui en ferme l'entrée est formé de trois arcatures surmontées d'une galerie à jour. Au milieu, en retraite, se trouve la porte donnant accès au chœur, au dessus de laquelle se voit un écusson.

Les arcades du jubé sont assises sur huit colonnes de marbre rouge. Sur ces colonnes de la façade reposent les statues des quatre vertus cardinales : PRUDENCE, JUSTICE, TEMPÉRANCE ET FORCE, et au centre des arcades latérales se trouvent les statues des vertus théologales : FOI, ESPÉRANCE, CHARITÉ.

Sur la partie gauche du jubé nous remarquons les armoiries du chapitre de Sainte-Waudru surmontées d'une couronne comtale et reposant sur une crosse abbatiale. Sur la partie droite figurent les armoiries de Croy-Renti, surmontées d'une couronne ducale et entourées de la Toison d'or. Entre ces deux écussons se lit la date de 1593.

Enfin à la partie inférieure, sous la balustrade du chœur, de chaque côté se rencontrent deux carrés enguirlandés surmontés d'écussons et d'armoiries et portant des inscriptions. A gauche, on lit sur un des carrés :

SERVIRE DEO REGNARE EST. 1596.

Et sur l'autre :

CI DEVANT GISSENT LVCAS LE WAITTE, EN SON TEMPS MAYEVR DE CESTE VILLE, DÉCÉDÉ LE 28 FEB. 1619. — ET DAMOISELLE JEANNE LAVRENT, SON ESPEVSE, TRESPASSÉE LE 17e D'AOUST 1636.

A droite on remarque, sur le premier :

PARTOUT Y A DE LA CROIX.

Et sur le second :

EN CE LIEV REPOSENT LES CORPS DE IAN BVTERNE, VIVANT LIEVTENANT ET GREFFIER DE BRAINE, DÉCÉDÉ LE 2 SEPTEMBRE 1597 ET DAMOISELLE BARBE DRVET, SA FEMME, DÉCÉDÉE LE 2e OCTOBRE 1580.

La présence des armoiries des Croy-Renti sur ce jubé trouve sans doute son explication dans cette circonstance que, vers la

fin du XVIe siècle, nous voyons figurer parmi les châtelains de Braine, Ferry et Adrien de Croy [1], et il est vraisemblable de supposer que l'un ou l'autre de ces princes, généreux envers le clergé par tradition de famille, ait contribué à l'édification du monument.

En ce qui concerne les armoiries de Sainte-Waudru, qui se retrouvent aussi sur la croix et les six chandeliers ornant le maître-autel, leur présence nous est tout naturellement expliquée par les droits de suzeraineté de ce chapitre sur l'autel de Braine-le-Comte, ainsi que nous l'avons demontré plus haut.

Dans l'intérieur du chœur se trouvent quelques pierres tombales qui méritent attention. L'une d'elles, placée à la gauche du maître-autel où l'on remarque un écusson à trois saumons d'or (2 et 1), tenu par un ange, est celle de JACQUES LEVISSE, oratorien et curé de Braine, décédé le 19 décembre 1657.

Une autre sépulture parfaitement conservée se trouve derrière l'autel qui la couvre en partie. Elle est ainsi décrite dans un manuscrit sur les épitaphes des Pays-Bas, conservé à la bibliothèque de Mons :

AU CŒUR, EST UNG MARBRE OÙ EST TAILLÉ A DEMY BOCHE UNG HOMME ARMÉ, AVECQ CES CARTIERS : (*L'écusson porte une croix d'argent sur fond d'azur.*) CHY GIST NOBLE HOMME PHILIPPES DE GOGNIES, SGR. DU FAYT, JADIS MAISTRE D'HOSTEL AU CONTE DU REUX ET CHASTELAIN DE CESTE VILLE, QUI TRESPASSA L'AN MIL Ve LVIJ, LE VJ^{e} DU MOIS DE NOVEMBRE.

Il serait fortement à désirer, comme le disait en 1862 déjà la Commission royale des Monuments par l'organe de M. Tarlier, que cette remarquable pierre tumulaire dont les siècles ont laissé le relief presque intact puisse être mise tout à la fois à jour et à l'abri de toute dégradation.

Nous avons maintenant, pour achever l'inspection de l'église, à signaler un monument qui a sa place dans l'histoire de l'art religieux au XVIe siècle. C'est le rétable attenant au maître-autel et

[1] PARENT, ouvrage cité, page 34.

auquel M. JULES GAILHABAUD a cru devoir accorder les honneurs d'une planche spéciale dans son grand ouvrage sur l'architecture du ve au xve siècle [1].

Le rétable, on le sait, est cette décoration verticale que l'on érigea dès l'époque romaine à l'arrière-partie de la table sainte — de là son nom de ré table — et sur laquelle on exposait pendant les messes et les offices certains reliquaires à la vénération des fidèles. Cette partie de l'autel, qui primitivement avait surtout une intention décorative prend au xie siècle des proportions grandioses et la pensée de l'Église et de l'artiste en font un monument à destination multiple, c'est-à-dire une combinaison de deux meubles d'un caractère et d'une nature analogues: l'autel et le tabernacle.

Le rétable de Braine-le-Comte est composé de deux monuments juxtaposés et enrichis de nombreuses ciselures. La partie inférieure figure, en deux étages, six arcatures où se trouvent des bas-reliefs dont les sujets sont tirés du Nouveau-Testament, savoir: 1. La Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; 2. La Résurrection; 3. Le Baptême de Jésus; 4. La Rencontre de Jésus et de Sainte Véronique; 5. Le Crucifiement, et 6 la Flagellation.

Sur les quatre colonnes reliant ces bas-reliefs et sous les chiffres 1. 5. 7. 7, donnant la date de l'édification du rétable, se voient les quatres vertus cardinales: la FORCE, la JUSTICE, la PRUDENCE, la TEMPÉRANCE, et immédiatement en dessous les trois vertus théologales: l'ESPÉRANCE, la CHARITÉ et la FOI, auxquelles, pour faire nombre et pendant, on a ajouté la JUSTICE.

A la partie inférieure sont trois autres bas-reliefs de forme rectangulaire représentant: 1. la pluie de manne dans le désert; 2. la Cène et 3. les noces de Cana.

Au-dessus de la corniche supérieure du rétable, mais en retraite, s'élève du sol un tabernacle pyramidal auquel on accède par un escalier montant à la niche où l'on exposait l'ostensoir et la montrance. Sur l'autre face est gravée une inscription ainsi

[1] JULES GAILHABAUD. *L'architecture du ve au xvie siècle et les arts qui en dépendent.* — 5 vol. dont 1 de planches. Paris, Gide, 1858.

conçue : OPTIMATES POPOLVSQ. BRENIE COMITIS SACRISSIME EUCHARISTIÆ POSVERVNT. ANNO 1577.

Le tabernacle est composé de quatre colonnes crênelées à plusieurs étages et entre lesquels sont placées les statues finement taillées des douze apôtres. Au faîte du monolithe se trouve un pélican doré couvrant ses petits de ses aîles et leur donnant la pâture. L'Église est personnifiée dans le pélican qui est le symbole de la tendresse maternelle.

Le rétable de Braine, dont les détails sont très-soignés et dont la valeur est réelle, est malheureusement fait d'une pierre crayeuse qui commence à s'exfolier, et l'art religieux est exposé à perdre dans un avenir prochain ce curieux spécimen d'une des phases intéressantes et peu connues de ses transformations au XVIe siècle.

La trésorerie de l'église possède plusieurs pièces d'orfèvrerie qui nous paraissent devoir être citées.

C'est d'abord un calice en vermeil dont le pied à six lobes porte un écusson de gueules au lion d'or, à gauche, accosté de neuf clochettes d'argent.

C'est ensuite une croix processionnelle en argent datant du XVIe siècle. Sur la face antérieure se voient en creux aux quatre extrémités : 1. la Vierge Marie ; 2. Saint Géry terrassant le dragon ; 3. Saint Jean et 4. Saint Christophe. Derrière sont figurés en relief les quatre évangélistes.

C'est enfin un ostensoir très-élégant en forme de soleil et au bas duquel se lit la date de 1703 dans le chronogramme que voici :

APPARTIENT A LA PAROISSE
DE BRAINE-LE-COMTE.

En terminant cette rapide notice, nous avons à signaler quelques habitations particulières que nous avons remarquées au centre de la ville c'est-à-dire dans la partie la plus ancienne.

Rue Grande, n° 14, se trouve la maison occupée par MM. ETIENNE FRÈRES, dont la façade ogivale date du XVe siècle et dont l'étage fait saillie sur la voie publique.

Rue Basse, n° 6, nous avons remarqué la devanture de la maison de M. Dumont, composée de cinq fenêtres à l'étage, de quatre fenêtres et de la porte au rez-de-chaussée et dont l'encadrement en pierre est d'un très-gracieux effet.

Enfin, rue du Pont, n° 4, est la demeure de notre ancien collègue, M. Parent. La façade a, au rez-de-chaussée, quatre fenêtres, une porte d'entrée au milieu, et à l'étage cinq fenêtres toutes cintrées et ayant pour frontons des rosaces variées finement ciselées, et faisant pendant deux à deux. Au-dessus de l'étage se voit en relief l'inscription suivante :

NF. M.
MAG.
ANNO. 1753.

M. Parent, en homme de goût, a eu le bon esprit de faire remettre à jour ces sculptures que couvrait un grossier badigeon et a fait ainsi de sa maison une des plus belles habitations de la ville. Ajoutons qu'à l'intérieur nous avons admiré une rampe d'escalier en chêne d'un travail très-achevé formée d'un lionceau s'élançant de guirlandes de fleurs et qui a au point de vue artistique des qualités très-sérieuses.

Avant de déposer la plume, nous avons un hommage à rendre à la mémoire de notre collègue M. Augustin Parent, décédé à Braine-le-Comte, le 17 mai 1873, dans sa septante et unième année. Nous voulons consigner ici le souvenir de la charmante et cordiale réception faite, lors de l'excursion qui vient d'être relatée, à la délégation du Cercle Archéologique de Mons, par M. Parent, qui s'était obligeamment constitué notre guide à travers la cité brainoise.

M. Parent avait voulu que notre visite à Braine fût couronnée par l'examen approfondi de ses caveaux ; et en nous offrant des vins pris à notre intention derrière les fagots, il nous avait laissés pleinement convaincus que chez lui les qualités de sommeiller étaient à la hauteur des goûts délicats de l'archéologue et de l'antiquaire.

Charles PARMENTIER.

ÉPITAPHES

recueillies

DANS LES ÉGLISES ET CIMETIÈRES

DE BLANDAIN, DE KAIN ET D'OBIGIES.

BLANDAIN.

ÉGLISE.

1° Dans la nef latérale en entrant à gauche, sur une pierre armoriée, placée dans le pavement, on lit :

Icy repose Mons. Nicolas
Philippe DE CARNIN, escuier, âgé
de 52 ans, décédé le 11
de may 1700. Priez
Dieu pour son âme [1].

[1] Nicolas-Philippe *le Boucq*, dit *de Carnin*, né à Blandain, y baptisé le 14 novembre 1646, étoit le fils aîné de Jacques *le Boucq*, dit *de Carnin*, écuyer, seigneur de Lassus et du Molinet (fils aîné de Pierre *le Boucq*, dit *de Carnin*, et d'Agnès *Sueur*), et d'Éléonore ou Anne-Éléonore *Preud'homme* (dite DE CISOING). On le trouve inscrit dans l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* (recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, et publié par M. BOREL D'HAUTERIVE), à la page 122, n° 19; on l'y a nommé : Nicolas-Philippes LE BOUCQ, dit *de Carvin*.

2° Dans la même nef, une pierre, semblable à la première, porte cette inscription :

Icy gist le corps de Monsieur
Philippe François LE BOUCQUE
DE CARNIN,
escuier, seigneur de Lassus,
du Molinet, etc.,
qui trépassa le 15 janvier
1736, âgé de 63 ans.
Requiescat in pace [1].

3° Cette troisième épitaphe recouvre une pierre encastrée dans le pavement de la nef qui se trouve à droite en entrant; elle porte ces mots :

Icy gisent les corps de Monsieur Denis
François Lamoral LE BOUCQUY dit DE CARNIN
escuïer et seigneur de Lassus et du
Molinet âgé de 60 ans décédé la veille
du Grand Pasque 1708 et de Madame
Marie Joseph DE SAINT-ARCHANGE
son épouse âgée de 45 ans
décédée le 4 d'avril
1689. Requiescant
in Pace [2].

1 Philippe-François *le Boucq*, dit *de Carnin*, était le fils aîné de Denis-François-Lamoral *le Boucq*, dit *de Carnin*, et de Marie-Josèphe *de Saint-Archange*, née à Tournai, paroisse de St-Jacques, le 26 mars 1645, décédée le 4 avril 1689, enterrée à Blandain. Marie-Josèphe *de Saint-Archange*, était sœur de Marie-Ernestine-Constance *de Saint-Archange*, seconde femme de Nicolas-Philippe *le Boucq*, dit *de Carnin* (veuf de Marie-Anne *de le Mire*), et toutes deux étaient filles de Messire Antoine *de Saint-Archange*, capitaine réformé au service de Sa Majesté Catholique, et de Dame Adrienne *Meurisse*. Philippe-François *le Boucq*, dit *de Carnin*, avait épousé à Blandain, le 17 août 1707, Demoiselle Jacqueline *Roty*, parente de Jeanne *Roty*, seconde femme de Denis-François-Lamoral, son père.

2 Denis-François-Lamoral *le Boucq*, dit *de Carnin*, était le second fils de Jacques et d'Eléonore *Preud'homme*. Il se trouve nommé dans l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, à la page 171, n° 234, sous le nom de : Denis-François *de Carvin*. Il mourut à Tournai, paroisse de la Madeleine, le 9 avril 1708, étant époux, en secondes noces, de Jeanne *Roty*; il fut enterré à Blandain.

4° Dans la même nef, près de l'autel, une large pierre blanche, décorée d'un grand écusson, porte cette légende :

SEPULTURES
de Monsieur Louis-François LE BOUCQ
DECARNIN escuier seigneur de Lassus du Molinet
décédé le dix 8bre 1772. de Dame Marie
Anne D'HENNIN sa première épouse
décédée le 5 juin 1759.
et de Dame Angélique
DESSAUX sa seconde
épouse décédée
le 14 de May 1807
âgée de 67 ans.
Requiescant
in
Pace [1].

KAIN.

ANCIEN CIMETIÈRE ET ÉGLISE.

Voici quatre épitaphes, contiguës les unes aux autres, qui se trouvent encastrées dans le mur du chœur de l'église, du côté du Nord. Nous commençons par la plus ancienne :

1° D. O. M.
Ici repose le corps de
Nicolas HAILLEZ

[1] Louis-François-Joseph *le Boucq*, dit *de Carnin*, fut baptisé à Blandain, le 6 octobre 1717 ; il était fils de Philippe-François et de Jacqueline *Roty*. Il se maria deux fois : 1° à Baisieux, le 17 janvier 1746, avec Marie-Anne-Josèphe DE HAYNIN D'AIRE, fille de Charles *de Haynin*, écuyer, seigneur d'Aire, à Baisieux, et de Marie-Jeanne *Deffontaines* ; cette première épouse étant décédée à Blandain le 5 juin 1759, il convola avec Marie-Angélique *Dessaux*, âgée de 19 ans, native de Testignies ; c'est de cette dernière union que vinrent : Pierre-François *le Boucq*, dit *de Carnin*, écuyer, seigneur de Lassus, baptisé à Blandain, le 24 avril 1761, y décédé le 7 janvier 1819, et Louis-François-Joseph *le Boucq*, dit *de Carnin*, décédé à Blandain, le 15 février 1831, dont le fils, du même nom, habite Hertain-lez-Blandain.

né à Frasnes le 5 avril 1766,
ordonné prêtre en 1790,
curé de Kain pendant 14 ans,
décédé le 27 juillet 1829,
âgé de 63 ans.
Priez Dieu pour son âme.

2° D. O. M.

Ici repose le corps de Monsieur
Florimond Laloy, né à St-Léger,
Pasteur de Kain l'espace
de 5 ans et 10 mois,
décédé le 12 mars 1837,
âgé de 33 ans et 9 mois.

Priez Dieu pour son âme.

3° D. O. M.

Ici repose le corps d'Emmanuël
Florent Degallaix, natif de Leuze,
nommé curé à Kain le 21 octobre 1837, y décédé
le 19 avril 1840, âgé de
41 ans 7 mois.

Priez Dieu pour
son âme.

4° D. O. M.

Ici repose le corps
de
Mgr Omer François
né à Kain, le 25 mai 1817,
vicaire en cette même paroisse
en 1846,
décédé à Tournai
le 1er janvier 1862.
R. I. P.

A l'extrémité du chœur se trouve un grand monument, en forme de chapelle, fermé par un treillis assez bas et renfermant une espèce de sarcophage surmonté d'un grand crucifix; sur le devant du sarcophage, on lit :

> Ici repose le corps de . . . .
> . . . . , .
> . . . .
> . . . . , ...
> . . . .
> Dame Marie Aimée DE CLIPPELE fille de Mr. J. B. et de Dame Marie Sophie DE FLINES, épouse de M. Chs Aimé Benoît DE BEER Bourgmestre de Kain. Laquelle est décédée à Kain, le 6 juin 1825, âgée de 39 ans.

L'espace pointillé, resté en blanc dans l'inscription, devait recevoir les noms, prénoms, dates de naissance, décès, etc., de M. DE BEER, sur lequel voici quelques détails généalogiques :

Charles-Aimé-Benoît DE BEER, écuyer, né à Ramegnies-Chin, le 26 janvier 1782, est décédé à Kain, au château del Pillery, le 22 août 1868. Étant veuf sans postérité de Marie-Aimée DE CLIPPELE, il se remaria à Tournai, le 13 mars 1828, avec Louise-Charlotte-Sidonie DE WOLFF DE CLERBOIS, née à Tournai, le 1er juin 1809, fille de Dominique-Marie-Joseph *de Wolff de Clerbois*, écuyer, et de Charlotte-Ghislaine-Louise-Julie *d'Ysembart de Wreichem*. Charles *de Beer* fut bourgmestre de Kain pendant près d'un demi-siècle et reçut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold; il a laissé de son second mariage :

1° Edmond *de Beer*, avocat, juge-suppléant au tribunal de première instance de Tournai, né à Kain et marié dans la même commune le 21 décembre 1871, avec Virginie *Bruyneel*, originaire de Gand.

2° Maria-Éléonore *de Beer*, née à Kain, le 10 mai 1831, mariée

dans la même commune, le 14 janvier 1869, avec Alfred *Serdobbel*, né à Gand, le 15 janvier 1833, veuf de Valentine *le Fevere de Tenhove*, et fils de Victor-Louis-Joseph *Serdobbel*, écuyer, et de Clotilde-Marie-Florentine *de Contreras*. Il porte : *de sable, au chef denché d'or, chargé de deux étoiles à six rais de gueules.*

3° Adhémar *de Beer*, receveur de l'enregistrement à Celles-lez-Molembais.

4° Alix-Albanie-Julie-Charlotte *de Beer*, née à Kain, en 1842.

Nous croyons que M. Jean-François *de Beer*, père de Charles-Aimé-Benoît, est le Jean-François *de Beer* mentionné dans le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne* (tome I, page 130, de l'édition du baron DE HERCKENRODE), comme fils de Philippe-Joseph *de Beer*, écuyer, seigneur de Zeveren et de Beveren, et de Jeanne-Régine *de Peellaert*, sa seconde femme. Ce Jean-François *de Beer* paraît s'être marié deux fois : 1° avec une demoiselle *Deltour*, dont il eut entre autres enfants :

> *A*. Thérèse *de Beer* épousa Melchior *Wacrenier du Hainaut*, écuyer, dont un fils :
>
> > *a*. Jean *Wacrenier du Hainaut*, domicilié à Gand ;

et 2° avec Marie-Anne-Justine-Josèphe *de Flines*, sœur de Marie-Sophie *de Flines*, mentionnée dans l'épitaphe ci-dessus, et fille de Pierre-Antoine-Joseph *de Flines*, greffier héréditaire du bailliage de Tournai, et de Thérèse-Louise-Josèphe *Baclan*. Cette seconde épouse mourut à Ramegnies-Chin, le 1er juin 1785, et fut suivie dans la tombe par son époux qui mourut à Gand, le 16 décembre de la même année. De ce lit, vinrent : Charles-Aimé-Benoît *de Beer* et Julie-Sophie *de Beer*, épouse de M. Idesbalde-Augustin-Joseph *de Clippele*. A l'enterrement de M. *de Beer* les armes qui décorèrent son catafalque étaient : *d'or, à l'ours passant de sable, emmuselé et lié de gueules*. Cimier : *un ours naissant de sable, entre un vol à l'antique componé d'or et de sable.*

Près du caveau de la famille *de Beer-de Clippele*, se trouvaient les caveaux des *Bonaert* et des *le Maistre d'Anstaing*.

Du côté méridional du chœur, on lit sur une croix de fonte :

Ici repose
Mr Charles DESMONS
né à Obigies, décédé à Kain,
le 10 juin 1861
à l'âge de 61 ans [1].

A l'entrée de l'église, sous le porche, à droite, on lit la magnifique épitaphe qui suit :

Armes de la famille
du Bois de Hoves (d'*azur à trois coquilles d'or*), supportées par deux lions contournés, et timbrées d'un casque, orné de ses lambrequins, ayant pour cimier un P, entre un vol.

D. O. M.

HOVES.	Et à la	GROSPRÉ.
	mémoire de noble homme	
	Robert-Augustin DU BOIS, dit DE HOVES,	
THIENNES.	écuyer, seigneur du Grand-Manain, etc., fils de feu	THIEULAINE.
	Wallerand-François-Joseph, écuyer, seigneur	
	du dit Manain, d'Héringnies, Drumet, du Bucq,	
	Attiches, Plouy-lez-Phalempin, capitaine	
HERINGNIES.	d'infanterie au service de Sa	BERTOULT.
	Majesté Catholique Charles Second, puis	
	député du corps de la noblesse des États	
LE CANDELLE.	des châtellenies de Lille, Douai et	LA SALLE.
	Orchies, et de dame Isabelle-Théresse	
	DU GROSPRÉ. Le dit Robert-Augustin	
SOURDEAU.	DU BOIS, dit DE HOVES, leur dit fils, aussi en son	D'OYE.
	tems, capitaine dans le régiment de Los Rios,	
	infanterie, pour le service de Sa Majesté	
GOMBAULT.	Impérialle et Catholique Charles	AUFFAY.

[1] M. Charles *Desmons-Scarsez*, propriétaire du château d'Omeries, à Kain, est tombé mort pendant que l'on célébrait les funérailles de sa femme; il expira sur les marches de l'autel. La famille *Desmons*, propriétaire à Obigies, à Froyennes et à Saint-Maur, est alliée à une branche, restée tournaisienne, de la famille *du Bus de Gisignies*.

VI et puis plusieurs fois mayeur des
eschevinages et grand prévost de la ville
et cité de Tournay. Décédé le 7 d'8bre
HOLLAIN. 1774, âgé de 93 ans et trois mois, LANDAS.
inhumé dans le cœur de cette église de
Kain, auprès de Dame Jeanne-Marie-Antoinette
AUBERCHICOURT. DE GREVES, sa chère épouse, fille de feu AOUST.
Jacques-François, écuyer, et de dame Marie
Antoinette VERJUYS, décédée le J8 8bre 1759, âgée de 75 ans.

Prié lecteurs qu'ils reposent en paix. Ainsi soit-il.

Nous avons reproduit cette inscription dans la notice généalogique sur les familles *du Bois de Hoves* et *du Vernay du Plessis*, que nous avons envoyée au Cercle archéologique de Mons.

Avant de quitter l'église et l'ancien cimetière qui l'entoure, nous dirons que la première renferme encore un grand nombre d'épitaphes concernant principalement les fermiers de *Warloi*, du nom de *Salmon* [1], et les *de Corte* (aliàs *Decorde* et *Decorte*), famille dont l'un des membres a été, à ce que nous avons ouï dire, le premier maire de Kain, sous la domination française; quant au cimetière, parmi les inscriptions qui s'y trouvaient éparses, et qui sont aujourd'hui disparues, il y en avait une qui nous divertissait fort chaque fois que nous la relisions: c'était celle où les membres d'une famille *Delcourt* retraçant les vertus et les dignités de leur père l'avaient qualifié de *président de l'église de Kain* [2].

NOUVEAU CIMETIÈRE.

Le nouveau cimetière de Kain est une belle pièce de terre, d'environ 82 ares et de forme à peu près carrée, dont le côté de

[1] La famille SALMON, très-ancienne à Kain, a toujours eu pour aîné, un de ses membres portant le nom d'*Omer*; actuellement le chef de cette famille est M. Omer *Salmon*, conseiller communal. *Saint Omer*, patron de la commune de Kain, a été choisi pour être le parrain perpétuel de leur race.

[2] C'était probablement *président de la fabrique de l'église de Kain* qu'on aurait dû mettre.

l'entrée se trouve le long du chemin qui mène, en traversant le hameau de LA FOLIE, de la place communale au sommet du Saint-Aubert. Ce cimetière est divisé en quatre parties par deux chemins qui forment la croix, et dont le point d'intersection est occupé par un cercle au milieu duquel s'élève un monticule chargé d'une grosse pierre carrée que surmonte une colonne soutenant une croix, le tout également en pierre. Sur la colonne, on lit cette inscription :

A la mémoire
de Mgr le notaire DUPRET,
donateur de ce terrain,
Sa commune reconnaissante.
1866.

A l'extrémité du chemin transversal, du côté droit de l'entrée, un joli monument entouré d'un grillage, porte ces mots :

A la mémoire
de
L.-J. DUPRET,
notaire
à Tournai,
né à Kain,
décédé à Tournai le 5 7bre 1863 [1].

Si nous nous transportons à l'extrémité gauche du chemin transversal, nous avons devant nous un grand monument, dont nous allons parler bientôt; à notre droite, du côté du Nord, un terrain réservé aux concessions, et à notre gauche, le champ du repos général, propriété commune de tous les citoyens de Kain.

Le grand monument, construit en forme de chapelle, et dont les fenêtres sont ornées de vitraux peints, est le caveau funèbre de la famille LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ.

Au-dessus de la porte d'entrée, se trouvent ses armoiries : *de*

[1] M. Louis-Joseph *Dupret*, était membre de la Chambre des représentants.

gueules, à trois trèfles d'or, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable rangées en fasce. SUPPORTS : *deux lions contournés d'or.* TIMBRE : *une couronne de baron ou à neuf perles.* DEVISE : *Clémence et vaillance.* Du côté du Midi, en haut d'une fenêtre latérale, sont les armes des LE MAISTRE D'ANSTAING : *d'or, à la croix ancrée de sable*; et du côté du Nord, également au-dessus de la fenêtre qui fait le pendant de celle du Midi, le blason des DE VAULX DE BLEID ET D'HERBUCHENNE : *d'azur, à deux bars adossés d'or, un lien de même passant par la bouche.* Ce dernier écusson n'est pas fort bien exécuté.

Si quittant cette chapelle, on revient vers le centre, on trouve, parmi les concessions, les inscriptions suivantes :

1°

Priez
pour
l'âme
de
Monsieur Pierre-Mathieu TOMMERS, colonel
d'artillerie, décédé au château du Saulchoir,
le 22
8bre
1866.
R. I. P.

Cette épitaphe est placée sur une croix de bois qui bientôt sera anéantie.

2° Sur une pierre bleue, posée debout et surmontée d'une croix, qu'entourent quatre bornes reliées par des chaînes, on lit :

D. O. M.

A la mémoire
de dame
Marie-Louise DE BAISIEUX
décédée le 1er mai 1868
épouse de
Messire Antoine-Armand

comte
DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES
ET DU S. E. R. G.

—

Concession à perpétuité du 12 mai 1869,
enregistrée le 18 du même mois [1].

3° Sur une croix de fonte :

Ici repose
M.r Adrien-François CARNOY
décédé à Kain le 20 avril 1861
à l'âge de 55 ans.
Qu'il repose en paix [2].

4° Sur un monument en forme de cercueil, surmonté d'une pierre qui porte une croix, on lit :

D. O. M.

A la mémoire de
Monsieur
Léopold BOURDEAU,
vénérable curé
de cette paroisse,
de 1840 à 1870.
R. I. P.

[1] Nous avons reproduit cette inscription, à la page 168 de la *Généalogie de la famille* DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES.

[2] La famille *Carnoy* est originaire de Blandain où elle a encore des représentants. Elle est mentionnée dans les registres de l'État-civil de cette commune depuis l'année 1640 jusqu'à nos jours, et à chaque degré, un de ses membres a porté le prénom de SIMON. M. Adrien *Carnoy*, fermier, propriétaire et conseiller communal, à Kain, a eu pour enfants :

1° Adrien *Carnoy*, curé à Horrues; 2° Jean-Baptiste *Carnoy*, fermier et conseiller communal à Kain; 3° Simon *Carnoy-Mouton*, brasseur à Péruwelz; 4° et 5° Marie et Joséphine *Carnoy*, toutes deux mariées; 6° Odile *Carnoy*.

Sur le bout du cercueil de pierre, près du chemin, sont ces mots :

Ses paroissiens
reconnaissants.

5° Sur un assez beau monument, en pierre bleue, sont gravés ces mots :

D. O. M.

Ici repose le corps de
Mr Alfred-Pierre-Joseph LEPLAT
docteur en philosophie et lettres,
professeur au collége Juste-Lipse
en l'Université de Louvain,
né à Linselles
le 8 mars 1844,
et décédé
au milieu de ses anciens maîtres,
au collége Notre-Dame de la Tombe,
le 6 janvier 1871.
R. I. P.

6° Un peu plus loin et à l'écart des autres concessions, vers le rond-point du milieu du cimetière, une croix de pierre porte cette épitaphe :

D. O. M.

Ici repose le corps de Madame
Louise DE MÉAUSSÉ, épouse de Mr
Louis DES ENFFANS DU PONTHOIS
décédée le 14 août 1834 [1].

[1] Louise DE MÉAUSSÉ, qui portait: *d'argent, à trois chevrons de sable*, naquit à Verdun sur Meuse, le 22 mai 1765; elle appartenait à une des plus illustres familles de la Beauce, et était fille de Louis-François-Xavier, comte *de Méaussé*, chevalier, (décoré de la croix de chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel du régiment-Dauphin, infanterie,) et de Barbe-Rose *Hémard*, qui portait : *d'argent, à six burèles de sable.* Elle épousa, à l'âge de 17 ans, Louis-François-Joseph-Omer *des Enffans*, écuyer, seigneur du Ponthois (à Baisieux, entre Lille et Tournai,) et du Maresquiel, officier au régiment de la Reine, au service de France,

7° Au milieu des fosses communes, une grande croix de bois porte ces mots que nous avons cru devoir relever :

Ici
repose le corps de Hilaire Ferdinand DECOSTER né
à Heulste décédé à Tournay le 17 octobre 1869
à
l'âge de
55 ans.

OBIGIES.

Dans le cimetière où gisent encore en ce moment les derniers décombres de l'ancienne église d'Obigies, on voit une large dalle qui se trouvait jadis près du mur méridional de cette église, et qui porte une inscription déjà presque illisible, quoique toute moderne; la voici :

Ici reposent les corps de Mr
Louis-Alfred-Joseph
DE LA HAMAYDE
écuyer, mort à Paris, le 22 juin 1839,
âgé de 34 ans,
époux de dame Stéphanie-
Françoise, baronne DE VILLE;

second fils de Philippe-François DES ENFFANS, écuyer, seigneur de Fermont, etc., et de Marie-Louise-Josèphe DÉLIOT, dame de le Vincourt-lez-Mérignies, en Pévèle. De ce mariage, Louise *de Méaussé* eut pour enfants :

A. Philippe-Louis *des Enffans du Ponthois*, écuyer, ingénieur des ponts et chaussées, né à Verdun sur Meuse, le 20 octobre 1783, décédé à Kain, le 13 octobre 1858, épousa Mlle Clotilde *Bonaert de Nieuwenhove*, dont trois enfants : deux morts à marier, et LOUISA épouse de M Edmond *Hespel de Guermanez*, écuyer.

B. ELISA-Jeanne-Louise *des Enffans du Ponthois*, née à Tournai, le 18 messidor, an XI (6 juillet 1803), morte dans la même ville, le 9 juin 1848.

de leur fils Frédéric-Thierry
DE LA HAMAYDE,
mort à Obigies, le 22 mai 1839,
âgé de 7 mois.[1]

Kain, le 16 avril 1873.

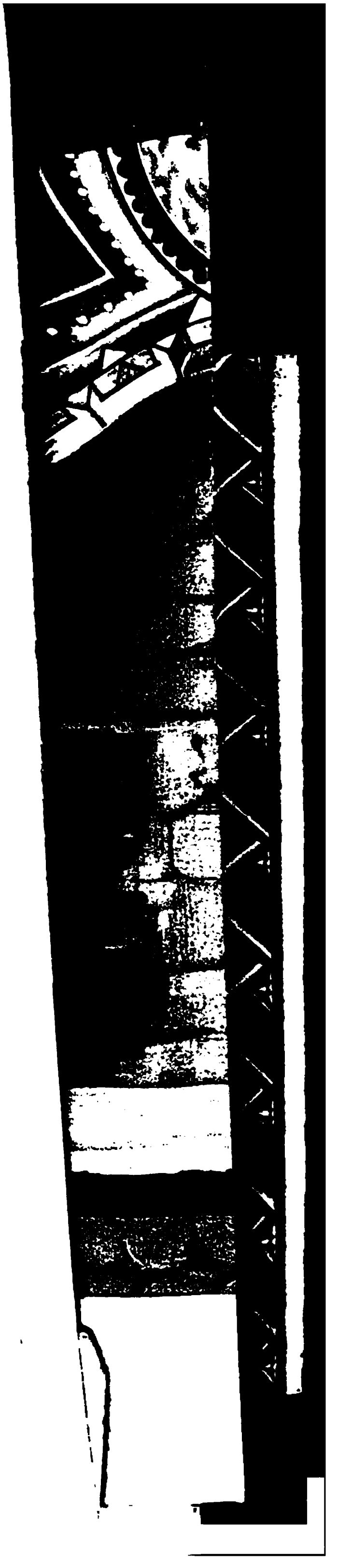
PAUL C[te] DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES.

---

[1] Louis-Alfred-Joseph DE LA HAMAYDE, écuyer, né à Lille, le 24 thermidor, an XIII (12 août 1805), était fils de Thierry-Charles-Nicolas-Joseph *de la Hamayde* et de Marie-Antoinette-Jeanne-Ernestine, baronne *de Mengin*; il épousa à Obigies-lez-Tournai, le 26 février 1835, Stéphanie-Françoise-Hermance *de Ville* née à Obigies, le 8 juillet 1812, fille d'Edouard-Charles-Joseph, baron DE VILLE, bourgmestre d'Obigies, et d'Albertine-Thérèse-Joséphine DE LOSSY. Il était frère de Thierry-François-Joseph-Adolphe *de la Hamayde*, marié avec Henriette-Louise *de Bourlon*, dont est venu: Thierry-Charles-Antoine *de la Hamayde*, écuyer, né à Chaumont (Haute-Marne), le 14 janvier 1839, marié le 10 janvier 1866, à Jollain-Merlin-lez-Tournai, avec Idalie-Julie-Marie-Caroline *Le Vaillant de Jollain*, née à Douai, le 19 janvier 1842, fille de Ferdinand-Eugène-Alfred *le Vaillant de Jollain*, écuyer, et de Jacqueline-Benédicte-Louise *Tirant*. De ce dernier mariage, sont nés:

A. Thierry-Eugène-Alfred *de la Hamayde*, né à Jollain-Merlin, le 18 décembre 1867.

B. Pierre-Ferdinand-Joseph-Maximilien *de la Hamayde*, né au même endroit, le 28 novembre 1868.



FRESQUES ROMANES
DÉCOUVERTES AU CHATEAU
DES COMTES DE HAINAUT,
A MONS.

> Les siècles passent, les mœurs, les habitudes varient; les peuples modifient, soit en totalité, soit en partie, leurs demeures; les intérieurs principalement changent d'aspect; et, sauf quelques rares exceptions, le respect de ce qui rappelle les ancêtres dans la famille, parvient à peine à conserver quelques traces de ces décorations primitives de leurs habitations. Dans les églises même, où la tradition et le culte du passé devraient être une égide inviolable, l'amour du changement, le culte du badigeon et un goût équivoque pour le clinquant ont fait disparaître les peintures murales, dont la conservation aurait dû être un devoir sacré comme l'est la transmission d'un trésor confié.
>
> HENRY REVOIL. ***Architecture romane du midi de la France***, t. III, p. 38.

I.

La découverte de peintures murales de la période romane est un fait extrêmement rare. A peu d'exceptions près, les œuvres de ce temps ne se retrouvent que dans les miniatures des manus-

crits. Aussi, Waagen dit-il, dans son manuel de l'histoire de la peinture publié en 1863, qu'à sa connaissance, on n'a conservé dans les Pays-Bas, aucun échantillon de cette époque[1].

Quoique par leur structure lourde et massive, les constructions romanes paraissent devoir défier les outrages du temps, le nombre de celles qui sont parvenues jusqu'à nous est cependant très-restreint; et encore, la plupart de celles-ci ont dû subir pendant le cours des sept ou huit siècles de leur existence, de nombreuses réparations qui, sous l'influence de la mobilité des goûts, sont souvent devenues des transformations complètes, ayant laissé peu de traces de leur structure primitive. On comprend donc qu'il a fallu un concours de circonstances tout-à-fait extraordinaires, pour conserver quelques-unes des peintures dont on décorait ces constructions, et que l'on exécutait sur un enduit bien plus exposé à se détériorer, que leurs murs épais, formés de matériaux très-résistants.

Nous entrerons dans quelques détails qui feront connaître les circonstances auxquelles nous devons la découverte et la conservation telle quelle, d'un spécimen de peinture romane, dans les restes de l'ancien château des comtes de Hainaut, à Mons.

Ce château était situé au point culminant de la ville, sur un plateau d'environ 60 ares, lequel se trouve à 43 mètres au-dessus du quartier le plus bas de l'agglomération actuelle, et à 12 mètres au-dessus de la rue la plus élevée (rue des Gades), éloignée à peine de 20 mètres du plateau.

D'après l'annaliste Vinchant, l'origine du château de Mons remonte à Auberon ou Aubron, qui le fit bâtir vers le milieu du v[e] siècle[2].

[1] Depuis la publication de cet ouvrage, on a découvert, dans le transsept de la cathédrale de Tournai, deux peintures murales attribuées au XII[e] siècle. (Voir la notice publiée par feu Mgr. Voisin, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, quatrième année, pp. 257 et suiv.)

[2] « A raison de quoy, il (Auberon) érigea en plusieurs endroits de la « ditte forest, chasteaux et forts, notamment au mont du Hault bois, de pré- « sent la ville de Mons. En ce lieu ledit Auberon feit ériger sur le sommet

Une note publiée par M. R. Chalon, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, dit, en parlant de ce château : « Ce lieu fortifié existait depuis l'époque Carlovingienne, « car Charles le Chauve y a frappé monnaie. »

Le château de Mons a servi de résidence aux comtes de Hainaut, depuis le IXe jusqu'au XVe siècle, époque où la comtesse Jacqueline de Bavière y fut faite prisonnière par les armées de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Depuis lors, il reçut différentes destinations, et en dernier lieu il servit d'asile d'aliénés des deux sexes sous la dénomination d'hospice de St.-Julien.

L'hospice de St.-Julien ayant été transféré hors de la ville, en 1866, l'administration communale fit établir sur la terrasse du château, un vaste réservoir d'eau potable pour l'alimentation de la cité.

A cette époque, il ne restait plus, de l'ancien castel des souverains de Hainaut, que les murs d'enceinte et le bâtiment de la porte d'entrée. Plusieurs autres bâtiments du XVIIe siècle, reliés avec celui de la porte, étaient établis sur l'emplacement d'anciennes constructions gothiques qui avaient dû jadis former le manoir; c'est ce qu'indiquaient les murs en grès qui se trouvaient sous ces bâtiments et dans lesquels existaient encore des vestiges d'énormes cheminées et des montants de portes de style ogival [1].

En 1872, l'administration communale eut l'heureuse idée, et

« du dit mont une grosse tour de défence en forme quarrée, laquelle, « depuis ce temps, jusques à présent, at esté tousjours appellée des habi- « tans et circonvoisins *la Tour Aubron;* environa encore, le dit Aubron, « le sommet du dit mont de murs et autres fortresses, si bien qu'il rendit « ce lieu fort et agist d'un chasteau. » (*Annales de la province et comté de Haynnau*, par François Vinchant, ms. de la Bibliothèque publique de Mons, t. I, fol. 171.)

[1] Voir la notice sur l'ancien château de Mons, par M. Ch. Vincent, publiée dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1868, pp. 18 et suiv.

A proximité de ces bâtiments on a retrouvé une belle colonne gothique, avec base et chapiteau, monolithe mesurant 1m90 de hauteur.

résolut de transformer en square le plateau sur lequel s'élevait autrefois le château et d'où l'on découvre tous les environs de la ville [1].

Ce projet, qui reçut l'approbation unanime des habitants et dont la réalisation donna des résultats dépassant toute attente, comportait la démolition des constructions modernes : les murs d'enceinte et le bâtiment de la porte d'entrée devant seuls être conservés, ce dernier pour servir de logement au concierge et de salle de repos aux promeneurs.

Les planches 2, 3, 4 et 5, représentent ce bâtiment qui est placé au sommet de la rampe conduisant à l'enclos du château. La façade du côté de cette rampe est percée d'une grand'porte ogivale, surmontée d'une fenêtre rectangulaire ; au-delà de la porte, le passage sous le bâtiment est couvert par une voûte en plein-cintre qui se prolonge jusqu'à la façade opposée ou intérieure. Dans

[1] A l'une des extrémités de ce plateau s'élève majestueusement dans les airs, un magnifique beffroi de quatre-vingt-six mètres de hauteur, qui annonce la ville au loin. Ce monument dû au talent de l'habile architecte-ingénieur montois Louis Ledoux, et construit en 1662, est l'un des plus remarquables dont la renaissance ait orné le sol belge.

Le square, qui se trouve à hauteur du 1er étage de cet édifice, est un site des plus pittoresques. On y jouit d'un panorama merveilleux ; l'œil y embrasse une immense étendue de pays offrant les aspects les plus variés : c'est, d'abord, l'agglomération de la ville avec sa multitude de toits que dominent, çà et là, des tours et des constructions monumentales ; à quelques pas, la colossale basilique de Sainte-Waudru dont l'énorme et élégante masse impose au regard et à la pensée ; au-delà de la ville, de verdoyantes prairies qui se fondent à l'horizon dans des bois ; là, une plaine aride, et à côté, de riches cultures ; ici, une forêt de cheminées au panache noir et fumant, l'industrie avec toute son activité. Semblable à un ruban argenté, on voit s'éloigner et pénétrer en France, le canal chargé d'y déverser les produits de notre industrie, tandis qu'à droite et à gauche, serpentent des chemins de fer pleins de vie et de mouvement. Là-bas, la vallée de la Trouille et au-delà l'amphythéâtre du Mont-Panisel garni de bosquets aux teintes multiples, formant le paysage le plus ravissant. Enfin, la vaste étendue qu'embrasse le regard est parsemée d'au moins vingt bourgs et bourgades et comprend un cercle de plus de dix lieues de diamètre.

celle-ci, la pénétration de la voûte, forme une baie également en plein-cintre, ornée d'une archivolte à moulures, dont le profil, emprunté au style gothique, est identiquement semblable à celui de l'archivolte de la porte ogivale qui précède.

Du côté de l'enclos, les fenêtres sont aussi rectangulaires, avec montants et linteaux chanfreinés. Les baies des deux fenêtres de la petite salle *A*, sont, à l'intérieur, descendues jusqu'à près du pavement et munies chacune de deux banquettes en pierre, accessoires que l'on rencontre fréquemment dans les constructions du xve siècle.

Au pignon Est de cette salle, il y a une porte dont le contour est également chanfreiné et dont le linteau est soutenu par deux consoles d'un profil gothique. Une porte exactement semblable existait dans le mur *C* qui séparait cette salle de la pièce *B*, mur actuellement démoli.

En outre, la salle *A*, qui mesure $4^{m}60$ sur $5^{m}20$, est couverte d'une voûte d'arête en ogive, avec nervures retombant sur des consoles en pierre placées dans les angles, nervures et consoles d'un caractère gothique des mieux accentué.

Le tout est construit en pierres de grès, très dures et de petit appareil. L'aspect général rappelle les mâles et imposantes constructions féodales du moyen âge.

Toutefois, en examinant ce bâtiment de près, on trouvait, dans la partie à l'Est, nombre d'indices démontrant que des transformations avaient altéré sa structure primitive, et en présence desquels, l'œil quelque peu exercé ne pouvait conserver aucun doute sur l'origine romane de cette partie.

En effet, le pignon Est portait encore, au-dessus de la fenêtre actuelle, la trace d'une fenêtre romane supprimée. Du côté intérieur, il présentait une arcade en plein-cintre, de trente centimètres de profondeur, arcade qui avait été bouchée et dont l'un des pieds droits avait été détruit pour y établir la porte.

Le mur de séparation *C* n'était lui-même qu'un remplissage fait dans une arcade en plein-cintre, qui réunissait primitivement la salle *A* à une autre pièce *B*. Le côté extérieur de la face Sud présentait aussi une baie en plein-cintre, complètement bouchée.

Au dessus de la voûte couvrant la salle *A*, on retrouvait encore, encastrées dans le pignon *C*, des pierres ayant formé la couverture primitive, couverture d'une inclinaison très faible, comme celles en usage à l'époque romane.

Nous ferons aussi remarquer que les claveaux inférieurs des nervures formant la voûte de la salle *A*, ainsi que les consoles recevant ces nervures, étaient appareillés de manière à former parement dans le remplissage de l'arcade *C*, se reliant parfaitement avec les assises de celui-ci. Cette circonstance prouve suffisamment que la voûte et le remplissage avaient été construits en même temps; d'ailleurs, différents autres indices portent à croire que les deux fenêtres actuelles de cette salle, la porte extérieure, la voûte et les remplissages des différentes arcades avaient été exécutés simultanément.

L'enduit couvert de fresques adhérant encore aux quatre murs de la salle, entre la voûte d'arête et la charpente, enduit se terminant partout à la même hauteur, indique que précédemment cette pièce était couverte d'un lambrissage en rapport avec son style primitif.

A quelle époque les travaux qui dénaturèrent la structure romane de cette partie du bâtiment ont-ils été exécutés?

L'avenir fera peut-être découvrir des documents qui permettront de répondre d'une manière certaine à cette question. En attendant, on ne peut faire que des conjectures.

En se basant sur les formes architecturales des différents détails, on serait porté à les attribuer au xve siècle. Cependant, la date 1595 que l'on rencontre dans le corps d'un ordre du jour militaire trouvé dans l'un des remplissages, semble indiquer que la maçonnerie était postérieure à cette dernière date et appartenait par conséquent à la fin du xvie ou au commencement du xviie siècle [1].

[1] L'emploi de l'art gothique vers le xviie siècle, alors qu'on était en pleine renaissance, n'est pas un fait isolé à Mons. En 1601, on y construisit à côté de l'hôtel de ville, la chapelle St.-Georges, qui est (sauf son portail) en style ogival. D'un autre côté, en 1619, on reprit dans le même style les travaux de la tour de Sainte-Waudru.

La planche 2 représente la disposition de l'étage du bâtiment conservé, tel qu'il était en 1872, lorsqu'on commença les travaux. Les hachures indiquent les remplissages en maçonnerie dont nous venons de parler.

En commençant la démolition du remplissage *C* qui devait disparaître pour la réalisation du projet en exécution, on trouva l'arc doubleau sous lequel il était établi, dans un tel état de vétusté que l'on dut prendre des mesures de sûreté, avant de continuer le travail. C'est peut-être cet état de délabrement qui avait motivé la construction du remplissage.

Notre attention fut attirée sur des fragments d'enduit peints à la détrempe, dont cet arc doubleau était revêtu, et un examen attentif nous fit remarquer que cette grossière peinture couvrait une fresque très délicatement exécutée.

Dès ce moment, la démolition fut continuée avec le plus grand soin, afin de ménager, autant que possible, les fragments d'enduit que l'on rencontrerait dans la suite. Mais on trouva que la plus grande partie avait déjà disparu avant la construction du remplissage, et parmi ceux restés, plusieurs se détachèrent et tombèrent en pièces à mesure que l'on dégageait l'arc doubleau. Cependant ceux-ci ne furent pas complètement perdus, car ayant soigneusement noté leur place, nous avons pu faire le dessin reproduit par la planche 7, indiquant dans leur position respective, les différents fragments qui se trouvaient interposés entre l'arc doubleau et le remplissage.

La découverte de ces peintures et bien plus encore les sujets qu'elles représentaient, ne laissèrent aucun doute sur la destination primitive du bâtiment. La pièce *A* avait évidemment formé le sanctuaire d'une chapelle qui s'étendait en *B*, au-delà de l'arc doubleau.

Les recherches furent alors dirigées vers le chevet de ce sanctuaire (mur *D*), où avait dû se trouver l'autel et où, comme nous l'avons déjà dit, on remarquait la trace d'une arcade en plein-cintre.

L'enlèvement de quelques moëllons du remplissage de cette arcade, mit au jour une peinture analogue à celle trouvée sur l'arc doubleau et recouvrant également une fresque. Ici la

peinture supérieure représentait, en traits bruns-foncés, sur fond gris, un appareil de pierres rectangulaires, et dans le dessus de l'arcade, un ornement, fig. I. pl. 6, qu'à la première vue, on pourrait attribuer au style gothique, mais dont on retrouve cependant les parties les plus caractéristiques, dans la peinture romane d'une frise de la salle capitulaire du cloître St.-Trophine d'Arles [1].

Cette fresque, reproduite au dixième par la planche I, est dans un état relativement bon. Tout ce qui en restait a pu être conservé intact, sauf une tête nimbée de Dieu le Père, laquelle se trouvait dans la voûte de la lucarne et s'est détachée au moment où on retirait la pierre qui la soutenait.

En présence de la vétusté de ce bâtiment, dont les maçonneries étaient considérablement disloquées et lézardées, ainsi que des transformations qu'il avait subies par la construction de la voûte d'arête et le remplissage des baies romanes, par l'établissement de la porte et des fenêtres gothiques, par l'exhaussement du toit et du pignon Est, travaux équivalant pour ainsi dire à une reconstruction complète, il est réellement étonnant qu'une aussi grande partie de ces peintures ait été maintenue.

Nous ferons aussi remarquer que le chevet de cette petite chapelle est situé à l'Est, et double en hauteur, c'est-à-dire superposé à une crypte, disposition traditionnelle pendant la période romane. *(Voir le plan, pl. 2, et la coupe, pl. 5.)*

La lourde structure romane de cette construction, sa disposition, l'appareil et la nature de la maçonnerie, les peintures, tout porte à croire que nous sommes bien en présence de la chapelle « *très-magnifique* » dédiée à St.-Calixte, pape et martyr, que, selon l'annaliste Vinchant, la comtesse Richilde fit bâtir vers 1051, après la mort du comte Herman, son époux [2].

[1] *Architecture romane du midi de la France*, par Henry Revoil, t. III, planches LXX-LXXI.

[2] En 1050 ou 1051, « morut Herman, comte de Mons, Haynnau et Va-« lencènes. Quant à la comtesse Richilde, les Annales de Haynnau faisent « mention qu'icelle, se voyant vefve de son dit mary, se tint tout le temps

II.

Les peintures qui font l'objet de cette notice appartiennent à l'art romano-byzantin. Avant d'aborder leur description, nous dirons quelques mots de l'origine de la peinture murale dans nos contrées, des transformations qu'elle y subit du xe au xiiie siècle, des caractères qui distinguent les œuvres de cette période et des procédés employés pour leur exécution. A cet effet, nous consulterons surtout Viollet-le-Duc et Waagen, deux auteurs qui font autorité.

L'usage de marier la peinture à l'architecture remonte à la plus haute antiquité [1]. Au rapport de Tacite, les Germano-Belges enduisaient, d'une terre pure et luisante, un certain nombre de leurs habitations, et cet enduit produisait une véritable ornementation. Mais la peinture murale proprement dite ne fut en usage, dans nos contrées, qu'après la conquête romaine, et encore ne consistait-elle alors, qu'en larges bandes rouges, jaunes, bleues et blanches, tracées sur un enduit dont on recouvrait les parties planes des parois [2].

« de sa viduité en son chasteau de Mons. Et probablement fut en ceste « année qu'elle érigea en son dit chasteau une chapelle très-magnifique en « l'honneur de saint Caliste, pape et martyr, à cause qu'elle reçut de sa « tante Egberge, abesse de Neuse, diocèse de Couloigne, sœur du pape Léon « IX, un ossement du corps du dit saint, que laditte Egberge avoit rap- « porté de Rome avec autres sainctes reliques que luy feit présent ledit « pape. C'est pourquoy laditte chapelle est appellée du tiltre de St. Caliste. » (*Annales de la province et comté de Haynnau*, par François VINCHANT, ms. autogr., t. I, fol. 294.)

[1] « Tous les édifices de l'Inde, ceux de l'Asie-Mineure, ceux d'Égypte, « ceux de la Grèce, étaient couverts de peintures en-dedans et au dehors. « L'architecture des Doriens, celle de l'Attique, de la grande Grèce et de « l'Étrurie étaient peintes. » (VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe au XVIe *siècle*, t. VII, p. 56.)

[2] TACITE. *De mor. Germ.* — SCHAYES. *La Belgique avant et pendant la domination romaine.*

Après l'introduction du christianisme dans notre pays, la peinture murale y entra dans une voie de progrès, au développement duquel contribua puissamment l'impulsion que Charlemagne donna à cette branche de l'art. On rapporte que ce souverain confirma par une loi, l'usage établi de peindre l'intérieur des édifices religieux et prescrivit des règlements à cet effet [1]. Il fit aussi appel aux artistes de l'Italie et de l'Orient, pour concourir à l'exécution de ses desseins [2].

Comme toutes les branches de l'art, la peinture monumentale eut, au x[e] siècle, un moment d'arrêt. Au siècle suivant, elle reprit une nouvelle vigueur et se perfectionna sans interruption jusqu'au XIII[e], époque où elle atteignit à son apogée.

Pendant le XI[e] siècle, la peinture était presque exclusivement pratiquée par les religieux et étroitement rivée aux traditions byzantines [3] : l'exécution est rude ; des gros traits dessinent les contours ; les ombres ont un ton verdâtre ; les cheveux empruntent toutes les couleurs ; les plis des draperies sont étriqués, les physionomies maigres et sévères ; cependant, malgré sa rudesse, le dessin accuse une certaine connaissance anatomique [4].

Au XII[e] siècle, l'architecture romane a pris un caractère original en se dégageant des traditions gallo-romaines. Alors, la peinture s'y applique suivant une méthode particulière, ayant

[1] MICHIELS. *L'architecture et la peinture en Europe, du* IV[e] *au* XVI[e] *siècle*, p. 70.

[2] VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. VII, p. 60.

[3] « Un grand nombre de manuscrits, rapportés d'Orient, étaient renfer-« més dans les bibliothèques des couvents et servaient de modèles aux « moines adonnés aux travaux d'art. » (VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. VII, p. 59.)

[4] WAAGEN, *Manuel de l'histoire de la peinture*, t. I, chap. I. — VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI[e] *au* XII[e] *siecle*, t. VII, p. 67. — L'abbé DE BRUYN. *Anciennes et nouvelles peintures murales de l'église de Notre-Dame du Sablon*, p. 12.

surtout pour but d'en faire mieux ressortir les proportions et les formes. En même temps, l'art de peindre passe par degrés, des mains des moines à celles des laïques. Le champ des sujets religieux se développe et s'élargit. On représente souvent les scènes de l'apocalypse. Les réminiscences de l'art byzantin se font encore sentir, mais d'une manière moins sensible ; sans abandonner le style, les artistes, sentant le mérite des créations originales, cherchent à sortir de la routine et à entrer dans des voies nouvelles en usant moins des modèles byzantins, et en employant des principes dérivant d'une observation de la nature. Les têtes prennent de l'ampleur, elles présentent même de la beauté et de la grâce; les émotions sont rendues par le geste, les costumes empruntés à la vie réelle; la gouache est employée avec beaucoup de perfection.

On remarque que la tradition byzantine persiste d'une manière plus sensible dans les Pays-Bas que dans les pays environnants [1].

Pour donner une apparence précieuse à la peinture et enlever la crudité des tons absolus, on emploie fréquemment des points blancs (perlés) sur des tons bruns, rouges et jaunes, souvent à cheval entre deux [2].

Nous ferons remarquer, dès à présent, que dans les peintures dont nous nous occupons, on a fait un grand usage de ces perlés.

Voici, d'après Viollet-le-Duc, comment procédaient les peintres du XIIe siècle, pour la peinture à fresque ou sur enduit frais :

« L'artiste commençait par tracer, avec de l'ocre rouge délayée
« dans de l'eau pure, les masses de ses personnages; puis il
« posait le ton local qui faisait la demi-teinte, par couches suc-
« cessives, mêlant de la chaux au ton; il modelait les parties
« saillantes, ajoutant une plus grande partie de chaux à mesure
« qu'il arrivait aux dernières couches; puis, avec du brun-rouge
« mêlé de noir, il redessinait les contours, les plis, les creux, les
« linéaments intérieurs des nus ou des draperies.

[1] WAAGEN. *Manuel de l'histoire de la peinture*, chap. II.
[2] VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XIe au XVIe siècle*, t. VII, p. 85.

« Cette opération devait être faite rapidement afin de ne pas
« laisser sécher complètement l'enduit et les premières couches.
« Cette façon de peindre dans la pâte donne une douceur et un
« éclat particuliers à ce genre de travail, et un modelé qui, d'un
« bleu intense, arrivant par exemple sur les parties saillantes
« ou claires, au blanc presque pur, n'est ni sec, ni criard :
« chaque ton superposé s'embuvant dans le ton inférieur et y
« participant [1]. »

Le même auteur dit aussi que le trait noir-brun, si nécessaire et qui accuse les silhouettes et les formes intérieures, les ombres, les plis, etc., était souvent placé lorsque le modelé par couches successives, était sec, afin d'obtenir plus de vivacité et de netteté. Dans les peintures découvertes au château de Mons, il est très visible qu'on a opéré comme l'indique Viollet-le-Duc.

La perspective au moyen de laquelle nos peintres de tableaux sont parvenus à produire de si ravissantes illusions, n'était nullement en usage chez les artistes romano-byzantins. Les personnes peu initiées au rôle que doit remplir la peinture murale, sont souvent portées à attribuer cette absence complète de perspective, à une naïve ignorance de l'époque. Qu'il nous soit donc permis de faire remarquer que la peinture de chevalet et la peinture murale sont deux arts essentiellement différents, qu'il est important de ne pas confondre, et que les artistes du moyen âge agissaient sagement en évitant de faire le trompe-l'œil dans leurs peintures monumentales.

[1] « L'emploi de la chaux, comme assiette et même comme appoint lumineux dans chaque ton, ne permettait au peintre que l'usage de « certaines couleurs, telles que les terres et le cobalt bleu ou vert. Cette « obligation de n'employer que les terres et un très petit nombre de cou- « leurs minérales, contribuait à donner à ces peintures une harmonie très « douce et pour ainsi dire veloutée. Au XIII[e] siècle, cette harmonie parais- « sant trop pâle, en regard des vitraux colorés, qui donnent des tons « d'une intensité prodigieuse, on dut renoncer à la peinture à fresque, afin « de pouvoir employer les oxides de plomb, les verts de cuivre et même les « laques. » (VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française* t. VII, p. 75).

« Le tableau, dit Viollet-le-Duc, est une scène que l'on fait « voir au spectateur à travers un cadre, une fenêtre ouverte. « Unité de point de vue, unité de direction de la lumière, unité « d'effet. Pour bien voir un tableau, il n'est qu'un point, un seul, « placé sur la perpendiculaire élevée du point de l'horizon qu'on « nomme point visuel. Pour tout œil délicat, regarder un tableau « en-dehors de cette condition unique est une souffrance [1]. »

Le grand mérite d'un tableau consiste surtout dans l'illusion qu'il produit sur le spectateur, dans son plus ou moins de ressemblance avec l'objet qu'il représente. La peinture monumentale procède tout différemment. Elle fait partie intégrante du bâtiment sur les parois duquel elle est exécutée ; elle est soumise aux lignes, aux formes, au dessin de la structure de l'édifice qu'elle décore ; ses teintes doivent être telles qu'au lieu de détruire l'effet architectonique, elles le relèvent, accentuent les formes, fassent ressortir par leur plus ou moins de vivacité, certains détails plus ou moins éloignés de la vue du spectateur, et soient en parfaite harmonie avec tout ce qui l'entoure. Contrairement à la peinture de tableau, elle doit satisfaire l'œil, quel que soit l'endroit de la salle où se trouve le spectateur. « Sur les parois d'une salle, vues « toujours obliquement, ce que l'œil demande, c'est une harmonie générale soutenue, une surface également solide, également riche, non point des percées et des plans dérobés par des « tons sacrifiés qui dérangent les proportions et les parties de « l'architecture [2]. »

« Ce n'était donc pas sans raison que les peintres du moyen âge « voyaient dans la peinture, soit qu'elle figurât des scènes, soit « qu'elle ne se composât que d'ornements, une surface qui devait « toujours paraître plane, solide, qui était destinée, non à produire une illusion, mais une harmonie [3]. »

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. VII, p. 61.
[2] Idem. id. p. 69
[3] Idem. id. p. 62.

III.

Nous ne décrirons que d'une manière très succincte les peintures qui font l'objet de ce travail, parce que les dessins que nous en donnons pourront mieux les faire connaître qu'une description plus développée.

La maçonnerie des murs est exécutée en moëllons de grès, très irréguliers. Un premier enduit de mortier ordinaire, d'un à six centimètres d'épaisseur, selon les anfractuosités des matériaux, régularise les parements; sur ce premier enduit vient une couche de chaux pure ayant en moyenne cinq millimètres d'épaisseur, et enfin, sur cette couche de chaux est appliqué l'enduit qui a reçu les peintures. Ce dernier est un mélange de chaux et de sable très fin.

Tout ce qui restait des peintures de l'arc doubleau, à l'entrée du sanctuaire, est reproduit par la planche 7.

Au milieu se trouvent dans un rectangle avec encadrement vert, l'agneau divin et le dragon à sept têtes de l'apocalypse, et sur l'encadrement du rectangle, l'inscription AGNUS XPC [1].

L'espace restant des deux côtés, depuis le rectangle jusqu'à la naissance de la voûte, était rempli par deux personnages de grandeur naturelle, entourés d'anges. Le personnage de droite représentait probablement le Christ, car on voit encore des vestiges du nimbe croisé qui ornait sa tête. Ce qui en a survécu est exécuté avec un soin et une finesse remarquables.

Du personnage occupant le côté gauche, il ne restait qu'une main avec l'avant-bras et une partie de chasuble, portant sur la bordure l'inscription : TARTARA LUGENTES SUGE........ Parmi les têtes d'anges qui entouraient ce personnage, il en était une qui se distinguait par la perfection du dessin et qui a pu heureusement être reproduite avant qu'elle se détachât. Une inscription en caractères blancs sur fond rose, se trouvait aussi dans le rectangle, au-dessus du dragon, mais, à cause de la faiblesse des

[1] XPC est le monogramme grec de Christ.

teintes, elle était devenue illisible. Le dessin reproduit fidèlement tout ce qu'on en pouvait encore distinguer.

La planche I représente, au $^{1}/_{10}$e, les peintures qui restent dans l'arcade du chevet (remplissage *D*, planches 2 et 5).

Du côté gauche, est un vieillard nimbé portant une longue barbe; une main tendue vers lui indique qu'un autre personnage se trouvait en face, là où manque un grand fragment d'enduit.

Du côté droit, il y a deux personnages qui sont peu endommagés; l'un semble sortir d'un encadrement ou d'une porte surmontée d'une tourelle byzantine [1]; il tourne le dos à l'axe de l'arcade; son attitude est celle d'un patient qui subit une opération; son costume semble indiquer une personne de haut rang. Il porte un vêtement relevé sur l'épaule droite au moyen d'une embrasse, des manchettes et des genouillères perlées; sa chaussure est également perlée.

L'autre personnage est placé en face du précédent; une large draperie couvre sa tête et enveloppe tout son corps; la bordure perlée de sa robe contraste avec la simplicité de la partie supérieure de ses vêtements; un rochet passe sous la robe et descend jusqu'à ses pieds. Il tient dans la main droite un instrument ayant la forme d'un clou, dont il applique la pointe sur le front du patient. Dans la main gauche, il porte une corne. Derrière ses pieds, se trouvent une coupe en forme de calice et un animal renversé, ayant assez d'analogie avec un chien.

Les réminiscences byzantines sont assez remarquables dans la solennité des attitudes et des gestes et dans la raideur des draperies. Les têtes ne manquent pas d'expression; le sentiment qui les agite est rendu avec beaucoup d'art.

Au-dessus de la lucarne se trouve une colombe nimbée et en-

[1] On trouve des tourelles à peu près semblables dans une miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, qui fut exécuté à l'abbaye de Prum, dans le dernier quart du dixième siècle. (Voir l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance*, par Jules LABARTE, pl. LI.)

dessous de cette colombe, sous la clef de voûte, se trouvait la tête nimbée de Dieu le Père, dont nous avons déjà parlé [1].

En général, les teintes des draperies sont très faibles, mais en revanche, celles des dessins servant à accentuer les formes architecturales sont d'une grande vigueur. Dans ces derniers, les tons bleus, verts, bruns et jaunes dominent. Les trois dernières teintes sont très solides et semblent avoir été vernies avec de la gomme ou du blanc d'œuf. Le traité du moine Théophile, écrit au XIIe siècle, donne, dans ses formules, des mélanges qui comprennent l'emploi de ces matières, pour vernir et consolider les couleurs [2].

La planche I donne aussi le dessin exécuté sur l'arc doubleau formant l'arcade du chevet. Ce dessin est plus vigoureux que celui contournant la fenêtre, probablement parce qu'il était moins éclairé que ce dernier.

Des traits en ocre brun dessinent tous les contours et séparent les différentes teintes. Il est très visible que ces traits ont été repassés après l'achèvement complet, selon l'habitude des artistes romano-byzantins.

Pour les cheveux, on a fait usage de couleurs très diverses : ceux de la tête de Dieu le père sont bruns-rouges, bruns-foncés, jaunes, verts et blancs; ceux de la tête nimbée du personnage, représentant probablement le Christ, qui se trouve sur l'arc doubleau, sont verts et de plusieurs teintes jaune-vif; ceux du vieillard nimbé, placé du côté gauche du chevet, sont bleus et blancs; ceux de toutes les autres têtes sont bruns et couleur terre de Sienne ou bruns et gris. Cette multiplicité de teintes pour les

[1] Sur les nimbes de la colombe et du Dieu le Père, ainsi que sur celui de l'un des personnages de l'arc doubleau, on retrouve des restes de dorure; le nimbe du vieillard, du côté gauche du chevet, est simplement peint en gris pâle.

[2] VIOLLET-LE-DUC. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. VII, p. 76.

cheveux se remarque également dans des miniatures de manuscrits des XI[e] et XII[e] siècles [1].

Le ton vert des ombres, signalé par Waagen comme un caractère des peintures de ces deux siècles, se distingue aussi dans celles-ci.

Le personnage nimbé placé du côté gauche du chevet, pourrait bien être saint Calixte, patron de la chapelle. Le groupe de droite semble représenter un seigneur qui subit l'opération pratiquée à saint Hubert, pour préserver de la rage les personnes mordues; le chien renversé est bien une de ces explications, sous forme de hiéroglyphe, dont les artistes de cette époque faisaient un fréquent usage.

Cependant, ce ne sont là que de simples suppositions, nos recherches ne nous ayant rien révélé de précis à ce sujet.

Il existe en France un certain nombre de fresques romanes dont les plus remarquables sont celles de Saint-Savin en Poitou, attribuées au XII[e] siècle. M. De Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie*, reproduit un fragment de ces peintures représentant Jonas avec une banderole sur laquelle on lit : IIONAS IN VENTRE. Pour autant que l'on peut en juger par cette reproduction, la facture du dessin a une grande ressemblance avec celle des fresques du château de Mons, et les caractères de l'inscription sont en tout conformes à ceux employés dans ces dernières.

Le même auteur donne comme exemple, une tête de dragon du XII[e] siècle, qui est d'une analogie frappante avec les têtes du dragon reproduit par la planche 6.

Les peintures du XII[e] siècle de la chapelle du Liget, publiées dans les *Archives des monuments historiques de France*, et dont Viollet-le-Duc donne un spécimen dans son dictionnaire, offrent également beaucoup de ressemblance avec celles de Mons, tant pour l'exécution et le dessin, que pour les caractères des inscriptions.

[1] L'abbé DE BRUYN. *Anciennes et nouvelles peintures murales de l'église de Notre-Dame, au Sablon, à Bruxelles*, p. 12.

Les lettres composant les épigraphes de nos peintures sont bien celles généralement employées au XIIe siècle; mais il est permis de croire qu'on en faisait déjà usage au XIe, du moins isolément, leur emploi n'ayant pu devenir général sans qu'il y eut une période de transition. Ces mêmes caractères sont également employés au XIIIe siècle. On les retrouve dans une inscription lapidaire datée de 1293, provenant d'une ancienne porte de la ville de Mons [1], inscription aujourd'hui déposée à la bibliothèque publique.

Quoique la peinture fût considérée, à l'époque romane, comme le complément indispensable de tout édifice, on voit que les fresques dont nous nous occupons, ne fournissent pas des éléments suffisants pour permettre de déterminer, avec certitude, si elles datent du XIe siècle, comme la chapelle qu'elles décoraient, ou si elles ont été exécutées postérieurement.

Il nous semble que les réminiscences byzantines qu'on y trouve ne prouvent même pas que ces fresques soient antérieures au commencement du XIIIe siècle. Il est certain qu'il y avait alors, diversité d'école parmi les peintres de nos contrées; du reste, nous l'avons déjà fait remarquer, les traditions byzantines se maintinrent plus longtemps dans notre pays que dans ceux environnants : ce que le savant Directeur des Musées de peinture de Berlin attribue à la présence des comtes de Flandre sur le trône de Constantinople. S'il en est ainsi, ce règne des comtes de Flandre et de Hainaut, en Orient, n'ayant commencé qu'en 1204, il ne serait pas impossible que l'on ait exécuté au château des comtes de Hainaut, à Mons, même au XIIIe siècle, des peintures dans lesquelles nous voyons encore vivaces les traditions byzantines, quoique dans les autres contrées ces traditions se fussent complètement effacées dès le XIIe siècle.

Nous ne terminerons cependant pas notre travail sans attirer l'attention sur cette particularité que nos personnages portent barbe et moustaches, d'où l'on pourrait conclure avec quelque

[1] La porte du Parc.

apparence de raison, qu'ils ont été peints pendant le XIe ou la première moitié du XIIe siècle. En effet, au commencement du XIIe siècle, on porte encore la barbe complète; vers le milieu, les moustaches disparaissent et peu après la barbe entière a le même sort[1]. Or, il n'est pas probable que les auteurs de ces peintures aient donné à leurs sujets une barbe et des moustaches, alors que dans le pays, il n'était plus d'usage d'en porter, et cela l'est d'autant moins que tous ceux qui ont traité de la peinture romane s'accordent à dire que les artistes de ce temps, empruntaient les costumes de l'époque.

Quoi qu'il en soit, la ville de Mons a aujourd'hui le privilége bien rare, de pouvoir montrer aux archéologues, un beau spécimen de cette grande manifestation de l'art à l'époque romano-byzantine, spécimen jusqu'ici presque unique dans notre pays, et dont la découverte pourra peut-être contribuer à jeter un peu de lumière sur cette période, encore bien vague, de l'histoire de la peinture, et pour l'étude de laquelle les œuvres font presque totalement défaut.

Mons, le 1er mai 1873.

LOUIS DOSVELD,
Architecte-adjoint de la ville de Mons.

---

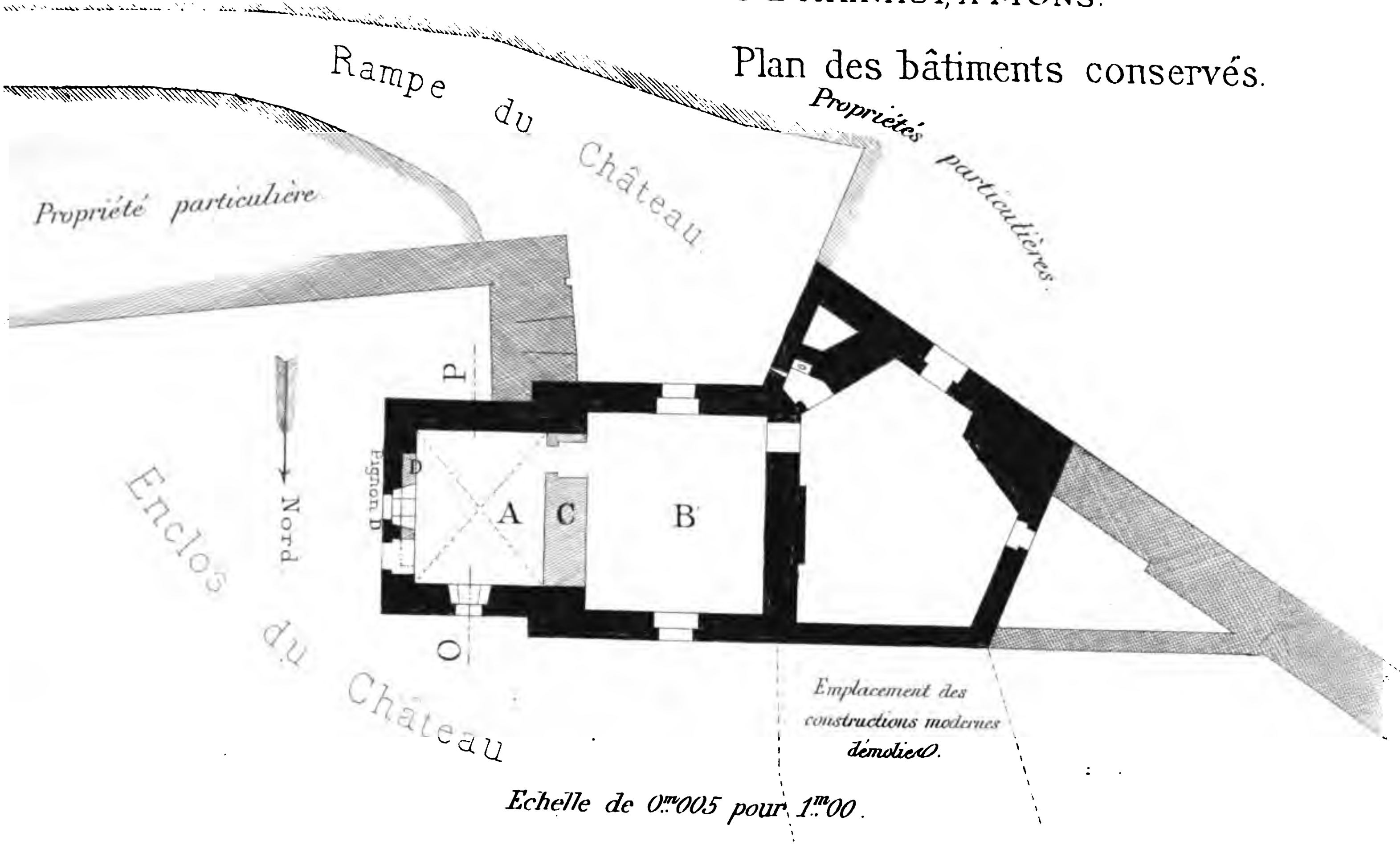
[1] *Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance*, par PAUL LACROIX, p. 562.

Dans sa séance du 27 avril 1873, le Cercle archéologique de Mons a voté des remerciments à M. Louis Dosveld, pour les soins qu'il a donnés à la découverte des peintures murales du château de Mons et à l'exécution des dessins de ces peintures.

(Note du comité administratif.)

ANCIEN CHÂTEAU DES COMTES DE HAINAUT, À MONS. Pl. 2.

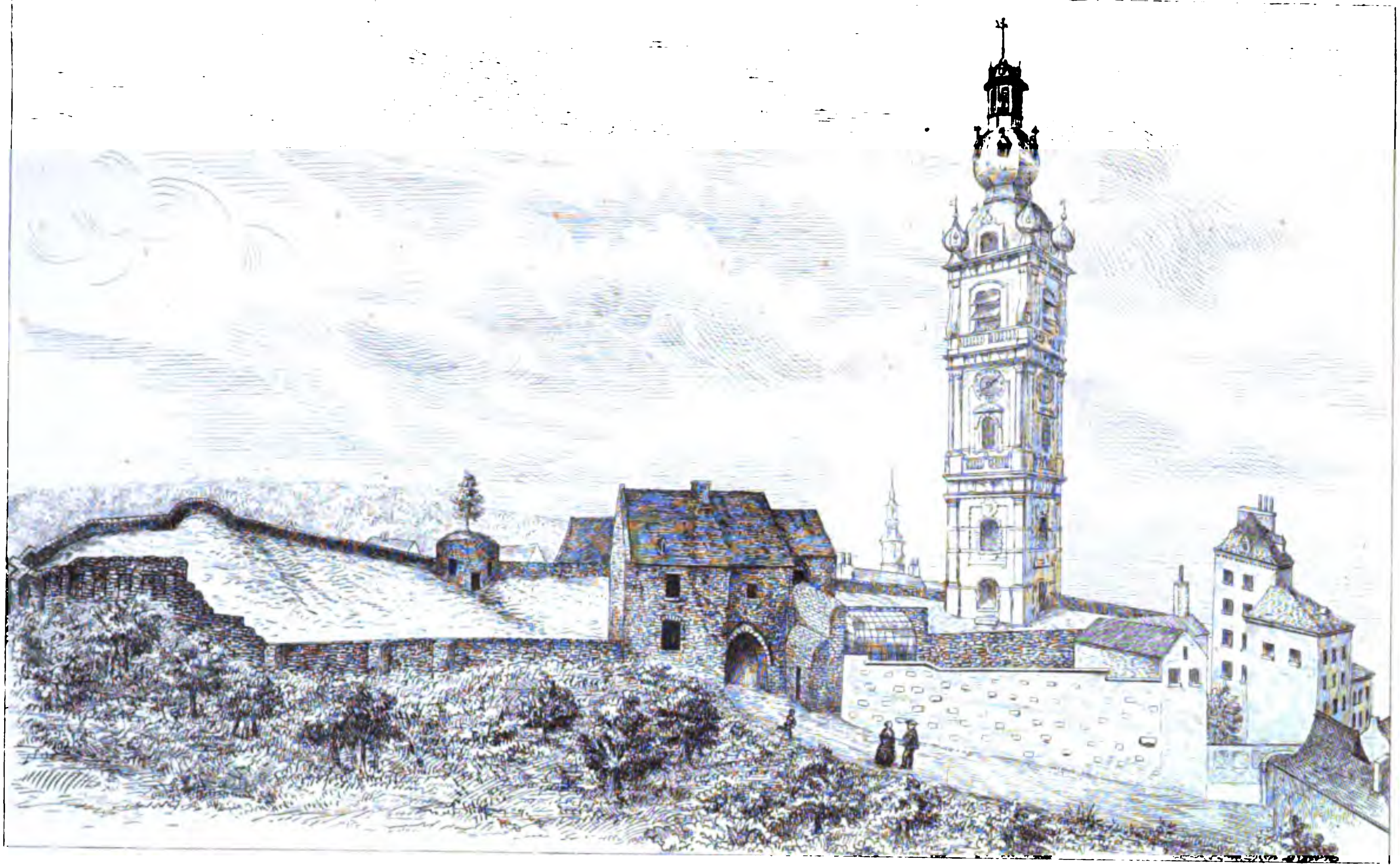
Plan des bâtiments conservés.



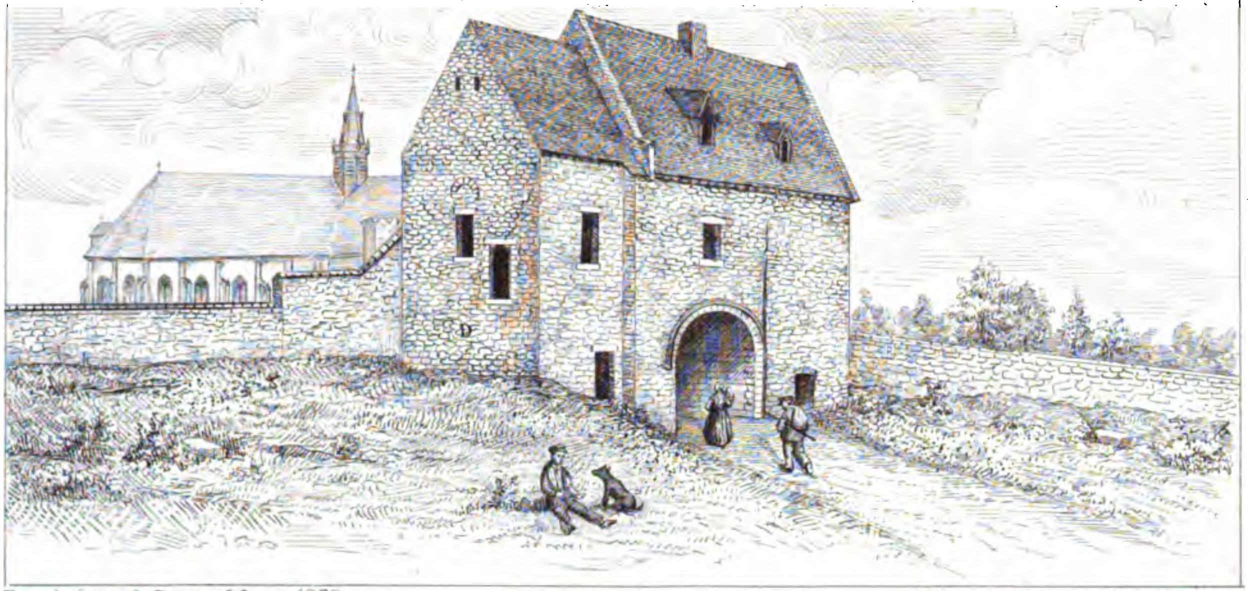
Echelle de 0m005 pour 1m00.

DES RESTES DE L'ANCIEN CHATEAU DES COMTES DE HAINAUT, A MONS.

Pl. 3



Pl. 4



Dessiné par L. Dosveld en 1872. Lithogr. de Vasseur frères à Tournai

ANCIEN CHÂTEAU DES COMTES DE HAINAUT, À MONS.

Bâtiment de l'entrée, vu du côté de l'enclos.

Ancien Château des Comtes de Hainaut, à Mons.

Coupe transversale de la chapelle romane et de la crypte,
prise sur la ligne O P du plan.

Echelle de 0.m01 pour 1.m00.



Ancien Château des Comtes de Hainaut, à Mons.

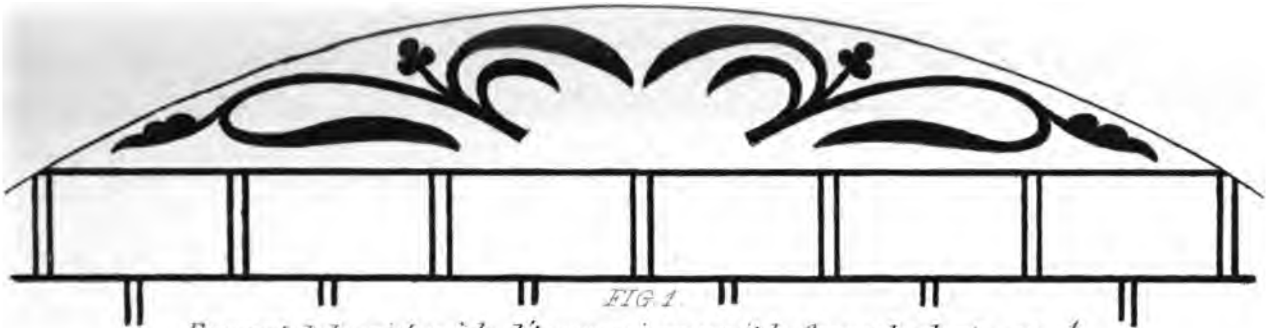


FIG. 1.

Fragment de la peinture à la détrempe qui recouvrait la fresque du chevet, au $\frac{1}{10}$

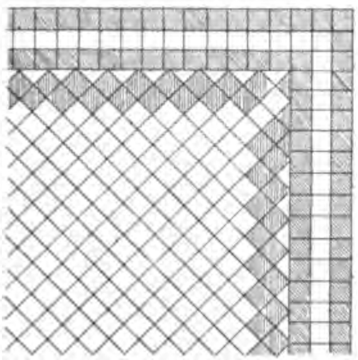


FIG. 2.

Pavement du XVIe ou XVIIe siècle, en carreaux de terre cuite, émaillés, bruns et jaunes, de six centimètres de côté dont on a retrouvé des parties dans la salle A, Pl. 2.



FIG. 3.

Médaillon en ivoire trouvé dans l'ancien château des Comtes de Hainaut, à Mons.

(Grandeur réelle).

LES

REPAS FUNÈBRES.

Quel est l'homme qui n'a pas fait le souhait insensé de vivre toujours!... Rêve insensé, en effet, si l'on réfléchit à l'état de l'Univers après que les ciseaux des Parques auront cessé leur œuvre destructive.

« Que la mort soit bannie du globe, dit Droz[1], il ne faut plus « que des générations s'élèvent pour succéder à d'autres généra- « tions. Les mêmes êtres couvrent à jamais la terre : plus d'amour, « de tendresse paternelle, de piété filiale! Espérances flatteuses, « souvenirs enchanteurs, voluptés enivrantes, vous avez disparu; « toutes les affections qui donnent un prix à la vie doivent leur « existence à la mort. »

Hélas! elles sont courtes les heures pendant lesquelles l'homme peut jouir de ces voluptés. — Et combien la séparation est cruelle!

Lorsque nous perdons des êtres chéris, les raisonnements sont vains pour apaiser notre douleur; nous nous écrions comme Pyrrhus : « O philosophie! hier tu m'ordonnais d'aimer ma femme; « aujourd'hui, tu me défends de la pleurer! » Mais enfin, lui disait-on, vos larmes ne la rendront pas à la vie. « Eh! c'est ce « qui les redouble encore, » répondit-il[2].

La douleur, ce sentiment si intime de l'homme qui voit décroître le nombre des siens, qui est privé de la société d'un ami, des conseils d'un père, de la tendresse d'une mère, la dou-

[1] *Essai sur l'art d'être heureux.*

[2] J. J. Barthélemy. *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce.*

leur, disons-nous, trouve dans le souvenir une touchante consolation.

Aussi, parmi toutes les cérémonies qui accompagnent ou qui suivent la sépulture, il en est une qui nous a paru mériter une attention spéciale, — nous voulons parler des *repas funèbres*.

La famille va s'asseoir à la table commune; on réserve la place, désormais vacante, du défunt, et les convives rendent hommage aux qualités qui distinguaient celui qui n'est plus. — Tel est le sentiment qui guidait sans doute ceux qui, les premiers, pratiquèrent cet usage.

Les repas funèbres remontent, du reste, à la plus haute antiquité : Barthélemy fait assister le jeune Anacharsis au repas qui eut lieu en l'honneur de Télaïre, femme de Pyrrhus.

« Le neuvième et le trentième jour, ajoute-t-il, ses parents
« habillés de blanc et couronnés de fleurs, se réunirent encore
« pour rendre de nouveaux honneurs à ses mânes; et il fut réglé
« que, rassemblés tous les ans le jour de sa naissance, ils s'oc-
« cuperaient de sa perte comme si elle était encore récente. Cet
« engagement si beau se perpétue souvent dans une famille,
« dans une société d'amis, parmi les disciples d'un philosophe.
« Les regrets qu'ils laissent éclater dans ces circonstances, se
« renouvellent dans la fête générale des morts, qu'on célèbre au
« mois anthestérion. »

Ce mois anthestérion (ανθεστηριών) correspondait, selon l'année attique, à mars et avril.

Les repas funèbres étaient d'un usage général en Grèce. — Les femmes y assistaient, mais elles étaient assises à une table séparée ou bien à l'extrémité de la couche sur laquelle les hommes seuls s'étendaient.

Cette séparation des sexes fut admise également par les Romains avant la corruption des mœurs, résultat de l'opulence et de la conquête [1]. M. Rich cite un marbre grec du musée de Verone représentant un repas de funérailles (*cœna feralis*).

[1] Anthony Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, trad. de M. Chéruel.

Après la bataille de Chéronée, la république d'Athènes donna un repas funèbre en l'honneur des guerriers morts dans cette bataille[1].

Les Romains comme les autres peuples anciens, pratiquaient les repas funèbres. On terminait la cérémonie des funérailles par un festin et quelquefois on distribuait des viandes au peuple[2].

Les Romains célébraient aussi chaque année, le 22 février, une fête en l'honneur des morts. Pendant cette fête nommée *Caristia* ou *Cara cognatio*, on portait des viandes sur les tombeaux[3].

Le christianisme substitua à cette fête païenne celle qui fut appelée le « banquet de St. Pierre. » Il y avait aussi des *Agapes* ou repas sacrés, qu'on célébrait aux mariages, aux naissances et aux funérailles.

Les anciens Belges, ainsi que les peuples de race germanique, avaient coutume d'offrir des sacrifices et de déposer des comestibles sur les tombeaux de leurs parents, de leurs rois et d'autres personnages importants, et d'y célébrer des fêtes commémoratives à certaines époques. On mangeait les restes des victimes en poussant des cris funèbres; ce rite s'appelait « *Dadsisas* ». Le mort lui-même y avait sa part du repas qu'on déposait près du cadavre dans le tombeau[4].

Cette assertion est, du reste, prouvée par les recherches de nos archéologues. — On a découvert dans des tombeaux, des vases contenant les vestiges de mets placés évidemment en cet endroit dans l'intention que signale M. Claessens[5].

[1] BESCHERELLE. *Dictionnaire national.*

[2] MORERI. *Dictionnaire historique.*

[3] LUDOVIC LALANNE. *Curiosités des traditions, des mœurs et des légendes.*

[4] P. CLAESSENS. *Les civilisateurs chrétiens de la Belgique.*

[5] On a trouvé dans les catacombes de Rome des verres ayant servi à la célébration des *repas funèbres* ou *agapes*, avec des inscriptions en grec qui signifient : BOIS, VIS, OU BUVEZ, VIVEZ. — RAOUL-ROCHETTE, *Tableau des catacombes de Rome*. Les peuples du Nord plaçaient de la nourriture et de la boisson près des sépulcres, et y célébraient des fêtes SCHAYÈS, *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies, et pratiques religieuses et civiles des Belges* (Louvain, 1834), p. 27. Les Juifs mettent du pain et du vin dans le cercueil de leurs morts. Dans la religion catholique, un calice et deux burettes en cire et contenant du vin sont déposés avec une hostie et des cierges allumés dans la tombe du prêtre défunt.

Il paraîtrait même que cette coutume de faire participer en quelque sorte les morts aux repas funèbres était pratiquée par les Troglodytes qui habitèrent les cavernes de notre pays.

Les découvertes récentes faites par M. E. Dupont ont permis de constater que, dans le voisinage de l'habitation, se trouvait parfois une petite caverne qui servait de sépulture à la tribu. A Furfooz, à côté du trou des Nutons, est le trou du Frontal, qui fut une sépulture. Devant la dalle en dolomie qui bouchait l'entrée du souterrain, on a trouvé des débris de repas mélangés à des silex taillés et les traces d'un foyer. On peut voir, dit M. Dupont, d'après l'ensemble des observations recueillies, les indices d'un repas funéraire [1].

Schayes [2] nous enseigne également que les funérailles, chez les anciens Belges, étaient terminées par un repas funèbre qui avait lieu le troisième, le septième et le trentième jour après le décès, et auquel assistaient les parents et les amis du défunt. Suivant Keysler, les mets qu'on servait à ces repas consistaient en fèves, pois, lentilles, miel, sel et œufs.

On connaît la défense faite par Pythagore à ses disciples de manger des fèves. On a même attribué à cette défense les causes les plus variées. Quoi qu'il en soit, la fève était impure chez les anciens et on la regardait comme le symbole de la mort. On s'imaginait que les morts apparaissaient aux vivants, lorsqu'ils étaient inquiétés, incommodés ou tourmentés par les *lemures* ou malins esprits, et on croyait écarter ceux-ci ou du moins les apaiser en leur offrant des fèves, et en les jetant sur les tombeaux.

Les anciens Belges étaient-ils guidés par une croyance dans le choix des mets pour les repas funèbres? c'est ce qu'il ne nous a pas été possible de constater.

Il semble que la nature nous inspire la douleur à la mort de nos semblables; et pourtant, différents peuples anciens manifestaient des sentiments contraires.

[1] PATRIA BELGICA. *Les populations préhistoriques.*

[2] *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine.*

Tandis que chez certaines nations, on exagérait les lamentations et l'on recourait à l'assistance des pleureurs et des pleureuses, nous voyons que les Thraces versaient des larmes à la naissance de leurs enfants, et qu'ils marquaient de la joie lorsqu'ils cessaient de vivre [1].

« C'est un problème, dit De Ghewiet [2], s'il n'est pas plus « louable d'avoir l'âme ferme, que de l'avoir sensible à la mort « d'une personne qui nous est chère. Les anciens peuples de « Marseille invitoient les parents à la mort de leurs proches, et « de là *à table,* sans plaintes et sans larmes, ne croyant pas qu'il « convînt s'abandonner à la tendresse humaine, et porter envie à « l'immortalité. » — Valer.-Maxim.

Mais il ne nous appartient pas d'analyser ici les causes qui entraînent les uns à exprimer une vive douleur lors de l'accomplissement d'un événement alors que d'autres regardent cet événement comme un bienfait des Dieux.

Nous avons vu que les anciens Belges faisaient des sacrifices près des tombeaux et qu'ils mangeaient les restes des victimes.

La superstition avait corrompu le sentiment qui devait présider dans ces réunions de la famille et de la tribu.

On crut mieux honorer les morts en dressant des tables magnifiquement servies, afin que le défunt vînt prendre part au festin *avec les morts de sa compagnie.*

[1] Dans une *Notice historique sur le village de Boussoit-sur-Haine*, par M. Th. Lejeune, nous trouvons une note qui offre un intérêt particulier au point de vue des funérailles en Hainaut. Voici cette note :

« Antérieurement (avant 1771) le seigneur de Boussoit eut à Mons un « hôtel qui fut en partie incorporé dans le collège de Houdain. On conserve « en cette ville l'épithète de *Bréyard du comte de Boussoit*, qui s'applique « à un individu se plaignant continuellement et sans motif sérieux. Autre« fois, il y avait aux funérailles des pleureurs salariés, appelés vulgaire« ment *Bréyards*. Ils escortaient le cercueil du trépassé, jusqu'à la fosse, « étant vêtus de longs vêtements noirs et les cheveux en désordre. Il sem« blerait qu'un comte de Boussoit eut, à son enterrement, un *bréyard* qui « remplissait ses fonctions d'une manière extraordinaire. » T. VIII des *Annales du Cercle archéologique de Mons.*

[2] *Institutions du droit Belgique.*

On se persuada même qu'ils avaient une préférence pour les liquides, et l'on en prit prétexte pour boire à la mémoire des morts. Il en résulta des désordres que l'on dut combattre avec énergie.

Dès les premiers siècles du christianisme, on considerait les repas funèbres comme un usage superstitieux, faisant partie des *paganeries* [1].

« Je trouve cette différence, dit Montesquieu, entre les légis- « lateurs romains et ceux des autres peuples, que les premiers « firent la religion pour l'État, et les autres l'État pour la reli- « gion [2]. »

Partant de ce principe, Rome admit les croyances et les Dieux des vaincus, dans le but de s'attacher mieux des peuples « qui « la regardèrent plutôt comme le sanctuaire de la religion que « comme maîtresse du monde. »

[1] « Nos aïeux, dit M. Lejeune, offraient des sacrifices selon les rites des païens sur les tombeaux des personnes dont la mémoire leur était chère. Les animaux qui servaient aux oblations étaient le taureau et le bouc. On mangeait les restes des victimes. Ce festin s'appelait *dadsisas* et le défunt lui-même en avait sa part que l'on plaçait dans un vase particulier, lequel était déposé dans la loge sépulcrale. Un passage d'une lettre du pape Zacharie à saint Boniface ne laisse aucun doute sur les sacrifices impies que les Belges célébraient encore au VIII[e] siècle sur les tombeaux. Le sacré était confondu avec le profane et les évêques du concile de Leptines ont condamné l'abus que le peuple faisait des cérémonies funèbres et non pas la chose en elle-même, puisque Tobie recommande à son fils de mettre du pain et du vin sur le tombeau du juste : *panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue.* (TOBIE, IV, 18.) Tout est ici bien mesuré : ces repas recommandés par Tobie, pratiqués même dans les premiers siècles du christianisme, étaient des repas de sobriété et de charité, de décence et de religion, et c'est ce que saint Augustin recommandait (*non sint sumptuosæ*). Les païens méconnurent ces bornes ainsi que les nouveaux convertis. L'Église a enfin défendu ces festins funèbres à cause des excès qu'on y commettait. » *Recherches sur la résidence des rois francs aux Estinnes*, pp. 27-28.

[2] *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*. Lue à l'Académie de Bordeaux le 18 juin 1716.

Cette tolérance qui amena ce que l'on peut appeler, d'après Montesquieu, « le désordre et la confusion dans la mythologie, » n'était pas de nature à diminuer les pratiques superstitieuses qui existaient dans les Gaules au moment de la conquête romaine.

Aurélius, évêque de Carthage, ayant, par le conseil de saint Augustin, aboli l'usage des repas qui se faisaient sur les tombeaux des martyrs et en mémoire des morts, avait ordonné que l'argent destiné à ces repas serait donné aux pauvres. Le peuple n'ayant tenu aucun compte de cette injonction, le concile de Carthage, en 398, excommunia, par son 95me canon, comme meurtriers des pauvres, ceux qui refuseraient ou feraient seulement quelque difficulté de remettre aux églises les oblations pour le soulagement des défunts.

Le 22me canon du concile de Tours, en 566 ou 567, ordonna de chasser de l'église ceux qui, à la fête de la chaire de Saint-Pierre, offraient des viandes aux mânes des morts, et qui de retour chez eux après la messe, mangeaient de ces viandes *consacrées aux démons.*

Le concile de Leptines (743) s'occupe du même sujet, d'une manière spéciale, dans deux articles intitulés : « *De sacrilegio* « *ad sepulcra mortuorum*, » et « *De sacrilegio super defunctos,* « *id est dadsisas* [1]. »

Du reste, on pourra juger des difficultés que l'on rencontra pour combattre une pratique si généralement répandue, en se rappelant qu'elle fut condamnée non-seulement par les conciles de Tours et de Leptines, mais par ceux d'Arles et de Nantes, par les capitulaires de Charlemagne, etc. Le dictionnaire de M. Chéruel rapporte que Hincmar, archevêque de Rheims, en signala l'abus dans ses écrits.

Charlemagne voyant l'impossibilité de faire exécuter les lois qu'il avait portées contre cette ancienne coutume, voulut au moins lui donner une couleur religieuse, en ordonnant que les repas

[1] Voy AMAND, *Dissertation sur deux conciles nationaux, l'un nommé de Germanie, tenu en 742, le second au palais de Lestines, en 743.* Ms. de la bibliothèque publique de Mons.

des morts seraient accompagnés de messes et de prières pour l'âme du défunt ; de là nos *trentaines* et les messes appelées en Flandre *troisièmes* et *septièmes*. (*Derde en sevenste.*)

Charlemagne borna aussi les repas des morts à un seul qui devait se faire le jour même de l'enterrement [1].

Les repas funèbres subsistaient donc en dépit des entraves qu'on voulait y apporter. On se réunissait pour *manger la tête du mort*, selon l'expression conservée dans certaines provinces.

Les idées superstitieuses se dissipèrent cependant peu à peu, et les repas funèbres que l'on continua dans les campagnes et même dans les villes ne furent plus accompagnés de paganeries, comme le disaient les conciles.

Jadis, on servait la part du défunt : c'était une portion de tous les mets de la table, et on la distribuait ensuite aux pauvres.

Nous avons vu cet usage cité par plusieurs auteurs; il consistait à déposer une part du festin dans le tombeau des anciens Belges et des Germains. Mais quelle différence dans l'esprit de ces pratiques ! — Une croyance grossière a fait place à un sentiment élevé ; les parents du défunt ne pouvaient qu'honorer la mémoire de celui qu'ils avaient perdu, en le faisant participer à une bonne œuvre.

Les repas funèbres étaient également précédés et suivis du *De Profundis*.

Mais comme dans ces repas, on buvait plus souvent que n'eût exigé une façon décente de rendre hommage à la mémoire du mort, divers placards et ordonnances intervinrent pour réglementer un usage que l'on n'était pas parvenu à abolir.

On peut voir, à ce sujet, une ordonnance du roi Charles III, du 10 juillet 1711 ; un édit de Charles VI, du 29 janvier 1714 ; un décret du conseil de Brabant, du 2 avril 1735, interprêtant celui du 10 juillet 1711, etc., etc.

Ces placards étaient conçus dans des termes à peu près iden-

[1] SCHAYÈS, *Les Pays-Bas*, etc.

tiques. Aussi, nous nous bornerons à la citation d'un passage d'une ordonnance de Marie-Thérèse, en date du 4 septembre 1758, concernant les banquets dans le bailliage de Tournai-Tournésis.

Cette ordonnance, fort explicite, fut suivie d'une autre, en date du 30 mars 1778, qui s'occupait également des repas qui se donnaient à l'occasion des funérailles.

Voici le texte de la première :

« Les États de Tournay-Tournésis nous ayant représenté que « l'abus qui règne parmi les habitants de la campagne de faire « des banquets funéraires, lorsqu'un chef de famille, ou des « jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, personnes à l'âge de « puberté, viennent à décéder, serait poussé à tel excès dans le « Tournésis, qu'il dérangerait totalement la fortune des médiocres « et des petits habitants, et ne serait pas moins à charge aux « principaux fermiers; et voulant faire cesser un abus aussi rui- « neux qu'indécent par la joye que ces banquets respirent, dans « un temps et dans des lieux consacrés à la douleur ;

« Nous avons de l'avis de nos très chers et féaux les chef et « Président et gens de notre conseil privé, et à la délibération de « notre très cher et féal Charles, Comte de St-Empire romain..... « ..... interdit comme nous interdisons tout banquet ou festin, ou « boisson à l'occasion des morts des deux sexes, soit le jour des « funérailles, soit après, sous tels prétextes que puisse être, et « à toute personne de tel état ou condition qu'elles soient, d'y « assister ou d'y participer, sous peine de cinquante florins « d'amende tant à charge de celui ou ceux qui auront donné les « dits banquets, festins ou boisson, qu'à la charge de chacun de « ceux qui y auront assisté ou participé, le tiers applicable aux « pauvres du lieu, le second au profit du dénonciateur, et le « tiers restant pour l'officier exploiteur.

« Au cas néanmoins que les père et mère, frères ou sœurs des « décédés ou d'un autre degré assez proxime pour être chargés « de la tutelle des enfants qu'ils délaisseraient, viennent de « dehors le lieu de la résidence du défunt, pour assister à ses

« funérailles, nous permettons aux veufs, veuves ou héritiers du
« défunt, de pouvoir les traiter en toute sobriété et modestie le
« jour des dites funérailles, sans pouvoir inviter ni admettre
« autres personnes soit étrangères, soit du lieu, quand même
« elles seroient de la parenté du défunt : le tout aux peines ci-des-
« sus portées. »

Inutile d'ajouter que, malgré toutes les mesures prises par l'autorité, les repas funéraires continuèrent à se pratiquer.

Ces repas ont encore lieu, aujourd'hui, d'une manière assez générale en Hainaut, à l'issue du *service funèbre*.

Mons, 8 septembre 1873.

JULES DECLÈVE.

EXTRAITS

DES

COMPTES ET AUTRES DOCUMENTS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE LA VILLE DE MONS.

SECONDE SÉRIE[1].

Comptes en cahiers de parchemin et de papier, des années 1338 à 1400.

1338-1339.

C'est li sieptismes comptes ke Jehans d'Audenarde, massars de le ville de Mons, fait as eskevins de le ditte ville, de tout chou qu'il a rechut et payet pour le ville depuis le jour St. Pierre fenal entrant l'an mil iij^{c} et xxxviij jusques au jour del an suiwant et le jour tout, c'est pour le tierme de vj mois, et comptet les pentions dou dit jour del an payes. (Compte coté nº 155.)

RECETTES.

Pour maltôte de Mons sur le vin, mise à ferme à 81 l. 7 s. 7 d. tournois par mois. . . . . 488 l. 5 s. 8 d.

Chausséage de Mons, affermé aussi par mois à 12 l. 17 s. 9 d 78 l. 6 s. 6 d.

[1] Voy. la première série, au t. x, pp. 527-560.

Chausséage de Saint-Symphorien . . . . 8 l. 8 s.
Pour 3 s. dus le jour de Saint-Remi . . . . 104 l. 16 s. 4 d.

DÉPENSES.

Pour nos maistres, pour leurs despens fais as caisnes à Hornut, ù il furent apelé mout quant Messire li quens y eut son conseil, parmy le leuwier dou chevau Fastret Despiennes. . . . . 7 s. 7 d.

« A Jehan Villain, pour l'ospitaul Saint-Jullyen, pour 40 sols blans acquis a lui pour ledit hospitaul, parmy 20 d. le denier, 40 l. blans, valeur t. 44 l. 5 s 8 d.; de chou en compta Jehan en se compte devant cestuy, 35 l. 14 s, ensi remaint . . . . 28 l. 11 s. 8 d.

Pour ouvrages et estoffes fais à le fremetet de le ville, si comme pour les nués (neufs) pauffis, le garrites, les castelles as portes, retenir et ouvrer à pluiseurs vies garrites et pour partie des fossés fourbouriens et les écluses retenir autour le ville, par les maistres des ouvrages . . . . 761 l. 7 s.

Pour ouvrages as espringalles et al artillerie de Mons . . 21 l. 13 s. 3 d.

Toutes sommes de recettes . . . . . 3383 l. 18 s. t.
Toutes sommes de rendage . . . . . 3797 l. 13 s. 4 d.

1339.

Huitième compte rendu par le même, pour le terme du 1er janvier 1339 (n. st). au jour des SS. Pierre et Paul. (Coté n° 156.)

RECETTES.

Reçu des hoirs Thumas de Wareton, pour leurs terres du terme de Pâques, 40 s. blancs, ou . . . . 64 s. 3 d.

De Gillot Postiaul, pour j bonnier de werissay tenant à le cauchie d'Espinleu . . . . 32 s. 2 d.

Item, pour le pièce de terre et les maisons qu'il prit de cens à le ville qui siewent desous le parch . . . . 32 s. 2 d.

De Nicaise Lorfèvre, pour 4 bonniers de werissais gisans desous le parch . . . . 26 s. 9 d.

De Colart de Leloge, pour 2 bonniers de werissais gisans desous le parch . . . . 21 s. 5 d.

De Gallon, pour le grande maison de le Pais qu'il doit tenir à leuwier 3 ans . . . . 70 s.
De Colart Gallon, qui devint bourgois . . . . 22 d.
De Debrouissielle, pour s'en aller manoir huers de le ville . . 3 s.
Rechu dou bloch de le capelle Nostre-Dame en le rue de Havrech. 28 l. 11 s. 6 d.

DÉPENSES.

A l'ospital mons. Loys, pour le cens de le maison de le Paix . . 15 l.
Pour le capellerie Thumas de Wareton . . . . 4 l. 5 s. 8 d.
Pour les ordenances la d[lle] de Werrechin . . . . 15 l.
Payet à Mons. de Haynnau, au terme de le Saint-Jehan l'an 39 (1339), pour les werissais, les euwes, les fosses, les yerbaiges, les raccas des mortes-mains, le vivier de le rue de Havrech et les aisemenches d'entours le ville et le fremetet, 16 d. blans, valent t. . . . . 17 d.
Payet as arbalestiers c'on leur donne chacun an au terme de le St.-Jehan, parmi 5 s. cascun . . . . 22 l. 10 s.
Payet à 6 portiers c'on leur doit de leur sollaire de warder les portes, parmi 40 s. cascun. . . . . 12 l.
Payet pour I muy de carbon. . . . . 10 s.
A Mahiu le Tue-kiens, pour 12 kiens tuer . . . . 3 s.
Payet à Monsgr. de Cambray, pour l'attre bénir et le moustier de S. Germain reconchiller, et pour l'autel de Saint-Nicolay bénir . . . . 30 l.
Pour le compte de le provosté de le draperie . . . . 54 s.
Donnet à maistre Robiert Doukesnoit, pour chou que il vint à Mons pour donner conseil comment on ouveroit à le tour c'on doit commencher au dos d'asne, et pour ses frais . . . . 44 s. 6 d.
P[r] les frais maistre Nicolon, des enghiens fais et pour avoir conseil de leditte tour . . . . 18 s.
Payet pour les frais le mayeur, les eskevins, leurs sergans, faits par 2 nuits quant on fist le camp et il warderent le ville . . . . . 8 l. 7 s.
A Dame Ysabiaul Lesculeresse, p[r] fustaille p[r] le cuisine dou castiaul. 22 s.
A Jehan de Fontaines, p[r] ferrures et clikes pour tournans et haustiers p[r] laditte cuisine . . . . 12 s. 6 d.
Pour ouvrages et estoffes fais à Mons, pour le ville et le fremetet retenir, si comme à garites, à pauffis, as fossés, as terres et as portes, comptet par les maistres des ouvrages, c'est assavoir *Alart*, le machon et *Piérart Aubry* . . . . 450 l. 10 s. 3 d.

Total des recettes . . . . 1434 l. 14 s.
» » dépenses . . . . 2270 l. 18 s. 2 d.

1340.

Dixième compte du même, pour le terme du 1er janvier 1340 (n. st.) au jour des SS. Pierre et Paul suivant. (Coté nº 157.)

DÉPENSES.

Payet au commant des eskevins pour le wait de VIIIxx et IX jours d'un arbalestier qui a waitiet quant li Rois d'Engleterre repassa à le Toussaint l'an XXXIX (1339), si ensuivoient les eskevins, se s'en accorda ayans par ensi que on rabaty le tierch partie, etc., etc . . . . 8 l. 6 s. 4 d.

A Jehan Frerechon, pour 36 nuis waitier au dos d'asne puis que le tours fu commenchie à affonser jusqu'au lundi après le jour de mai (1340) . 24 s.

Pour les frais de Jehan dou Puch et Jehan Broket et j sergant allans à Valenchiennes après Monsgr. pour savoir comment chil de Mons se partiroient pour aller vers Malbuege ù messire les avoit mandés à aller, parmy le leuwier d'un chevau . . . . 23 s.

Pour les despens Mons. Barrat, Jehan dou Parch, Jakème, Lepovrefevre, allans à Valenchiennes pour savoir comment on se maintenroit d'aller viers Mons. l'empereur, le mardy devant le repas dimanche, etc . . 65 s. 8 d.

Pour j chevau sour coi Fastres Despiennes fu as caisnes à Hornut . 3 s.

Pour le chevau Thieri Cauvet allant au parlement as caisnes à Hornut . . . . 3 s.

Payet pour les despens Jehans Cauvet, Jakème Lepovrefèvre, Jehan dou Parch, Thieri Cauvet, leur chevau et 2 garchons, allons avœch le cons. des boines villes de Flandres et de Braibant, parmy 5 jours, parmy le leuwier du chevau Thieri et le leuwier Colin Trowelenche, si migna Messire de Havrech avœch yaux à Brousselle et maistres Henris de Joudoingne. 20 l. 4 s. 4 d.

Délivret à Fastret Despiennes en allant après Monsgr. de Haynnau le nuit Saint-Jehan pour savoir s'on lairoit repasser les Braibenchons par Mons, pour lui et pour son chevau . . . . 11 s.

Payet à le maison Jakemart de Baudour pour j escot Monsgr. de Havrech, Mons. Barat et autres dou conseil Monsgr. et les eskevins, quant on parla as signeurs pour savoir comment chil de Mons se mainteuroient quant on dut aller vers Chierve . . . . 4 l. 3 s.

Ponr vin portet à Kaisnes à Hornut par 2 fles . . . . . 15 s. 1 d.

Pour 5 los de vin . . . . 20 s.

Payet à Jehan dou Parch, pr une pippe de vin de Rin c'on eut à lui c'on mena en l'ost et fu donnée à Monsgr. . . . . 34 l 13 s. 4 d.

Payet pr ouvrages fais à le tour dou Rivage . . . . . . 76 l. 11 s.

Payet pour ouvrages de fosserie fais pour le fremetel, si comme au petit

fosset derriere St- Laddre, les petits fosses entre le Parch et le rue de Nimy et le fosset de Bertaymont . . . . 765 l.

Payet pour ouvrages d'artillerie, si comme ars, quariaus, espringalles et estoffes . . . . 515 l 12 s. 6 d.

Toutes recettes . . . . 7,475 l. 13 s. 8 d.
» dépenses 6,920. 4. 4

1341.

Premier compte rendu par le massard Jehans Brokés, pour le terme du jour St-Pierre fenal entrant 1340 jusqu'au jour de l'an suivant (1341, n. st.), c'est pour le tierme de 6 mois, et comptet les pensions (rentes viagères, foncières et autres échues au dit jour de l'an) payes. (Coté nº 158.)

RECETTES.

Rechut pour le ruelle ù li Tuillerie fu. . . . . 3 s. 2 d.

Item, de Jehan Delporte, pour le cens de l'une des maisons de le Paix . . . . 27 s. 1 d.

De Andriu Louppin, pour l'autre maison après tenant. . . 18 s. 9 d.

Dudit Andriu, pour le vièse maison de le Paix . . . . . 53 s. 7 d.

De Colart Puche, pour l'une des maisons de le Paix . . . 75 s. 4 d.

De Colart Ysach, pour le cens qu'il doit de se graingne (grange) qui fu de le maison de le Pais . . . . 20 s. 4 d.

De Jehan Dubos, pour le leuwier de le maison de le Pais . . . 70 s.

Rechut pour 3 muis d'avaine prise en le maison de le Pais, menée en l'ost devant Tournay . . . . 72 s.

Item, pour une pippe de vin de Rin vendue au sigr de Buri. 55 l. 4 s. 6 d.

DÉPENSES.

Payet pour les cens que le ville deut pour les iretages empris pour le vivier . . . . 9 l. 14 s. 8 d.

Payet à l'ospital Mons. Loys, pour le maison de le pais. . . . 15 l.

Pour j cheval sour quoi Colins Leelers alla à Malbuege pour parler à chiaus qui là estoient de par le ville en garnison . . . . 3 s.

Pour une pippe de vin mener à Malbuege . . . . 12 s.

A Willaume Couvet, pour son chevau que li ménestrels eut devant Tung qui avoit le cornemuse . . . . 15 s.

A Jehan Gérart, à sen fil et à j garchon qui menèrent biestes en l'ost de Tung. . . . . 17 s. 3 d

A Jehan Debausse, pour sen chevau 2 jours qu'il alla devant Tung parler à Monseigneur. . . . . 6 s.

Payet pour 7 los et une pinte de vin pour remplir une pippe de vin qui fu menée à Malbuege pour les gens d'armes . . . . 29 s.

Payet au commant dou prévost de Mons, pour les frais des gens d'armes de Mons qui furent à Mortagne . . . . 16 l. 15 s. 6 d.

Payet au commant des eskievins pour 40 hommes de piet qui furent à Malbuege par le terme de 6 semaines 1 jour mains. 2 s. 6 d. le jour cascun . parmy 4 l. c'on donna à 4 dizeniers . . . . 199 l.

Payet pour les frais que Jakèmes de Baudour, Jehans Leviaus et Fastrés Despiennes fisent pour yaus et leurs chevaus en allant en l'ost devant Tournay pour parler à Mons. pour ravoir chiaus qui estoient à Malbuege . . 71 s.

A Fastrés Despiennes, pour une voie allant à Mortaingne quant les gens revenoient, et il encontra le prévost, et pour une voie à Bavay . . 6 s.

Pour les despens frais des gens d'armes de Mons en l'ost devant Tournay à 10 armures de fier pour 18 jours parmy frait dou caroit . 89 l. 15 s. 6 d.

Payet pour layuwe de fourbir le fosse dou castiel devant le maison Jakemart Dastons. . . . . 10 s.

Payet pour 20 arbalestiers qui furent au wait as portes par 3 jours environ le Saint-Jehan 12 d. le jour cascun 40 sols; *item*, pour 14 arbalestiers 5 jours qu'il waitièrent quant on ardi Bavay 70 s.; *item*, pour 10 arbalestiers qui waitièrent as portes 4 jours, 40 s. : somme comptet par Gérard Lecquepot . . . . 8 l. 10 s.

Payet pour 10 arbalestiers, pour le tierme de 19 jours que ils furent devant Tournay, parmy 12 d. le jour cascun.. . . . . . . 9 l. 10 s.

Payet pour le premier tonniaul de auwe qui vint au feu de le maison Piérart Enrart . . . . 5 s.

Payet à 4 variés qui peissièrent dedens le dos d'alne pour la royne d'Englettière. . . . . 8 s. 4 d.

Donnet à le roynne d'Englettière 3 tonniaus de vin qui tinrent 14 muis et demy et 2 stiers, parmy 4 l. 10 s. le muy . . . . . . 65 l. 16 s. 3 d.

Donnet au prévost de Mons, pour sen kukelin le jour de l'an, 10 florins à l'escut, qui valent . . . . 16 l. 13 s. 4 d.

Viennent ici des dépenses pour travaux et fournitures faits au *Castiel*, aux portes, aux fossés, au mur de l'écluse de Bertaimont, à la chaussée de cette porte, à la tour du Dos-d'âne, à l'artillerie, à la tour du Rivage, au moulin à vent, et présents de vin pour l'*honneur et profit de la ville*, ensemble : . 1707 l. 7 s. 4 d.

Recettes totales . . . . 5775 l. 6 s. 5 d.

Dépenses . . . . 5447 l. 3 s. 2 d.

1341 (n. st.).

2e compte du même, pour le même terme, (coté no 159).

Rechut pour le censse dou grant vivier de le rue de Havrech et des deux grans fossés dou Parck jusques à le rue de Havrech . . 90 l. blans.

Valeur tournois . . . . 96 l. 8 s. 7 d.

Pour le censse des 2 grans fossés mouvans de le porte de le rue de Havrech allans jusques à Bertaynmont . . . . 14 l. 9 s. 4 d.

Pour le grant fosset derrière les Escollers . . . . . 11 l. 15 s. 8 d.

Pour le petit fosset contre. . . . . 54 s. 7 d.

Pour lierbage de le fosse Cokelet . . . . 12 s.

Pour les grandes tierres contre Preelle . . . . 32 s. 2 d.

Pour le werissay contre St-Pière . . . . 53 s. 7 d.

Pour le petite terre de le porte de Nimy jusques au Parck . 14 s. 10 d.

Pour yerbaige de le porte dou Parch jusques à le garite Bueuclin. 30 s. 1 d.

Pour yerbaige de le garite Bueuclin jusques au Rivaige . 30 s. 2 d.

Pour les 2 petis fossés mouvans de le rue de Nimy allans au Rivage. 17 s. 10 d.

DÉPENSES.

Payet à l'hospital Mons.r Loys, pour le maison del Pais. . . . 15 l.

Payet pour l'escot, le jour que li eskievin comptèrent au massart, dou compte dou Noël . . . . 117 s.

Pour l escot le prévost de Mons, si fu li sires Henris de Liedekerke, Bertrand Turck et pluiseurs autres . . . . 7 l. 8 s. 4 d.

Pour les despens Gérars as Clockettes, Jehan dou Parch et Jakemart Leleu, allans en Anwiers, au parlement contre chiaulx de Flandres; le première semaine de quaresme; si despendirent pour yauls, pour 4 chevalx et pour deux varlets . . . . 24 l.

Payet à Jehan dou Parck, pour deux voies qu'il fut en Flandres pour l'occasion de le wière Thiery Gallon. . . . . 7 l.

A Jehan Villain, pour aller après le bailliu de Haynnau, pour faire un mayeur, etc. . . . . 16 s.

Item, à Gérart de Le Loge, Lothart le machon, le mesureur, un clerch, un sergant et les cherquemaneurs, allans mesurer hiretages pris pour le fremeté . . . . 28 s. 6 d.

1341-1342.

3me compte du même, (coté n° 160).

RECETTES.

Rechuit as hoirs qui furent Jehan Corosti, pour le pièce de terre ù *li tuilerie fu*, dont il doivent cascun an au jour saint Remi . . . . . 3 s.

Reçu des canonnes de S.-Germain, pour le don qu'il fisent à le ville en l'occoison de l'aywe de le forteresse . . . . 88 l.

De pluiseurs prestres, dou don qu'il ont fait à le ville pour leditte forterèche . . . . 64 l. 2 s. 6 d.

Rechuit pour le taille qui fu assise pour le fremeté sour chiaul de Mons, al saint Remy, l'an 1341, lequelle on cacha à une fie . . . 820 l. 14 s.

DÉPENSES.

Pour le despens du prévost, du mayeur et des eskevins, le nuit Nostre-Dame, quant on mena Monseigneur vir le forterèche, parmy vin, au soir . . . . 45 s. 6 d.

Viennent ici des dépenses pour ouvrages et fournitures : pour élargir les petits fossés entre le Dos-d'âne et le Rivage, à la maison de la Paix, à l'écluse de Bertaimont, pour piloter, au pont et à la porte de la rue de Nimy, au fossé au-dessous de ce pont, à la Guérite, aux chaussées de Bertaimont, de la rue de Nimy et d'Épinlieu, à la porte du Rivage, à l'artillerie.

1342.

4e compte du même, pour le terme du 1er janvier 1342 (n. st.) au jour des SS. Pierre et Paul suivant, (coté n° 461).

DÉPENSES.

Payet à 25 arbalestriers, c'on leur doit cascun an, au jour saint Jehan, parmy 5 sols l'an cascun. . . . . 6 l. 5 s.

Pour le malletôte des deux keuwes de vin que li joustreres burent à Mons, quand il i joustèrent en le seconde semaine de quaresme l'an 1341 (1342. n. st.) . . . . 22 s.

1342-1343.

5e compte du même, depuis le jour Saint-Pierre et Saint-Paul 1342 jusques et y compris le jour de l'an 1343.

RECETTES.

Rechuit pour les 3 s. de le Saint-Remy, que li bourgois de Mons doivent pour leur bourghesie. . . . . 125 l. 8 s. 6 d.

Item, pour le recours de le ditte bourghesie, de le Saint-Remy. 55 s. 4 d.

Rechuit à le femme Mahiu Le Clerch, lequel Mahiu par sen testament a à le ville laissiet pour mètre le fremetet. . . . . 87 l.

Rechiut pour les esplois de le draperie, de l'année que Jakemart de Baudour fu prévos . . . . 9 l. 2 s. 6 d.

Le chapitre 6 du compte renseigne des recettes pour *cange de monnoie*.

DÉPENSES.

Payet à pluiseurs gens, pour les cens en argent c'on leur doit cascun an sour les hiretages que li ville a pris en Biertaymont pour le forterèche . . . . 700 l. 13 s. 8 d.

Au consel de Brousselle, c'on leur présenta 24 los de vin, quant il furent à Mons à parlement avoech les signeurs, quant li cardinal y furent à pluiseurs fies . . . . 4 l. 16 s.

A chiaus de Louvaing, pour 24 los de vin c'on leur présenta à pluiseurs fies . . . . 4 l. 16 s.

A chiaus de Bruges, pour 24 los de vin, présentés adont . . 4 l. 16 s.

A chiaus d'Ypre, pour autant. . . . . 4 l. 16 s.

A chiaus de Gant, pour 16 los de vin . . . . 44 s.

A chiaus de Valenciennes, pour autant. . . . . 44 s.

A Monseigneur Willaume le cambrelent, pour 8 los . . . 32 s.

A Monseigneur Henri d'Antoing, pour 4 los . . . . . . 16 s.

Au consel Monseigneur, par 2 fies, pour 16 los . . . . . 72 s.

A castelain de Mons, pour 8 los . . . . 40 s.

A Biernart Royet, pour 6 los . . . . 24 s.

As eskevins d'Avesnes, par pluiseurs fies, pour 10 los . . . 40 s.

Au prévost et à le prévoste de Valenchiennes, pour 8 los . . 30 s.

Payet au command. des eskevins, pour aucuns menus escots fails par auls ù il ont estet quand il ont esté emblavet pour les besoignes de le ville . . . . 10 l.

Pour ouvrages fais à le maison de le Paix et en autres pluiseurs lieux. 28 l. 9 s. 1 d.

1343.

6e compte du même, pour le terme du 1er janvier à la fête des SS. Pierre et Paul 1343, (coté n° 163).

DÉPENSES.

A Sarrazin kereton, pour fiens qui estoit ou markiet, demoret des joustes: 10 s.

1343-1344.

7me compte du même, pour le terme du jour de St. Pierre et St. Paul 1343 jusques et y compris le jour de l'an 1344, (coté n° 164).

DÉPENSES.

A Gillot Gaberiel, pour 1 buffet qui est à le maison de le Pais, pour les escris . . . . 6 l. 5 s.

Payet pour les despens Ernoul de le Porte, Piérart dou Parch, Thiri Galon, Colart Leclerc, fais à Binch, parmy le chevau, leur vallet, par 3 jours, pour l'occoison des monnoies; si donnèrent à migner (manger) à pluiseurs des boines villes qui là estoient mandet pour celi occoison . . . 28 l. 18 s.

Item, pour les frais fais par les dis à Vallenchiennes, ù il furent mandés avœch les boines villes pour les monnoies . . . . 44 l. 15 s.

1344.

8me compte du même, coté n° 165, pour le terme du 1er de l'an jusqu'au jour St. Pierre et St. Paul 1344.

DÉPENSES.

Donnet as visins et pourossiens de le rue de Biertaymont en l'aywe dou moustier Saint-Nicolas . . . . 40 s.

Payet à Fastret Despiennes, pour les frais de lui et de sen chevau porter lettres après Mons. à Le Haie, quant Messires fu revenus dou voiage dou Saint-Sépucre, par 8 jours et parmy sen chevau leuwet . . . 49 s. 6 d.

Item, pour les frais et despens Jakemart de Baudour, Jehan Broket et Colin Leclerch, à 3 chevaus et à 1 garchon à pied allant à Valenchiennes. par 6 jours allant et venant, après le conseil Monsgr., et à marchans qui acatèrent rente à vie à racat, pour avoir mil escus que le ville presta à Monsgr. quant il revint de Grenade et dou Sépucre: si ont despendut parmy chevau leuwés et autres frais d'aucuns alans et venans, le semaine de le Penthecouste . . . . 10 l. 4 s.

Pour 72 los de vin présentés au conseil Monseigneur à pluiseurs fies qu'il a esté à Mons . . . . 4 l. 15 s.

Viennent ici d'autres articles pour vins présentés aux personnages qui ont assisté au dit conseil et à d'autres, tels que : MMgrs. d'Havré, de Ligne, de Ligny ; ceux des conseils des villes d'Avesnes, de Valenciennes, de Binche, de Maubeuge; le doyen de chrétienté, Mgr. de Mastain, Me Henri de Jodoigne, Mgr. de Hasnon, le bailli de Hainaut, Mgr. Gérard de Florenville, etc.

1344-1345.

9e compte du même, coté n° 166, pour le terme du jour SS. Pierre et Paul 1344 jusques et y compris le jour de l'an 1345 (n. st.).

DÉPENSES.

Payet à 10 arbalestriers qui furent as portes quand li cuens de Flandre fut à Mons, à tous ses gens d'armes, une nuit et un jour . . . . 10 s.

Le chapitre 25 comprend des articles de dépenses pour des présents de vins faits au conseil du prince et à d'autres seigneurs.

Payet pour pluiseurs ouvrages et estoffes, pour les maisons c'on fait en l'esplache Saint-Jehan sour le fosse Cokelet. . . . . . 18 l. 3 s. 1 d.

Pour ouvrages, estoffes et pourvances faites sour le terée pour le grande tour c'on entent à faire viers le grande garitte, en ce tierme. 72 l. 18 s. 9 d.

1345.

10e compte du même, coté n° 167, du 1er janvier 1345 au jour des SS. Pierre et Paul suivant.

DÉPENSES.

A un varlet envoyet à Valenchiennes, savoir quel don li ville feroit à Monseigneur, à se revenue de Prusse; si demora 3 jours. . . . . 6 s.

Pour le vin des paumées de le maison de le Paix au markiet, parmi le vin. . . . . 29 s.

Donnet à Mgr. de Haynnau, quand il revint de Prusse, une pipe de vin de Rhin. . . . . , ... 22 l. 19 s. 5 d.

Vins présentés à Sausset d'Aisne, à chiauls de Binche, au recepveur de Haynnau, au prévôt de Valenchiennes, à Mgr. Jehan de Harchies, à chiauls de Valenchiennes, de Maubuege, à Mgr. de Sars, à Messeigneurs de St.-Denis, de Pottes, au conseil Mgr., à Mgr. Willaume de Dimond, à chiauls de Cherisielle, de Midelbourch, de Dourdrech, de Le Haye, de Harlem, de Tournay, à Huibiel de Kiévraing, au seigneur de Bailleuil. 16 l. 3 s. 4 d.

1345-1346.

11e compte du même, coté n° 168, pour le terme du jour St Pierre et St Paul 1345 au 1er janvier 1346.

RECETTES.

Rechut à Jacquemart Œdon, pour ses viviers dalés le justice . 100 s.

A Jehan de Valenchiennes, pour le leuwier de le maison de le Pais ou markiet. . . . . 11 l. 13 s. 4 d.

A Willaume Galon, pour le leuwier dou celier desous. . . 7 l. 10 s.

DÉPENSES.

A l'hospital Mons. Loys, pour le cens que li ville y doit pour le maison de le Pais en le rue de Nimy, à ce tierme . . . . 15 l.

A Broket, de se varlet et de ses kevaus 3 jours à Valenchiennes avoecq les villes . . . . 41 s. 7 d.

As frais Jehan de Valenchiennes, Brocket et Fastret Despiennes, à Condet, pour savoir s'on lairoit les seigneurs à Mons qui aloient au service Monsgr. . . . . 27 s. 2 d.

As frais Jakemart Leleu, Jehan Couvet, Jehan de Valenchiennes et pluiseurs dou consel au service Mons.; demorèrent 3 jours . 15 l. 11 s. 10 d.

Pour vins présentés à Signeurs Henri de Liedekerke, de Havrech, de Mastain, Henri d'Antoing, d'Enghien, de Harchies, Pieron de Baucourt, Alemant, à consel Mons., à chiaus de Valenchiennes, à maistre Henri de Joudongne, à chiaus de Maubœge, de Binch, de Tournay . . 17 l. 4 s. 4 d.

Pour pluiseurs ouvrages et estoffes à le maison de le Pais ou markiet. 44 l. 8 s. 11 d.

1346.

12e compte du même, coté n° 170, pour le terme du 1er janvier 1346 (n. st.) à la fête des SS. Pierre et Paul de cette année.

RECETTES.

Reçu de Jehan le Héru, pour les deux maisons de le Paix, en le rue de Nimy. 18 l. 13 s. 3 d.

De Jehan de Valenchiennes, pour le maison de le Paix ou markiet. 10 l. 18 s. 6 d.

De Jehan de le Porte, pour le cens dou cieller, dessous les maisiaux dou pain . . . . 35 s.

DÉPENSES.

Pour vin, le jour que li baillius, li prévos et li sires de Harchies vinren parler pour entrer le comte de Blois en Mons . . . . 6 s.

Pour l'escot de chiaus qui allèrent à Hornut et pour unes boutaille de vin. . . . . 13 s.

Pour les frais Piérart dou Parch et Jehan Brocket, 2 jours, en allant à Fontenielles par-deviers medame le mère, de par le ville, parmi le leuwier de 3 kevauls . . . . 40 s. 8 d.

Pour les frais de Jehan Gilliart, Thiery Galon et Piérart dou Parcq, à Binche, pour oyr nouvelles dou débat que les gens le comte de Flandres y avoient fait . . . . 18 s.

Pour les frais Jehan Gilliart et Jehan Le Vieil à Valenchiennes, quand il portèrent le lettre à Monseigneur de Biaumont de chou c'on avoit acordé à recevoir mesdames d'Allemangne . . . . 22 s.

Pour porter lettres à Valenchiennes, quand medame li royne vinroit. 4 s.

Pour frais Piérart dou Parch, Gérart as Clokettes et Fastret Despiennes à le Haye en Hollande, ù il furent envoyet par-deviers medame pour les ordenanches, parmi trois kevaux lewés et un garchon à piet; se demorèrent 8 jours . . . . 13 l. 4 s. 6 d.

A Thierion Spadegons, pour aller encontre le marchis de Juliers, et pour une voie à kaisnes à Hornut . . . . 2 s.

Donnet à l'ouvrage dou moustier St. Nicolay en le rue de Havrech. 4 l.

Dons de vins présentés aux mêmes personnages qu'au compte précédent . . . . 20 l. 5 s. 6 d.

1346-1347.

13e compte du même, coté n° 169, pour le terme du jour St. Pierre et St. Paul 1346 jusqu'au jour de l'an 1347.

RECETTES.

Rechuit de Jehan Couvet, pour le leuwier des greniers de le maison de le Pais . . . . 6 l.

DÉPENSES.

Pour frais, vin et lewiers de kevau as Kaisnes à Hornut . . 12 s. 3 d.

A Mahieu d'Oisimont, pour deux voies en l'oste Monseigneur de Biaumont à Anvers . . . . 66 s.

As Jakemart Gallon, Colart de le Porte, Thieri Gallon, Jehan le Vieil et Fastret Despiennes, pour frais fais en alant à (Mont) Sainte-Giertrude, quand les boines villes furent mandées pour le duch Willaume, si eut 5 Kevauls lewés, un garchon à pied, demorèrent 8 jours: se donnèrent à mignier des gens medame et les boines villes . . . . 26 l. 14 s. 8 d.

A Jakemart Galon, Colart de le Porte et Fastret Despiennes, allans au Kaisnoi 3 jours, pour les monnoies . . . . 57 s. 6 d.

Pour porter lettres au Kaisnoit, à Maubœge et à Ath, pour le journée de Malinnes . . . . 3 s. 2. d.

A Jehan Couvet, Jakemart Galon, Baudour le Vieil, Colart de le Porte, Fastret Despiennes et le clerch allant à Valenchiennes 3 jours, quant il délivrèrent les articles as boines villes, as medame . . . . 7 l. 7 s.

Pour frais des mesmes allans à Ath et donnèrent à mignier le bailliu, le prévost et les boines villes . . . . 9 l. 11 s. 6 d.
Pour frais de nos maistres, le jour qu'il furent au parlement à Medame Sainte-Waudrut, un escut de . . . . 17 s.
Frais fais pour les 300 tonniauls de vin dont li rois fist grasce à le ville :
Premiers, à Spadegont, pour porter lettres à Monseigneur de Biaumont, pour les dis vins . . . . 16 s.
Pour les lettres de mesdames de Fontenielle et Monseigneur de Biaumont au roi . . . . 33 s.
Pour les frais Phelippron Sartiel, Jehan le Viaul et Fastret Despiennes, allant viers le roy; demorèrent 15 jours, parmi 3 kevau lewers, les lettres du roy, les vidimus et le paine Fastret Despiennes . 25 l. 2 s. 2 d.
Pour les frais Colart Puce et Jehan le Viaul à Fontenielles, remerchyer medame . . . . 51 s. 8 d.
Pour les frais Jehan Galon, Gobier Joye et Fastret Despiennes, à Biaumont, remercier Monseigneur . . . . 60 s. 10 d.
Somme . . . . 333 l. 8 s.
Somme des vins présentés aux seigneurs d'Havrech, d'Angimont, de Sanzelle, à deux chevaliers qui apportèrent lettres de par le comte de Namur, à Madame de Harchies, à chiauls d'Ath, de Valenchiennes, d'Avesnes, de Maubœge, dou Kesnoit, de Binch, à Colart de Hasnon, à Richard le clerch medame . . . . 15 l. 8 s. 8 d.
Pour pluseurs estoffes et ouvrages à le porte dou Parch . . 289 l. 3 d.

1347.

14e compte du même, coté n° 171, du 1er de l'an 1347 (n. st.) au jour des SS. Pierre et Paul suivant.

RECETTES.

De Jehan Le Hérut, pour le lewier des 2 maisons de le Pais en le rue de Nimy. . . . . 20 l.

DÉPENSES.

Pour j escot de nos maistres à le maison Jehan le Vieil, quand il revinrent del ostel Monsgr. de Biaumont, pour les allianches de Flandres et de Braibant . . . . 6 s.
A Monseigneur Estiévenon Maulion, pour ses frais à Cambray, pour

l'ocquison de le sentensse que on voloit faire prononchier en Haynnau sour les Flamens . . . . 32 s.

A Maistre Pierre de Braibant, pour aller à Vallenchiennes pour corrigier les alliances de Flandre et de Brabant c'on mist de romanc en latin : 13 s.

1347-1348.

15e compte du même, coté n° 172, pour le terme de S. Pierre 1347 jusqu'au jour de l'an 1348.

DÉPENSES.

A Jehan Montpelier, pour porter lettres à Binche, pour le parlement de Bavay . . . . 20 d.

Payet à Fastret Despiennes, pour aller à Hornut . . . . . . 2 s.

A Jehan Couvet, Ernoul de le Porte, Jehan le Vieil et Jehan de Valenciennes, par 2 fies qu'il ont estet as parlemens en le ville de Mons. 36 s. 4 d.

As visins de Kiévrois [1], c'on leur donna en l'ayuwe de le cauchie qu'il ont fait faire en leur rue. . . . . 11 l.

Au consel de Haynnau et à chiauls de Valenchiennes, de Binche, de Maubuege, dou Kesnoit, d'Ath, etc., pour vins présentés . . . 16 l. 5 s. 8 d.

Pour ouvrages et estoffes au mur dou mont dou Parcq . 8 l. 15 s. 4 d.

Pour le mur de le fremeté dallez le porte dou Parcq . 100 l. 11 s. 11 d.

1348.

16e compte du même, coté n° 173, pour le terme du 1er janvier 1348 (n. st.) au jour S. Pierre et S. Paul suivant.

DÉPENSES.

Pour un escot Jehan Couvet, Baudour et autres qui furent au parlement as Escoliers . . . . 5 s.

Pour un escot quand on fu au parlement à l'ostel Monseigneur de Biaumont; si fu Jehan Couvés, Ernouls et Jakème Galons. . . . . . 6 s.

Parlement des signeurs à le maison de le Paix . . . . 5 s.

[1] La rue des Quiévroix.

Pour un escot de nos maistres à le maison Breket, au revenir d'un parlement des Escoliers . . . . 14 s. 6 d.

Pour un escot fait pour l'esplace S. Jehan, en l'occoison dou behourt. 7 s. 6 d.

Pour un escot de nos maistres à le maison Broket avec chiauls d'Avesnes, au revenir dou parlement . . . . 14 s.

Pour j escot de nos maistres qui minièrent ou castiel avec le signeur de Gomignies . . . . 40 s.

Donnet à Monseigneur Thiery de Viller, en l'occasion des tournois . 7 l.

1348-1349.

Premier compte rendu par Colars de le Porte, massard, pour le terme du jour S. Pierre 1348 au jour de l'an 1349, coté n° 174.

RECETTES.

Rechu pour 10 tillius qui kéirent ou Parch, au grant vent . . . 10 l.

DÉPENSES.

A Marchant, le caudrelier, pour vaissiauls de le cuisine dou castiel refaire 6 s.

Sont renseignés des frais faits à l'occasion de l'essai des monnaies, chap. 9.

1349.

2e compte du même, coté n° 175, pour le terme du 1er de l'an 1349 (n. st.) au jour S. Pierre et S. Paul suivant.

DÉPENSES.

A maistre Piérart Aubri, pour 3 jours à le logète de le cappielle Nre-Dame, pour les orghènes . . . . 6 s.

Pour le pierte que li ville fist à l'assay d'un marck d'argent et de 36 blans deniers, pour assayer les monnoies. . . . . 25 s. 6 d.
Pour l'escot le prouvost Bascot, Mons. Rogier d'Ath et nos maistres à le maison Ernoul de le Porte, quant on lisi les chartes de le ville. . . 4 s.

1350.

4e compte du même, coté n° 173, pour le terme du 1er janvier 1350 au jour S. Pierre et S. Paul suivant.

RECETTES.

De Jehans De le Porte, pour le cens dou chelier desous le Maison dou pain . . . . 25 s.
Du même, pour deux vièses maisons de le Pais . . . . . 95 s. 8 d.
De Colars Puce, pour le maison après tenant. . . . . . 70 s. 4 d.
De Andrius Louppins, pour le maison suivant . . . . . 17 s. 6 d.

DÉPENSES.

Pour j escot de nos maistres à le maison Gobiert Joye, au revenir des Kaines à Hornut . . . . 37 s.
As frais de nos maistres as Kaisnes à Hornut . . . . . . 8 s. 8 d.
Donnet à maistre Jehan de Hubersart, qui vint vir leur on feroit le fondement de le tour. . . . . 14 s. 6 d.
As frais maistre Jehan d'Oisi et maistre Jehan de Hubiersart et les maistres de le ville, quant il alèrent vir le fondement de le tour, payet . 62 s.

Présents de vins à ceux de plusieurs villes venus à Mons lorsque messire d'Enghien fut au château à Mons . . 15 l. 3 s. 11 d.

Compte annexé au précédent et intitulé: *Che sont les parties des ouvrages de le ville de Mons*, pour le même terme :

Pour 3 jours reffaire le tour de le pourcession. . . . . . 3 s. 6 d.
A Thibaut le plackeur, pour 2 jours placker et restoupper traus en le maison de le Pais en le rue de Nimy . . . . 4 s. 4 d.

1350-1351.

5ᵉ compte du même, coté nº 179, pour le terme du 1ʳᵉ juillet 1350 au 1ᵉʳ janvier 1351 (n. st.).

DÉPENSES.

Pour une voie as Kaisnes à Hornut . . . . 3 s.

Frais de Jehan Gal et Pierre dou Parch à Valenciennes, pour les lettres que li rois d'Engletière envoya as boines villes, pour le signeur d'Enghien. 65 s.

Frais de Jehan Couvet et Thieron Spaidegoit à Cambray, pour consiller de le marche que li cuens de Namur demandoit . . . . 44 s.

Pour 2 bouteilles de vin portées à no maistres as Quesnes à Hornut : 4 s. 7 d.

Mêmes présents faits à divers députés des villes du Hainaut et à d'autres.

1351.

6ᵉ compte du même, coté nº 177, pour le terme du 1ᵉʳ janvier 1351 jusqu'au jour S. Pierre et S. Paul suivant.

DÉPENSES.

A Thion Spadegont, pour aler à Ath savoir ù medame trairoit au revenir de Kalais, et pour les frais Thion . . . . 5 s.

1351-1352.

1ᵉʳ compte de Jehans Le Viaulz, coté nº 180, pour le terme du jour S. Pierre 1351 au 1ᵉʳ de l'an 1352.

DÉPENSES.

A 15 arbalestriers, pour 1 jour waitier as portes quant les nouvelles vinrent de Hollande de le bataille qui avoit estet contre le duch Willaume. 27 s.

Pour frais Jehan Couvet et Jehan Gillart, à Valenchiennes, pour avoir conseil comment on ouveroit de chou que Medame voloit aler en Engleterre. 43 s. 4 d.

Pour frais Jehan Galon, Piérart Du Parch et Fastret Despiennes et Simonnart fil Piérart Du Parch, en Zellande et en Hollande, 24 jours avœch Medame de Fontenielles et Monseigneur de Biaumont, quant on y fu pour mettre accort entre Medame et le duch Willaume, et pour otel en ralant à Valenchiennes, parmi j Kevaul leuwet, 50 escus et 2 sols 6 d. valent à l'escut pour 21 s. 3 d. . . . . 8 l. 5 d.

Pour frais Colart De le Porte, Piérart dou Parch, Fastret Despiennes et Colin, vallet audit Colart, en Flandres, avœc le conseil dou pays et des boinnes villes, 10 jours, parmi 2 kevauls leuwés pour l'occoison dou conte de Flandres qui avoit mis empêcement à le terre de Lessinnes. 20 l. 15 s.

Pour frais Colart De le Porte et Fastret Despiennes, pour aler en Braibant avœch dou conseil Medame et avœch ciaus de Valenchiennes pour parler au duch et as boinnes villes pour le cause de Lessinnes et de Flobierch, par 6 jours, parmi j kevau leuwiet . . . . 7 l. 5 s. 5 d.

Pour frais Colart De le Porte, Piérart dou Parch, Fastret Despiennes et Collin, vallet audit Colart, en Flandres, avœch le conseil dou pays et des boinnes villes, 5 jours pour une aultre voye, pour l'occoison dou conte de Flandres qui avoit mis empêcement à le terre de Lessinnes . 10 l. 19 d.

Donnet au command de nos maistres au vallet appiellé Yernequin, pour une lettre porter en Engleterre à Medame . . . . 42 s. 6 d.

Donnet à Thiebaut le messagier, pour lettres qu'il apporta de Medame. 15 s. 9 d.

Donnet au message de Tournay, pour une lettre de le deffiance c'on avoit fait à leditte ville . . . . 10 s.

Donnet as (plusieurs personnages, pour vins). . . . 35 l. 14 s. 11 d.

1352.

2e compte du même, non coté, rendu pr le terme du jour de l'an 1352 au jour St. Pierre et St. Paul suivant.

DÉPENSES.

A 16 arbalestriers, pour waitier 3 jours as portes, as joustes, leur on disoit que messire Loys de Namur et messire d'Enghien seroient. . 72 s.

Pour j escot de nos maistres à le maison Enrard, quand on alla querre le coppie de le pais de Flandres et de Hainaut . . . . 10 s.

A le feme Eronde, pour 2 fies rassanler fiens après les joustes. . 20 s.

A un valet Monsgr. le duch Willaume, qui aporta lettres de se mariage : 10 l. 12 s. 6 d.

As compaignons de saint Jorge, pour 16 los de vin . . . 45 s. 4 d.

Pour ouvrages faits à le caucie, au mur et à le maison de le Pais. 88 l. 11 s. 4 d.

Pour ouvrages fais pour les maisons dou markiet . . . . 22 s. 3 d.

Compte spécial des travaux, annexé au précédent, pour le terme du jour des SS. Pierre et Paul de l'an 1351 jusqu'au 1er janvier 1352 :

A Thiébaut le placqueur pour 172 buissons d'estrain (paille) pour le maison de le Pais et pour le maison de le brique . . . . . 21 s. 6 d.

A lui, pour 82 beniaus de terre à le maison de le Pais, et ailleurs. 54 s. 8 d.

A lui, pour replacquier en tasque le maison de le Pais et pluiseurs des édiffices . . . . 4 l. 2 s.

A lui, pour replacquier en le salle, ès loges et ès cheminées de le dite maison de le Pais . . . . 38 s.

A Jehan Pawoillon et à Cauteriaul, pour mener le terre de Walierne en le fosse ù on avoit pris le saulon (sable) et pour widier le dite terre dessous le pillori et faire le ruyet pour les euwes avoir leur cours . . 100 s.

Suivent ici plusieurs articles de travaux et fournitures de pierres, de bois, de chaux, pour le mur et la maison *de le Pais*, le puits et la barrière en fer . . . . 19 l. 4 s. 3 d.

Le cahier joint aux deux comptes précédents, des pensions viagères et foncières dues par la ville de Mons, comprend, entre autres, un chapitre particulier pour rentes dues à la Noël pour les héritages empris pour l'*esplace* [1] *Saint-Jehan*, dont font mention tous les comptes déjà décrits.

[1] *Esplace*, terre ou pré dépouillé. (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane*, au mot *Espleche*.)

1352-1353.

3° compte du même, coté n° 181, rendu pour le terme de S. Pierre 1352 au 1er janvier 1353.

DÉPENSES.

A Jaquemart le poindeur, pour une gambe de bos taillier et poindre pour mettre à Nostre-Dame ou restor d'une de chire c'on y prist pour faire candeilles . . . . 7 s. 3 d.

As frais Jehan Couvet et son vallet, pour aller au Quesnoit sayeller le lettre de le draperie, parmi un keval leuwet et un florin de Florenche donnet au sayelleur, x tartes pour le clerch medame . . . . . 4 l 10 s.

Pour ouvrages et frais pour le cause de le draperie . . 223 l. 17 s. 2 d.

Cahier annexé à ce compte pour ouvrages, pour le même terme :

A Colars Soudant, pour 4 assielles pour faire j coffre pour mettre les escrips de le ville à le maison maistre Piérart de Braibant . . . . 5 s.

Suit ici le chapitre spécial aux ouvrages de la maison de la Paix en la rue de Nimy, tels que : fourbir le puits, ôter les tuiles du vieux porchet, les remplacer, recouvrir plusieurs parties de la toiture, rétablir la gouttière, relever l'enceinte de la dite maison; — travaux aux portes et aux fenêtres de la chambre et de la *logette*, au-dessus de la Trésorerie, plafonnages, clinches et serrures, et objets placés à la cuisine, etc.

Viennent ensuite les rentes et pensions à charge de la ville.

1353-1354.

3° compte du même, coté n° 182, rendu pour le terme du jour S. Pierre et S. Paul 1353 au jour de l'an 1354.

DÉPENSES.

A frais Pierre dou Parcq, Jehan Galon, Colin de le Porte, Gobert Joye

et ij valllés pour yauls en alant à Quesnoy, pour une journée que medame y avoit assignée, pour les besoignes dou pays, monte parmy ij kevals lewés 8 s. 15 d.

Pour j escot de nos maistres à le maison Baudour, le nuyt que on ala lendemain minier ou castial avœcq Monseig[r] Gérard de Havrecht ; si y furent pluiseurs aultres seigneurs . . . . 17 s. 6 d.

Pour j escot de tous nos maistres, quand on alla migner ou castial avoecq monseigneur Gérard de Havrecht et pluiseurs aultres seigneurs 7 l. 4 s. 8 d.

Donnet en l'aywe dou moustier saint Nicolay refaire . . . . 48 s.

A Monseigneur le duch Aubiert, que li ville li présenta quand il vint vir medame se mère, j tonnial de vin de France, tenant v muis et j stier, montent 32 l. 7 s. 6 d.

Cahier des ouvrages faits pour la ville de Mons, pendant le même terme :

A Sauvage, pour prendre terre en le masure Jeumont et mener ès fossés dou markiet, pour V jours . . . . 20 s.

A le warde dou bos de Ghelin, pour les soifs [1] faites ou markiet. 17 s. 4 d.

A Jakème le Poindeur, pour une ymagène faire, tailler et poindre, mise à le porte dou Parch, et pour l'imagène de le porte de Biertaymont repoindre . . . . 8 l.

Frais faits *pour le draprie*, montent à. . . 215 l. 2 s. 4 d.

Ouvrages à la *maison de le Pais* en la rue de Nimy et au puisoir joignant :

A Willaume Aubri, pour 4 aissielles de kaisne de nuef huis en le cambre du conseil . . . . 6 s.

A Gérart de le Loge, pour 3 pières de 4 piés de lonch, l'une par l'autre, pour l'huisserie dou prayaul dou porcel, pour un appas pour le cuisine, pour pières qui font appas devant le puch au-dehuers : si y puet avoir partout 8 pierres, valant parmi 4 sols le pièce . . . . 32 s.

A lui, pour 100 et un piets de pierre qui font appas au muret dou puisoir tenant au muret des frères meneurs, valent parmy 11 deniers le pied : 4 l. 12 s. 7 d.

A Braibant le Tourneur, pour un baston tourné mis en le cambre dou conseil, au mantial de le keminée, pour les candeliers . . . . . 4 s.

[1] *Soifs*, clôtures, haies, palissades.

A Mahieu le pottier, pour ressauder de plonch une gouttière entre le trésorie et le cambre dou conseil, parmy le saudure qu'il livra. . . . 3 s.

1334.

6e compte du même, depuis le 1er janvier 1334 jusqu'au jour de St. Pierre suivant.

DÉPENSES.

A Jehan d'Audenarde, pour l'église medame Sainte-Wauldrut, pour le cens del accord fait as demiselles, des maisons aucunes dou markiet. 16 s.

Payet pour les subventions de le chevalerie l'ainsnet fil et dou mariage l'ainsnée fille medame, qui furent accordez à le somme de mil florins. 480 l.

A Jehan Couvet, pour pluiseurs frais faits en pourcachant l'accord des dites subventions par lui et par autres qui y furent commis . . . 33 l

As frais maistre Pieron de Braibant et se clerch, pour aller à Vallenchiennes sayeller le lettre de le quitanche des mil escus payés à medame pour les subventions de le chevalerie sen aisnet fil et le mariaige sen ainsnée fille; demorèrent 3 jours, parmy le leuwier de leurs kevalz. . 38 s. 6 d.

As frais Rollin, pour aller querre et détenir j ostel à Ath, pour nos maistres, quant on y parlementa pour le pais. . . . . 5 s.

As frais Jehan Couveit, Jakème Galon, Pierre dou Parch, Jehan Gallon, Gérars as Cloquettes, Colard de le Porte, maistre Pierre de Braibant, Jakème dou Mortier et 5 valets, quand il furent à Ath et à Lessinnes, pour le pais entre Medame et le conte de Flandres, parmi chou qu'il donnèrent à migner pluiseurs dou conseil medame et parmy 28 journées de kevauls : 29 l. 3 s. 6 d.

Au command de nos maistres, à Jehan de Nœufville, en l'ayuwe d'un puch refaire en le rue de Havrech. . . . . 26 s.

A Mgr. le sénescaut de Hainnau, Mgr. Anssiaul de Sart et Mgr. Frastret de Bierlaimont, quant il revinrent de Prusse, pour 16 los de vin . 20 s.

A Willame Ignart et 3 chevaliers avœch cui il estoit, pour 8 los . 10 s.

A Monsgr. Jehan Couvet, au revenir de ce voyage. pour 12 los . 15 s.

A maistre Pieron de Saint-Amand et Monsgr. Estiévène Maulion, pour 7 los . . . . 10 s.

Au maïeur dou Quesnoit, pour 4 los . . . . 5 s.

A chiauls d'Avesnes, pour 4 los. . . . . 5 s.

A Monseigneur le évesque de Cambray, avoech ij poissons que on lui présenta, pour 32 los . . . . 40 s.

A Jehan le Douch, à se revenue, pour 8 los . . . . . . 10 s. 6 d.

A Jakème de Lens, pour 4 los . . . . 5 s.

Au prouvost de Binch, pour 4 los . . . . 5 s. 4 d.

A demiselle Ysabiel de Fonteneille, demiselle à medame d'Engleterre, pour 4 los . . . . 5 s. 8 d.

Cahier annexé au compte qui précède, des ouvrages que la ville a fait faire durant le même terme.

A Piérart le Cawe, pour rassir l'esteaulement de l'aigle dou markié : 18 d.
A Royaut, pour fiens roster dou markiet, des joustes qui furent faites pour le duch Aubiert. . . . . 12 s.

Ouvrages de cauchie et de pourvances pour le nouviaul markiet :

A Willaume Simon, pour reffendre quariauls de cauchie devant le maison de le Pais, par 6 jours et 2 ouvriers . . . . 44 s.

Les articles renseignés pour ces ouvrages montent à une somme de . . . . 835 l. 18 s. 8 d.
Les ouvrages de la draperie, à . . . . 149 l. 12 d.
Ceux faits à la maison de la Paix, à . . . 11 l. 15 s. 8 d. dont 14 s. payés à Piérart de Froumont, pour 100 de vellourdes pour refaire soifs encontre l'ostel d'Enghien.

1354-1355.

7e compte du même, pour le jour St. Pierre 1354 au 1er janvier 1355, coté 183.

DÉPENSES.

Pour j escot, quant on fu boire des vins des compagnons tavreniers : 32 s.

Cahier des ouvrages, y annexé :

Ouvrages faits pour la draperie. . . . . 273 l. 4 s. 9 d.
Vient ici un chapitre des ouvrages et étoffes faits et livrés pour les chaussées du Marché et de la rue d'Havré; on y lit, entre autres, l'article suivant :

A Gillot de Frameries, pour ouvrages de carpenterie à le maison au Miroir. . . . . 20 s.

1355.

8ᵉ compte du même, du 1ᵉʳ janvier 1355 au jour St. Pierre et St. Paul suivant.

DÉPENSES.

Payet à Jehan le Keus. ou restor dou damage quant il eut à cauchage dou Rivage, dou tamps Colart de le Porte, pour tant que li porte fu close. 15 s.

A xlvj arbalestriers, parmy le congnestable, pour wayt le nuyet dou camp as portes et ou markiet . . . . 9 l. 4 s.

Pour j escot à le maison Baudour, le jour que li doy campion se rencontrèrent . . . . 10 s. 2 d.

Pour j escot en celli maison, le nuyt dou camp, que no maistre y waittièrent. . . . . 9 s.

Pour j escot à le maison Ernoul, le jour du camp; si y fu le maire de Mons, Jehau Couvés, Pierre dou Parch, Baudours, Jehan dou Parch, et pluiseurs aultres . . . . 29 s.

Autres menus frais pour le même sujet :

Donnet en l'ayuwe del ouvrage dou puch devant le maison Jehan Le Douch, à comand. de nos maistres . . . . 100 s.

Donnet en l'ayuwe del ouvrage dou puch devant le maison Gillot dou Postich . . . . 10 s.

A j bourgois de Maslines qui astoit venu accatter draps, pour iiij los de vin. . . . . 8 s. 4 d.

1355-1356.

9ᵉ compte du même, coté 184, pour le jour de St. Pierre 1355 jusqu'au 1ᵉʳ janvier 1356.

DÉPENSES.

Pour les cens et rentes que li ville doit à iretage à jour saint Remy l'an LV, pour les maisons et masures emprises pour le markiet, si qu'il appiert par lettres; paiet . . . . 12 l. 9 s. 4 d.

Pour les cens et rentes que li ville doit à dit jour S. Martin, pour les maisons emprises pour le markiet . . . . 8 l. 7 s. 2 d.

Pour les cens et rentes que li ville dut à jour de Noël l'an LV, pour les dites maisons . . . . 92 l. 7 s. 5 d.

Al hospitaul monsgr. Lowis, pour le maison de le Pais de le rue de Nimy. 15 l.

A Jehan de Melin, pour hachier le terre dou pont d'Espinlieu à fuer de le cauchie, et widier le rieu jusques à le brike . . . . . . 9 l. 10 s.

Ouvrages et estoffes pour les maisons faites sur le markiet :

A Frasnial, pour ouvrer à le boue de le darraine maison et soulage desous le maistre-estial, pour 12 jours 4 s. le jour. . . . . 48 s.

A Gérard Marchant, pour faire et ferer 7 banier pour les maisons dou markiet, parmi 8 s. le pièce. . . . . 56 s.

Toute somme pour les ouvrages et frais fais pour les maisons dou markiet . . . . 1,012 l. 11 s. 1 d.

Toute some pour les estoffes et frais et ouvrages de le draperie : 167 l. 17 s. 1 d.

1356.

10e compte du même, coté 185, du 1er janvier à la fête St.-Pierre et St.-Paul 1356.

DÉPENSES.

A j messager envoyet à Valenchiennes pour savoir l'estat des monnoies 5 s.

A frais Fastrel de Spiennes, quand il alla à Valenchiennes pour avoir hostel pour nos maîtres qui alèrent à le sépulture Monsgr. de Bialmont, parmi j keval lewet. 9 s.

As frais Jehan Couvet, Jehan Galon, Jehan Broquet, Col de le Porte, Gérart as Cloquettes, Gobiert Joye, Richard de Froicapelle et pluiseurs autres, parmy 2 kevals lewés 2 jours, pour aller à le fosse Monsgr. de Bialmont . . . . 19 l. 17 s. 10 d.

As frais Jakes Galon, Gobiert Joye, maistre Pierre de Braibant, Fastret de Spiennes et I varlet, pour aler parler à medame, à le requête dou duk de Brabant et de ses boines villes, parmi 4 kevaus leuwés pour 2 jours. 101 s.

As frais Jakes le Dieu et Jehan Masselui, pour aller porter lettres en l'ost de Flandres et de Braibant à pluiseurs seigneurs . . . . 36 s.

As frais Fastrel de Spiennes, pour aller en Hollande oyr nouvelles dou duk Willame . . . . 4 l. 14 s.

As frais Willaume de Liessies, pour aller à Valenchiennes, puis le trespas de medame, parmi 2 kevals leuwés . . . . 22 s. 8 d.

As nos maistres, pour chou qu'il wardèrent le bos dou maisonnage dou markiet . . . . 40 s.

Donnet à I messagier qui aporta novelles que li duc Willame avoit une fille . . . . 6 l. 7 s. 6 d.

Pour les ouvrages fais à le frumeté entre le porte dou Parch et de Nimy. 107 l. 12 d.

Pour ouvrages et estoffes, pour les maisons dou Markiet. . 323 l. 1 d.

Pour ouvrages et frais faits à cause de le draperie . . 204 l. 18 s. 7 d.

Pour ouvrages et estoffes fais pour le cauchie de le rue Bascot. 122 l. 7 s.

Pour ouvrages et estoffes pour le muret de le maison de le Pais : 76 l. 8 s. 9.

Ouvrages et estoffes, pour les maisons dou markiet:

A Maistre de Lile, pour 5 enseignes et une gourgole [1], tout pesant 698 liv. 47 l. 2 s. 8 d.

Pour l'amenage de ces ensignes et gargole, de Lile à Mons . . . 70 s.

Pour 1 escot quant on marchanda de faire ces enseignes . . 19 s. 6 d.

Pour pluiseurs escos fais par les maistres de le ville, si comme Jehan de Valenchiennes, Broket, maistre Pierre Aubri, Fraisinal et Jehan le Liégeois, avœcq pluiseurs autres. . . . . 4 l. 8 s. 6 d.

A Col Tuppin, pour 88 lib. de plonk pour les ensignes des maisons dou markiet. . . . . 58 s. 8 d.

A Marie de Lauson, pour sui, pour candeilles et pour carbon de faul : 8 s.

A Gillion le scalleur, pour aidier à mettre aucunes des enseignes sur les maisons et resauder gouttières. . . . . 10 s.

As frais Jehan le Liégeois, quand il vint relever son ouvrage. 22 s. 6 d.

A Colard le cauchieur, pour deffaire et refaire le cauchie devant lesdites maisons dou Markiet, qui estoit trop basse . . . . 108 s.

A Jehan le Vial, pour estrain mis as maisons dou Markiet en aires et en plakements [2]. 9 s.

A Jehan de Lestines, pour les dites maisons plackier de mortiers et faire les aires . . . . 9 l.

A Willaume Simon. pour 1200 de quaireaux de cauchie mis devant les nueves maisons dou Markiet . . . . 48 s.

[1] *Gargoile*, *gargole*, *gargoule*, égoùt d'un toit, réceptacle d'eau des toits, tuyau de fontaine.

[2] Torchis.

A Jehan dou Ruels, pour 7 verges pour les banières des maisons, pour le verge que tient le gargouille, pour estrieis, pour tielles et autres coses pour lesdites maisons. . . . . 16 l. 11 s. 2 d.

Toute some d'ouvrages et estoffes pour le draperie. . 280 l. 18 s. 7 d.

Compte fait par les anciens échevins aux nouveaux, coté 186, des dettes dues par la ville, jusqu'au jour des SS. Pierre et Paul 1356.

Premiers, doit li ville al hospital Monsgr. Lowis . . . 33 l. 6 s. 8 d.

Item, à dit hospital, pour le maison qui fu Willame dou Markiet que li sineskaus de Haynnau accatta . . . . 100 l.

Item, à dit hospital, pour le testament Simon de Nivelle . . 72 s. 2 d.

1356-1357.

1er compte de Colars de le Porte, massard, coté 187, depuis le jour des SS. Pierre et Paul 1356, jusqu'au 1er janvier 1357.

DÉPENSES.

Al ospitaul Monsgr. Loys, pour le maison de le Pais ou Marquiet. 15 l.

A 30 arbalestriers de Mons, pour yestre et wailier as portes de le ville, le jour que messire li contes de Haynnau fu rechius et qu'il fit sairement, parmy 2 s. cascun et le coingnestable double, monte . . . . . . 62 s.

As wardes des buyelles, pour les frais de le sote mise en le tour. 4 s. 6 d.

A six-vingt escus emprunté as lombars asquels on perdi xij den. à le pièce, montent . . . . 7 l.

Payet pour 2 ghodés de pière que on eut au présent de Monsgr. le duk Loys. 8 d.

As frais Jehan Couvet, Jehan Le Douch, et leur vallés, pour 3 jours au parlement de Monsgr. le conte contre le duk de Braibant, 5 moutons et demy. 8 l. 9 s. 2 d.

Au duc, pour ses journées d'aler en Braibant faire nouvelles de Monsgr. le conte de Haynnan, à se venue. . . . . 16 s.

A Jack le Duc et Masselin, pour aler en Braibant par 2 jours savoir nouvelles des Flamens et de Brouxelle . . . . 21 s.

A Henin Baillet, envoyet en l'ost de Flandres et porter lettres as chevaliers de Haynnau, par 4 jours, montent, parmi ses frais et journées : 20 s

A lui, que on lui donna quant il raporta nouvelles de le desconfiture devant Brouxelle, et il y estoit allé pour autres causes. . . . 4 s. 6 d.

As frais de nos maistres et de pluiseurs dou conseil et leur vallet à Valenchiennes, par 2 jours yestre as vigilles et al obsèque medame de Haynnau. cui Dieu ayt, montent, parmi 10 kevauls leuwés. 30 l. 10 s. 10 d.

A Henin d'Ugies, envoyet vers Namur savoir nouvielles se li contes de Namur ardoit en Braibant. . . . . 3 s.

A luy, pour porter lettres en Braibant à pluiseurs signeurs de Haynnau, à savoir nouvielles diauls . . . . 18 s.

Au bastard d'Escaussines, pour porter lettres as chevaliers de Haynnau, à Nivelles. . . . . 15 s.

As frais Jakemart dou Mortier, Phelipprart Le Clercq et maistre Piéron de Braibant, à le maison doudit Jakemart, au disner et soupper, pour ordenner et aviser lettres dou respit et des autres articles ottryés de Monseigneur de Haynnau à le ville. . . . . 54 s.

Pour j escot de nos maistres à le maison Evrard, avec Jakemart Gallon, Jehan de Valenciennes, Jehan le Viaul et pluiseurs autres, quand on y parla d'une lettre faisant mention de le ville de Bruxelles yestre rendue. 6 s. 6 d.

As messagiés le conte de Flandres, Bruges et Gand, qui aportèrent lettres à le ville, leurs frais qu'ils fisent à *l'ostel au Hiame* montèrent 4 l. 16 s. 8 d.

A Colart de Gembleux, pour un tonnial de vin de St. Jehan donnet et présentet à Monsgr. le duc : se cousta 50 escus phelippus; valent à 27 sols 6 deniers le pièce . . . . 68 l. 15 s.

A pluiseurs eskevins de pluiseurs villes de Hollande, pour 24 los de vin. 4 l. 2 s.

A Monsignr. le comte de Ponthiu, pour 24 los de vin . . . . . 4 l.

A Monsignr. de Gommignies, à se revenue de Braibant, pour 8 los 26 s. 8 d.

Pour ouvrages, frais et estoffes, à le frumeté de le ville entre les portes dou Parch et de le rue de Nimy . . . . 463 l. 8 s. 9 d.

Cahier des parties d'ouvrages faits pendant le même terme.

A Jehan de France, pour oster terres qui estoient du costé le salle de l'óstel d'Enghien, kéuwe au faire le mur de le maison de le Pais, pour 10 jours, 20 d. le jour, ... 16 s. 8 d.

A Colart le Cauchieur, pour restoupper les traus des bailles mises pour le fièlre ou Markiet . . . . 3 s. 6 d.

2ᵉ compte du même, du 1ᵉʳ janvier au jour St. Pierre et St. Paul 1357.

Payet pour frais Jehan Brocquet, Pierre dou Parck, maistre Pierre de Braibant et leurs vallés, en allant à Brieveliet, au parlement quy y fu au command Monseignr. le conte, par 8 jours, parmy 6 kevals leuwés. 49 l. 15 s.

Pour frais Jehan Brocquet, Piérart dou Parck et leurs valets, en alant secondement au parlement à Brieveliet; demorèrent 4 jours par 4 kevals leuwés . . . . 18 l. 15 s.

Cahier des parties d'ouvrages faits pendant le même terme.

A Jaquemart le poindeur, pour 8 bannières poindre, mise as maisons de le ville ou marquet et faittes dou tamps Jehan le Viauls, qui adont point ne furent comptées . . . . 6 l. 18 s.

A Jehan de Jourbise, pour toille à une feniestre de le cappièle ou Marquiet . . . . 3 s.

Pour ouvrages et estoffes à le frumeté entre les portes dou Parcq et de Nimy . . . . 1079 l. 18 d.

1357-1358.

3ᵉ compte du même, coté 189, de St. Pierre 1357 au 1ᵉʳ janvier 1358.

DÉPENSES.

Pour les cens et rentes que li ville doit à hiretaige au jour St. Remy l'an 1357, pour les maisons et masures emprises pour le marquiet, si qu'il appert par les parties . . . . 12 l. 9 s. 4 d.

Pour les cens à hiretaiges que le ville dut à ce tierme pour le maison qui fu Jehan de Bugny emprise pour les Pollies et tainténeries, si qu'il appert par les parties . . . . 107 s. 7 d.

A 16 arbalestriers, pour waitier as portes de le ville par 3 jours et 3 nuits, quant on fit le wait en le ville, que messire le dux de Braibant et messire de Flandres y estoient; payet . . . . 4 l. 16 s.

Pour frais Fastret Despiennes à le première voye qu'il dut aler en Angle-

tierre et qu'il ne parla paint à Monseigneur : demora 9 jours, parmy 1 keval lewet . . . . 9 l. 19 s.

Au [illegible] Fastret, à le seconde voie qu'il fut en Hollande parler à Monseigneur, à savoir nouvelles de sen estat, parmi 5 kevals lewet . 7 l. 15 s.

Pour frais Pierre de Fredcappelle et maistre Pierre de Braibant, allant à Valenchiennes parler à Monseigr. le bailli de Hainaut, de le prise Brisebot.
73 s. 6 d.

Pour frais de maistre Pière de Braibant et sen vallet aller à Tournay avecq Jehan Courcel par 2 jours, pour avoir conseil sur le carte de Lestinne et des mortes-mains de Mons, parmy un mouton que on donna au clerk du conseil et parmy 2 kevauls . . . . 4 l. 6 s.

Pour frais de Jehan Masselin à porter lettres en Hollande à medame le contesse, pour savoir l'estat de monseigneur, demora 12 jours . . 104 s.

Au provost et au mayeur de Mons, à leur revenue de Engleterre, pour 8 los de vin . . . . 30 s.

A chiauls le conseil Monseigr. et boines villes de Haynnau, ou revenir de Hollande, pour 8 los . . . . 28 s.

Hiretages au jour St. Remy, que li ville doit pour les cens et rentes des maisons emprises pour le marquiet :

Pour les maisons qui furent Jehan Joye : le maison qui fu Roget Wiel ; le maison qui fu Ernoul le Barbieur ; le maison qui fu Colard Bourdon ; le maison qui fu Nicaise Le Borgne ; le maison qui fu Jehan Lecat ; le maison qui fu Jak. Brulé ; le maison qui fu Jehenne Wielle . . . 12 l. 9 s. 4 d.

Pour les mêmes maisons et celle qui fu Boussoit le Cuvelier, que l'on doit à le St. Martin . . . . 8 l. 7 s. 1 d.

Pour les mêmes maisons et pour les franches-masures qui furent les hoirs Jehan Gervais, Marie d'Audenarde, et pour autres maisons qui furent Wattier as Cloquettes, Pierre de Le Loge ; pour les 2 maisons qui furent Pierre le Marescaut ; pour le maison qui fu Colart le Cuvelier ; pour le maison qui fut Bruslé en le seuwe ; pour la grande et la petite maison qui furent Jeumont ; pour le maison et masure qui fu Jehan Joye : pour la maison qui fu Jakemart de Ligne, et pour la maison et la masure d'Isabiau Mierlle, Jehan de Le Seuve, pour ses grandes et petite maisons tenant la 3e à l'hôtel du *Miroir* ; pour la maison Maroie de le Vingne, que la ville doit au jour dou Noël : . . . . 92 l. 7 s. 4 d.

A Caisin Briffault, pour machener à faire siéges ou prayal de le maison de le Pais . . . . 20 s. 2 d.

A Jehan de Lestines et sen vallet, pour 3 journées ouvrer à le *petite maison de le Pais* ou Markiet, et as maisons ou Parch. . . . 19 s. 6 d.

Alui, pour estrain là mis . . . . 5 s.

Pour ouvraiges fais à la fremeté entre les portes dou Parch et de Nimy.
1199 l. 10 s. 6 d.

1358.

4e comple du même, du 1er janvier au jour St. Pierre 1358.

DÉPENSES.

A 29 arbalestriers, pour waitier aval le ville et ou Markiet le jour et lendemain dou parlement à Binch, parmy un viez gros de 4 sols t. à cascun le jour et parmi le maistre et le congnestable double . . . 9 l 6 s.

Pour frais de nos maistres, quand on revint des caisnes à Hornut, parmy 2 Kevaus leuwés . . . . 50 s. 2 d.

Pour frais Fastret Despiennes, en Zellande, porter lettres à Monseigneur le ducq Aubiert, parmi j keval leuwet par 6 jours. . . . . . . 7 l.

Pour frais Colart Dango et Fastret Despiennes en Hollande, audit Monseigneur le duc Albiert et parler à lui sour le premièré journee assignée à Binch, parmi 2 kevauls leuwiés par 8 jours . . . . . 24 l. 19 s 4 d.

Pour frais de Jehan Couvet, Gérart as Clokettes, Jehan Galon et Fastret Despiennes, à Binch, au parlement, qui fu raslongié. . . . . . 9 l.

A Bricquenier, pour aller à Fontaine de nuit savoir nouvielles dou castiaul que on maintenoit y estre pris. . . . . 7 s. 6 d.

Pour frais Jehan Galon et sen vallet, par 3 jours à Binch, savoir et enquerre se messires le dux Loeys venroit à Mons. . . . . . 4 l. 2 s.

Pour frais Gérard as Clokettes et Fastret Despiennes, en Hollande par deviers Medame et Monsigneur le duck Aubiert, prier de venir ou pays de Haynnau, parmy 2 kevauls leuwés pour 5 jours. . . . 12 l. 19 s. 2 d.

Pour frais Fastret Despiennes, à Ath, savoir et enquerre là où Messire li contes, à se venue en Haynnau, se trairoi. . . . . 8 s. 6 d.

Pour frais Mons, le prieuls des Escoliers de Mons, à Binch, par-deviers Monsigneur le duck Loeys, à le première fie, excuser le ville . 43 s. 8 d.

Pour frais Colart Floquet, à Binch, enquerre et savoir comment li journée dou parlement Monseigneur le duck Loeys se portoit . . 10 s.

A Braquenier, ponr à Ath, porter lettres à nos maistres, liquels aloyent à parlement à Audenarde . . . . 6 s. 9 d.

Pour frais Jehan Broket, Colart Dango, Jehan Galon. Jehan Leviaul, Fastret Despiennes, et leur vallet, au parlement à Masline., pour 9 jours, parmy leur kevaul leuwez, montent. . . . . 84 l. 15 s 6 d.

Pour 2 boutelles de vin portées une journée à Ath. . . . 8 s. 3 d.

Donnet et présentet à Monseigneur le duc Aubiert, à se première vuenue en Haynnau, j tonniaul de vin de Franche tenant 5 muis 2 stiers.

58 l. 12 s. 6 d.

A li encore, présentet i tonniaul de vin de Franche tenant 5 muids un stier mains . . . . 56 l. 4 s. 4 d.

Donnet et présentet à medame le contesse de Haynnau, à se première venue ou pays, j tonniaul de vin de Franche . . . . . 47 l. 19 s. 9 d.

A li encore, présentet j tonniaul de vin de St.-Jehan . . . . . 63 l.

A li encore, présentet 2 keuwes de vremiaul vin tenant 6 muis et j stier. 68 l. 19 s. 3 d.

Au conseil Monseigneur Henry de Flandres, 4 los . . . . 16 s. 4 d.

A Piètre, escuyer Monseigneur le duc Aubiert, 8 los. . . . 30 s. 8 d.

A Monseigneur de Barbençon, 8 los. . . . . 29 s. 8 d.

Suit l'indication des vins présentés comme précédemment à plusieurs autres personnages et à des fonctionnaires des villes du pays.

Cahier des parties d'ouvrages faits pendant le même terme.

A Jehan de Pois, pour une corde au puch de le maison de le Pais. 12 s.

A Jakemart le poindre, pour 6 pumiauls poindre des tentes de le ville. 40 s.

A Jehan de Melin, pour wasons mener à le maison de le Pais, pour les prayaus. 5 s. 10 d.

Pour ouvrages et estoffes de le frumeté entre les portes dou Parcq et de Nimy . . . . 1368 l. 9 s. 8 d.

Pour ouvrages et estoffes pour l'artillerie . . . . . 153 l. 6 s. 8 d.

Pour ouvrages et estoffes à le porte de le rue de Havrech, payet à Jaquemart, pour machener à celi porte à faire cretiauls de briques sur le devantrure de le porte et j pan de mur à cretiauls au suiwant del frumeté, par 10 jours. 56 s. 8 d.

A Willame Hunant, pour macener par 15 jours audit ouvrage . . 6 l.

A Willaume Simon, pour 80 doubliaus de le quarrière de Bray, au fuer de 12 livres le cent . . . . 9 l. 12 s.

A luy, pour 1225 quarriauls de macenage . . . . 7 l. 7 s.

A Pierre Huvant, pour le taillage de une huysserie à le porte de le rue de Havrech, qui deskent sour les tierrées au lés le Garitte Tuppinel. 108 s.

Payet pour pentions à vie et à héritage à Jehan de Guyse . . . 100 s.

Maison acquise par la ville de *Catherine Gierlende*, et située dans la rue de ce nom.

1360-1361.

9e compte Colart de Le Porte, coté 195, du jour St. Pierre fenaul l'an 1360 au 1er janvier 1361.

DÉPENSES.

A Monsieur Jehan de Launay, prouvost de Mons, pour 7 asnes et j quart des draps de le ville . . . . 4 l. 18 s.

A Henin d'Ugies, pour porter lettres à Paris, par-devers Monsieur d'Enghien, assavoir nouvelles de sen estat; demora par x jours, despendy parmy se dessierte. . . . . 108 s.

Pour ouvrages et frais faits au ponchiaul et à le cauchie de devant Espinlieu . . . . 44 l 4 s 9 d.

Pour ouvrages, frais et estoffes à le fremeté entre le porte de le rue de Havrech et le Garitte Tupiniaul . . . . 199 l. 17 s. 3 d.

Pour ouvrages, estoffes et pourvances à le fremeté entre les portes de Nimy et de le rue de Havrech . . . . 108 l. 14 s. 1 d.

Pour ouvrages, frais et estoffes pour le cause dou carpentage dou comble de le tour le plus prochaine de le porte de Nimy au lés vers le Parch. 263 l 15 d.

Pour ouvrages et estoffes et pourvances à le fremetet entre les portes dou Parcq et dou Rivage . . . . 378 l. 6 d.

Donnet, au command de nos maistres, en l'ayuwe du puch fait en Kévrois. 25 s.

A lui, pour xl livres et demie de fer pesant en bendes et en pentures et en aultres ouvrages, as huis et feniestres de le tour de bricque, parmi xvi d. le livre . . . . 54 s.

Ouvrages, frais et estoffes as ventailles et as lices dou Rivage 60 l. 19 d.

1361

10e compte du même, depuis le 1er janvier 1361 jusqu'à St. Pierre et St. Paul de cette année.

A Huart Le Fèvre, pour carbon de fau pour chiauls qui waitièrent en le cappelle ou markiet par les 2 nuis que on avoit joustet. . . . . 10 s.

A 10 arbalestriers, pour waitier as portes par 8 jours, quant les dites joustes se fisent. . . . . 60 s.

[illegible]

1361-1362

11e compte du même, coté nº 197, depuis St-Pierre 1361 jusqu'au 1er janvier 1362.

DÉPENSES.

Au Liégeois, pour aller en Hollande porter lettres d'excusance as boines villes de Hollande sour le parlement que il avoient ordenet; demora par 9 jours, parmy 4 s. le jour et ses frais, rabatut ce que en reut à chiaus de Binch et de Maubuege . . . . 25 s. 4 d.

As frais Jehan le Viaul, Willame Lambert et Fastret Despiennes à Valenchiennes, pour prendre avis d'envoyer en Engleterre, demorèrent par 2 jours. 6 l. 6 s.

Donnet au clerch de Valenchiennes, pour avoir le coppie des lettres sour chou ordonnées . . . . 9 s.

As frais le dit Fastret en Engleterre, par-devers medame; demora parmy l'aler et le venir 34 jours, parmy sen keval leuwet . . . . 14 l. 17 s.

Pour j keval leuwet pour le dit Fastret, quand il porta les lettres que il avoit raportet d'Engleterre à Binch et à Maubuege . . . . 4 s. 6 d.

As frais Colart Damon, Piérart dou Parcq et leurs vallés à Middelbourg en Zellande quant Messire li dux Aubiers manda les boines villes, demorèrent pendant 8 jours, parmi leurs kevals leuwés . . . . . 28 l. 6 d.

As frais Jehan Finet, Jakes Galon et Jehan de Marchiennes, portant à medame les lettres que messire li dux Aubiers avoit kierké à celi journée de Middelbourg; demorèrent par 2 jours . . . . 108 s. 6 d.

Pour j escot à le maison de le Pais, ce jour, au viespre, en vin et en espesses, avœch chiaus de Valenchiennes et les aultres bonnes villes, quant il furent ensanle prenre avis d'aler en Zellande à une journée Monsgr. le duc Aubiert. . . . . 14 s.

Pour otel à le maison Jackemart Saunier, quant on revint de parler à medame à se revenue d'Engleterre. . . . . 24 s.

Pour otel à le maison Jakes Galon, quant on revint dou parlement des Escoliers . . . . 14 s.

A chiaux des bonnes villes, à pluiseurs seigneurs, au prélat de St-Denis, pour vins présentés . . . . 29 l. 6 s. 8 d.

Pour ouvrages et estoffes pour le fremeté entre les portes de le rue de Nimy et de le rue de Havrech . . . . 357 l. 3 s.

Idem, entre la porte de Havrech et la Garitte Tuppiniaul. 295 l. 13 s. 3 d.

1362.

12ᵉ compte du même, du 1ᵉʳ janvier à la fête de St. Pierre 1362.

DÉPENSES.

As 14 arbalestriers, pour waitier par 4 nuits chou que les joustes furent ou markiet, environ le candelier. . . . . 112 s.

Donnet à yauls adont en pain et en chiervoise. . . . . 10 s.

A 22 arbalestriers, pour waitier par 4 jours aval le ville le tamps des joustes devant dites, parmi 2 sols 6 deniers le jour à cascun et parmi les 2 maistres double . . . . 12 l.

A 15 arbalestriers, pour aler waitier par une nuit sous l'escluse dou vivier de Mon, pour l'occoison des nouvelles qui couroient de le grande compaigne . . . . 51 s.

Item, encoires pour 6 autres qui y furent remis quant li contes de Naisso et messire Wistasses d'Obrecicourt furent en le ville, à tout grant pleniet de gens d'armes; si y demorèrent par 2 jours . . . . . . 30 s.

A Colart de le Porte, massart, pour ses wages de ce terme . . . 20 l.

A Jehan de le Porte, clerch . . . . 10 l.

As frais Colart Damon, Jehan le Viaul, Jehan Broquet, Gérart As Cloquettes, Fastret Despiennes et Gillot le sergent, à Breda, au parlement de medame, dou duc Albiert; demorèrent par 19 jours, parmi 8 kevauls leurés. . . . . 156 l. 7 s. 6 d.

As frais Colart Damon et Piérart dou Parch, au Quaisnoit, quant on y ordena le conseil de Haynnau. . . . . 10 l. 9 s.

Pour j escot dou maïeur, de nos maistres, de pluiseurs dou conseil et d'autres avecq Monsieur Thiery de Viller, à son ostel, que il y gisoit dehaitiés de se gambe, parmi argent que on donna à aucuns ménestreuls qui là s'en batirent, et à le mesine dol ostel. . . . . 4 l. 19 s.

A Medame feme à Monsieur le duk Albiert, à se première venue à Mons, pour j tonniaul de vin. . . . . 32 l. 4 s. 4 d.

A Monsr Simon de Lalaing, baillis de Haynnau, quant il revint de faire sairement, pour 8 los de vin. . . . . 14 s. 8 d.

A j messager le roi de France qui aporta lettres à le ville pour l'occoison de le grande compaingne, pour 4 los. . . . . 8 s. 8 d.

A Robiert de Warigny, prevost de Mons, le jour qu'il fist sairement, pour 8 los . . . . 17 s. 4 d.

Cahier des ouvrages pendant la même période :

A Maroie Aumande, pour j escring mis à le maison de le Pais, pour mettre chirografes de le warde des eskevins . . . . 9 s.

A Jehan de Jourbise, pour toille et pour fil pour refaire les tentes de le pourcession, lxx s.; à Cosset de Cambron, pour refaire ces tentes par 7 jours et demy, parmi 2 s. 6 d. le jour, 18 s. 9 d.; à Godemart Porel, pour

ces teates, etc. : de chou fu-il accordet que li cappitle de medame sainte Waudrud, pour chou que il s'en aida à le pourcession, en paia 50 s. ; ensi revient en le part de le ville . . . . 76 s. 9 d.

Au vallet qui rosta une partie des fiens des joustes qui furent en le rue de Havrech . . . . 6 s.

Suit un état de ce qu'a coûté à la ville un feu survenu à la rue de Nimy.

Toute some pour le feu devant dit : 156 l. 5 d.

1362-1363.

13e compte du même, coté n° 188, de St. Pierre 1362 au 1er janvier 1363.

DÉPENSES.

A Jakes de le Seuwe, pour 7 rasières pour les arbalestriers et pour les congnestables as joustes qui furent ou markiet . . . . 28 s.

As frais Piérart dou Parch, Willame de Liessies et leur vallés, au Quesnoit, pour savoir l'estat et le santet de monsgr. le duk Albiert, quant il fu revenus d'Arragonne . . . . 112 s.

As frais Piérart dou Puch, Jehan de le Porte et leurs vallés au Quaisnoit, à j parlement à monseigr. le duck de pluiseurs besoignes pour le ville. 9 l. 2 s.

A Crelinier, pour porter lettres pour le prière qui fu faite à Estruen. 16 s.

Donnet à Colin de Lens et à Colin de le Court, pour aidier à escripre les lettres que Jehan de Cripli porta de par le ville au conte de Flandre et as bonnes villes, pour le cause de le wière Monseigur. Robiert de Namur. 9 s.

As frais Jehan de Chipli et à sen vallet par-deviers le conte de Flandre et les bonnes villes, avœcq mons Ferry de Ham et Piérart de Briver, remonstrer le grief que messire Loeys de Namur faisoit au pays de Haynnau ; demora par 10 jours, parmi 2 kevals leuwés . . . . . 31 l. 3 s. 10 d.

A 30 arbalestriers qui furent empruntet par le bailliu de Haynnau, pour envoyer à Escanaffle. . . . . 7 l. 15 s.

Payet pour leur harnas . . . . 100 s.

Payet en l'ayuwe des frais que messire Ferris de Ham fist en Flandre, quant il y fut envoyet de par le pays pour l'occasion de Monsgr. Robiert de Namur . . . . 61 s.

A Bracquenier, qui aporta lettres des nouvelles de le chevalerie Monsgr. le duc Albiert . . . . 9 l. 19 s. 6 d.

A Monsgr. le duc Albiert, à se revenue d'Arragonne, pour j tonniaul de vin. 42 l. 14 s. 7 d.

A lui, pour otel, d'un autre tonniaul accattet à Jehan le Feron, tenant 5 muis . . . . 41 l. 13 s. 9 d.

A Henri Muelle, pour mettre le bos de le grande tour à point et pour faire belle le tour . . . . 15 s.

A Ernoul d'Avesnes et à sen vallet, pour recouvrir de thuille à le maison de Pais et à le maison Jakes le Paige . . . . 13 s. 4 d.

A Jacques de Frise, pour ferer j coffre pour mettre les escrips le massart. 15 s.

A lui, pour une clef mise au biellefroit . . . . 18 d.

A lui, pour refaire les enseignes des pois de le ville . . . . . 12 s.

Ouvrages, frais et estoffes pour les kaisnes :

A Jakes de Frize, pour 2 kaisnes et les estoffes qui y appartiennent : 16 l. 11 s.

A Huart le Fèvre, pour 2 kaisnes sans les estoffes . . . . 15 l. 12 s.

A Jakes de Frise, pour 12 serrures à frumer les kaisnes . . . . 6 l.

Ouvrages, frais et estoffes pour le cause du muret des Polies : 78 l. 17 s. 8 d.

Ouvrages, frais et estoffes pour le cause de l'artillerie :

A Jehan Foukart, parmy 14 livres de mol savon pour oyndre les espringalles de le ville . . . . 21 s.

A Jeumont le Fèvre, pour faire 5 quartrons de fiers d'espringalles, au fuer de 30 s. le cent. . . . . 37 s. 6 d.

A Col le tisserant, pour 5 quartrons de fiers d'artillerie . . . . 11 s.

A Huart le Fèvre, pour 86 fiers de quairiau pour bonbardes, parmi 6 d. le pièce . . . . 43 s.

1363.

14e compte du même, du 1er janvier 1363 au jour St. Pierre suivant.

RECETTES.

A Jakemart, maistre des orghènes, pour refaire celles de Nostre-Dame. 28 s.

A 53 arbalestriers, pour leur 3 s. de le Saint-Jehan, parmi le congnestable double . . . . 3 l. 10 s.

A 8 arbalestriers, pour yestre as portes par 3 jours, quant on fut ou camp à Courtray . . . . 60 s.

As frais Piérart dou Parch et Lambert Gillart, au Kesnoit, quant il furent parler à Monsgr. le duc Albiert sour l'estat des messsages et des lettres qui estoient aportées à le ville de par le roi d'Engleterre. . . . . . 60 s.

Pour j escot, quant on revint des Escolliers, par-devers le conseil, quant on y fu pour l'assenne de le ville contre le seigneur d'Angimont. . 60 s.

Pour otel dou maïeur, de nos maistres, de pluiseurs dou consel et d'autres, quant on mingna as Frères-Meneurs. . . . . 18 l. 19 s. 7 d.

As messagier le roy d'Engleterre, pour 12 los de vin. . . . . 46 s.

Pour ouvrages, frais et estoffes pour le cause des caisnes de fier faites aval le ville . . . . 191 l. 6 d.

Pour ouvrages, frais et estoffes pour le cause de le cappielle dou markiet. 60 l. 13 s. 2 d.

Pour j escot de nos maistres et de pluiseurs ouvrages, quant on fut vir entours le forterèce pour aviser se on ouveroit . . . . 60 s.

A 8 arbalestriers, pour waitier as portes par 5 jours à le fieste des joustes qui furent en février. . . . . 100 s.

A Jakes de le Seuwe, pour 22 rasières de carbon de terre, pour les wardes et pour chiauls qui waitièrent as joustes que li dux Albiert fist à Mons: 4 l. 8 s.

A Frasniaul, pour macener et mettre à point le porte de le maison de le Pais et haulchier le muret d'en costet. . . . . 64 s.

A Colin Aubry, pour carpenter par j jour à le maison de le Pais, au restruire lad[e] maison en pluiseurs lieux quant Jehan d'Asnoit y vint demorer. 3 s.

A Henri Muelle, pour warder le maison de le Pais par nuit, chou qu'elle demora wuide après le trépas Céchille Puce, qui y avoit demoret par 6 semaines . . . . 15 s.

A maistre Pierre Aubry, le père, pour ses wages de prendre warde pour soingner les ouvrages et ouvriers de le ville, pour le terme d'un an. 100 s.

A lui, pour j crampon pour l'aigle, 2 ghons et 2 viruelles, et pour claus pour le maison de le Pais . . . . 3 s. 6 d.

A Jakes le Page, pour faire 2 sayauls pour le puch de le maison de le Pais. . . . . 8 s.

Ouvrages pour le trelle de le cappelle dou markiet. . . 14 s. 20 d.

Ouvrages, frais et estoffes pour le muret des Pollies au lez deviers les moullins. . . . . 50 l. 18 s. 3 d.

1363-1364.

15[e] compte du même, de St. Pierre 1363 au 1[er] janvier 1364.

DÉPENSES.

As frais Jehan de le Porte, Jehan Galon dou Rivage, allant en Brabant par-devers le duc et les bonnes villes parler des besoingnes contre le roy d'Engleterre . . . . 20 s.

As frais Gérart as Cloquettes, Jehan fil Jakes Galon, et leur vailès, en allant parler à monsgr. le conte et as bonnes villes pour ce meisme cas, demorerent par 7 jours, despendirent parmi leur keval leuwés . . 25 s.

A Jehan des Pelkes, pour otel en celi ville parler as tisserans, pour respondre sur ce qu'il voloient venir demorer à Mons . . . . . 5 s. 6 d.

As frais Jehan Galon et sen vallet avoech Jehan Craspournient par-devers le conte de Flandres excuser le ville pour le cause de Escanaffle, dont il avoit escript à le ville . . . . 9 l. 8 s.

As frais Jehan de le Porte et sen vallet en Engleterre, avoech chiaus que y furent envoyet de par le pays de Haynnau, parmi les frais que ils et Jehan de le Porte, clerc, fisent à Tournay. . . . . 128 l.

As frais Jehan Broquet, Jehan fiu Jehan Galon et leur vallés, parmi Gilles de Capron, à Valenchiennes, à j parlement que messire li séneskaus les y manda pour prendre avis si on tenroit le journée contre le roi d'Engleterre, qui accordée estoit au grand karesme . . . . 16 l. 15 s.

Pour vin, espesses et candelles de chire à le maison de le Pais, quant li message monsgr. de Flandre et medame de Bar furent envoyés à le ville sour l'estat dou conte de Bar que li séneskaus de Haynnau tenoit en prison : 15 s. 1 d.

A j messagé medame femme monsgr. le duc Aubert, quant il aporta lettres d'une fille qu'elle avoit, ij francs de. . . . . 51 s.

Au prouvost le conte de Valenchiennes et à Jehan Seuwart ensanle, quant il durent aller en Engleterre, pour 8 los de vin . . . . 32 s.

Au comandeur dou Piéton, pour 4 los. . . . . 12 s. 8 d.

Pour ouvrages, estoffes et pourvances pour le fremeté entre le porte de le rue de Havrech et le garite Tuppiniaul . . . . 42 l 16 s.

1364.

16e compte du même, du 1er janvier à la fête des SS. Pierre et Paul 1364.

DÉPENSES.

As frais Jehan Couvet, Jehan de le Porte, Gillot dou Cappron et j autre

vallet en Flandres, par-devers Monsgr. le conte et les boines villes pour le cause de Monsr d'Engien . . . . 41 l. 4 s.

As frais Jehan Broket, Jehan Galon, eskevin, et leur vallés, en Braibant, pour le cause devantdite; demorèrent 61 jours, parmy 2 jours quant il furent à Valenchiènes faire leur relation à Monsr le duc Albiert . . 31 l. 15 d.

As frais Jehan le Viaul, Piérart dou Parch, Gillot dou Cappron et j vallet au Kesnoit, par 2 fies, à 2 parlemens, leur messire li dux Albiert les manda. 15 l. 14 s.

Pour j escot de tous nos maistres à le maison Jehan de le Porte de le Clef, parmy le desguy que on fist à le maison de le Pais le jour que on fu ou parlement dou castiaul pour le cause dou roy d'Engleterre et dou comte de Flandre, auquel on devoit respondre, pour le cause dou duc de Bar. 70 s.

As arbalestriers, en ayuwe de leur cottes à le procession . . . . 4 l.

A ij ménestrels qui apportèrent lettres dou mariage le conte de Julers. 7 l. 13 s.

As tavreniers, à leur mayolage . . . . 4 l. 5 s.

Pour ouvrages, frais et estoffes pour le cause de le fremetet entre le porte dou Parch et celi dou Rivage . . . . 971 l. 6 s. 1 d.

1364-1365.

17e compte du même, du jour de St. Pierre 1364 au 1er janvier 1365.

DÉPENSES.

Au loutrier, pour ses paynnes d'aler vire entour les fossés de le ville se il trouveroit loutres . . . . 3 s.

Payet pour les frais de Salmariet, Willame de Collem, le rechepveur Monsgr de Trazegnies et leur vallés, quant il furent à Mons parler à le ville pour l'occoison de Monsgr. de Trazegnies, leur signeur, que li ville entendoit à avoir cappittaine . . . . 22 s. 6 d.

A Jehan le Nain, Mikellet Aubry et Jacques Moriaul, pour waittier à le porte de Nimy quant nouvelles coururent que li ennemis chevaucheroient jusques as portes . . . . 27 s.

A Carlier, pour mener les targes des arbalestriers, que on fu en Grenmont contre les ennemis. . . . . 10 s.

A arbalestriers qui furent armez le jour de le pourcession à aler autour. 102 s. 6 d.

Délivré à Colart Damon, rechepveur de Haynnau, que li ville presta à Monsgr. le duc Aubert pour payer de premiers aucuns saudoyers. 250 s.

A Jehan Buletiaul, pour 6 livres et demie de candelles pour les waiteurs de le cappelle dou markiet . . . . 13 s.

A 25 arbalestriers, pour j jour qui furent jusques à Grenonsart quant on ardi moreille. . . . . 65 s.

As frais Gérart as Cloquettes, Jehan de le Porte, Jehan Galon, eskevins, et Jehan de le Porte, clerch, à aler escripre les disainnes et les chincquantaines aval le ville, de rue en rue, par 8 jours . . . . . 9 l. 12 s. 9 d.

As frais Mahiu de Troulle, pour j jour aler à Sougnies, le jour que on y bouta le feu, pour savoir des nouvelles. . . . . 6 s. 6 d.

As frais frère Pière de Tournay et Bredas, en Flandres, par-deviers les bonnes villes porter lettres avoech chiaus de Hollande, pour le cause que marchandise peuist courir des uns pays as autres et que on n'euwit mie cause de faire nouviaul estaple ailleurs; demorèreut par 7 jours, parmi 2 kevaus leuwés . . . . 22 l. 15 s. 10 d.

As frais le prieurs des Escolliers et frère Jehan de le Vingne, en Braibant, par-devers le duk et medame, pour yauls prier et requerre de mettre ayuwe par-devers le pays et des alliances tenir, et ossi de requerre journée sur le traitiet qu'il et Monsieur le duk Aubiert avoient ensamble. 6 l. 12 s. 6 d.

As frais Jehan Couvet, Jehan de le Porte, Piérart dou Parch et leur vallés à Grantmont, avoec aucuns nobles qui y furent envoyez de par le pays, pour traitier aucune bonne voye par-devers le consel Monsgr. de Flandres qu'il avoit là envoyet . . . . 16 l. 3 s. 5 d.

As frais Jehan Couvet, Gérart as Cloquettes, Jehan de Le Porte, Piérart dou Parck, Piérart de Bermeraing et pluiseurs aultres, le jour que il furent à j parlement as caisnes à Hornut, parmi 6 kevauls leuwés par j jour : III s.

A Ghobin de le Fosse, pour aler porter lettres à Monsgr. de Gomegnies et à le ville d'Ath, pour savoir nouvelles de le bataille qui fut à Triempont contre les ennemis de Lessinnes. . . . . 5 s.

As frais Gillot dou Caperon, à Maubuege, pour savoir nouvelles des gens d'armes que on disoit qui venoient par France ou pays de Haynnau; demora par j jour, parmi j kevaul . . . . 5 s. 6 d.

A lui, pour le leuwier de sen kevaul, quant il fu envoyés pour savoir nouvelles de chiaus de le ville qui estoient à chevauchier hors avoecq les signeurs quant li ennemit furent à Nuefville . . . . 3 s.

A courssier, pour aller à Ath oyr nouvelles dou signeur de Floyons que on disoit qui estoit pris; se demorra ij jours . . . . 7 s. 6 d.

A Estiévenart Vilain, pour aller à Ath oyr nouvelles à chiaus de Lessinnes qui avoient chevauchiet ou pays. . . . . 5 s. 6 d.

A Jakes Buirdant, pour aller oyr nouvelles des ennemis à Ath, à Sougnies et alleurs, par 3 jours. . . . . 15 s.

As frais Piérart dou Parck, Lambiert Gilliart, Jehan Galon, fiul Jakes, et Gillame dou Kaperon, quant il furent en Braibant par-devers le duk, et ossi en Flandres par-devers le conte, quant li respis fu acordet; demorèrent par 9 jours, parmi 6 kevals leuwés . . . . 56 l. 10 s.

As frais Jehan Broecquet et Piérart dou Park à Valenchiennes, par-devers le ville, savoir se il sayelleroient les lettres des truèwes de Flandre et de Haynnau, parmi iiij kevauls leuwés par 2 jours . . 6 l. 5 s. 10 d.

As frais de tous nos maistres, Piérart dou Parch, Lambiert Gillart, Jehan fiul Jakes Galon, Gillot le sergant et pluiseurs aultres à Binche, quant on traita au duc de Braibant, parmi 19 kevals leuwés par 3 jours. 50 l. 15 s. 6 d.

Otel des dessus dis en celi ville, à j autre parlement, pour celui traiter, pour faire et acorder, demorèrent par 3 jours parmi 25 kevals leuwés et parmi les frais de 24 compaingnons de Mons et d'aucuns vallés que on manda pour ramener les autres dessus dis pour le doubte que on avoit des prises des Allemans . . . . 63 l. 13 s. 9 d.

As frais Gérart as Cloquettes, Jehan de le Porte, Gillot dou Capperon et Pierrekin leur valet à piet, jusques à Broussielle, quant il aloient en Hollande par-deviers Monsgr. le duk, et il trouvèrent que messire li duc revenoit, demorèrent par 2 jours . . . . 6 l. 12 s. 6 d.

As frais Gillot dou Capperon et Henin Le clerch Jehan Couvet, à Binch, quant il aportèrent plusieurs seauls des eskevins pour séeller le darain traitiet . . . . 23 s.

Au paige revendeur, pour porter lettres de par la ville à aucuns de Valenchiennes pour savoir nouvelles se il avoient acordet de séeller le lettre dou second traitiet contre Monsgr. de Braibant . . . . 7 s. 6 d.

A le moitié des frais Bredas contre chiaus de Maubuege, à le seconde fie qu'il fu en Hollande par-deviers Monsgr. le duk porter responsse par lettres sour aulcuns qu'il avoit envoyet à le ville, se meut le 9e jour de novembre et demora par 12 jours . . . . 6 l. 11 s.

A Hedin et à 2 autres compaignons, pour aler après Monsgr. le duk Aubiert, les autres signeurs dou pays et les compaignons de le ville qui en aloient viers Leuse pour raporter des nouvelles d'iauls et de leur estat. 11 s.

A Huart le Fèvre, pour pluiseurs ouvrages fais à j kar et as kevaus qui menèrent le harnas des arbalestriers, quant on dut aler à Enghien . 15 s.

As frais Piérart Naket, à Valenchiennes, pour porter lettres de par le ville à Jehan Caingnet et à Jehan Vigiens, pour savoir nouvelles quelle response li ville feroit à Monsgr. le duk Albiert en l'occoison del imposition et ossi de séeller les lettres qui fait estoient sur le traitiet de Brabant. 26 s. 6 d.

As frais Jehan de le Porte de le Clef, Jehan Gallon, Piérart dou Parcq, Jehan de le Porte, clerch, Gillot dou Cappron et trois vallés au Quesnoit, au

mandement Monsgr. le duk Albiert, au parlement qui y fu le mardy après le Candeller . . . . 27 l. 7 s. 6 d.

Pour j escot de nos maistres à le maison Jehan de le Porte, quant il furent au parlement ou castiaul avec le conseil et les signeurs du Haynnau. 21 s.

Otel à le maison Jehan Brocquet, le jour que on justichia j vallet de Songnies ou markiet, lequel on avoit accusé de pluiseurs mauvais fais et par espécial que il avoit aidiet à bouter le feu à Songnies . . . . . 60 s.

Otel à le maison Baudour, avœch chiauls de Valenchiennes, le jour du parlement à Mons . . . . 11 s.

Pour otel à le maison Jehan Loste, quant no maistre remonstrèrent as congnestables lettres ouvertes que messire de Flandres avoit envoyés. 10 s.

Pour otel, à le maison Jehan le Viaul, le jour que noz maistres fureut à j parlement avœch les nobles as Escolliers . . . . 43 s. 4 d.

Pour 2 escos de nos maistres et de plusieurs aultres à le maison Jehan de le Porte, clerch, au disner et au soupper, le jour que li ville fu armée ou markiet quant noz signeur et pluiseurs de le ville chevauchièrent pour le cause des ennemis qui ardoient à Nuefville et là-entours . . . . 65 s.

Pour otel, en celi maison, au soupper, le jour que Gérart as Clocquettes et Jehan Galon furent chevauchier quant li ennemit ardièrent le terre de Ville. 16 s.

Pour otel, de tous nos maistres, de pluiseurs dou consel et des sergans, à le maison le massart, quant on revint dou parlement dou castiel, leur tous li pays fu pour séeller les traiwes de Flandres et de Haynnau . 104 s.

1365.

18e compte du même, coté n° 205, du 1er janvier 1365 au jour de S Pierre suivant.

DÉPENSES.

Pour cens et rentes en hiretage à ce terme et au grant caresme, pour le nouviaul markiet. . . . . 62 s. 2 d.

A Jehan dou Perron, pour 3 journées demorer et yestre avœch le wait armet à le porte de Havrech, quant messire de Braibant estoit à Binch à toutes gens d'armes . . . . 6 s.

A Jehan Bulletiaul, pour candeilles pour les wais dou markiet, pour savon pour oindre le cloke de le cappielle dou markiet . . . . . . 4 s. 1 d.

As frais Jehan le Viaul, Willame de Liessies, Jehan dou Parch, Jehan de le Porte, clerch, Gillot le sergant, et 2 vallés au Quesnoit, à j parlement

Monsgr. le duc Aubiert, lendemain dou jour des cendres; demorèrent par 2 jours . . . . 14 l. 10 s. 6 d.

Pour j escot de nos maistres et de pluiseurs dou consel à le maison Amaury le Hérut, le fil, avœch le recheveur de Haynnau, quant on revint de le maison de le Pais . . . . 16 s.

Pour otel à le maison Jehan Couvet, lendemain, quant on revint dou parlement des Lombars avœch les signeurs, pour ordener l'assiette sur les bonnes villes des 20 mil florins qui leur estoit ordenet et à cely journée on ne fist rien, car les aucunes bonnes villes s'en prisent à consillier et fu li journée ralongie au diemence . . . . 57 s.

A j estraingne homme, pour 20 entes pour le gardin de le maison de le Pais accattet par Gillot Ghouchet. . . . . , . . 20 s.

A Jehan de Melin, pour rassanler le fien dou markiet, qui y demora des joustes, par 4 jours et demi . . . . 16 s. 4 d.

1365-1366.

Compte de St. Pierre 1365 au 1er janvier 1366.

DÉPENSES.

A Colin Aubry et 2 compaignons, pour leur dessierte d'esteindre feu dou doingnon dou castiaul, présent medame le ducesse. . . . . 6 s.

Au bos de Brokeroie, pour 64 pierces d'asne pris au bos pour l'occoison des hutes que on entendoit à faire sur les crétiauls, pour les wais faire autour de le ville, se cousta 35 s. li cens.

As frais Jehan Couvet, Piérart de Bermeraing, Jehan Lekat, eskevins, Jehan Galon et autres, le jour que on fu ou parlement à Hornut, lendemain de le Saint-Jehan, à cause de le gabelle u de le taille que messire li dux requist ou pays . . . . 6 l.

A Monsgr. Allemanth, bailliu des bos, quant il revint de tenir prison d'Enghien, pour récréance. . . . . 42 s.

A Monsgr. l'abbet de Saint-Denis, quand il revint de Paris, pour otel. 22 s.

Pour ouvrages fais pour le cause du chemin de Jemmapes. 40 l. 18 s. 9 d.

Pour otel, pour le cause de l'ost devant Enghien, si qu'il appert : 19 l. 7 s. 2 d.

Pour les portiers, pour leurs paynnes de toute l'année des portes clore et ouvrir tart et tempre, et porter et raporter les clefs quant wière estoit, pour le courtesie que on leur a faite en l'ayuwe de leur cottes. . . 15 l.

A Wilekin de Pottes, pour 16 pierces d'ausne mises à le maison de le Pais, pour le deffence dou jeu de le kache . . . . 20 s.

1366.

20e compte du même, coté n° 208, du 1er janvier à St. Pierre 1366.

DÉPENSES.

As frais Piérart dou Parch, Piérart de Bermeraing et leur vallés, à j parlement Monsgr. le duk ou Caisnoit, sur l'estat dou traitiet que li signeur avoient fait en Flandres pour ordener la pais, demorèrent par 3 jours : 10 l. 7 s.

Pour j escot à une collation de Monsr. Jakème Galon, dou sous-prieus des Escolliers, sen compaingnon, Piérart Nacquet et pluiseurs aultres, à le maison le massart, quant li dit Piérart reporta lettres de Monsigneur de Cambray, pour l'occoison dou trouble et dissention qui estoit entre les béghines dou couvent dou Beloit, dont li une en fu banie. . . . . 6 s.

As frais Kainsnoit le brueteur, pour aler à Bos-le-Duch pour savoir nouvelles de le ville de Bome et dou siége qui estoit devant. . . . . 50 s.

As frais Piérart dou Parch et sen vallet en Flandre avœc Monsgr. le vesque de Cambrai et le signeur de Barbenchon et pluiseurs autres, pour l'ocoison de le pais entre le conte de Flandres et Monsgr. le duck Aubiert. 12 l. 17 s.

A Henin d'Uygies, pour aler sur le chemin de Braynne oyr nouvelles se messire li dux Aubiers qui estoit nouvellement revenus de Hollande yroit sur le terre d'Enghien, ensi que on disoit . . . . 10 s.

A Monsgr. d'Esclèbes, qui revint de tenir prison de le duket de Bar, pour 4 los. . . . . 10 s. 8 d.

A Jehan Martiaul et à ses compaignons de Liége, quant il aportèrent lettres au prouvost et à le ville de prière d'avancher le paiement de leur saudées pour 4 los . . . . 10 s 8 d.

A maistre Lambiert Biertrand, quant il revint de Paris maistre en divinitet . . . . 22 s.

Donnet à l'église St-Nicolai de le rue de Havrech, en l'ayuwe de leur ouvrages au moustier avoecq 6 l. 3 s. qu'il en ont eut par ci-devant pour 24 cent de brike . . . . 4 l. 16 s.

Dounet encore à le dite église de St-Nicolay, en l'ayuwe de leur dit ouvrage. 9 l. 4 s.

A Mikelet Aubri et à ses ayuwes, pour leur dessierte de lever l'aigle à le Pentecouste. . . . . 5 s. 4 d.

1366-1367.

21e compte du même, coté n° 210, de St. Pierre 1366 au 1er de l'an 1367.

DÉPENSES.

Pour les cens que li ville dut à ce terme, pour le vivier et le maison Maroie Franchoise en le Triperie. . . . . 4 l. 18 s.

A Thiebaut dou Bruek, pour j wage que on li rendy, lequel on avoit levé pour se bourghesie et se feme ne demoroit point en le ville . . 3 s. 2 d.

A Piérart Joudiniaul, pour une grande layette pour mettre lettres et escrips pour le ville. . . . . 7 s.

As frais Jehan de le Porte, Gérart as Cloquettes, Gillot le sergant et leur vallés à Ath, quant on dut aler en Flandres par-devers le comte pour savoir s'il voulloit tenir le respit qui avoit esté ordenet à Paris, et adont n'alèrent plus avant . . . . 10 l. 6 s. 3 d.

As frais Jehan Couvet, Piérart de Biermeraing, Jehan de le Porte, Gérart as Cloquettes, Jehan fiu Jakes Galon, Gillot dou Capperon et leur vallés as kaisnes à Hornut, à j parlement Monsgr. le duc, le 9 d'aoust, pour le taille. 4 l. 18 s. 6 d.

As frais Jehan de le Porte, clerch, et le vallet, Jehan fiu Jakes Galon, au Quesnoit, pour aller après Monsgr. le duk séeller les lettres qu'il avoit accordéez d'envoyer en le évesqué de Liége pour la prise de Piérart dou Parch . . . . 48 s.

Pour j escot à le maison le massard, quant on revint dou parlement as Lombards . . . . 45 s.

Pour otel, à le prison de le ville . . . . 9 s.

A Simon de Hedin, pour le brayel de le grande clocke dou biéfroy en le part de le ville . . . . 3 s.

A Collon Le Fèvre, pour claus pris par les wardes pour recloer entour le clocke dou biefroy . . . . 16 d.

A Jehan de Melin, pour waitier par une nuit autour de le ville par tamps de gellée, pour le doubte des wières et que li respis estoit fallis . . 3 s.

Frais faits par les eskevins et leurs gens quant on fu en l'ost devant Enghien, au commencement dou mois de jenvier, par x jours. 328 l. 17 s. 4 d.

1367-1368.

Compte du même, de St. Pierre 1367 au 1er de l'an 1368.

DÉPENSES.

Pour li fiens estendre à unes joutles, ou marquiet, à le pryère de Monsgr. le duc. . . . . 71 s.

A le warde de le cappielle medame, pour sen sollaire dou mois de fenaul d'aoust, à l'issue douquel elle trespassa . . . . 52 s.

Pour j escot à le maison Sarrazin, le maïeur et les eskevins avœck gens de Flandres qui estoient venut, pour Willame Dippre, pendeur de Mons, faire justichier comme mourdreur . . . . 4 l.

A Jacquemart de Frize, pour le batiaul de le grande clocque dou biellefroit refaire, rekierkier de nuef fier en le part de le ville . . . 7 s. 6 d.

A Colin le ghorelier, pour le brayœl refaire. . . . . 18 d.

1368

Compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1368.

Pour j escot à le maison le massart, avœch les maistres des ouvrages de le ville et aultres, quant on prist avis de l'ouvrage faire en Bertaimont entour le ville et à l'artillerie. . . . . 8 l.

Pour otel à le maison Jehan Couvet, quant on prist avis de ordener les wais pour le doubte des grandes compaingnes . . . . . 4 l. 3 s. 5 d.

Pour espesses, vin et candelles, au viespre, à le maison de le Pais, pour celi cause, par 2 nuis . . . . 11 s. 8 d.

Pour otel à le maison Colart Gilliart, le jour que li consauls fu à le maison de le Pais prendre advis de respondre à Monsgr. le duk sur les requestes que il avoit fait as Caisnes à Hornut, de ayuwe pour le cause des compaingnes, et que on y ordena les lettres que on envoya à Valenchiennes sur cel estat. . . . . 37 s. 6 d.

1368-1369.

Premier compte de Jehan dou Parck, massard, de Saint Pierre et Saint Paul 1368 au 1er janvier 1369.

DÉPENSES.

Pour une ymagène de notre Dame mise à l'avant-porte de Nimy. 4 l 10 s

A 22 arballestriers, pour aller jusques à Avesnes, pour le pryère de Monsr

Allemanth, bailliu de Haynnau, quant li pays s'ordena contre Monsr Jehan d'Augimont et les compaignous, pour v jours. . . . . . 19 l. 10 s.

A 4 arbalestriers, pour waitier de nuit à le maison de le Pais avoech le maïeur et les eskevins, pour 2 nuis, quant li gens le conte de Liches passèrent et rapassèrent pour l'occoison doudit Monsr Jehan d'Augimont. 24 l.

Payet à chiaus dou consel, pour cascune journée qu'il ont estet à le maison de le Pais. . . . . 112 s.

As frais Gillot dou Capperon à aller à Maubuege nonchier les nouvelles que messire Jehan d'Augimont faisoit grand assanlée pour venir sur Haynnau : se demora par j jour à j kevaul leuwet . . . . 14 s.

Pour j escot à le maison Baudour, quant on revint de le maison de le Pais ordener chaus qui yroient en le cevauchie à l'encontre Monsr Jehan d'Augimont. 14 s.

Au gardien des frères meneurs, quant il prècha as Appostles, que on y fist pourchession pour le mortoille, pour 4 los. . . . . 16 s.

A Monsieur le prouvost de Mons, quant li eskevins furent parler à lui pour l'acord dou ban c'on fist quant on fu armés et montés pour le doubte de Monsr Jehan d'Augimont et des compaingnes . . . . 14 s.

Pour ouvrages pour le cause de le frumeté entre le porte de Havrech et le Garitte Tuppiniaul . . . . 347 l. 14 s. 5 d.

A Jehan d'Arras, pour ouvrer à faire j fossel en le ruyelle de Sainct-Nicolay, pour deffendre l'aler sur les terres, par j jour et demy. . 6 s. 8 d.

Au roy des Ribaus, pour 200 de vellourdes de coy on fist une soif au deffallant des maisons de le bareterie : se les avoit-on oubliet à compter cidevant. 34 s. 4 d.

1369.

2e compte du même, coté 215, du 1er de l'an à la fête de Saint Pierre 1369.

DÉPENSES.

A Henry dou Parch, pour les frais des harnaps qui menèrent l'artillerie des arballestriers, quant on fu en le cevauchie alencontre Monsr. Jehan d'Augimont et compaingnes à Engles-Fontayne . . . . 28 s.

Pour j escot en le loge de le maison de le Pais, dou maïeur, Willame Lambescot, Fastret Le Hérut, Gobiert Gallon et pluiseurs aultres, le jour que li escuyer jousièrent, lendemain des joustes Monsr. le duck . . 22 s.

A Gérart Proume, pour waitier pour le péril dou feu as joustes, quant il eut plentet de gens en le ville, par 2 nuis. . . . . 3 s.

1369-1370.

3e compte du même, de St. Pierre 1369 au 1er de l'an 1370.

RECETTES.

Rechuit au bos de le ville mis au biellefroit . . . . 15 l.

A Jehan Masselin, pour le premier paiement de le cens de le ruyelle de l'Owerie. . . . . 40 s. 1 d.

DÉPENSES.

A 10 arbalestriers, pour waitier as portes pour le double des wières des ij rois . . . . 24 l.

A Jehan Foucart, pour les frais des arbalestriers quant on alla à Avesnes alencontre des compaingnes. . . . . 52 s.

A Piétrekin le Gengon, qui fu envoyés en l'ost des Franchois : se fu jusques à Lens en Artois et là on li dist que li Francois estoient deslogiez : 33 s.

Donnet à aucuns compaingnons bourgois, en l'ayuwe de leur fieste de joustez que il fisent ou Markiet, après ce que messire li dux y eut fait le sienne, environ le Pentecouste . . . . 14 l. 8 s.

Donnet au marescaut Mons.r le duck Albiert qui aporta nouvielles à le ville que messire li dux avoit j hoir masle. . . . . 112 s.

Pour ouvrages dou biellefroit, en le part de le ville. . . . 80 l. 19 s.

A Allart Puche, pour mener 5,000 d'escaille des pourvances de le ville au biellefroit; s'en doit li cappitles otant livrer alencontre de le dite ville. 14 s. 6 d.

Che sont li ouvraige, frait et estoffes dou bieffroit de Saint-Giermain, lequel on comença à descouvrir pour le refaire, environ le moyenne de may l'an LXIX, dont li ville paye le moitiet à l'encontre de l'église medame Sainte Waudrud . . . . 161 l. 18 s.

1370.

4e compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1370.

A deux eskievins de Valenchiènes et à Colart de Dury, quant il revinrent de tenir prison en Flandres, pour 8 los de vin . . . . 40 s.

Pour le biellefroit, pour le part de le ville, et 5 milliers d'escailles que li ville y a livré . . . . 88 l. 9 s. 9 d.

1370-1371.

5e compte du même, de St. Pierre 1370 au 1er janvier 1371.

DÉPENSES.

A 10 arbalestriers, pour waitier as vj portes par iij jours cascun, pour le doutte de le prise l'évesque de Cambrai . . . . 4 l. 10 s.

A 5 arbalestriers qui furent mis à 5 portes, depuis le prise Mons.r le évesque de Cambray . . . . 75 s.

A Willaume l'orfèvre, pour la fachon d'un geuwiaul à mettre pluiseurs reliques de Notre-Dame et pour une onche d'argent et le dékai. . 74 s.

A Colart de Cuèmes, qui fu envoyés vers Cambray, pour savoir nouvelles des Englés . . . . 41 s.

Au Béghelot, pour aler enquerre et savoir nouvelles des Englez que on disoit qui estoient viers Noyon et les suiwy jusques à Troyes, si qu'il dist. 47 s.

A Henin d'Uigies, pour porter lettres à Monsr. le séneskaut et à Mons.r Jehan Couvet viers Paris, pour savoir de leur estat et des nouvelles des Englés . . . . 50 s.

A ij varlés qui aportèrent nouvelles de Monsr. le duk Aubiert quant il fu en Bavière . . . . 20 s.

A Jehan Alemain, pour lettres qu'il raporta dou mariage et coronnement le fille Monsr. le duck au roy de Behaingne. . . . . 41 s.

1371.

6e compte du même, du 1er janvier à St. Pierre 1371.

DÉPENSES.

A Willemet le porteur au sach, qui fu envoyez viers Saint-Ghillain pour fumier[1] que on y veoit . . . . 4 s

Pour j escot à le maison le massart, pour le cause dou pont de Nimy. 16 s.

Pour otel, à le maison Jehan Loste, le jour que on présenta 2 keuwes de vin au duk Henry, frère à medame le ducoise. . . . . 60 s.

A pluiseurs compaingnons bourgois, en l'ayuwe des frais que il eurent pour j behourt qu'il fisent à Mons le 4 march, pour 100 los de vin. 18 l 6 s. 8 d.

[1] *Fumier*, fumée.

A Mons.[r] Gille d'Escanssines, quant il revint de Bavieire avœch Monsgr. le duk . . . . 8 s. 8 d.

Présentet au duk Henri, frère de medame le ducoise, de Baivière, 2 keuwes de vin de France. . . . . 76 l. 6 s. 3 d.

A Ghiot Paulonce, pour aidier à rassanler les fiens dou markiet après les 2 behours qui y furent en caresme l'an lxx, par 6 jours et demy. 17 s. 9 d.

As ouvriers de le ville, ponr leur mouton à l'Assension : se y furent li maistre de le ville, li machon, li briseur, li carton et li oizeleur. 4 l. 10 s.

A Jehan Frasniaul, pour ses wages de j an acompli au jour S[t]-Jehan d'entendre as ouvrages. . . . . 100 s.

A Flemegiaul, pour roster les fiens dou markiet après les joustes que messire de Moriaulmez y fist après le pourcession . . . . . . 16 l.

1371-1372.

7[e] compte du même, coté 221, de St. Pierre 1371 au 1[er] de l'an 1372.

DÉPENSES.

A 10 arbalètriers, pour waitier as 5 portes par 2 jours, jour et nuit, à le fieste et jouste Mons[r] de Moriaulmeis . . . . 60 s.

A 22 autres arbalestriers, pour yestre à celi fieste de joustes, pour tel terme en le cappielle dou markiet. . . . . 6 l. 18 s.

Donnet à yauls, pour aucun amendement qu'il poursuywirent adont de leurs grans frais que fais avoient à aller à Engles-Fontaine, pour le temps de le double Mons[r]. Jehan d'Augimont et des grandes compaingnes qui estoient à Habenton ; se leur fu adont accordet qu'il en pooient faire cottes : 4 l.

As frais Colart de Cuesmez, liquelz fu envoyés à Brouxielle par-deviers le rentier de Braibant, pour savoir nouvielles de le desconfiture que on disoit dou duk de Braibant. . . . . 40 s.

A Thiery de Pottes, quant il revint de le chevauchie messire de Braibant pour 4 los de vin . . . . 16 s.

A Mons[r]. Bridoul de Montigny, quant il revint de ledite chevauchie, leur il fu fait chevaliers, pour 4 los. . . . . 16 s.

A Fastret de Genly, quant il revint de se prison, pour 4 los . . 20 s.

A Mons[r]. de Gomignies, quant il revint d'Engleterre, pour 8 los . 44 s.

A Mons[r]. d'Espinoit, quant il revint de se prison, pour 4 los . . 22 s

A Mary le Hérut le fil, quant il revint de se prison . . . . . 20 s.

1372.

8e compte du même, coté 224, du 1er de l'an au jour St. Pierre et St. Paul 1372.

DÉPENSES.

A 6 arbalestriers, pour waitier à 3 portes, le diemence procain après le iour dou Noël (1371), pour l'assanlée dou conte de Faukemberghe et dou signeur de Soriel par 3 jours, jour et nuit, et 4 s. le jour cascun . 72 s.

A 38 autres arbalestriers, parmy le congnestable double, le dit diemence et le lundy ensuivant, qui waitièrent en le cappielle dou markiet, pour le ditte assanlée, pour 2 jours, jour et nuit, à ce dit fuer. 15 l. 4 s.

A 12 autres arbalestriers, pour waitier as 4 portes, le diemence procain après le jour dou grand quaresme, pour ledit assanlée, par 3 jours. 7 l. 4 s.

A 8 autres arbalestriers, pour waitier à dites 4 portes le diemence dou my-karesme. pour le dite assanlée, par 2 jours. . . . . 64 s.

A Piérart le Hérut, pour 2 sacs accattez pour mettre chirograffes à le maison de le Pais, dou tamps Jehan Couvés. . . . . 8 s.

A 8 arbalestriers, pour y estre as 4 portes, le jour que messire li comte de Faukemberghe et messire de Soriel se renconstrèrent . . . . 32 s.

A Colart Gervaise, leur maistre, pour 16 arbalestriers là estaulir. 8 s.

Pour otel, de 8 autres arbalestriers. à 4 portes, le diemence devant le camp . . . . 32 s.

A 17 arbalestriers, pour waitier ou markiet, le mardi jour dou camp. 68 s.

A Jehan de Braibant, pour une livre de candelles de sui pour lumer à le maison de le Pais les eskevins et les arbalestriers, le lundi ou nuyt et le mardy avant que le camp fut . . . . 2 s. 4 d.

As frais Gillot dou Capperon, en allant retenir un ostel à Condet, pour aucuns eskevins et jurez qui devoient aler, de par le ville, à l'obsecke Monseigneur de Lingne et medamme se femme, le dix-neuviesme jour de march, parmi le leuwier de 5 kevaul pour j jour. . . . . . . 12 s.

Pour frais fais par le maïeur, les eskevins, le massart, le clerch, les siergans de le ville et pluiseurs aultres, le lundy nuict saint Pierre au disner et le mardy ensuivant tout le jour, quant li assanlée dou camp de nobles hommes Monseigneur le conte de Faukenberche, appiellant, et Monseignr de Sorielles, deffendant, estoient à Mons, despendirent. 9 l. 19 s.

Pour frais fais par Jehan de le Porte, maïeur, Piérart de Brummeraing,

Willaume Lambescot, eschevins, Willaume Delaire et Jehan de Marchiennes, jurez, Jehan de le Porte, clerck, et pluiseurs aultres, quand ils furent aval le ville, vir et escripre les gens bien armez et autres, pour le cause deu dit camp et aussi faire commandement à chiaus qui ne l'estoient point, qui poissant et taillet en estoiént, que il le fuissent dedens 15 jours après; si y furent par 3 jours, et pour otel à ordener les rolles des carrefours et pluiseurs aultres ordenances pour celi occoison, par 2 jours. . 22 l. 9 s. 6 d.

A Monseigneur de Chiply, quand il revint de Tournai, leur il avoit estet l'espasse de 3 mois en main de maistre pour le maladie qu'il eut à le desconfiture Monseig^r de Braibant, pour 4 los de vin présentet . . . 20 s.

A Monseig^r de Montigny, pour otel quand il revint de le prison le duc de Julers . . . . 20 s.

A Colart Daine, recheveur de Haynnau, quand il revint de le prison Monseig^r d'Esclaibles, pour 8 los . . . . 43 s. 4 d.

A Monseig^r Jehan d'Augimont, quant il vint à Mons après ce que il eut délivret le dit Colart Daine, pour otel . . . . 20 s.

Cahier des ouvrages, joint au compte.

A Jehan Dourœls, pottier, pour canes et lotiauls pour boire les ouvriers. 27 d.

A pluiseurs carpentiers, pour lever l'aigle à le pourcession. . . 10 s.

A Simonnet, pour ouvrer à remettre aissielles pour houler le pont levich de le rue de Nimy. . . . . 2 s 4 d.

A Escuyer, pour ramonner les keminées de la cambre dou consel, celi de le salle et celi de le cuisine et toute le cambre du consel . . . 3 s.

Donnet par les eskievins en l'ayuwe de le fachon dou moustier Saint-Nicolay, en le rue de Havrech. . . . . 50 l.

Donnet au loutier, qui fist courir ses kiens autour des fossés de le ville et en prist 3 ou grant fosset, entre le Garitte et le porte de Havrech. 20 s.

A Jehan Frasniaul, pour ses wages à entendre as ouvrages de le ville, pour le terme d'un an . . . . 100 s.

A Jehan dou Loroit, pour otel. . . . . 100 s.

A Piérart Caudrelier, pour redrechier et refaire l'aigle qui est sour le biellefroit, que li vens avoit abatut; payet en le part de le ville, pour le moitiet à l'encontre de l'église Medame Sainte-Waudrud . . , . 10 s.

Pour 750 de briques, pour faire une keminée au bielleffroit, qui estoit remis ès debtes, car li église Medame Sainte-Waudrud paya le fachon. 20 s. 4 d.

Pour ouvrages et estoffes fais pour le frumetet entre le porte de Bertainmont et celi dou Rivage . . . . 207 l. 3 s. 10 d.

1372-1373.

9e compte du même, coté 222, de St-Pierre 1372 au 1er janvier 1373.

DÉPENSES.

Pour les frais fais à Cambray, pour vir et aviser l'orloge et le cloke qui sonne les eures . . . . 15 l.

Donnet dou comandement les eskevins, à Willekin, messager Monsgr. le duk Aubiert, qui aporta lettres à le ville de par medame le ducoise, quant elle estoit akoukie, grâce à Dieu, d'une fille . . . . . 6 l. 8 s.

A Jakes, pour destakier 2 serures à 2 coffres à le maison Jehan Broket, leur y a pluiseurs escrips toukans la ville, et ycelles renettyer . . 4 s.

1373.

10e compte du même, rendu pour le terme du 1er janvier au jour St. Pierre et St. Paul 1373.

DÉPENSES.

A maistre Jehan dou Loroit, pour lui et ses 2 varletz, waitier par 4 nuis en le cappelle Saint-Jorge sour le markiet, pour le péril dou feu as joustes qui furent as quaresmiauls l'an 1373. . . . . 20 s.

A 8 arbalestriers qui furent mis à 4 portes de le ville, as joustes que Messire le dux fist à quaresmiauls l'an 1373 . . . . 4 l. 16 s.

Item, à 4 arbalestriers qui furent as dittes joustes ordonet de warder as bailles devant le porte dou castiaul, pour 3 jours. . . . . . . 48 s.

A Monseigneur Jacquème de Gocillies, pour l'accat que on a fait à lui de 2 maisons et une partie de se gardin, pour avoir une yssue à le maison de le Paix viers l'ostel au Paon [1], 100 doubles francs de Haynnau, parmy 46 s. le pièce, hormis 13 de ces doubles qui ne coustèrent que 45 s. le pièce, montent . . . . 129 l. 7 s.

Accatet à j homme de Valenchiennes 2 douzaines de touyes de coussins

[1] Cet hôtel était situé en la rue d'Enghien.

pour le maison de le Pais, 6 frans franchois, vallent à 36 s. le pièce. . .
10 l. 16 s.

A Jakemart le potier d'estain de le Cauchie, pour 3 livres de saudure qu'il mist à attackier platinnes de fier à coy les 3 ensaignes qui sont deseure le porte de le maison de le Pais pendent. . . . . . . 8 sols.

A Loys le poindeur, pour poindre les 3 ensaignes qui sont deseure le porte de le maison de le Pais, marcandet à 3 doubles de Haynau qui valloient quant on en marcanda 46 sols le pièche, montent . . . 6 l. 18 s.

Donnet audit Loys, pour ses paynnes de assir et atakier les dites ensaignes . . . . 3 s. 4 d.

A frère Phelippre des Escolliers, liquel estoit mis en debte qu'il devoit pour brike et autres coses que li ville avoit payet pour luy de tamps passet, et il disoit que on l'eu avoit eut enconvent d'acquiter pour aucun service qu'il avoit fait pour le ville à aller à Rains et ailleurs pour avoir conseil pour le cause de le cartre des respis et nouvielle loy, monte ce que il devoit, le floive monnoie ravaluée à forte . . . . 39 s. 2 d.

A Jehan de Jourbise, pour 84 livres de plonch pour faire les 3 ensaingnes, parmi 9 d. le livre . . . . 62 s. 3 d.

Pour les frais et dépens Piérart de Brumereng, Raouls as Clockettes, le massart, Jehan Lost et Gillot le Sergent, à aller au Casnoit, le 22e jour de février, parler à Monseigneur le duc et à sen conseil, pour le cause de le mortemain Poliart, des maltoteurs, des hiretages c'on tient de Monsigneur, de le craisse, dou sel, des markiés des kevauls, des laines, des toilles, et ossi pour avoir son de cloke pour les ouvriers et le conseil; demorèrent 3 jours à 8 kevauls, despendirent parmy les leuwiers desdis kevauls . . .
19 l. 7 s. 2 d.

Pour les frais et despens Jehan de le Porte, Piérart de Brumereng, Raoul as Clockettes, Jacqnemart le Crespe, eskevins, Jenvier et Gillot le Sergant, aler à Valenchiennes, au mandement Monsigneur le duck, qui mandet y avoit pluiseurs prélas, nobles et bonnes villes, pour yauls remonstrer pluiseurs besoignes touckans le prisse de Robiert, jadis évesque de Cambray . . . . 33 l 12 d.

Pour les frais et despens Jehan de le Porte, Piérart de Brumereng, eskevins, Jehan de Ciply et Jehan Galon, jurés, et Gillot le Sergant, aler au Casnoit, le IXe jour de march, parler à Monsigneur le duck, à cause de ce que on avoit raportet à le ville que li prouvost de Mons se voloit avanchier de ardoir et de bouter le feu à le maison Jehan dou Cappiel, liquelz avoit fait un homecide; demorèrent par 4 jours à 9 kevauls, despendirent, allant et venant . . . . 22 l. 2 s. 10 d.

Pour les frais et despens de Gillot dou Capperon qui fut envoyez ou Casnoit, le jour de le Candeller, pour savoir nouvelles de Monseigr le conte, qui y gist, que on disoit qui estoit ragrevez de se maladie; despendit par j jour, parmi son kevaul. . . . . 13 s.

Pour les frais et dépens de Jehan de Cipli et de Jehan dou Parck, massart, qui furent envoyet au Casnoit, par-devers medame la ducoise, pour aucunes lettres que messire de Braibant et ses boines villes avoient envoyées par-deviers le ville de Mons, pour le cause des bourgois de Nivelle que on disoit que li sires de Montigni avoient fait prendre, demorèrent par 2 jours . . . . 64 s.

Pour les frais et despens de Raoul as Clockettes, eskievin, et Jehan dou Parck, massart, qui furent envoyez au Quesnoit par-devers Monsgr. le duck Aubiert qui estoit revenus de Zellande, pour à luy parler des lettres que messire de Braibant et ses boines villes avoient renvoyées par-deviers le ville de Mons, pour le cause dou signeur de Montigny : car elle ne valoit mie rescripre sans le conseil doudit Monseigr. le duck, et adont respondy-il que il aroit sen conseil le joesdy après et adont en responderoit ; despendirent. 4 l. 19 s.

Pour les frais et dépens de Piérart de Brumereng, Raoul as Clokettes, Jackemars Lecreps, eskevins, Willame de Liessies, jurés, Jehan Loste, Gillot dou Capperon, et leur vallés, à l'obsecque de Bloys. 18 l. 20 s. 9 d.

Pour les frais et despens de Gillot dou Capperon, qui fu envoyet à Hal pour retenir hostel pour les eskievins et autres de le ville qui y devoient aler à j parlement qui y devoient y estre le lundy après le iour dou sacre, despendit pour j jour à j kevaul lewet, ... 14 s.

Pour les frais et despens de Piérart de Brumereng et Jehan de le Porte à le Clef qui furent envoyez de par le ville à l'obsecque Medame de Lalaing, que on fist à Biaumont-en-Valenchiennes ; se demorèrent 2 jours en le sepmaine de le Pentecouste . . . . 8 l. 17 s.

Pour les frais et despens des mêmes et de Jehan Gallon et Gilles dou Capperon, qui furent envoyet au parlement à Hal le diemence après le Trinitet ; se demorèrent 3 jours, parmy 7 kevauls leuwez, despendirent. 23 l. 5 s. 9 d.

Pour j escot des eskievins et de pluiseurs aultres à le maison Baudour, avœch le prévost, le maïeur et pluiseurs aultres le 17e jour de février que on fu à le maison de le Pais, pour ordener des ciervoises et du pain, et aussi que adont on fut par-deviers Monseignr. le duk Aubiert, luy bien vingnier pou chou que grant tamps il n'avoit estet ou pays . . 20 s.

Donnet au hiraut qui apporta lettres d'une fieste de joustes des bourgois de Bruges 1 franch francois de. . . . . 36 s.

Donnet par les eskevins, en l'ayuwe de l'ouvrage que on a fait à l'abbie de l'Olive par dame Béatrix le Hérue 5 frans de Haynnau valant à 44 s. le double. 110 s.

Donnet à hiraut qui aporta lettres de le fieste de joustes qui devoient yestre à l'Espinette à Lille, dou command. Jehan de le Porte à le Clef, Raoul as Clocquettes et Willame Le Douch, j franch francois qui valoit. 33 s.

A Piérart de le Porte, Sohier Couvet et pluiseurs aultres compagnons, quant il revinrent dou behourt de Louvaing, pour 8 los de vin. 21 s. 4 d.

Au prieus des Escolliers, quant il revint d'Avignon environ le Pasque, pour 4 los. . . . . , ... 15 s. 4 d.

A medame le bailleresse, femme Monseignr. de Hordaing, quant elle revint de Valenchienne dou serviche Medame mère audit signeur de Hordaing, pour 8 los . . . . 23 s. 4 d

N. B. — Dans le cahier des ouvrages exécutés pendant le terme du compte, il est fait mention : du *trieu Biaumé*, de Jean de Mons, ainsi que de maîtres Willame Aubri et Jean du Loroit, ceux-ci ayant été consultés par les échevins le jour que l'on prit avis pour la fortification depuis Bertaimont jusqu'au Rivage, en l'année 1373.

Payet à Jackemart le plakeur, pour le voiture de 3,000 brike menée à le maison de le Paix, pour l'ouvrage des crétiauls que on fait sour le porte. 21 s.

A demiselle Maroie de le Porte, pour un buisson de strain mis ou mortier, de coy on fist plakement à le maison de le Pais . . . . 21 d.

A lui, pour 8 gluis que on mist en le loge de le maison de le Pais et en le capielle saint-Jorge, as joustes des queresmiauls . . . . . 2 s. 8 d.

A maistre Jehan dou Loroit, pour gisans, suelles et apas livrés à le ville pour le montée des cretiauls de deseure le porte de le maison de le Pais : 8 s.

A luy, pour une pièce de bos, pour faire une poye à celi porte. . 5 s.

A lui, pour postiauls, pochardiauls et une fente à celle ouvrage : 4 s. 6 d.

A Jehan Boutillier, pour 3 jours carpenter et ouvrer à l'uisset et à l'ouvrage de le dite porte . . . . 13 s 6 d.

A Alart Pucho, pour une journée amener oisons pour le prayel de le maison de le Pais . . . . 7 s. 6 d.

A Henri Loiseleur, pour le fachon de ce prayel . . . . . . 10 s.

Pour les frais Jean Frasniaul, Willaume Aubri, et 2 machons de Binch et de Ville-sour-Haine, que on avoit mandez pour aucun ouvrage de coy on volloit marcander en taske, tant pour le forteresse comme pour l'ouvrage de St-Germain : s'en fissent trop grant demande et adont li dit Jehan Frasniaul et Willaume les menèrent boire. . . . . 8 s. 6 d.

A le femme qui fu Huart Le Fèvre, pour 2 caisnes qui furent mises as sayauls du puch de le maison de le Pais, dou tamps qu'elle y demora, et pour serure et clikés qu'elle y fist mettre . . . . 24 s.

A maistre Jehan dou Loroit, pour lever l'aigle à le Trenité. . 4 s. 4 d.

A lui, pour mettre jus les tres de le maison de le Pais pour tendre as camps, le jour de le pourchession, et ichiauls remettre sus. 4 s. 4 d.

A Flamejiaul le Karcton, pour roster le sauvelon dou markiet après Pasques l'an 1373, quand li compaignons de ceste ville y eurent faitte leur fieste de joustes . . . . 11 l. 12 s.

A Piérart Nacket, pour 9 asnes de toile mise pour faire verrière à le loge deseure le cappielle Saint-Jorge, à 20 d. l'asne. . . . . . 15 l.

A lui, pour 23 ½ alnes de rubant mis à ces dites verrières . 2 s. 6 d.

A lui, pour filets et 56 aniauls mis à ces dites verrières de toile, 9 s. 3 d.

A Jehan de Pois, pour cordes et loyens pour ourder quant on remist une grande banière sour le porte dou Parch . . . . 8 s.

Pour ouvrages et estofes pour le frumeté entre le porte de Biertaymont et le Rivage . . . . 757 l. 15 s. 6 d.
dont 4 sols donnet as ouvriers quant il comminchièrent à faire les fondemens de Biertaimont.

1374.

12e compte du même, rendu pour le terme du 1er de l'an au jour St. Pierre 1374.

A 10 arbalestriers mis as portes pour le double que le pays eut dou feu que Messire Renauls de le Brederode, sire de Gheneppe, bouta au pays de Braibant . . . . 40 l.

Donnet à 24 arbalestriers, liquels furent au command les eskievins, à le requeste de Monsigneur le prouvost, mis ou marcquiet pour j jour que gensdarmes de par Monsigneur de Flandres passèrent parmi le ville de Mons pour aler en l'archeviesket de Rains . . . . 15 s. 6 d.

A 10 arbalestriers mis sur le markiet quant li sire de Biaumont et Jacques de Werchin fisent leur assanléez pour aller par-deviers Monsigneur le duck en Hollande . . . . 44 s.

A Piérart de Biermereng, pour faire coppyer le traitiet de Haynnau et de Braibant . . . . 8 s.

Donnet à Henri d'Ugies, liquel fu envoyés de par le ville par-deviers Monsigneur le duck Aubiert, qui estoit au siége d'Utret, pour savoir nouvelles de sen estat, de Monsigneur de Moriaulmez, de Jacque de Werchin et de pluiseurs signeurs et gens d'armes du Haynnau qui y estoient, 2 doubles moutons de Brabant, qui vallent. . . . . 118 s.

Donnet audit Henri, quant il ala en celi ost qui estoit devant Ghidelbourc et adont il emporta lettres de par le ville adrechans à Monseigneur le duck Aubiert et pluiseurs signeurs et ossi il en rapporta à le ville lettres. 20 s.

A Jehan Loste, pour les frais de luy et de sen kevaul et d'un varlet à pied, li quelz fu envoyés de par le ville pour aller par-deviers Monseigneur le duch au siége de Ghidelbourch, et demora 3 jours, car il trouva que Messire s'estoit partis et li os deslogué . . . . 4 l. 11 s.

A Wilmet le porteur au sach, liquelz fu envoyez par le ville par 3 fois viers Nivelle oyr des nouvielles quant Messire de Braibant fu devant 20 s.

A un varlet de Nivelles, li quels y fu envoyé de par le ville savoir nouvelles comment Messire de Braibant se maintenoit quant il fu devant Nivelles. 11 s.

As frais Piérart de Biermereng, Gobiert Gallon, Jehan Loste, Gillot dou Capperon et 2 varlez, liquels furent envoyet de par le ville au parlement qui dult yestre à Breda avœck le recheveur de Haynnau et aucuns de Valenchiennes, pour le cause de le discorde qui estoit entre le pays de Haynnau et celuy de Braybant. . . . . 78 l. 18 s. 6 d.

Vins présentés :

A chiauls de Maubuege qui furent au parlement le nuict de Pasques, pour 4 lots . . . . 14 s.

A chiauls de Valenchiennes, quant il revinrent du parlement de Brouxelle, pour 8 los . . . . 23 s.

A chiauls de Binch. pour 4 los . . . . 14 s.

A Monseigneur Daniel de le Marewede, quant il revint d'Anvignon, pour otel. . . . . 15 s.

Donnet en l'ayuwe de l'ouvraige que on a encommenchiet à l'église Monseigneur Saint-Germain à Mons, qui est li espétial paroisse de le ville, acordet par les eskevins à compter dou jour dou Noël l'an 1374 . . 100 l.

1374-1375.

Compte du même, coté 228, rendu pour le terme du jour Saint-Pierre et Saint-Paul 1374 au 1er janvier 1375.

DÉPENSES.

Payet à 5 arbalestriers, liquel furent mis et ordenet à yestre et waitier as 5 portes de le ville, pour le cause de le double que on faisoit quant li Englés furent à Leskielle et entours Gise et se y demorèrent par 13 jours . 13 l. 8 d.

A Jehan le verier, pour refaire 4 verières en le salle de le maison de le Pais qui estoient toute dépéchiez et 2 autres en le cambre de celi maison leur Willame de Laire gist. . . . . 30 s.

A Loeyse le poindeur, pour bruissier d'azur et estinceller d'or entour le nouvelle ymagène de Notre-Dame que on donna pour assir à le porte de Biertainmont et faire 2 escuchons des armes de le ville. . . . . 42 s.

Payet pour le cause des 4 ensengnes faittes devant les maisiaux de le char et dou pain, et pour autres frais faits pour les dits maisiaux

107 l. 4 s.

Pour j escot le 25e jour de septembre dou recheveur de Haynnau, maistre Piéron Aubri et autres de par Monseignr. le conte, avœck le maïeur, les eskievins et pluiseurs autres, ouquel iour on fu à le frumeté de le ville, pour avoir conseil, accord et advis dou fondement de le tour encommenchie contre le Béguinage, et à ce jour on parla audit recheveur de le sommation et requeste que lidit recheveur avoit faite as dis eskievins des hiretages tenus de Monseigneur le conte en signerie foncière. 6 l 18 s. 6 d.

Cahier des ouvrages joint à ce compte :

A Jehan Braibant, le cambier, pour le premier tonniaul d'eauwe menet au feu qui fu à l'hostel de Naste. . . . . 5 s.

A Colart de Saurant, pour espardre une hurée de terre qui estoit sur le riu qui vient dou vivier de Hion à celui devant les Apostèles, contre le mont *de le Perizielle*, liquelle rekéoit ens et ossi on ne le pooit pour celi cauze fourbir . . . . 3 s.

1374-1375.

13e compte, coté 229, de St. Pierre 1374 au 1er de l'an 1375.

Payet à 5 arbalestriers mis à 5 portes quant messires li baillieux fu à Pons-sour-Sambre pour savoir nouvielle comment li dis messire Jehans d'Augimont voloit le pays porter damage, montant parmy le congnestable double. 28 s.

Mention des *maisiaux dou pain et de le char*.

Idem, de la *tour dessous le parcq*.

Pour un escot à le maison le massart, le 14e jour de septembre, dou

maïeur, des eskevins, des congnestables et coulters des tavreniers et de pluiseurs aultres que on fu as celiers, payet pour le part de le ville alencontre dou mayeur qui en paya la moitiet . . . . 4 l.

A Willekin, messagier mons[r] le duck Albiert, qui aporta nouvielle de medame le ducoise qui estoit délivrée d'un fil. . . . . 7 l. 12 s.

A Colart Des Masils, rocquetteur, pour 905 piés de soubassement mis mouvant de le *tour* c'on dist *les Escolliers* jusques à le porte dou Rivage. 63 l. 7 s.

1375.

14[e] compte du même, du 1[er] janvier à St. Pierre 1375.

Ce compte ne renseigne rien de particulier.

1376

Compte suivant jusqu'au 1[er] janvier 1376.

Ce compte est en mauvais état et indéchiffrable.

1376-1377.

17[e] compte, de St Pierre 1376 au 1[er] de l'an 1377.

Donnet à maistre Jehan de Guise 6 los de vin. . . . . . . 14 s. 6 d.

A Jehan de Lausnoit, pour le fachon de 268 piés et demy de mur de lonch sour 20 piés de haut mouvant de le tour Sainct-Jorge, allant vers la porte dou Parck . . . . 49 l. 8 s. 7 d.

1377.

18[e] compte du même, rendu pour le terme du 1[er] janvier à St-Pierre 1377.

Payet à 20 arbalestriers qui au behourt furent ordenet à waitier 12 à 6 portes et 8 ou markiet, par j jour et le nuit à 4 s. le jour et le congnestable double. . . . . 4 l. 4 s.

A maistre Jehans dou Loroit, pour lever l'aigle à le Pentecouste, 2 los de vin de. . . . . 3 s. 6 d.

A luy, pour mettre jus et sus les trés que on presta pour medame Saincte Waudrut à le pourcession, 2 los de vin de . . . . . 3 s. 6 d.

A Henri dou Loroit, pour le bos des trainauls fais à le tour de le Garitte ù il y a 2 trainauls . . . . 14 s.

1377-1378.

19e compte du même, coté 236, pour le terme de St. Pierre 1377 au jour de l'an 1378.

Payet pour ouvrages fais au ponchiel viers le pont à le Haisne delez Espinleu de machenerie et de cauchetage là ù messire de Moriaulmeis part à moitiet : s'en paye li ville pour le moitiet contre luy . . . . 60 s. 6 d.

A Jakemart Pierchon, pour 8 mars et 15 estrelins d'argent, parmy 2 onces qu'il accata pour le dékai : si en fist 8 hanas et 12 louches pour le maison de le Pais . . . . 52 l. 7 s.

A Jehan Breket, pour le restor d'une maison et yssue que on li prist pour le nœve rue en le Poterie.. . . . . 55 s. 11 d.

Payet pour les frais des eskevins et de pluiseurs aultres, pour 3 jours èsquelz il furent ensanle pour faire ordenances et wais contre le venue de l'empereur et estre sour le loge de le ville, de jour et de nuyt, tant que li empereur fu à Mons; despendirent. . . . . 9 l 6 s. 3 d.

Vins présentés ou tierme de ce compte:

A Monseigneur Conrad et au canchelier l'empereur et le roi de France, pour 12 los de vin de France, de mer et de Biaune, à pluiseurs fuers. 32 s. 4 d.

A Monseigneur de Fagnoelles, quand il revint de leur il fu chevalier, pour 8 los . . . . 18 s.

A Moriaul dou Postich, pour j keuwe de vié vin présentée à l'empereur et au roi sen fil, contenans 3 muis 6 estiers . . . . . . 21 l. 5 s. 3 d.

A Monseigneur de Hordaing, bailli de Haynnau, quand il revint de Paris dou tamps li empereur y fust; pour 12 los . . . . 27 s.

Donnet à j messagier qui aporta lettres que medame li ducesse estoit akoukie d'une fille, 4 frans de France, qui valent . . . . . 4 l. 10 s.

Donnet par les eskievins as nouriches de medame, quant il furent au Caisnoit, 10 francs de France qui vallent . . . . 11 l. 5 s.

Donnet à peckeurs, pour leur paine dou peskier, porter et présenter les biekes à l'empereur et au roi sen fil . . . . 4 s. 6 d.

Cahier des ouvrages :

A maistre Jehan dou Loroit, pour mettre jus et sus les coutiauls de le porte de Biertaimont et à ces coutiauls remettre viruelles et lorignons, par j jour . . . . 6 s.

1378.

20e compte du même, pour le terme du 1er de l'an à St.-Pierre 1378.

Pour les frais Jehan de Biertaimont et Jehan Loste, liquels furent envoyet à Landrechies pour pryer Monseigneur de Blois de y estre au Kesnoit à le journée ki assignée y estoit . . . . 27 s. 9 d.

Pour j escot des eskievins, fait en le maison de le Pais avœck un maistre ki estoit venus pour marchander de faire grans kanons c'on dist *trébus*, jiettans grosses pières . . . . 40 s.

A Jehan de Lausnoit, pour ses waiges d'une année accomplie au jour St-Pierre et Saint-Paul, de prendre warde à l'ouvrage de machenerie. 100 s.

1378-1379.

21e compte du même, coté 237, de Saint Pierre 1378 au 1er de l'an 1379.

A Wotre le siellier, pour j nuef peniel, unes escrinieries mises à le selle de le banière de le ville reffaire, une mallette renbourer et 2 cengles mettre à le selle de le mallette de le ville. . . . . 21 s.

A kevillon, pour le tuage de 100 kiens qu'il a tués par le ville ou tierme de ces comptes, raporté par taille à 6 deniers le pièce . . . . . 50 s.

Pour les frais de Raoul as Cloketles, Colart de le Porte, eskievin, Lambiert Gillart et Jehan de le Porte, clerc, liquel furent envoyet au Caisnoit, à j parlement que messire y avoit ordenet pour cause des wières entre ciaux de Braibant et ciaux de Liége; despendirent par 3 jours à 9 kevauls.

16 l. 2 s. 6 d.

Pour j escot dou mayeur, des eskevins et de pluiseurs autres, le 13e iour de jenvier, auquel lidit eskievins misent ensanle toutes les congnestablies de le ville, pour à yauls remonstrer le bone volentet que messire li dus avoit affin que cloke d'eures fu ordenée sour le castiel, et ossi que de grasce les dites cognestablies y volsissent aidier sans rien prendre sour l'ordenance de leur dite congnestablies; despendirent . . . . 50 s.

Donnet as huissiers, bouilliers et portiers dou castiel dou Caisnoit, dou command. les eskevins, le jour que li consauls y fu . . . . 4 l. 11 s.

Pour le maison Jehan de Nausle, qui fu prise pour l'agrandissement del église Saint-Giermain. . . . . 30 s.

A ce terme, pour le maison Piérart Maillart, qui fu abatue à celi cause, au couvent des Houppelines. . . . . 35 s.

1379.

22e compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1379.

A Jaquemart le poindeur. pour poindre et faire fringier une grande banière et j pignonciaul sour cendaul de couleur à oille des armes de le ville, et 8 escuchons des armes Monsignr . . . . 114 s.

A luy, pour refaire une viesle banière et j pignonciel . . . . . 9 s.

A Piérart le crieur, pour faire buer les nappes de le maison de le Pais qui furent honnies as joustes des Quaresmaux. . . . . 15 d.

A 10 arbalestriers qui furent ordenet à waitlier as portes as dittes joustes des quaresmauls, par 5 jours . . . . 10 l.

A 14 autres arbalestriers qui adont furent ordenet à waitier ou markiet et par le ville, parmi 4 jours . . . . 12 l.

Pour les frais de Raoul as Cloquettes et de Gille Puche, qui furent envoyet en Zellande pour savoir l'estat de Monsgr., de medame et de no demisiaul . . . . 24 l. 5 s.

A Monsgr. le duc de Bourbon, le évesque de Biauvais et autres signeurs dou conseil dou roy, pour 48 los de vin . . . . 6 l. 8 s.

A Jehan de Le Haye, quant il revint de Prusse, pour 4 los de vin. 11 s.

Pour ouvrages fais au bielfroit contre nos demiselles qui otant en ont payet. 183 l. 15 d.

A Jehan Dasnoit, pour l'amende d'une tour qu'on dist *li tour brissie*, à lequelle il fist plus d'ouvrage que devise ne portast . . . 4 l. 19 s. 4 d.

Ouvrages et estoffes pour cause dou bieffroit là ù nos demisielles de Mons partent à moitiet contre le ville . . . . 183 l. 15 d.

Pour j escot fait à le maison Colart Regnault pour j jour que li eskevin furent en capitle, leur on prist acoord del ouvrage doudit bieffroi faire; despendirent avœch le conseil dou dit capitle . . . . 72 s.

Donnet à peckeurs, pour leur paine dou peskier, r... biekes à l'empereur et au roi sen fil . . . . .

Cahier des ouvrages :

A maistre Jehan dou Loroit, pour mett... porte de Bierlaimont et à ces coutiauls re... jour . . . .

20ᵉ compte du mêm... Pierre 1378.

Pour les frais Jehan ... voyet à Landrechies p... à le journée ki assig... ...par- . . . 31 l.

Pour j escot des ... ki estoit venus po... ...orloge à le porte de tans grosses piè... . . . . 5 s.

A Jehan de ... ...our le waitte leur on doit mettre Pierre et Sair... ...ars les fu vir avœck le recheveur de . . . . 13 s. 4 d.

...del orloge, le terme de ces comptes : 113 l. 14 s. 11 d.

2ᵉ ... 1380.

au

...4ᵉ compte, du 1ᵉʳ janvier à Saint-Pierre 1380.

A Coppin le Careton, pour mener le seuwière dou castiel en l'ostel de Naste . . . . 8 s. 9 d.

A 10 arbalestriers ordenés à 5 portes en fieste de joustes qui furent à Mons. 10 l.

Au clerc et à le waitte de l'église medame Ste-Waudrut, pour leur solaire de sonner par le grasce de nos demiselles le grande cloke de ledite église pour le nuit et le jour, par le terme de ces comptes, à cause de chou que li bieffrois n'est point parfais . . . . 4 l. 10 s.

Piérart de Biermereng, Raoul as Clokettes, Jehan de
·le Frasne, eskevins, le massard et pluiseurs aultres
·chiennes à l'obsèke Monsgr. le duc ; demorèrent
·armmy 3 kevaux leuwés . . . 34 l. 2 s. 9 d.

1380.

·ur Saint-Pierre et Saint-Paul

·ques pour l'ouvrage de
. 46 l. 18 s. 9 d.
dont messire a fait
que le ditte ville paye
. . . . 58 l. 7 s. 10 d.
. le Bastard de Chipli, pour les
. assenne à le ville . 135 l. 14 s. 3 d.
·inet en l'ayuwe de l'ouvrage del orloge de
.. les eskievins et les amonsniers à pluiseurs fois.
80 l. 15 s. 6 d.

DÉPENSES.

Payet au clerc et à le waitte de l'église Medamme Sainte-Waudrud, pour leur solaire de sonner le cloke dou nuit et dou jour en le ditte église, lequelle nos demisielles ont accordet à sonner jusques à leur rappiel, pour le cause dou bieffroit ù on doit ouvrer, pour le terme de demi-an. 4 l. 10 s.

Payet pour les frais Willame Ledouch, Gille Puce, eskievins, et Jehan Loste, clerc, qui furent envoyet en Hollande pour lettres que li ville de Gand avoit envoyet à le ville de Mons, et ossi pour aucuns bourgois de Mons asquels messire li baillius de Haynnau avoit fait command de par Monsigneur le duc qu'il y alaissent siervir le conte de Flandres, demorèrent 9 jours . . . . 41 l. 12 s. 6 d.

A Motte, de Frameries, pour 8 muis de gros carbon, au fuer de 20 s. le muis. . . . . 8 l.

A Bracquenier, liquel fu de par le ville de Mons envoyet à Audenarde et en l'ost devant Gand, pour savoir l'estat et maintient des signeurs et compagnons de le ville de Mons. . . . . 20 s.

1379.

23e compte du même, coté 239, de St-Pierre 1379 au 1er janvier suivant.

A 9 arbalestriers qui furent ordenet à waitier asdites portes pour le cause del esmenchon des Flamens et dou siége d'Audenarde . . . . . 99 l.

Pour les frais le massard, maistre Willame Aubry et Jehan de Hon, recheveur de Chimay, liquel furent envoyet à Valenchiennes pour vir l'orloge et lassus prendre conseil et avis . . . . 4 l. 12 s.

Donnet, dou comand. les eskevins, as compagnons arbalestriers de Mons, en l'aydde d'un jeuwiel et de le fieste qu'il fisent à Mons environ le Sainte-Crois. 31 l. 4 s.

A Jehan dou Loroit, pour sen solaire de lever l'aigle au commencement de le franke fieste de Toussains, et icely roster après. . . . . . 6 s.

A Gérart le poindeur, pour poindre et bordeffier le ymaige de Nostre-Dame, à le porte de Bertaymont, d'azur et stinceler d'or, et faire 2 escus des armes de le ville, j de Monsgr. et j de medame. . . . . 27 s. 6 d.

Ouvrages fais pour cause dou bieffroy, là ù nos demisielles de Mons partent à moitié contre le ville . . . . 31 l.

A Jehan Mehault, pour j jour machener le forge de l'orloge à le porte de Havrech . . . . 5 s.

Donnet as machons qui ouvroient sur le tour le waitte leur on doit mettre l'orloge de le ville, j jour que le massars les fu vir avœck le recheveur de Haynnau, 4 los de vin . . . . 13 s. 4 d.

Ouvrages fais pour cause del orloge, le terme de ces comptes :
113 l. 14 s. 11 d.

1380.

24e compte, du 1er janvier à Saint-Pierre 1380.

A Coppin le Careton, pour mener le seuwière dou castiel en l'ostel de Naste. . . . . 8 s. 9 d.

A 10 arbalestriers ordenés à 5 portes en fieste dejoustes qui furent à Mons.
10 l.

Au clerc et à le waitte de l'église medame Ste-Waudrut, pour leur solaire de sonner par le grasce de nos demiselles le grande cloke de ledite église pour le nuit et le jour, par le terme de ces comptes, à cause de chou que li bieffrois n'est point parfais . . . . 4 l. 10 s.

Pour les frais de Piérart de Biermereng, Raoul as Clokettes, Jehan de Biertaymont, Quentin de Frasne, eskevins, le massard et pluiseurs aultres qui furent mandet à Valenchiennes à l'obsèke Monsgr. le duc ; demorèrent par 3 jours, despendirent, parmy 3 kevaux leuwés . . . 34 l. 2 s. 9 d.

1380.

25e compte du même, du jour Saint-Pierre et Saint-Paul 1380 au 1er janvier suivant.

RECETTES.

Rechut du recheveur du Haynnau, pour 38,250 briques pour l'ouvrage de l'ostel de Nauste. parmy 35 s. le mille ; montent . . . 46 l. 18 s. 9 d.

Rechut pour les carbeniers des camps de Frameries dont messire a fait assenne à le ville pour argent qu'il li doit et pentions que le ditte ville paye pour lui . . . . 58 l. 7 s. 10 d.

Rechut par Jehan Doutreleuwe et Thiri le Bastard de Chipli, pour les buselières de Hion dont messire a fait assenne à le ville . 135 l. 14 s. 3 d.

Rechuit à pluiseurs qui ont donnet en l'ayuwe de l'ouvrage del orloge de che qui kachiet en a estet par les eskievins et les amonsniers à pluiseurs fois. 80 l. 15 s. 6 d.

DÉPENSES.

Payet au clerc et à le waitte de l'église Medamme Sainte-Waudrud, pour leur solaire de sonner le cloke dou nuit et dou jour en le ditte église, lequelle nos demisielles ont accordet à sonner jusques à leur rappiel, pour le cause dou bieffroit ù on doit ouvrer, pour le terme de demi-an. 4 l. 10 s.

Payet pour les frais Willame Ledouch, Gille Puoe, eskievins, et Jehan Loste, clerc, qui furent envoyet en Hollande pour lettres que li ville de Gand avoit envoyet à le ville de Mons, et ossi pour aucuns bourgois de Mons asquels messire li baillius de Haynnau avoit fait command de par Monsigneur le duc qu'il y alaissent siervir le conte de Flandres, demorèrent 9 jours . . . . 41 l. 12 s. 6 d.

A Motte, de Frameries, pour 8 muis de gros carbon, au fuer de 20 s. le muis. . . . . 8 l.

A Bracquenier, liquel fu de par le ville de Mons envoyet à Audenarde et en l'ost devant Gand, pour savoir l'estat et maintient des signeurs et compagnons de le ville de Mons. . . . . 20 s.

A Béghelot qui fu envoyés à Bruges, à Gand et à Ypre, pour savoir de l'estat de Flandres pour l'esmencon des flamens et comment il en estoit : 23 s. 4 d.

Pour les frais Jehan de Chipli, siergant, envoyés en l'ost de Flandres porter unes lettres de responsse au conte de Flandres sur unes lettres qu'il avoit envoyet à le ville de Mons . . . . 60 s.

A Michaut Aubri. envoyet de par le ville à Valenchiennes par-devers le prouvost de le ville, pour cause de gens d'armes qu'on disoit y estre ès parties vers Arras, ne savoit-on à coy ce tournoit . . . . . 18 s. 3 d.

Pour frais fais en le loge de le maisou de le Pais, dou recheveur de Haynnau et des eskievins, j jour que on prist warde ès escrips dou pourkache del orloge . . . . 50 s. 4 d.

A Medame de Saint-Pol, quant elle fu à Mons, présenté 24 los de vin. 4 l. 2 s.

Au doyen, canoinnes et clergiet de Saint-Germain qui furent ou castiel au fondre le cloque de l'orloge, pour 8 los de vin présentés. . 26 s. 8 d.

Pour vins présentés à ichiaus, qui furent au fondre les clokes c'on fist pour le bieffroit, pour 4 los . . . . 13 s. 4 d.

Payet pour ouvraiges fais au tierme de ce compte, pour cause de l'orloge. 927 l. 10 s. 2 d.

Payet pour ouvraiges fais pour cause dou bieffroy . . 226 l. 16 s. 7 d.

Cahier des ouvrages joint à ce compte :

A pluiseurs ouvriers, pour l'abataige de 101 kaisnes ès bos de Naste mis à l'ouvraige de carpenterie de le tour à l'oreloge, et ichiauls esbranchier, tailler et fagholer les escouviers . . . . 22 l. 14 s. 6 d.

A Renier de Lestich, marcant de Bruges, pour 4 mille 520 livres de kieuive de gesselaire accatet à Bruges par Rollant de Brouxelle qui fait l'oreloge. 381 l. 7 s. 3 d.

A Jehan Sebourch, serurier, pour une flècke de bannière séant sour le tour à l'oreloge, pesant 205 livres, parmi 13 deniers le livre. 11 l. 2 s. 1 d.

A Evrart le caudrelier, pour une bannière à mettre sour ledille tour, tout au dessus . . . . 40 s.

1381.

26e compte du même, du 1er janvier à St-Pierre 1381.

Pour les frais Piérart Marchant, clerc, qui envoyés fu, ou mois de may, à Cambray, sur lettres de créance Monseigneur le bailliu adrechans à

Monseigneur de Cambray, pour cause de Piérart Bonnechière, lequelle li officiauls voloient segner pour avoir fait délit carnel à le feme Piérart Cornet. 46 s. 6 d.

Pour les frais des eskievins, pour j jour qu'il ordenèrent et misent à point les chincquantaines et disaines de le ville . . . . 20 s.

Pour vins presentés à Mgr. de Fagnoelles, quant il revint d'Outremer; pour 8 los . . . . 30 s. 8 d.

Donnet par les eskievins, ou mois de may, à Piétrekin dou Gart, à Mons, quant li dit eskievins furent parler à Monseignr. le duc pour avoir grasce que li cloke del orloge séant en sen castel, puest sonner pour le feu, 1 franch de. . . . . 25 s.

Donnet à un chevaucheur le roy de Franche, qui aporta lettres as eskievins toukans le fait des pappes, pour ses frais . . . . 14 s.

Pour tous ouvraiges fais pour cause dou bieffroy . . . 239 l. 8 s. 8 d.

Cahier des ouvrages, annexé à ce compte :

A Jean Matekin, le père, pour aidier à faire une fosse en l'âtre de St.-Germain, pour soyer le bos dou carpentage dou noef bièreffroit que on devoit faire, pour j jour . . . . 2 s. 6 d.

A maistre Jehan de Harlebecq, fondeur, pour le façon de 3 clokes que il fist pour le dit biereffroit. . . . . 34 l. 8 s.

A Erbaut Robbe, pour 4 nœfs brayoels et 2 reffaire pour les clokes du biereffroit. 24 s. 10 d.

A Colin de Pois, pour 3 kefs de corde que on eut quant on comenca à descouvrir le bieffroit . . . . 6 s.

Payet pour frais faits par Jehan de Marchiennes et Willame Aubry, maistres de l'artillerie, pour le terme de ses comptes, pour pluiseurs fois qu'il ont estez visitez . . . . 61 s.

1381.

27ᵉ compte du même, coté 242, pour le terme de St. Pierre 1381 au 1ᵉʳ janvier suivant.

RECETTES.

Rechut par Messires Godemart et Mikieul, prestre, pour le pourcach qu'il fisent de le daraine cloke dou bieffroit . . . . . . 21 l. 7 s. 4 d.

DÉPENSES.

Payet pour les cens des hiretages pris pour agrandir le cuer Monseignr. St Germain . . . . 69 s. 8 d.

Pour les hiretages pris pour le noeve rue en le Poterie. . . 48 s. 2 d.

A 11 arbalestriers qui furent ordenet as portes quant li contes de Flandres fu devant Granmont et qu'elle fu prise; se y furent par 18 jours à 4 sols le jour cescun . . . . 39 l. 12 s.

A 13 arbalestriers, parmy le cougnestable, qui furent ordenet à waitier pour le débat qui fu de aucuns Hollandois de court as gens Ansiel de Trasegnies, par 2 jours, parmy 4 sols le jour et le double au cougnestsble. . 112 s.

A maistre Rollant, pour ses waiges de warder et retenir l'orloge dont il doit avoir 40 frans francois l'an; se y paie Messire de Haynnau le moitiet, loist assavoir : 10 frans au Noël at 10 francs à le Saint-Jean, et li ville pour l'autre moitiet 10 francs à le St.-Remy et 10 francs à le Pausque; payet pour le paiement de le St.-Remy 10 francs, ki vallent au fuer de 25 sols le pièche . . . . 12 l. 10 s.

Pour les frais Willame Le Douch et Jehan Le le Porte qui envoyet furent à Liége, à Huy et à Dinant, de par le ville, avœch le consel dou pays; se demorèrent 9 jours, despendirent parmy les frais de leur keval . . . . 36 l. 5 s. 7 d.

Pour les frais des dessus nommés, qui à une autre fois furent à Forestielles, as octaves del Assumption Nostre-Dame, au parlement qui y fu dou pays de Haynnau alencontre de chiaux de Liége, pour le cause dou fait le prévost de Binche et du bailliu de Thuing. . . . 12 l 18 s. 3 d.

A Brakenier, liquels porta lettres de par les eskievins as compaingnons de Mons qui estoient en l'ost Monseigneur de Flandres devant Gand, payet j franck de . . . . 25 s

Au consel Monseigneur de Flandres, de Bruges et d'Yppre, qui vinrent viers Monseignr. le duk et par-deviers le ville de Mons, sur lettres de créanche, pour 24 los de vin . . . . 72 s.

A Monseigneur de Gommegnies, pour 8 los de vin quant il revint d'Angleterre. . . . . 22 s. 8 d.

Payet pour tous ouvrages fais pour cause dou biellefroit . . 197 l. 5 s.

Cahier des ouvrages joint à ce compte:

Pour les frais les maistres cierquemancurs de le ville qui furent kerkiet, de par les eskievins, de aviser leur on poroit coper le rue de le Cauchie pour faire une rue alant d'iceli à le Poterie, et une autre rue alant en le Tripperie, et y furent par 2 jours . . . . 37 s.

A Jehan Braibant, pour 12 beniaux de terre dont on plaka le fourniel leur on avoit jettet les clokes au castiel et le tierrée de l'estage de le *tour à horloge*, à 3 deniers le beniel, . . , ... , ... 3 s.

A maistre Jehan de Harlebèke, fondeur de clokes, pour le façon de le cloke dou befferoit qui dult peser j millier. . . . . 9 l. 12 s.

A Jehan le poindeur, pour dorer l'aigle qui estoit sour le biefferoit. 7 l. 10 s.

A Colin de Pois, pour 16 livres et demie de corde de cawène mise ou biefroit, alencontre dou capitle de nos demiselles ki otant en doivent payer. 16 s. 6 d.

A Sebourk, pour 640 livres de fier mis à le verghe pour le bannière dou biefroit, etc . . . . 32 l.

A luy, pour fier et le pesiel pour peser les clokes, pour 2 clefs pour les wardes de par nuit au bierfroit, etc. . . . . 17 s.

A Evrart le Caudrelier, pour deffaire et mettre jus par pièces l'aigle doudit biefroit et yceli refaire et mettre sus. . . . . 20 s.

1382.

28e compte du même, pour le 1er de l'an à St. Pierre 1382.

RECETTES.

Rechu de Jehan De Thuing, pour aler demorer hors . . . . . 5 s.

DÉPENSES.

Pour les hiretages pris pour le nœve rue de le Potrie . . . 48 s. 2 d.

A Jehan Joudiniaul, pour j double rond baket, 2 corbilles, 2 cretins, 2 grandes louches, etc., pour le cuisine Monseigr à Naste[1]. . . 16 s. 6 d.

A Sebourck le Fèvre, pour pluiseurs coses des hostieuls de le cuisine Monseignr. ou castiel. . . . . 22 s.

A 10 arbalestriers qui furent mis as portes de le ville, le jour que chil de Gand entrèrent en Bruges. . . . . 8 l.

A 6 arbalestriers qui furent mis as portes quand Audenarde fu assize par ciauls de Gand. . . . . 14 l. 8 s.

A 61 arbalestriers, à cescun 10 s. que li ville leur donne en l'ayde de leur cottes. 30 l. 10 s.

[1] L'hôtel de Naast, en la rue dite Terre du Prince.

Pour les frais de aucuns des eskevins et consel fais à le maison Piérart Marchant, le jour que li consaus Monsgr. de Braibant et Monsgr. de Liége et ses boines villes furent à Mons, au revenir de Tournay. . . 44 s. 6 d.

Le 22e jour de jenvier, donna maistres Rollans, gardains de l'orloge, à disner le recheveur de Haynnau, le maïeur de Mons, les eskevins, le massard et clerch et pluiseurs aultres, en se maison ou castiel. Se prisent lidit eskevin le vin sur yauls, dont il y eult xj los et demy de. . . 34 s. 3 d.

Vins présentés :

A Monseigr. de Liége, auquel fu présentet, au revenir dou parlement de Tournay, pour chiaus de Flandres, leur estet avoit avœch le consel Monseignr. de Haynnau, Monseignr. de Braibant et les boines villes del évesquiet de Liége, j muy de vin de 64 los . . . . . . 10 l. 5 s. 4 d.

Au consel Monsgr. de Braibant, liquel revenoient doudit parlement, pour otel faire, présentet 24 los de otel vin, monte . . . . 77 s.

As signeurs canonnes dou capitle Saint-Lambiert de Liége, pour otel faire adont, présentet 16 los de tel vin. . . . . 51 s. 4 d.

Au consel de le citet de Liége, pour otel faire, présentet 16 los d'otel vin . . . . 51 s. 4 d.

Au consel de Hui, pour otel faire, de 12 los d'otel vin . . . 38 s. 6 d.

Au conseil de Dinant, pour otel, présentet 12 los d'otel vin . 38 s. 6 d.

Au consel de Tiet, pour otel, présentet 8 los d'otel vin . . . 25 s. 8 d.

Au consel de Tougre, pour otel faire, de 8 los d'otel vin . . 25 s. 8 d.

Au consel de Sainctron, pour otel, présentet 8 los de otel vin. 25 s. 8 d.

Au borgne de le Porte et au Buffle, quand il revinrent de Venisse, 8 los de vin . . . . 27 s. 10 d.

A pluiseurs bourgois d'Ippre, qui devinrent bourgois et masuyer de Mons, le 7 février, 8 los de vin. . . . . 25 s. 4 d.

Au consel Monsgr. de Braibant, quand il revint de Flandres avœc le consel Monsgr. le duc, pour traitier de le pais entre le conte et chiaus de Gand, environ le moyenne de Quaresme, pour 24 los de vin . 12 s. 10 d.

A sire Jehan Bouvin, quant il revint dou Dam, demorant à Mons, quant chil de Gand entrèrent dedens ledite ville dou Dam, 4 los de vin de. . . 12 s. 10 d.

Donnet as boutillers Monsgr. de Blois, quant li eskievin le furent vir et salluer le première fie qu'il revint, despuis qu'il fut contes de Blois, que on luy fit présent j franch de . . . . 25 s.

Pour ouvrages fais pour cause dou bieffroy, sy qu'il appert par les parties . . . . 331 l. 9 d.

A Jehan Raynier, pour aidier à fourbir le rieu qui vient de Hion et va ou vivier devant les Appostles, mouvant dou ventaile à Hion et alant jusques au dit vivier . . . . 34 s. 2 d.

A Lambiert de Més, claweteur, pour 4.804 claux donnet à faire le grange de le maison de le Pais . . . . 40 s.

A Jehan Mehault, pour ses wages d'estre maistre machon à le ville . . 100 s.

Pour ouvrages et pourvéanches faites pour le forterèche entre le Garite et le porte de Bertaimont, ou tierme de ces comptes . . 336 l. 9 s. 3 d.

Pour ouvrages fais pour le biellefroit ou tierme de ces comptes . . . 331 l. 9 s.

A Jehan le poindeur, pour dorer les 4 pumiaux mis sour les 4 feniestres dou bieffroi . . . . 13 l. 15 s.

Payet pour les frais de pluiseurs ouvriers carpentiers, liquel ont estet mandet par 4 fois u plus, sicomme maistre Jehan de Nauste, maistre Colart de le Hamaide, le maistre d'Auth, maistre Colart de Hestrut, maistre de Maubuege, maistre Jehan le Grenetier, Colart Galopin, Hubiert Neveult, Jehan le Barbieur, Jehan de Biamont et autres, pour rewarder l'ouvrage de bieffroit, que point n'estoit fait ne acomplis selonch le devise; montèrent li frait, parmi le sollaire de chiauls de dehors, desquels il fut dit par lesdis ouvriers, par leur serment, avec aultres amendes, que li Lorois en payast se part 7 livres 10 sols et li ville le remain qui monte . . 15 l. 5 s. 6 d.

1382.

29e compte du même, de St. Pierre et St. Paul 1382 au 1er janvier suivant.

A Piérart Marchant, clerc, pour frais fais par luy, Ansiel Craspournient et Jehan de Ciply, siergant, pour par 2 jours à ordener les wais as portes et sur les tierrées, ou tierme que li rois de Franche et li gendarmes estoient en Flandres, despendirent . . . . 28 s.

Pour les frais Jehan de Ciply, siergant, qui fu envoyés en Hollandes pardevers Monseigneur le duk porter lettres que Philippes d'Artevelde avoit envoyet à le ville de Mons, et ossi porter le coppie des lettres que li ditte ville avoit rescript audit Phellippes . . . . 4 l. 17 s. 6 d.

Pour les frais Henri dou Parck et Quentin de Frasne, liquels furent envoyet de par le ville ou Mont-Ste-Gietrude, leur messire le dux manda ses boines villes pour y estre au parlement que il eut de ses pays de Haynnau et de Hollande; se despendirent par le terme de 9 jours à 5 kevaus . . 36 l. 12 s. 6 d.

Pour les frais Jehan de Ciply, liquels furent envoyet, de par le ville, as signeurs de Haynnau qui loget estoient avoec Monseigneur de Braibant devant Louvaing . . . . 61 s.

Pour vins présentés au tierme des comptes :

A Monseigneur Ansielme de Trazegnies, quant il revint de Flandres, leur il fu fais chevalier, 4 los de vin de 14 sols. . . . . 14 s.

A aucuns escuyers à Monseigneur de Bourgoingne, liquel vinrent à Mons, à l'ostel au Miroir, quant li rois estoit à Tournay, 4 los de . . . 14 s. 8 d.

A Monseigneur Jakème, bastart de Havrech, quant il revint de Flandres, leur il devint chevalier, 4 los de . . . . 14 s.

Donnet à un messagier qui aporta lettres à le ville, de par Phellippes d'Artevelde, qui séoit devant Audenarde . . . . 25 s.

Cahier d'ouvrages fais pour l'orloge, au terme de ce compte :

A maistre Jehan Biernart, pour le bannière dessus le tour, qui pesa 494 livres . . . . 30 l. 18 s. 9 d.

A luy, pour 8 pumiaus mis à 8 grandes feniestres de ledite thour, liquelles pesèrent 591 livres . . . . 36 l. 18 s. 9 d.

A Jehan le poindeur, pour poindre *l'angellot qui ensaigne les eures del orloge*, et faire de mine et de vremillon, et viernir tout l'orloge; marchandet à lui par le consel d'ouvriers et parmy j lot de vin que on leur donna au boire . . . . 10 l. 3 s.

A Jehan de Marke, pour recouvrir le tour de l'orloge, leur li tonnoiles kéit, par le consel dou recheveur et maistre Pierre Aubri. 31 l. 17 s. 6 d.

A maistre Jehan dou Loroit, pour l'amendement de pluiseurs ouvrages qu'il a fait à le tour del orloge et à l'ordenance des clokes des apiauls au-deseure de ce que li devise ne contenist, desquels il fist demande : se li fu ordenet et prisié par maistres Jehan de Naste, maistre Willame Aubry, maistre Colart de Hestrut et pluiseurs aultres aultres, à 21 francs francois, et pour pluiseurs paines et labbeurs qu'il eust dou faire amener le bos soyet audit orloge, 4 francs : ce sont 15 frs. : de chou fu à rabatre pour le cause de qu'il ne parfist nient aucunes deffauts que il devoit faire, 4 francs; remaint que on lui doit : 21 francs, qui valent, à 25 sols le franc. . . . 26 l. 5 s.

1383.

30e compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1383.

DÉPENSES.

Pour les frais Piérart Marchant, clerch, et de sen vallet, quant il fu envoyet, de par le ville, et messire Jakèmes de Tournay, prestre, de par

les canonnes de Saint-Giermain, avœch luy par-deviers Monseigneur le bailliu, qui estoit au Caisnoit, pour le fait des *escolles* de le ville. . 3 s.

Vins présentés à eskievins de Malbuege, quant il vinrent au parlement qui fu à Mons, 8 los . . . . 28 s.

A Monseigneur de Liége, quant il fu à Mons pour aler en Flandres . pour 64 los, moitiet Biaune et moitiet françois . . . . 11 l. 4 s.

Cahier des ouvrages :

A Gillot de Rèbes, pour renclore les prayaus dou parch et pour faire une roullie entre le maison Messire Jakème Gochilies et l'issue de le maison de le Pais, et aussi renclore le prayel qui est sour le motte de le dite maison de le Pais . . . . 46 s. 8 d.

1383.

31ᵉ compte du même, de St.-Pierre 1383 au 1ᵉʳ janvier suivant.

DÉPENSES.

A 6 arbalestriers qui furent ordenet à waitier as 3 portes, environ le mois de fenaule, pour le cause des wières de Flandres et les routes dou roy de France, qui furent en ce terme en Flandres. . . . . . 34 l. 15 s.

Pour frais fais par les eskevins et aucuns dou conseil, quant Messire li dux manda de ses boines villes de Haynnau et de Hollande à yestre à Mons, pour avoir leur conseil sur le requeste que li rois de France avoit faite, despendirent . . . . 40 s.

Pour les frais des dessusdis, le jour que li dux Fédris de Baivière fu à Mons et adont li eskievin furent ensamble pour avoir consel quel présent on li feroit . . . . 50 s.

Pour les frais des dessusdis eskevin, le darain jour du mois d'Aoust, fais à le maison Raoul de Brouxelle, que il furent au parlement qui fu de Monseigneur le duk à l'ostel de Nauste. . . . . 56 s.

A Jehan Fournier, pour une keuwe de vin de France que on présenta au duk Fédrik quant il vint à Mons. . . . . 28 l. 19 s.

Donnet as Boutilliers Monseigneur le duk, à sen ostel de Nauste, quant li eskievin furent mandet avec les autres boines villes pour le fait des Angles qui estoient devant Yppre, et se que li rois de France avoit requis Monseigneur le duk de lui siervir . . . . 25 s.

Donnet à j messagier qui aporta lettres de par le ville de Dinant à le ville de Mons, pour savoir des nouvelles de Flandres et quel chemin on suppo-soit que li Breton repasseroient . . . . 13 s. 4 d.

Donnet as ménestreux Monsgr. le duk, liquel vinrent par-deviers les eskievins pour avoir aucune courtesie, 3 mailles d'or de . . . . 68 s.

Donnet à j messagier qui aporta lettres as eskievins de Mons, de par le ville de Valenchiènes, des nouvelles des Bretous que on disoit que volontet avoient de venir au pays de Hainnau . . . . 13 s. 4 d.

Pour tous ouvrages fais pour cause du reparement et reforcement de le forteresse. . . . . 2,423 l. 7 s. 11 d.

1384.

32e compte du même, du jour de l'an à St. Pierre 1384.

DÉPENSES.

A maistre Rolland, pour ses wages de warder l'oreloge. . . 11 l. 10 s.

Pour les frais de Raoul as Clokettes et Henry dou Parcq, liquels furent envoyet, de par le ville, au parlement en Hollande; se demorèrent 12 jours à 5 chevaus . . . . 38 l. 8 s. 6 d.

Pour les frais des eskievins, quant il furent ensanle par 2 jours, de matin et de viespre, pour faire ordenanches à cause de le venue Monsgr. de Bourgoingne. . . . . 102 s.

Cahier des ouvrages, joint :

A Nicaise Degand, pour ouvrer à le caisne de le rue des Telliers. 5 s. 4 d.

As compaingnons peskeurs qui portèrent 4 grans biékés à Monsigneur de Bourgoigne en le maison Jehan de Merbes ù il estoit . . . . . 4 s.

1384.

33e compte du même, coté 249, de St. Pierre et St. Paul 1384 au 1er janvier suivant.

Pour les frais Jehan dou Parck, massart, et Jehan Seuwart, liquel furent envoyet au Casnoit, pour remonstrer à Monsgr. le ducq et sen consel, le

maise voie qui estoit au pont à Obourch et à Saint-Symphorien, leur les bonnes gens ne pooient passer : s'en fist messire escripre à sen recheveur et bailliu des bos ; despendirent par yaus et leur chevaus, parmy le leuwier d'ychiauls par 2 jours . . . . 102 s.

A aucuns dou consel l'empereur, qui en alloient viers le roy de France, pour 12 los de vin présentet à yauls . . . . 20 s.

Au grant maistre de Rhodes, pour 16 los de vin. . . . . 26 s. 8 d.

Au duk Henri, frère medame le ducoise, pour 64 los . . . 117 s. 4 d.

A Monseigneur Ghuys de la Tremoille, pour 16 los. . . . 26 s. 8 d.

A l'évesque de Més, qui est dou consel l'empereur, pour 24 los. . 40 s.

Pour tous ouvrages fais pour cause del grande cloke dou beffroit darainement faite, se monte li somme en le part de le ville, rabattut ce que li recheveur de cappitle en a payet . . . . 166 l. 18 s. 8 d.

1385.

34e compte du même, coté n° 250, du jour de l'an à St. Pierre 1385.

A 18 compaingnons archiers qui furent mis à 6 portes, par 7 jours, ou tamps que on estoit à le fieste à Cambray, à 2 sols 6 deniers le jour. 15 l. 15 s.

A 6 arbalestriers qui furent mis à porte quand on fu à noeches à Cambray ; se y furent 7 jours entiers, à 4 sols le jour . . . . 8 l. 8 s.

Payet à 60 arbalestriers de le ville de Mons, que li ville leur donne cascun an, en l'ayde de leurs cottes, à cascun 10 sols et le congnestable le double, sont . . . . 30 l. 10 s.

Payet à 32 compaingnons archiers de leditte ville, que on leur donne pour otel à cascun 5 sols et le congnestable le double . . . . . . 8 l. 5 s.

Payet pour 2 draps d'or, lesquels on fu querre à Tournay, pour faire présent à no demiselle de Haynnau quand elle revint de Hollande, environ l'entrée de fenal ; coustèrent 40 frans, qui valent. . . . . . . 50 l.

Pour j godet d'argent doret que on li présenta ossi, pesant 3 marcs au fuer de 11 frans le marck, parmy se qu'il cousta au resmaillier et rebruntir ; qui valent au fuer devantdit . . . . 41 l. 5 s.

Pour les frais des draps d'or et godet d'argent acatet à Tournay, que on présenta à demiselle de Bourghoingne. . . . . 70 s. 2 d.

A eskevin et consel de Maubuege, pour 8 los de vin que on leur présenta quant il furent au parlement à Mons . . . . 20 s.

A j messagier qui aporta lettres dou roy d'Engleterre pour le cappitaine de Gand, ouquel fu présentet 4 los de vin. . . . . 8 s. 8 d.

Au marissal Monsgr. de Bourgoingne, que on li présenta le nuict de quaresmel, pour 12 los. . . . . 32 s. 8 d.

A j chevalier et 2 escuyers qui estoient à Monsgr. de Bourgogne, qui passèrent parmy Mons, pour 8 los. . . . . 21 s. 4 d.

Au gouverneur d'Artois, maistre d'ostel Monsgr. de Bourgogne, pour 8 los. . . . . 17 s. 4 d.

Au duck de Trappo, cousin Monseignr. et Medame, pour 16 los . 32 s.

Donnet as compaignons archiers de le ville de Mons, en l'avancement de faire leur fiertre, 6 frs. de . . . . 7 l. 10 s.

1385.

35e compte du même, de St. Pierre 1385 au 1er janvier suivant.

DÉPENSES.

Pour frais par Piérart Marchant, sen clercq, et Jehan de Chippli, siergant, faits en devant le St Jehan, qu'il furent aval le ville, dou comand. Monsgr. le bailliu, savoir le nombre des Flamens qu'il avoit en le ville . 34 s.

A 6 compaingnons archiers mis as portes quant on fu au parlement à Tournay. 105 s.

Pour les frais Gossuin le messagier qui fu envoyés en l'oste devant le Dam, pour savoir del estat Monsgr. le conte d'Ostrevant et des autres signeurs qui estoient avec luy. . . . . 4 l. 6 s. 6 d.

A Jehan de Chippli, qui fut envoyet en Holande porter lettres, de par le recheveur de Haynnau et de par le ville, pour aucunes requestes que on faisoit pour emprunter bombardes à le ville; payet pour le moitiet des frais . . . . 41 s. 3 d.

Pour les frais des eskievins et le clercq de le ville, fais le 29e iour de juinguet, que li parlemens fu à Mons, sour le requeste que Messire li dux fist au pays, pour lui faire grasce et ayde; despendirent ce jour avec pluiseurs dou consel. . . . . 65 s. 6 d.

Pour les frais des dis eskievins, le 27e iour d'aoust, que les boines villes furent à Mons, pour taxer l'ayde que faire on volloit à Monsgr. le duck. 55 s.

Pour 8 los de vin, moitiet blancq et l'aultre vermel, présentet à Monseignr. Simon de Lalaing, quant il revint de Flandre et il fu chevalier. . 15 s. 4 d.

Pour 8 los de vin présentés à j escuyer Monsgr. de Bourghoingne et à

pluiseurs gens dou consel de le ville de Gand, quand ils passèrent parmy Mons, ou mois de novembre. . . . . 17 s. 4 d.

A Jehan Roussiel, qui aporta lettres de Monseigneur le prévost des églises, dou mariage le roi de France . . . . 20 s. 6 d.

A Jehan à le Main, que on lui donnà quant il aporta lettres que Messire li contes d'Ostrevant estoit chevalier, 6 francs, vallent . . . 7 l. 10 s.

On remarque par le cahier des ouvrages (joint) que Thomas Ladart était maître maçon du comte de Hainaut, et Pierre Aubry maître maçon de la ville.

1386.

36e compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1386.

DÉPENSES.

A Piérart Marchant, pour sen sollaire de lettryer et ordener aucnnes frankises accordées par le mayeur et eskevins as arbalestriers de le ville, liquel disoient avoir perdues leur vieltes lettres, j franc, de . . . 25 s.

Au dit Piérart Marchant, pour pluiseurs lettres et chirographes faites toukant li ausmonnes que Jehans Couvés fist tant al aumosne come as bonnes maisons, et ossi autre lettriage pour le sauchcit que li ville a à Hion 40 s.

Pour les frais Gille Puce et le massart, liquel furent envoyet en Hollande, de par le ville, pour savoir del estat medame le duchoise qui déhaitie estoit, et pour visiter Monsgr. le duck et Monsgr. d'Ostrevant; despendirent pour yauls et leur varlés à 5 chevaux, parmi passage de auwes . 42 l. 9 s. 10 d.

Pour les frais des dessus dis Gille Puche, Quentin de Frasne, Jehan dou Parck et le massard, liquel furent despuis envoyet de par ledite ville à le Haye en Hollande viers Monsgr. le duck, pour les nouvelles que on disoit dou trespas medame le duchoise . . . . 47 l. 7 s. 6 d.

A Jakemart Pièrechon, pour j godet d'argent doret pesant 3 mars 9 esterlins et demy, parmy 23 esterlins pour le dékay, lequel li ville présenta à Monsgr. le conte d'Ostrevant . . . . 33 l. 14 s. 4 d.

As ménestrels Monsgr. le duck, liquel pryèrent que li ville leur fesist aucune grasce . . . . 50 s.

Donnet as compaingnons machons et ouvriers qui ouvroient à l'ouvrage de le cappielle medame, pour leur première pierre. . . . . 12 s. 6 d.

A Colart Galopin, pour lever l'aigle à le pourcession . . . . . 10 s.

A maistre Huon, ouvrier de tentes, pour 2 journées et demie, et d'un valet, au refaire le tente leur on dist messe à le pourcession, l'an 1386.
15 s.

1386.

37e compte du même, de St. Pierre 1386 au 1er janvier suivant.

DÉPENSES.

Au maistre des archiers, pour 10 archiers mis as portes avec arbalestres quant li dux de Bourgoingne fu à Mons, par 3 jours. . . . . . 75 s.

Pour les frais Raoul as Clokettes, Gille Puche, le massard, et Piérart Marchand, fais en alant à le Haye en Hollande viers Monsgr. le duck, présenter une supplication de le ville, et adont respondi à yauls que, lui venut ou pays de Haynnau, on véroit de le dite supplication par sen consel et en feroit tant que souffrir deveroit à le ville, et ossi accorda adont Messire li dux que chiertain membre de maletôte couroient pour convertir en ouvrage de le fontaine et des églises . . . . 65 l. 5 s. 6 d.

A Jehan Buridant, liquel fu envoyet, de par le ville, à l'ost Medamme de Braibant, quant elle sist devant Grave pour savoir des nouvelles et de l'estat des signeurs de Haynnau . . . . 48 s.

Pour les frais Jehan Marcheniel qui, de par les eskevins, fu envoyet à Bouchain pour savoir des nouvelles et de l'estat le prévost et autres compagnons de le ville qui là estoient pour warder le frontière contre les Bretons; se les encontra qu'il retournoient. . . . . 11 s.

A Monsigneur de Bourgoingne et Monseigneur de Neviers, sen fil, pour 2 keuwes de vin présentées à yauls quant il furent à Mons darainement.
35 l. 12 s. 6 d.

Donnet à j messager qui apporta lettres à le ville, de par les boines villes de Braibant, contenans aucunes remontrances et requestes qu'elles faisoient à ledite ville de Mons sur le fait de le pais prononchie par Monseigr. le duck Aubiert entre mesdames de Braibant, d'une part, et le duck de Gheldre, d'autre part. . . . . 50 s.

A Ghis le Borgne, cambrelanck Monseignr. le ducq, liquels avoit fait pluiseurs courtoisies à le ville, tant au sayeller le privilége donnet de Monsigneur, comme aultres lettres, dont il ne avoit volut point prendre d'argent: donnet à se fèmme 4 alnes et demie de drap de Brouxelle . 6 l. 6 s.

Pour tous ouvraiges fais pour cause de le tour Nostre-Dame.
316 l. 15 s. 2 d.

Rue de le Couronne mentionnée.

1387.

38e compte du même, du 1er de l'an à St. Pierre 1387.

DÉPENSES.

Pour frais à le maison de le Pais, un iour que li eskevin pryèrent au disner aulcuns dou consel Monsgr., et se furent ou viespre à liermitage au bos [1], despendirent . . . . 8 l. 5 s. 2 d.

A pluiseurs compagnons de le ville de Mons qui alèrent behourder à Nivelles et raportèrent le biame, présenté 12 los de vin . . . . . 30 s.

A Monseigneur Allemant et medamme se femme, pour 12 los de vin que on leur présenta le jour que Messire se déshireta de sen hostel à Mons et en ahireta l'ausmone pour l'ospital Sainct-Julyen, après leur déchiés, montent 24 s.

A Monseigneur d'Ostrevant, pour 2 keuwes de vin à luy présentées quant il revint de Prusse . . . . 39 l. 5 s. 1 d.

A ménestrels Monsgr. d'Ostrevant, qui se traisent par-deviers les eskevins pour avoir aucune grasce, donnet 2 francs de . . . . 50 s.

Donnet à 6 portiers, en l'avancement de leur cottes, à le Pasque . 6 l.

Donnet à yauls, pour leur flan, 2 los de vin de . . . . 4 s.

A yauls, donnet au Noël, pour leur kukelin, 2 los . . . . 4 s. 8 d.

Donnet à congnestable des tavreniers, en l'avancement de leur maiolage darain passet. . . . . 7 l.

Donnet à siergans le mayeur, en l'aydde de leurs cottes de le Pasque. 60 s.

1387.

1er compte Raouls as Clockettes, massard, de St. Pierre 1387 au 1er janvier suivant.

Pour les cens deubs ou jour St. Remy pour le maison qui fu Piérart Cornet, acquise pour faire une voie autour du cuer St.-Germain . 11 s. 5 d.

A 5 archiers liquels furent le nuit St. Pierre ordenet de warder as portes, pour doubte des gens d'armes dou royalme qui avaloient pour aler en Braibant et en Gheldres . . . . 46 l. 17 s. 6 d.

[1] L'ermitage du Bois-de-Mons, au faubourg d'Havré.

A Pierre Marchant, pour sen sollaire de faire le nouviel charte des hiretages . . . . 25 s.

Pour les frais de 3 messagés envoyés de par le ville, l'un à Liége, l'autre à Huy et le tierch à Dinant, porter lettres sur le fait dou descort qui est entre Monseigneur le duck Aubiert et le viesque de Liége; liquel messages rapportèrent responsce de par les dites boines villes . . . . 10 l. 18 s.

1388.

2e compte du même, pour le terme du 1er de l'an au jour St. Pierre et St. Paul 1388.

Pour frais par Raoul as Cloketles, massart, Jehan de Hom, Colart de Gembloes, Jehan Demarbés, Piérart Marchant et Jehan de Chippli, liquels, de par le ville, furent envoyet en Hollande, ou mois de fenaul darrain passet, pour le fait de le ville de Valenchiennes et de Jehan Sartiel; se besoingnèrent adont à Monsigneur, en tel manière que Messire fiste maudement, par ses lettres à Monsigneur le bailliu et à Monsigneur Allemant, quil allaissent à Valenchiennes pour savoir quel pooir il avoient de ajourner les bourgois de Mons pour fait de meslée et ychiaux banir de le ville; lesquels de Valenchiennes respondirent que ensi le avoient uset de faire et que point ne se desporteroient; et dou fait Jehau Sartiel, eut li ville de Mons lettres que du voiage qu'il devoit faire à St.-Jakème et de se vendage que fourfait avoit, il en fust en l'ordenanche des eskievins : despendirent en celi voie à II chevaus, allant, besoingnant et retournant, par 12 jours, parmy passages d'euwes, et au revenue à faire relation. . . .
96 l. 16 s. 11 d.

Pour frais des eskievins à le maison de le Pais, par 4 jours qu'il se tinrent ensanle qnant Messire d'Ostrevant fiist le fieste des joustes à Mons.
6 l. 10 s.

Donnet à Piétekin, ménestrel Monsigneur le duck, et pluiseurs autres ménestrels, ou mois de march, qu'il vinrent tenir leur escolles à Mons,
20 l.

:

1388.

3e compte du même, pour le terme de St. Pierre 1388 au 1er janvier suivant.

Pour frais fais par Jehan de Froidmont, le messagier et Piérart le crieur, par 2 nuis qu'il veillèrent en le maison de le Pais, au commant des eskievins, au tamps que li Franchois rappassoient en revenant de Gherles, 14 s. 6 d.

Donnet a boutillier Monsigneur le duck, quant aucun des eskievins furent par-deviers Monsigneur en Hollande, lui regrascyer du commandement que fait avoit à chiaux de Valenchiennes. . . . . . . 40 s.

Cahier des travaux :

Pour 6 feniestres faites as maisons en le rue de le Couronne. 6 s. 10 d.
Toutle somme des ouvrages fais à le porte de Havrech 914 l. 14 s 8 d.

1389-1390.

5e compte des mêmes, rendu pour le terme d'une année commencée le jour de Toussaint 1389 et finie le même jour 1390.

Pour les cens payés à ce dit tierme, des hiretages pris pour l'agrandissement dou cœr de l'église de Saint-Giermain . . . . . . 69 s. 8 d.

Pour les cens des hiretages pris pour le nœuve rue dalés St-Germain. . 42 s. 10 d.

Pour les cens de l'hostel à le Couronne, pour faire une rue. 22 l. 9 s. 7 d.

Pour les cens de le maison Wibiert, le Fournier, pris pour une rue allant de le Cauchie en le Pottrie. . . . . 117 s. 10 d.

Pour otel d'aucun hiretage pris à Jehan Marbriel, pour celi rue . . , 37 s. 6 d.

Pour les cens de la maison Piérart Cornet, acquize pour une voie autour dou cœr de St.-Giermain . . . . 21 s 6 d.

Payet à Piérart dou Caisnoit, pour une layette prise à lui pour mettre ens aucunes lettres et chartres en le trézorerie. . . . . 3 s. 8 d.

A Jehan Lefèvre, pour l'accat de se maison en le Pottrie devant le puch, ù on a intention de faire une rue widant devant le castiel. . . 11 l. 2 s.

A messire Josse de Haynnau, priestre, pour ses wages de warder et retenir l'orloge, à sen frait, au fuer de 32 liv. l'an et une cotte, dont messire paye pour le moitiet quinze livres et une cotte, et le ville le remain qui monte pour le terme d'un an accomply à le St. Remy . . . . . 17 l.

A Hoillet et sen fillaste, pour leur wages de sonner le *clocke des ouvriers*, pour le terme d'un an accomply. . . . . 7 l.

A Jehan Mehaut, pour ses wages de y estre maistre machon à le ville. 100 s.

Pour pluiseurs ouvrages de carpenterie et de forge, fais ou belfroit pour les clokes rependre et remettre à point, pour le part de le ville . 7 l. 7 s.

Pour les frais Gille Puche, Jehan de Hon, eskievin, le bailliu de eappitle et le massard du consel, fais le 16e jour de décembre, qu'ils furent, de par le ville, envoyet à Valenchiènes al obsèque Monseigneur Allemant. 11 l. 8 s. 8 d.

Pour frais le nuit de quaresmel, que medame d'Ostrevant, medemiselle de Haynnau et pluiseurs signeurs disnèrent à le maison de le Pais. 66 l. 8 s. 3 d.

Pour frais des eskievins et aucuns dou consel à le maison de le Pais, ou mois d'aoust, qu'il furent ensanle pour cause de le première journée dou parlement toukant le requeste que messire d'Ostrevant faisoit au pays pour avoir aydde de mize. . . . . 53 s. 8 d.

Pour 8 los de vin présenté à Medame vesve de Monseigneur Allemant, quant elle fu venue demorer à Mons despuis le trespas doudit signeur. 26 s. 4 d.

Pour 4 los de vin de Biane présentés à messire Jehan de Floyon, ou mois d'avril, quant il fu revenu de Prusse . . . . 8 s.

Pour 8 los d'otel vin présenté à Monseigneur li bailliu, le 16e jour dou mois de may, quant il revint de le fleste qui fu à Paris, leur il fu avœcq monseigr. d'Ostrevant . . . . 26 s. 8 d.

As cambrelens Monseigr. le conte de Haynnau, liquel, ou mois de novembre, aportèrent lettres de luy contenans que on leur vosist faire aucune courtoisie; sy leur fu adont donnet 10 mailles d'or; valloient . . 9 l. 5 s.

1390-1391.

1er compte Gobiers Joye, massard, de la Toussaint 1390 à pareil jour 1391.

RECETTES.

De Wattier Bastyen, pour le leuwier de le première maison en le *rue de le Couronne*. . . . . 50 s.

De Jehan le Honeur, pour le seconde maison . . . . 50 s.

De Remy le foureur, pour le tierce maison . . . . 50 s.

De Jehan de le Marcotte, pour le 4e maison . . . . 50 s.

De Jehan Bordin, pour le 5e maison . . . . 30 s.

DÉPENSES.

Pour les cens à ce tierme de le maison acquise à le Blokielle en le Tripperie pour servir à le rue de le Couronne. . . . . 26 s. 6 d.

Pour les pentions à raccat pour le prest fait à Monsigneur d'Ostrevant : 188 l. 16 s. 4 d.

A maistre Henry le Roussillon, fondeur, demorant à Dinant, auquel fu marchandet de faire et livrer le *cloke dou consel de le ville* . . . 184 l.

A Jehan Joveniel, carcton, pour le fiens dou markiet mener ou mois d'aoust, quant Messire y eut fait une fieste de jouste. . . . . . 55 s.

Pour frais de Raoul as Cloquettes, Gilles Puche et Jehan de Mierbez, fais en allant à Biaumont, pour complaindre mesdames de Blois et de Dunois, cui Dieux ayt, et ensi le fisent de par le ville . . . . 70 s.

Pour frais des eskievins, le second jour de march, qu'il furent parler au cappitle de Saint-Giermain, pour cause des *escolles* que otryes avoient à j clercq de Soingnies, sans le seu ne accort de le ville: che que faire ne pooient, ne devoient, et ossi il s'en déportèrent . . . . 56 s.

Pour frais des eskevins et pluiseurs du consel, le 7e jour de may, que les boines villes dou pays furent assemblées à Mons, pour taxer et assir à cescunne le ayde de le mize que on faisoit à Monseignr; fraityèrent par 2 jours 105 s.

Pour frais des eskevins et aulcuns dou consel que li eskievin avoient pryet de y estre avœcq yaus, le jour que Messigrs. li contes de Haynnau et Aubiers, nos demisiaus, vinrent à Mons, pour aller par-deviers yaus recommander le ville et offrir serviches . . . . 62 s.

Pour 4 los de vin présentet à Messire Bauduin de Fontaines, le fil, quant il fu revenut de Barbarie. . . . . 9 s. 4 d.

Pour 4 los présentet à Gérard d'Escaussines, le 12e jour de janvier, qu'il revint de Prusse . . . . 9 s. 4 d

Pour 4 los présentet à Monsigneur Jehan de Hordaing, le 4e jour de février, quant il fu à Mons, au revenir [illegible] Prusse . . . . . 9 s. 4 d

Pour 12 los presentet à Monsigneur le baillic et à Monsignr Ansiau d Trazegnies, quan[illegible] il furent revenu [illegible]

Monsigneur [illegible]

Pour j godet doret à couviercle, ouvret à 2 [illegible], dont li ville fist present à Obiert no demisiel, quant il fu à Mons dar[illegible]nement; liquel godés pesa 4 marcs, 3 estrelins, et se cousta 10 frs. et demy li mars, sont en le monnoye de ce compte . . . . 53 l. 2 s.

As ménestrels Monseigneur le conte de Haynnaú, li quart jour de novembre, qu'il aportèrent lettres de par Monseigr. que on leur vosist faire aucune grasce; si leur fu donnet . . . . 117 s.

Donnet à 2 nonnes à blans mantiauls qui sont de Flandres, lesquelles

avoient lettres ouviertes de Monseig[r]. le duck Aubiert que on leur fesist aulcune grasce et aydde pour tant qu'elles avoient esté désolées à wières de Flandres, donnet . . . . 72 s.

Donnet à siergans le mayeur, au mois de may, qu'il eut parlement à Mons pour taxer et ordener le mise dont li pays a faict ayde à Monseigneur. 12 s. 6 d.

Pour tous ouvrages fais à le maison de le Pais . . . 587 l. 16 s. 3 d.

Cahier des ouvrages :

A Colin de Pois, pour 9 toises de cordes prises par Colart Gallopin, mizes au batiel de le clocke dou castiel, pour taper pour le feu. . . . . 3 s.

A Colart Galoppin, pour ses paines de vizeter les ouvraiges de le ville et faire pluiseurs devises ad ce servans, tant pour le maison de le Pais comme aultres, ou tierme de ces comptes. . . . . 4 l.

A Colart Frasniel, pour otel de ses paines à rechevoir et conter les estoffes des dits ouvraiges de machenerie . . . . 4 l.

A Colart de Carau, pour deffaire vièze machenerie et faire fondemens à le maison de le Pais, par 2 jours et demy à 2 s. 6 d le jour. . 6 s. 3 d.

A Jehan Gillot, pour 500 de grands quairiaus de machenerie, estoffes de boutils mis à ledite maison de le Pais. . . . . 6 l.

A Sebourcq le Fèvre. pour 3 wardes mises à le keminée de le cambre dou consel, deux longhes agrapes et deux courtes, pour agrapper les gambes de le dite keminée, pour 2 gons siervans à l'huis de le trésorie et pour un gond siervant à l'huise de le cambre dou consel. . . 68 s. 6 d

A Simon de Mery, pour plakier le cambre de le maison de le Pais deseure le capelle, pour j jour . . . . 3 s. 6 d.

A Sebourg le Fèvre, pour un ancre de fier mis au pignon de bricque alencontre de le trézorie . . . . 22 s.

1391-1392.

2[e] compte du même, pour la Toussaint 1391 au même jour 1392.

A Jehan le Lione, cordier, pour 3 corons de corde pour le bieffroit de St.-Germain et pour 2 cordes pour les grandes clocques, pour moittiet contre medame Ste-Waudrut . . . . 40 s.

Pour frais le cras dimanche en le maison de le Pais, leur messire et medame d'Ostrevant venrent au raston au disner, se y eut pluiseurs signeurs et dames, montèrent les parties des despens . . 58 l. 18 s. 9 d

Pour 8 los de vin présentés as eskievins de Hal, ou mois de novembre 1391, que adont les boines villes dou pays furent as plais ou castiel, pour cauze de le grasce et esclarchissement des fourjures . . . . 18 s 8 d.

Pour 2 keuwes de vin présentées au duck Loys, frère de le royne, quant il fu à Mons, monte en somme . . . . 37 l. 16 s. 10 d.

Pour 3 grans lucks acattés à Jacques Le kien, le 20e jour dou mois de novembre, et présentés avœck le vin devant dit, coustèrent 12 escus de Haynnau, vallent . . . . 15 l. 16 s.

Pour tous ouvrages fais à le maison de le Pais, au terme du compte. 1,149 l. 11 s. 7 d.

1392-1393.

3e compte du même, pour la Toussaint 1392 à pareil jour 1393.

DÉPENSES.

As siergans de le ville, pour sonner le cloke dou consel de le ville toute fois que mestier a esté ou tierme de ce compte . . . . 40 s.

Pour les frais Jehan dou Parcq, baillin de cappittle, Jehan de Merbes, eskevin, Raoul as Clokettes, Gilles Puce, comme dou consel, et avœcq yaus Pierre Marchant, clercq, fais en alant à le Haye en Hollande, environ le St-Remy, par-deviers Monsignr le duck Aubiert, avœcq aucuns prélas, nobles et boines villes dou pays de Haynnau, pour cauze de l'estat qui estoit entre ledit Monsigneur le père et Monsigneur d'Ostrevant sen fil, despendirent le tierme de 11 jours, alant, demorant et retournant, à 12 chevaus : 83 l. 18 s. 6 d.

Pour les frais des dessusdis, liquels, yaus revenut à Mons, alèrent au Kaisnoit, avœcq les signeurs dessus dis faire relation à Monseignr. d'Ostrevant; despendirent par 2 jours à 11 chevaus. . . . . 10 l. 10 s. 7 d.

Pour 4 los de vin présentés à Messire Sohier de Hoves et à Messire Thiery de Senzelles, quand il revinrent de Prusse . . . . 17 s. 4 d.

Pour otel présentez à messire Jehan de Floyon, le 18e jour de décembre, qu'il revint de Prusse; pour 12 los à Monseignr de Ligne, quant il fu revenut de outre mer, le 6e jour de janvier . . . . 40 s.

Donnet à j messagé de Coullongne, liquels, le 3e jour d'avril, apporta de par le chité de Coulloingne lettres ouviertes à le ville de Mons, faisant mention d'aulcun discort et différent qu'il avoient contre leur signeur le arcevesque et ossi contre le duck de Juliers, lesquels fais dont il se douloisoient il informoient par leur dictes lettres pluiseurs bonnes villes, adfin que congnoissance euwisse, se aucune coze en tamps advenir avenoit, dou grief que on leur faizoit. Se fu respondu audit messagé que li eskevin de Mons n'avoient point de justiche en le ville, mais nientmoins se voloient-il faire bonne acquit par-devers le dite chité, en toute raison. Donnet au dit messaigé. 19 s. 6 d.

Donnet asdis frères meneurs, en l'aydde del ouvraige que on faisoit à leur clokier redreschier et faire une nœve crois. . . . . 10 l.

Pour tous ouvraiges fais pour le Noble-rue vuidier et descombrer . . . 100 l. 17 s. 5 d.

Cahier des ouvrages :

Pour frais de maistre Jehan Varendey et maistre Henri Alboery, ouvriers à le ville de Brouselle, lesquels on manda qu'il venissent à Mons, pour avoir leur advis et consel pour cauze d'une fontaine que li ville entendoit à faire; se on le pooit bonnement avoir. Sy furent sur le lieu par ij journées, le livelcr et adviser comment et par quelle voye elle poroit venir, et ossi disent-il leur avis dou frait qu'elle poroit couster. Fraityèrent les dessusdis à Mons, pour yauls, leur vallés, et 4 chevaux, par 4 jours . . 11 l. 7 s. 8 d.

As dessus dis ouvriers de Brouselle, pour leur paines de ce que on les avoit mandés et que estet avoient en pluiseurs lieux et plaches autour de le ville de Mons, pour avoir advis et consel de trouver fontaine qui venir peuist en le ville. Si leur fu donnet de courtoisie . . . . 19 l. 10 s.

Pour les frais Rasse de Gibiecq, lequel li eskevin envoyèrent à Brouxelle par-deviers maistre Henry, ouvrier des fontaines, pour savoir sen advis et intention d'aucun sourion de fontaine que on disoit qu'il devoit avoir trouvet enprès de le ville de Mons, et pour faire servir ou markiet, se il plaisoit. Se respondit ledit maistre Henris que le fontaine qu'il entendoit, c'estoit de Vallierne, et que là on le manderoit, qu'il seroit sour le lieu, il en diroit volontiers sen advis et feroit le plaisir de le ville. . . 23 s. 6 d.

Pour le sollaire d'un messagé qui ès festes de Pauskes fu envoyés quérir le dessusdit maistre des fontaines . . . . 10 s.

Payet en l'aydde del ouvrage dou puch desous le cappelle dou Sart que on a refait tout nœf; et pour ce que li voisin sont mout povre gens, en paya li ville contre yauls . . . . 54 s. 6 d.

Ouvrages fais à le tourelle dalez le tour Notre-Dame à le Garitte Tuppiniel et alentour . . . . 1,024 l 13 s. 2 d.

1393-1394.

4e compte du même, pour la Toussaint 1393 à pareil jour 1394.

Rien n'a paru devoir en être extrait.

1394-1395.

1er compte de Bauduin de Biermeraing, massard, du 1er août 1394 à la Toussaint 1395.

A Monsigneur le conte de Haynnau, que il eust quant il fist seyeller de sen seyel le privilége de le sentence que li ville de Mons eut contre le ville de Vallenchiennes . . . . 146 l. 5 s.

A Jehan Joveniel, caron, pour mener les fiens dou markiet et celui devant l'ostel de Naste, apriès le Toussaint l'an 1394, après ce que li fieste et joustes y eurent estet à le venue de Monsignr. le conte de Haynnau et madame le contesse . . . . 4 l. 5 s.

A Allart le Tellier, pour otel faire dou fiens hoster dou markiet apriès les Rois, quant on y eut behourdet . . . . 9 l.

A 6 arbalestriers qui mis furent as portes de Biertaymont, de Havrech et dou Parcq, pour le warde de le ville en le fieste de le Toussains: 12 l. 12 s.

Pour frais des eskevins et avœcq pluiseurs dou consel, le 26 jullet, que messire li pères et medame li ducesse vinrent à Mons; si furent li dessus dit à l'hostel de Naste pour les dessus dis saluer: che que adont ne puevent faire, mais lendemain furent à leur messe pour ce faire; frayérent au nuict et lendemain. . . . . 58 s.

A Allart de Haulchin, pour une keuwe de vin de Biane, présentée avœcq aultres coses à madame la contesse de Haynnau, quant elle vint ou pays. . . . . 37 l. 6 d.

A Jehan Lambescot, pour une keuwe de vin de Franche, dont présens fu fait à meditte dame la contesse . . . . 17 l. 17 s.

Pour 2 draps d'or de Chippre accaté en Anwiers et présenté à madite dame la contesse . . . . 88 l. 8 s.

Pour j godet à couviècle doret dedens et dehors, accatet en Anwiers et présentet come dit est . . . . 52 l.

Donnet à cambrelens Monsgr. le conte et Madame, suppliant aucune courtoisie. . . . . 9 l. 18 s. 4 d.

Donnet as ménestrels doudit Monsgr. le conte, à leur supplication. 7 l. 18 s. 8 d.

Donnet au portier dou castiel dou Caisnoit, ou mois de novembre, que li eskevin et consel de ville furent par-devers nossigneur sur le fait de Valenchiènes . . . . 15 s.

As arbalestriers de le ville, en ayde de leur cottes de le pourcession 26 l.

As archiers de le ville, pour otel . . . . 10 l. 5 s.

Pour tous ouvrages fais en le Noble-rue . . . . . 323 l. 8 s. 11 d.

1395-1396.

2ᵉ compte du même, de la Toussaint 1395 au même jour 1396.

Payet au rechevеur de Haynnau, pour une aydde que li ville fist à Monseignr. en restor de aucuns arbalestriers et autres bonnes gens que li ville envoyer devoit à Monseigneur, pour luy servir en Frise: se fist remonstrer que il s'en déporteroit, et que, en ce lieu, on luy fesist aucune ayde de mise; dont il li fu accordet mil couronnes de Haynnau, qui valent : 1275 l.

Payet audit recheveur, lesquels li dite ville donna de grasce à Monsignr. quant il se party dou pays en l'aydde de sen fait de Frise, qui moult estoit grans et fraiteurs, le somme de . . . . 2,000 l.

A le confrarie de Saint-Basthyen, pour le yssue de Polle de Marpent, lequel li ville fit yssir de là et entrer à arbalestries, pour che qu'il scet assez dou jeu et estoit tailliés de aller en Frize; sy fu payet pour sen yssue. 40 s.

Pour frais le mayeur et les eskievins, quant il furent ensanle ou commant mensignr. le bailliu, pour cause de le prédication que li évеskes Hugiers fist ou markiet, à cause de Simon de Méry et le Kamus, et en leur présence . . . . 39 s.

Pour frais des eskievins et pluiseurs dou consel, le 7ᵉ jour d'avril, qu'il furent ensanle, du matin et de viespre, quant li prélat, li noble et les boines villes furent mandet par Monseigr. d'Ostrevant et il leur fist remonstrer le intention qu'il avoit de aler en Frize et que on luy volsist faire service et aydde . . . . 8 l. 5 s.

1396-1397.

3ᵉ compte du même, de la Toussaint 1396 à pareil jour 1397.

Rien de spécial n'y a été remarqué.

1397-1398

4ᵉ compte du même, de la Toussaint 1397 à pareil jour 1398.

Pour les frais Jehan Dehon, Gilles de Beson, eskevins, Jehan Puce, Jehan de Binch, et avec yauls Meurant et Henri Le Keus, fais en allant en Hol-

lande, avœk aucun des nobles dou pays et des boines villes, pour à Monsignr. le duck faire responsce sur le requeste que faitte avoit pour le voyage de Frize, et demorèrent par 10 jours, à 10 chevaus; frayèrent, parmy passage d'euwes . . . . 42 l. 15 s.

Donnet as ménestrels Monsignr. le conte de Haynnau, qui, ou mois de novembre, revinrent à Mons de Paris ù estet avoient deviers le roy, si qu'ils disoient . . . . 72 s.

As boutilliers Monsigneur le père, à Le Haye en Hollande, le 17ᵉ jour de febvrier, que adont li eskevins et consel y furent, 2 ob. d'or de Hollande. 40 s.

As clers de le cappelle Monsigneur, pour leur fiestre des quaresmiauls. 14 s.

Donnet à le trompette Monseignr. le duc, le 28ᵉ jour d'octembre, liquel aporta j placart séellet dou séel Monsigneur, adreschant as religieus, nobles, boines villes et Lombars dou pays de Haynnau . . . . 60 s.

Cahier des ouvrages :

A Gérart le poindeur, pour sen solaire de poindre une ymagène de Notre-Dame, d'or, d'asur et d'aultre couleur, en le manière que devise porte, pour mettre à le porte de Nimy . . . . 4 l. 16 s.

1398-1399.

1ᵉʳ compte de Gilles de Sepmeries, dit de Veson, pour la Toussaint 1398 à semblable jour 1399.

A Estiévenart dou Parck, pour le leuwier et emblavemenche de se maison et loges, devant le jour que li camp empris à faire par Tassaut de le Thure, poursuiwant, et Evrart de le Haie, deffendant, fu sour le markiet, pour les eskievins, consel, officiers et les siergans de le ville y estre et tenir là-endroit ensamble, pour rechevoir et oyr les boines gens de le ville qui adont ordenet estoient à le warde de le boine ville, tant as portes, as carrefours, comme sour le markiet, pour tant que li hours Monsigr. d'Ostrevant et de sen consel estoient fais et ordenés en le loge et dedant le maison de le Pais, ne se pooient li boines gens de le ville aler là-endroit, 14 escus de Haynnau à 24 s. le pièce, vallent . . . . 16 l. 16 s.

Pour tous ouvrages et estoffes pour le porte de Nimy . 1748 l. 11 s. 8 d.

1399-1400.

2e compte du même, coté n° 271, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400.

A Jehan Motte, de Frameries, pour 3 muis et demy de carbon à luy acatet environ le St Remy, au fuer de 18 s. le mui livret à Mons . 63 s.

A maistre Noël Campd'avaine, pour estre maistre machons . . 10 l.

Pour frais de Ghillain de Veson, massart, et Sobier Mehault, clercq, et Meurant d'Escaussines, à 4 chevauls, le premier et second jour de septembre, qu'il furent au Kesnoit pour remonstrer à leur dit très-redoubté seigneur et sen conseil le teneur d'unes lettres envoyées à le ville par aucuns vaissiaux que chil de Zellande avoient pris ou port de l'Escluse par le ville de Gand, Bruges, Yppre et le Franc-de-Bruges, pour savoir se le ville sour ce escriproit et comment: se ne trouvèrent point Monsgr., ainchois estoit, comme on disoit, en le Tiérasse, et envoya Monsgr. au rechepveur le manière comment li ville y escriproit . . . . 8 l. 10 s. 6 d.

Pour frais dou mayeur et eskevins, ossi des coulletiers, vregeurs et deskierkeurs, le 4 décembre, qu'il furent as cheliers pour faire commandement que tout viés vin fuissent ostés et que nul nouvel on ne mesist ens. 4 l. 6 s.

Pour frais le lundy après Noël, que Monsgnr. d'Ostrevant et ses consauls mandèrent que li eskevin et consauls se laissaissent trouver en le maison de le Pais et que il venroit là: ce qui fu fait, et là Monsgr. remonstra que, pour le saison à venir, il avoit intention d'aler en Frise, et que aler n'y avoit peu l'année devant par l'iver qui trop priès estoit; se requist que li ville li veusist faire ayde de 6 mil couronnes de France, moitiet sour le ville et l'autre sour les personnes d'icelle: de coy on se prist à consiller et lendemain respondre par l'acort des congnestablies. Se li fu respondut que on l'en acordoit 4 mil couronnes à prendre sour le cors de le ville et que à tant li pleusit souffire: ce que il ne veult accepter ne acorder . . 102 s.

Pour frais fais, le 7e jour de février, que mon dit Signeur d'Ostrevant et ses consauls vinrent au giste à Mons pour aler à une journée à Hal: se furent mandet li consauls de le ville et ossi li congnestable pour savoir sour quel moyen on trairoit viers Monsgr. al ostel de Nauste et quel offre on li feroit: de coy lidit consauls et congnestable furent d'une opinion. 38 s.

Pour frais, le jœdy enssuivant, que li eskevin et conssauls se trairent viers Monsgr. après se messe, et là li remonstrèrent qu'il estoit prest de lui dire que li ville li volroit faire, et lequel cose on li fist en se cappielle, et de ce il se prist à consillier et que lendemain en responderoit . . 46 s.

Pour frais fais le venredy enssuivant, que li eskevins et consauls furent en le cambre Monsgr., présent lui et sen conseil, et là sour le intention que

li ville li avoit aouvert le jour devant, on fu d'acort à lui à le some de 5 mil couronnes, sour tel devise que, parmy tant, Monsgr. eut enconvent que cascuns demoroit paisuiles de corps et de biens, frayet . . . 112 s.

Pour frais le samedy enssuivant, que on remonstra cel acort à tout le conseil de le ville, et après disner as congnestables, et que ensi le dezissent à leur gens et que pour ce cas il convenoit que li ville vendesist. 56 s.

Pour frais des eskevins et aucuns dou conseil, le premier jour de septembre, que adont on rechut lettres envoyées à le ville de Mons de par les boines villes et tout le pays de Flandres, de complainte que li Zélandois fait leur avoient grief de avoir pris aucuns vaissiaus ou pont de l'Escluse, sour les quelles lettres on prist et eust advis de envoyer par-deviers Monsigneur d'Ostrevant au Kesnoit pour savoir coment sen plaisir estoit que li ville de Mons s'en ordenast de rescrire . . . . 65 s.

A Mons. le séneschaut de Haynau, le 27e jour de novembre, que adont estoit nouvellement revenus d'Arraghonne faire fait d'armes, 7 los de vin de Portal et 6 los de Biaune . . . . 38 s.

A Monsigneur de Ligne, le 14e jour de march, que revenus estoit dehors dou pays de faire fait d'armes ; présentet 6 los de vin de Biaune, et 6 los de vin de Portal . . . . 42 s.

A Messire Mikiel de Ligne, ce jour et pour otel, présentet 4 los de vin de Biaune et 4 los de Portal . . . . 28 s.

Au couvent de l'église des Frères-Mineurs, le 7e jour de septembre, que une pourchessions se fist et ordena pour le mortole, à lequelle frères Nicolles Chavés fist une predication sour le markiet par-devant le corps saint de medame Ste. Waudrut et le peule; fu présentet 4 los de vin . . 11 s. 4 d.

A Monsgr. le ducq Estéphanier [1], qui, le nuit de Toussains, fu au giste à Mons et venoit de Paris veoir la roynne sa fille, fu fait présent à se bienvenue pour tant qu'il estoit dou linage de Monsigr. et de si lointain pays, une keuwe de vin de France . . . . 17 l. 14 s.

As arballestriers de le ville, asquels on solloit par chi-devant donner, en l'ayde de leurs cottes de le pourcession, à cascun 10 sols, pour tant qu'ils maintenoient que par si petitte ayde ne pooient servir le ville, à cascun 20 sols, se estoient 49. . . . . 49 l.

As archiers de le ville, pour otel, à cascun 5 sols, se furent 50 : 12 l. 10 s.

As compaignons arbalestriers dou petit sairement, pour otel, à cascun 5 sols, se furent 23. . . . . 115 s.

[1] Etienne, duc de Bavière-Ingolstadt, père de la reine Isabelle, épouse de Charles VI, roi de France.

A.-F. LACROIX.

(*La suite au prochain volume.*)



SCEAU DE LA VILLE DE MONS,

figurant le château de cette ville.

(FIN DU XIIIe SIÈCLE.)

LA PIERRE TUMULAIRE

de Christophe Noël,

MAITRE DES OUVRAGES DE L'ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU,

à Mons.

Le déplacement d'un confessionnal qui garnissait la muraille du fond de la nef droite de l'église de Sainte-Waudru, a mis à découvert un monument funèbre, en pierre bleue, d'une rare conservation, et au bas duquel on lit l'épitaphe suivante, qui est gravée en caractères gothiques et accostée de quatre écussons :

Ci deuant gist Xpofle
Noël en son teps m^e^ des
ouuraiges de ceste
eglise qui trespassa
le xxe ianuier xv^c^
lx et demiselle Fran
choise Corbault sa
iij^e^ feme qui trespas
sa

(Le reste de la dernière ligne n'a pas été rempli.)

Cette épitaphe est surmontée de la représentation de sainte Waudru avec ses deux filles, de saint Christophe portant l'en-

fant Jésus sur les épaules et armé d'une perche, et de saint François d'Assise.

Certes, le petit monument, pris dans son ensemble, ne manque pas de fini et d'originalité. Mais lorsqu'on le compare aux pierres tumulaires à personnages, du xve siècle, qui décorent les murs de deux chapelles de notre ancienne collégiale, on constate une décadence notable chez le tailleur d'images qui a sculpté ce morceau. C'est un spécimen médiocre de la transition de l'art ogival à la Renaissance. Et cependant, depuis longtemps déjà, maître Jacques Du Breucq, le Phidias montois, avait orné Sainte-Waudru d'un jubé que l'on considère à juste titre comme l'une des meilleures œuvres que la sculpture ait produites dans les Pays-Bas.

Christophe Noël, quoique qualifié de *maître des ouvrages* de l'église de Sainte-Waudru, n'était pas, ainsi qu'on pourrait le supposer, l'architecte ou le maître-maçon de l'édifice, mais bien le *ghouverneur de la fabricque* de notre ancienne collégiale. C'est ce que l'on voit notamment dans une résolution prise à l'assemblée du grand carême 1557 (1558, n. st.), et par laquelle le chapitre le charge de payer des maîtres de carrières d'Écaussines, pour la fourniture de pierres destinées aux voûtes des trois dernières travées de la nef [1]. Il eut pour successeur à ces fonctions Nicolas Fiefvet [2]. Nous trouvons ensuite comme *maître de la fabricque* ou *des ouvraiges de ceste église*, Louis Alauwe, qui, à sa mort, en 1602, est remplacé par Jean De Behault, capitaine d'une compagnie bourgeoise [3]. Le 8 mai 1607, en témoignage

[1] *Mémoire historique et descr. sur l'église de Sainte-Waudru*, p. 19.

[2] Chapitre tenu le 10 mai 1561 : « Nicolas Fiefvet, maître des ouvraiges « de l'église, advertit lors qu'il seroit fort nécessaire avoir la grange en la- « quelle ont esté les formes de l'église faictes, pour y mettre les provisions « et matériaux desdis ouvraiges, lesquels sont dispersez en pluiseurs lieux ; « aussi qu'il seroit besoin acheter douze sapins pour en faire eschelles, de « tant que l'église en est mal pourveue. Conclud prendre lad. grange à « l'effect que dessus, et de acheter lesd. douze sappins. »

[3] Chapitre tenu le 17 septembre 1602 : « Comme il auroit pleut à Dieu « appeller de ce monde Loys Alauwe m^{tre} de la fabricque de ceste église, « pluiseurs bons personnaiges ont offert leurs services ; sur quoi mesde-

de sa satisfaction envers ce dernier, le chapitre fit présent d'une tasse d'argent à son fils, « se allyant par mariage. » En 1644, le maître des ouvrages était Christophe Malapert. Le 8 mars 1724, Philibert Delobel est appelé à ces fonctions, en remplacement de Georges de Nœfbourg, décédé, « aux honneurs, gage et profits accoutumés. » Antoine-Joseph Fontaine est nommé maître des ouvrages, le 5 octobre 1729. Une résolution capitulaire du 30 septembre 1778, mentionne « le maître des ouvrages Blanquart. » Le 20 janvier 1790, le chapitre accorde à l'architecte Wery la place de maître des ouvrages, vacante par la mort de François Blanquart, « au gage de 1300 livres [1]. »

Le maître des ouvrages avait la surveillance des travaux de l'église. C'était lui qui, d'accord avec les autres membres de la fabrique, faisait au chapitre les propositions relatives à la construction et à l'entretien de l'église et de ses dépendances. Le chapitre se reposait sur lui de tout ce qui se rattachait à cette branche importante de son administration [2].

« moiselles, après advis demandé à leurs officyers ont conclud d'accepter « Jean de Behault, capitaine d'une compaignie bourgeoise, au meisme « honneur, traictement et émolument de ses prédicesseurs. »

Chapitre du 20 du même mois : « Accordé à Jean de Behault, capitaine « d'une compaignie bourgeoise, pour le bon raport de luy accepté pour « m^{e} des ouvrages de l'église, vacant par le trespas de Loys Allauwe, « accordé à condition qu'il ne fera nulz ouvraiges sans préallable ordon- « nance du chapitre. »

[1] Résolutions capitulaires.

[2] En voici des exemples :

Chapitre du 9 mai 1606 : « Ordonné au maitre de la fabricque de faire « faire une grue avecq la corde, pour eslever les pierres que convient à « réparer les ruynes de l'église, et aux frais d'icelle fabricque. »

Chapitre du 19 novembre 1644 : « Authorisé Chrispoffe Malapert, en « qualité de maître des ouvrages, de passer à raval tous ouvraiges de « chapitre. »

Chapitre du 24 mars 1670 : « Ordonné au maitre des ouvrages de faire « recouvrir d'ardoises la tour de briques ; aussi de visiter le mouton de la « grosse cloche. »

Chapitre du 28 mai 1687 : « Conclu d'ordonner au s^{r} distributeur de « mettre entre les mains du maistre des ouvrages la somme de 500 livres,

L'épitaphe de Christophe Noël indique suffisamment que sa pierre tombale a été élevée par sa troisième femme. Les quatre blasons qui accompagnent cette épitaphe, portent les armoiries du défunt et celles de ses trois femmes, Jacqueline le Camu, Nicole le Petit dit Jardineau et Françoise Corbault. De son premier mariage, Christophe, qui était fils de Jean Noël, eut une fille, Jenne Noël, laquelle fut mariée à Louis Grart, fils de Pierre et de Jenne le Foebvre; du deuxième, naquit Yolende Noël, qui s'allia à Nicolas Le Ducq. Sa troisième femme lui donna deux fils : Jean Noël, qui épousa N. Busset, et Nicolas Noël. Ce dernier mourut en célibat [1].

LÉOP. DEVILLERS.

« pour les employer en achapt des pierres nécessaires pour la voûte de la « thour et autres matériaux au même sujet. »

Chapitre du 11 octobre 1687 : « Le maistre des ouvrages est autorisé de « faire remettre la grande vittre de la grosse thour de pierre de cette église, « comme aussi de faire boucher de paille les fenestres d'à-côté, afin de « donner moyen au maçon de travailler à la voutte, faisant les montants « du dit grand vittre de pierre. »

Chapitre du 3 mars 1688 : « Authorisé le maître des ouvrages de con- « tracter avec Anthoine Libert et Jacques Dutilleux, pour emmener les « terres du cimetière, pour cincq livres la verge. Idem, pour faire marché « des pierres pour l'escalier octogone, à l'avenant du pied livré sur la car- « rière ou sur le cimetière, au choix du chapitre. »

Chapitre du 20 septembre 1692 : « Le maître des ouvrages est autorisé « de faire réparer les dommages causés tant dans cette église qu'aux mai- « sons du chapitre par le tremblement de terre arrivé le xviij du courant. »

Chapitre du 30 juillet 1715 : « Le maître des ouvrages, adjoint du gref- « fier, fera visiter les bois du clocher qui se fait sur l'église par deux « maîtres charpentiers qu'ils choisiront, non suspects. »

Registres aux résolutions capitulaires de Sainte-Waudru. (Archives de l'État, à Mons.)

[1] *Généalogies bourgeoises*, t. II, fol. 143. (Bibliothèque publique de Mons.)

VARIÉTÉS.

Les confréries de Mons. — Nous trouvons dans un ancien dossier de procédure, un document donnant l'énumération de la plupart des confréries religieuses qui existaient, dans la ville de Mons, en 1615. Voici ce document :

Il plaira à Monsieur le conseiller-commissaire du procès d'entre les dames du Chapitre de Sainte-Waudru, complaindant par requeste en la noble et souveraine Cour à Mons, afin d'empescher l'érection de la Confrérie de N.-D. du Rozaire en l'église madame Ste-Élisabeth, allencontre de messieurs les pasteur, mambours et surintendans de la dite église et confrairie, adjointes de messieurs Eschevins de la ville de Mons, recevoir de la part des inthimez les titres et vérifications suivantes :

Premièrement, pour vériffier qu'il suffit pour avoir peu ériger la confrérie dont est question, d'avoir obtenu grâce du Sainct-Siége apostolique ou du maître-général de l'ordre des Frères-Prêcheurs, ce qui est intervenu, on se sert de la bulle de N. S. P. le Pape Pie V, en datte le xxixe juing 1569, laquelle se trouvera jointe à la response des sieurs produisans.

. . . .

Davantage se prouvera qu'il y a plusieurs anciennes confréries instituées en ladite église madame Ste-Élisabeth, si comme celle du Saint-Sacrement [1] érigée paravant l'an 1581.

Celle de N.-D. du Cœur, en l'an 1583.

Celle de monseigneur sainct Éloy, dont les lettres doivent estre dattées 19 mai 1434.

Sainct Cosme et sainct Damian.

Sainct Michel.

Sainct Laurent [2].

Celle du Nom de Jésu [3].

[1] Établie, en 1532, par les mambours de la paroisse.

[2] Les cabaretiers et les cuisiniers obtinrent du Conseil de ville, le 16 août 1561, la permission d'établir, dans l'église de Ste-Elisabeth, une chapelle en l'honneur de leur patron, saint Laurent.

[3] Erigée vers 1553.

Sainct Espryt.
Saincte Anne.
Sainct Pierre
Sainct Joseph.
Sainct Druon [1].
Sainct Lucq.
Sainct Vincent [2].

Et pour vériffier le temps de l'érection de chacune d'icelles, on produit les maistres de chacune confrérie pour administrer leurs lettres et remarquer la datte; ès quelles l'on ne trouvera estre déclaré qu'icelles ont esté instituées du gré et consentement des demoiselles du Chapitre requérantes et en cas que l'on ne pourroit retrouver les lettres chez les dits maistres, on produit Gabriel Le Roy, greffier des seigneurs produisans, pour administrer son registre des connestablies.

Il y est satisfait par extrait et les tiltres.

Cordeliers.

Aux Pères Cordeliers y a :
Celle du Cordon.
Sainct André.
Sainct Martin.

A Bertaymont.

Sainct Médart.

Aux Pères Jésuites.

Celle de N.-D. qu'on dit *Mariæ assumptæ.*

Celle par eulx nouvellement érigée pour les jeunes gens, qu'ils appellent *Mariæ visitantis.*

En la rue de Nimy.

Celle de Notre-Dame [3].
Celle de Sainct Jacques [4].

[1] Le 22 avril 1561, le Conseil de ville autorisa les savetiers à ériger une confrérie de St-Druon, en l'église de Sainte-Élisabeth.

[2] En 1501, les sayetteurs établirent, en l'église de Ste-Élisabeth, une confrérie sous l'invocation de Saint Vincent.

[3] La chapelle de la confrérie des Arbalétriers, placée sous l'invocation de N.-D, fut construite, en 1420, sur un terrain appartenant à cette confrérie et situé rue de Nimy.

[4] En 1410, la confrérie de Saint Jacques, établie depuis longtemps en l'église de St-Germain, prit possession de la chapelle élevée à l'asile hospitalier de St-Jacques, rue de Nimy.

A Sainct-Germain.

Celle du Sainct-Sacrement [1].
De Sainct Joseph
Sainct Jean.
Du Nom de Jésu [2]
N. D. du Cœur, qu'on dist des Escolliers de Paris.
Saincte Barbe [3].
Sainct Nicolas.

En l'église monseigneur Sainct-Nicolas.

Celle du Sainct-Sacrement [4].
Saincte Barbe.
Saincte Anne [5].
Sainct Fiacre.
Sainct Maure [6].
Sainct Hubert.
Sainct Paul.
Sainct Aubert.
Sainct Anthoine.
Et Sainct Mathias.

Pour le regart desquelles confréries, bien qu'en très-grand nombre, les quelles damoiselles ne sçauroient vériffier grâce leur avoir esté demandée.

Le dossier, d'où nous extrayons ce document, repose aux Archives de l'État, à Mons, (section du Chapitre de Sainte-Waudru, Procès, n° 64.)

Ch. ROUSSELLE.

---

[1] Etablie en 1563.
[2] Erigée vers 1598.
[3] La chapelle de Ste-Barbe a été fondée en 1408, en l'église de St-Germain.
[4] La chapelle du Saint-Sacrement fut ajoutée, en 1540, à l'église de St-Nicolas-en-Havré.
[5] Le réglement de cette confrérie fut porté par le Magistrat de Mons, le 21 mars 1441.
[6] Cette confrérie existait déjà au milieu du XVe siècle.

ÉPITAPHE DE MARIE-AUGUSTINE HANNEDOUCHE. — Dans la cour d'une maison située à Mons rue des Sarts, N° 2, se trouve placée une pierre ayant la forme d'un piédestal de colonne et portant sur l'une de ses faces l'inscription ci-après :

D. O. M.
ICY GIST LA R^de^ MERE
MARIE AUGUSTINE
HANNEDOUCHE
SUPERIEURE
PENDANT 33 ANS
AGÉE DE 71 ANS
DECEDÉE LE 15 DU
MOIS DE MARS 1742
ELLE A DONNÉ CETTE CROIX
PRIONS POUR SON AME.
REQUIESCAT IN PACE
AMEN.

Marie-Augustine Hannedouche était, depuis le 4 novembre 1708, supérieure des sœurs de la Madeleine, dites Repenties[1], établies à Mons en 1485 par Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne, veuve du duc Charles le Téméraire.

L. DOSVELD.

EGLISE DE CORDES. — Dans une course que j'ai récemment faite, j'ai visité l'église de Cordes près de Frasnes. C'est une église très-ancienne n'ayant qu'une nef qui était autrefois éclairée par des espèces de meurtrières ; dans la muraille de gauche se trouve encastrée une pierre sur laquelle on lit :

Chi gist nobles homes Gérard sign^r^ de Cordes
escuyer et Artus de Cordes son fils aussi signeur

[1] DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 164.

de Cordes, lequel Gerard trespassa en octobre mil quatre cens et xvi et ledit Artus l'an mil cccc lxxxxvi le xii jour d'Avril. Dieu leur soit miséricors aux ames.

L.-A.-J. PETIT.

CHASSES ET RELIQUAIRES. — A l'occasion d'une solennité qui a eu lieu, le 11 août 1872, dans l'église de Sainte-Waudru, le chœur de notre ancienne collégiale a été décoré de plusieurs châsses et reliquaires appartenant à des églises du Hainaut. Ces vénérables œuvres d'art y ont été déposées dans l'ordre suivant :

Du côté de l'Évangile :

Châsses de saint Vincent (de Soignies).
Châsse de saint Victor (de Fleurus).
Châsses de saint Ghislain.
Châsses de saint Hidulphe et de saint Amoluin (de Binche).
Châsse de saint Feuillien (de Rœulx).
Reliquaire de st. Antoine (d'Havré).

Du côté de l'Épître :

Châsses de sainte Waudru (de Mons) et de saint Landry (de Soignies).
Reliquaire de saint Macaire (de Mons).
Idem, de sainte Aye (de Mons).
Châsse de saint Éleuthère (de Tournai).
Buste de saint Roch (d'Audregnies).
Buste en argent de sainte Marie d'Ognies (portant cette inscription : CAPVT B. MARIÆ OEGNIACEN. TRANSLATVM IN HANC THECAM A° 1622. 7 a MAIJ.)

La plupart des châsses que nous venons d'indiquer ont été décrites dans divers ouvrages [1]. Il n'en est pas de même de celle

[1] Voyez notamment : pour la magnifique châsse de saint Eleuthère, B. DU MORTIER, *Étude sur les principaux monuments de Tournai*, p. 85 ;

de saint Victor de Fleurus, qui a particulièrement attiré notre attention. Cette châsse, de petite dimension, est en argent et a la forme d'une église; elle représente en relief et en six compartiments le martyre du saint [1]. Les inscriptions suivantes, qui y sont gravées, expliquent chacun des sujets :

PASSVS
MASSILIÆ
SUB MAXIMILIANO.

—

On lvy trenche le pied povr auoir abatv
vn Diev qvi n'est vivant, un bronze sans vertu.

—

Par tovte la cité sainct Victor se traine
Tous demembré des fovetz tovt de son sang baigné.

—

Estant entrepressé de pierres molinaires
A l'enuers le movlin tombe par ce prières.

—

Nous ses hvmbles cliens de vevx deuotievx
Prions par son merite estre victorievx.

—

Icy de son sainct col sa teste est eslevée
Voila de ce martyr la covronne acheuée.

pour les châsses de saint Vincent et de saint Landry, TH. LEJEUNE, *Histoire de Soignies*, p. 83, et pour celle de saint Ghislain, le *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. VI, p. 238 (notice de M. Voisin).

[1] On lit dans le *Martyrologe Romain*, par Bauduin Willot, sous la date du 21 juillet : « A Marseille, ville de Provence, mourut saint Victor, qui « estant soldat, et ne voulant porter les armes ny sacrifier aux idoles, « fut premièrement jetté dans une prison et là visité par un ange, puis « tourmenté en diverses façons, et enfin brisé sous une pierre de moulin, « où il consomma son martyre. Trois autres soldats, Alexandre, Félicien « et Longin, endurèrent la mort avec luy. »

Sur l'une des faces, on lit :

HIC CONTENTAS
S. VICTORIS
RELIQUIAS TRANSTVLIT
VALENCENIS FLORVCVM
SERUATIVS NOLET SAC. THEOL.
LICENT. ET PASTOR FLORVCENSIS
12 OCTOB. 1612.

Cette inscription est surmontée d'un blason qui porte un lion, et sommé d'une couronne.

LÉOP. D.

DRAPEAU DES VOLONTAIRES DU HAINAUT, EN 1790. — Les corps de volontaires avaient été réorganisés par le congrès souverain des provinces belgiques, le 3 juillet 1790. Quatre compagnies, composées chacune de 108 hommes [1], furent légalement reconstituées à Mons, sous l'autorité des États de Hainaut, et le serment de Saint-Sébastien leur fut annexé et forma une cinquième compagnie. Le sieur Jacquier, marquis de Virelles, fut mis à la tête de cette milice [2].

Le 17 août 1790, eut lieu, dans l'église de Sainte-Waudru, la bénédiction du drapeau des volontaires. Les dames du chapitre en furent les marraines. Ce drapeau portait, d'un côté, des écussons aux armes du Hainaut et de Mons, entourés d'une guirlande et de plusieurs petits écussons destinés à recevoir les blasons

[1] Voici quel était l'uniforme de ces compagnies : « Habit gros bleu, parements et revers rouges, boutons jaunes unis, veste et culottes blanches, guêtres noires, panache rouge au chapeau. »

[2] Voir notre *Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons*, p. 82. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 246.

des bonnes villes du Hainaut qui auraient des compagnies de volontaires, avec la devise : *L'union en fait la force*; de l'autre, un ange soutenant une croix avec cette inscription : *Vous vaincrez par ce signe.*

LÉOP. D.

CAPITAINES DE LA JEUNESSE, A FRAMERIES. — 16 mai 1785. — « Par ordonnance de Monsieur le Chevallier de Grouff, sei-« gneur de Frameries, etc.

« On fait savoir qu'Antoine Watier, mayeur de Frameries, « expose au plus offrant la place de capitaine pour la jeunesse « mener la carmesse de cette présente année 1785, le huit de « septembre prochain, comme de coutume, à charge de par le « marchand adjudicataire payer le prix de sa demeurée sitôt le « recours tenu ès mains du dit mayeur, comme aussi de payer « en outre, aussi tout prettement, les fraix du présent recours, se « montant le tout à la somme de sept livres dix-neuf sols, tant « pour mise par écrit de criée et timbre y servant, billet d'affi-« che, son de cloche et hommes des fiefs présent au dit recours, « en ce compris deux livres seize sols à Gaspard-Joseph Bruyère, « sergeant du dit lieu, pour ses vacations; au surplus, le dit « adjudicataire sera tenu et obligé de faire jouer les violons sur la « place, le dit jour, pour danser la jeunesse du dit lieu, sans « rien payer, comme d'ordinaire; aussi à payer les joueurs des « violons par le dit adjudicataire, sans rien diminuer au prix de « sa demeurée; pour les deniers du prix de son adjudication « être employés en choses pieuses, selon que la jeunesse trou-« vera convenir et lorsqu'elle souhaitera, avec le pouvoir au dit « adjudicataire de se joindre avec d'autres jeunes hommes dudit « lieu, s'il le trouve convenir.

« Parmi ce, un chacun pourra hausser tant qui voudra moyen-« nant une livre à chaque fois, non de moins mais bien de plus;

« et si quelque impuissant haussoit, point n'auroit la place de « capitaine de jeunesse pour mener la carmesse, mais bien le « précédent marchand puissant et payant, à qui elle sera remise « sur le champ, sans autres formalités, payant par l'impuissant la « folle hausse de son coup avec tous coust et fraix.

« Dont le recours se tient ferme et stable au dit Frameries, « proche le pillory, sur la place dudit lieu, après son de cloche, « ce jourd'hui après les vêpres, seize de may 1785. »

« Laquelle place de capitaine de jeunesse fut baudie à vingt « livres et demeurée après plusieurs hausses à Nicolas-Joseph « Decamps, jeune homme dudit lieu, au prix de quarante et une « livres, aux conditions de la présente criée.

« Lequel prix il a payé ès mains dudit Watier, receveur sous-« signé, en présence des dits hommes des fiefs, aussi soussignés, « présens audit recours, ledit jour, 16 de may 1785. »

« Le soussigné, curé de Frameries, connaît d'avoir reçu du « mayeur Wathier la dite somme de quarante-une livres, pour « être emploiée au paiement du facteur d'orgue Lion, suivant « l'intention de la jeunesse.

« Ce 28 juin 1785.

(Signé :) J.-J. CHABOTTEAUX. »

(Orig. — Greffe scabinal de Frameries, aux Archives de l'État, à Mons.)

REVENUS DU COMTE DE HAINAUT, A ATH. — *Archives communales d'Ath.* Extrait du cartulaire du pays et comté de Haynaut, commençant par ces mots : *Che sont touttes les rentes, droitures et revenues que très hault et très puissant Prince Messire le Duc Guillaume de Bavierre, comte de Haynnau, Hollande, Zélande, et seigneur de Frise, a de son héritage et domaine, en son pays et comté de Haynnau;* et renouvellé de son temps, estant en la Chambre des Comptes du Roy à Lille.

Fol. 232. Che sont les biens, rentes, revenues et droitures que Messire li comte a en se Castellenie d'Ath, etc.

Ath.

A Messire li comte estaux des bouchiers ens au maisiel de ceste ville, lesquels estaux on leuwe cascun an ce qu'on puet, et monte le somme desdis leuwiers.....

Encoire a Messire, en celli ville, estaux des drapiers, dont cascun estau sur quoy on vend drap, doit à Monsg^r. le comte cascun an, au jour de S. Remy, xiiij s. blans, et valloient, au jour de ce renouvellement, en censse par an, vu l. xiiij s.

Item. A Messire li comte, cascun an, en celli ville, au jour St Remy, sur cascun cambier brassant chirvoise ou aultre beuvraige, xij s. coursaules; se pooit valoir aud. jour environ vij l. x s. blans.

Item. Cascun boullenghiers de celli ville d'Ath u aultre qui vend pain à estau ou à freniestre, doit audit terme iij s. blans, et valoït adonc xlvij s. blans.

En celli ville, a une fieste, li dimenche après le jour St-Mahieu, de le quelle li estallaiges et tonnieux appertiennent à Monsg^r li comte; se valloit adonc de censse xxxj l. blans.

Item. A Messire li comte ung visnaige à Ath, qui s'estend du pont de Pamele à Audenarde jusqu'au pont de Nimy, et d'Enghien jusques à Tournay, et en ce wisnaige ont le moitié Jehan d'Arbre et Beaudechon de Pottes; se doyent le moitié des retenues des ponts et des passaiges allencontre de Monsg^r li comte, et tiennent li dessus dis leur dicte part dud. wisnaige en fief du seigneur d'Arbre. S'est censsée li part de Monsg^r à présent xlij l. x s.

Che sont les droitures dudit wisnaige:

Li cars qui maine chire, fighes, roisins, draps, toilles, lins, filets et pelecteries, doit iiij s. blans, et li carette, vj s. blans.

Li cars qui maine gros miel, doit iiij s. blans, et li carette, ij s. blans.

Li cars qui maine laisnes, kuivre, batterie, cuirs, ploncq, estain, craisse, larmes de miel, doit ij s. blans, et li carette, xij deniers blans.

Li cars qui maine vin, waide, waranche, waudielle, doit douze deniers blans, et li carette, vi deniers blans.

Li cars qui maine sel, fustailles, mairiein et tous bos, tille, bled, avoine, grains quelz qu'ils soient, puns et tous fruits, doit iiij deniers blans, et li carette, ij deniers blans.

Li cars qui maine herrans freiz ou merlens, doit xxiiij herrens ou xxiiij merlens, et li carette, xij.

Li cars qui maine harrens salez et merlens salez, doit xvj herrens ou merlens, et li carette, viij.

Tous sommeillers qui portent à somme ou sur une sielle, quoyqu'ils portent, doivent deux deniers.

Tous ceulx qui ont tours et derrière une sielle, marchandise quoy qu'ils portent, doient j denier.

Tous chil qui portent herrencs à somme ou en sacq sur ung cheval, ou merlens, doient iiij herrens ou iiij merlens.

Tous chil qui portent herrencs à col ou merlens, ij herrens ou ij merlens.

Tous brouwetteurs qui mainent herrencs ou merlens doient ij herrens ou ij merlens.

Tous brouwetteurs et tous colliers doient une obole.

Li cars qui maine chendres fierrées doient iiij deniers, et li carette, ij deniers.

Quattre brebis doient j denier; quattre pourchiaux doient j denier; quattre auwes doient j denier.

Uns rouchis doit j denier; une jument, j obole; uns buef, j denier; une vacque, une obole; une kièvre, j obole; un boucq, j denier.

Carbon qui est de terre ne doit nient; mortier ne doit nient; voirres ne doient nient; pierre ne doit nient.

Et qui est bourghois ou bourghoise d'Ath, massuyers ou afforains, il est quite du dit wisnaige.

Et ossi en sont quites li bourghois de Gramont, et ceulx et celles qui payent pele et plancque dedens les portes de Lessines, ès quattres fiestes de le Pentecouste, ès jours accoustumez, assavoir est: ceulx d'Ellezielles, le lundy, ceulx de Wodecq, le mardy, et

ceulx d'Acrene et Gaumeraige, le merquedy, et ossy en sont quite li manans de le ville de Flobiecque qui payent des regez à Monsgr li comte, si comme on le maintient.

Item. A Messire li comte, en celli ville, se halle en lequelle on vend les grains, et ossi les greniers deseure; si doit li cars de grains viij deniers; li carette, iiij deniers; un sacq à cheval, ij deniers; un sacq à col, j denier. — Et de tous grains de dehors vendus par jour de halle à monstre ou aultrement, jaçoit qu'il ne soit point livré en le halle, li vendeur doit demy-hallage. Et vault, par an, environ xv l., sans les greniers qui sont en le main Monsgr.

Item. A-t-il en celli ville le aulnaige des toilles; se doit-on de cascune corde qui contient dix aulnes, j denier. Se vault par an xxv l. blans.

Item. A-t-il une maison et entrepresure, en le rue de Brantegnies, que on dit le Maison des rasines, et en celli maison et entrepresure sont les rasines que on dit les *pollies* Monsgr, èsquelles on rasine tous les draps que on fait en celli ville. Se doit cascun long drap pour le tendage et rasinage iij solz, et cascun court drap ij solz, et de pièche pour cascune aulne j denier. Et de tous aultres draps que on tend ès rasines en le dicte ville, qui point ne sont Monsgr, il a de cascun long drap IX deniers, et cascun court drap IX deniers, etc.

Collationné sur le dit cartulaire par nous escuyer, seigneur de Maillard, directeur et garde des chartes de la chambre des comptes de Lille, le 28 mars 1732.

Communiqué par EMM. FOURDIN.

CORRESPONDANCES.

I.

DÉCOUVERTE DE SQUELETTES HUMAINS,

A CIPLY.

Harmignies, ce 22 avril 1873.

Monsieur le Président,

Je suis allé visiter, ces jours-ci, les carrières de calcaire en exploitation à Ciply où les ouvriers, m'avait-on dit, exhumaient des squelettes humains d'une époque très ancienne.

Ces carrières sont situées au midi de cette localité, sur le versant d'une assez forte éminence. Tout autour s'étendent des vallées cultivées et des ravins boisés, au bas desquels se trouvent les *trous de Sarrasins*, ainsi appelés dans le pays bien qu'ils ne soient, selon toute probabilité, que d'anciennes cavernes habitées, primitivement creusées par les eaux.

La colline dont nous parlons est recouverte d'une couche de terre de transport argilo-marneuse, à graviers et à cailloux roulés; le sous-sol, formé d'un dépôt marin, est composé d'un sable calcaire blanchâtre, riche en débris fossiles, et d'une infinité de petits galets : le tout fortement agglutiné.

C'est dans cette dernière couche, à peu de profondeur, deux à trois pieds à peine de la superficie, que sont enfouis les ossements

humains. Les tombes, creusées dans ce sous-sol assez dur, ont les parois unies, probablement taillées à l'aide d'un instrument de métal, la hache ou la pelle.

Hormis cette particularité, la présence du fer n'a été constatée jusqu'ici que par quelques objets, de formes indéterminées, entièrement décomposés par la rouille.

Ces objets étaient aussi accompagnés de quelques rares débris de poterie.

On semble remarquer, comme à Spiennes, un certain ordre dans l'arrangement des tombes.

Par une disposition évidemment intentionnelle, tous les squelettes, paraît-il, regardent le levant. C'est là probablement l'indice d'une coutume religieuse commune à certains peuples primitifs.

Ces squelettes appartiennent tous à des individus d'assez grande taille et morts dans la force de l'âge.

Les deux crânes que j'ai pu examiner, bien conformés d'ailleurs, présentent le même type, avec le front légèrement fuyant.

J'ignore si, parmi ces restes humains déjà exhumés, il s'en est trouvé quelques-uns appartenant au sexe féminin ou à des enfants.

Si tous provenaient d'individus mâles, d'un âge mûr, l'opinion pourrait s'arrêter uniquement à cette idée, que nous sommes en face des débris d'un champ de bataille, bien que la difficulté, alors beaucoup plus grande qu'aujourd'hui de creuser des fosses séparées pour chacune de ces dépouilles, laisse encore subsister quelque doute à ce sujet, l'usage étant, en pareil cas, de creuser soit un large fossé et d'y amonceler les cadavres à la hâte, soit d'élever des Tumuli.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à plus amples informations, j'ai cru reconnaître les contemporains des populations de Spiennes, inhumées sur l'une des berges de la Trouille, populations de chasseurs et de pêcheurs qui habitaient, à ciel ouvert, sous la tente de peaux ou sous la hutte de feuillages.

Cette race autochthone, robuste et fière, disséminée ça et là, sur les flancs de nos collines, a dû précéder de quelques centaines d'années les peuples pâtres adonnés à l'élève du bétail, et les premiers cultivateurs qui, contemporains de l'époque romaine, fixeront plus tard leurs habitations au fond des vallées, le long des cours d'eau.

C'est seulement sur l'emplacement choisi par ces derniers que s'élèveront peu à peu les manoirs et les monastères ; puis les premiers fondements de nos villes et de nos hameaux.

La situation de toutes ces sépultures nous indique en même temps celle des demeures contemporaines; car le respect des sauvages pour les morts est général, et ce respect, supérieur à nos terreurs superstitieuses et à nos données hygiéniques, se manifestait par le rapprochement des tombes et des habitations.

Nous retrouvons ces mœurs déjà signalées dans les cavernes des peuplades troglodytes antédiluviennes de la Hesbaye et du Condroz, ainsi que dans celles du Centre et du Midi de la France.

L'éloignement des rivières nous ferait supposer ici que les vallées, aujourd'hui desséchées ou arrosées par de minces ruisseaux, formaient autrefois des étangs et des marais considérables, et toutes ces collines des archipels et des îles couverts d'herbages, où les indigènes venaient chercher leur subsistance, et y établir à l'occasion leurs demeures solitaires.

En effet, à quelques pas de là, la *forêt charbonnière*, sombre et touffue, étendait ses impénétrables ombrages; et les tribus, depuis longtemps refoulées sur les parties hautes du Couchant comme sur celles de l'Ardenne, toujours avides de leur bien-être, devaient, à mesure de l'abaissement des eaux, descendre sur les terres voisines, découvertes, moins froides et moins peuplées de bêtes féroces.

Le gibier, sans doute, y venait paître de préférence en nombreux troupeaux; et la pêche y assurait, en tous temps, un facile moyen d'existence.

A cette époque, la vie de l'homme devait être encore relativement courte; et il n'est pas étonnant que l'on découvre peu

d'individus âgés. Cette vie de luttes constantes ne permettait d'existence possible qu'aux constitutions jeunes et robustes. Les rivalités de peuplade à peuplade, dans un temps où la force avait seule raison, ne permettaient aussi qu'à quelques organisations exceptionnelles d'arriver à un âge avancé.

Les sauvages actuels du Nord de l'Amérique dont le climat semble correspondre en partie à celui de nos contrées à l'âge présumé dont nous nous occupons, ne nous révèlent-ils pas, dans le présent, ce qu'était, à peu de chose près, le passé de ces mystérieuses tribus.

Si nous interrogeons leurs cendres, elles seront muettes; mais la civilisation, dans sa marche lente à travers les siècles, de l'Est à l'Ouest, n'a pas tout détruit; pour l'édification de l'histoire, elle a laissé subsister jusqu'à nos jours, à côté d'elle, ces mœurs primitives de l'humanité, dans les solitudes du nouveau monde.

Victor DEJARDIN.

II.

MÉREAU DE LA FONDATION

DE

JULIEN GODIN.

Bruxelles, le 31 juillet 1873.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Je garde toujours le meilleur souvenir de votre article sur le méreau de la fondation de Julien Godin, seigneur d'Hyon [1].

J'ai lu et relu cette bonne notice avec beaucoup d'intérêt. Le méreau de secours dont il s'agit existe également dans les médailliers de MM. Chalon, Mailliet et Pasquier, à Bruxelles, et dans le mien. Il porte la date de 1585 et non celle de 1576, comme vous l'avez naturellement supposé en présence de l'état de conservation de l'exemplaire de feu M. Van Miert, le seul que vous ayez eu sous les yeux.

Les honorables numismates que je viens de citer et moi, nous n'avons jamais rencontré de méreau de la même fondation avec une autre date, et cependant le document que vous reproduisez note 2, p. 186, permet de croire qu'il en a été émis un antérieurement à cette date. Le premier méreau aurait-il entièrement disparu? aurait-il été fondu pour faire place à celui que nous connaissons ?

L'avenir nous le dira peut-être.

Agréez, je vous prie, mon cher et honorable Président, l'expression de mes sentiments affectueux.

A. DE SCHODT.

[1] *Annales du Cercle archéologique*, t. V, p. 185.

TABLE DES MATIÈRES.

GRAVURES.

En regard de la page :

VIGNETTES.

ERRATA.

A la page XXIII. ligne 30, lisez : le 3 juin.

Une erreur s'est glissée dans la pagination de la 17e forme de ce volume. On a chiffré 167 au lieu de 161. En conséquence, la pagination saute de 160 à 167.

A la page 395, ligne 22, au lieu de *Cripli*, lisez : *Chipli.*

A la page 199, on peut ajouter que, le 6 juin 1314, un traité de paix entre le comte de Hainaut et le duc de Brabant fut signé au Fayt, en la chapelle Saint-Gilles. — *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 674.